

281.
JER

SOURCES CHRÉTIENNES

Fondateurs : H. de Lubac, s.j., et † J. Daniélou, s.j.

Directeur : C. Mondésert, s.j.

N° 303

SAINT JÉRÔME

APOLOGIE
CONTRE RUFIN

*INTRODUCTION, TEXTE CRITIQUE,
TRADUCTION ET INDEX*

PAR

Pierre LARDET

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, Bd DE LATOUR-MAUBOURG,
PARIS

1983

*La publication de cet ouvrage a été préparée avec le concours
de l'Institut des Sources Chrétiennes
(E.R.A. 645 du Centre National de la Recherche Scientifique)*

SIGLES

<i>AAAd</i>	Antichità Altoadriatiche, Udine.
<i>BAGB</i>	Bulletin de l'Association G. Budé, Paris.
<i>BEFAR</i>	Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome.
<i>BHM</i>	Bibliotheca Hieronymiana Manuscripta (B. LAMBERT), Steenbrugge et La Haye.
<i>BLE</i>	Bulletin de Littérature Ecclésiastique, Toulouse.
<i>CB</i>	The Classical Bulletin, Saint Louis, Mo.
<i>CCL</i>	Corpus Christianorum, Series Latina, Turnhout.
<i>CETEDOC</i>	Centre de Traitement Électronique des Documents, Louvain.
<i>ChHist</i>	Church History, Berne, Ind.
<i>CSEL</i>	Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum, Vienne.
<i>DHGE</i>	Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques, Paris.
<i>E.P.H.E.</i>	École Pratique des Hautes Études, Paris.
<i>GCS</i>	Die Griechischen Christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte, Berlin et Leipzig.
<i>GIF</i>	Giornale Italiano di Filologia, Naples et Rome.
<i>JThS</i>	Journal of Theological Studies, Oxford.
<i>MH</i>	Museum Helveticum, Bâle.
<i>NRTh</i>	Nouvelle Revue Théologique, Louvain et Tournai.
<i>PG, PL</i>	Patrologia Graeca, Latina (J. P. MIGNÉ), Paris.
<i>PLS</i>	Patrologiae Latinae Supplementum (A. HAMMAN), Paris.
<i>RAC</i>	Reallexikon für Antike und Christentum, Stuttgart.
<i>RCCM</i>	Rivista di Cultura Classica e Medioevale, Rome.
<i>REAug</i>	Revue des Études Augustiniennes, Paris.
<i>REL</i>	Revue des Études Latines, Paris.
<i>RHE</i>	Revue d'Histoire Ecclésiastique, Louvain.
<i>RSR</i>	Recherches de Science Religieuse, Paris.
<i>SC</i>	Sources Chrétiennes, Paris.
<i>StudPatr</i>	Studia Patristica, Berlin.
<i>TLL</i>	Thesaurus Linguae Latinae, Munich.
<i>TU</i>	Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur, Leipzig.
<i>VChr</i>	Vigiliae Christianae, Amsterdam.
<i>VetChr</i>	Vetera Christianorum, Bari.
<i>ZKG</i>	Zeitschrift für Kirchengeschichte, Stuttgart.

© Les Éditions du Cerf, 1983

ISBN 2-204-02078-8

ISSN 0750-1978

SYSTÈME DE RÉFÉRENCES

Les mentions « cf. (voir) n. crit. » et « cf. (voir) commentaire, n. » (suivies du numéro approprié) renvoient respectivement :

- 1) aux notes du *commentaire critique* adjoint au texte de l'*editio maior* de l'*Apologie* publié dans le vol. 79 du *CCL* (p. 117 s.);
- 2) aux notes du *commentaire analytique* suivi de l'*Apologie* évoqué *inf.*, introd., p. 1*, n. 1.

L'astérisque (*) a été employé :

- 1) pour la pagination de l'introduction ;
- 2) dans l'apparat critique devant les lemmes qui font l'objet d'une note du *commentaire critique* (cf. *sup.* : *CCL* 79, p. 117 s.);
- 3) dans la traduction, intercalé au milieu des appels de notes en chiffres, pour renvoyer à certaines notes brèves du *commentaire analytique* (à paraître : cf. *inf.*, p. 1*, n. 1, et p. 143*, n. 15).

Les abréviations des noms et œuvres d'auteurs anciens sont celles du *Thesaurus Linguae Latinae* (ou de facture analogue à celles-ci s'agissant d'auteurs grecs). Exceptions :

Ap. (au lieu de *C. Ruf.*) pour l'*Apologie* (cette formulation : « l'*Apologie* », employée absolument, désigne toujours l'*Apologie contre Rufin*). Les références indiquent successivement le livre, le paragraphe et la ligne de l'édition ci-après. L'indication « *Ap.* 3 » désigne l'*Epistula aduersus Rufinum* (ci-après, p. 212 s.) devenue « troisième livre » de l'*Apologie*.

Adu. Helu. (au lieu de *Virg. Mar.*) pour l'*Aduersus Heluidium* (ou *De perpetua uirginitate beatae Mariae*).

On a généralisé l'abréviation *prol.* (= *prologus*) pour les préfaces.

L'abréviation *Hier. epist.* a été utilisée soit pour les lettres d'Augustin quand elles sont désignées sous leur numéro d'ordre dans le corpus de la correspondance de Jérôme, soit pour des lettres du même corpus dont Jérôme n'est que le traducteur.

Pour les œuvres de Jérôme non rééditées depuis la *Patrologia Latina*, les références comportent un premier chiffre désignant le tome de celle-ci (omis toutefois pour les œuvres — notamment polémiques — contenues comme l'*Apologie* dans le t. 23) et un second précédé de « Val. » désignant la page de l'éd. Vallarsi (à laquelle renvoyait également la *Patrologia*, en gras dans le corps du texte). (Cette seconde indication a été préférée à celle de la colonne de Migne, vu les variations entre les deux éditions de la *Patrologia*.)

Pour la correspondance, les références renvoient au numéro de la lettre, au paragraphe et à la subdivision (éventuelle) de celui-ci selon l'éd. du *CSEL* (t. 54-56). Le sigle *Epist. ad Praes.* désigne la lettre « ad Praesidium de cereo paschali », éd. G. Morin, *Bulletin d'Ancienne Littérature et d'Archéologie Chrétienne*, t. 3 (1913), p. 51-60, reprise dans *PLS* 2, 19 (cf. déjà *PL* 30, 182) = *BHM* 155 (cf. E. Dekkers, *Clavis Patrum Latinorum*, n° 621).

Pour les œuvres publiées dans le *CCL* (t. 72-78), j'ai fait suivre le sigle *CCL* par les chiffres correspondant successivement au tome, à la page et à la ligne. Lorsque le *CCL* reproduit pages et lignes d'une édition antérieure, j'ai alors précisé (au besoin en abrégé) le nom de l'éditeur (p. ex. *CCL* 72, Lag. [= P. de Lagarde] 13, 25 ; *CCL* 74, Reiter 151, 4...). Pour les commentaires bibliques, l'abréviation les désignant est suivie du numéro du livre de Jérôme (s'il y en a plusieurs), puis du chapitre (le cas échéant) et du (des) verset(s) commentés de l'ouvrage biblique en question (p. ex. *In Ier.* 1, 2, 21 = livre premier de l'*In Hieremiam*, commentaire de *Ier.*, chap. 2, v. 21).

Même système pour le « Corpus de Berlin » (*GCS*). Le numéro du volume est alors toujours celui qu'il comporte dans la série des œuvres de l'auteur concerné (dont le nom est précisé) : p. ex. *GCS* Origenes 8, 393, 8 s.

Pour la *Chronique* d'Eusèbe (*Eus. chron.*), l'éd. de référence est celle de R. Helm (*GCS* Eusebius 7) : j'indique simplement « Helm » suivi de la page et de la ligne.

Pour le *De uiris illustribus*, je me réfère de la même façon à l'éd. E. Richardson (*TU* XIV, 1, Leipzig 1896) : p. ex. Rich. 43, 25.

De même encore pour le *Tractatus de uisione Esalae* (*Tract. in Is.* 6, 1-7) d'après l'éd. G. Morin, *Anecdota Maredsolana*, vol. III, pars III, Maredsous 1903, p. 103-122.

Pour les préfaces de Jérôme aux traductions des livres bibliques, je renvoie à l'éd. R. Weber, *Biblia Sacra iuxta Vulgatam uersionem*, 2 t., Stuttgart 1969, par la mention « Weber » suivie des indications de tome, de page et de ligne.

Pour les œuvres de Rufin, les indications de livre (s'il y a lieu), de paragraphe et de ligne sont fournies d'après l'éd. M. Simonetti, *CCL* 20 (et, pour les trad. rufiniennes d'Origène, d'après le *GCS* de la manière que l'on a déjà dite à propos de cette série). Dans le cas de la préface aux livres I-II du *Peri Archôn* (= *Ryfin. Orig. princ.* 1, *prol.*), je renvoie de préférence aux subdivisions de l'éd. du *CCL*, en indiquant au besoin la correspondance avec l'éd. du *CSEL* où le même texte constitue, mais découpé différemment, l'*Epist.* 80 de la correspondance de Jérôme.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

- ANTIN, P. : *Essai sur S. Jérôme*, Paris 1951.
— *Recueil sur S. Jérôme*, coll. *Latomus*, t. 95, Bruxelles 1968.
- ARNS, E. : *La technique du livre d'après S. Jérôme*, Paris 1953.
- AUVRAY, P. : « S. Jérôme et S. Augustin. La controverse au sujet de l'incident d'Antioche », *RSR* 29 (1939), p. 594-610.
- BARDY, G. : *Recherches sur l'histoire du texte et des versions latines du De Principiis d'Origène*, Paris 1923.
— « Faux et fraudes littéraires dans l'Antiquité chrétienne », *RHE* 32 (1936), p. 5-23 et 275-302.
— « Traducteurs et adaptateurs au iv^e siècle », *RSR* 30 (1940), p. 257-306.
- BODIN, Y. : *S. Jérôme et l'Église*, Paris 1966.
- BROCHET, J. : *S. Jérôme et ses ennemis. Étude sur la querelle de S. Jérôme avec Rufin d'Aquilée et sur l'ensemble de son œuvre polémique*, Paris 1906.
- CAVALLERA, F. : *S. Jérôme. Sa vie et son œuvre*, 1^{re} partie, t. 1-2, Louvain 1922.
- COURCELLE, P. : *Les Lettres grecques en Occident de Macrobe à Cassiodore*, Paris 1963 (surtout p. 37-115 : « S. Jérôme et l'hellénisme chrétien »).
— « Paulin de Nole et S. Jérôme », *REL* 25 (1947), p. 250-280 (surtout p. 274-279 : « Paulin de Nole et la controverse entre Jérôme et Rufin »).
- CROUZEL, H. : *Théologie de l'image de Dieu chez Origène*, Paris 1956.
— *Origène et la « connaissance mystique »*, Bruges et Paris 1961.
— *Origène et la philosophie*, Paris 1962.
— « A letter from Origen ' to friends in Alexandria ' », dans *The heritage of the early Church* (Mélanges G. V. Florovsky), *Orientalia Christiana Analecta*, n° 195 (1973), p. 135-150.
— « Qu'a voulu faire Origène en composant le *Traité des Principes* ? », *BLE* 76 (1975), p. 161-186 et 241-260.
— éd. d'ORIGÈNE, *Traité des Principes* (en collaboration avec M. SIMONETTI : introd., trad., commentaire), t. 1-4, *SC* 252-253 et 288-269, Paris 1978 et 1980.
- DUVAL, Y.-M. : « Sur les insinuations de Jérôme contre Jean de Jérusalem. De l'arianisme à l'origénisme », *RHE* 65 (1970), p. 353-374.
— « S. Cyprien et le roi de Ninive dans l'*In Ionam* de Jérôme. La

- conversion des lettrés à la fin du iv^e siècle », dans *Epektasis* (Mélanges J. Daniélou), Paris 1972, p. 551-570.
- « Les relations doctrinales entre Milan et Aquilée durant la seconde moitié du iv^e siècle. Chromacé d'Aquilée et Ambroise de Milan », *AAAd* 4 (1973), p. 171-234.
- « Aquilée et la Palestine entre 370 et 420 », *AAAd* 12 (1977), p. 263-322.
- EISWIRTH, R. : *Hieronimus' Stellung zur Literatur und Kunst*, Wiesbaden 1955.
- FAVALE, A. : *Teofilo d'Alessandria (345 c.-412). Scritti, vita e dottrina*, Turin 1958.
- FAVEZ, Ch. : « La satire dans les lettres de S. Jérôme », *REL* 24 (1946), p. 209-226.
- « S. Jérôme peint par lui-même », coll. *Latomus*, t. 33, Bruxelles 1958, p. 655-671.
- GOELZER, H. : *Étude lexicographique et grammaticale de la latinité de S. Jérôme*, Paris 1884.
- GRÜTZMACHER, G. : *Hieronimus. Eine biographische Studie zur alten Kirchengeschichte*, Berlin 1901-1908.
- GUILLAUMONT, A. : *Les 'Kephalaia gnostica' d'Évagre le Pontique et l'histoire de l'origénisme chez les Grecs et chez les Syriens*, Paris 1962.
- HADOT, P. : art. « Origène et origénisme », *Encyclopaedia Universalis*, t. 12 (1972), p. 230-233.
- HAGENDAHL, H. : *Latin Fathers and the classics. A study on the apologists, Jerome and other christian writers*, Göteborg 1958.
- HAMMOND, C. P. : « The last ten years of Rufinus' life and the date of his move south from Aquileia », *JThS* 28 (1977), p. 372-429.
- HARL, M. : « Structure et cohérence du *Peri Archôn* », dans *Origeniana* (Actes du colloque de Montserrat 1973), *Quaderni di Vetera Christianorum* 12, Bari 1975, p. 11-32.
- HARL, M., DORIVAL, G., LE BOULLUEC, A. : trad. d'ORIGÈNE, *Traité des Principes* (avec une introd. et un dossier annexe), Paris 1976.
- HOPPE, H. : « Rufin als Übersetzer », dans *Studi ... alla memoria di P. Ubaldi*, Milan 1937, p. 133-150.
- HRITZU, J. N. : *The style of the letters of St Jerome*, Washington 1939.
- trad. anglaise de l'Apologie contre Rufin dans JEROME, *Dogmatic and polemical works*, Washington 1965.
- JANNACCONE, S. : « La genesi del cliché antiorigenista e il platonismo origeniano del *Contra Ioh. Hieros.* di S. Girolamo », *GIF* 17 (1964), p. 14-28.
- « Roma 384 (Struttura sociale e spirituale del gruppo geronimiano) », *GIF* 19 (1966), p. 32-48.
- KELLY, J. N. D. : *Jerome. His life, writings and controversies*, Londres 1975.
- LA BONNARDIÈRE, A. M. : « Jérôme informateur d'Augustin au sujet d'Origène », *REAug* 20 (1974), p. 42-54.
- LE NAIN DE TILLEMONT, L. S. : *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*

- des six premiers siècles..., t. 12, Paris 1707 (S. Jérôme : p. 1-356 et 616-662).
- DE LUBAC, H. : *Histoire et Esprit. L'intelligence de l'Écriture d'après Origène*, Paris 1950.
- MARTI, H. : *Übersetzer der Augustin-Zeit. Interpretation von Selbstzeugnissen*, Munich 1974.
- MIEROW, Ch. Chr. : « St Jerome and Rufinus », *CB* 30 (1953), p. 1-5, 16-17, 19-20.
- MURPHY, F. X. : *Rufinus of Aquileia (345-411). His life and works*, Washington 1945.
- « Rufinus of Aquileia and Paulinus of Nola », *REAug* 2 (1956), p. 79-91.
- NAUJIN, P. : art. « Épiphané (10) », *DHGE*, t. 15 (1963), col. 617-631.
- « Études de chronologie hiéronymienne (393-397) », *REAug* 18 (1972), p. 209-218 ; 19 (1973), p. 69-86 et 213-239 ; 20 (1974), p. 251-284.
- « L'excommunication de S. Jérôme », *Annuaire de l'E.P.H.E.* (V^e section), t. 80-81 (1972-73), p. 7-37.
- « La lettre de Théophile d'Alexandrie à l'Église de Jérusalem et la réponse de Jean de Jérusalem (juin-juillet 396) », *RHE* 69 (1974), p. 365-394.
- *Origène. Sa vie et son œuvre*, Paris 1977.
- OPELT, I. : *Hieronimus' Streitschriften*, Heidelberg 1973.
- PENNA, A. : *S. Girolamo*, Turin 1949.
- PIETRI, Ch. : *Roma Christiana. Recherches sur l'Église de Rome ... de Miltiade à Sixte III (311-440)*, École Française de Rome (BEFAR, fasc. 224) 1976 (surtout t. 2, p. 1288 s. : « La querelle de l'origénisme »).
- ROMANIUK, K. : « Une controverse entre S. Jérôme et Rufin d'Aquilée à propos de l'Épître de S. Paul aux Éphésiens », *Aegyptus* 43 (1963), p. 84-106.
- SIMONETTI, M. : éd. de T. RUFINO, *Apologia* (introd. et trad. italienne), Alba 1957.
- *I Principi di Origene* (trad. italienne du *Peri Archôn* avec introd. et notes), Turin 1968.
- éd. d'ORIGÈNE, *Traité des Principes* (cf. CROUZEL).
- STEINMANN, J. : *S. Jérôme*, Paris 1958.
- STUDER, B. : « Zur Frage des westlichen Origenismus », *StudPatr* 9 (= TU 94) (1966), p. 270-287.
- « A propos des traductions d'Origène par Jérôme et Rufin », *VetChr* 5 (1968), p. 137-155.
- SÜSS, W. : « Der heilige Hieronymus und die Formen seiner Polemik », *Giessener Beiträge zur Deutschen Philologie* 60 (1938), p. 212-238.
- VILLAIN, M. : « Rufin d'Aquilée. L'étudiant et le moine », *NRT* 64 (1937), p. 5-33 et 139-161.
- « Rufin d'Aquilée. La querelle autour d'Origène », *RSR* 27 (1937), p. 5-37 et 165-195.

- WAGNER, M. M. : *Rufinus the Translator. A study in his theory and his practice... in his version of the Apologetica of St Gregory Nazianzen*, Washington 1945.
- WIESEN, D. S. : *St Jerome as a satirist. A study in christian latin thought and letters*, New York 1964.
- WINKELMANN, Fr. : « Einige Bemerkungen zu den Aussagen des Rufinus von Aquileia und des Hieronymus über ihre Übersetzungstheorie und -methode », *Kyriakon* (Festschrift J. Quasten), t. 2, Münster 1970, p. 532-547.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES¹

- ca. 215-230 Origène compose le *Peri Archôn*.
- ca. 310 Martyre de Pamphile, auteur d'une *Apologie d'Origène*.
- ca. 345, ca. 347 Naissances de Rufin et de Jérôme.
- ca. 360-368 Jérôme et Rufin étudient à Rome. Baptême de Jérôme.
- 367 Mort d'Hilaire de Poitiers.
- ca. 367-373 Jérôme séjourne à Trèves, puis retourne en Haute Italie.
- ca. 370 Baptême de Rufin à Aquilée.
- ca. 373 Jérôme part pour l'Orient (Antioche), puis Rufin pour l'Égypte.
- 373-374 Persécutions ariennes en Égypte.
- 374-376 Ouvrages antihérétiques d'Épiphanes de Salamine.
- ca. 375 *Epist.* 3 à Rufin. Trad. des *Homélies sur Jérémie* d'Origène. Mélanie à la tête d'un couvent à Jérusalem.
- ca. 378-380 Rufin à Alexandrie auditeur de Didyme et de Théophile; Jérôme auditeur d'Apollinaire à Antioche (où Paulin l'ordonne prêtre).
- ca. 380 Rufin fonde un monastère à Jérusalem.
- 380-381 Jérôme auditeur de Grégoire de Nazianze à Constantinople. Trad. de la *Chronique* d'Eusèbe de Césarée, des *Homélies sur Ézéchiel* et sur *Isaïe* d'Origène.
- 382 Voyage de Jérôme à Rome avec Paulin et Épiphanes.
- 382-385 Jérôme à Rome secrétaire du pape Damase. Trad. des *Homélies sur le Cantique* d'Origène.

1. Cette chronologie ne signale que les faits et écrits qui importent davantage à la compréhension de l'*Apologie*. Les dates seulement approximatives sont précédées de ca. (*circa*). Les ouvrages (traductions comprises — en abrégé : trad. —) mentionnés sans précision d'auteur sont de Jérôme.

- déc. 384 Mort de Damase. Sirice lui succède.
août 385 Jérôme, contraint de quitter Rome, repart pour l'Orient.
- 385 Jean évêque de Jérusalem. Théophile évêque d'Alexandrie.
- 386 Jérôme et Paula arrivent à Jérusalem via Chypre et Antioche. Voyage en Égypte. Fondations à Bethléem. *Commentaires* sur quatre Épîtres pauliniennes.
- ca. 387 Chromace évêque d'Aquilée.
ca. 386-390 Pallade moine de la communauté de Rufin.
ca. 390 Jérôme entreprend ses trad. bibliques sur l'hébreu. Trad. des *Homélies sur Luc* d'Origène.
- 393 Éloge d'Origène dans le *De uiris*. In *Habacuc* dédié à Chromace. Visite d'Atarbius à Jérusalem. puis d'Épiphanie qui entre en conflit avec Jean,
- 394 Épiphanie ordonne illicitement Paulinien, frère de Jérôme, et se justifie dans une lettre à Jean, qui excommunie les monastères de Bethléem.
- 395 Vigilance reçue à Jérusalem par Rufin, puis par Jérôme. Les Huns menacent la Palestine. La trad. de la lettre d'Épiphanie à Jean (*Epist.* 51) est divulguée : ordre d'exil obtenu par Jean contre Jérôme, puis suspendu (assassinat du préfet du prétoire le 27 nov.).
- 396 Trad. sur l'hébreu des *Paralipomènes*, dédiée à Chromace. *Epist.* 61 contre Vigilance.
- fév.-mars 396 Lettre de Rufin à Isidore demandant l'appui de Théophile d'Alexandrie.
- avril 396 Échec de la médiation du comte Archelaüs entre Jean et Jérôme.
- juin 396 Arrivée d'Isidore porteur d'une lettre de Théophile à l'Église de Jérusalem. Apologie de Jean en réponse (transmise aussi à Sirice). Lettres d'Épiphanie à Sirice et de Jérôme à Pammachius (avec une copie de l'*Epist.* 51).
- automne 396 Jérôme compose l'*In Ionam* pour Chromace et l'*In Abdiam* pour Pammachius.
- janv.-mars 397 Jérôme compose pour Pammachius le *Contra Iohannem* et pour Théophile l'*Epist.* 82.
- avril 397 Levée de l'excommunication et réconciliation de Jérôme et de Rufin. Mort d'Ambroise de Milan. Départ de Vincent pour Rome avec le *C. Ioh.*, l'*Epist.* 82, l'*In Ion.* et l'*In Abd.*

- après
Pentecôte 397 Départ de Rufin pour Rome : il y prend connaissance du *C. Ioh.*
- été 397 Rufin traduit pour Macaire l'*Apologie d'Origène* de Pamphile et compose le *De adulteratione*.
- automne 397 *Epist.* 62 à Tranquillinus au sujet d'Origène. *Epist.* 70 à Magnus sur les citations d'auteurs profanes.
- carême 398 Rufin traduit pour Macaire deux livres du *Peri Archôn* et se donne dans une préface pour le continuateur de Jérôme.
- après
Pâques 398 Paulinien et Eusèbe de Crémone quittent Bethléem pour l'Occident.
- été 398 Rufin traduit les deux derniers livres du *Peri Archôn* et se plaint dans une préface de menées hostiles. Jérôme dédie à Chromace et à Héliodore la trad. sur l'hébreu des Livres salomonien.
- automne 398 Eusèbe réussit à se procurer la trad. rufinienne du *Peri Archôn* et la communique à Pammachius et à Oceanus qui dénoncent Rufin à Jérôme et lui réclament une contre-translation (*Epist.* 83).
- 398-399 Jérôme retraduit le *Peri Archôn*.
- printemps 399 Rufin obtient de Sirice des lettres de communion et, quittant Rome pour Aquilée, écrit à Jérôme. Jérôme envoie à Rome l'*Epist.* 84 avec sa trad. du *Peri Archôn*, y joignant l'*Epist.* 81 pour Rufin (qui ne sera pas transmise).
- 399 Rufin poursuit ses trad. des Pères grecs. Vaines démarches de Marcella auprès de Sirice contre l'origénisme. L'*Epist.* 85 renvoie Paulin de Nole à la trad. hiéronymienne du *Peri Archôn*.
- nov. 399 Mort de Sirice. Anastase lui succède.
- fin 399 Départ de Mélanie pour l'Occident. Lettre de remontrances de Théophile à Jérôme. *Epist.* 63 en réponse.
- 399/400 Théophile rompt avec Isidore et les « Longs Frères »², convoque un concile et lance une expédition contre les origénistes de Nitrie³,

2. En 400 selon P. NAUTIN, « Épiphanie », col. 624.

3. En 401 selon P. NAUTIN, *ibid.*

- écrit à Anastase à ce sujet. A Rome, Marcella relance la campagne antiorigéniste.
- printemps 400 Lettre d'Anastase à Simplicien de Milan contre l'origénisme. Altercation entre Eusèbe et Rufin à Milan au sujet du *Peri Archôn*. Lettres de Théophile à Jérôme (*Epist.* 89 et 87). *Epist.* 88 en réponse.
- été 400 Théophile fait pourchasser l'origénisme en Palestine. *Epist.* 86 à Théophile.
- août 400 Mort de Simplicien de Milan. Venerius lui succède. Anastase lui écrit de ratifier la condamnation de l'origénisme. Rufin compose son *Apologie à Anastase*. Lettre de Théophile aux évêques de Palestine et de Chypre contre l'origénisme (*Epist.* 92), ainsi qu'à Épiphanes (*Epist.* 90) qui charge Jérôme (*Epist.* 91) de traduire l'*Epist.* 92.
- sept. 400⁴ Concile des évêques de Palestine : leur réponse à Théophile (*Epist.* 93) et celle de Denys de Lydda (*Epist.* 94). Jérôme envoie à Rome les *Epist.* 90-94.
- 400-401 Rufin traduit d'Origène les *Homélies sur Josué, Juges, Ps.* 36-38 (les premières dédiées à Chromace).
- printemps 401 Lettre pascalle de Théophile contre l'origénisme (*Epist.* 96). Paulinien rapporte à Bethléem des informations sur l'*Apologie contre Jérôme* encore inédite. Jean écrit à Rome en faveur de Rufin : réponse réservée d'Anastase.
- été 401 Jérôme envoie à Pammachius et à Marcella l'*Apologie contre Rufin* (deux livres) avec, pour Rufin, un exemplaire de l'*Epist.* 81 et de la lettre d'Anastase à Jean. Rufin répond en hâte, envoyant à Jérôme son *Apologie* contre lui récemment publiée. Admonition de Chromace appelant à mettre un terme au conflit.
- printemps 402 Lettre pascalle de Théophile contre l'origénisme (*Epist.* 98, transmise à Pammachius et à Marcella par l'*Epist.* 97). Lettre d'Anastase aux évêques d'Orient contre l'origénisme. Lettre de Jérôme contre Rufin (= « 3^e livre » de l'*Apologie*) en réponse à son précédent envoi.

4. En 401 selon P. NAUTIN, *ibid.*

- mai 402 Mort d'Épiphanes.
- 402 *Epist.* 102 à Augustin lui transmettant la lettre contre Rufin.
- décembre 402 Mort d'Anastase. Innocent lui succède.
- 403-410 Trad. (entre autres) par Rufin de nombreuses *Homélies* d'Origène et de ses *Commentaires sur le Cantique* et sur l'*Épître aux Romains*.
- janv. 404 Mort de Paula. L'*Epist.* 108 fera son éloge funèbre.
- 404 Trad. de la lettre pascalle de Théophile (*Epist.* 100). *Epist.* 73 d'Augustin accusant réception de la lettre contre Rufin.
- 404-405 *Epist.* 115 à Augustin et réponse (*Av. Epist.* 82) faisant référence à la brouille entre Jérôme et Rufin.
- entre 402 et 408 Correspondance entre Rufin et Paulin de Nole (éloge de Rufin par Paulin dans son *Epist.* 28, 5).
- 406 Jérôme dédie l'*In Zachariam* à Exupère de Toulouse (non à Chromace).
- ca. 407 Mort de Chromace.
- 407 Jérôme dédie l'*In Daniele* à Pammachius et à Marcella (non à Paulin).
- 409 *Epist.* 124 à Avitus : guide de lecture antiorigéniste du *Peri Archôn*.
- 410/411 Mort de Pammachius. Mort de Marcella. Mort de Rufin en Sicile : Jérôme triomphe dans la préface de l'*In Ezech.*
- 411 *Epist.* 126 à Marcellin et à Anapsychia, les renvoyant à l'*Apologie*.
- 412 Portrait satirique de Rufin dans l'*Epist.* 125, 18.
- 413 *Epist.* 127 : éloge funèbre de Marcella.
- 414-416 Diverses allusions polémiques de Jérôme à Rufin⁵.
- 419 ou 420 Mort de Jérôme.

5. Voir le recensement de F. CAVALLERA (référence *inf.*, p. 74*, n. 377).

INTRODUCTION¹

CHAPITRE PREMIER

L'HISTORIQUE DU CONFLIT

La légende d'une rupture

« Je l'avoue, j'ai été profondément peiné de voir installé entre des personnes si chères et si intimes, unies par un lien d'amitié dont la notoriété s'étendait à toutes les Églises, le mal si désastreux qu'est la discorde... Quels sont-ils donc les cœurs qui oseront désormais s'épancher l'un en l'autre avec assurance ? A la compréhension de qui une paisible affection pourra-t-elle s'en remettre entièrement ? Quel ami enfin ne sera pas redouté comme un ennemi potentiel s'il a été possible qu'entre Jérôme et Rufin surgît ce que nous déplorons ? Ô piteuse et pitoyable condition ! Ô la trompeuse connaissance du présent en des volontés amies lorsqu'elle ne s'allie à aucune prescience du futur² ! »

1. Dans les notes ci-après, l'abréviation *Ap.* désigne l'*Apologie contre Rufin*. Les renvois signalés par « cf. commentaire, n. » se réfèrent à mon commentaire analytique suivi de l'*Apologie*, à paraître dans la coll. *Philosophia Patrum* (Brill, Leyde). D'ici là, une version dactylographiée peut être consultée dans diverses bibliothèques, à Paris (Bibliothèque de la Sorbonne, 17 rue de la Sorbonne, 5° ; Centre Sèvres, 35 rue de Sèvres, 6°) ; à Lyon (Sources Chrétiennes, 29 rue du Plat, 2°) ou à Bruges (Abbaye S. Pierre, Baron Ruzettelaan 435, Steenbrugge). C'est à ce commentaire que renvoient les 722 appels de notes numérotés qui jalonnent la traduction. Les références signalées ci-après par « cf. n. crit. » renvoient à l'édition de *CCL*, vol. 79, p. 117 s.

2. *Avv. Epist.* 73, 6. Cf. aussi *Epist.* 82, 1 (de peu postérieure à la précédente) : « Deploraui tantam inter nos extitisse discordiam, de quorum tanta amicitia, quaquaersum eam fama diffuderat, caritas fraterna

Ainsi S. Augustin accusait-il réception en 404 de la lettre contre Rufin (devenue troisième livre de l'*Apologie*) que Jérôme, inquiet pour sa réputation en Afrique, lui avait communiquée. La brouille entre le moine de Bethléem et celui de Jérusalem, ce « grand et triste sujet d'étonnement » offert à la lamentation de l'évêque d'Hippone³, se voyait là, en des termes empreints d'une émotion tout à la fois maîtrisée et rehaussée par la mise en forme rhétorique, conférer sa *légende* : « ce qu'il faut lire » dans l'événement. Loin d'intervenir en arbitre⁴, c'est en moraliste qu'Augustin mettait son art à dégager et à fixer exemplairement pour la postérité une conclusion malgré tout édifiante. En faisant de Jérôme et de Rufin les protagonistes d'un drame typique, il prenait lui aussi la pose, revêtant le masque du coryphée de cette tragédie pour relayer et canaliser les sentiments de « toutes les Églises » face à ce conflit dont le monde méditerranéen — amphithéâtre déployé alentour de l'étroite scène palestinienne⁵ — avait répercuté l'écho, de la Haute Italie jusqu'à l'Égypte et de Rome à l'Afrique du Nord.

Reste qu'entre Rufin et Jérôme s'était estompée depuis des années la cordialité idyllique qu'Augustin, témoin d'une rumeur en retard sur l'événement, exaltait avec nostalgie. Ignorant le dépérissement de l'amitié d'antan, cette idéalisation donnait à croire, pour ménager l'effet d'un coup de théâtre, que la rupture avait éclaté comme un trait de foudre dans un ciel sans nuages. C'est

gaudebat. Quod non feci reprehendo germanitatem tuam, cuius in ea re aliquam culpam me cognovisse non ausim dicere, sed dolendo humanam miseriam...

3. « Magnum et triste miraculum » (Avg. *Epist.* 73, 10).

4. D'où la réaction un peu piquée de Jérôme et ses nouvelles instances dans l'*Epist.* 115, 3 : « Sin autem amicus qui me primus gladio petiit stilo repulsus est, sit humanitatis tuae atque iustitiae accusantem reprehendere, non respondentem. »

5. Pour les effets que tire Jérôme de ce dispositif géographique, cf. *inf.*, p. 115* et commentaire, n. 494a ; 540a ; 555b/f.

qu'Augustin n'était pas assez proche de Jérôme et moins encore de Rufin pour avoir suivi l'évolution de leurs rapports. Ce qu'il y gagnait en force expressive, il le perdait au plan de nuances et d'une complexité dont il vaut la peine de prendre la mesure. D'une part ce conflit a donné lieu jusqu'à nos jours à bien des simplifications, et autrement partisans que celle constatée chez Augustin : on peut s'interroger sur la représentation hagiographique qu'elles véhiculent (les « disputes » de Jérôme promues au rang de « tribulations du saint Docteur »!) et sur le rôle régulateur dévolu à celle-ci par rapport aux tensions internes à la communauté ecclésiale, ainsi désamorçées et transmues⁶. D'autre part les enjeux n'étaient pas minces autour desquels évoluèrent, pour le meilleur et pour le pire, les relations entre Jérôme et Rufin. La crise dont témoigne l'*Apologie* amène en effet Jérôme à rendre compte de ce qu'il en est notamment de :

— sa technique de traducteur et de commentateur, soit qu'il adapte à la mentalité des chrétiens occidentaux de la fin du IV^e s. l'œuvre de l'exégète alexandrin du III^e qu'est Origène, soit qu'il recoure à la *veritas hebraica* pour procurer de l'Écriture une version latine renouvelée par rapport à celles qui avaient cours et qui reposaient sur le grec des Septante ;

— sa personnalité de lettré chrétien formé selon les méthodes de la culture profane, mais soumis également à la nécessité d'en justifier l'usage par rapport aux normes d'une éthique puisée à d'autres sources.

Questions de fond que celles qui ont trait à l'élucidation du rapport entre une technique littéraire et une orthodoxie religieuse, entre une esthétique profane et une

6. Cf. *inf.*, p. 117* s. : « Légendes, lectures... ». Le constat qui vient d'être cité est de Valéry Larbaud : cf. *inf.*, p. 124* et n. 16.

éthique chrétienne. Conflit non sans portée que celui qui oppose deux chrétiens latins d'envergure au sujet de cette triple altérité que représentent une culture païenne, une tradition grecque et des Écritures juives... Avant d'analyser le traitement de ces questions et le règlement de ce conflit au travers de leur mise en œuvre rhétorique dans l'*Apologie*, il convient d'en préciser l'enracinement dans la conjoncture historique qui fut celle de Jérôme et de Rufin.

I. JÉRÔME ET RUFIN : LES « VIES PARALLÈLES »

a) *La jeunesse. Ferveurs partagées*

Si schématique qu'elle fût, la vision d'Augustin n'était pas sans fondement. Bien des données avaient contribué à établir entre Jérôme et Rufin une véritable communauté de destin. Originaires de deux bourgs peu distants en Italie du Nord⁷, ils étaient nés tous deux peu avant le milieu du iv^e s.⁸ dans des familles de la bourgeoisie aisée qui, après le cursus élémentaire des années d'enfance, les envoyèrent poursuivre leurs études à Rome. Ils s'y lièrent d'une vive amitié, recevant les mêmes enseignements et partageant les mêmes loisirs⁹. Les études terminées,

7. Concordia près d'Aquilée pour Rufin (cf. commentaire, n. 245 ; 564c), Stridon pour Jérôme (cf. F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 2, p. 67 s., n. A : « La patrie de S. Jérôme »).

8. Vers 347 pour Jérôme, vers 345 pour Rufin : cf. commentaire, n. 137d.

9. Loisirs édifiants comme de visiter les catacombes le dimanche (cf. *In Ezech.* 12, 40, 5-13), mais peut-être aussi (même en faisant la part de la rhétorique ascétique et de la vision rétrospective) loisirs répréhensibles : cf. *Epist.* 7, 4, 1 (« lubricum adulescentiae iter in quo et ego lapsus sum ») ; 3, 1, 2 (« illud os [scil. Rufini] quod mecum uel errauit uel sapuit ») ; *Ap.* 3, 9, 11 (où « errauimus iuuenes » pourrait s'entendre au point de vue moral en même temps que doctrinal : cf. commentaire, n. 679c). Voir F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 2, p. 72 s., n. B : « Les désordres de jeunesse » ; J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 20-21.

Rufin regagna Aquilée tandis que Jérôme montait à Trèves, siège de la cour impériale. Jérôme toutefois n'oubliait pas Rufin, transcrivant alors pour lui « de sa propre main » deux ouvrages d'Hilaire de Poitiers¹⁰. Ce geste obligeant est révélateur d'un intérêt commun pour la littérature ecclésiastique, ici représentée en son double versant dogmatique (théologie trinitaire antiarienne) et exégétique (adaptation pour les Latins de l'exégèse d'Origène).

A son retour en Italie, Jérôme put constater comment Rufin, baptisé depuis peu¹¹, se distinguait par une vie quasi « monastique¹² ». La *Chronique* reflétera son admiration pour les clercs d'Aquilée qui, dans les années 370, formaient comme un « chœur de bienheureux¹³ ». Ainsi, après Rome et le compagnonnage juvénile des études profanes, Aquilée réunissait à nouveau Jérôme et Rufin et renforçait entre eux la symbiose d'un commun idéal spirituel.

b) *Départs pour l'Orient et espoirs de rencontre*

Vécu en Haute Italie¹⁴, cet idéal restait placé sous le signe d'un immense attrait pour l'Orient d'où était venue

10. Cf. *Epist.* 5, 2, 3 : le *De synodis* (359) et les *Tractatus in psalmos* (vers 365).

11. En 369 ou 370 : cf. F. X. MURPHY, *Rufinus...*, p. 23. Jérôme avait reçu le baptême durant son séjour à Rome (avant 366 selon J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 23). Cf. commentaire, n. 679c.

12. Cf. RUFIN, *Apol. adu. Hier.* 1, 4, 5 s. : « Ego... ante annos fere triginta in monasterio iam positus... »

13. Cf. HIER. *Chron.*, Helm 247, 19-20 (commentaire, n. 586c) ; *Epist.* 7, 6. On y comptait notamment le prêtre Chromace, futur évêque de la cité (dont la mère et les sœurs partageaient la ferveur ascétique), son frère le diacre Eusèbe qui instruisit Rufin catéchumène, l'archidiacre Jovinus promiss lui aussi à l'épiscopat (au siège de Pavie)...

14. Le cas de Bonose, ami d'enfance de Jérôme, retiré sur une île de l'Adriatique vers 374, n'était pas exceptionnel : cf. R. LORENZ, « Die Anfänge des abendländischen Mönchtums im 4. Jahrhundert », *ZKG* 77 (1966), p. 11, n. 77.

l'inspiration. On sait les deux séjours qu'Athanase d'Alexandrie, exilé pour ses convictions nicéennes, avait faits à Aquilée près d'un demi-siècle auparavant¹⁵. Sa *Vie d'Antoine*, le célèbre ermite égyptien, allait être l'archétype de toute une littérature hagiographique qui comprendra aussi les *Vies* hiéronymiennes de Paul, de Malc et d'Hilarion¹⁶. Elle avait été adaptée en latin vers cette époque par Évagre d'Antioche, venu en Haute Italie en compagnie d'Eusèbe de Verceil, et avec lequel Jérôme dut se lier précisément à Aquilée dans le cercle qui gravitait autour de Chromace. Du reste, Trèves d'où revenait Jérôme avait, elle aussi, connu la présence influente d'Athanase exilé. L'Orient, c'était, outre l'Égypte, terre d'élection du monachisme antonien et pacômien, les Lieux Saints de Syrie et de Palestine qui exerçaient à distance leur fascination et invitaient au voyage¹⁷. L'urgence d'un départ qui s'imposa à lui en des circonstances restées obscures¹⁸ fit que Jérôme devança Rufin en cette voie. Par la Grèce et l'Asie Mineure, il gagna Antioche où il retrouva Évagre. D'autres pèlerins amis venus d'Italie le visitèrent. Héliodore d'Altinum lui apporta le premier une nouvelle qui le transporta : Rufin lui aussi avait pris la route de l'Orient, il se trouvait en Égypte, allait monter à Jérusalem. A l'été 374¹⁹, Jérôme adressa à son ami une des lettres « les plus belles et les plus débordantes d'affecti-

15. En 336 et 345 : cf. F. X. MURPHY, *Rufinus...*, p. 15, n. 1.

16. Cf. J. FONTAINE, introd. à SULPICE SÉVÈRE, *Vie de S. Martin*, t. 1, SC 133, Paris 1967, p. 77 s.

17. « L'expression littéraire du désir de la Terre Sainte est bien postérieure à sa réalisation (l'*Itinéraire* du Pèlerin de Bordeaux remonte à 333) » constate Y.-M. DUVAL, « Aquilée et la Palestine... », p. 265-266. Cf. aussi *inf.*, n. 42.

18. Cf. *Epist.* 3, 3, 1 : « me... subitus turbo conuoluit... impia distrahit auulsio... » (voir F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 1, p. 24, pour qui ce départ eut lieu en 374, tandis que F. X. MURPHY, *Rufinus...*, p. 23, n. 108, le situe en 372 de même que J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 33-36).

19. 375 selon F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 2, p. 15.

« vité » qu'il ait écrites²⁰. On y lit ce vibrant témoignage sur sa relation vraiment hors pair à Rufin :

« Je pensais être déjà passablement audacieux dans mes désirs en espérant que l'échange de correspondance nous donnerait au moins une image trompeuse de la présence. Or j'apprends que tu pénètres dans les secrets de l'Égypte, que tu visites les chœurs des moines... Ah, si le Seigneur Jésus-Christ m'accordait soudain d'être transporté à la manière de Philippe près de l'eunuque ou d'Habacuc près de Daniel²¹, comme je te serrerais étroitement dans mes bras, et cette bouche qui avec moi a été tantôt folle tantôt sage, comme je la presserais de mes lèvres ! Mais je ne le mérite pas... J'envoie donc à ma place à ta rencontre cette lettre pour que, t'enlaçant des liens de l'affection, elle t'amène jusqu'à moi... Si la diminution de mes forces physiques n'avait été pour moi une entrave, ni les ardeurs du plein été ni la mer toujours incertaine aux navigateurs n'auraient pu faire obstacle à ma hâte. Veuille m'en croire, le marin ballotté par la tempête n'aspire pas tant au port, ni les champs desséchés à la pluie, ni, assise sur le rivage houleux, la mère n'attend moins anxieuse son fils...²² »

Et la lettre s'achevait sur des aphorismes dont la vigueur catégorique, même s'ils tenaient du lieu commun²³, justifierait rétrospectivement la désillusion d'Augustin : « L'affection n'a pas de prix, et l'amitié qui peut avoir une fin n'a jamais été authentique²⁴. »

Confiée au moine latin Florentinus, la lettre atteignit-elle son destinataire ? Rufin en tout cas n'avait toujours pas paru à Jérusalem tandis que Jérôme séjournait déjà au désert de Chalcis. Avisé par Florentinus auquel il avait par ailleurs, en contraste avec ses propres déficiences à lui, vanté les mérites de Rufin²⁵, Jérôme prend acte avec tristesse de ce contretemps ainsi que de

20. Selon J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 45.

21. Cf. *Act.* 8, 26-40 et *Dan.* 14, 33-39.

22. *Epist.* 3, 1, 1-2.

23. Cf. p. ex. CIC. *Laél.* 9, 32 : « Veræ amicitiae sempiternæ sunt. »

24. *Epist.* 3, 6 : « prophétie pathétique » selon F. X. MURPHY, *Rufinus...*, p. 30.

25. Cf. *Epist.* 4, 2 : « in illo... expressa sanctitatis insignia... splendorem morum illius... »

l'empêchement où le met sa vocation au désert de revoir son ami :

« Le frère Rufin, m'écris-tu, n'est pas encore venu. S'il vient, il n'y aura pas grand profit pour mon désir puisque je ne vais pas le voir. Une trop longue distance nous sépare pour que lui puisse accourir jusqu'ici. Quant à moi, je suis enfermé dans les limites de la solitude que j'ai embrassée, si bien qu'il me devient interdit de faire ce que j'avais désiré²⁶. »

Cette résignation n'empêche pas Jérôme de charger Rufin via Florentinus de lui expédier des livres : non seulement les copies des ouvrages d'Hilaire transcrits à Trèves, mais aussi le *Commentaire sur le Cantique* de Rhéticius d'Autun ; de plus, il transmet la requête d'un compatriote de Rufin, le vieux Paul de Concordia, désireux de récupérer un manuscrit de Tertullien²⁷.

c) Formation monastique et théologique

Rufin allait mettre longtemps à gagner Jérusalem. Il y serait devancé par la noble romaine Mélanie (l'Ancienne) qui avait fait peu avant lui le pèlerinage d'Égypte²⁸ — c'est sans doute à Alexandrie qu'ils se rencontrèrent — et que l'on retrouve à la tête d'un couvent de moniales au Mont des Oliviers aux alentours de 378²⁹. Entre 373 et 380, Rufin, lui, séjourne en Égypte, visite les anachorètes de Nitrie et s'instruit auprès de Didyme l'Aveugle, le grand exégète alexandrin. Il par faisait ainsi une formation dont Jérôme aura plus tard mauvaise grâce à contester la solidité³⁰ ! Sans doute entrera-t-il de l'envie dans ce dénigrement, car le milieu

26. *Epist.* 5, 2, 1. Si le dernier mot est *nolui*, préférez par Hilberg à *uolui*, il faut alors comprendre : «...de faire ce à quoi j'ai renoncé » (cf. F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 1, p. 47, n. 3).

27. Cf. *Epist.* 5, 2, 2 ; 10.

28. Mélanie en 372, Rufin vers 373.

29. Cf. F. X. MURPHY, *Rufinus...*, p. 41 et 51.

30. Cf. commentaire, n. 69a ; 553d.

ascétique syrien rencontré par Jérôme à Chalcis, agité — Jérôme s'en plaint³¹ — par les dissensions politico-dogmatiques qui divisaient pour lors la chrétienté d'Antioche, devait être moins prestigieux que la Nitrie fréquentée par Rufin. A relater par la suite les exploits de Malc, Jérôme aura voulu conférer ses lettres de noblesse au monachisme dont il avait été solidaire, alors qu'il en viendra à l'inverse à critiquer âprement la Nitrie des origénistes et de Rufin³².

Tandis que Rufin suivait à Alexandrie l'enseignement de Didyme³³, Jérôme se formait de son côté à Antioche auprès d'Apollinaire de Laodicée (vers 377-379), puis à Constantinople (vers 379-381) auprès de Grégoire de Nazianze. Or, de même que Jérôme prétendra rivaliser avec Rufin comme disciple de Didyme, de même il n'appréciera pas que son adversaire ait fait mine de le supplanter auprès de Grégoire en s'en faisant le traducteur³⁴. En se disputant ces patronages illustres, Jérôme et Rufin feront, après coup, même de leurs années de séparation le lieu d'une rivalité latente. On en était loin en 380 lorsque, complétant à Constantinople la *Chronique* d'Eusèbe de Césarée, Jérôme y introduisait Rufin, Florentinus et Bonose sous le commun titre d'*insignes monachi* et vantait les mérites qui valaient à Mélanie d'être célébrée comme une autre sainte Thècle³⁵. Le temps était encore à venir où Jérôme, devenu l'ennemi irréductible de celle dont le nom n'évoquerait plus à ses yeux que la « noirceur » de l'âme³⁶, rayerait cet éloge de ses

31. Cf. *Epist.* 16, 2.

32. Cf. *inf.*, p. 25* et n. 114.

33. Entre 373 et 380 environ. Cf. RUFIN. *Apol. adu. Hier.* 2, 15, 8 s. et commentaire, n. 69.

34. Cf. commentaire, n. 126.

35. *Chron.*, Heim 248, 17 et 247, 10 pour les années 377 et 374.

36. Cf. *Epist.* 133, 5, 5 en 414 (et commentaire, n. 227b).

exemplaires de la *Chronique* par un revirement dont Rufin se dira scandalisé³⁷.

d) *Retrouvailles à Jérusalem: un contexte embarrassant*

Cependant Rufin avait fini par rejoindre Mélanie à Jérusalem où, vers 381, lui aussi dirigeait une communauté. Peu d'années plus tard, mais plus de dix ans après la lettre passionnée citée plus haut, Jérôme et Rufin allaient se rencontrer pour la troisième fois. Après Rome et Aquilée, c'est Jérusalem qui devait être le théâtre de ces retrouvailles. Jérôme y arriva au fort de l'hiver 385-386 en compagnie de Paula, qu'il avait comptée parmi ses disciples de l'Aventin^{37bis}. De même qu'entre Jérôme et Rufin, la symétrie est frappante entre ces deux figures de la riche noblesse chrétienne de Rome que sont Paula et Mélanie³⁸. Un peu plus jeunes que Jérôme et Rufin, elles avaient toutes deux été veuves assez tôt³⁹ et s'étaient alors consacrées à la vie ascétique, s'affranchissant avec éclat des attaches familiales⁴⁰.

37. Cf. RUFIN. *Apol. adu. Hier.* 2, 29, 1-7.

37 bis. Cf. *inf.*, p. 12*-13* et 48*.

38. Paula était de la famille des Scipion Émilien. Mélanie, petite-fille de Marcellinus, consul en 341, appartenait à la *gens Antonia*, soit à la meilleure noblesse (cf. *Chron.*, Helm 247, 10 : « nobilissima mulierum Romanorum » ; *Epist.* 39, 5, 4 : « nostri temporis inter Christianos uera nobilitas » ; RUFIN. *Apol. adu. Hier.* 2, 29, 2 : « ...quam romanae nobilitatis primam »). Elle avait épousé Valerius, descendant des premiers consuls de la République et possesseur de la fortune peut-être la plus considérable de l'époque (cf. F. X. MURPHY, *Rufinus...*, p. 33 ; D. GORCE, introd. à la *Vie de sainte Mélanie*, SC 90, Paris 1962, p. 20-26). Voir aussi A. YARBROUGH, « Christianization in the fourth century : the example of roman women », *ChHist* 45 (1976), p. 150 s.

39. Paula en 381, à 32 ans (cf. commentaire, n. 116b) ; Mélanie à 22 ans, peu avant son départ pour l'Orient en 372.

40. Cf. *Epist.* 39, 5, 4-5 (en 384) et 108, 6, 3 (en 404) ; *Chron.*, Helm 247, 11 s.

On chercherait en vain dans les écrits de Jérôme⁴¹ quelque évocation chaleureuse de ce moment où lui-même et Paula retrouvèrent à Jérusalem Rufin et Mélanie. La réception faite par ces derniers à leurs compatriotes dut être au moins correcte puisque les récits du voyage en Terre Sainte rédigés, une fois la brouille consommée, dans l'*Apologie* et dans l'*Epist.* 108 ne trouveront rien à y redire. On peut néanmoins se demander si « l'accueil... fut... tout à fait celui qu'... avaient escompté » Jérôme et Paula, dans la mesure où « nous les voyons errer pendant plusieurs mois comme à la recherche d'un autre lieu où s'installer » que Jérusalem, où effectivement ils ne s'attardèrent pas et où en définitive ils ne s'établirent pas⁴².

Décisive à cet égard a dû être tout d'abord la stature des nouveaux arrivants. Jérôme était fort du prestige que lui valaient sa plume, sa culture et sa position naguère si influente à Rome. Paula était une grande dame à laquelle le proconsul de Césarée n'avait pu moins faire que de préparer les honneurs d'une réception officielle⁴³. De plus, ils n'arrivaient pas seuls : Jérôme était accompagné de son frère Paulinien, du prêtre Vincent et de plusieurs autres, Paula de sa fille Eustochium et d'une suite de femmes qui deviendraient ses moniales⁴⁴. Pouvaient-ils s'agréger aux communautés existantes sans en compromettre l'équilibre ? Il n'y avait pas place pour deux supérieur(e)s dans les mêmes couvents,

41. Est-ce le fait de la disparition quasi totale de sa correspondance pour les années 385-393 ? (Seules en subsistent les *Epist.* 46 et 47, de 392-393.)

42. Cf. P. NAUTIN, « L'excommunication... », p. 9. Cette « errance » prit cependant les allures respectables d'une itinérance codifiée par toute une tradition. Cf. D. GORCE, *Les voyages, l'hospitalité et le port des lettres dans le monde chrétien des IV^e et V^e siècles*, Paris 1925, p. 8 s. (sur la « peregrinatio ad loca sancta ») ; H. PÉTRÉ, dans ÉTHÉRIE, *Journal de voyage*, SC 21, Paris 1948, p. 18-26 : « Les pèlerinages au IV^e siècle » ; J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 118.

43. Cf. *Epist.* 108, 9, 2.

44. Cf. *Ap.* 3, 22, 2-4 ; *Epist.* 108, 6, 4-5.

et l'établissement dans la même cité de nouveaux monastères latins à côté des anciens eût été source probable de frictions. Il fallait que l'on prit du champ. Si donc ils avaient caressé le dessein de s'établir à Jérusalem, siège épiscopal éminent et capitale de la Terre Sainte, Jérôme et Paula durent admettre que la place était prise, faire contre mauvaise fortune bon cœur et se rabattre en définitive sur le site moins glorieux de Bethléem. A tant exalter par la suite l'humilité de « sa » Bethléem⁴⁵, Jérôme pourrait bien avoir voulu compenser une certaine déception.

Rufin et Mélanie occupaient quant à eux à Jérusalem une position bien établie. Ils bénéficiaient de l'expérience et de l'autorité acquises en Égypte auprès de maîtres renommés, ainsi que du prestige de confesseurs de la foi que leur avaient valu là-bas les persécutions de l'arien Valens⁴⁶. Ils avaient fait œuvre de pionniers en installant en Terre Sainte les premières fondations cénobitiques latines d'Orient. Ils étaient depuis quelques années à la tête de communautés apparemment florissantes. Ils jouissaient de la confiance de l'évêque du lieu, qui attacha Rufin à son *presbyterium*⁴⁷. Or autrement précaire était la position de Jérôme en 385. Les circonstances de son départ de Rome, quoi qu'il ait tenté plus tard pour minimiser, voire maquiller certains faits⁴⁸, avaient été pénibles. La mort du pape Damase (fin 384), dont il était le secrétaire apprécié et influent, l'avait privé de la haute protection à l'abri de laquelle il avait durant plus de deux ans exercé ses talents d'exégète, de directeur spirituel et de moraliste. Le vent avait tourné avec la fin du pontificat de Damase et le début de celui de son

45. Cf. commentaire, n. 514c ; 564c ; 587bc.

46. Cf. commentaire, n. 553d et 267b.

47. Sur l'ordination de Rufin, soit par Cyrille († 385), soit par son successeur Jean, cf. F. X. MURPHY, *Rufinus...*, p. 55.

48. Cf. Ap. 3, 22 (et commentaire *ad loc.*).

successeur Sirice, l'élu d'un clergé que la satire de Jérôme avait fort malmené. L'on avait vu alors se précipiter la « disgrâce » de ce dernier⁴⁹ : il eut contre lui ceux qu'avait effarouchés sa propagande en faveur d'un ascétisme jugé exorbitant⁵⁰, ceux qu'inquiétaient ses travaux exégétiques de révision du texte évangélique⁵¹, ceux enfin qu'indisposait la morgue de ce censeur des mœurs dont le commerce assidu avec les femmes de l'aristocratie sous couvert de direction intellectuelle et spirituelle n'avait cependant pas manqué de faire jaser⁵². Toutes ces oppositions cristallisèrent aux abords de l'été 385 autour d'une enquête ecclésiastique en bonne et due forme. Même s'il put se blanchir de telle charge infamante⁵³, Jérôme eut à comparaître devant une assemblée du clergé romain. Il la définirait un jour comme un vrai « sénat de pharisiens⁵⁴ » : c'est assez dire qu'elle lui fut hostile. Sans doute put-elle arguer du fait que Jérôme était prêtre du diocèse d'Antioche (où il avait été ordonné par Paulin vers 378) pour exiger son départ⁵⁵.

Ainsi, lorsque Jérôme s'était embarqué à Ostie en août 385, il avait grand besoin de restaurer son crédit. Il s'y employa, et avec succès, puisque à son arrivée à Jérusalem il pouvait se prévaloir de l'accueil que lui avaient réservé à de précédentes escales, ainsi qu'à Paula, deux personnages éminents : l'évêque de Constantia (Salamine), Épiphané, et son propre évêque, titulaire —

49. Le mot est de J. N. D. KELLY, *Jerome...*, chap. 11, p. 104 s.

50. Lequel avait, disait-on, causé la mort précoce de Blésilla à l'automne 384 : cf. *Epist.* 38, 5 ; 39, 6, 2.

51. Cf. *Epist.* 27, 1-2 (printemps 384).

52. Cf. commentaire, n. 116b.

53. Cf. *Epist.* 45, 2, 3.

54. *Did. spir., prol.*, PL 23, Val. 105.

55. Cf. P. NAUTIN, « L'excommunication... », p. 7. Jérôme ne dut cependant pas faire l'objet d'une censure rédigée au nom de l'évêque puisque, dans l'Ap. 3, 22, 29-32, il met Rufin au défi de produire un tel document : cf. commentaire, n. 576a.

à vrai dire contesté — du siège d'Antioche, Paulin. Non désireux de s'établir dans le diocèse de ce dernier, mais fort de sa malheureuse expérience romaine, Jérôme dut solliciter de Paulin des lettres qui autorisaient la poursuite de son itinérance et le recommandaient au bon vouloir des ordinaires d'autres Églises⁵⁶. Quant à Épiphane qui, lors des dissensions d'Antioche, avait pris parti pour Paulin et sa « petite Église⁵⁷ », il en imposait par l'intransigeance de son orthodoxie et par la rigueur de son ascétisme (rompu qu'il était aux disciplines du monachisme égyptien), pour ne rien dire de son érudition que Jérôme vantera fort⁵⁸. De plus, il avait fondé — et d'abord dirigé — un couvent sis en Palestine⁵⁹ en sorte qu'il avait dû d'abord se garder d'être en mauvais termes avec le titulaire d'un siège voisin aussi important que celui de Jérusalem. En allant de Rome à Chypre, puis à Antioche, Jérôme refaisait en sens inverse le trajet qui l'avait conduit à Rome en 382, précisément en compagnie des deux évêques Paulin et Épiphane, convoqués au concile qui devait s'y tenir cette année-là. Paula avait même offert alors l'hospitalité à l'évêque de Salamine⁶⁰. Épiphane put rendre la pareille à la voyageuse et à son compagnon à leur passage dans sa ville. L'accueil reçu d'Épiphane et de Paulin aura remis Jérôme en bonne posture pour réussir son arrivée en Terre Sainte.

Rufin savait-il le revers essuyé à Rome par Jérôme lorsque celui-ci le rejoignit à Jérusalem ? En tout cas il en fut informé, et pas seulement par le témoignage forcément partial de l'intéressé, puisqu'il menacera

56. Cf. commentaire, n. 583c.

57. C'est-à-dire la communauté représentative de l'« intégrisme » nicéen face à la « grande Église » de Méléce, suspectée de compromission avec l'arianisme (parti des homéousiens).

58. Cf. commentaire, n. 112b.

59. A Besanduc, diocèse d'Éleuthéropolis.

60. Cf. *Epist.* 108, 6, 1.

beaucoup plus tard d'exhumer ce dossier jugé compromettant⁶¹. Cependant la vieille amitié contractée avec Jérôme à Rome et à Aquilée, le prestige que ce dernier s'était acquis dans une fraction notable de l'opinion chrétienne, enfin les bons témoignages obtenus à Salamine et à Antioche pouvaient faire contrepoids au malaise causé par les rumeurs venues d'Italie. Et les devoirs de l'hospitalité imposaient à Rufin et à Mélanie de ne pas laisser paraître à ces visiteurs de marque ce que leur présence pouvait avoir d'encombrant. Du moins ne durent-ils pas faire d'instances excessives pour les retenir auprès d'eux.

e) *Un arrangement raisonnable*

De toute manière, même s'ils étaient en quête d'une implantation stable, Jérôme et Paula se présentaient d'abord en pèlerins, s'inscrivant ainsi dans le flux nombreux et mouvant des visiteurs occidentaux aux Lieux Saints. Leur séjour à Jérusalem n'allait pas être de longue durée, et fut d'ailleurs entrecoupé par diverses excursions en Judée — notamment à Bethléem — et en Galilée. *L'Epist.* 108 (éloge funèbre de Paula) permet de se faire une idée de leurs pérégrinations en Palestine, puis de les suivre durant leur voyage en Égypte, conforme à un usage bien établi des pèlerins occidentaux⁶². A Alexandrie, Jérôme séjourna un mois auprès de Didyme, l'ancien maître de Rufin⁶³. Avec Paula, il poussa jusqu'au désert de Nitrie et des Kellia⁶⁴ où les ascètes se comp-

61. Voir la citation de sa lettre perdue de 401 dans l'*Ap.* 3, 21, 18-23.

62. Le passage par l'Égypte s'imposait vu la réputation du monachisme qui y était florissant et que les récentes persécutions avaient auréolé d'un nouveau prestige. Ayant vécu dans ce pays, Rufin et Mélanie étaient bien placés pour fournir à Jérôme et à Paula toutes les recommandations utiles.

63. Cf. *sup.*, p. 8*.

64. Dans le delta du Nil à 65 km au sud-est d'Alexandrie. Sur les Kellia

taient par « milliers⁶⁵ ». Ils regagnèrent la Palestine durant l'été 386, cette fois pour y installer leurs propres monastères. Leur choix se fixa sur Bethléem. La distance qu'ils mettaient ainsi entre leurs fondations et celles de Rufin et de Mélanie n'était pas grande. Elle avait l'avantage de rendre possibles des relations suivies, tout en préservant de part et d'autre l'autonomie : arrangement raisonnable qui allait donner satisfaction pendant des années.

De 386 à 393 en effet, rien ne permet de douter que les Latins de Bethléem et ceux de Jérusalem n'aient vécu dans l'ensemble en bonne intelligence. Si la correspondance de Jérôme est perdue pour cette période⁶⁶, certains indices subsistent, et d'autant plus éloquents qu'ils apparaissent dans des œuvres postérieures à la brouille consommée entre Jérôme et Rufin. Ainsi, lorsque tous deux se virent confrontés en 393 aux démarches inquisitoriales d'Atarbius⁶⁷, ce fut, de l'aveu même de Jérôme⁶⁸, parce que « leur amitié » les rendait conjointement suspects. Rufin attestera par ailleurs avoir fait travailler de ses copistes pour le compte de Jérôme, et il évoquera une visite — entre bien d'autres sans doute — de Jérôme venu lui apporter un manuscrit de Platon et s'attarder quelque temps auprès de lui⁶⁹. D'autres occasions de

dont le site a été relevé par A. Guillaumont, cf. P. NAUTIN, « L'excommunication... », p. 10 et n. 28.

65. Au témoignage de Rufin et de Pallade, cité par J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 126, n. 57.

66. Cf. *sup.*, n. 41.

67. Cf. *inf.*, p. 30*.

68. Cf. *Ap.* 3, 33, 14-15 (commentaire, n. 651d).

69. Cf. RUFIN. *Apol. adu. Hier.* 2, 11, 4-13. Ce témoignage n'évoque à dessein que des manuscrits d'œuvres profanes, celles-là mêmes dont l'engagement pris à l'occasion d'un songe au désert de Chalcis vers 376 (cf. *Epist.* 22, 30 ; commentaire, n. 226) aurait dû, selon Rufin, interdire désormais à Jérôme la fréquentation (en l'occurrence, Rufin avoue d'ailleurs ingénument comment sa complaisance l'aura rendu complice du parjure qu'il reprocherait à son ex-ami !), mais le monastère de Jérusalem contribua sûrement aussi à renforcer le fonds de littérature ecclésiastique de Bethléem.

rencontre furent sûrement ménagées par le calendrier liturgique : les chrétiens de Jérusalem et ceux de Bethléem devaient se retrouver autour de l'évêque aux grandes fêtes, en particulier pour la vigile de l'Épiphanie, dans la splendide basilique de la Nativité bâtie à Bethléem par l'impératrice Hélène⁷⁰, et pour la Semaine Sainte à Jérusalem⁷¹.

f) Tensions latentes

Ces relations certainement correctes (plus cordiales au début, plus froides, voire crispées, vers la fin) n'en durent pas moins être traversées de tensions⁷² — qu'il convient certes d'apprécier en tenant compte du regard rétrospectif, borné par des œillères évidentes, que portent sur la genèse du conflit les textes polémiques ultérieurs⁷³.

Il se peut d'abord que l'on ait eu de part et d'autre des conceptions divergentes de la vie monastique. L'observance du Mont des Oliviers n'aurait pas été assez stricte au goût de Jérôme, qui s'en prendra — et cela à mots couverts dès le début de 393 — au laxisme et à l'opulence de gens censés rivaliser avec les Crésus et les Sardanapale et se complaire dans une austérité de façade (mais l'outrance conventionnelle de tels traits les rend

70. Moines et moniales de Bethléem s'y rendaient les dimanches pour l'eucharistie : cf. *Epist.* 108, 20, 3. Voir P. NAUTIN, « L'excommunication... », p. 11.

71. Selon J. N. D. KELLY (*Jerome...*, p. 135 et n. 45), certains des sermons de Jérôme « donnent l'impression d'avoir été prêchés à Jérusalem ». De plus, les catéchumènes des communautés de Bethléem montaient en temps normal recevoir le baptême de l'évêque durant la nuit pascale célébrée à Jérusalem : cf. P. NAUTIN, « L'excommunication... », p. 9 ; 17 ; 26, n. 24 ; 32, n. 78-79. Notons qu'il est des compagnons venus de Rome avec Jérôme qui avaient préféré rester à Jérusalem, se rattachant sans doute comme moines à la communauté de Rufin (cf. *Ap.* 3, 22, 2-4 et commentaire, n. 579d).

72. Cf. F. X. MURPHY, *Rufinus...*, p. 61 s.

73. Cf. commentaire, n. 192 ; 585c et 586ab ; 651c.

fort sujets à caution⁷⁴). Par ailleurs Rufin traduira les règles de S. Basile (en 397), tandis que Jérôme fera de même (en 404) pour la règle pacômienne et d'autres écrits ascétiques coptes (mais cela n'implique pas qu'ils se soient réclamés l'un contre l'autre de ces spiritualités respectives⁷⁵ — quoique Jérôme n'eût à coup sûr guère de sympathie pour Basile⁷⁶).

Un autre élément de malaise tiendrait à des positions contrastées par rapport à la culture. Alors qu'ils avaient bénéficié d'une formation profane similaire, Rufin apparaît aussi avare de souvenirs et de références à ce sujet que Jérôme en est prodigue. Les discrets virgilianismes décelables chez le premier⁷⁷ ne pèsent pas lourd en regard du complaisant étalage sous la plume du second de noms, de citations, de réminiscences empruntés à l'Antiquité païenne. Rufin accusera Jérôme, non sans motif, de jeter de la poudre aux yeux en invoquant tant d'auteurs grecs qu'il n'a pas lus⁷⁸. Il lui reprochera également d'avoir, à Bethléem, expliqué les auteurs profanes à des enfants (dans le cadre d'une sorte d'école monastique ?)⁷⁹. Pour Rufin, la conversion avait signifié une rupture définitive avec d'éventuels intérêts en matière profane — selon l'exemple d'un Basile et d'un Grégoire de Nazianze⁸⁰. Il n'en était pas allé de même pour

74. Cf. commentaire, n. 121 et 122c ; 157e. Étant donné la fortune de Paula, les monastères de Bethléem ne devaient pas être quant à eux si mal lotis...

75. Cf. F. X. MURPHY, *Rufinus...*, p. 91 ; J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 280-282. F. THÉLAMON (« Modèles de monachisme oriental selon Rufin d'Aquilée », *AAAd* 12 [1977], p. 328) constate que « nous sommes en fait très mal renseignés sur la forme de vie monastique pratiquée au Mont des Oliviers et sur sa spiritualité ».

76. Cf. *inf.*, p. 34* et n. 172.

77. Cf. F. X. MURPHY, *Rufinus...*, p. 11 et n. 46 ; commentaire, n. 673.

78. Cf. commentaire, n. 31a et 627b.

79. Cf. RUFIN, *Apol. adu. Hier.* 2, 11, 15 s.

80. « Saecularium libris remotis, solis diuinae Scripturae uoluminibus

Jérôme. On sait la crise symbolisée par le fameux songe où, accusé devant le tribunal céleste d'être « cicéronien, non pas chrétien », Jérôme avait fait vœu de renoncer à ses plaisirs littéraires : Rufin ne manquera pas, plus de vingt ans après, de crier au parjure⁸¹. Peut-être se formalisait-il dès longtemps des concessions ainsi consenties à une culture prétendument répudiée.

Quant à ses travaux en matière proprement chrétienne, Jérôme atteste qu'ils s'étaient bientôt heurtés à de vives résistances⁸². Ses plaintes à ce sujet sont un leitmotiv de ses préfaces aux livres bibliques, soit qu'il en révisé une ancienne version latine établie d'après les Septante, soit surtout qu'il les retraduisse conformément à la « vérité hébraïque⁸³ ». La correspondance avec Augustin montrera les réticences de ce dernier, très attaché à la *Septante*, face à cette seconde tranche de travaux privilégiant le texte hébreu⁸⁴. En 415, Jérôme stigmatisera en Pallade⁸⁵ un adversaire résolu de sa Bible d'après l'hébreu⁸⁶. Or Pallade avait été moine au Mont des Oliviers vers 386-390 et y avait contracté une grande estime pour Rufin et Mélanie⁸⁷. Quant à Rufin, le temps viendra où il affichera lui aussi une franche réprobation à l'égard des traductions

operam dabant » écrira Rufin dans l'*Hist. eccles.* 11, 9, GCS Eusebius 2, 2, p. 1014, l. 22-23.

81. Non sans quelque inconséquence : cf. *sup.*, p. 16* et n. 69.

82. Cf. *sup.*, p. 13* et n. 51.

83. Sur la *ueritas hebraica*, cf. commentaire, n. 173a. Pour les préfaces, voir le florilège chronologique établi par F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 2, p. 104 s., n. P : « Les tribulations de S. Jérôme ».

84. Cf. *AVG. Epist.* 28 A (vers 394-395) et 40 A (vers 398). Voir commentaire, n. 379b. En revanche, Chromace d'Aquilée aurait fait montre d'« un certain goût pour l'*hebraica ueritas* » et d'« une grande largeur de vues devant l'entreprise de donner une traduction de l'Ancien Testament sur l'hébreu » (Y.-M. DUVAL, « Aquilée et la Palestine... », p. 291).

85. Futur auteur de l'*Histoire Lausique* où Jérôme sera évoqué sans ménagement : cf. *inf.*, p. 27* et n. 127.

86. *Adu. Pelag., prol.* 2, Val. 695.

87. Cf. PALLAD., *Hist. Laus.* 46, 5. Pallade loue en particulier la fermeté, la sagesse (ou la science : γνωστικώτερος) et la modération de Rufin.

bibliques de Jérôme⁸⁸. Cette hostilité remonte-t-elle au moment où Jérôme entreprit de travailler d'après l'hébreu (vers 390) ? Même à devoir s'en tenir à des témoignages bien postérieurs, on peut penser que l'option de plus en plus affirmée de Jérôme en faveur de l'hébreu aura joué son rôle dans le refroidissement des relations avec Rufin⁸⁹. Celui-ci pourrait bien avoir déjà été la cible de certaines allusions des préfaces hiéronymiennes à ces « amis » si mal disposés qu'ils en viennent à faire figure d'adversaires⁹⁰.

II. L'ŒUVRE D'ORIGÈNE : UN DESTIN MOUVEMENTÉ (III^e-IV^e s.)

Toutes ces données, que la controverse saura orchestrer une fois les adversaires résolus à faire flèche de tout bois, ne suffirent cependant pas à déclencher les hostilités. Décisif à cet égard fut le contentieux qui vaudra au conflit d'être qualifié d'« origéniste » et de s'inscrire à ce titre dans la longue série des controverses auxquelles aura donné lieu l'œuvre du grand théologien alexandrin du III^e s.

a) *Débats en Orient*

« Signe de contradiction » après sa mort comme de son vivant, tel apparaît Origène à beaucoup d'historiens⁹¹. Sans entrer dans les péripéties d'une existence agitée ni

⁸⁸. Cf. RUFIN, *Apol. adu. Hier.* 2, 36-41. Voir commentaire, n. 341.

⁸⁹. Lequel s'en prendra aux leçons d'hébreu prises par Jérôme auprès d'un nommé Baranina : voir *Ap.* 1, 13 et commentaire, n. 120a.

⁹⁰. Cf. F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 2, p. 106, qui parle d'« escarmouches » antérieures au conflit proprement dit. Voir aussi commentaire, n. 380b.

⁹¹. Le mot paraît remonter à F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 1, p. 202. Il est repris par M. VILLAIN (« La querelle... », p. 6) et F. X. MURPHY (*Rufinus...*, p. 103).

dans le détail de ses démêlés avec les évêques d'Alexandrie, Démétrius et son successeur Héraclas, on rappellera que l'enseignement et les écrits d'Origène, si prisés par beaucoup, s'étaient aussi heurtés d'emblée à bien des oppositions, s'agissant notamment de la résurrection de la chair, du salut du diable, de l'exégèse allégorique et de la préexistence des âmes⁹².

La postérité n'avait pas été moins partagée. Ainsi, dans les premières années du IV^e s., un conflit s'était déclaré à propos d'Origène entre l'abbé Hiéracas de Léontopolis et l'évêque Pierre d'Alexandrie. D'autres évêques comme Méthode d'Olympe⁹³ et Eustathe d'Antioche — dont Jérôme louera l'antiarianisme « claironnant⁹⁴ » — s'étaient également montrés ses adversaires résolus. En revanche, un Athanase d'Alexandrie et un Eusèbe de Césarée, aux positions par ailleurs antagonistes sur la question de l'arianisme, avaient professé leur admiration à son égard. Eusèbe avait même collaboré avec Pamphile, directeur de l'école théologique et de la bibliothèque de Césarée, mort martyr vers 310, pour la rédaction d'une *Apologie d'Origène* (titre indicatif d'un climat passionnel...), œuvre appelée à jouer un grand rôle dans la controverse entre Jérôme et Rufin⁹⁵.

Plus avant dans le siècle, cette admiration se retrouve à travers l'Orient chez d'autres personnages éminents comme Didyme d'Alexandrie ou les Cappadociens Basile

⁹². Voir l'« esquisse d'une biographie d'Origène » tracée par P. NAUTIN, *Origène...*, p. 413 s. Sur les points débattus de son vivant, cf. surtout p. 420-422, 430, 434, 436. On les retrouve durant la controverse entre Jérôme et ses adversaires de Jérusalem : sur la résurrection de la chair, cf. *C. Ioh.* et *Ap.* 2, 5 ; sur le salut du diable et le différend avec Démétrius, cf. *Ap.* 2, 6-7 et 18-19 ; sur l'origine des âmes, cf. *Ap.* 2, 7-10 et 3, 30 ; sur l'exégèse allégorique, cf. *Ap.* 1, 28-29.

⁹³. Cf. commentaire, n. 97.

⁹⁴. Voir *inf.*, n. 173.

⁹⁵. Cf. P. NAUTIN, *Origène...*, chap. 3, p. 99-153 ; commentaire, n. 81. Voir *inf.*, p. 41*-43*.

et Grégoire de Nazianze⁹⁶. Ces derniers s'étaient associés pour composer la *Philocalie*, une anthologie destinée à assurer la diffusion du meilleur de l'œuvre immense et contestée de l'Alexandrin⁹⁷. L'opposition cependant ne désarmait pas et trouvait à la même époque son représentant le plus farouche en cet Épiphané de Salamine auquel Jérôme se lia : son aversion pour Origène devait remonter au long séjour qu'il avait fait comme moine en Égypte, et s'était donné libre cours en de violents réquisitoires⁹⁸. Il n'est pas trop de dire que « l'origénisme allait devenir sa hantise⁹⁹ ».

b) Origène en Occident

Alors que d'Alexandrie à Constantinople en passant par Antioche et Césarée l'origénisme n'avait cessé de soulever des passions contradictoires, qu'en était-il en Occident ? On a longtemps prétendu qu'à la fin du iv^e s. Origène et l'origénisme y étaient pratiquement inconnus¹⁰⁰. Or Jérôme insistera, face à Rufin, sur le fait qu'il ne lui revenait pas d'avoir inauguré la diffusion des œuvres de l'Alexandrin dans le monde latin : avant lui des évêques comme Victorin de Poetovium, Hilaire de Poitiers, Ambroise de Milan avaient traduit Origène et

96. Sur Didyme et Grégoire, maîtres dont Jérôme et Rufin se réclameront concurremment, cf. *sup.*, p. 8*-9* et 15*.

97. Voir l'éd. E. JUNOD de la *Philocalie* (chap. 21-27), SC 226, Paris 1976, qui propose (p. 12) d'en situer la composition entre 364 et 378. Selon A. GUILLAUMONT, *Les Kephalaia...*, p. 49, l'ouvrage aurait été rédigé « vers 358 ». Sur « la présence de courants origénistes en Cappadoce » décelée par ailleurs, cf. J. DANIELOU, « L'*Adversus Arium et Sabellium* de Grégoire de Nysse et l'origénisme cappadocien », RSR 54 (1966), p. 61-66 (référence fournie par Y.-M. DUVAL, « Sur les insinuations... », p. 356, n. 3).

98. Dans l'*Ancoratos* et le *Panarion* rédigés vers 374-376. Voir P. NAUTIN, « Épiphané », col. 617-618 et 626-627. Cf. commentaire, n. 112b.

99. F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 1, p. 203.

100. Cf. p. ex. G. BARDY, dans *A monument to St Jerome...* (F. X. MURPHY éd.), New York 1952, p. 103 et 106 ; S. JANNACCONE, « La genesi... », p. 14-15.

exploité son exégèse¹⁰¹. Il conviendrait de poursuivre l'investigation de cet « origénisme latin bien antérieur à celui d'Ambroise », même s'il est sûr qu'« à partir de la fin du iv^e s. l'exploitation est devenue plus systématique et (que) la méthode a quelque peu changé », donnant lieu chez un Jérôme non plus seulement à un « monnayage » à des fins liturgiques et pastorales, mais à la mise en œuvre d'une exégèse d'allure plus « continue » et plus « scientifique »¹⁰².

En tout cas, bien avant le scandale de la traduction rufinienne du *Peri Archôn*, l'origénisme avait déjà été en butte à une opposition explicite à Rome. Y.-M. Duval a souligné comment, dans leur *Libellus precum*, les prêtres Faustin et Marcellin qui vécurent à Rome « sensiblement à la même époque que Jérôme » se plaignaient en 383-384 « d'être les seuls chrétiens persécutés alors qu'ils (étaient) entourés d'*origénistes*, d'*anthropomorphites*, d'*apollinaristes*... » (ici « sont renvoyés dos à dos les deux courants qui vont s'affronter »)¹⁰³. Et Jérôme lui-même, encore admirateur inconditionnel de l'Alexandrin, s'était emporté contre les « chiens enragés » qui « affectent maintenant » — en 385 — de soutenir que Rome se serait associée à la condamnation d'Origène par Démétrius « pour cause d'innovations dans le dogme (ou) pour motif d'hérésie¹⁰⁴ ». « Pareille affirmation », commente Y.-M. Duval, « laisse entendre que la renommée d'Origène n'était pas intacte à Rome sous le pontificat de Damase, qu'elle éveillait même probablement une certaine suspicion », peut-être liée au parti qu'auraient tiré des écrits d'Origène certains groupes arianisants

101. Cf. *Ap.* 1, 2, 5-10 et commentaire, n. 28.

102. Y.-M. DUVAL, « Les sources grecques de l'exégèse de Jonas chez Zénon de Vérone », *VChr* 20 (1966), p. 114.

103. « Sur les insinuations... », p. 356-357 et 359-360.

104. *Epist.* 33, 5.

« dans un Illyricum qui restait agité par les remous du concile d'Aquilée (381) et qui voit pénétrer les Goths ariens¹⁰⁵ ».

III. JÉRÔME ET ORIGÈNE : 375-393

a) Antioche, Constantinople, Rome (375-385)

Jérôme avait vu une stricte orthodoxie nicéenne s'allier à une vive admiration pour Origène non seulement chez « son maître » Grégoire de Nazianze¹⁰⁶, mais aussi chez un Grégoire de Nysse et un Amphiloque d'Iconium qu'il avait pu fréquenter à Constantinople¹⁰⁷. De cette période datent ses premières mentions d'Origène, alors que ses « lettres antérieures à 381 ne portent pas de trace de (cette) fréquentation¹⁰⁸ ». En fait, s'il faut faire remonter jusque vers 375 la traduction des *Homélies sur Jérémie*, son goût pour Origène serait plus ancien¹⁰⁹. C'est en tout cas en Orient que Jérôme put se familiariser avec l'Alexandrin, et c'est à Constantinople que son intérêt aura tourné à la ferveur. Les éloges d'Origène dans la *Chronique* en sont le gage¹¹⁰, et l'*Epist.* 18 A sur la vision d'Isaïe « redresse sans mot dire » les « erreurs »

105. « Sur les insinuations... », p. 359-360. Cependant la collusion entre arianisme et origénisme (que Jérôme dénoncera : cf. *inf.*, p. 34*) tendrait à devenir un péril anachronique dans un Occident où triomphait de plus en plus la foi de Nicée.

106. Cf. *sup.*, p. 9* (et n. 34).

107. Cf. Y.-M. DUVAL, « Sur les insinuations... », p. 358 et n. 2, qui renvoie à *Vir.* III, 128 et 133.

108. « Sur les insinuations... », p. 358, n. 3.

109. Voir P. NAUTIN, introd. aux *Homélies sur Jérémie I-XI*, SC 232, Paris 1976, p. 33 et 54. Cf. commentaire, n. 44b. L'influence d'Origène était-elle sensible dès ce premier *Commentaire sur Abdias* de Jérôme dit « allégorique » (cf. *In Abd.*, prol., CCL 76, 349, 8 s.) composé à Antioche, mais ensuite perdu ?

110. Cf. F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 2, p. 116.

du modèle dont Jérôme s'inspire pour lors de près¹¹¹. A Rome, l'*Epist.* 33 qui recense les œuvres d'Origène confine au panégyrique, et Jérôme ajoute à ses précédentes traductions de trente-sept homélies sur les prophètes celle des deux *Homélies sur le Cantique*. Les préfaces portent aux nues l'auteur, ainsi que Rufin ne se fera pas faute de le rappeler en temps voulu¹¹². Les lettres de la période romaine (382-385) sont également enthousiastes¹¹³.

b) La rencontre de l'origénisme égyptien (385-386). Jérôme et Rufin. Évagre et Pallade

Lors du second séjour en Orient, ce zèle ne se démentira pas. Son voyage en Égypte en 385-386 devait amener Jérôme à y rencontrer des moines origénistes. Il prétendra dans l'*Apologie* avoir su discerner des « vipères » parmi les « saints » : illusion rétrospective probable¹¹⁴ ! Admirateur d'Origène et fervent nicéen, il ne pouvait qu'être bien impressionné par ces ascètes, naguère exposés pour beaucoup aux persécutions de Valens¹¹⁵. Tel était le cas d'Ammonios et de ses frères que leur taille avait fait surnommer « les Longs », et qui se distinguaient aussi par leur science. Mélanie et Rufin les avaient secourus lors de leur exil à Diocésarée¹¹⁶. C'était pour Jérôme faire acte de communion avec ses amis latins de Jérusalem que de parcourir les déserts d'Égypte peuplés de ces spirituels. Parmi eux devait alors se trouver Évagre le Pontique, dont la cause serait plus tard confondue avec celle de

111. Cf. Y.-M. DUVAL, « Sur les insinuations... », p. 359.

112. Cf. commentaire, n. 202 ; RUFIN, *Apol. adu. Hier.* 2, 16-17.

113. Voir les passages recensés par F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 2, p. 117.

114. Cf. *Ap.* 3, 22, 19-21 ; commentaire, n. 586a.

115. Rufin se flattera d'avoir partagé ce sort : cf. *sup.*, p. 12* et n. 46.

116. Cf. A. GUILLAUMONT, *Les Kephalaia...*, p. 55 s.

l'origénisme. Évagre et Jérôme se rencontrèrent-ils, soit à Nitrie (ou aux Kellia) soit à Alexandrie auprès de Didyme ? S'étaient-ils connus lors du séjour de Jérôme à Constantinople tandis qu'Évagre y était lui-même disciple de Grégoire de Nazianze ? On peut le supposer, quoique « aucun témoignage ne permette de sortir du champ des possibilités et des vraisemblances¹¹⁷ ». En tout cas, Rufin était « une connaissance commune » de Jérôme et d'Évagre : « Rufin était à Jérusalem... quand, vers 382, Mélanie y accueillit Évagre. Peut-être est-ce des mains de Rufin lui-même que celui-ci reçut l'habit monastique avant son départ pour l'Égypte¹¹⁸ ».

L'*Historia monachorum* que Jérôme attribuera à Rufin¹¹⁹, en fait simple traducteur — et fort libre — vers 404¹²⁰ d'un original grec (émanant du reste de son entourage hiérosolymitain), fait l'éloge d'Évagre, et la version latine de Rufin, plus emphatique mais plus circonspecte que le grec, atteste la « profonde sympathie » du moine de Jérusalem pour l'ascète égyptien¹²¹. Rufin, au sortir de la controverse, réhabilitait ainsi aux yeux des Latins ces moines origénistes vilipendés par Jérôme et Épiphane et malmenés par Théophile¹²². Beaucoup plus tard, en 414, après la mort de Rufin, Jérôme dénoncera cet ouvrage, et notamment le fait d'avoir mis en

117. A. GUILLAUMONT, *Les Kephalaia...*, p. 68-69. Les trois mentions (polémiques) du nom d'Évagre chez Jérôme sont beaucoup plus tardives, et datent des controverses non plus origénistes, mais pélagiennes (414-416) : cf. *ibid.*, p. 66-67.

118. A. GUILLAUMONT, *Les Kephalaia...*, p. 69-70 (où est également évoqué un probable échange de correspondance entre Évagre et Rufin).

119. Cf. *Epist.* 133, 3, 6, où Jérôme déclare Rufin « disciple d'Évagre », ce qui « n'est peut-être pas très exact » (A. GUILLAUMONT, *Les Kephalaia...*, p. 69), et précise qu'il traduisit en latin des œuvres d'Évagre.

120. Pour cette date, cf. F. X. MURPHY, *Rufinus...*, p. 235.

121. Cf. A. GUILLAUMONT, *Les Kephalaia...*, p. 70-74.

122. A. GUILLAUMONT (*Les Kephalaia...*, p. 74, n. 108) souligne comment Rufin a ajouté à la notice d'Ammonios, l'aîné des Longs Frères, « un vibrant éloge de ce moine ».

tête la notice d'un personnage notoirement inattaquable (Jean de Lycopolis) comme en guise de paravent pour les « hérétiques » qui suivaient (parmi lesquels les « Longs Frères » et Évagre)¹²³.

L'*Historia monachorum* sera relayée en 419-420 par l'*Histoire Lausique* de Pallade, « œuvre écrite dans l'esprit d'Évagre¹²⁴ » par un moine qui vécut près de dix ans (390-399) « dans son intimité » aux Kellia et se réclame de lui comme d'un maître¹²⁵. Or on a vu qu'avant de venir s'agrèger à la communauté d'Évagre, Pallade avait appartenu trois ans durant à celle de Rufin¹²⁶. Les jugements peu amènes de l'*Histoire Lausique* sur Jérôme¹²⁷ pourraient bien refléter, quitte à en accuser la sévérité en fonction des conflits postérieurs, l'opinion que s'étaient forgée peu à peu Rufin et Mélanie. « Établi en Égypte », Pallade semble avoir servi « d'agent de liaison entre, d'une part, Évagre et, de l'autre, Rufin et Mélanie, entretenant la ferveur commune pour Origène, soit par ses lettres, soit peut-être même à l'occasion de brefs retours en Palestine¹²⁸ ». L'« origénisme » de Pallade sera en tout cas dénoncé par Épiphane dans

123. Cf. *Epist.* 133, 3, 7-9, où Jérôme met significativement cette manœuvre en parallèle avec d'autres diversions tentées par Rufin, comme d'avoir placé l'*Apologie d'Origène* sous le patronage du martyr Pamphile (cf. commentaire, n. 81bc) et les *Sentences* du pythagoricien Sextus au compte du pape Sixte (cf. commentaire, n. 120a).

124. Selon le titre d'un article de R. DRAGUET, *RHE* 41-42 (1946-47), cité par A. GUILLAUMONT, *Les Kephalaia...*, p. 75-76 et n. 117.

125. Cf. A. GUILLAUMONT, *Les Kephalaia...*, p. 75 et n. 115.

126. Cf. *sup.*, p. 19*.

127. Cf. PALLAD. *Hist. Laus.* 36, 6-7 ; 41, 2. Pallade dénonce l'emprise de Jérôme sur Paula, ainsi que sa propension à la βλασφημία (« esprit de dénigrement » selon A. GUILLAUMONT, *Les Kephalaia...*, p. 74 et n. 2, qui trouve « peut-être trop optimiste » l'interprétation du mot proposée par F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 1, p. 196, n. 2 : « exclusivisme »). Le terme paraît équivaloir à cette *invidia* (jalousie, malveillance...) dont Jérôme se dit si volontiers la victime (cf. commentaire, n. 190c et *inf.*, n. 129).

128. Cf. A. GUILLAUMONT, *Les Kephalaia...*, p. 75 et n. 113.

sa lettre à Jean de 394 : il est frappant que celle-ci s'en prenne ainsi nommément aux seuls Rufin et Pallade¹²⁹ !

c) *Bethléem (386-393)*

A son retour d'Égypte, loin de songer à s'en prendre à l'origénisme, Jérôme poursuit à Bethléem l'œuvre de diffusion entreprise à Antioche, à Constantinople et à Rome. « Dans cette période de grande activité..., Origène reste le grand inspirateur, d'autant plus que la proximité de la bibliothèque de Césarée permet... de profiter plus facilement de ses richesses » constate F. Cavallera qui recense les nombreux hommages du Latin à l'Alexandrin dans les œuvres de cette époque¹³⁰. Voici l'un des plus marquants, auquel « les faits allaient apporter un... cruel démenti¹³¹ » :

« Au sujet d'Adamantius¹³², je me tais, car son nom, ' si l'on peut se permettre un rapprochement aussi inégal¹³³ ', est plus exposé que le mien à l'*invidia* pour s'être... dans ses tomes... laissé gagner à la vérité hébraïque et... avoir recouru parfois aux secours d'une langue étrangère. Ce que je me contente de dire, c'est que je voudrais avoir en partage, avec l'*invidia* attachée à son nom, également sa science des Écritures, tant je fais peu de cas des semblants et des ombres de spectres dont c'est, paraît-il, la nature que de terrifier les enfants et de pérorer dans des recoins ténébreux¹³⁴. »

L'*invidia* dont s'accuseront mutuellement Jérôme et Rufin, Jérôme et Pallade, est ici censée sceller la solidarité

129. Cf. *Epiph. epist.* 51, 6, 4 (= *Ap.* 3, 23, 19-27) et 9, 3. Or Jérôme les dénoncera conjointement en 415 dans l'*Adu. Pelag., prol.* 2, Val. 695 (cf. commentaire, n. 380b) au titre de leur *invidia* à son encontre (on se renvoie ce grief ! cf. *sup.*, n. 127) et de leur zèle en faveur de l'origénisme : cf. *inf.*, p. 112* et n. 61.

130. F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 2, p. 118 s.

131. *Ibid.* (même absence de prémonition qu'à propos de l'amitié éternelle évoquée *sup.*, p. 7* !).

132. Surnom prestigieux d'Origène (de *adamas*, « acier » ou « diamant »).

133. VIRGILE, *Georg.* 4, 176.

134. *Quaest. hebr. in gen., prol., CCL 72, Lag.* 3, 8-17.

entre Jérôme et Origène ! Et l'« origénisme » de Jérôme consacre pour lors ce primat de la *ueritas hebraica* auquel répugneront si fort un Pallade, un Rufin, un Augustin¹³⁵... Cependant Jérôme poursuivait concurremment d'autres travaux dont les fervents d'Origène, y compris les Latins de Jérusalem, devaient avoir lieu de se réjouir¹³⁶. Il vint (vers 389) à doubler avec celles sur *Luc* le nombre des homélies de l'Alexandrin traduites par ses soins. Il exaltait, ce faisant, Origène aux dépens d'Ambroise, son prétendu plagiaire¹³⁷, oubliant opportunément que lui-même, dans des commentaires présentés comme son œuvre, ne s'était pas privé d'agir en compilateur et de décalquer en latin des pages entières d'Origène¹³⁸ ! Ainsi à propos de quatre Épîtres pauliniennes et de l'*Ecclésiaste* commentés dans les premières années du séjour à Bethléem¹³⁹. Or Jérôme alléguera un jour ses *Commentaires sur l'Ecclésiaste* et sur l'*Épître aux Éphésiens* pour attester les distances marquées par lui vis-à-vis d'Origène¹⁴⁰ ! Face à Rufin scandalisé de tant d'aplomb, il aura bien du mal à démontrer cette indépendance¹⁴¹... Il faut attendre 393 pour déceler « plus de froideur¹⁴² » dans ses commentaires sur six des douze petits prophètes, tout pénétrés pourtant de l'influence de celui dont l'œuvre « in prophetas minores » avait paru à Jérôme

135. Cf. *sup.*, p. 19*-20*.

136. Rufin ne serait-il pas l'ami que la préface des *Commentarioli in psalmos* (CCL 72, 177, 4 s.) montre penché sur le psautier en compagnie de Jérôme et tout comme lui avide de recueillir les enseignements d'Origène ? C'est l'hypothèse de J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 157 (cf. commentaire, n. 172 et 675).

137. Rufin stigmatisera plus tard le procédé : cf. commentaire, n. 28a.

138. Cf. commentaire, n. 142 ; 143a ; 192 ; 209.

139. Respectivement 386 (datation de P. Nautin) et 388 (ou 389). Cf. commentaire, n. 133a et 195 ; J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 150.

140. Cf. *Epist.* 84, 2, 2 (citée dans le commentaire, n. 619b).

141. La seconde partie du premier livre de l'*Apologie* est consacrée pour l'essentiel au cas de l'*In Ephes.* (*Ap.* 1, 15-16 et 21-29). Cf. commentaire, en particulier n. 133a ; 194 ; 200 ; 209 ; 211.

142. Cf. J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 164 (« distinctly cooler »).

valoir les « trésors de Crésus¹⁴³ ». Jérôme s'y félicite encore d'être accusé de « piller » un auteur de l'envergure d'Origène¹⁴⁴, dont le *De uiris illustribus* célèbre la même année l'« immortale ingenium » dans une notice enthousiaste¹⁴⁵.

IV. LA CONTROVERSE ORIGÉNISTE : PREMIÈRE PHASE (393-397)

a) Campagne d'Épiphane à Jérusalem et rupture avec Jean. *L'arrière-plan théologique du conflit*

C'est alors que s'ouvre, avec la visite inquisitoriale en Palestine d'« un certain Atarbius¹⁴⁶ », la controverse origéniste. Ce personnage devait être un émissaire d'Épiphane, l'antiorigéniste forcené, chargé d'obtenir des moines un désaveu formel des erreurs de l'Alexandrin. D'emblée, Jérôme et Rufin adoptèrent des positions contrastées : le premier eut à cœur de « contenter » Atarbius, le second le mit à la porte sans ménagement¹⁴⁷. Or Atarbius ne faisait que précéder à Jérusalem Épiphane en personne¹⁴⁸, qui y arriva dès lors fort prévenu contre

143. Cf. *Vir. ill.* 75, Rich. 41, 11. Voir F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 2, p. 119 ; J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 164 et n. 54-56.

144. Cf. *In Mich.* 2, prol., CCL 76, 473, 226.

145. Cf. *Vir. ill.* 54.

146. Selon l'expression consacrée : cf. commentaire, n. 651b. Y.-M. DUVAL (« Sur les insinuations... », p. 360, n. 6) parle quant à lui de « l'énigmatique Atarbius ». Sur l'hypothèse de R. Weijenborg qui l'identifierait à un évêque sabellien de Néo-Césarée, voir A. GUILLAUMONT, *Les Kephalaia...*, p. 65, n. 74.

147. Cf. *Ap.* 3, 33, 15 s. et 24 s.

148. Pour la fête des Encénies dont l'octave se déroulait à la mi-septembre : « Cette solennité... commémorait la dédicace de la basilique du Saint-Sépulchre », ou, plus précisément, « des deux églises jumelles de l'Anastasis et du Martyrium » (P. NAUTIN, « L'excommunication... », p. 13 et n. 52 ; « Études de chronologie... » [1973], p. 72).

Rufin et contre Jean, son protecteur. Jean, par courtoisie, laissa cet hôte de marque prêcher dans son église, mais Épiphane se lança dans une diatribe si violemment antiorigéniste que l'évêque du lieu, exaspéré, lui fit intimer silence avant de profiter d'une autre cérémonie pour dénoncer en reprèsailles les erreurs anthropomorphites¹⁴⁹. Dans les jours suivants, pour désamorcer la propagande d'Épiphane, Jean fit une profession de foi à laquelle l'évêque de Salamine ne trouva rien à redire¹⁵⁰. Dépité, celui-ci vint demander l'hospitalité au monastère de Jérôme, mais on y éconduisit ce visiteur compromettant, qui repartit alors via Jérusalem pour son monastère de Besanduc d'où il regagna Chypre.

L'année suivante, le conflit entre Épiphane et Jean rebondit, et Jérôme y fut mêlé de beaucoup plus près. Des moines de Bethléem étaient allés se plaindre à Épiphane de ce que Jean ne les laissait disposer d'aucun prêtre pour célébrer dans leur église¹⁵¹. Volontiers complaisant en pareille occurrence, Épiphane résolut d'ordonner le propre frère de Jérôme, Paulinien, voire l'y contraignit, sans doute à l'été 394¹⁵². Outré de la nouvelle incartade¹⁵³ que constituait cet empiètement illicite sur ses prérogatives¹⁵⁴ (Épiphane lui ayant fait notifier l'ordination), Jean menaça d'en appeler « jusqu'aux extrémités de

149. Cf. *C. Ioh.* 11, Val. 417-418.

150. *Ibid.*, 11, Val. 418-419, et 14, Val. 420. Pour la datation de ces événements, voir la démonstration de P. NAUTIN, « Études de chronologie... » (1973), p. 69-75.

151. Cf. *EPIPH. Hier. epist.* 51, 1, 5. Jérôme et son ami Vincent, tous deux prêtres (le premier ordonné jadis à Antioche, le second à Constantinople), avaient opté pour une « abstention de principe » à l'égard de l'exercice du ministère ordonné (cf. F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 1, p. 211 et n. 1).

152. Pour la datation, cf. P. NAUTIN, « Études de chronologie... » (1973), p. 78 et n. 223.

153. Pris d'un zèle iconoclaste, Épiphane avait auparavant arraché d'une église du diocèse de Jean une étoffe ornée d'une figure du Christ (ou d'un saint). Le geste avait été mal accueilli (cf. *EPIPH. Hier. epist.* 51, 9).

154. Voir à ce sujet P. NAUTIN, « L'excommunication... », p. 15.

la terre¹⁵⁵ ». Sur quoi Épiphané tint à se justifier dans une lettre où il renouvelait ses attaques, sommant Jean d'avoir à répondre de huit hérésies origénistes¹⁵⁶. A cette contre-offensive, Jean ne répondit pas, mais prononça l'excommunication de quiconque reconnaîtrait l'ordination de Paulinien¹⁵⁷. Épiphané diffusa alors sa lettre auprès des évêques palestiniens et des moines, les exhortant à rompre avec Jean.

Jérôme qui « avait tout fait jusqu'alors pour ménager à la fois Jean et Épiphané¹⁵⁸ » dut prendre parti. N'étant sans doute « pas responsable de l'ordination de Paulinien¹⁵⁹ », il essaya d'en atténuer l'effet en éloignant le nouveau prêtre¹⁶⁰. Mais pouvait-il la désavouer sans risquer de s'aliéner ses moines? Tel dut être le « vrai motif¹⁶¹ » qui le fit tomber avec sa communauté (et celle de Paula) sous le coup de l'excommunication lancée par Jean. Pendant plus de deux ans l'église de la Nativité allait leur rester fermée et la sépulture chrétienne être interdite à leurs morts, tandis que leurs catéchumènes durent solliciter le baptême d'un autre évêque, Denys de Lydda, partisan d'Épiphané¹⁶². Durant cette période toutefois, « loin de braver (son) évêque, (Jérôme) veillait à ne pas lui fournir de nouveaux griefs », quitte à donner libre cours à sa rancœur dans des écrits dont il pouvait

155. ΕΠΙΦΑΝ. *Hier. epist.* 51, 1, 1. L'évêque de Rome devait être au premier chef visé par cette formule.

156. ΕΠΙΦΑΝ. *Hier. epist.* 51. Le catalogue d'hérésies origénistes figure aux § 4-7. A ce propos, cf. commentaire, n. 67b et 312.

157. Cf. *C. Joh.* 42, Val. 452.

158. P. NAUTIN, « L'excommunication... », p. 16.

159. Selon P. NAUTIN (« L'excommunication... », p. 14 et 16), pour qui il n'est « pas certain » que la délégation du monastère de Bethléem venue solliciter Épiphané ait été envoyée par Jérôme, et encore moins que ce dernier ait fait des instances en vue de cette ordination.

160. Selon le *C. Joh.* 41, Val. 451, Paulinien réside à Chypre, attaché au clergé d'Épiphané, et ne revient à Bethléem que pour quelques visites.

161. P. NAUTIN, « L'excommunication... », p. 16.

162. Cf. *C. Joh.* 42-43, Val. 452.

penser « qu'ils ne seraient pas lus par Jean¹⁶³ ». C'est justement l'un de ceux-ci qui allait mettre le feu aux poudres. A la demande d'un nommé Eusèbe de Crémone, venu séjourner à son monastère (où il resterait comme moine) et ignorant le grec, Jérôme traduisit la lettre d'Épiphané à Jean. Supposée confidentielle, cette traduction finit par tomber aux mains de Jean et de Rufin quelque dix-huit mois plus tard, à l'automne 395. Jérôme accusera Rufin (qui s'en défend) d'avoir soudoyé dans ce but un moine de Bethléem¹⁶⁴.

Depuis l'incident avec Atarbius, Rufin aussi avait eu à prendre position : il s'était naturellement retrouvé du côté de Jean tandis que Jérôme se solidarisa plutôt avec Épiphané, et il avait dû figurer parmi ce clergé que Jérôme vit à l'octave des Encénies se moquer de la prédication d'Épiphané de concert avec l'évêque de Jérusalem¹⁶⁵. Il est significatif que la lettre d'Épiphané à Jean le nomme à deux reprises. Une première fois l'évêque de Salamine rapporte une question que « le prêtre Rufin » aurait posée à l'un de ses clercs venu faire part à Jean de l'ordination de Paulinien : « Crois-tu que le saint évêque [Épiphané] va en ordonner plusieurs¹⁶⁶ ? » Rufin semble agir ici en service commandé. Inquiète ou ironique, sa question reflète à coup sûr la préoccupation de l'évêque de Jérusalem. La mention atteste que Rufin faisait plus que quiconque figure d'origéniste : « Quant à

163. P. NAUTIN, « L'excommunication... », p. 17.

164. Cf. *Epist.* 57, 2, 2 et 3. Eusèbe de Crémone avait été lié à Paulin de Nole (cf. *Epist.* 53, 11, 1). Devenu membre de la communauté de Bethléem (et ordonné prêtre), il se trouve mêlé de près à bien des péripéties — y compris les plus louches — de la controverse, aux côtés de Jérôme ou de ses amis, ce qui lui vaudra une solide animosité de la part de Rufin et de Mélanie. Cf. commentaire, n. 48 ; 462 ; 597 ; 602d.

165. *C. Joh.* 11, Val. 418 : « Nos hic eramus... Tu et chorus tuus, canino rictu naribusque contractis, scalpentis capita delirum senem nutibus loquebamini. » Cf. commentaire, n. 255 et 586c.

166. ΕΠΙΦΑΝ. *Hier. epist.* 51, 2, 4.

toi, frère », écrivait Épiphané, « que Dieu te délivre — ainsi que le saint peuple du Christ qui t'a été confié, et tous les frères qui sont avec toi, et surtout le prêtre Rufin — de l'hérésie d'Origène...¹⁶⁷ » Jérôme ne manquera pas d'exploiter ce témoignage dans son *Apologie* de 402¹⁶⁸. Il est à rapprocher de l'adjuration qui figurait dans la même lettre : « Renonce à l'hérésie d'Origène et à toutes les hérésies, très cher... Le motif qui aura suscité toute votre indignation, ce serait que je vous aie dit : ' Vous ne devez pas faire l'éloge du père d'Arius, de la racine et du géniteur des autres hérésies '¹⁶⁹ ». Clé décisive pour interpréter la volte-face apparemment incongrue par laquelle, de propagandiste enthousiaste, Jérôme devint le dénonciateur d'Origène : « Dès le moment où l'on se permet de suspecter sa foi, (il) se sent ramené quinze ou vingt ans en arrière (lorsque sa foi était suspectée au désert de Chalcis) » écrit Y.-M. Duval dans un article qui montre comment l'origénisme en vint à relayer l'arianisme dans l'esprit de Jérôme et à ranimer le spectre d'une hérésie qui n'avait jamais cessé de le hanter¹⁷⁰. Il ne se départait pas de sa vieille méfiance de nicéen intransigeant vis-à-vis de la majorité antiochienne autrefois conduite par Mélèce, que les persécutions à elle infligées par le parti arien n'avait pas suffi à blanchir à ses yeux du soupçon d'avoir pactisé avec l'hérésie¹⁷¹. C'est pourquoi, dans sa continuation de la *Chronique* d'Eusèbe vers 380, Jérôme avait eu des mots très durs pour la « superbe » de Basile de Césarée¹⁷² et pour Cyrille de Jérusalem,

167. *Ibid.*, 51, 6, 4.

168. *Ap.* 3, 23, 19 s. (cf. commentaire, n. 596).

169. *ÉPIPH. Hier. epist.* 51, 3, 3.

170. « Sur les insinuations... », p. 360 et n. 5 (à la suite de F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 1, p. 199 et n. 3). Cf. aussi H. CROUZEL, « Qu'a voulu faire Origène... », p. 172 s. Voir commentaire, n. 332c ; 679b.

171. Notamment en admettant la formulation des « trois hypostases » : cf. *Epist.* 15 et 16 à Damase en 376-377.

172. Rufin, son traducteur, le louera en des termes sciemment inspirés

prédécesseur de Jean¹⁷³. « Jean se rattachait à Cyrille » et au « parti modéré¹⁷⁴ », tandis qu'« Épiphané a lutté contre l'arianisme, aussi bien sous Constance que sous Valens, ... a accompagné Paulin à Rome en 382 et... l'a constamment favorisé (contre Mélèce et son successeur Flavien)¹⁷⁵ ». La controverse autour d'Origène allait raviver ces précédents antagonismes : Jérôme et Rufin, l'un prêtre de Paulin, l'autre prêtre de Jean, se trouveraient placés chacun dans un camp.

b) *Recours à Constantinople, à Alexandrie, à Rome*

Divulguée, la traduction de la lettre d'Épiphané avait ulcéré Jean. Il réclama — et obtint — de l'autorité civile, le préfet de Constantinople, un arrêt d'expulsion contre Jérôme et les siens¹⁷⁶. La situation générale troublée — les Huns menaçant la Palestine — et plus encore l'assassinat du préfet obligèrent à surseoir.

Les adversaires de Jérôme et d'Épiphané se tournèrent alors vers Alexandrie et recoururent au pouvoir ecclésiastique en la personne du patriarche Théophile. Rufin devait avoir ses entrées auprès de celui-ci, dont il avait été « l'auditeur et le disciple¹⁷⁷ » bien avant que Théophile

de l'éloge de Cyprien par Jérôme (*Basil. hom.*, prol., CCL 20, p. 237) : cf. Y.-M. DUVAL, « L'influence des écrivains africains du III^e s. sur les écrivains chrétiens de l'Italie du Nord dans la seconde moitié du IV^e s. », *AAAd* 5 (1974), p. 225, n. 130.

173. Les textes sont cités par F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 1, p. 66-67. On appréciera pour le contraste cet éloge « retentissant » d'Eustathe dans l'*Epist.* 73, 2, 2 en 398 (la date a son importance !) : « nostrum Eustathium qui primus antiochenae episcopus contra Arium clarissima tuba bellicum cecinit ».

174. F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 1, p. 199-200. Jérôme ne manquera pas de reprocher à Jean son passé d'« homéousien » : cf. P. NAUTIN, « La lettre de Théophile... », p. 377, n. 7, qui (comme Cavallera) renvoie en particulier au *C. Ioh.* 4, Val. 411.

175. Y.-M. DUVAL, « Sur les insinuations... », p. 361.

176. Cf. *Epist.* 82, 10 ; *C. Ioh.* 43, Val. 452. Commentaire, n. 551c.

177. Il aura à cœur de le rappeler à Jérôme en temps utile (cf. *Ap.* 3, 18, 26-30 et commentaire, n. 552).

n'accédât à l'épiscopat. Il avait sûrement maintenu le contact avec Alexandrie (un Pallade entre autres, on l'a dit¹⁷⁸, avait dû servir d'intermédiaire), où il connaissait notamment le prêtre Isidore qui, dirigeant l'hospice de la ville, occupait un rang important dans l'Église et jouissait (pour lors) de la confiance de son évêque. Or, ancien moine de Nitrie, Isidore était connu comme origénien. Sollicité, il « prit aussitôt fait et cause pour Rufin¹⁷⁹ ». Mais la lettre qu'il envoya à Jérusalem en mars 396 pour annoncer sa venue fut interceptée¹⁸⁰ par le parti de Jérôme, lequel dut mettre à profit le bref délai qui lui restait pour tenter une contre-offensive¹⁸¹, probablement en expédiant à Théophile une copie de la lettre d'Épiphanes¹⁸². Théophile « allait tenir compte des informations reçues ». Lorsque Isidore vint en Palestine après la Pentecôte¹⁸³, il était porteur de deux exemplaires d'une lettre adressée « à l'Église de Jérusalem » : l'un fut remis à Jean qui interdit que l'autre fût porté à Jérôme auquel il était destiné. Loin de s'afficher comme « l'ardent

178. Cf. *sup.*, p. 27*.

179. P. NAUTIN, « L'excommunication... », p. 18.

180. « Remise par erreur » comme le prétendra Jérôme (*C. Ioh.* 37, Val. 447) en termes pudiques ! Cf. P. NAUTIN, *ibid.*

181. Il ne devait cependant pas avoir apprécié la part prise par celui-ci au règlement du schisme d'Antioche (cf. Y.-M. DUVAL, « Sur les insinuations... », p. 362, n. 7) : entre Évagre, successeur de Paulin, et Flavien, successeur de Mélèce, le litige avait fini par être officiellement tranché en faveur du second après bien des péripéties (dont le concile de Capoue en 391 — présidé par Ambroise que Jérôme n'aime pas — et le synode de Césarée en 393 à la présidence duquel Théophile s'était prudemment dérobé, mais dont il devait ratifier les décisions favorables à Flavien). C'est Isidore que Théophile chargera en 398 de négocier avec Rome la reconnaissance définitive de la légitimité de Flavien. Sur la politique de Théophile en cette matière, cf. A. FAVALE, *Teofilo...*, p. 73-77.

182. Cf. P. NAUTIN, « La lettre de Théophile... », p. 368 s. et 381-382 (je m'inspire ci-après étroitement de ces pages).

183. Entre temps s'était exercée la médiation infructueuse d'un haut fonctionnaire, le comte Archelaüs : voir notamment P. NAUTIN, « L'excommunication... », p. 18-19, commentant le *C. Ioh.* 39, Val. 449-450.

origénien » que l'on a voulu voir en lui à cette époque¹⁸⁴ et d'appuyer Jean avec la redoutable efficacité annoncée par Isidore¹⁸⁵, l'évêque d'Alexandrie se posait en arbitre, faisant l'éloge de la paix et rappelant les uns (Épiphanes et Jérôme) à l'observance des canons, tout en exhortant les autres (Jean et Rufin) à confesser pleinement la foi catholique. La déconvenue des seconds dut être à la mesure du soulagement des premiers.

Du coup, Jean et Rufin résolurent de s'adresser à une troisième métropole d'où ils pouvaient espérer un soutien plus effectif : Rome. Ayant rédigé pour Théophile une réponse en forme d'apologie — réplique indirecte et à retardement à la lettre d'Épiphanes¹⁸⁶ —, Jean, pour désamorcer l'effet que la traduction de celle-ci risquait d'avoir en Italie, dépêcha une ambassade auprès du pape Sirice, chargée de lui remettre une lettre accompagnée des copies de la lettre de Théophile et de l'apologie écrite en réponse. « Ces documents firent une profonde impression... Sirice n'eut pas de peine à croire que Jérôme s'était rendu indésirable à Jérusalem comme jadis à Rome. La réponse qu'il remit aux légats de Jean approuvait entièrement celui-ci¹⁸⁷. »

C'était au tour de Jérôme d'avoir à chercher la parade — d'autant qu'on allait bientôt lui faire savoir de Rome la perplexité que les démarches de Jean avaient fait naître là-bas sur son compte à lui¹⁸⁸. A toutes fins utiles

184. Cf. p. ex. A. FAVALE, *Teofilo...*, p. 88, critiqué sur ce point par P. NAUTIN, « La lettre de Théophile... », p. 394.

185. Selon lui les récalcitrants — Jérôme et les siens — allaient « se dissiper comme fumée au vent et fondre comme cire au feu » (*C. Ioh.* 37, Val. 448 — ces images énergiques sont une allusion au *Ps.* 67, 2-3).

186. Cette apologie est perdue, mais Jérôme, qui en eut connaissance plus tard, nous en a conservé une partie (cf. *Epist.* 82 et *C. Ioh.* 37-40.44) : voir la reconstitution tentée par C. B. CASPARI en 1866 et revue par P. NAUTIN, « La lettre de Théophile... », p. 372 s.

187. P. NAUTIN, « L'excommunication... », p. 21. La réponse de Sirice est évoquée par l'*Ap.* 3, 21, 1.

188. P. NAUTIN, *ibid.* Cf. *C. Ioh.* 1, Val. 407.

— et tandis qu'Épiphane écrivait de son côté à Sirice¹⁸⁹ —, il expédia donc à son ami Pammachius une copie de sa déjà fameuse traduction de la lettre d'Épiphane. Il y joignait un traité sur l'art de traduire, surtout destiné (selon P. Nautin) à légitimer, sous couvert d'une dissertation de pure technique littéraire, sa « peu élégante » divulgation du réquisitoire d'Épiphane¹⁹⁰. Même entaché d'arrière-pensées¹⁹¹, le procédé est caractéristique de toute la controverse origéniste, qui conjugue la discussion d'enjeux *théologiques* et la confrontation de méthodes *littéraires* pratiquées par ces techniciens du texte qu'étaient Jérôme et Rufin¹⁹². Cependant Pammachius fit tenir à Jérôme une copie du dossier expédié par Jean à Sirice. Jérôme vit tout le parti qu'il pouvait tirer et de la lettre de Théophile (dont il n'avait pas eu l'exemplaire à lui destiné) et de l'apologie de Jean. Ainsi furent rédigés, dans les premiers mois de 397, d'une part un ouvrage très dur contre Jean (et Rufin) en vue de servir la propagande de Pammachius : le *Contra Iohannem*¹⁹³, d'autre part l'*Epist.* 82 qui reprend en partie les mêmes thèmes à l'intention de Théophile¹⁹⁴.

c) Un dénouement très provisoire

Soudain l'horizon s'éclaircit : Théophile était-il à nouveau intervenu ? ou est-ce Mélanie qui exerça un

189. On ne sait quel accueil fut réservé à sa lettre.

190. Il s'agit de l'*Epist.* 57 « de optimo genere interpretandi » (été 396). Cf. P. NAUTIN, « L'excommunication... », p. 22.

191. Pour P. NAUTIN, *ibid.* (je souligne), « ce n'était qu'une lettre d'envoi, et cette histoire... n'avait pas d'autre but que de masquer, etc. » : interprétation peut-être trop restrictive (cf. commentaire, n. 597c).

192. Cf. commentaire, n. 45 ; 47d ; 76 ; 153 ; 174 ; 655b.

193. Ce n'est pas un hasard si Jérôme y retrouve pour stigmatiser Jean les accents d'un Hilaire de Poitiers contre l'arien Auxence, comme l'a montré Y.-M. DUVAL, « Sur les insinuations... », p. 366 s.

194. Sur le *Contra Iohannem*, voir P. NAUTIN, « Études de chronologie... » (1972), p. 210-215 ; (1974), p. 265-269. P. Nautin récuse les deux hypothèses.

rôle d'apaisement¹⁹⁵ ? ou encore Jérôme, vu sa position intenable, fit-il des concessions ? En tout cas l'excommunication dont lui et les siens restaient frappés finit par être levée le Jeudi Saint 397 et, à Pâques, Jérôme et Rufin purent, dans l'église de la Résurrection à Jérusalem, se donner la main en signe de communion rétablie¹⁹⁶.

Cette réconciliation n'allait guère durer. Peu après, à la réouverture de la navigation, Jérôme y fit subrepticement une sérieuse entorse en expédiant à Rome, entre autres écrits confiés à Vincent, le pamphlet qu'il venait de composer contre ses adversaires de la veille. « On devine la raison qui le poussait », écrit P. Nautin. « Rufin était sur le point de rentrer en Italie. Jérôme voulait y faire connaître sa version des faits avant que Rufin ne donnât la sienne...¹⁹⁷ » Double jeu par conséquent en fonction d'un double théâtre d'opérations : la Palestine, où une attitude accommodante permettrait de rétablir une existence normale, et l'Italie où Jérôme n'admettait pas que sa réputation fût davantage compromise. Outre le *Contra Iohannem*, Jérôme remit à Vincent un *In Ionam* dédié à Chromace : il lui fallait se concilier l'évêque d'Aquilée qui allait recevoir la visite de Rufin, son ami de toujours. La confiance d'antan entre Jérôme et Rufin n'avait donc nullement été restaurée en profondeur ! Le second dira plus tard au prix de quelles difficultés avait été arrachée la réconciliation, dont la fragilité aurait été ainsi propor-

selon lesquelles le *C. Ioh.* d'une part serait resté inachevé, d'autre part n'aurait pas été diffusé.

195. Cette conjecture remonte à Tillemont, en marge d'un passage de l'*Histoire Lausique* (chap. 46) où Pallade mentionne que Mélanie se serait entremise dans une affaire de schisme à propos d'un certain Paulin (pour Paulinien ?) et de plus de quatre cents moines : cf. J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 209. Cependant Mélanie n'était-elle pas trop engagée aux côtés de Rufin pour pouvoir réellement jouer ici les bons offices ?

196. P. NAUTIN, « L'excommunication... », p. 23.

197. *Ibid.*, p. 24. Cf. aussi « Études de chronologie... » (1974), p. 265 s.

tionnée aux efforts qu'elle avait coûtés¹⁹⁸. Mais si Rufin s'indignera justement de la trahison de ces « traits empoisonnés lancés dans son dos¹⁹⁹ » (signifiant la mission dont Vincent, qui dut le devancer d'assez peu à Rome, avait été chargé), reste que lui-même n'aura pas fait montre, on va le voir, d'une excessive délicatesse dans le respect de l'amitié en principe rétablie.

V. LA CONTROVERSE ORIGÉNISTE : DEUXIÈME PHASE (397-401)

Les apparences restèrent sauvées jusqu'à l'embarquement de Rufin (peu après la Pentecôte 397) : Jérôme fut de ceux qui accompagnèrent le voyageur au bateau²⁰⁰. Mais la reprise des hostilités était imminente. Le paradoxe, c'est qu'au lieu de se déclarer là où ils s'opposaient radicalement (l'autorité de la *Septante*, le traitement de la culture profane...²⁰¹), la rupture entre Jérôme et Rufin allait intervenir sur ce qui pouvait paraître un terrain d'accord : leur commune admiration pour l'œuvre d'Origène et leur conviction qu'il convenait d'en faire, avec discernement, profiter le monde latin²⁰². A la différence de Jérôme, Rufin n'avait cependant encore rien traduit d'Origène ni même jamais fait œuvre d'écrivain²⁰³. Il allait inaugurer cette tâche sous de fâcheux auspices.

198. « Post pacem illam summo uix sudore reparatam » (*Apol. adu. Hier.* 2, 41, 21). Du côté de Jérôme, cf. *Ap.* 1, 1, 36 s. et 1, 31, 30 : voir commentaire, n. 24.

199. Selon une citation de Rufin conservée par l'*Ap.* 3, 24, 7-10 (cf. aussi 3, 33). Voir commentaire, n. 602ab.

200. « Abeunt prosecuti sumus » (*Ap.* 3, 24, 12).

201. Quant à cette dernière (cf. déjà *sup.*, p. 18*), Jérôme soupçonnera Rufin d'avoir, à son retour à Rome, inspiré les objections du rhéteur Magnus critiquant le recours abusif aux auteurs profanes : cf. *Ap.* 1, 30 et 3, 32 (voir commentaire, n. 227 et 642).

202. Cf. J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 227.

203. « Ego per tot annos tam multa conuertens... Tu ad primum et solum opus... factus es nobilis » (*Ap.* 1, 8, 5-8).

a) Rufin à Rome : premiers travaux ; la traduction du *Peri Archôn*

De retour en Italie à l'été 397, Rufin eut connaissance du pamphlet récemment diffusé que constituait le *Contra Iohannem*²⁰⁴. Cependant un certain Macaire, chrétien noble et cultivé²⁰⁵, se heurtait aux difficultés d'une réfutation qu'il avait entreprise du fatalisme astrologique, lequel continuait d'exercer une fascination déjà maintes fois dénoncée par les apologistes chrétiens²⁰⁶. Le retour de Rufin, coïncidant avec un rêve dans lequel Macaire avait vu un navire chargé de marchandises d'Orient aborder à Ostie, lui parut providentiel²⁰⁷. Il consulta l'arrivant au sujet d'Origène dont il avait entendu dire grand bien et voulait savoir la position sur le sujet qui l'intéressait. Rufin ayant évoqué l'*Apologie d'Origène* par Pamphile²⁰⁸, Macaire lui en réclama la traduction. Rufin s'exécuta pour le premier livre de l'ouvrage, qu'il prit la précaution de munir d'une préface et de compléter par un traité de son cru *Sur la falsification des livres d'Origène*²⁰⁹. Dans la préface, il s'affirmait en communion avec Jean de Jérusalem, répondant ainsi ostensiblement au *Contra Iohannem* (notamment à propos de la résurrection de la chair²¹⁰). Quant au traité, il enrôlait Jérôme sous le nom transparent d'« un certain prêtre ami de Damase, très habile à parler » qui aurait failli succomber à une machination des apollinaristes²¹¹, et il prenait

204. Cf. *Ap.* 3, 24, 7 s. ; 3, 33, 1-12.

205. Cf. commentaire, n. 603b.

206. Cf. commentaire, n. 630c.

207. RUFIN, *Apol. adu. Hier.* 1, 11. Sur le songe de Macaire vu par Jérôme, cf. commentaire, n. 603be.

208. Cf. *sup.*, p. 21* et n. 95.

209. Préface et *De adulteratione* dans le *CCL* 20, p. 233-234 et 7-17.

210. *CCL* 20, 234, 47-50.

211. *Adul.* 13. Le fait, vieux de quelque quinze années, sera minimisé, mais non pas nié par Jérôme dans l'*Ap.* 2, 20 (cf. commentaire *ad loc.*).

Épiphane à partie comme l'« un de ceux qui se croient obligés de dire du mal d'Origène à travers toutes les nations et en toutes les langues²¹² ». Et Rufin ajoutait avec une pointe de défi qu'il « n'était pas quant à lui de ceux qui ont coutume de s'obstiner dans la querelle²¹³ ».

Nul doute que Rufin n'ait « su parfaitement qu'il s'avancait en terrain miné²¹⁴ ». La vieille hostilité — jadis déplorée par Jérôme²¹⁵ — qui s'attachait à Rome au nom d'Origène avait dû être ranimée par l'écho du conflit qui venait d'opposer Épiphane et les Latins de Bethléem aux « origénistes » de Jérusalem, écho amplifié par le *Contra Iohannem*. Dans ce contexte explosif, Rufin sut agir avec circonspection. La profession de foi de sa préface, le recours à l'autorité du martyr Pamphile, les témoignages à l'appui de la thèse des interpolations hérétiques dans l'œuvre d'Origène, tout cela formait un vigoureux système de défense. Le maillon faible en était la théorie des interpolations, plus révélatrice de la vénération en laquelle Rufin tenait la mémoire d'Origène que de l'acuité de son sens critique²¹⁶. Mais qui à Rome eût été à même de la contester ? Comme, par ailleurs, Sirice avait pris le parti de Jean, Rufin avait tout à gagner à se réclamer de la foi de ce dernier. Position de force par conséquent, d'où il pouvait voir venir les adversaires prévisibles :

« Pour ma part, je ne doute pourtant pas que cette entreprise [la traduction de l'*Apologie d'Origène*] ne me vaille d'offenser le grand

212. *Adult.* 15. Cf. *Ap.* 2, 21-22.

213. *Adult.* 16, 4-5.

214. « Rufinus was fully aware of the minefield into which he was stepping » (J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 229 — dont je m'inspire particulièrement ci-après). Image non moins éloquentes chez C. P. HAMMOND, « The last ten years... », p. 385 : « He was only too well aware of the risk he was running of stirring up a wasps' nest. »

215. Dans l'*Epist.* 33, 5 : cf. *sup.*, p. 23* et n. 104.

216. Si Rufin était fondé à faire valoir des précédents indiscutables (cf. G. BARDY, « Faux et fraudes... »), il en tirait des conséquences par trop systématiques.

nombre de ceux qui s'estiment blessés par quelqu'un qui ne pense aucun mal d'Origène. Et quoique tu [Macaire] te sois enquis de ce que pense de ce dernier non pas moi, mais le saint martyr Pamphile..., je ne doute pourtant pas qu'il y aura des gens pour s'estimer blessés même du seul fait que nous aurons eu recours aux propos d'autrui pour dire quelque chose en sa faveur (...) Que ces gens-là n'aillent donc pas prêter l'oreille aux accusateurs et s'informer indirectement de la foi d'autrui...²¹⁷ »

La récurrence du *tamen non dubito* atteste la lucidité de Rufin dont le pronostic, appelé à se vérifier, lui permettrait de se créditer d'un « je l'avais bien dit »²¹⁸. Il y faudrait de sa part une nouvelle initiative, véritable provocation aux yeux de ses adversaires.

Mis en goût par l'ouvrage de Pamphile, Macaire se fit plus insistant²¹⁹. Enhardi par son premier succès d'écrivain, Rufin résolut de poursuivre dans cette voie. Séjournant sans doute vers la même époque au monastère de Pinetum²²⁰, il s'engagea à traduire pour l'abbé Ursace les règles de S. Basile, et on le retrouve à Rome au carême 398 travaillant pour Macaire à une version latine des deux premiers livres du *Traité des Principes (Peri Archôn)* d'Origène, bientôt suivis durant l'été, quoique à un rythme moins soutenu, des troisième et quatrième livres. Du coup, ses précédents travaux font figure de préliminaires en vue de cette entreprise autrement ambitieuse. Rufin devait d'ailleurs savoir que l'*Apologie d'Origène* ne suffirait pas à satisfaire adéquatement Macaire²²¹. D'emblée il avait dû songer au *Peri Archôn*

217. RUFIN, *Pamph. apol. Orig., prol.*, CCL 20, 233, 3-10-15-16.

218. Cf. *inf.*, p. 47*.

219. « Te non solum insistente, uerum etiam cogente » (*Orig. princ.* 3, *prol.*, CCL 20, 248, 2-3). Pour le caractère rhétorique de telles formules-clichés, cf. cependant *inf.*, p. 91*, n. 96.

220. Non loin de Rome, sur la côte plus au sud.

221. Sans doute le chap. 9 de celle-ci renfermait-il, à propos des théories de l'âme, des données utilisables par Macaire (point souligné à l'encontre de J. Brochet par M. SIMONETTI, introd. à l'édition italienne de l'*Apologie* de Rufin, p. 63).

qui se situe dans la tradition philosophique des traités sur la Providence et dans lequel Origène marque son refus de « la thèse fataliste et de la doctrine du hasard²²² ». Jérôme confirmera au fond lui-même la pertinence de ce choix lorsque, interrogé par Paulin de Nole au sujet de l'endurcissement du pharaon de l'*Exode*, il renverra aussi le sollicitateur à la lecture du *Peri Archôn* — et cela au plus fort de la controverse autour de l'ouvrage²²³ ! Il n'empêche que Macaire aura fourni à Rufin « l'occasion de mener à bien un projet plus cher à son cœur²²⁴ » et de plus vaste portée, celui de diffuser davantage Origène en Occident et d'abord de le réhabiliter face à un certain discrédit. Non pas que Rufin ait voulu propager « l'origénisme » : loin de prétendre accréditer aucune hérésie sous le couvert de l'autorité, précisément contestée, de l'Alexandrin, Rufin ne niait même pas que des thèses erronées fussent effectivement contenues dans ses œuvres. Simplement, d'une part il en récusait l'authenticité origénienne ; d'autre part il entendait en expurger les textes.

Reste que la première préface de Rufin au *Peri Archôn* avait de quoi hérissier Jérôme²²⁵. « Provocation délibérée ou... maladresse, à vrai dire bien forte ? » se demandent des commentateurs qui y relèvent « plusieurs 'perfidies'²²⁶ ». D'abord, même sans le nommer formellement, elle mettait directement en cause Jérôme, « notre frère et collègue », dont la « science », la « compétence », l'« éloquence » s'étaient naguère mobilisées en vue de

222. Cf. A. LE BOULLUEC, « La place de la polémique antignostique dans le *Peri Archôn* », dans *Origeniana (Quaderni di VetChr 12)*, Bari 1975, p. 51.

223. *Epist.* 85, 2-3 (en 399). L'éloge s'y exprime sans aucune réticence : « Origenes fortissime respondit ».

224. J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 232.

225. Cf. commentaire, n. 72a ; 323.

226. H. CROUZEL et M. SIMONETTI, dans ORIGÈNE, *Traité des Principes*, t. 2, p. 7-8.

« romaniser Origène ». Or ces éloges adressés à Jérôme allaient de pair avec le rappel des éloges décernés par Jérôme à Origène dans ses préfaces aux *Homélies sur le Cantique* et sur *Ézéchiel*. En ne prétendant qu'à relayer un Jérôme apparemment désireux de troquer désormais l'humilité du traducteur pour une « gloire » d'auteur et dès lors oublieux de ses anciennes promesses²²⁷, Rufin se donnait le beau rôle aux dépens de celui dont il détaillait les antécédents devenus compromettants. De plus, à souligner cette « complaisance » de Jérôme « en son propre travail d'écriture », Rufin songeait sûrement au *Contra Iohannem* et signifiait donc non sans ironie que Jérôme eût pu s'occuper plus utilement. Et il poursuivait en désignant malicieusement comme traductions d'autres travaux dont Jérôme, étroitement tributaire d'Origène, s'était néanmoins arrogé la paternité, à savoir les commentaires sur S. Paul²²⁸. Il en usait pour lors envers Jérôme tout comme celui-ci autrefois vis-à-vis d'Ambroise, soit de façon rien moins qu'amicale²²⁹.

Pire encore, Rufin ne prétendait pas seulement prendre la relève de Jérôme, mais se conformer à sa *méthode* même²³⁰. Le prédécesseur auquel il succédait lui était aussi un *modèle* à imiter. Et il identifiait la censure

227. *Orig. princ.* 1, prol. 1, CCL 20, 245, 13-18.

228. *Ibid.*, § 2, l. 31-32.

229. Ambroise venait de mourir (avril 397). La traduction des *Homélies* d'Origène sur *Luc* avait servi à Jérôme à dénoncer (cf. commentaire, n. 28a) les plagiat d'Ambroise commentateur de *Luc*. L'ironie de Rufin est plus discrète, qui consiste à simplement amalgamer sous l'unique appellation de « traduction » la version latine des homélies et les travaux de Jérôme sur S. Paul. Le procédé sera mis à profit par Jérôme qui, dans l'*Apologie*, l'applique aux œuvres d'Hilaire (cf. commentaire, n. 28b et 44a) ! Rufin tirera parti des propos désobligeants de Jérôme sur Ambroise dans son *Apol. adu. Hier.* 2, 25-28.

230. « ...cessi ea... lege atque eo ordine ut... in interpretando sequar regulam praecessorum, et eius praecipue uiri... Hunc ergo etiam nos... disciplinae... regulis in quantum possumus sequimur » (CCL 20, 245, 27 s.). Passage cité — à partir de *sequar* — dans l'*Ap.* 1, 3, 28 s.). Pour *regula* et *disciplina*, cf. commentaire, n. 45 et 329. Excessivement favorable à

pratiquée au nom d'un impératif *théologique* à un simple tri visant à rétablir l'homogénéité *littéraire* d'un corpus prétendument interpolé²³¹. On retrouve ici la pieuse fiction du *De adulteratione*²³² selon laquelle rien d'hérétique ne saurait être d'Origène²³³. Or cette vénération inconditionnelle prenait appui sur l'ambivalence du rôle assigné à Jérôme, dont la *défection* était discrètement stigmatisée, mais dont l'*autorité* était ostensiblement invoquée.

Ce n'est donc pas innocemment que Rufin braquait ainsi le phare sur Jérôme. Il était au fait de la crise qui avait associé son ex-ami, naguère voué à la défense et illustration d'Origène, à Épiphane, ce champion de l'antiorigénisme²³⁴. Il savait les outrances auxquelles Jérôme était porté de par un tempérament que son extrême sensibilité rendait aisément susceptible et vindicatif. On l'avait bien vu l'année précédente lorsque Vigilance, au retour d'une mission en Palestine à lui confiée par Paulin de Nole, durant laquelle il avait joui de l'hospitalité des Latins de Jérusalem et de Bethléem, avait colporté des bruits faisant à Jérôme une réputation

Rufin est ici l'appréciation de F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 1, p. 241 (« En réalité, c'est en ami que Rufin écrit sa préface... On ne saurait, sans fausser les faits, l'accuser... »).

231. Cf. *CCL* 20, 245, 33 à 246, 39. Sur ce croisement des registres littéraire et doctrinal, cf. *sup.*, p. 33* et n. 192.

232. La préface au *Peri Archôn* (§ 3, l. 40 s.) y renvoyait explicitement.

233. Jérôme saura souligner que, dans ces conditions, « tout peut être à tous et rien à personne » (*Ap.* 2, 17, 33-34) — sauf évidemment, ce faisant, à pousser à bout la caricature pour les besoins de sa cause (d'où l'appréciation mitigée de F. X. MURPHY, *Rufinus...*, p. 85, n. 18 : « Jerome's thesis... goes a bit too far »).

234. Rufin revendiquera plus tard une *constance* dont sa préface ne crédait certes pas Jérôme : « Magistros meos nec accuso nec muto » (phrase citée dans l'*Ap.* 3, 18, 31). Jérôme, en revanche, invitera son adversaire à la *conversion* que lui-même avait su opérer : « Errauimus iuuenes, emendemus senes » (*Epist.* 84, 6, 3 ; *Ap.* 3, 9, 11. Cf. commentaire, n. 493) : valeurs dont la contradiction fait saillir le périlleux paradoxe d'une préface où Rufin se veut *fidèle* à Jérôme en dépit de l'*infidélité* de Jérôme à lui-même !

d'origéniste : une lettre cinglante était venue rembarrier le diffamateur²³⁵ ! C'est prendre Rufin pour plus naïf qu'il n'était que de penser qu'à ses yeux le conflit passé « avait été surtout une querelle de personnes²³⁶ ». Comme si la controverse entre Jérôme et Rufin ne témoignait pas de bout en bout d'une inextricable imbrication entre les données « idéologiques », relatives aux convictions professées, et les aspects « personnels » tenant à l'histoire et à la psychologie des individus en cause !

Le résultat de l'usage public — voire publicitaire — que Rufin n'avait pas craint de faire du cas de Jérôme sans son aveu ne se fit pas attendre : le *Peri Archôn* n'était traduit qu'à moitié et pas encore publié que déjà les travaux de Rufin remportaient un franc succès de scandale. Leur auteur l'avait prévu, sinon même orchestré :

« Mais en réalité si tu te souviens de l'avertissement de ma précédente préface comme quoi certains allaient s'indigner s'ils nous entendaient ne rien dire de mal d'Origène, voici qu'à mon sens tu as pu vérifier que c'est bien ce qui s'est immédiatement produit. Et s'ils ont pris à tel point feu et flamme à propos de [mon premier] travail [l'*Apologie* de Pamphile], ces démons qui excitent les langues des hommes à dire du mal..., que crois-tu qu'il arrivera à l'occasion de celui-ci où il [Origène] a dévoilé toutes les voies aveugles et occultes... ? Tu verras sur-le-champ un branle-bas général, des séditions éclater, des clameurs se répandre par toute la ville, la condamnation [damnation ?] appelée sur celui qui a tenté de dissiper les diaboliques ténèbres de l'ignorance grâce à la lumière de la lampe évangélique...²³⁷ »

235. *Epist.* 61. Jérôme soupçonnera même Rufin de n'être pas étranger à la conduite inqualifiable de Vigilance : cf. *Ap.* 3, 19 et commentaire *ad loc.*

236. F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 1, p. 242, suivi par F. X. MURPHY, *Rufinus...*, p. 99. Bonne mise au point à ce sujet de J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 233. Cf. aussi A. PENNA, *S. Girolamo*, p. 245-246, qui accuse Rufin, sinon d'« aucune perfidie ou malignité », du moins d'« imprudence grave », de « manœuvre rusée ou pour le moins indélicate », et ne croit pas qu'il doive être considéré en l'occurrence comme « pure victime ».

237. RUFIN. *Orig. princ.* 3, *prol.*, *CCL* 20, 248, 8-19.

b) *La campagne antiorigéniste à Rome. Pammachius, Marcella, - Oceanus*

La campagne ainsi évoquée avec grandiloquence s'était en effet déclenchée et divisait l'aristocratie romaine en clans rivaux : « Pammachius s'engage pour Jérôme, et aussi les *Caionii* chrétiens avec Marcella, alors que... les *Turcii* chrétiens avec Macaire... penchent pour Rufin²³⁸. » Pammachius appartenait à la *gens Furia*. Cousin de Marcella, gendre de Paula, ancien condisciple de Jérôme et son ami de toujours, ce sénateur allait, à la mort de sa femme Paulina survenue vers cette époque, faire de son domaine du Mont Coelius un haut lieu de l'ascétisme²³⁹. Marcella était également liée depuis longtemps à Jérôme. Veuve de bonne heure, elle avait fait sensation en préférant au remariage une existence quasi conventuelle dans son palais de l'Aventin avec sa mère Albina et d'autres pieuses femmes. Jérôme était devenu leur directeur intellectuel et spirituel en 382-385. Le volume, réuni par ses soins, de ses lettres à Marcella²⁴⁰ et l'éloge funèbre qu'il lui consacra²⁴¹ attestent en quelle

238. Ch. PIETRI, *Roma Christiana...*, t. 1, p. 435. Il reste (cf. C. P. HAMMOND, « The last ten years... », p. 384) que le clivage entre partisans et adversaires de Jérôme n'épuisait sûrement pas la complexité de la situation romaine en ces années.

239. Sur Pammachius, cf. *Epist.* 49, 1 ; 48, 4, 2 ; 66 (sur la mort de Paulina, en 398), surtout § 4, 3 : « Quibus cunctis [scil. monachis] Pammachius meus sapientior, potentior, nobilior, magnus in magnis, primus in primis, ἀρχιστρατηγός monachorum » ; § 6, 1 : « consulum pronepos et Furiani germinis decus » ; § 9, 3 : « Christi μύστης, patriarcharum συμμύστης ». Rufin également le désigne comme « uir nobilissimus » (*Apol. adu. Hier.* 1, 1, 2). Voir la notice que lui consacre G. J. M. BARTELINK, *Hieronymus. Liber de optimo genere interpretandi. Ein Kommentar*, Leyde 1980, p. 25 (cf. aussi p. 122 [ad 13, 2]). (Il est toutefois seulement probable que Pammachius ait été avec Jérôme l'élève de Donat : cf. J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 19.)

240. *Vir. ill.* 135 : « ad Marcellam epistularum liber unus » (soit 16 lettres datant du séjour romain de Jérôme).

241. Cf. *Epist.* 127, 7, 1-2.

estime il tenait cette disciple, dont la maîtrise s'était du reste bientôt imposée à d'autres²⁴². Même vis-à-vis de Jérôme, Marcella s'était très vite comportée tout autrement qu'en docile subordonnée. En 384 il la désignait déjà comme sa « surveillante de travaux²⁴³ ». « Elle examinait tout... si bien que j'avais le sentiment d'avoir en elle non pas tant une disciple qu'un juge », ajoutera-t-il en 386²⁴⁴. Quant à Oceanus, parent d'une descendante de Iulius Maximus, Fabiola, il avait accompagné celle-ci en Terre Sainte. Jérôme les avait accueillis à Bethléem en 395. Rentré à Rome, Oceanus y reçut l'*Epist.* 69, donnant à un problème théologique une solution qui n'eut pas l'heur de plaire à un certain Chrysogone, partisan de Rufin²⁴⁵. En 411 (année à laquelle ne survécurent ni Pammachius, ni Marcella, ni Rufin), c'est Oceanus que Jérôme présente comme le dépositaire de ses *Opuscula contra Rufinum*²⁴⁶. A bon droit vu le zèle reconnu de cet *eruditus uir* dans la campagne antiorigéniste en Italie²⁴⁷.

Oceanus et Pammachius prirent l'initiative d'enrôler Jérôme lorsque la douteuse médiation d'Eusèbe de Crémone, rentré de Bethléem en Italie en 398²⁴⁸, les eut mis en possession de la traduction rufinienne du *Peri Archôn* encore inédite. Ils s'empressèrent d'expédier

242. Paula et Eustochium, selon l'*Epist.* 46, 1, 1.

243. « Ἐργοδιώκτης » (*Epist.* 28, 1). Cf. M. TURCAN, « S. Jérôme et les femmes », *BAGB* (1968), p. 268.

244. *In Gal.* 1, *prol.*, *PL* 26, Val. 367-368. L'*Epist.* 127, 8, 2 laisse entendre que la correspondance avec Marcella dut rester suivie après 385.

245. Cf. *Ap.* 1, 32 et commentaire *ad loc.*

246. *Epist.* 126, 1 et 3. Cf. commentaire, n. 462b ; n. crit. 1, *CCL* 79, p. 118.

247. Voir l'*Epist.* 62, 2, 1 (en 397 ou 398) ; cf. aussi évidemment les *Epist.* 83 et 84 dont il sera question ci-après.

248. On a déjà rencontré cet intrigant à propos des déboires causés par la traduction de la lettre d'Épiphané à Jean : cf. *sup.*, n. 164. Rufin se plaindra d'un vol et aura des mots très durs pour Eusèbe (cf. commentaire, n. 48b).

celle-ci à Jérôme et lui dictèrent sa tâche — opposer à cette version une contre-traduction littérale —, en usant d'un ultimatum bien propre à le convaincre : « Lave-toi des soupçons des gens et confonds l'accusateur, de peur qu'en restant impassible, tu n'aies l'air d'accord avec lui²⁴⁹ ». Marcella quant à elle tentait, mais en vain, d'obtenir de Sirice la condamnation de Rufin, ce qui donna même lieu à une altercation publique²⁵⁰.

c) *Départ de Rufin en Haute Italie et entrée en lice de Jérôme*

Pendant Rufin s'était lancé dans un vaste programme de traductions. Celles de Basile et de Grégoire de Nazianze ont déjà été évoquées²⁵¹. Quant à Origène, Rufin ne s'en laissa nullement détourner, sauf à privilégier désormais les œuvres plus proprement exégétiques (ce dont — le fait est notable — Jérôme ne lui dénierait jamais le droit²⁵²). Plusieurs de ces traductions seront, tout comme l'*Apologie contre Jérôme*, dédiées à Apronianus, gendre de Mélanie, que Rufin avait, semble-t-il, instruit en vue du baptême²⁵³. Aux alliés que Rufin comptait lui aussi à Rome²⁵⁴ — vraie « école de pharisiens » selon Jérôme²⁵⁵ —

249. *Epist.* 83, 2. Jérôme se référera par trois fois à ce passage dans l'*Apologie* (1, 3 ; 1, 11 — citation — ; 3, 36).

250. Cf. *Epist.* 127, 9, 3.

251. Cf. *sup.*, p. 9* et n. 34 ; 34* et n. 172 ; 43*.

252. Cf. *Ap.* 2, 14, 19 s. Aux années 400-401 remonterait la traduction par Rufin des *Homélies sur Josué, sur les Juges, sur les Ps. 36-38*. Pour les années 403-410, cf. *sup.*, Repères chronologiques, p. XIX. Voir aussi *inf.*, p. 56*, n. 286 et p. 129* (cit. de F. Cavallera).

253. Cf. F. X. MURPHY, *Rufinus...*, p. 91. A Apronianus sont dédiés les *Discours* de Grégoire, les *Homélies* de Basile, celles d'Origène sur les *Psaumes*, et les *Sentences* de Sixte.

254. Cf. C. P. HAMMOND, « The last ten years... », p. 378-380 et 383. Jérôme, dans l'*Apologie*, ironisera abondamment sur le zèle des admirateurs et disciples de son adversaire : cf. commentaire, n. 62 ; 553d.

255. « Tunc nostrorum διάτροπος contradictio et pharisaeorum turbata schola » (*Epist.* 127, 9, 3). La *pharisaeorum schola* rappelle évidemment

viendrait s'agréger (en 400) Mélanie elle-même, revenue à son tour de Jérusalem. Toutefois l'atmosphère avait dû devenir irrespirable à Rufin, qui décida de regagner sa patrie et d'y visiter ses amis, à commencer par Chromace d'Aquilée. A son départ de Rome, il prit la double précaution de se faire délivrer des lettres de communion par Sirice — sorte de certificat d'orthodoxie —, et d'écrire à Jérôme pour l'aviser de ce voyage et sans doute se plaindre de l'hostilité rencontrée à Rome²⁵⁶.

Au reçu de l'*Epist.* 83, et tandis qu'à Rome s'acharnaient « les zelanti²⁵⁷ », Jérôme avait aussitôt entrepris de satisfaire ses correspondants. Sa position était délicate. Officiellement réconcilié, il n'avait nul intérêt à rompre à nouveau avec Jean et Rufin et à risquer de voir ce dernier lui aliéner leurs amis communs. De plus, c'étaient les alliés de Rufin, non les siens, qui avaient l'oreille du pape. Cependant son orthodoxie était en cause aux yeux mêmes de ses fidèles. D'un côté, l'ultimatum reçu de Rome ne pouvait être éludé ; de l'autre, la conduite de Rufin était passablement énigmatique : les éloges décernés par la préface au *Peri Archôn* auraient eu de quoi flatter Jérôme s'ils n'avaient, dans la conjoncture, pris un tour aussi compromettant. Par ailleurs la lettre personnelle reçue de Rufin constituait un geste appréciable... Obligé d'agir sur deux fronts, Jérôme voulut à la fois répondre au zèle inquisitorial de ses amis romains et détourner Rufin de recourir à ses procédés intempestifs. « Dispositions excellentes » que celles de la lettre qu'il écrivit à Rufin, ce « noble témoignage donné à l'amitié²⁵⁸ » ? Voire ! Jérôme se devait d'apparaître irrépro-

le « sénat de pharisiens » qui s'était ligué pour contraindre Jérôme à quitter Rome en 385 : cf. *sup.*, p. 13* et n. 54 ; commentaire, n. 576a ; 601b.

256. Cette lettre à Jérôme n'a pas été conservée.

257. Selon le mot de Ch. PIETRI, *Roma Christiana...*, t. 1, p. 435.

258. Ces expressions sont de F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 1, p. 250.

chable au moment où il mettait en cause les agissements de Rufin. En dépit de son ton aigre-doux, de son « juri-disme un peu glacé dans le respect de l'amitié restaurée²⁵⁹ », l'*Epist.* 81 restait donc mesurée et signifiait le désir de conjurer la rupture. Le contraste est dès lors flagrant entre cette lettre à Rufin, conciliante mais *privée*, et la réponse à Pammachius et à Oceanus (*Epist.* 83) dont l'intransigeance était destinée, de l'aveu même de Jérôme, à avoir tout le retentissement d'une diffusion *publique*²⁶⁰. Effet proprement politique que celui de la distorsion ménagée par ce double langage...

Écrite pour faire pièce à la préface non moins publique de Rufin au *Peri Archôn*, l'*Epist.* 84 accompagnait elle aussi une traduction du traité d'Origène, celle qu'avait réclamée l'*Epist.* 83. Établie durant l'hiver 398-399, cette autre version censée « littérale » n'était pas pour autant « objective » : contre-translation, elle s'affirmait *polémique* à la mesure même où la version de Rufin s'était voulue *apologétique*²⁶¹. Jérôme y accusait à plaisir les traits hétérodoxes que Rufin avait cherché à gommer. L'ouvrage du second nous ayant seul été conservé, une comparaison en règle n'est pas possible, mais les importants fragments de la version de Jérôme retenus par son *Epist.* 124²⁶² laissent assez voir ses partis pris²⁶³, comme par exemple de présenter sous forme d'affirmations abruptes et unilatérales ce qui était chez Origène hypo-

259. Selon les termes de Y.-M. DUVAL, « Aquilée et la Palestine... », p. 231.

260. *Ap.* 1, 12, 11-12 : « epistula publica ».

261. Cf. F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 1, p. 249.

262. A. AVITUS, en 409.

263. Cf. G. BARDY, *Recherches sur l'histoire...* (résumé dans M. SIMONETTI, *I Principi...*, p. 13-17); B. STUDER, « A propos des traductions... »; H. CROUZEL et M. SIMONETTI, introd. à ORIGÈNE, *Traité des Principes*, t. 1, p. 26-29, où il est bien souligné comment les « fragments hiéronymiens opposent à la partialité de Rufin une partialité inversée ».

thèses prudemment balancées²⁶⁴. En l'occurrence, Rufin se sera paradoxalement bien davantage conformé que son adversaire à la théorie hiéronymienne de la traduction développée dans le *De optimo genere interpretandi* de 396 et illustrée par les homélies d'Origène jadis traduites par Jérôme. Celui-ci le dira sans fard : « Vous me prenez pour un traducteur (*interpretes*) ? J'ai été un dénonciateur (*proditor*)²⁶⁵ ».

Œuvre de circonstance et travail de complaisance, le *Peri Archôn* selon Jérôme parvint à ses commanditaires, qui prirent aussi connaissance des deux lettres qui le flanquaient, l'une à eux destinée, l'autre à Rufin. Horri-fiés par le *Peri Archôn*, ils préférèrent renoncer à ce remède pire que le mal, que l'on mit sous clé²⁶⁶. L'*Epist.* 81 apparut beaucoup trop conciliante : on résolut non sans désinvolture de ne pas la faire suivre à Rufin. Restait l'*Epist.* 84 à laquelle on donna le maximum de publicité.

d) La lettre à Pammachius et à Oceanus (*Epist.* 84)

« Combattant pris entre deux feux²⁶⁷ », Jérôme avait, dans l'*Epist.* 84, à répondre à la fois devant le parti

264. Jérôme n'ignore pas cette circonspection, mais la prend en mauvaise part comme s'il s'agissait d'une ruse : cf. *Epist.* 124, 4, 5.

265. *Ap.* 1, 7, 35-36. Voir commentaire, n. 79b ; 526c ; 600b.

266. Cf. *Epist.* 124, 1, 1. Cette version n'en circulera pas moins quelques années plus tard, altérée du fait d'un lecteur qui l'avait (une fois de plus !) fait recopier clandestinement. Avec le *Peri Archôn* se répète à peu près le même scénario qu'avec l'*Adversus Iovinianum* en 393 : après avoir réclamé l'ouvrage, Pammachius avait tout tenté pour en interrompre la diffusion qui faisait scandale. Jérôme s'était alors également plié sans broncher à ce procédé peu cohérent : « Quod et prudenter et amanter feceris exemplaria subtrahendo, optime noui » admettait-il dans l'*Epist.* 48, 2, 1, contraint sans doute par l'éloignement de se fier au discernement de ses amis. Sa docilité tient aussi au rôle d'impresarios en quelque sorte qu'il leur reconnaissait et d'où dépendait sa réputation (cf. *Ap.* 3, 35, 5-6.15-16).

267. R. PICHON, *Hommes et choses de l'ancienne Rome*, Paris 1911, p. 231. L'expression se retrouve chez H. LECLERCQ, art. « Jérôme », *DACL*, t. 7 (1927), col. 2288.

antiorigéniste d'avoir tant fait par le passé à la gloire d'Origène et devant Rufin d'avoir retraduit après lui le *Peri Archôn*. Beau dilemme en même temps pour un expert en rhétorique que ce cas de conscience d'un homme écartelé entre des solidarités contradictoires et contraint de sacrifier ou l'orthodoxie ou l'amitié ! Ce conflit de devoirs sera à nouveau orchestré dans l'*Apologie*²⁶⁸ où Jérôme continuera d'user de précautions rien moins qu'oratoires : retranché derrière un anonymat prétendument respecté (Rufin n'étant jamais nommé) et une prudente généralisation (les pluriels étant censés interdire toute identification singulière)²⁶⁹, il revendique le droit à toutes les violences du réquisitoire.

L'*Epist.* 84 comporte deux volets, l'un défensif, l'autre offensif. Jérôme y revient d'abord sur son passé, mais de manière fort sélective puisqu'il ne se rappelle avoir « sauf erreur²⁷⁰ » loué Origène qu'en deux occasions, et où il se serait agi non de dogme, mais d'exégèse. En revanche, il s'est, dit-il, clairement démarqué de l'Alexandrin en commentant l'*Épître aux Éphésiens* ou l'*Ecclésiaste*²⁷¹. Le discernement d'un Cyprien vis-à-vis d'un Tertullien, il se flatte de l'avoir lui-même pratiqué naguère, s'instruisant auprès de divers maîtres (Apollinaire, Didyme, un maître juif) sans s'inféoder à aucun²⁷². Protestant de n'être pas — ou plus — origéniste²⁷³, il se retourne alors contre des adversaires qui osent se réclamer de la foi de Nicée tout en tenant un langage ambigu sur la résurrection de la chair (écho de la contro-

268. Cf. commentaire, n. 12 ; 35c ; 105ac ; 454a.

269. L'*Apologie* se réclamera de ces procédés face à l'indignation de Rufin : cf. commentaire, n. 37. Voir *inf.*, p. 100*.

270. « Ni fallor » (*Epist.* 84, 2, 1) : l'incise ne manque pas de sel !

271. *Epist.* 84, 2, 2.

272. *Epist.* 84, 2, 2-3 et 3, 1-4.

273. *Epist.* 84, 3, 5-6.

verse entre Épiphane et Jean)²⁷⁴. Puis il s'en prend à la scandaleuse traduction rufinienne du *Peri Archôn* et aux hérésies qu'elle est censée introduire chez les Latins²⁷⁵. Enfin il réfute la théorie des interpolations (soutenue par le *De adulteratione*) et l'attribution au martyr Pamphile d'une œuvre (l'*Apologie d'Origène*) en fait composée par l'hérétique Eusèbe²⁷⁶. Rufin, que cette lettre prétendument « modérée²⁷⁷ » comparait à une « taupe²⁷⁸ », ne pouvait être aveugle au point de ne pas se reconnaître ici ! Jérôme avait soutenu la cohérence de son attitude vis-à-vis d'Origène en arc-boutant son plaidoyer sur la distinction entre dogme et exégèse. Critère peut-être discutable²⁷⁹, mais en tout cas plus acceptable que celui préconisé par Rufin avec sa théorie des interpolations : Jérôme aura beau jeu de souligner en celle-ci la faiblesse du principe et l'étroitesse d'une application restée limitée à la seule doctrine trinitaire²⁸⁰. D'autres lettres de la même époque montrent du reste comment la distinction de l'*Epist.* 84 que d'aucuns veulent trop tranchée entre l'exégète et le dogmaticien chez Origène préserve justement Jérôme de l'attitude pour le coup tranchée à l'extrême de ces « hâbleurs grossiers qui réprouvent en bloc » l'Alexandrin²⁸¹. S'il cède trop aisément aux pressions d'« amis » qui savent

274. *Epist.* 84, 4-6. La question de la résurrection de la chair occupe une grande place dans le *C. Ioh.* (d'où la défense de Rufin à ce sujet dans sa préface à l'*Apologie d'Origène* : cf. *CCL* 20, 234, 30 s.). Voir notamment Y.-M. DUVAL, « Tertullien contre Origène sur la résurrection de la chair dans le *Contra Iohannem Hierosolymitanum* », *REAug* 17 (1971), p. 277.

275. *Epist.* 84, 6-9. Cf. en particulier le § 7, 6 : « Quis per infame opus se ipsum uoluit infamari ? »

276. *Epist.* 84, 10-11.

277. *Cf. Ap.* 1, 12, 11-12.

278. *Cf. Epist.* 84, 7, 7 et *Apol. adu. Hier.* 1, 1, 19-20 : voir commentaire, n. 227c.

279. Cf. cependant commentaire, n. 40b.

280. Cf. commentaire, n. 67a ; 522a.

281. *Epist.* 85, 4, 1.

le prendre par son faible, Jérôme n'en refuse pas moins de passer pour un antiorigéniste à tous crins. Même dans la polémique qui — genre littéraire oblige — durcit les positions²⁸², il ne cesse de faire référence à la malédiction d'Isaïe sur ceux qui « disent mauvais ce qui est bon et bon ce qui est mauvais » et au conseil paulinien d'avoir à « vérifier tout » et à « retenir ce qui est bon »²⁸³. Voilà qui interdit que l'on confonde sa position avec l'antiorigénisme primaire d'un Épiphane ou d'un Pammachius²⁸⁴, pour ne rien dire encore de l'antiorigénisme politique d'un Théophile. Il reste néanmoins que Jérôme ne lésinera pas sur l'aide à apporter à ces zéloteurs sectaires...

e) *Changements à Rome et à Alexandrie. Campagne en Orient et en Occident*

La situation précaire d'Aquilée face aux barbares²⁸⁵ ne dut pas empêcher Rufin d'y profiter, pour la poursuite de ses travaux, d'un climat ecclésial plus serein²⁸⁶.

282. Cf. *Epist.* 49, 13, 1 : « Didicimus... aliud esse γυμναστικῶς scribere, aliud δογματικῶς. » Voir *inf.*, p. 102*, n. 15 et commentaire, n. 137a.

283. Pour *Is.* 5, 20, cf. *Epist.* 62, 2, 3 ; 84, 2, 3 ; 85, 4, 1 ; *Ap.* 2, 25, 30 ; 3, 13, 34 ; 3, 42, 13. Pour *I Thess.* 5, 21, cf. *Epist.* 62, 2, 3 ; 84, 7, 1. Voir aussi, dans le même sens, l'agraphon du « bon changeur » cité dans l'*Ap.* 1, 16, 22-23 (cf. commentaire, n. 143b).

284. Cf. commentaire, n. 67b ; 164a ; 291.

285. Le dernier livre de l'*Apologie* en 402 évoquera l'*obsidio barbarica* devant Aquilée (3, 21, 10) : cf. commentaire, n. 573b. Voir aussi Y.-M. DUVAL, « Aquilée sur la route des invasions (350-452) », *AAAd* 9 (1976), p. 275 s.

286. F. X. MURPHY (*Rufinus...*, p. 112-126) date des alentours de 398 les traductions de la *Lettre de Clément à Jacques*, des *Homélies* de Basile, du *De recta in Deum fide* d'Adamantius (un Pseudo-Origène), des *Discours* de Grégoire et de l'*Anulus* de Sixte. Jérôme eut en tout cas connaissance des deux dernières œuvres, qui susciteront ses sarcasmes, dès l'*Apologie* de 401 pour ce qui est de Grégoire (*Ap.* 1, 13 et 30 : cf. commentaire, n. 126c), beaucoup plus tard pour l'*Anulus* (*In Jer.* 4, 22, 24-27 ; *In Ezech.* 6, 18, 5-8 ; *Epist.* 133, 3, 8) : cf. commentaire, n. 120a. La préface de Rufin au *De recta fide* s'en prend en termes sévères à Jérôme sous le couvert d'une critique portée à l'encontre de ceux qui polluent les sources où eux-mêmes se sont désaltérés (*CCL* 20, 263, 1-5).

Cependant, à Rome et en Égypte, certains événements allaient transformer l'équilibre du conflit. Fin 399, le pape Sirice mourut. Son successeur Anastase se montrerait nettement plus favorable aux antiorigénistes. Alors que Mélanie regagnait l'Italie, le clan de Marcella redoubla d'instances, produisit des témoignages d'origénistes repentis, dénonça la traduction « impie » du *Peri Archôn*²⁸⁷. Or à Alexandrie, Théophile, qui se comportait, disaient certains, en vrai « pharaon²⁸⁸ », avait rompu avec le vieil Isidore²⁸⁹, naguère son légat, intervenu, on l'a vu²⁹⁰, en faveur de Jean et de Rufin et devenu l'allié des Longs Frères dans les accusations qu'ils portaient contre l'évêque. Politique consommé, voire passablement démagogue au gré des historiens²⁹¹, Théophile prit prétexte de la vénération attachée au nom d'Origène dans ces milieux monastiques pour lesquels un Évagre, mort l'année précédente, avait été un éminent maître à penser²⁹², et intenta à ses adversaires un procès en hérésie. Il se conciliait ainsi ceux, fort nombreux, que leur hostilité au « spiritualisme » d'Origène faisait taxer d'anthropomorphisme²⁹³. Incontestable « volte-face²⁹⁴ » dans la mesure où il était quant à lui fort capable de juger plus sainement d'Origène et avait témoigné de son dégoût pour le

287. Cf. *Epist.* 127, 10, 13.

288. Cf. J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 243, n. 1.

289. Cf. commentaire, n. 533.

290. Cf. *sup.*, p. 36* et n. 179.

291. Cf. entre autres F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 1, p. 257 ; A. FAYALE, *Teofilo...*, p. 213-214.

292. Évagre mourut « peu après l'Épiphanie 399 » : cf. A. GUILLAUMONT, *Les Kephalaia...*, p. 64. Sur les moines origénistes en Égypte, cf. *ibid.*, p. 55 s.

293. « Gens simples qui, répudiant toute exégèse allégorique, se représentaient Dieu à l'image de l'homme » (A. GUILLAUMONT, *Les Kephalaia...*, p. 59).

294. Le mot est de F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 1, p. 257, repris par P. NAUTIN, « Épiphane », col. 624. Voir commentaire, n. 91a ; 544b ; 586b.

fanatisme simpliste d'un Épiphane²⁹⁵. Les circonstances lui dictèrent l'adoption de « convictions » aussi nouvelles qu'acharnées.

Ayant fait avaliser ses positions par un concile et obtenu que l'autorité impériale en ratifie les décisions, Théophile communiqua celles-ci aux autres Églises tant d'Orient (Palestine et Chypre — où Épiphane fut évidemment ravi du revirement de son collègue) que d'Occident (par une lettre au nouveau pape Anastase). Il lança alors une expédition punitive contre les moines de Nitrie²⁹⁶. Sans être personnellement bien au fait des enjeux du conflit²⁹⁷, Anastase dut être impressionné lorsque la lettre de Théophile vint se conjuguer aux démarches du clan de Marcella. De même que l'évêque d'Alexandrie avait associé ses collègues orientaux à sa condamnation de l'origénisme, de même Anastase écrivit en ce sens à l'évêque Simplicien de Milan. Il ne reste « pas trace » d'une lettre semblable à Chromace d'Aquilée, mais l'*Apologie* affirmera que ce dernier se prononça également contre l'origénisme²⁹⁸. La lettre pour Simplicien fut confiée à Eusèbe de Crémone, dont le zèle trop bouil-

295. « Même après avoir publiquement condamné Origène et violemment poursuivi ses partisans, Théophile ne cessa pas, paraît-il, de lire ses livres, alléguant... qu'ils étaient... comme une prairie aux fleurs variées : il cueillait celles qui étaient belles, laissant de côté celles qui avaient des épines » (A. GUILLAUMONT, *Les Kephalaia...*, p. 63, n. 66, renvoyant à SOCR. *Hist. eccles.* 6, 17). Ce discernement n'est pas sans analogie avec celui que Jérôme entendait lui aussi pratiquer.

296. Les Longs Frères se réfugièrent à Constantinople et y déposèrent contre Théophile auprès de Jean Chrysostome.

297. Cela ressort des lettres aux évêques de Milan dont il va être question : cf. J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 247.

298. *Ap.* 2, 22, 6-10 (commentaire, n. 368b). Cf. aussi Y.-M. DUVAL, « Les relations doctrinales entre Milan et Aquilée... », p. 174 (qui ne relève qu'une seule affirmation chez Chromace, dans le *Tract.* 51, 2, sur le supplice corporel des damnés, à rapprocher de la controverse origéniste). Ch. PIETRI (*Roma Christiana...*, t. 2, p. 906) note que « Jérôme ne compte pas Simplicien parmi les adversaires de Rufin ».

lant²⁹⁹ tourna cette fois à sa déconfiture. Confronté avec Rufin, sans doute devant l'évêque, il cita du *Peri Archôn* un passage sur la Trinité qu'il tenait de Marcella et dont le traducteur eut beau jeu de montrer que ce n'était pas là sa version, quant à elle irréprochable. Eusèbe n'en continua pas moins à sillonner l'Italie en débâtant contre Rufin, parlant même de lui intenter un procès devant le tribunal impérial³⁰⁰.

f) *Les Apologies de Rufin : à Anastase et contre Jérôme*

Bien que l'altercation de Milan eût fini à son avantage, une aussi chaude alerte convainquit Rufin d'avoir à se justifier auprès du pape qui avait dépêché un tel émissaire et qui, Simplicien étant mort (août 400), venait de renouveler ses instances auprès de son successeur Venerius. Il expédia donc à Rome (fin 400) une brève *Apologie à Anastase*. Faute de pouvoir se présenter en personne³⁰¹, il entendait fournir au pape un « bâton » contre les « aboyeurs³⁰² » en lui explicitant sa foi sur les points controversés : la trinité, la résurrection de la chair, le châtimement du diable, l'origine des âmes. Il justifiait également ses traductions d'Origène et se réclamait enfin de la foi commune aux Églises de Rome, d'Alexandrie,

299. « Calorem fidei gestans » écrit de lui Anastase, donnant de cette « ardeur » une interprétation toute spirituelle (*Hier. epist.* 95, 3, 1) !

300. Cf. RUFIN. *Apol. adu. Hier.* 1, 17-21 ; *Hier. Ap.* 3, 4-5. Voir commentaire, n. 48b ; 465a ; 466a (sur le plaidoyer mitigé de Jérôme en faveur d'Eusèbe). F. X. MURPHY (*Rufinus...*, p. 133) reste très réservé sur l'hypothèse de F. CAVALLERA (*S. Jérôme...*, t. 1, p. 259, n. 3) selon laquelle Eusèbe aurait envisagé d'intenter à Rufin un procès civil. Les formulations de l'*Ap.* 3, 5 (désapprouvant un tel procédé « entre chrétiens ») paraissent cependant bien aller plutôt dans le sens du second.

301. Jérôme verra là une dérobade : cf. *Ap.* 3, 20, 7-8 et *Epist.* 127, 10, 3. Voir commentaire, n. 564b.

302. Image dont Jérôme se fera dans l'*Apologie* un leitmotiv ironique (cf. commentaire, n. 2c ; 268).

d'Aquilée et de Jérusalem³⁰³. Ignorant sans doute la récente évolution de Théophile³⁰⁴, Rufin n'en appelait du moins pas en vain à la foi « prêchée à Jérusalem » puisque Jean intervint en sa faveur auprès d'Anastase³⁰⁵. Dire que celui-ci « ne fut absolument pas convaincu » par la démarche de Jean est peut-être excessif³⁰⁶. En fait, quoi que Jérôme ait prétendu en communiquant à son adversaire le texte de cette réponse, on ne peut qu'y constater « avec quelle violence le pape anathématise l'Alexandrin et avec quelle prudence il traite son traducteur...³⁰⁷ ».

Cependant ses efforts réitérés pour renouer avec Jérôme³⁰⁸ n'avaient valu à Rufin aucune réponse de Bethléem. N'ayant pas su l'interception de l'*Epist.* 81, il eut en revanche connaissance par Apronianus de l'*Epist.* 84 que le clan de Marcella brandissait contre lui. Exaspéré par des procédés dont il avait tout lieu de croire Jérôme solidaire — et ce sera la part la mieux fondée de toute la défense de celui-ci que de ramener cette solidarité à ses vraies dimensions —, Rufin se lança dans une nouvelle apologie, autrement ample que la précédente. Dans cet ouvrage en deux livres « contre Jérôme », il entreprenait une réfutation en règle de l'*Epist.* 84 et dénonçait la campagne dont il était la cible. L'œuvre fut composée à loisir — Jérôme ne se privera pas de dauber

303. Sur cette attention aux symboles de foi, caractéristique de Rufin, cf. Y.-M. DUVAL, « Aquilée et la Palestine... », p. 282 et 299.

304. Cf. commentaire, n. 458b ; 531a. L'*Ap.* 1, 14, 1 s. atteste la surprise et le scandale de Rufin à la lecture de la lettre synodale de Théophile. La lettre pasciale de 401 (que Jérôme venait de traduire) était trop récente pour que Rufin en eût eu connaissance.

305. Cf. commentaire, n. 91b.

306. « Absolutely unconvinced » selon J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 249.

307. Ch. PIETRI, *Roma Christiana...*, t. 1, p. 436.

308. Ce dernier l'atteste lui-même dans une phrase trop peu remarquée de l'*Ap.* 2, 10, 59 s. (« missis tabulariis et creberrimis nuntiis ») : cf. commentaire, n. 300a. Ce pourrait être directement de Rufin que Jérôme reçut un exemplaire de l'*Apologie à Anastase*.

sur cette lenteur³⁰⁹ — puisqu'elle mit deux ans à venir répondre à l'écrit qui l'avait motivée.

Le temps est révolu où un Érasme ne trouvait d'autre intérêt à la lecture de l'*Apologie contre Jérôme* que de permettre une meilleure intelligence de l'*Apologie contre Rufin*. Outre que « la critique la plus récente est désormais unanime à juger sévèrement la production de Jérôme au cours de la polémique³¹⁰ », l'œuvre de Rufin tend à être appréciée plus équitablement — sinon encore à sa juste valeur tant la supériorité littéraire de Jérôme continue d'être reçue comme un postulat intangible³¹¹ (lequel prend en somme le relais du préjugé moral si longtemps maintenu au détriment de Rufin³¹²). « Avec sa documentation massive et dans l'ensemble exacte et sa logique impitoyable, (l'*Apologie contre Jérôme*) constituait un

309. Cf. commentaire, n. 499.

310. M. SIMONETTI, « Note Rufiniane », *RCCM* 2 (1960), p. 157, n. 68.

311. Les protestations d'incapacité littéraire d'un Rufin sont prises pour argent comptant par une critique encline à ne voir dans les déclarations douteuses semblables d'un Jérôme que modestie affectée ! Appréciations différentes d'un unique *topos* rhétorique qui, à lui seul, ne les autorise à vrai dire pas et que d'ailleurs Jérôme excelle à détourner polémiqument (cf. commentaire, n. 30a ; 154c ; 173b ; 231g ; 261c).

312. Érasme, si prompt à porter Jérôme au pinacle, témoigne de cette transition par laquelle le préjugé change de contenu tout en gardant la même forme (la prééminence de Jérôme reste garantie par le *talent* là où sa *sainteté* n'apparaît plus croyable). Il présente en effet l'*Apologie* comme une œuvre à coup sûr « trop humaine », mais aussi comme un digne spécimen des *bonae litterae* (cf. mon introd. à l'édition du CCL, vol. 79, p. 219*-226*). La tradition manuscrite a le plus souvent présenté conjointement les pièces rufiniennes et hiéronymiennes relatives à la controverse origéniste (reste que l'*Apologie contre Jérôme*, avec 74 témoins aujourd'hui subsistants en regard des 209 qui conservent l'*Apologie contre Rufin*, aura été moins favorisée que celle-ci). Ce dossier contradictoire livré comme tel à la postérité attestait déjà silencieusement, quoi qu'il en soit de la sainteté officiellement proclamée du seul Jérôme, le caractère indécidable du débat. Rufin n'est pas de ces *aduersarii* dont la position n'est plus connue qu'au travers de leur réfutation par l'« orthodoxie » — ou dont les écrits doivent d'avoir échappé à l'élimination au fait qu'ils auront circulé sous les « pavillons de complaisance » des fausses attributions.

redoutable pamphlet polémique³¹³. » Le premier livre, fortement charpenté en deux parties, l'une plutôt défensive (§ 1-21), l'autre surtout offensive (§ 22 s.), réfute l'imputation d'hérésie. Le plaidoyer expose tout d'abord la foi de Rufin sur les points controversés (en particulier la Trinité et la résurrection de la chair) déjà abordés par l'*Apologie à Anastase*. Il traite ensuite de la traduction du *Peri Archôn*, discutant en appendice un passage spécialement incriminé par les antiorigénistes (§ 10-16 et 17-21). Quant au réquisitoire, il part des imprudentes références de l'*Epist.* 84 à ces œuvres passées où Jérôme prétendait avoir su discerner les erreurs d'Origène : références par trop sélectives au gré de Rufin (bien informé) et non fondées selon lui s'agissant notamment des *Commentaires sur l'Épître aux Éphésiens* qu'il soumet à une relecture critique minutieuse, voire un peu « trop subtile³¹⁴ » à l'occasion (§ 24-45). Le second livre n'a pas la cohésion du précédent et se diffracte en développements divers sur des points abordés par l'*Epist.* 84 autres que les « objections dogmatiques³¹⁵ ». Ainsi sur le grief fait aux origénistes de se liquer en « confréries de mensonge » — et Rufin dénonce en retour le « parjure » de Jérôme resté adepte de la culture profane après son fameux songe³¹⁶ — (§ 4-11) ; ainsi encore sur les éloges d'Origène chez Jérôme trop opportunément oubliés par leur auteur à qui Rufin rafraîchit la mémoire, citations à l'appui, mettant également le doigt sur ses attaques larvées contre Ambroise (§ 16-29) ; ainsi enfin sur Jérôme traducteur de la Bible mis en contraste avec Rufin

313. J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 251. Pour la brève analyse qui suit, je m'inspire largement de la présentation détaillée fournie par M. SIMONETTI dans son éd. italienne de l'*Apologie* de Rufin, introd., p. 14 s.

314. M. SIMONETTI, *ibid.*, p. 30.

315. « Dogmaticas eius obiectiones... / de ceteris criminationibus... » (*Apol. adu. Hier.* 2, 1, 1.4).

316. Cf. *sup.*, p. 16*, n. 69 ; 19* et n. 81.

traducteur d'Origène (§ 35-41). Au terme³¹⁷, Rufin récapitulait l'ensemble (§ 45-47) et invoquait en guise de péroraison (§ 49), en écho à l'exorde du premier livre et conformément à de classiques *topoi*, la nécessité où il s'était vu d'enfreindre le silence³¹⁸. La compétence de Rufin polémiste n'est plus à démontrer — même si la critique moderne, peut-être trop impressionnée par les sarcasmes, pourtant conventionnels³¹⁹, dont Jérôme abreuve le style de Rufin, continue de marquer certaines réticences³²⁰.

Quoi qu'il ait tenté pour déconsidérer cet ouvrage remarquablement étayé³²¹, Jérôme ne l'en aura pas moins pris très au sérieux. A preuve, non seulement le haut

317. Compte non tenu du post-scriptum que constituent en quelque sorte les § 49-51.

318. Sur ces lieux communs, cf. *inf.*, p. 91* et n. 96.

319. Jérôme en use à l'encontre de tous ses adversaires : cf. J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 183, n. 17 ; I. OPELT, *Hieronymus' Streitschriften*, p. 177 s. ; commentaire, n. 149a ; 154c ; 207a ; 292 ; 481b.

320. M. VILLAIN (« La querelle... », p. 180 s.) a fourni une bonne analyse des qualités de l'*Apologie contre Jérôme* du point de vue de sa technique d'argumentation. On doit à F. X. MURPHY (*Rufinus...*, p. 148-149 et n. 41) une mise au point judicieuse sur les figures quelque peu mythiques inventées par la critique — trop confiante dans les appréciations de Jérôme — : Rufin le timide selon Villain, Rufin l'ambigu selon Brochet (« cette âme obscure » écrivait celui-ci dans *S. Jérôme et ses ennemis...*, p. 386 !), Rufin « le moine intrigant et fanatique » selon Grützmacher (*Hieronymus...*, t. 3, p. 70). Toutefois Murphy estime qu'il aura manqué à l'*Apologie* de Rufin la « touche de génie » par où Jérôme emporte la palme, et juge son œuvre inégale (tantôt « magistrale », tantôt « ennuyeuse et pauvre »). F. CAVALLERA (*S. Jérôme...*, t. 1, p. 263) assigne « un bon rang » à l'*Apologie contre Jérôme*, œuvre « point négligeable » quoique dépourvue du « brillant » et de la « verve des écrits de Jérôme » (de même J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 251). Cependant l'*Apologie* de Jérôme est, elle aussi, inégale : à côté de développements très élaborés, des pages entières ne font que compiler une documentation... Est-il d'ailleurs si sûr que Rufin manque de verve ? (cf. p. ex. le récit de l'altercation de Milan en 1, 19 s. ; la mise en cause de Jérôme « parjure » ou dénigreur d'Ambroise en 2, 7 s. et 28...). On manque encore d'une étude littéraire de l'*Apologie contre Jérôme*.

321. Le recours à une documentation précise, qu'elle soit citée dans le texte ou annexée à l'œuvre, est une classique technique d'argumentation polémique : cf. I. OPELT, *Hieronymus' Streitschriften*, p. 182. L'*Apologie contre Rufin* ne dérogera pas à l'usage, non seulement parce qu'il était de

degré d'élaboration de sa réplique, mais aussi le fait qu'il ait entrepris de la composer avant même d'avoir reçu le texte adverse³²², soit dès qu'il eut été informé (au printemps 401) sur celui-ci encore en préparation par son frère Paulinien (qui rentrait d'Aquilée où il avait pu rencontrer Rufin auprès de Chromace³²³).

VI. 401-402 : L'« APOLOGIE CONTRE RUFIN »

a) *Situations de Rufin en Italie et de Jérôme en Palestine.* *Le témoignage de Postumianus*

Si protégé qu'il fût en Haute Italie, Rufin avait senti le vent tourner avec l'avènement d'Anastase³²⁴. Son *Apologie contre Jérôme* reflète une prudence devenue indispensable et fait montre d'une évidente modération vis-à-vis des dirigeants du parti antiorigéniste romain³²⁵. S'il s'acharne sur un Eusèbe de Crémone, comparse médiocre (et que Jérôme ne fera pas d'efforts excessifs pour réhabiliter !)³²⁶, Rufin a soin de ne pas attaquer de front Pammachius et Marcella, et Jérôme fera dans une

règle, mais surtout parce qu'il s'agissait de faire pièce à une œuvre qu'étayait un redoutable appareil de citations : cf. commentaire, n. 21 ; 64 ; 347a ; 386a. Y.-M. DUVAL (« Aquilée et la Palestine... », p. 296-297) a noté l'exploitation par Rufin — « et pas seulement à des fins polémiques » — de la « bibliothèque hiéronymienne » constituée à Aquilée.

322. Il déplore à ce propos la fourberie d'un ennemi peu pressé de se déclarer (cf. *Ap.* 1, 4, 20 s. ; 1, 15, 16 s.), mais il profite aussi de ce qu'il est censé mal connaître l'œuvre adverse pour, quoi qu'il en dise (1, 21, 4 : « non debeo subterfugere »), en éluder certains points gênants : cf. commentaire, n. 8a ; 11b ; 28a ; 68b ; 137a ; 211.

323. Cf. *Epist.* 81, 2.

324. On l'a vu cité à comparaître à Milan et contraint de répondre à une sommation romaine par ce plaidoyer *in absentia* qu'avait été son *Apologie à Anastase* : cf. *sup.*, p. 59*.

325. Le fait a été bien souligné par M. SIMONETTI, introd. à l'édition italienne de l'*Apologie de Rufin*, p. 39, n. 60.

326. Cf. *Ap.* 3, 5 et commentaire, n. 465a ; 466a.

certaine mesure les frais du réquisitoire qu'il était exclu de la part d'un simple moine de prononcer contre des adversaires aussi haut placés.

Tandis que Rufin était contraint de ménager Pammachius et Marcella, c'est justement auprès de ceux-ci que Jérôme, à l'inverse, allait instruire le procès de Rufin. En effet, Paulinien lui avait rapporté, entre autres lettres d'Italie, celle (perdue) des amis romains à laquelle répondent les deux premiers livres de l'*Apologie*³²⁷. Jérôme vit là l'occasion de justifier son action dans le cadre du combat antiorigéniste en Orient. Il avait mis ses compétences de traducteur au service de Théophile et d'Épiphanes, leur donnant ainsi des gages de son zèle et secondant du même coup les antiorigénistes romains qui pourraient utiliser en Occident ces documents orientaux. C'est lorsqu'il avait renversé ses alliances que Théophile, non fortuitement, avait renoué — par une lettre à vrai dire assez sèche³²⁸ — avec le moine de Bethléem. Enchanté que l'évêque d'Alexandrie se souciât à nouveau de lui, Jérôme avait protesté de sa déférence³²⁹. La correspondance qui s'ensuivit en 400 le montre avide de servir la cause de Théophile³³⁰, et sa flagornerie — le mot n'est pas trop fort — ne recule alors devant rien : non content de porter aux nues le patriarche³³¹, il n'hésite pas à « poignarder (Jean) dans le dos en faisant mine de l'excuser » pour avoir abrité (lui aussi !) un adversaire de

327. « Et uestris et multorum litteris didici... » (*Ap.* 1, 1, 1). Cf. commentaire, n. 656b.

328. Peut-être motivée par le fait qu'un évêque en conflit avec Théophile fut hébergé par Jérôme ? Cf. *Ap.* 3, 17 et commentaire, n. 536ab. Voir aussi J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 246.

329. *Epist.* 63.

330. *Epist.* 88 et 86 de Jérôme ; 89 et 87 de Théophile. Sollicitation significative dans l'*Epist.* 88, 2 : « Simulque obsecro ut, si qua synodica habes, apud me dirigas... »

331. Pour son éloquence, sa « sagesse apostolique », voire même son humilité et sa mansuétude ! Cf. commentaire, n. 550b ; 552b ; 618c ; 694.

Théophile³³². Les exhortations conjuguées de Théophile et d'Épiphane l'amènèrent à traduire tout un dossier comprenant leurs lettres et celles d'évêques palestiniens enrôlés à leurs côtés³³³. Le revirement de Théophile et le remplacement de Sirice par Anastase avaient ainsi créé en Orient comme en Occident une conjoncture dont Jérôme se félicitait³³⁴ tant sa propre position s'en trouvait renforcée. Raison de plus pour ne pas laisser Rufin saper ce crédit restauré !

Tel est le cadre d'ensemble où s'insère la composition de l'*Apologie contre Rufin*. Éclairant est aussi, sans doute à peu près contemporain de sa rédaction, le témoignage — rapporté par Sulpice Sévère³³⁵ — de l'Aquitain Postumianus qui séjourna six mois à Bethléem « auprès de Jérôme » après avoir passé par Alexandrie où il avait été témoin des « luttes horribles » qui divisaient « évêques et moines » au sujet de l'origénisme³³⁶. De Jérôme, il fait un magnifique éloge, vantant son orthodoxie, sa science, son infatigable ardeur au travail, et notant la diffusion « universelle » de ses « nombreuses œuvres »³³⁷. Il souligne

332. Cf. *Epist.* 86, 2. Selon J. N. D. KELLY (*Jerome...*, p. 245), cet adversaire pourrait avoir été Pallade. Bien qu'il constate le « peu de chaleur » de ce passage à l'égard de Jean, F. CAVALLERA (*S. Jérôme...*, t. 1, p. 272, n. 2) y voit au contraire attestée « la sincérité de la réconciliation » et veut croire — un peu ingénument — que Jérôme « protège maintenant l'évêque auprès de Théophile » !

333. *Epist.* 90-94 et 96 : cf. *Ap.* 1, 12, 2 s. et commentaire, n. 91a ; 129. Jérôme traduira encore les deux lettres pascales antiorigénistes de Théophile pour les années 402 et 404 (*Epist.* 98 et 100).

334. Cf. *Epist.* 88, 2 ; *Ap.* 1, 10, 19 s.

335. *Dial.* 1, 6-9.

336. § 6, 1 : « foeda inter episcopos atque monachos certamina ».

337. § 8, 3 : « uir..., praeter fidei meritum dotemque uirtutum, non solum latinis atque graecis, sed et hebraeis litteris ita institutus est ut se illi in omni scientia nemo audeat comparare. Miror autem si non et uobis per multa quae scripsit opera conpertus est, cum per totum orbem legatur » ; 9, 5 : « catholica hominis scientia, sana doctrina ; totus semper in lectione, totus in libris est ; non die neque nocte requiescit : aut legit aliquid semper, aut scribit. »

aussi les haines que valaient ses polémiques au moins de Bethléem : « Les hérétiques le haïssent car il ne cesse de les attaquer ; les clercs le haïssent car il s'en prend à leur vie et à leurs fautes³³⁸ ». Forçant le contraste, Postumianus ne craint pas d'affirmer que cependant « tous ceux qui sont bons aiment et admirent pleinement » Jérôme, se gardant toutefois de citer les noms de « certains dont on dit qu'ils ne l'aiment pas³³⁹ » ! Témoignage partial, certes, mais qui équilibre utilement la partialité contraire de cet autre connaisseur de Jérôme que fut un Pallade³⁴⁰. Il a l'intérêt de présenter de Jérôme une physionomie assez complète, celle que reflète précisément l'*Apologie* dont l'auteur se montre tout ensemble lettré accompli, orthodoxe sourcilieux et satiriste acharné.

b) *L'Apologie en deux livres de 401*

Jérôme eut à faire vite pour contrecarrer l'ouvrage de Rufin dont la parution s'annonçait imminente³⁴¹. Sur la base des informations de Paulinien, il composa donc deux livres auxquels il joignit deux documents annexes, l'un défensif : une copie de l'*Epist.* 81 naguère interceptée à Rome, l'autre offensif : le texte de la récente lettre où Anastase, à défaut de condamner formellement Rufin, opposait à Jean de Jérusalem une quasi-fin de non-recevoir. Quant à l'*Apologie*, même adressée à Pammachius et à Marcella, elle en venait souvent à l'apostrophe directe de Rufin, destinataire véritable. La composition en est claire et bien équilibrée³⁴². Le premier livre, en

338. § 9, 4. Cf. aussi 8, 6 : « nihil penitus omisit quod non carperet, laceraret, exponeret » ; 9, 1 : « quam fortia disputauit ! »

339. § 9, 5 et 2.

340. Cf. *sup.*, p. 27* et n. 127.

341. Cette hâte se trahit à certaines négligences de style surtout sensibles vers la fin du livre second : cf. commentaire, n. 427a ; 428 ; 433d ; 435.

342. Voir les sommaires ci-après, p. 1-3 et 95-97.

deux parties, dénonce d'abord Rufin traducteur d'Origène, puis justifie Jérôme commentateur de l'*Épître aux Éphésiens*. La péroraison développe un plaidoyer aussi provocant qu'évasif à propos de l'engagement que Jérôme aurait pris en songe de ne plus pratiquer les auteurs profanes³⁴³. Enfin un appendice — pendant de celui consacré au juif Baranina au terme de la première partie — épingle un nommé Chrysogone³⁴⁴ dont le portrait satirique hérite sa technique en particulier de Tertullien³⁴⁵. Le livre second est bâti en triptyque : le premier volet s'attaque à l'*Apologie à Anastase*, le deuxième au *De adulteratione* et le troisième justifie les traductions bibliques de Jérôme à partir d'un dossier formé d'extraits de leurs préfaces. La place est considérable que fait ce livre aux citations tirées soit des ouvrages de Rufin qu'il dénonce, soit des préfaces de Jérôme qu'il allègue³⁴⁶. Si la composition est régie pour lors par des procédés très simples, certainement propices à une grande rapidité d'écriture (soit que Jérôme suive pas à pas le texte adverse, soit qu'il alterne classiquement critiques de forme et de fond³⁴⁷, soit encore qu'il égrène les extraits de ses préfaces suivant l'ordre du canon biblique), cette apparente limpidité ne doit pas faire illusion. Jérôme exploite ses dossiers avec toute la rouerie manœuvrière d'un avocat rompu aux techniques de la *controuersia*³⁴⁸ :

343. Cf. commentaire, n. 226e.

344. Cf. *sup.*, p. 49* et n. 245.

345. Ce portrait donne lieu à des avatars repérables dans toute l'œuvre de Jérôme, jusqu'au Grunnius alias Rufin de l'*Epist.* 125 en 412 : cf. commentaire, n. 255. Voir *inf.*, p. 74* et n. 379-380.

346. 49 % du total des mots appartenant à des citations (ou allusions) dans l'*Apologie* ressortissent au seul livre second (pour 25 % au premier, 26 % au troisième). Au sein du livre second, un tel vocabulaire ne représente pas moins de 41 % du volume total du texte (dont 16 % pour les citations rufiniennes, 18 % pour les citations par Jérôme de ses préfaces aux traductions bibliques). Pour ces pourcentages, cf. *inf.*, p. 93* s.; 143*, n. 18.

347. *Verba/sensus* : cf. commentaire, n. 207.

348. Cf. commentaire, n. 230d.

il sait recourir aux facilités de la prétérition³⁴⁹ quitte à la dénoncer par ailleurs bruyamment chez l'adversaire³⁵⁰ et à lui réclamer sans cesse plus de précisions³⁵¹; il n'hésite pas à durcir outrageusement les positions qu'il veut pouvoir dénoncer³⁵²; il a l'art de la paraphrase vicieuse³⁵³, du résumé caricatural³⁵⁴, du découpage ou du montage de citations tendancieux³⁵⁵.

Cette évocation sommaire atteste déjà qu'il faut être décidément partial pour estimer que ces deux livres font « éclater la sincérité de l'auteur, son indulgence, son esprit de conciliation, l'absence de toute arrière-pensée personnelle dans sa conduite³⁵⁶ ». Interprétation pour le moins aussi périmée que celle qui voit dans l'origénisme « avant tout le libre exercice de la pensée³⁵⁷ ! » Reste que cette *Apologie* de 401 gagne à être lue à la lumière de ce qui va suivre tant il est vrai que les pires outrances étaient encore à venir...

c) *Lettres de Rufin et de Chromace*

Au reçu de cette *Apologie* à l'été (l'automne ?) 401, Rufin rédigea en hâte (le bateau repartait dans les deux

349. *Ibid.*, n. 338 ; 351c ; 363a.

350. *Ibid.*, n. 22a ; 68b.

351. *Ibid.*, n. 78a ; 272 ; 274a ; 378a.

352. *Ibid.*, n. 340 ; 368a.

353. *Ibid.*, n. 262a.

354. *Ibid.*, n. 331^{bis} ; 338.

355. *Ibid.*, n. 339 ; 345b ; 351c.

356. J. BROCHET, *S. Jérôme et ses ennemis...*, p. 313. Mêmes préjugés manifestés plus récemment par C. C. MIEROW, lui aussi complètement subjugué par la puissance persuasive de l'auteur de l'*Apologie*. Non content de le qualifier d'« émouvant » et même d'« assez pathétique » (à propos des développements de l'*Ap.* 1, 11 et 3, 9), il écrit notamment : « Does not the kindly spirit of Jerome... stand out... in vivid contrast with the... cavilling of... Rufinus ? » et il célèbre le « true and lovable character » de Jérôme, « free from guile and from misrepresentation » (« St Jerome and Rufinus », p. 3-4 et 20. Cet article cite Grützmacher, mais paraît ignorer les travaux de Cavallera).

357. J. BROCHET, *S. Jérôme et ses ennemis...*, p. 138.

jours...) une réponse assez brève. Des citations plus ou moins exactes qui en subsistent grâce au « troisième livre » de l'*Apologie*³⁵⁸, il ressort qu'elle tançait Jérôme vertement. Écrivant à chaud, Rufin n'avait pas mâché ses mots. Il se plaignait à nouveau de vol et de falsification à propos de sa version du *Peri Archôn* ; il dénonçait la contre-translation de Jérôme ; il protestait de sa bonne foi quant à l'attribution à Pamphile de l'*Apologie d'Origène* et de la légitimité de ses procédés de traducteur. Au sujet de Théophile et d'Anastase, Rufin se montrait perplexe : il était peu au fait des récentes positions du premier et suspectait l'authenticité d'une lettre attribuée au second ; il contre-attaquait à propos de Vigilance éreinté par Jérôme, et de Paul, un évêque égyptien hébergé à Bethléem. Plus directement encore, il accusait Jérôme d'avoir trahi leur réconciliation et de n'avoir pas contenu ses amis romains ; il raillait la culture de façade complaisamment étalée par son adversaire ; en revanche, il niait avoir jamais fait circuler en Afrique une lettre diffamant les travaux bibliques de Jérôme³⁵⁹. Le paroxysme était atteint lorsqu'il en venait à menacer Jérôme de faire des révélations sur son passé, susceptibles de le rendre passible des tribunaux, voire de la peine capitale. Ce réquisitoire ne s'en achevait pas moins sur un appel à la paix.

On tiendra compte à Rufin du fait qu'il s'agissait là d'une lettre privée³⁶⁰ — constat qui doit cependant être nuancé eu égard aux deux documents qui l'accompagnaient : d'une part les deux livres de l'*Apologie contre Jérôme* enfin récemment publiés quant à eux ; d'autre

358. J'ai rassemblé ces fragments de la lettre perdue de Rufin dans un appendice à mon éd. du *CCL*, vol. 79, p. 249-256.

359. Cf. *Ap.* 2, 24 et 3, 25 (et commentaire *ad loc.*).

360. Selon les mots de Rufin cités par l'*Ap.* 3, 6, 47-48 : « Malui paucis ad te quam ad alios... latius scribere. »

part une lettre de Chromace en forme d'admonestation³⁶¹, dont on ignore les termes, mais dont l'envoi paraît impliquer que la lettre de Rufin aura eu au moins un lecteur avant Jérôme — et non des moindres à ses yeux. De plus, même si Chromace s'était posé en conciliateur — ce qui se déduit du fait que Jérôme, au lieu de s'en plaindre, dit avoir été disposé à obtempérer³⁶² —, il n'avait cependant pas découragé Rufin d'expédier sa diatribe et, en envoyant — comme il semble — sa lettre par le même courrier, il s'était placé *de facto* plutôt du côté de l'ex-ami de Jérôme.

d) La Lettre contre Rufin de 402

Jérôme se trouvera aussi — on l'a vu³⁶³ — un lecteur éminent et impartial en la personne d'Augustin pour l'ultime lettre qu'il aura jamais adressée à Rufin, devenue désormais troisième livre de l'*Apologie*. Au reçu du dossier venu d'Aquilée, il ne dut, malgré les objurgations de Chromace, pas hésiter longtemps sur la réponse à faire. Celle-ci peut être datée assez précisément : Jérôme connaît et a déjà traduit la lettre pascalle de Théophile pour l'année 402³⁶⁴ ; de plus, non seulement Anastase vit encore lorsque Jérôme écrit (il mourra en décembre), mais il ne paraît pas que Jérôme sache déjà la mort d'Épiphanes survenue, si l'on suit P. Nautin³⁶⁵, « dans les premiers jours de mai » sur le bateau qui le ramenait de Constantinople à Chypre. Or il n'aura sûrement pas tardé à apprendre la nouvelle. Il aura donc composé entre Pâques et Pentecôte (ou peu après) cette « lettre

361. Une *commonitio*, dira Jérôme (*Ap.* 3, 2, 25 ; cf. commentaire, n. 368b et 435).

362. *Ap.* 3, 2, 25 s.

363. Cf. *sup.*, p. 1*-3*.

364. *Ap.* 3, 16, 9-10.

365. « Épiphanes », col. 625. Pour F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 1, p. 285, c'est seulement en 403 que serait mort l'évêque de Salamine.

méchante³⁶⁶ » dont la longueur, la facture très travaillée, la violence de ton montrent assez comment, prenant paradoxalement le contrepied des avis de Chromace pour atteindre au but assigné par celui-ci, il avait résolu de vider la querelle.

Sur le fond, cette pièce n'apporte rien de très original³⁶⁷. Un débat nourri avait déjà eu lieu et les principaux arguments de part et d'autre figuraient dans les précédentes apologies. Depuis les deux livres de 401, Jérôme n'a à faire valoir de neuf que la parution des récentes lettres de Théophile contre l'origénisme et d'Anastase aux évêques d'Orient sur le même sujet, corroborant celles que le pape avait expédiées auparavant en Haute Italie³⁶⁸. La même politique se poursuivait donc tant à Rome qu'à Alexandrie, et cela ne pouvait qu'inciter Jérôme à reprendre la plume pour pousser son avantage. On connaît à son sujet le mot incisif de Tillemont : « Quiconque l'a eu pour adversaire a presque toujours été le dernier des hommes³⁶⁹. » S'agissant de Rufin, c'est l'envergure même de cet adversaire, autrement considérable qu'un Helvidius ou a fortiori qu'un Vigilance, qui empêchait que Jérôme crût en venir à bout autrement que par le déploiement forcené de tout l'arsenal de ses ressources. Ainsi la qualité littéraire de l'*Apologie* lui rend-elle au fond un paradoxal hommage.

366. Y.-M. DUVAL, « Aquilée et la Palestine... », p. 283.

367. On lui doit cependant nombre de précisions irremplaçables pour la reconstitution des faits (cf. G. GRÜTZMACHER, *Hieronymus...*, t. 3, p. 81 : « Sie gehört zu den biographisch wertvollsten Schriften des Hieronymus... »), p. ex. sur les circonstances du départ de Jérôme en 385 et sur son trajet de Rome à Bethléem (§ 21-22), sur l'intervention d'Atarbius (§ 33), sur la réconciliation de 397 et les communications avec l'Italie qui la suivirent (§ 33), sur le rôle joué par Eusèbe de Crémone (§ 4-5), sur la politique de Théophile (§ 16-18), sur l'accueil réservé en Italie à l'*Apologie* à Anastase (§ 15), sur la médiation de Chromace (§ 3)...

368. Cf. *Ap.* 3, 16, 7 s. ; 3, 20, 21 ; 3, 21, 12 ; 3, 38, 21. Voir commentaire, n. 91ab ; 568a.

369. L. S. LE NAIN DE TILLEMONT, *Mémoires...*, t. 12, p. 2.

VII. ÉPILOGUE

Tandis qu'Augustin à la suite du « troisième livre », de même que Chromace après les deux premiers, faisait part à Jérôme de sa consternation, Rufin préféra laisser sans réponse le pamphlet virulent³⁷⁰ de 402. L'autorité de l'évêque d'Aquilée fut-elle cette fois assez dissuasive ? Rufin jugea-t-il qu'en laissant « tomber à plat » la lettre de Jérôme, il se vengeait de lui plus efficacement, qu'il fallait désormais traiter par le mépris ce genre d'insultes et qu'il avait mieux à faire que de s'enfermer dans cette polémique ? Ou encore ne se sera-t-il pas senti de taille à tenir tête plus longtemps à un adversaire de la trempe de Jérôme (d'autant que l'antiorigénisme avait toujours le vent en poupe) ? A moins qu'il ne faille invoquer avec certains³⁷¹ la « sagesse » et le « bon sens » de Rufin ? On pourra épiloguer longtemps. L'ambiguïté des silences (de modestie, d'impuissance, de résignation, de mépris...), inépuisable prétexte à variations offert à la virtuosité des rhéteurs³⁷², est plutôt sujet d'embarras pour les historiens. A cet égard, Jérôme en tout cas n'a rien d'énigmatique. Lui en effet ne se le tint jamais pour dit. D'abord il fit connaître sa lettre contre Rufin à Rome³⁷³, en Afrique³⁷⁴,

370. « Vitriolic » disent F. X. MURPHY (*Rufinus...*, p. 154, n. 68) et J. N. D. KELLY (*Jerome...*, p. 256).

371. Respectivement F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 1, p. 281 et J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 256.

372. Cf. commentaire, n. 35.

373. Sur Oceanus, dépositaire à Rome de l'*Apologie*, cf. *sup.*, p. 49* et n. 246.

374. Cf. *sup.*, p. 2*. Si Rufin n'était pour rien dans la prétendue « lettre aux Africains » faussement attribuée à Jérôme (cf. *sup.*, n. 359) et si Augustin affirme n'en rien savoir, il reste que l'inquiétude de Jérôme pouvait n'être pas chimérique : un faux mis sous son nom dénoncera en Afrique la « Rufini fraus » dans les premières années du v^e s. (selon D. DE BRUYNE : voir commentaire, n. 379a).

peut-être aussi en Aquitaine³⁷⁵. De plus, il ne cessa pas, dans la quinzaine d'années qu'il lui restait à vivre, de s'intéresser avec une « attention perverse³⁷⁶ » à son ancien ami. F. Cavallera³⁷⁷ a dressé l'inventaire éloquent des principaux passages de la correspondance et des commentaires où Jérôme continue de harceler — et jusque par-delà la mort de Rufin qu'il croira voir revivre en Pélage³⁷⁸ — le « misérable Grunnius³⁷⁹ », stigmatisant sans trêve celui à qui il réserve plus particulièrement désormais, entre autres désignations tirées de son très riche bestiaire satirique (serpent, hydre, âne, chien...), celles de pourceau et de scorpion³⁸⁰. Il laissait entendre que le silence affiché par Rufin aurait souffert de discrètes mais sérieuses entorses. « Je ne vois pas que (Rufin) parle jamais contre S. Jérôme, lequel au contraire le maltraite toujours extrêmement depuis leur dernière rupture » écrivait Tillemont³⁸¹, forçant peut-être quelque peu un contraste réel. Si en effet Rufin « sut » se taire « pour l'essentiel », « il est possible de découvrir (des) allusions à Jérôme et à la querelle » dans certaines de ses préfaces³⁸².

375. Sur l'adresse « au prêtre Alet(h)ius » attestée dans certains manuscrits, voir l'édition du *CCL*, vol. 79, n. crit. 135, p. 191-192.

376. Y.-M. DUVAL, « Aquilée et la Palestine... », p. 285.

377. S. Jérôme..., t. 2, p. 131 s., n. S : « Rufin et S. Jérôme après la controverse origéniste ».

378. « Quod... praecursor eius Grunnius olim nisus est carpere, cui duobus respondi libris » (*In Ier.* 1, *prol.*, vers 414). Sur ce schéma généalogique reliant arianisme, origénisme, pélagianisme, cf. commentaire, n. 679b. Voir aussi *sup.*, p. 34* et n. 170 ; *inf.*, p. 111*.

379. *In Ier.* 4, 22, 24-27. Sur ce sobriquet de farce, cf. *inf.*, n. 380 ; commentaire, n. 163a.

380. Cf. commentaire, n. 2b ; 5b ; 704b. Le pourceau évoque évidemment grossièreté et saleté (« crassae sues » dans l'*Epist.* 119, 11, 5 ; « grunnianae familiae stercora » dans l'*In Ier.*, 5, 29, 14-20), mais intervient aussi pour ses « grommellements » (*grunnire* dans l'*Epist.* 119, 11, 5). Quant au scorpion, s'il est « muet », il pique en traître (cf. *In Is.* 10, *prol.* ; commentaire, n. 5b).

381. *Mémoires...*, t. 12, p. 316.

382. Cf. Y.-M. DUVAL, « Aquilée et la Palestine... », p. 283 et n. 89 ; J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 256 et n. 66-67.

Il faut noter enfin le refroidissement très sensible des relations entre Jérôme et ceux qui continuent de s'affirmer comme des amis de Rufin : non seulement Chromace³⁸³, mais aussi Paulin de Nole qui semble, à l'instar des évêques d'Hippone et d'Aquilée, avoir gardé « à dessein une stricte neutralité³⁸⁴ », mais qui, par-delà le conflit, correspondra avec Rufin et, vers 403, dira à Sulpice Sévère son « intime affection » pour ce « compagnon de sainte Mélanie sur la route spirituelle », si remarquable par sa « pieuse science » et son « authentique sainteté »³⁸⁵. On est aux antipodes du féroce cri de triomphe qu'en guise d'« oraison funèbre³⁸⁶ » Jérôme fera retentir en 411 à l'annonce de la mort de son ennemi : ce « scorpion écrasé sous le sol de la Sicile », cette « hydre aux multiples têtes qui a enfin cessé de siffler contre nous³⁸⁷ » !

383. Rufin lui avait adressé vers 400 sa traduction des *Homélies sur Josué* d'Origène et lui dédiera également sa traduction de l'*Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe (dont les suppléments ne souffleront mot de Jérôme : sur cette préférence significative, cf. G. GRÜTZMACHER, *Hieronymus...*, t. 3, p. 86 et J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 257). Quant à Jérôme, en 406 il préférera envoyer à Exupère de Toulouse l'*In Zachariam* d'abord promis à Chromace en alléguant l'« excuse cavalière » que, de toute manière, « tout est commun entre amis » (*In Zach.*, *prol.*). Cf. Y.-M. DUVAL, « Aquilée et la Palestine... », p. 285, qui en conclut que, du moins, « la rupture (avec Aquilée) n'est pas totale » : c'est apparemment le plus que l'on puisse dire (d'autant que, comme le note aussi Y.-M. Duval, *ibid.*, p. 283, Chromace prendra parti pour Jean Chrysostome dans le conflit qui opposera celui-ci à Théophile — lequel fut également secondé par Jérôme dans cette autre mauvaise cause). Le même Y.-M. Duval (*ibid.*, p. 284) estime à juste titre (à l'encontre de l'opinion reçue) que les traductions sur l'hébreu de *Tobie* et de *Judith* dédiées par Jérôme à Chromace et à Héliodore doivent être en fait « antérieures aux derniers épisodes de la querelle avec Rufin ».

384. F. X. MURPHY, « Rufinus of Aquileia... », p. 82. Cf. aussi P. COURCELLE, « Paulin de Nole... », p. 274-279.

385. PAVL. NOL. *Epist.* 28, 5 (vers 402-404 ?) : « Rufinum presbyterum, sanctae Melani spiritali uia comitem, uere sanctum et pie doctum, et ob hoc intima mihi affectione coniunctum ».

386. F. CAVALLERA, S. Jérôme..., t. 1, p. 285.

387. *In Ezech.* 1, *prol.*, *CCL* 75, 3, 20 s.

CHAPITRE II

L'ESTHÉTIQUE DE L'ŒUVRE¹a) *Le genre et les antécédents*

S'agissant tout d'abord de caractériser brièvement le genre littéraire de l'œuvre — par-delà l'évidence de titres qui le situent d'emblée comme « apologétique » (*Ap.* 1-2 : *defensio*) et comme « épistolaire » (*Ap.* 3 : *epistula*) —, le rôle de nervures majeures dévolu dans son organisation d'ensemble aux deux couples d'opposition *accusatio/defensio* d'une part², *laus/accusatio* d'autre part³, manifeste déjà comment l'*Apologie* ressortit à deux des trois branches entre lesquelles se distribuait classiquement tout le champ de la rhétorique, à savoir le *genus iudiciale* et le *genus demonstrativum*⁴. Et Jérôme y apparaît comme l'héritier d'une tradition complexe où l'on peut reconnaître (à la suite de D. S. Wiesen aux analyses duquel il suffira ici de renvoyer⁵) les influences étroitement intriquées de l'éloquence judiciaire (qu'illustre par excellence le corpus des discours cicéroniens); de la veine satirique classique (Lucilius, Horace, Perse,

1. L'*Apologie* ayant fait par ailleurs l'objet d'un commentaire analytique suivi (cf. *sup.*, p. 1*, n. 1), on se contentera en général, dans ce chapitre et les suivants, d'y renvoyer le lecteur, une fois dessinées certaines lignes de force et soulignés les faits les plus saillants.

2. Cf. commentaire, n. 103b.

3. *Ibid.*, n. 18a; 99b.

4. Cf. H. LAUSBERG, *Handbuch der literarischen Rhetorik*, Munich 1973², p. 53 s.

5. *St Jerome as a satirist...*, notamment le chap. 1.

Juvénal), laquelle bénéficia d'un vif regain d'intérêt à la fin du iv^e s.; de la diatribe cynico-stoïcienne, ce « prototype du sermon chrétien », caractérisée par sa verve moralisante et son mélange des genres (le *σπουδογέλοιον*, mixte de sérieux et de plaisant⁶); enfin de la riche tradition apologétique qui s'était constituée depuis deux siècles dans la latinité chrétienne (Minucius Felix, Tertullien, Arnobe, Lactance⁷). Mais il convient, à partir de ce repérage forcément rapide, de vérifier maintenant plus en détail comment, placée au confluent de ces divers courants, l'*Apologie* n'en présente pas moins une physionomie fortement déterminée par la personnalité originale de son auteur.

b) *Une composition concertée*

Tandis qu'au plan de leur structure générale, les deux premiers livres sont, on l'a dit⁸, d'une facture limpide et très équilibrée, la critique a parfois voulu voir dans le troisième un simple écrit de circonstance, brutale réplique à la lettre (perdue) de Rufin, laquelle aurait fourni sans plus un fil conducteur à la précipitation et aux caprices d'une rédaction improvisée⁹. De fait, n'est-ce

6. Cf. RAC (1957), art. « Diatribe » par W. CAPELLE et H.-I. MARROU, col. 990-1009; D. S. WIESEN, *St Jerome as a satirist...*, p. 170 et 249-250 (citant RUFIN, *Apol. adu. Hier.* 1, 7, 10-11 : « ut ei [scil. Hieronymo] mos est, miscuit seriis ridicula et ludicra »); A. OLTRAMARE, *Les origines de la diatribe romaine*, Lausanne, etc. 1926, p. 9 s. et 14.

7. Pour les références à la littérature profane et chrétienne dans l'*Apologie*, cf. *inf.*, p. 93* s. : « L'art de la citation ».

8. Cf. *sup.*, p. 67*-68*.

9. Cf. I. OPELT, *Hieronymus' Streitschriften*, p. 155 : « Die Antworten auf häretische Lehren sind Gelegenheitschriften. Nicht nur ihr Gehalt, auch ihre Struktur ist weitgehend durch ihre Vorlage bedingt... Wo die Vorlage nicht gut gegliedert war oder zu viele heterogene Vorfälle mit einbezog, wie im Streit mit Rufin..., ist der Aufbau fast tumultuarisch. » Appréciation erronée sur la base d'un constat exact ! De même G. GRÜTZMACHER (*Hieronymus...*, t. 3, p. 79), parlant de « négligence » (*Nachlässigkeit*) et de « prolixité » (*Weilschweifigkeit*) à propos des deux premiers livres.

pas ailleurs la manière de Jérôme polémiste que de suivre pas à pas l'ordre des textes qu'il réfute ? Avec un styliste de sa trempe, il faut cependant y regarder de plus près. Deux constats plaident d'emblée en faveur d'une appréciation moins sommaire. D'une part, à le voir dans les deux premières parties du livre second¹⁰ s'en prendre respectivement à l'*Apologie à Anastase* et au *De adulteratione* de Rufin, on vérifie que, s'il s'en tient dans l'ensemble à l'ordre du texte adverse, Jérôme n'en prend pas moins de sérieuses libertés avec l'économie de ces œuvres, pratiquant sans vergogne la prétérition et l'ellipse à partir d'une lecture déformante habile à supprimer ou à déplacer certains chaînons essentiels de l'argumentation rufinienne ainsi qu'à contracter tels développements au mépris de leur véritable logique¹¹. D'autre part, il faut prendre en compte la disparité de volume repérable entre la lettre de Rufin et la réponse de Jérôme : la première, qui paraît intégrée à peu près en son entier (sous forme de citations ou de paraphrases) à l'*Apologie*, ne devait pas même atteindre un millier de mots, soit moins d'un dixième du volume occupé par la seconde¹². Ces distorsions et cette disproportion donnent à penser que la lettre de Rufin n'aura guère été pour Jérôme qu'un canevas assez grossier dont il ne se sera pas astreint à reproduire servilement le dessin.

C'est ce que confirme l'analyse détaillée du texte de l'*Apologie*. Loin de s'en tenir à la banale reproduction d'un schéma emprunté ou de trahir aucune concession aux désordres d'un comportement passionnel, l'écriture de Jérôme y témoigne bien plutôt d'une exceptionnelle

10. § 1-14 et 15-23.

11. Cf. *inf.*, p. 81*-82*, n. 33-34.

12. En appendice à mon éd. du *CCL* (vol. 79, p. 249-256), on trouvera, sinon la reconstitution proprement dite de cette lettre de Rufin, en tout cas une liste commentée des fragments qu'en a conservés plus ou moins littéralement l'*Apologie* de Jérôme.

maîtrise. J'ai cru pouvoir distinguer six parties principales dans cette lettre contre Rufin¹³, que régit d'un bout à l'autre, pour l'ordonnance de l'ensemble aussi bien que dans le détail de maint développement, le principe cher aux écrivains antiques de la « composition en écrivain¹⁴ ». Cependant la virtuosité atteint ici des sommets. Ainsi des trois « vagues » d'ampleur croissante qui, dans la première partie, reviennent tour à tour sur les écrits relatifs à la controverse¹⁵ ; ou encore du triptyque de la partie centrale qui campe les grandes figures épiscopales — la romaine au centre¹⁶ — dont Jérôme se réclame : Théophile, Anastase, Épiphane, tandis que deux intermédiaires contrastés font charnière entre ces panneaux¹⁷ —, ce qui n'empêche pas le second intermédiaire, dont le héros est Jérôme, de servir également de centre de gravité à tout l'ouvrage¹⁸ ; même subtile imbrication de structures dans la cinquième partie¹⁹ qui, de plus, fait écho au premier livre de 401 tout comme la quatrième partie au second²⁰. Cette disposition quasi architecturale des volumes n'est pas effet de pure complaisance littéraire. Ainsi la troisième partie déjà évoquée insiste-t-elle à bon escient sur certaines figures (Anastase, Vigilance, Épiphane...) dans la mesure même où il s'agit d'en noyer d'autres dans l'ombre (Chromace, Paulin de Nole, Jean de Jérusalem...), celles dont Rufin avait dû vouloir se réclamer²¹. On sera également sensible à l'efficacité

13. Voir le sommaire en tête du livre, *inf.*, p. 201-208.

14. On peut parler équivalentement de « structure d'inclusion » ou de « schéma embrassé ». Cf. commentaire, n. 440b et 693 (ensemble du livre) ; 527a (deuxième partie) ; 556a (§ 19-22) ; 562 (§ 19) ; 576b (§ 21-23) ; 616a (§ 27) ; 674a et 680a (§ 39-40) ; 713cd (§ 43).

15. *Ibid.*, n. 482a.

16. Sur la « romanité » de Jérôme, cf. *ibid.*, n. 414 ; 514bc ; 631ab.

17. *Ibid.*, n. 530^{bis}b ; 555.

18. *Ibid.*, n. 590a.

19. *Ibid.*, n. 652a ; 656a.

20. *Ibid.*, n. 674a.

21. *Ibid.*, n. 555.

retorse des transitions majeures²², destinées non seulement à agréger solidement les unes aux autres les parties principales du livre — ce à quoi pourvoit tout un réseau d'échos et de symétries —, mais aussi à permettre à l'auteur de glisser opportunément sur certains points fort délicats (le soutien rencontré par Rufin auprès d'évêques italiens : § 15 ; le grief « gravissime » de trahison formulé contre Jérôme et les siens : § 24 et 33)²³. L'esthétique de cette composition, dominée par des valeurs d'harmonie et de cohésion, confère une apparente nécessité à ce qui relève en fait d'une *tactique* : couvrant les desseins de la seconde en ce qu'ils ont d'arbitraire et de discutables, la première s'y subordonne subrepticement. Reste que Jérôme met tout son art à ne pas les sacrifier l'une à l'autre, soucieux qu'il est bien plutôt de conjuguer leurs séductions respectives.

c) Une panoplie de moyens tactiques

Le soin apporté à la composition d'ensemble se reflète également dans la riche gamme de procédés par laquelle cette écriture se spécifie tout au long comme polémique. Registre d'ailleurs commun aux deux adversaires qui, tels des duellistes, s'accordent en tout cas sur le choix des armes au moyen desquelles vider leur querelle, voire sur les figures — d'attaque et de parade — à mettre en œuvre dans le cours d'une joute réglée quasiment comme un rituel²⁴. Le brio des répliques de Jérôme apparaît en effet proportionné à la qualité de la technique rufinienne, à laquelle justice est dès lors implicitement

22. Voir le sommaire, *inf.*, p. 201-208.

23. Cf. commentaire, n. 530 et 530^{bis}b ; 602e ; 648 ; 651.

24. Pascal — excellent polémiste — l'avait noté : « Quand on joue à la paume, c'est une même balle dont joue l'un et l'autre » — même s'il demeure que « l'un la place mieux » (*Pensées*, éd. Brunschvicg 1, 22). Cf. aussi M. ANGENOT, *La parole pamphlétaire. Contribution à la typologie des discours modernes*, Paris 1982, p. 34-39.

rendue, au rebours des sarcasmes que l'*Apologie* — c'est de bonne guerre — multiplie à son endroit. Tout en se défendant d'en être la dupe, Jérôme sait notamment si bien l'efficacité de la *figurata laus* maniée par son adversaire, cette critique sous couvert d'éloge, qu'il l'en menace à son tour²⁵. Il ne veut pas être en reste et se montre orfèvre en matière d'artifices variés²⁶ : il fait endosser à un partenaire fictif la responsabilité de ses apostrophes les plus virulentes²⁷ ; il invente des dialogues où le jeu diatribique serré des questions et réponses souffle à l'adversaire ses objections et lui dicte les mots qui le condamnent²⁸ ; en virtuose du réquisitoire, il aime à clore le débat par de robustes dilemmes qui prennent l'interlocuteur en tenaille et le laissent apparemment sans voix²⁹. Non moins redoutables sont les pastiches qui valent à Rufin des répliques *ad hominem*³⁰. Jérôme excelle à exploiter sous forme de leitmotif revenant ponctuer ironiquement son texte certaines formules ou métaphores adverses³¹ ; à détourner à son profit et à caricaturer les arguments de Rufin³² ; à résumer ou à paraphraser tendancieusement certains de ses textes³³ ; à délimiter

25. Cf. p. ex. *Ap.* 1, 1, 31 s. (et commentaire, n. 22bc ; 33 ; 132b ; 223b) ; 3, 42, 1 s. : « Possem et ego tuis te coloribus pingere... »

26. Sur le thème et le vocabulaire très fourni de la ruse, cf. commentaire, n. 14ce.

27. *Ap.* 1, 7, 1 s. et 2, 20, 15 s. Cf. commentaire, n. 70cd et 363d.

28. P. ex. *Ap.* 2, 10, 57 s. Cf. commentaire, n. 299.

29. Cf. p. ex. *Ap.* 1, 1, 13 s. ; 1, 8, 27 s. ; 2, 11, 94 s. ; 3, 7, 6 s. (commentaire, n. 12 ; 105ab ; 306 ; 655b).

30. *Ap.* 1, 15, 8 s. (à rapprocher de RUFIN. *Adul.* 1 : cf. commentaire, n. 134b) ; 3, 23, 23-24 (commentaire, n. 621).

31. Cf. commentaire, n. 322. Ainsi des titres de « frère et collègue » décernés à Jérôme, de la « meute aboyante » supposée lancée aux trousses de Rufin, des « trente années » passées par celui-ci en Orient, des « prisons et exils » qu'il aurait subis, etc. (cf. *ibid.*, respectivement n. 15a ; 2c ; 262b ; 267b). Cf. aussi *sup.*, p. 59*, n. 302.

32. Cf. commentaire, p. ex. n. 340 (sur 2, 17, 29 s. où est magistralement ridiculisée la théorie des interpolations) ; 625a ; 659b...

33. Cf. *ibid.*, n. 262a ; 331^{bis} ; 338.

malhonnêtement les citations qu'il en donne³⁴ ; à se livrer à des reconstitutions dont l'objectivité prétendue ne doit pas faire illusion³⁵. Sa dialectique sait déséquilibrer l'adversaire, le déloger de ses positions supposées les plus inexpugnables et l'acculer à devoir répondre des mêmes crimes dont il s'était fait le dénonciateur³⁶. Tout cela non sans acrobaties que Jérôme dissimule en invoquant le respect de certaines formes³⁷. En procédurier retors, il déclare irrecevable l'accusation qu'il aurait peine à dire non fondée et il glisse sur la réalité de certains griefs pour s'en prendre aux modalités de leur introduction dans le débat³⁸. Même adresse s'agissant de disposer les arguments : l'ordre est moins d'exposition que de combat quand Jérôme diffère une réfutation malaisée au profit d'une contre-attaque ridiculisant la pose théâtrale de Rufin³⁹ et quand, pour faire diversion, il construit un intermède narratif truffé de notations apologétiques⁴⁰ ou évoque à sa façon les débuts de la controverse (arrivées d'Atarbius, puis d'Épiphané à Jérusalem)⁴¹. Cette disposition stratégique des matières est tout aussi flagrante

34. Cf. p. ex. *Adulf.* 6, réparti avec une gaucherie calculée entre 2, 17, 24-29 et 2, 18, 3-4 (commentaire, n. 339). Cf. aussi commentaire, n. 345b ; 351c.

35. *Ap.* 3, 12, 21 s. et 3, 19, 20 s. (commentaire, n. 510 ; 513 ; 560b).

36. Ainsi en 3, 17-18 où Jérôme minimise le conflit surgi entre le patriarche Théophile et l'évêque Paul de façon à justifier ses solidarités avec l'un et l'autre (cf. commentaire, n. 536a et 550a), tout en mettant Rufin au défi de pouvoir se disculper face à Théophile et à Anastase ; ainsi en 3, 22, 32 s. où la contre-attaque de Jérôme consiste à jeter le soupçon sur les conditions du départ de Rufin pour l'Orient en des termes délibérément inspirés de l'évocation par Rufin des événements de l'été 385 (cf. *Ap.* 3, 21, 18 s.) : commentaire, n. 576b et 590a.

37. Voir aussi *inf.*, p. 100* s. : « Procédures : une polémique chrétienne ? ».

38. P. ex. *Ap.* 3, 42, 21 s. (commentaire, n. 702a).

39. A propos de l'érudition factice que dénonçait celui-ci, grief mentionné dans l'*Ap.* 3, 31, mais qui ne sera abordé de front qu'en 3, 39 : cf. commentaire, n. 637c ; 674b ; 679a.

40. *Ap.* 3, 22, 1 s. (le récit du voyage en Orient de 385) : cf. commentaire, n. 579-588.

41. *Ap.* 3, 33, 12 s. Cf. commentaire, n. 651.

dans le détail de certains développements, comme en 3, 28 où Rufin se voit suggérer certaines objections empreintes d'un marcionisme larvé sur le monde animal (l. 28-34) — burlesque préambule au véritable débat sur l'origine des âmes qui aurait dû être abordé plus tôt⁴². C'est elle encore qui amène Jérôme à s'appesantir sur la charité exercée envers l'évêque Paul pour pouvoir ne rien dire des démarches politico-dogmatiques entreprises en sa faveur⁴³, ou à dauber longuement sur une remarque incidente de Rufin relative à de prétendus « livres » de Pythagore de manière à esquiver une critique plus essentielle (s'agissant des autorités grecques dont Jérôme se réclame)⁴⁴. L'art du brouillage s'exerce également quand, à une traduction rufinienne censée dénaturer le grec d'Origène, Jérôme substitue un découpage et un montage différents, mais non moins tendancieux, du grec de l'Alexandrin⁴⁵.

On voit dès lors comment, loin de s'attacher à résoudre les tensions, la controverse les exploite et s'en nourrit : elles fournissent à l'agilité des polémistes tout un répertoire de rôles à occuper ou à distribuer tour à tour sans jamais laisser ceux-ci devenir pour personne des lieux assurés d'identification. Ainsi s'engendre l'espace d'une mobilité tactique où les adversaires échangent leurs positions, « roquent » comme les pièces d'un échiquier, brouillent les pistes, revêtent des masques et en affublent autrui. Somme toute, les controversistes se départagent bien moins par la valeur intrinsèque des arguments dont ils usent (où la part de matériau conventionnel et de rhétorique stéréotypée est — on le verra — considérable⁴⁶) que par la virtuosité dont ils font preuve, en vrais techni-

42. Cf. commentaire, n. 623c.

43. *Ap.* 3, 17. Cf. commentaire, n. 536a.

44. *Ap.* 3, 39, 15 s. Cf. commentaire, n. 679a.

45. *Ap.* 2, 18-19. Cf. commentaire, n. 351.

46. Cf. *inf.*, p. 90* s. : « Une technique d'imitation ».

ciens d'une sorte d'art martial, dans l'exécution des figures inhérentes à cette guerre de mouvement⁴⁷. Ils profitent en tout cas de ce que les règles du genre leur font à l'un et à l'autre comme une cuirasse, encombrante sans doute mais aussi protectrice. De plus, s'agissant d'un tournoi public, on n'oubliera pas qu'ils se battent « pour la galerie », en champions respectifs de supporters qui en veulent, si l'on peut dire, pour leur argent. Jérôme notamment le sait bien, qui rappelle comment, étudiant en rhétorique, il avait observé la pratique des avocats et apprécié la part de comédie que recèlent leurs empoignades⁴⁸.

d) *Une écriture surexpressive*

La volonté d'impressionner l'adversaire et d'en imposer aux témoins du conflit joue des mille et un effets de style susceptibles de donner plus d'éclat à l'écriture polémique⁴⁹. Jérôme puise pour cela à pleines mains dans un répertoire qu'il hérite de la rhétorique traditionnelle, mais orchestre avec une exceptionnelle maestria. Sans doute faut-il mettre en garde contre la naïveté qui ferait « voir... dans une formule littéraire stéréotypée l'expression spontanée d'un sentiment⁵⁰ » et rappeler, à l'encontre

47. Érasme l'avait bien vu, qui, dans sa *Hieronymi vita*, caractérise judicieusement le plaidoyer de Jérôme face aux accusations de Rufin relatives à l'engagement pris en songe : « Et in hac accusationis parte ita versatur ut ludat magis quam refellat, nimirum crimen iudicans dignius quod rideretur quam dilueretur » (éd. K. Ferguson, in *Erasmi opuscula*, La Haye 1933, p. 177, l. 1160-1163).

48. In *Gal.* 1, 2, 11-13, *PL* 26, Val. 408 : « Aliquoties cum adolescentulus Romae controversias declamarem et ad uera certamina fictis me litibus exercerem, currebam ad tribunalia iudicum et disertissimos oratorum tanta inter se uidebam acerbitate contendere ut, omissis saepe negotiis, in proprias contumelias uerterentur... Si hoc illi faciunt ut apud reos nullam suspicionem praeuaricationis incurrant, et fallunt populum circumstantem, quid putamus... Petrum et Paulum... facere debuisse ? »

49. Sur les métaphores relatives justement à cet éclat du style, « fulgurant », « éblouissant », cf. commentaire, n. 139b ; 476a.

50. E. R. CURTIUS, *La littérature européenne et le Moyen Âge latin*, trad. J. Bréjoux, Paris 1956, p. 510.

de « critiques... enclins à mettre au compte du tempérament... des traits... qui relèvent également du savoir-faire » qu'« on ne naît pas polémiste⁵¹ ». Reste que, conventionnelle à tant d'égards, la prose de Jérôme reflète aussi la sensibilité spécifique d'une forte personnalité. Sa griffe, inimitable, s'y reconnaît même si, à étiqueter classiquement les récurrences les plus notables, le relevé ci-après ne saurait dégager qu'imparfaitement cette originalité.

Il y a lieu de placer cet inventaire sous le signe de la *copia uerborum*⁵² que signalent entre autres d'emblée les effets d'accumulation⁵³, le goût pour les redondances ou les pléonasmes⁵⁴. Superlatifs, diminutifs, fréquentatifs abondent, dont Jérôme s'entend — notamment en les multipliant à bref intervalle⁵⁵ — à soutenir l'expressivité contre l'usure banalisante qu'atteste la latinité tardive⁵⁶. A la surenchère expressive ressortit également l'usage des pluriels rhétoriques⁵⁷, de la gémiation emphatique⁵⁸, de

51. J.-Cl. FREDOUILLE, *Tertullien et la conversion de la culture antique*, Paris 1972, p. 183 : on peut appliquer à Jérôme ce qui est dit là de l'« agressivité naturelle » de Tertullien, de son « caractère emporté », de ses « aptitudes de dialecticien ou... dons de polémiste », qu'il ne faut « pas nier » sans pour autant en exagérer la portée.

52. Célébrée ironiquement chez Rufin par l'*Ap.* 1, 30, 57 (cf. commentaire, n. 234a). « Depuis Cicéron, on craint avant tout l'exposé trop sec » (H.-I. MARROU, *S. Augustin et la fin de la culture antique*, Paris 1938, p. 75).

53. P. ex. dans l'énumération d'hérésiarques ou de philosophes (souvent groupés par quatre) : 2, 17, 35-36 ; 3, 29, 1-4 ; 3, 42, 35-36. Cf. commentaire, n. 301b ; 341 ; 627b.

54. P. ex. en 3, 28, 31-32 : « serpentes et colubri / uenire labantur et pectore » (cf. commentaire, n. 623f. Voir aussi *ibid.*, n. 413a et 679a). Pour « eadem rursus iterare » (1, 1, 27 et 3, 14, 10) ou « eadem repetere » (1, 8, 26), cf. *ibid.*, n. 7 ; 85b ; 524a.

55. P. ex. en 1, 2, 3.14.17 ; 1, 30, 10.34.37.38.41 (*hystri culae/cellulas seruulorum/comatulul/controversiolam/ingenioli*) ; 3, 41, 5.7.15 (*lenissimum/amicissimofeloquentissimus*). Cf. commentaire, n. 32 et 231g. Fréquentatifs : cf. *ibid.*, n. 41a ; 569b ; 660a ; 671b.

56. Cf. *inf.*, p. 133*, n. 7.

57. En 1, 17, 35 et 3, 3, 22 (cf. commentaire, n. 157b et 458a).

58. En 3, 20, 30 (« Non est, non est meus liber ») ; 3, 24, 29 ; 3, 37, 22. Cf. commentaire, n. 569c et 667.

l'hyperbole, celle-ci en particulier pour saluer l'adversaire de titres pompeux⁵⁹. Rufin se voit fréquemment apostrophé⁶⁰ et soumis à des injonctions pressantes, souvent réitérées⁶¹. De nombreuses exclamations dont la disposition n'est jamais fortuite — notamment sous forme d'incises précédées d'un *O* ou de propositions nominales commençant par *mirus* ou *grandis*⁶² — viennent animer le réquisitoire⁶³. L'anaphore est couramment employée pour scander les développements et en souligner la cohérence⁶⁴. Dans le même registre rythmique, innombrables sont ces parallélismes et antithèses soigneusement balancés que rehaussent souvent des homéotéleutes — lesquels peuvent même se succéder en véritables cascades⁶⁵ — ou que des chiasmes viennent modifier, y ajoutant le piment de la *uariatio*⁶⁶. *Variatio* également dans l'art de faire alterner ces schémas binaires avec d'autres, ternaires, en particulier ces *tricola* asyndétiques déjà si prisés d'un Minucius Felix et dont Jérôme fait lui aussi un fréquent, mais moins lassant usage⁶⁷. Les

59. P. ex. en 1, 13, 10-11 (« sapientiae columen et norma catonianae seueritatis » : cf. commentaire, n. 122a) ; 3, 41, 5. Cf. aussi 3, 2, 2-3 et commentaire, n. 446b.

60. « Audi ergo... Audi igitur... » : 2, 25, 62 ; 3, 27, 4-5 (cf. commentaire, n. 316 et 394).

61. P. ex. 1, 16, 4-6 ; 1, 32, 6-7 ; 3, 39, 23-25. Cf. commentaire, n. 141b ; 254a ; 680b.

62. P. ex. en 1, 1, 4 et 2, 10, 1 ; en 1, 16, 4 et 1, 24, 17. Cf. commentaire, n. 4b et 290 ; 140 et 201.

63. P. ex. 1, 17, 56-59 (commentaire, n. 164b) ; 3, 3, 12-31 (*ibid.*, n. 456a) ; 3, 24, 27-29 ; 3, 42, 48-49, etc. Pour le tour stéréotypé introduit par « Et audes... », cf. commentaire, n. 304b.

64. P. ex. « Haec est..., haec... / Sic modestus..., sic pudens... » (3, 3, 25 s. ; cf. commentaire, n. 456b) ; triple *cum* en 3, 27, 22 s. (cf. *ibid.*, n. 616).

65. P. ex. 2, 17, 29-34 (commentaire, n. 340).

66. P. ex. 1, 2, 21-22 (« in laude gloriam / in uituperatione solacium ») ; 1, 11, 9-10 (« et amicus laudas / et offensus accusas ») ; 2, 12, 25-26 (*nunc/postea/hodie/tunc* ; commentaire, n. 312a) ; 3, 1, 10 ; 3, 21, 1-2.3-4.6.7-9.11-14 (commentaire, n. 571a ; 574b) ; 3, 34, 26-30 (*ibid.*, n. 655a), etc.

67. Cf. commentaire, n. 189b (renvoyant à J. BEAUJEU, introd. à l'*Octavius*, coll. G. Budé, Paris 1964, p. XLII-XLIII). Voir p. ex. 1, 22, 12

homéotéleutes déjà évoqués sont loin d'être les seuls effets sonores chers à Jérôme, qui reste tributaire de la technique déclamatoire jusqu'en ce registre d'écriture épistolaire. Ainsi multiplie-t-il les échos de ce cliquetis verbal que produisent paronomases et polyptotes⁶⁸. Et s'il y a de la profusion gratuite dans cette façon de s'enchanter des rencontres sonores, celles-ci peuvent se charger d'intentions signifiantes, donnant lieu alors à des jeux de mots, parfois seulement — mais subtilement — implicites, parfois tout à fait affichés⁶⁹.

La haute tenue littéraire de l'*Apologie* se juge aussi à la qualité de sa prose rythmée. Sans qu'elle se conforme simplement aux canons classiques, cette prose d'art — l'une des plus sophistiquées de la latinité tardive — fait encore une large place aux clausules métriques alors même qu'à son époque un *cursus* aux schémas accentuels tendait à se substituer au système ancien, fondé sur l'alternance longues/brèves. Pénétré des classiques, Jérôme se montre à cet égard plutôt conservateur, ainsi qu'il ressort d'une enquête portant sur 2200 de ses clausules⁷⁰. Plus proche de Pline le Jeune que de Cicéron⁷¹, son usage des clausules

(« sanctificatur, eligitur, roboratur ») ; 3, 18, 5 ; 3, 43, 11. Rythmes suivis et alternés sur tout un paragraphe : cf. p. ex. 1, 17 ; 3, 2 ; 3, 8 (commentaire, n. 165c ; 446b ; 490a). Voir encore commentaire, n. 88a ; 232c ; 671a.

68. P. ex. *orbis/urbs* (2, 18, 14-15 et 3, 21, 4-6) ; *obduras/obturatis* (3, 11, 5-6) ; *caelum/caenum* (3, 12, 37-38) ; *nuto/metuo* (3, 18, 32-34). Jérôme tisse parfois de véritables chaînes sonores : *amputasti/interpretatus/putasti/imputanda/conprobasti* (2, 13, 6-11) ; *simili/dissimulas/ignoracione/honoras/cum ueris/cum uolueris/ut tibi tutum sit* (3, 30, 12-14). Cf. commentaire, n. 36b ; 130b ; 135 ; 314c ; 461c ; 557 ; 600ab ; 633b ; 667 ; 700 ; 701b.

69. Ainsi sur *simpliciter*, signifiant « littéralement » et « naïvement », en 1, 24, 6 (commentaire, n. 199) ; sur *concordia*, évoquant la « concorde » rétablie avec Rufin, mais aussi le nom du bourg natal de celui-ci, en 1, 31, 30 (commentaire, n. 245) ; sur *magnus*, qualificatif, mais aussi nom d'un correspondant de Jérôme, en 1, 30, 19-20 (commentaire, n. 227b et 642b) ; sur *carpere, rescindere, soluere, uentilare* (en 2, 3, 1 ; 3, 17, 16.25 ; 3, 32, 9-10 ; 3, 30, 23 et 3, 31, 7. Cf. commentaire, n. 266 ; 541b ; 644 ; 635a).

70. M. C. HERRON, *A study of the clausulae in the writings of St Jerome*, Washington 1937.

71. *Ibid.*, p. 6.

métriques privilégiée à 80 % huit schémas⁷². En ce qui concerne l'*Apologie*, le recensement des 623 clausules finales des deux premiers livres donne, pour ces huit schémas préférés (ainsi que pour les quatre principales clausules rythmiques du nouveau *cursus*), des pourcentages encore plus élevés que dans les autres œuvres polémiques de Jérôme — elles-mêmes déjà bien placées sous ce rapport dans l'ensemble du corpus hiéronymien. De fait, il n'y manque pas (cf. p. ex. 1, 17 et 1, 30-31) de morceaux d'apparat tissés de bout en bout de ces phrases aux clausules choisies, tant intérieures que finales⁷³. Ce souci des cadences s'affirme tout particulièrement au moment de conclure les développements⁷⁴.

A rehausser ce même éclat conclusif contribue également le sens des formules imagées⁷⁵. Les métaphores sont d'ailleurs légion, qui, plus généralement, viennent colorer le style de Jérôme. Il multiplie les variations et joue sur un clavier fort étendu. Images de combat, certes — souvent combinées avec d'autres appartenant au registre de la médecine⁷⁶ —, comme il sied à la polémique⁷⁷, où

72. Crétiq+trchée; dicrétique; spondée+crétique; trchée+crétique; crétique+dichorée; crétique+tribraque; dispondée; molosse+tribraque. L'extrême dispersion des schémas pour les 20 % restants confirme par contraste cette prédilection. Il reste que les analyses de M. C. Herron devraient être affinées, notamment pour tenir compte de la typologie verbale des cadences telle qu'elle a été dégagée par A. W. De Groot et (pour les auteurs chrétiens) par P. C. Knook et H. Hagendahl : cf. R. BRAUN, éd. de QUODVULTEUS, *Livre des promesses*, SC 102, Paris 1964, p. 675 s.

73. Cf. commentaire, n. 165c et 252. Voir aussi n. 70g; 110c; 416b; 432b; 545; 571a; 655a; 701b.

74. P. ex. en 3, 14.29.34.44 (cf. commentaire, n. 529a; 631c; 655a; 722).

75. P. ex. en 2, 23, 47; 3, 15, 7-8; 3, 29, 21-23; 3, 44, 2-4. Cf. commentaire, n. 378a; 530^{bis}a; 631c; 722.

76. Cf. commentaire, n. 208b. En particulier, blessures (*ibid.*, n. 26; 55; 150; 269b; 537a); poison (ou venin) et antidote (*ibid.*, n. 5; 432b; 690b; 721); emplâtre et cautère (*ibid.*, n. 529a; 568b); Christ médecin (*ibid.*, n. 208b); Dieu vengeur (*ibid.*, n. 445).

77. On trouve ici toute la panoplie du soldat ou du gladiateur (*ibid.*, n. 55; 150; 444; 483a; 563) et des évocations de corps à corps menés à

ne surprennent pas non plus, sauf peut-être par leur profusion, les métaphores tirées d'un bestiaire particulièrement fourni⁷⁸, ni celles — découlant des enjeux du conflit — qui ressortissent à l'éloquence judiciaire et à la critique littéraire⁷⁹. Cependant surabondent par ailleurs toutes sortes de notations d'ordre visuel⁸⁰, olfactif⁸¹, gustatif⁸², auditif⁸³... Il arrive même que les images se bousculent en un genre de bariolage baroque : « forêt de livres », « fumées et brumes », « nuque brisée », « montagnes d'or⁸⁴ »... Si Jérôme les emprunte en général à un répertoire préexistant, c'est à lui en tout cas qu'il aura appartenu de les insérer en des contextes où leur pertinence est souvent bien plus que simplement décorative⁸⁵.

Caractéristique enfin, la préciosité savante avec laquelle Jérôme truffe son latin de mots grecs, soit pour lui conférer le sérieux d'une terminologie technique, soit pour

coups de poings, de pieds, de dents, voire de cornes (*ibid.*, respectivement n. 136b; 131; 222 et 223a; 244b) !

78. A ce sujet, cf. surtout W. Süß, « Der heilige Hieronymus... », p. 217-221 (« Zoologia polemica »); Ch. FAVEZ, « La satire... », p. 223; I. OPELT, *Hieronymus' Streitschriften*, p. 173. Parmi les animaux auxquels recourt le plus volontiers le polémiste, outre le pourceau et le scorpion déjà évoqués, (*sup.*, p. 74*, n. 380), citons le chien, le serpent, le corbeau, le renard... (cf. commentaire, respectivement n. 2; 5b et 448; 28a et 255f; 486c). Jérôme hérite en cela d'une riche tradition littéraire, classique et biblique : cf. *ibid.*, n. 2bc.

79. Cf. commentaire, n. 43b; 47a; 93b. Entre autres motifs, retenons ici : uirga, uirgula (*ibid.*, n. 109b); le chevalet (*ibid.*, n. 522b); les fleurs (*ibid.*, n. 574c); flumen et fulmen (*ibid.*, n. 59 et 139b); la source et les ruisseaux (*ibid.*, n. 507); le registre de la navigation (*ibid.*, n. 221).

80. *Ibid.*, n. 637a.

81. *Ibid.*, n. 611a.

82. *Ibid.*, n. 133b; 315; 384b.

83. *Ibid.*, n. 502c.

84. 3, 39, 6-13 (cf. commentaire, n. 677a).

85. Voir p. ex. le cas remarquable de 3, 31 (cf. commentaire *ad loc.*). La récurrence de certaines images en des points choisis est souvent révélatrice du mode de composition adopté : cf. p. ex. commentaire, n. 713d et 721 (recours aux registres musical et médical permettant notamment certains effets d'« inclusion » : cf. *sup.*, p. 79*, n. 14).

l'agrémenter d'un surcroît de couleur satirique⁸⁶. Certes déjà cicéronienne, cette forme de snobisme veut aussi souligner comment Jérôme possède le grec — ce qui importe en ce conflit de traducteurs — en un temps où peu de Latins pouvaient s'en targuer⁸⁷.

e) Une technique d'imitation

— Reprises et « uariatio »

Malgré tout l'éventail de ces ressources, à replacer l'*Apologie* au sein du corpus hiéronymien — notamment polémique —, l'on pourra éprouver comme une monotonie répétitive⁸⁸ et vérifier ce paradoxe que l'apparente « fraîcheur » de son écriture est en réalité « faite pour une bonne part de clichés adroitement encastés⁸⁹ ». Tandis que notre sensibilité exalte l'originalité, les Anciens se flattaient bien plutôt de couler leurs pensées dans les formes éprouvées d'une écriture strictement codifiée. « L'essentiel en art, disait Quintilien, consiste indubitablement en la capacité d'imitation⁹⁰. » La créativité

86. Cf. commentaire, n. 87. P. ex. ψευδεπίγραφος, terme technique en 1, 10, 14 et 2, 21, 2 ; ἀθρογογέρων, mot ironique en 1, 17, 35 et 3, 6, 16.

87. Cf. commentaire, n. 31 ; 173b ; 477a.

88. Cf. D. S. WIESEN, *St Jerome as a satirist...*, p. 245 : « When Jerome's attacks on his enemies are read separately, they give the impression of brilliant mockery. Yet when considered as a whole, they appear repetitious and monotonous. The same caustic phrases... The same lines of pagan satire... The same animal terminology... Even when he is censuring persons whom he knew well like Rufinus, he is content to make use of his large but somewhat worn supply of mocking expressions. » Cf. aussi *ibid.*, p. 265.

89. P. ANTIN, *Recueil...*, p. 217.

90. « Neque enim dubitari potest quin artis pars magna contineatur imitatione » (*Inst.* 10, 2, 1). Passage cité par D. S. WIESEN (*St Jerome as a satirist...*, p. 266), qui continue (p. 269) : « It is difficult for moderns to realize the hold that rhetoric exercised over the ancient intellect, but the reader who feels that an inevitable conflict exists between calculated writing and the expression of sincere emotion is judging by modern standards. » Sur l'esthétique des Anciens dominée par l'idée d'imitation, cf. J. PERRET, *Virgile*, Paris 1959, p. 24-27.

visait pour lors, non à *inventer* des modes d'expression inédits — prétention suspecte à supposer qu'elle eût été pensable —, mais à *agencer* avec à-propos des éléments issus d'un répertoire consacré. Comme tout écrivain à cette époque — Rufin compris —, Jérôme, fort d'une culture rhétorique et littéraire devenue chez lui « seconde nature⁹¹ », exploite le fonds disponible des lieux communs et des stéréotypes hérités de toute une tradition⁹². (Du reste, la latinité médiévale traitera à son tour comme un tel *thesaurus* le corpus hiéronymien — et, plus largement, patristique⁹³.) De ce répertoire relèvent l'illustration multiforme de thèmes rebattus, *topoi* pour chaque genre littéraire, et les mille formulations prêtes d'avance à enserrer le propos comme les plombs d'un vitrail. Entre autres lieux communs, il est ainsi de bon ton que l'écrivain fasse montre de modestie et de pudeur⁹⁴, qu'il proteste de son incapacité⁹⁵, s'excuse de rompre le silence en alléguant les pressions exercées sur lui⁹⁶. Autant de *captationes beneuolentiae* aussi classiques dans les débuts d'un écrit (ou d'un développement) que l'est à son terme le souci affiché de ne pas tomber dans la prolixité et de céder aux impératifs de la brièveté et de la mesure⁹⁷. Voisin de ces derniers motifs — qui le justifient ou y donnent prétexte — est le recours à la prétention : Jérôme dispose

91. P. ANTIN, *Essai...*, p. 28, n. 2.

92. Il n'est dès lors pas surprenant de retrouver les mêmes motifs orchestrés jusqu'en des termes parfois littéralement voisins par les deux apologies adverses de Jérôme et de Rufin : cf. commentaire, p. ex. n. 5b ; 12 ; 35a/d ; 55d ; 80c ; 104b ; 452, etc.

93. Indications en ce sens chez E. R. CURTIUS, *op. cit.* (*sup.*, n. 50). Des enquêtes approfondies restent à faire. Un seul exemple : la résurgence significative du verbe rarissime *implodere* (*Ap.* 3, 43, 69) chez des auteurs cordouans du ix^e s. familiers des œuvres de Jérôme (cf. *inf.*, p. 132* et n. 6 ; commentaire, n. 720b).

94. Cf. commentaire, n. 30a ; 47e ; 261c ; 442a/c.

95. Cf. *sup.*, p. 61*, n. 311.

96. Cf. commentaire, n. 35cd ; 304a ; 328 ; 454a.

97. *Ibid.*, n. 68b ; 98 ; 254b ; 438a.

à cet égard de plusieurs tours modèles⁹⁸. Des stéréotypes analogues, exclamatifs ou interrogatifs, permettent de rendre la stupeur provoquée par les procédés adverses⁹⁹ ou la dignité offensée dans laquelle se draper pour protester de sa bonne foi¹⁰⁰. Canalisant les émotions, ils enchâssent aussi le mouvement du raisonnement, notamment lors des transitions et conclusions¹⁰¹. Et l'on pourrait recenser cent autres formules toutes faites¹⁰², proverbes dont Jérôme est l'un des plus friands amateurs avant Érasme (ce n'est pas un hasard si le collectionneur des *Adages* aura trouvé en lui son auteur de prédilection)¹⁰³, clichés empruntés aux registres de l'éloquence ou de la philosophie¹⁰⁴, antithèses formées d'un couple de termes

98. *Ibid.*, n. 68b (« Longum est si... ») ; 98 (« Non est huius temporis... ») ; 223c (« Breuiter strinxisse sufficit... »).

99. Exclamations : cf. commentaire, n. 10 (« Nunc autem [uero], nouum... genus ! » : cf. p. ex. 1, 31, 2 ; 3, 37, 10) ; 84b (« Et miramur [Nec mirum] si... / cum... ! » : cf. p. ex. 1, 8, 16-18 ; 1, 13, 4-8 ; 2, 10, 72-74). Interrogations : cf. commentaire, n. 14b (« Rogo quae est ista... » : cf. 1, 1, 16 ; 2, 9, 12) ; 263b (« Cuius est [+gén. +prop. infin.] ? » : cf. p. ex. 2, 2, 13 ; 3, 5, 57 ; 3, 17, 8) ; 441a (« Quid necesse fuit... ? » : cf. p. ex. 1, 1, 26 ; 1, 8, 4 ; 3, 1, 9 ; 3, 5, 7).

100. « Quid peccauit si... ? » (cf. commentaire, n. 175 : voir p. ex. 1, 19, 25 ; 2, 33, 12) ; « Vis scire... ? » (cf. *ibid.*, n. 486a : voir p. ex. 3, 7, 26 ; 3, 18, 1 ; 3, 22, 1).

101. Transitions amorcées par les conventionnelles métaphores maritimes (p. ex. en 1, 30, 1 et 2, 15, 18) : cf. commentaire, n. 221 et 327. Conclusions introduites par « Et post haec audes... » (cf. *ibid.*, n. 304b : p. ex. 2, 11, 39 ; 3, 14, 33) ; « Ex quo (liquido) apparet... » (cf. *ibid.*, n. 34 : p. ex. 1, 2, 18 ; 2, 7, 26 ; 3, 5, 63) ; « Ex hac supputatione illa summa nascitur... » (cf. *ibid.*, n. 314b : p. ex. 2, 13, 7 ; 3, 27, 27).

102. Cf. commentaire, p. ex. n. 37b (*totus orbis*) ; 102f (*tu uideris*) ; 132c (*more tuo*) ; 261c (*ut potui*) ; 412a (*ab incunabulis*), etc.

103. Goût souligné par A. Orro, *Die Sprichwörtliche Redensarten der Römer*, Hildesheim 1962 (= Leipzig 1890), p. xxxv. Cf. commentaire, n. 146bc. Exemples : cf. *ibid.*, n. 157a (riche comme Crésus et Darius) ; 159a (huile et veille) ; 185 (pas même en songe) ; 234c (du bout des lèvres) ; 352 (les andabates) ; 399 (crever les yeux aux corneilles : voir *inf.*, p. 127*, n. 28) ; 424 (mettre la main au feu) ; 520 (la mémoire du menteur) ; 604ab (le pot et son couvercle), etc. Sur Érasme lecteur de Jérôme, voir mon introd. à l'éd. du *CCL*, vol. 79, p. 225*.

104. Cf. commentaire, n. 138 ; 139c ; 652b ; 687, etc.

assez généraux pour être exploitables à presque toutes fins¹⁰⁵. Ce sont parfois des passages entiers que l'on retrouve transposés et amalgamés diversement d'une page à l'autre ou d'une œuvre à l'autre¹⁰⁶ (selon cet art de la marqueterie ou de la mosaïque sur lequel on va revenir¹⁰⁷ — non sans rapport du reste avec la méthode du commentateur combinant des sources multiples¹⁰⁸). Certes, des variantes sont repérables quand on examine dans le détail ces récurrences. L'exigence de *uariatio* vient en effet tempérer la rigueur du principe d'imitation, si bien que l'on a moins affaire à de strictes répétitions qu'à de souvent complexes modulations sur des thèmes connus¹⁰⁹.

— L'art de la citation

Imiter, c'est encore pour Jérôme engendrer son propre texte à partir des emprunts, considérables, qu'il fait, non seulement au texte adverse qui lui sert de repoussoir¹¹⁰, mais surtout à sa double culture, biblique (et patristique) d'une part, profane d'autre part, pourvoyeuse de références autorisantes et de modèles d'écriture. L'ampleur de ces derniers apports au sein de l'*Apologie* paraît

105. *Ibid.*, n. 31b (certain/incertain) ; 80d (Grecs/Latins) ; 137b (enfant/homme âgé) ; 178 (un/multiple) ; 207a (forme/fond) ; 614c (vices/vertus), etc.

106. *Ibid.*, p. ex. n. 36a (1, 3, 4-5 = 3, 37, 24-26) ; 165a (1, 17, 59 s. = *Adu. Iouin.* 2, 36 = *Epist.* 127, 9, 2) ; 295b (2, 10, 29-35 = *C. Ioh.* 10) ; 446a (3, 2, 1 s. = *C. Ioh.* 4) ; 506 (2, 23, 7-18 = 3, 12, 7-16) ; 610a (3, 26, 5-15 = 2, 6, 13-15+2, 10, 7-10.25-27+3, 6, 9-13).

107. Cf. *inf.*, « L'art de la citation ».

108. Cette « technique de la *collatio*, juxtaposition d'éléments variés », si conforme au « goût invétéré des Romains pour la *Satura* » et illustrée par toute une « tradition de prose érudite, de Varron à Martianus Capella », aura été transmise à Jérôme notamment par Donat qui eut en lui son « plus brillant élève » : cf. L. Holz, *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical*, Paris 1981, p. 29-32, 37 s., 44-46. Cf. aussi commentaire, n. 143a et 145b.

109. Cf. commentaire, p. ex. n. 188 ; 295b ; 381 ; 416b ; 443a/d ; 607c ; 642cd ; 658a ; 662.

110. Cf. *sup.*, p. 81*-82*, n. 30-35.

distinguer tout particulièrement cette œuvre dans l'ensemble du corpus hiéronymien. À s'en tenir aux citations déclarées ou allusions transparentes, la Bible occupe 6,2 %, 3,4 % et 7,7 % du volume respectif de chacun des trois livres, tandis que les pourcentages correspondants pour la littérature profane sont de 3,2 %, 0,1 % et 3,7 %, soit, compte non tenu du livre second où l'essentiel des abondantes citations provient de textes de Rufin ou de Jérôme, pas moins d'un dixième de l'œuvre¹¹¹ ! Encore ce décompte omet-il nombre d'harmoniques plus lointainement perceptibles, non moins révélatrices de toute une culture maintenue souvent à l'état d'affleurement. C'est une tâche passionnante, mais infinie, que de décrypter les emprunts, allusions, réminiscences qui se conjuguent selon toutes les nuances d'un savant dégradé pour constituer une véritable mosaïque et en faire jouer les nuances chatoyantes. « Velut ex versicoloribus tessellis musaicum opus contentens » : c'est bien à Érasme que paraît revenir la paternité de cette image si couramment reprise pour caractériser l'écriture de Jérôme¹¹².

111. Les citations de Rufin occupent respectivement quelque 16 et 12 % du volume de chacun des deuxième et troisième livres de l'*Apologie*. 18 % du volume du deuxième livre sont dévolus aux citations par Jérôme de ses propres préfaces. Sur ces pourcentages, obtenus lors de l'indexation automatique de l'*Apologie*, voir ma notice signalée *inf.*, p. 143*, n. 18.

112. La citation provient de l'*Epistola nuncupatoria* de 1516, placée en tête de l'édition érasmiennne des *Opera* de Jérôme (p. 36 dans le t. 1 de l'édition de 1546). Image chère aux humanistes ? La technique littéraire du remploi de matériaux traditionnels avait en tout cas déjà été comparée à l'art d'agencer les mosaïques par le Florentin L. B. ALBERTI vers 1443-1444 au début du troisième livre de son traité *Della tranquillità dell'animo* (in *Opere volgari*, éd. A. Bonucci, t. 1, Florence 1843, p. 91-94). Parmi les modernes, D. S. WIESEN (*St Jerome as a satirist...*, p. 9) désigne également Jérôme comme « a skilled mosaic artist ». H. HAGENDAHL (*Latin Fathers...*, p. 137) parle quant à lui d'un « travail de marqueterie » (*tesselated work*) — à rapprocher de l'admiration professée par Jérôme pour l'ajustement complexe de ces « tesserae » quae in pavimentis artificis finguntur manu, suum locum tenent et ne puncto quidem et... ungue transverso declinant ad alteram »

Après l'inventaire des stéréotypes rhétoriques, on peut donc tenter le repérage de ces composants littéraires¹¹³. Dans le domaine profane, Cicéron représente à coup sûr la référence majeure. De première main ou par le possible truchement (entre autres) d'un Lactance, Jérôme le possède manifestement à fond : très nombreuses sont les *iuncturae* qui attestent cette imprégnation¹¹⁴. L'autre prosateur — et rhéteur — dont l'influence aura été la plus marquante est Quintilien¹¹⁵. Du côté des poètes, c'est à Virgile que revient la part du lion — et il ne faut pas perdre de vue cette fois encore la probable médiation exercée par toute une tradition ultérieure de néo-classicisme¹¹⁶. Moins présent, Lucrece mérite aussi une mention¹¹⁷. S'agissant de polémiquer, Jérôme se montre par ailleurs l'éminent et prévisible héritier de toute la veine comique et satirique classique : il recourt à Plaute et à

(*In Ioel* 2, 1-11, *CCL* 76, 178, 98 s.) ? Introduisant l'*Octavius* de MINUCIUS FELIX, J. BEAUJEU y considérait aussi le « labeur patient de la marqueterie » (coll. G. Budé, Paris 1964, p. xxxi).

113. Pour beaucoup plus de détails, cf. commentaire, *passim* (qui exploite, mais aussi complète — notamment à partir du *TLL* — les travaux déjà cités de Hagendahl et de Wiesen).

114. Sur Cicéron chez Jérôme, cf. commentaire, n. 25a. Au fil de l'*Apologie*, cf. *ibid.*, n. 4a ; 20d (*simplex et apertus*) ; 54 ; 86a ; 105c (*inuito et repugnanti*) ; 149b ; 150 ; 158 ; 261 ; 272 ; 307b ; 331b (*impia et nefaria*) ; 364 ; 383 ; 392b ; 439 ; 444 ; 472 ; 473c ; 475 ; 476b ; 498b ; 610d ; 642b ; 678 (*iusta... odia recognosco*) ; 681b ; 704a ; 712b ; 722.

115. Sur Quintilien chez Jérôme, cf. *ibid.*, n. 476b et (au fil de l'*Apologie*) 109b (*ensoria vitrgula*) ; 182c ; 307d (*nodii*) ; 327 ; 378b ; 473c ; 476b.

116. Sur Virgile chez Jérôme, cf. *ibid.*, n. 60c et (au fil de l'*Apologie*) 108b ; 255a (*uulgus ignobile*) ; 305c ; 440d ; 493b ; 500b (*absque Palladis arte*) ; 579e ; 582c ; 583a (*ad Protei columnas*) ; 673. De même a pu être constatée chez S. Ambroise la « pratique subtile d'un virgilianisme larvé », influencé par la « *koïnè* poétique sédimentée au cours des cinq siècles précédents » (J. FONTAINE, « L'apport de la tradition poétique romaine à la formation de l'hymnodie latine chrétienne », *REL* 52 [1975], p. 339 et 342).

117. Cf. commentaire, n. 74b ; 231be ; 239.

Térence¹¹⁸, à Horace¹¹⁹ et plus encore à Perse¹²⁰ et à Martial¹²¹. Rares en revanche sont les échos de Juvénal ou de Pétrone¹²². Cependant, œuvrant au cœur de la plus brillante période littéraire de l'âge théodosien, l'auteur du *De uiris* est aussi le connaisseur par excellence de deux siècles de production latine chrétienne. Apport capital, et qui se diffracte en maint passage de l'*Apologie* : outre à Lactance déjà évoqué¹²³ et à Minucius dont on le savait familier¹²⁴, la prédilection la plus marquée de Jérôme va à Tertullien¹²⁵ (qu'il ne craignit pas d'arracher au purgatoire où l'avait confiné le souvenir de son passage au montanisme) et également à Cyprien¹²⁶. Reste qu'avant tout c'est la Bible qui, pour Jérôme son traducteur et commentateur assidu, est la grande inspiratrice : au-delà des citations et allusions abondent les réminiscences, des plus voyantes aux plus ténues, qui la rendent presque omniprésente¹²⁷. A suivre les

118. *Ibid.*, n. 155b, 157d et 673 d'une part ; 463, 528, 534 et 701a d'autre part.

119. Sur Horace chez Jérôme, cf. *ibid.*, n. 25a et (au fil de l'*Apologie*) 119a ; 146e ; 152 ; 160a ; 233c ; 360 ; 457b.

120. *Ibid.*, n. 162a ; 222 ; 255bc (*concaua uerba trutinatur*) ; 334 ; 383.

121. *Ibid.*, n. 118 ; 162a ; 182b (*limina terere*) ; 265b ; 342 ; 417 (*gulae... non sufficient*) ; 635b.

122. *Ibid.*, n. 156b ; 649.

123. *Ibid.*, n. 233c ; 244b ; 293 ; 498b (*meditatus paratusque*) ; 528 ; 622b. Cf. aussi, pour Arnobe, *ibid.*, n. 381^{bis} ; 591.

124. Cf. Y.-M. DUVAL, « La lecture de l'*Octavius* de Minucius Felix à la fin du iv^e siècle », *REAug* 19 (1973), p. 56 s. et 62. Commentaire, n. 30b ; 119b ; 618c ; 622b.

125. Sur Tertullien chez Jérôme, cf. commentaire, n. 614b et (au fil de l'*Apologie*) 96b ; 308b (*ctiores enniani*) ; 406b ; 443b ; 444 ; 475 ; 524a ; 578b ; 688a (*μαθησεως ἀναμνησεως*).

126. *Ibid.*, n. 257a ; 439 ; 442c ; 514a ; 600b (*Iudae osculum non refutare*) ; 633b ; 666 ; 677a (*nec fractam ceruicem deicis*) ; 722. Cette influence de Cyprien avait été bien repérée au xv^e s. par Henri de Graeve (Gravius), du reste éditeur de ce Père en 1544, dans ses scholies sur l'*Apologie* : voir mon introd. à l'éd. du *CCL*, vol. 79, p. 249*-250*.

127. Cf. commentaire, p. ex. n. 29 ; 107b ; 136f (*I Cor.* 9, 26) ; 270 ; 350 (*Prov.* 17, 27) ; 388 ; 393 ; 420 (*Matth.* 13, 52) ; 434a ; 452 ; 459b (*Éphés.* 6,

filiales que permettent de remonter tels choix de versets¹²⁸, à scruter certains dossiers exégétiques¹²⁹, on vérifie à quel point Jérôme s'y trouve dans son élément.

En bien des cas, il n'en serait pas moins vain de prétendre assigner à telle origine particulière ce qui relève beaucoup plus de la rumeur diffuse d'une langue de culture partagée peu ou prou par tous les lettrés de l'époque¹³⁰. Aussi, plutôt que de dresser une aléatoire nomenclature de sources (tant les critères de certaine *Quellenforschung* seraient en l'occurrence réducteurs¹³¹), il importe de constater comment Jérôme, tout en possédant à la perfection le répertoire de cette culture et en étant dès lors à même de jouer d'une gamme fort étendue de réminiscences plus ou moins conscientes, s'astreint néanmoins à un subtil travail d'ajustement et sait mettre en œuvre des combinaisons qu'il varie selon les effets à produire en des conjonctures bien précises. Ainsi du plaidoyer de la fin du livre premier (§ 30-31) : à propos

16) ; 483a ; 486c (*Cant.* 2, 15) ; 514a ; 569a ; 623f (*Gen.* 3, 14) ; 666 ; 673 ; 696 ; 702b (*I Pierre* 5, 8) ; 711b.

128. *Ibid.*, p. ex. n. 502c (l'échec du charmeur de serpents selon *Ps.* 57, 5-6) ; 607b (la coupe d'or de *Jér.* 51, 7) ; 486c (les renards d'Ézéchiël) ; 241 (la paille et la poutre selon *Matth.* 7, 3) ; 592f (les hérétiques selon *I Jn* 2, 19) ; 257a (le conseil ascétique de *I Tim.* 6, 8).

129. *Ibid.*, p. ex. n. 154b (sur la science des apôtres) ; 166a (sur le « mensonge utile ») ; 447 (contre la polémique) ; 641 (le contexte sapientiel et apocalyptique attaché à la conjonction de *Os.* 13, 3, de *José* 1-2 et de *Apoc.* 9, 2-3).

130. Exemples de cas complexes : cf. *ibid.*, n. 74b ; 107b ; 108b ; 182b ; 233b ; 239e ; 582c. « L'étude des réminiscences littéraires, surtout chez un auteur d'époque tardive, ne saurait se réduire à un simple relevé. Toutes ne sont pas également sûres... Les plus évidentes offrent parfois moins d'intérêt que celles qu'on ne fait que soupçonner... Difficulté que nous avons parfois à distinguer les réminiscences originales des... clichés de style... » (R. GODEL, « Réminiscences de poètes profanes dans les Lettres de S. Jérôme », *MH* 21 [1964], p. 70).

131. « Il faut... devant la subtilité d'une création... où le comble de l'art est précisément d'effacer ses propres pistes, recourir à des balances plus fines que celles de la *Quellenforschung* du siècle passé » (J. FONTAINE, *op. cit.* [*sup.*, n. 116], p. 337).

de sa promesse faite en songe de renoncer aux prestiges de la littérature profane, Jérôme se livre, selon une alternance réglée de mouvements défensifs et de contre-attaques, de critiques et de monitions¹³², à un étalage discrètement provocant de sa culture, où la Bible et la littérature chrétienne se voient enrôlées ostensiblement pour couvrir — cacher et autoriser tout ensemble — d'autres références moins recevables. Celles-ci, étroitement mêlées aux précédentes, proviennent justement des classiques incriminés, lesquels — notamment Cicéron, Lucrèce et Quintilien — vont même jusqu'à fournir le canevas sous-jacent à cette tapisserie bigarrée¹³³. Autre orchestration dans le troisième livre (§ 29) où, feignant de se trouver pris entre les sommations de Rufin et la conscience qu'il a, quant à lui, de l'inopportunité d'y répondre¹³⁴, Jérôme s'arrête comme à regret à cette cote mal taillée qui consiste à simplement énumérer les sources possibles — profanes et bibliques — d'information : ainsi serait-ce la faute de Rufin s'il succombe à la facilité que celui-ci dénonçait, à savoir l'étalage d'érudition à bon marché¹³⁵ ! La bravade est plus osée encore en 3, 39-40 où Jérôme pille silencieusement Porphyre, ennemi acharné du christianisme et bête noire de Rufin, pour répondre au défi de ce dernier concernant les prétendus « livres » de Pythagore : il s'entend alors à donner le change tout en exploitant sans vergogne cette source inavouable dont il fonde méthodiquement des passages entiers dans la trame de son texte¹³⁶. Contraste calculé avec ce qui aura lieu plus bas, en 3, 43, où le déferlement d'un flot de citations prises au *Livre des Proverbes* viendra comme submerger l'adver-

132. Cf. commentaire, n. 226f ; 228a ; 240a.

133. *Ibid.*, n. 231bf/h ; 232b ; 234 ; 239.

134. « Vrges ut respondeam... Si esset locus... »

135. Cf. commentaire, n. 627.

136. *Ibid.*, n. 674b ; 680 ; 681de ; 682ab ; 683a ; 684-687 ; 688b. Cf. *inf.*, p. 107*, n. 41.

saire : ces sentences de sagesse, non plus philosophiques mais bibliques, sont alors présentées avec toute l'autorité que leur confère leur appartenance à l'Écriture. Dans leur surabondance répétitive, elles sont censées opérer à titre d'exorcisme incantatoire, mais visent aussi à produire le *rallentando* qu'appelle la fin du pamphlet¹³⁷. Il y aurait à citer bien d'autres cas de subtils alliages entre registres profane et biblique¹³⁸, et l'on trouvera ailleurs l'analyse détaillée de cette technique de citation habile à orchestrer des *exempla*¹³⁹ et à manier avec une égale aisance l'ellipse la plus énergique et la redondance la plus profuse¹⁴⁰. Qu'il suffise d'avoir souligné combien l'art dépasse en l'occurrence le simple ornement du discours. Dans ce débat d'allure judiciaire, les *testimonia*¹⁴¹ empruntés aux orateurs et aux poètes attestent certes un souci d'élégance, mais — à y bien regarder — s'inscrivent aussi le plus souvent dans le droit fil de démonstrations auxquelles ils apportent un surcroît de force persuasive¹⁴².

137. *Ibid.*, n. 713-714 ; 721.

138. *Ibid.*, p. ex. n. 60b (christianisation de Virgile) ; 378b (S. Matthieu et Quintilien) ; 442b (la *uerecundia*) ; 463 (Danaé, Giezi, Judas) ; 528 (image d'enlèvement) ; 579e et 582-583 (Jonas, Ulysse, Protée...) ; 673 (Plaute et l'Évangile).

139. *Ibid.*, p. ex. n. 637-639 (Bar-Kokhba et Salomonée) ; 703-704 et 706-708 (3, 42, 29-33 : méchanceté de bêtes [scorpions et cantharides] et de femmes [Fulvia et Hérodiane]) ; 3, 42, 35-52 : quatre hérétiques, trois orthodoxes, deux païens).

140. *Ibid.*, n. 640-641 (3, 31, 9-12 : montagnes fumantes du Ps. 103 et nuée apocalyptique de sauterelles) ; 713-714 (3, 43, 10-83 : le florilège des *Proverbes* et du Ps. 57).

141. Pour *testimonium*, « citation », dans l'*Apologie*, et la connotation juridique qui reste attachée à ce terme, cf. *ibid.*, n. 21.

142. Notamment en situant la relation Jérôme/Rufin dans la perspective d'autres conflits plus ou moins célèbres, comme entre David et Saül, Térénce et Luscius, Cicéron et Gabinius, Cicéron et Vatinius (cf. *ibid.*, respectivement n. 713a et 721 ; 224b ; 25c ; 681a), peut-être aussi Démosthène et Eschine, Cyprien et Lucianus (cf. *ibid.*, n. 244b ; 666)... Ces analogies, qui donnent évidemment le beau rôle à Jérôme, permettent d'élever le débat au plan typique en l'incluant à titre de variante dans une série prestigieuse : cf. *inf.*, p. 122* s.

CHAPITRE III

LA POSITION DE L'AUTEUR

a) *Procédures : une polémique chrétienne ?*

Une fois initié à la panoplie et au maniement des armes de cette joute¹, le spectateur doit, pour en bien suivre toutes les passes, être averti des principes qui régissent le champ clos où s'affrontent des rivaux impatients de revendiquer ou de se dénier mutuellement des droits². Première règle, que Jérôme se défend — très formellement — d'avoir transgressée : celle d'avoir à ménager la réputation de l'adversaire en n'attaquant pas de front sa personne³. Et il est de fait que Jérôme et Rufin ne s'apostrophent jamais nommément⁴. Ayant tu le nom de Rufin et généralisé son cas, Jérôme se croit fondé d'invoquer contre lui ce principe : « Quand un écrit s'en prend aux vices sans nommer personne, celui qui se fâche s'accuse lui-même⁵. » Autre devoir sur lequel les protagonistes ne cessent d'insister : celui d'étayer

1. Cf. *sup.*, p. 80* s. : « Une panoplie de moyens tactiques ».

2. Selon un type d'argument fréquemment mis à contribution dans l'*Apologie* ; cf. commentaire, n. 130b (p. ex. 3, 34, 26 : « Tibi licet..., mihi... non licebit ? »).

3. Cf. D. S. WIESEN, *St Jerome as a satirist...*, p. 248 s., citant et commentant notamment les *Epist.* 22, 32, 2 (« Nomina taceo ne saturam putes ») et 125, 5, 2 (« Ego... neminem nominabo nec ueteris comoediae licentia certas personas eligam atque perstringam »).

4. Même si, dès le début du premier livre (1, 1, 2), l'*Apologie* évoque le prénom de Rufin par le biais d'une référence au Tyrannos de *Act.* 19, 9 ; cf. commentaire, n. 1a.

5. *Ap.* 1, 11, 73-74. Cf. commentaire, n. 37 ; 106.

précisément l'argumentation. D'où ces pièces justificatives qu'ils s'acharnent à faire valoir à l'appui de leurs dires⁶ ; d'où leurs sommations réitérées lorsque l'autre n'avance pas les preuves documentaires requises⁷, et la dénonciation vigilante des facilités de la prêterition⁸ et autres échappatoires adverses⁹.

Traiter l'accusé avec discrétion, instruire la cause avec exactitude : à ces devoirs classiques s'ajoutent ceux qui découlent de l'éthique chrétienne dans l'exercice scabreux d'une polémique interne à l'Église. Ainsi, « entre chrétiens¹⁰ », la critique d'ordre littéraire n'aurait en principe plus cours, les excès de langage — a fortiori les violences physiques — seraient proscrits, le recours aux tribunaux civils ne serait pas de mise¹¹. Une obligation de réserve s'impose aux disciples du Christ souffrant qui, délivrés de la loi du talion, confient leur vengeance à Dieu seul : les exordes et péroraisons le soulignent à grand renfort de citations scripturaires¹². Or l'effet paradoxal, mais infaillible, de celles-ci est en fait, non seulement de constituer l'ornement approprié au sujet, mais surtout de dédouaner l'écrivain qui, prompt à réclamer d'autrui la stricte observance de ces préceptes, se prévaudra quant à lui d'un 'je sais bien...', mais quand même... ' pour — s'étant complu un moment à retourner ce cas de conscience — passer outre aux interdits. Il lui suffira de gauchir l'interprétation de telles de

6. Cf. commentaire, n. 64 ; 78 ; 347a ; 378a. Voir p. ex. *Ap.* 3, 19, 3 : « Da librum, profer epistolam. » Sur la qualité de la documentation de Rufin dans son *Apologie contre Jérôme*, cf. *sup.*, p. 61*-63* et n. 321.

7. Cf. commentaire, n. 272 ; 274a ; 275 ; 362.

8. *Ibid.*, n. 68b.

9. *Ibid.*, n. 6 ; 187 ; 269a.

10. *Ap.* 2, 10, 7.

11. Cf. commentaire, n. 154a/c ; 292 ; 442b ; 465b.

12. Voir 1, 31, 27 s. ; 3, 1-2 et 43. Cf. commentaire, n. 240ab ; 442bc ; 445b ; 447.

ces références¹³ -- faisant du coup apparaître comment la polémique se trouve instaurer un régime spécial de convictions¹⁴. Jérôme d'ailleurs le sait pertinemment, qui avait distingué de la droite exposition « dogmatique » cette écriture biaisée du controversiste¹⁵. Le même détournement des impératifs chrétiens le conduit à pratiquer en censeur impitoyable la critique de style supposée mal-séante¹⁶ et à relativiser sa violence effective en prétendant que ce serait bien pis s'il ne se contenait¹⁷. Constante ambivalence : de banales protestations d'humilité chrétienne sont de toute façon subverties, soit que Jérôme prenne ironiquement au mot celles de Rufin (' En te dépréciant, tu ne crois pas si bien dire ! '), soit qu'il devine sous leur allure conventionnelle une ruse à éventer (' Que cache cette trop édifiante modestie ? ')¹⁸.

13. Cf. commentaire, n. 450 (sur 3, 2, 15 s.) à propos de l'incident entre Pierre et Paul à Antioche (*Gal.* 2, 11 s.).

14. *Ibid.*, n. 301e ; 445b.

15. Cf. *Epist.* 49, 13, 1 (cit. *sup.*, p. 56*, n. 282). Citant ce passage, H. DE LUBAC (*Exégèse médiévale*, 1^{re} partie, t. 1, Paris 1959, p. 290, n. 5) qualifie paradoxalement de « belle inconscience » la manière de Jérôme faisant ainsi « lui-même la théorie » de ses « procédés de polémique ». En fait, cette distinction des genres (cf. aussi *Ap.* 1, 16, 10-11) avait ses lettres de noblesse chrétienne, puisque Jérôme l'hérite en tout cas de Lactance : « Aliud est accusantibus respondere..., aliud instituere... » (*Inst.* 5, 4, 3 -- à quoi répond plus exactement encore HIER. *Epist.* 49, 13, 6 où, après s'être autorisé de l'exemple de S. Paul, Jérôme affirme : « Aliud est docere discipulum, aliud aduersarium uincere »). A ce sujet, cf. commentaire, n. 382 ; 418 ; 522a.

16. Cf. commentaire, n. 207b ; 292 ; 610b. Le purisme de Jérôme se trouve en l'occurrence exacerbé par le contexte polémique : voir *ibid.*, n. 219 ; 264a ; 481b.

17. *Ibid.*, n. 447 ; 702a. Pour les « monitions » de 1, 31 et de 3, 42, cf. *ibid.*, n. 240b et 700. Sur la menace brandie, puis tournant court, du type « Poteram (possem) et ego... Sed absit (procul sit)... » (3, 1, 24 s. ; 3, 22, 32 s. ; 3, 42, 1 s.), cf. *ibid.*, n. 443a et 590a. « Une force qui retient est plus encore une force que quand elle frappe » note judicieusement en un autre contexte P. BEAUCHAMP, *Création et séparation (étude exégétique du chapitre premier de la Genèse)*, Paris 1969, p. 378.

18. Cf. commentaire, n. 35b ; 154c ; 173b ; 200 ; 231g ; 235.

Ainsi s'esquissent les règles censées organiser et les limites supposées circonscrire un débat entre chrétiens. Certes, la polémique ne rappelle ce code que pour en dénoncer les violations¹⁹. Passé maître en cet art de se réclamer d'une spécificité chrétienne²⁰, Jérôme tient à justifier ses apparentes transgressions en ce domaine. Aussi prévient-il les objections, par exemple au moment d'orchestrer la classique distinction forme/fond à laquelle il ne sait pas renoncer pour structurer ses développements²¹. Non seulement son scrupule de chrétien reste inopérant, mais il devient expression rhétorique (*topos*) au service de l'esthétique profane traditionnelle, qui le « récupère » au lieu qu'il ne la convertisse. Jérôme a beau jeu de condamner comme païennes les armes de polémiste lorsqu'elles le menacent, tout de même qu'il avait répudié les ressources de la culture profane quand cela servait son propos²². La référence évangélique lui devient un veto commode quand il se voit serré de trop près, et sa spécificité se dissout dès lors qu'elle n'est plus pour lui qu'un atout d'ordre tactique. La théorie chrétienne de la polémique qui s'ébauche ici, régie par des principes et illustrée par une tradition, tourne court puisque, loin de fournir un protocole au règlement du litige, elle sert en fait à limiter l'offensive de l'un au bénéfice de l'autre. En se réclamant d'une telle instance pour renverser à son profit un rapport de forces, Jérôme fait faire à son christianisme le contraire de ce qu'il lui

19. « It is... necessary and inevitable for... any satirist to assume a higher moral position than his fellow men, for his task is not to censure his own failings but those of others » (D. S. WIESEN, *St Jerome as a satirist...*, p. 263). Évidence bonne à rappeler, en regard de laquelle on citera cependant ce constat de Jérôme, à vrai dire plus lucide que réellement contrit : « Accusamus saepe quod facimus » (*Epist.* 125, 18, 1).

20. Cf. commentaire, n. 465b.

21. *Ibid.*, n. 207.

22. Dans la lettre composée en 384 pour l'édification de sa jeune disciple Eustochium (*Epist.* 22, 30). Cf. commentaire, n. 226.

fait dire. C'est le triomphe de la rhétorique aux dépens de l'éthique : les rigueurs théoriques de la seconde fléchissent et s'estompent dans la mesure où la première, « art ludique²³ », impose en pratique sa plasticité, apparemment indispensable pour maîtriser des situations changeantes et des nécessités contradictoires. Ainsi des appréciations variables que Jérôme a pu porter en divers temps sur Origène²⁴ ; ainsi de son interprétation tour à tour rigoriste et désinvolte du renoncement promis en songe²⁵ ; ainsi du tour flatteur qu'aura pris dans son récit le triste épisode de son départ pour l'Orient en 385²⁶ ; ainsi de l'ignorance dont, selon lui, il conviendrait ou non de faire état à propos des mystères de la nature et de la foi²⁷. En ce dernier cas, l'élucidation d'une question théologique disputée — les modalités de la création des âmes — lui importe en définitive beaucoup moins que la pratique des procédés de controverse : simulation et dissimulation sont les vrais objets de son enquête²⁸. En avocat retors et en rhéteur consommé, il n'aborde guère le « fond des choses » que pour mieux déceler les vices de forme susceptibles de faire casser le procès et de débouter l'adversaire. En serré dans le réseau complexe du débat procédurier qui prolifère autour de lui, le dogme est moins ici la matière d'un travail technique ou l'enjeu d'une pratique croyante qu'il ne fait office de révélateur : en leur prêtant son lexique,

23. Cf. p. ex. *Ap.* 3, 21, 26 : « arte ludis rhetorica ». Sur ce lien constant entre rhétorique et jeu, voir commentaire, n. 22c.

24. Cf. commentaire, n. 40b ; 348bc.

25. *Ibid.*, n. 226e ; 230 ; 238ab. Voir aussi la citation d'Érasme, *sup.*, p. 84*, n. 47.

26. *Ap.* 3, 22. Cf. commentaire, n. 579-588. Voir aussi *inf.*, p. 114*, n. 74.

27. *Ap.* 2, 8-10 et 3, 28-31. Cf. commentaire, n. 284b ; 301e ; 618a/c (à propos du dilemme où Rufin, jugé prétentieux lorsqu'il expose son savoir, mais fuyant lorsqu'il confesse son ignorance, se voit enfermé).

28. Cf. commentaire, n. 14c ; 618a/c ; 619 ; 620b ; 621 ; 623.

il fournit une expression métaphorisée à des antagonismes de nature somme toute fort peu théologique²⁹.

Cette virtuosité dans l'art de l'esquive — poussée jusqu'à la coquetterie lorsque Jérôme feint de ne pouvoir répondre, le voulant, et dès lors précisément s'en dispense³⁰ — manifeste comment cette rhétorique a davantage partie liée avec le *pouvoir* qu'avec le *savoir*, ou plutôt subordonne la vérification du second à la possession du premier. Soit qu'on prétende en faire étalage lorsqu'on n'en dispose pas vraiment³¹, soit qu'on veuille le cacher lorsqu'on le possède³², le savoir est déterminant dans les stratégies de deux adversaires que leur commune qualité de maîtres, mais aussi de disciples, met en position à la fois vulnérable et privilégiée³³. Aussi fait-il l'objet de calculs et de ruses³⁴. En démontant leurs mécanismes, la polémique a en tout cas l'intérêt de détruire toute fiction de neutralité. Démystificatrice, elle révèle la jalouse vigilance réciproque de gens au fond très lucides sur le pouvoir (avoué ou occulte) qui s'exerce par le biais du savoir (authentique ou prétendu) qu'ils possèdent et qu'ils dispensent. Conscients qu'ils sont du danger que représente l'exploitation selon des moyens et à des fins démagogiques d'un privilège culturel, ce à quoi les deux rivaux s'intéressent symétriquement, c'est d'ailleurs

29. *Ibid.*, n. 553cd ; 626c.

30. Cf. 1, 30, 25-29 où Jérôme se délecte à faire sur un mode fausement penaud la théorie explicite de ses propres contradictions : « si aliquid de ueteribus libris respondero..., dum renuo, crimen incurro et... hoc ipso arguor quo defendor » (commentaire, n. 228b). Voir aussi, à propos de 3, 29, *sup.*, p. 98*.

31. Comme Rufin selon l'*Ap.* 3, 26, 11-14 et 3, 28, 25-26 ou comme Jérôme selon l'*Ap.* 3, 31, 1-3.

32. Comme Rufin selon l'*Ap.* 2, 10, 43-46.61 s. ; 2, 14, 11 (voir aussi commentaire, n. 154c) ; 3, 28, 2-3. Ou comme S. Paul selon l'*Ap.* 1, 17, 24 (cf. n. crit. 37).

33. Cf. commentaire, n. 553cd ; 618a. « Ignorantiam suam meae scientiae rettulerunt » se plaint à souligner Jérôme à propos de ses moines (*Tract. in psalm.* 91, 6, CCL 73, 426, 54).

34. Cf. commentaire, n. 14cd.

moins à la réalité de ce savoir qu'aux faux-semblants de sa mise en scène. Le procès porte sur la *théâtralisation* de cette culture qui, astucieusement manipulée, devient instrument d'aliénation, décor dont l'on peut tirer les effets propres à asseoir son prestige et à subjuguier les *simplices*³⁵. Ainsi, en 3, 29-32, la contre-attaque de Jérôme vise à dévoiler les artifices de l'orchestration adverse tandis que se trouve ridiculisé³⁶ ce coup de théâtre que constituait, dans le cadre d'un songe bien fait pour dramatiser les relations entre Rufin et Macaire (le maître et le disciple), l'arrivée providentielle à Rome d'un vaisseau chargé des richesses de l'Orient³⁷. C'est en expert que Jérôme, naguère visité lui-même par une vision et conteur d'un songe³⁸, grossit le trait pour souligner les bénéfices proprement spectaculaires que son adversaire tirait de cette fiction redoublée (l'élaboration littéraire venant renforcer l'efficace que la mentalité du temps attachait déjà à la perception onirique comme telle³⁹). La démagogie rufinienne voit alors retourner contre elle le procédé qu'elle incriminait de l'*enumeratio doctorum*, Jérôme empruntant précisément au répertoire de figures fourni par la culture qu'on lui contestait celles que Rufin, acteur ici chargé d'endosser tour à tour plusieurs rôles, est censé incarner⁴⁰.

35. Sur la *simplicitas*, thème aux multiples harmoniques (étudié notamment par P. ANTIN, *Recueil...*, p. 147-161), et sur la démagogie à laquelle peut donner prise l'audience des *simplices*, cf. commentaire, n. 9 ; 20ce ; 47bd ; 154c.

36. Tour à tour en 3, 29, 11-23 et 3, 30, 16-20 d'une part ; en 3, 32, 7-22 d'autre part.

37. Cf. *sup.*, p. 41* et n. 205-207.

38. Il le rappelle en 3, 32, 6-7 et 17 s. Cf. *sup.*, p. 19* et p. 103*, n. 22.

39. Cf. notamment M. DULAËY, *Le rêve dans la vie et la pensée de S. Augustin*, Paris 1973.

40. Cf. 3, 31, 1 s. où Jérôme doit répondre lui-même de l'accusation qu'il porte ailleurs contre les faux savants avides de popularité (commentaire, n. 154c ; 161b ; 165a). Pose éminemment théâtrale que celle de Rufin se donnant les grands airs d'un « Aristippe » (3, 30, 16 ; cf. commentaire,

Oser se réclamer de tels maîtres⁴¹, avoir tels disciples⁴², c'est s'inscrire dans un réseau de solidarités, celles-là mêmes que la controverse met à rude épreuve⁴³. La rupture entre Rufin traducteur d'Origène et son devancier Jérôme dont il se réclamait comme d'un maître⁴⁴ redouble celle qui aura d'abord eu lieu entre le maître Origène et son disciple Jérôme⁴⁵. Cependant la versatilité de Jérôme à l'endroit d'Origène, maître vénéré puis contesté, traduit son souci d'un crédit à sauvegarder auprès de disciples exerçant des pressions contradictoires sur le maître influençable qu'il est⁴⁶. Fort sensible aux

n. 66b), « dressant sa chaire en public » pour « jouer les Hermagoras et les Gorgias » (3, 30, 18-19) ou, émule du « fameux Bar-Kokhba » et « autre Salmonée » (3, 31, 5 et 8), faisant le cracheur de feu et le lanceur de foudre : cf. commentaire, n. 637-639.

41. Patronages hérétiques de Rufin selon Jérôme (3, 18, 37-38 ; 3, 42, 27.38) ; maîtres inavouables qu'auront été pour Jérôme selon Rufin un impie (Porphyre : cf. commentaire, n. 681d) et un Juif (Barabbas alias Baranina : cf. *Ap. 1*, 13) : « unus ab idolis daemonum et alius de synagoga... satanae » (*Apol. adu. Hier.* 2, 15, 39-40). Jérôme, lui, fait étalage de maîtres prestigieux : Donat (1, 16, 29), Grégoire de Nazianze (1, 31, 16 s.). Il prétend disputer à Rufin le patronage de Didyme (cf. commentaire, n. 69a), ironise sur sa prétention à avoir été disciple de Théophile (3, 18, 26 s.), raille en définitive sa qualité d'autodidacte (cf. commentaire, n. 13b ; 22b). A quoi Rufin rétorque en se constituant toute une généalogie de maîtres spirituels égyptiens (*Apol. adu. Hier.* 2, 15, 17 s.).

42. Eusèbe de Crémone pour Jérôme (*Apol. adu. Hier.* 1, 19, 16), Macaire pour Rufin (*Orig. princ.* 3, *prol.*, CCL 20, 248, 34 s.). Sur Grunnius alias Rufin en *magister*, cf. *Epist.* 125, 13, 2-3. Sur l'autorité supposée usurpée de Rufin sur ses disciples, cf. *Ap. 1*, 18, 47 ; 1, 30, 55 ; 2, 1, 3 ; 2, 6, 14-15 ; 3, 26, 11-15 ; 3, 28, 25-26.38. Jérôme, maître de Paula et d'autres femmes (ce qui lui avait valu des insinuations malveillantes : cf. commentaire, n. 116b), ironise dans l'*Epist.* 53, 7, 1 sur l'inconvenance de ces maîtres instruits par des femmes de ce qu'eux-mêmes enseignent à des hommes (allusion à la formation que Rufin, abbé de monastère, aurait due à Mélanie).

43. Dans son *Tract. de oboedientia* (CCL 78, 552, 6 s.), Jérôme refuse significativement tout renversement des rôles : « Nemo uadit ad magistrum et docet magistrum suum... utique imitari debes quem magistrum elegisti. » Cf. aussi *In Tit.* 2, 15, *PL* 26, Val. 728-729.

44. *Ap. 1*, 31, 38. Cf. aussi 1, 1, 24-25.

45. Cf. *Ap. 1*, 24, 21. Commentaire, n. 202.

46. Cf. *sup.*, p. 104*, n. 24. Voir l'*Ap.* 3, 35-37 (et commentaire, n. 35cd ; 105 ; 656 s.).

compliments appuyés d'Augustin sollicitant de l'avoir pour maître⁴⁷, il ne peut tolérer d'être invoqué comme tel par Rufin se faisant son condisciple vis-à-vis du maître Origène, si c'est pour voir ses propres disciples se retourner contre lui⁴⁸. Des alliances se défont, des fidélités sont mises en cause. On se renvoie les griefs d'inconstance et de trahison : « Mes maîtres, je ne les accuse ni n'en change » proclame fièrement Rufin. Position de principe à laquelle Jérôme rétorque, sentencieux : « Si l'on doit imiter ses maîtres, ce n'est pas pour leurs défauts, mais pour leurs qualités⁴⁹ ». Tout le conflit peut dès lors se lire comme la révision déchirante de ces rapports maître/disciple⁵⁰.

b) *Enjeux : Jérôme entre Augustin et Rufin*

Éloquente à cet égard est la conduite contrastée adoptée par Jérôme vis-à-vis de ces deux collègues d'envergure (certes inégale) que furent pour lui Augustin et Rufin, au point même — on l'a vu — d'avoir voulu prendre celui-là à témoin du bien-fondé de son hostilité à celui-ci⁵¹. Pour s'en tenir ici au problème — exemplaire — de l'origine des âmes déjà évoqué⁵², on rappellera que Jérôme eut affaire — à quelque douze ans d'intervalle, il est vrai — et à la prudence timorée du moine de Jérusalem dont les aveux d'ignorance furent censés le

47. *Av. Epist.* 166 (= *Hier. epist.* 131, 9, 1-2) : « Doce ergo quod doceam... Me autem magistrum potius audire quam velut magistrum delectat audiri. »

48. *Cf. Ap.* 3, 35, 5-6.15 : dans ce paragraphe s'imbriquent inextricablement les relations d'ami à ami et de maître à disciple.

49. *Ap.* 3, 18, 30-32 et 3, 27, 14-15.

50. *Cf. commentaire*, n. 553cd.

51. *Cf. sup.*, p. 1*-2*.

52. *Cf. sup.*, p. 104*-105* et n. 27-29. La question disputée de l'autorité des Septante serait également fort instructive : *cf. sup.*, p. 19*-20* et n. 82 s. ; P. AUVRAY, « S. Jérôme et S. Augustin... ».

scandaliser, et à la quête insatiable de l'évêque d'Hippone lui réclamant de le délivrer de ses perplexités⁵³. Confronté tour à tour à ces deux interlocuteurs, Jérôme témoigne d'une sidérante faculté d'adaptation, poursuivant le premier avec une raideur d'inquisiteur comme s'il se dérobaît à ses sommations, mais esquivant le second avec une souplesse de diplomate tandis qu'il le poursuit de ses instances. Augustin qui, précisément par le troisième livre de l'*Apologie*, savait Jérôme attaché au créatianisme, eût aimé le voir s'expliquer plus à fond sur les théories en présence⁵⁴. Jérôme lui fit une réponse tout aussi évasive qu'il avait reproché à Rufin de l'avoir été, s'autorisant de S. Paul pour réclamer une liberté d'appréciation dont l'éloge lui eût été intolérable sous la plume de Rufin⁵⁵. Fascinant, ce flair qui lui fait se régler sur ce que son intuition lui découvre des sentiments d'autrui à son endroit. Au travers de ces discussions sur le dogme, ce qu'il tient à défendre, y subordonnant le respect de l'amitié et le culte de la vérité, c'est avant tout sa propre autorité dans la communauté ecclésiale. D'où ce double acharnement à se démarquer de Rufin et à ne pas s'aliéner Augustin, qui lui fait exiger péremptoirement du premier ces éclaircissements que l'insistante déférence du second, bien qu'elle le conforte dans sa position magistérielle, ne réussira pas à lui arracher à lui-même. L'effort d'élaboration dogmatique si remarquable chez Augustin écrivant à Jérôme se voit dans la réponse de ce dernier (*Epist.* 134, en 416) voué à la prétérition. A la définition d'un énoncé de foi, Jérôme substitue le repérage de positions antinomiques et hiérarchisées dans un champ

53. *Cf. Av. Epist.* 166 (en 415) et réponse de Jérôme dans l'*Epist.* 134. *Cf. aussi l'Epist.* 120 à Hédýbia en 407.

54. *Cf. commentaire*, n. 271a ; 624 ; 625b ; 626ab.

55. *Cf. Rom.* 14, 5. Dans son *Apol. ad. Hier.* 1, 10, 9, Rufin avait invoqué le verset immédiatement précédent (*Rom.* 14, 4) pour que ses convictions ne fussent pas identifiées sommairement à celles d'Origène !

institutionnel : celles que spécifient les relations privilégiées de maître à disciples, d'auteur à dédicataires. Son silence sur le contenu de l'orthodoxie est la rançon de sa fébrilité à situer antagonismes et alliances. Il préfère, pour réduire l'hérésie, la mise en œuvre d'une stratégie à l'élaboration d'une théorie. La même priorité avait été affichée quarante ans plus tôt, lorsque Jérôme réclamait que le pape se prononçât sur les dissensions d'Antioche⁵⁶. Il s'adressait pour lors à Damase comme Augustin s'adressera à Jérôme, sauf que le second s'enquerrait d'une élucidation théorique auprès d'un expert, tandis que le premier aspirait à une intervention de portée juridique et pratique de la part de l'autorité romaine. Chez Jérôme, la préoccupation politique (maintenir la cohésion ecclésiastique) prime à tel point l'exigence de vérité (fonder une cohérence théologique) que, sous couvert de défendre celle-ci, il identifie sa mission à la sauvegarde de l'institution où il a sa place, menacée et prestigieuse⁵⁷.

Somme toute, Jérôme et Augustin attestent l'un et l'autre, en des styles contrastés, comment leur manque le référent dogmatique que postule leur foi. Alors que celui-ci est chez Augustin l'objet d'une recherche mobilisant l'intelligence, il est chez Jérôme le support caché d'une assurance d'autant plus imperturbable qu'elle se soustrait à l'explicitation, le garant fictif de l'opération qui délimite un dedans et un dehors, départage orthodoxie et hérésie, affirme des appartenances et décide des exclusions. Les procédures expéditives prônées par le discours agressif de Jérôme sont à la mesure du déficit théorique qu'il n'avoue pas (sans doute parce que, autant qu'à une lacune de la théologie disponible, il se heurtait en l'occurrence à une incapacité personnelle). Il escamote

donc la faille qu'Augustin s'applique à réduire, esquivant le vide aux bords duquel l'autre risque ses efforts. Il a pour tout recours une virtuosité rhétorique là où Augustin est mû par une inquiétude métaphysique. Éclairante quant aux tensions que révèle la correspondance entre les deux hommes, cette différence reflète deux manières typiques de gérer le rapport entre discours théologique et structure ecclésiale, entre l'élaboration d'une doctrine (corps organisé par un savoir) et la préservation d'un ordre social (corps régi par des pouvoirs).

c) *Issues : l'écriture comme salut ?*

Pour en revenir à Rufin, sa mort même ne suffit pas — on l'a vu⁵⁸ — à le soustraire à l'obsession vindicative de Jérôme. Pour celui-ci en effet, Rufin revit en Pélage dont il serait le « précurseur⁵⁹ ». De Jérôme valent ces lignes, écrites d'un polémiste bien postérieur, lettré lui aussi et bon connaisseur des Pères, Pétrarque :

« ...impression paradoxale que (celle que) produit à la lecture de l'œuvre ce filon satirique qui la traverse tout entière. L'auteur semble chaque fois viser l'élimination de l'adversaire, son chant de victoire s'emploie même à faire savoir qu'il y est parvenu ; et cependant à peine un combat est-il achevé que de nouveaux — que les mêmes — ennemis resurgissent..., rappelés à l'existence par celui-là même qui en avait accompli l'extermination. Attitude double, bizarre, qui remet en question ce qu'elle venait de condamner, qui dessine ce qu'elle s'efforçait d'effacer... » A « se défendre contre l'*invidia*, hostilité qu'il prête à toute altérité », le polémiste témoignerait d'une « impatience foncière à l'égard de l'altérité » dont le mot d'ordre implicite serait : « Ma passion est la vérité »⁶⁰.

58. Cf. *sup.*, p. 74*.

59. *Ibid.*, n. 373.

60. A. TRIVET, *Pétrarque ou la connaissance de soi*, Genève 1967, p. 53, 60-61.

56. *Epist.* 15 et 16 (en 376-377). Cf. notamment *Epist.* 15, 4, 1 : « Decernite, obsecro. Si placet, non timebo tres hypostases dicere... ».

57. Voir la préface de l'*Adu. Pelag.* citée *inf.*, p. 112*.

C'est bien là ce que Jérôme déclarera sans ambages en 415 :

« A ceux... qui disent que j'écris... enflammé par les feux de l'*invidia*, je répondrai en bref que j'ai tout mis en œuvre pour que les ennemis de l'Église devinssent aussi mes propres ennemis⁶¹. »

L'acharnement combatif dont Jérôme a fait preuve en vrai « chien de garde » de l'orthodoxie⁶² serait ainsi, plus encore que la pénible expression d'une méchanceté recuite⁶³, le corollaire d'une volonté résolue d'identification à l'instance de vérité⁶⁴. D'où la marque spécifique à laquelle il reconnaît le plus volontiers l'hérésie : l'instabilité.

« De même que la roue n'est pas par elle-même stable, de même les hérétiques ne se tiennent pas à leur position, mais changent sans cesse de croyances⁶⁵. » Et encore : « Les hérétiques ne sont jamais stables dans leurs positions, mais ils changent et se déplacent sans cesse⁶⁶. »

À cet égard, le diagnostic paraîtra judicieux, qui attribue « à son besoin invincible de netteté et de précision la répugnance de Jérôme à l'origénisme⁶⁷ ». On sait notamment sa méfiance envers l'aventurisme qui toujours guette l'exégèse allégorique :

61. « Aduersum eos... qui me dicunt... inflammatum inuidiae facibus scribere, breuiter respondebo me... omni egisse studio ut hostes Ecclesiae mei quoque hostes fierent » (*Adu. Pelag.*, prol. 2, Val. 695-696).

62. Il se définit lui-même ainsi dans l'*Ap.* 3, 42, 33-35. Cf. commentaire, n. 704^{bis}.

63. Sans nier qu'il ait eu « dans son naturel quelque chose d'aigre et de chagrin » comme disait TILLEMONT, *Mémoires...*, t. 12, p. 2-3.

64. Cf. *Epist.* 109, 3 : « Non est crudelitas pro Deo pietas. »

65. « Sicut enim rota per se stabili non est, ita et haeretici non stant in sententia sua, sed semper dogmata mutant » (*Tract. in psalm.* 82, 14, CCL 78, 388, 14).

66. « Haeretici numquam in sententiis stabiles sunt, sed semper mutantur atque perambulantes » (*Ibid.*, 90, 6, p. 422, 57).

67. R. PICHON, *Hommes et choses de l'ancienne Rome*, Paris 1911, chap. 5 (« Les polémiques de S. Jérôme »), p. 283.

« Le sens historique est assujéti et n'a pas la faculté de divaguer. Le sens tropologique est libre et ne se trouve circonscrit par d'autres lois que... de ne pas être violent au point d'associer des réalités profondément contradictoires⁶⁸. »

Ces lignes remontent à 393, orée de la controverse. Or ce sont des résistances du même ordre que Jérôme manifeste à l'endroit de la cosmologie et de l'eschatologie origénistes : l'indéfini de la succession des mondes, le flou d'une résurrection où la chair ne serait plus vraiment charnelle et où le sexe, principe de distinction s'il en est, serait aboli, le salut promis à tous en sorte que s'efface même la borne extrême d'un châtement éternel du diable, la confusion engendrée par l'idée que les créatures soient susceptibles d'être transformées les unes dans les autres et de se perdre au terme dans la substance divine, il n'est rien qui répugne autant à Jérôme que cette « universelle variabilité⁶⁹ », cette exténuation des limites, cette menace de sombrer dans l'indistinction et l'évanescence⁷⁰. Lui a absolument besoin d'un corps de doctrine aux arêtes nettes. En cas de doute ou de conflit, il lui faut des autorités qui rétablissent l'ordre, clarifient les positions, tranchent les différends. Tel avait été le sens de son recours à Rome lors du schisme d'Antioche⁷¹, telle demeure son attitude durant la controverse origéniste. Aussi bien le tort essentiel de Rufin aura-t-il été de fragiliser Jérôme, de mettre en péril sa stabilité : non content de prétendre s'installer dans une place laissée vacante par Jérôme, Rufin lui en assignait une autre, et compromettante, celle de précurseur et de garant⁷².

68. « Historia stricta est et euagandi non habet facultatem, tropologia libera, et his tantum legibus circumscripta ut... nec in rebus multum inter se contrariis uiolenta sit copulandis » (*In Hab.* 1, 1, 6-11, CCL 76 A, 589, 310 s.).

69. « Cuncta uariari » : cf. *Epist.* 124, 3, 2.

70. Cf. commentaire, n. 312b.

71. Cf. *sup.*, p. 110* et n. 56.

72. Cf. *sup.*, p. 44*-47*.

Jérôme, que les vicissitudes traversées au cours d'une carrière mouvementée avaient contraint à plus d'un déplacement (aux sens propre et figuré), devient furieux d'être encore et brutalement « mobilisé » — c'est-à-dire tout à la fois enrôlé et délogé. Une image de l'*Apologie*⁷³ exprime cela avec force : on y voit Rufin menacé de noyade s'agrippant à Jérôme au risque de l'entraîner dans sa perte. Un sol qui se dérobe, un dangereux corps à corps, une question de vie ou de mort : telles sont les données significatives comme d'un cauchemar insistant.

Un rapport fondamental serait dès lors à reconnaître entre l'itinérance de Jérôme et son écriture. La première trahit le point faible d'une personnalité prompte à se rendre indésirable partout où elle s'exprime⁷⁴. Même fixé à Bethléem, Jérôme n'a jamais joui d'une position acquise une fois pour toutes : cette insécurité culminera avec l'ordre d'exil obtenu contre lui en 395, mais resté en suspens⁷⁵. L'écriture aurait, chez ce travailleur toujours sur le qui-vive puisqu'il « n'a de repos ni jour ni nuit⁷⁶ », fonction de conjurer une telle précarité en cimentant la place de vérité où il pourra se sentir inexpugnable : par l'exercice d'une compétence exégétique qui lui confère l'autorité d'un maître⁷⁷; par l'incessante activité polémique qui asseoit sa réputation d'orthodoxie tandis qu'il déboute les prétentions adverses sur ce plan⁷⁸. Pour être à même d'endurer la menace d'un exil de plus, pour pouvoir rester sur la brèche et se battre sur tous les

73. 2, 1, 8-11. Je ne lui connais pas de précédent chez les auteurs classiques ou chrétiens antérieurs à Jérôme.

74. Faiblesse certes inavouable, au point p. ex. que l'écriture se doit de travestir l'humiliation d'un exil obligé sous les dehors d'un livre et méritoire pèlerinage : cf. *Ap.* 3, 22 et commentaire *ad loc.*

75. Cf. *sup.*, p. 35* et n. 176.

76. Au témoignage de Postumianus : cf. *sup.*, p. 66*, n. 337.

77. Sur le rapport capital maître/disciple, cf. *sup.*, p. 105*-108*.

78. Ainsi peut s'entendre l'insistance que met Jérôme à affirmer qu'il n'attaque pas, mais se défend : cf. commentaire, n. 103b ; 434a.

fronts, il faut disposer quelque part d'une sécurité. Élaborée dans l'écriture, celle-ci prend non fortuitement figure tout à la fois topographique et institutionnelle. Expert en matière de noms et de lieux bibliques⁷⁹, Jérôme polémiste sait également tirer parti des ressources combinées de l'onomastique et de la géographie. Il dresse la carte des lieux dont il est sûr et associe à ces places fortes des noms autorisés : Alexandrie et Théophile, Rome et Anastase, Salamine et Épiphane. Il minimise en revanche et laisse dans l'ombre les points vulnérables : Jérusalem, Aquilée...⁸⁰ L'écriture se fait ainsi « composition de lieux », déploiement orienté d'un espace où le jeu d'alliances politico-religieuses fixe des pôles et dessine des trajets privilégiés. Or ces trajets sont ceux qu'empruntent des travaux — traductions et commentaires —, dont la nature même — le transfert qu'ils opèrent du grec ou de l'hébreu au latin, de l'Orient à l'Occident — est en jeu dans la controverse entre Jérôme et Rufin⁸¹. La traduction, œuvre subordonnée à un original, et le commentaire, compilation de données reçues, conjuguent l'appropriation et l'effacement du propre, s'agissant de faire parler l'autre en sa langue à soi, de transmettre aux siens ce que l'on tient d'autrui. Position exposée que celle d'être à la charnière de deux langues. L'accueil n'est jamais assuré. Jérôme le sait bien, qui ne cesse de se plaindre de l'allergie suscitée par ses travaux sur l'hébreu⁸². Quant à Rufin, dont l'ambition de continuer à latiniser Origène est fort mal reçue de beaucoup à Rome, il s'attirera de Jérôme cette condamnation sans

79. Cf. les deux ouvrages qu'il avait rédigés à Bethléem vers 389-391 : *Nomina hebraica* (ou *Onomasticon*) et *Liber locorum* — le second notamment à partir d'Eusèbe de Césarée (cf. *Ap.* 1, 11, 14-16 et commentaire, n. 101a).

80. Cf. *sup.*, p. 79*.

81. Sur les métaphores maritimes et marchandes qui servent précisément à caractériser ces échanges culturels, cf. commentaire, n. 603d.

82. Cf. *sup.*, p. 19*-20* et commentaire, n. 384b ; 414.

appel : « Tu donnes (*tradis*) à lire aux Églises autre chose (*aliud*) que ce qu'elles ont une fois pour toutes reçu des apôtres⁸³. » Transmission qui altérerait l'immutabilité de la Tradition, une telle *traditio* appelle une *proditio*, une dénonciation de l'autre qui, sous couvert de respecter l'identité de la foi, vient en fait l'altérer⁸⁴. Altérité et identité, mobilité et stabilité : peut-être est-ce par le biais de telles catégories que l'on peut saisir au mieux la configuration des enjeux majeurs d'une controverse dont c'est l'une des plus notables originalités que polémique et traduction y aient partie si étroitement liée⁸⁵.

83. Ap. 3, 25, 14-15.

84. Cf. commentaire, n. 607cd ; 642c ; 655b.

85. Sur ce lien entre *interpres* et *proditio*, entre « traducteur » et « dénonciateur », cf. *sup.*, p. 53* et n. 265.

CHAPITRE IV

LÉGENDES, LECTURES...

Le cadre d'interprétation qui vient d'être esquissé pourra en tout cas sembler moins hasardé, voire plus suggestif, que la téméraire propension à déchiffrer dans les textes l'âme même de leurs auteurs. Ferdinand Cavallera aura justement dénoncé « l'abus insigne de la méthode de divination psychologique » qui conduisit naguère un Jérôme Brochet à donner dans tous les panneaux de la rhétorique hiéronymienne et à en confirmer d'autant mieux l'efficace qu'il en analysait moins les procédés¹. Reste que Cavallera lui-même, dont le livre magistral aura tant fait pour la réhabilitation tardive de Rufin, continue de produire de Jérôme une image quelque peu hagiographisante². Effet persistant du clivage

1. Sur la thèse de J. BROCHET (*S. Jérôme et ses ennemis...*) publiée en 1906, cf. F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 2, p. 149. Voir aussi *sup.*, p. 69*, n. 356.

2. Sensible, entre autres exemples, lorsque, constatant des « variations » dans la polémique de Jérôme que « l'historien ne peut... laisser dans l'ombre », il conclut néanmoins que l'« on aurait tort de crier à la mauvaise foi », car Jérôme « est seulement passionné » et « oublie ce qu'il a écrit » (*op. cit.*, t. 1, p. 247, n. 1) ; lorsqu'il considère comme « incontestable » la « bonne foi » de Jérôme estimant Rufin « tout à fait à couvert » de ses « attaques » — « curieux cas de psychologie » précise-t-il ! — (*ibid.*, p. 250, n. 2) ; lorsqu'il juge que « la bonne foi et la sincérité » de Jérôme ne « sont pas en question, pas plus ici [à propos de l'*In Ephes.*] qu'ailleurs » (*ibid.*, t. 2, p. 99). Cf. commentaire, n. 37c ; 226d ; 522a. Voir aussi *sup.*, p. 66*, n. 332. On peut s'interroger sur ce souci récurrent de sauver à tout le moins — circonstance atténuante ? — la « bonne foi » de Jérôme...

confessionnel que la figure d'un Jérôme — si volontiers « romain³ » — aura longtemps servi à symboliser : au préjugé catholique ainsi illustré peu ou prou par son biographe jésuite (et qui se retrouve après lui chez le chanoine Bardy ou chez l'abbé Steinmann) répond — D. S. Wiesen l'a bien vu⁴ — la réticence protestante si sensible autrefois chez un Grützmacher et plus récemment chez un Hagendahl. Dès le xvi^e s., on avait pu voir Érasme et Luther s'opposer aussi à cet égard, le premier portant aux nues Jérôme que le second n'aimait décidément guère⁵. Il n'est pas sans intérêt qu'à propos du conflit entre Jérôme et Rufin ait été mis à rude épreuve ce « confessionnalisme » qui reste encore investi en sourdine dans les positions d'historiens du xx^e s. (survivance atténuée d'un souci apologétique qui — les fronts s'étant déplacés — tendait à devenir en l'occurrence anachronique ?). L'émergence d'autres critères était cependant manifeste dès le xvii^e s. où la révérence bien évidemment gardée d'un Tillemont envers la tradition ecclésiastique qui avait canonisé Jérôme, non Rufin ni Origène, n'avait pas empêché l'historien de faire preuve d'une remarquable indépendance de jugement :

« ...nous sommes contraints d'avouer que (S. Jérôme) a eu même pour adversaires des personnes [i.e. notamment Rufin] dont nous sommes obligés d'estimer la piété, et que ce qu'ils ont dit contre lui n'a pas été tout à fait sans fondement, à cause de quelques

3. Cf. *sup.*, p. 79*, n. 16.

4. *St Jerome as a satirist...*, p. 12, n. 55 et p. 147, n. 2 (« extreme catholic point of view »). Rendant compte du *Hieronymus* de O. ZÖCKLER (Gotha 1865), Cavallera considérait que l'on ne peut attendre d'un luthérien une absence complète de préjugés » (*S. Jérôme...*, t. 2, p. 150) !

5. Sur Érasme et Jérôme, cf. (outre mon introd. à l'édition du CCL, vol. 79, p. 219* s.) J. CHOMARAT, *Grammaire et rhétorique chez Érasme*, Paris 1981, t. 1, p. 18-19 et 179-182. Sur Luther et Jérôme, cf. P. POLMAN, *L'élément historique dans la controverse religieuse du XVI^e siècle*, Gembloux 1932, p. 20 s. Pour les appréciations contrastées portées par Érasme et Luther sur Jérôme et Augustin, cf. A. HUMBERT, *Les origines de la théologie moderne*, Paris 1911, chap. 5, p. 224-266 (« S. Jérôme contre S. Augustin »).

défauts qui étaient mêlés parmi ses grandes vertus... Ce sont des défauts dont il est bon d'être averti... afin qu'on ne se laisse pas toujours emporter sans précaution au respect et à l'autorité d'un si grand homme... Si (la vertu chrétienne) consistait simplement dans une vie égale et uniforme, où l'on fasse peu de fautes, on aurait sujet de lui préférer Rufin. Cependant l'Église laisse celui-ci au jugement de Dieu...⁶ »

Prudente audace : en laissant deviner son malaise par rapport aux images reçues, Tillemont faisait figure de pionnier⁷. Pour le jésuite René Rapin, quelque vingt ans plus tôt, le *Contre Rufin* ressortissait encore tout uniment à cette « bonne satire » permise aux « saints » :

« Ce fut par une espèce de satire que saint Jérôme décria les erreurs de Vigilance et de Rufin, et que saint Bernard réprima l'insolence d'Abailard. C'est à quoy la satire est bonne, et peut estre mise en œuvre, sans aller contre les règles de la bienséance⁸. »

Du moins, avec Tillemont, la voie était-elle frayée d'autres lectures. Aux xviii^e et xix^e s., on voit se lever en faveur de Rufin quelques défenseurs, rares il est vrai, et du reste habités de convictions guère moins aveuglantes que celles qu'avait dictées avant Tillemont l'hagiographie traditionnelle : à Rome, à Venise, à Padoue, c'est en effet « l'esprit de clocher » qui cette fois anime les avocats du prêtre d'Aquilée⁸. Allégeances confessionnelles ou —

6. *Mémoires...*, t. 12, p. 2.

7. A vrai dire, Érasme lui-même s'était déjà senti obligé d'excuser la violence « trop humaine » que respire l'*Apologie*, mais, pas plus équitable pour autant (à la différence de Tillemont), il en rejetait pour l'essentiel la faute sur Rufin : voir mon introd. à l'édition du CCL, vol. 79, p. 223* s. Cf. aussi, *sup.*, p. 61*, n. 312.

7 bis. *Réflexions sur l'Éloquence, la Poétique, l'Histoire et la Philosophie*, Paris 1684 (éd. E. T. Dubois, Genève 1970, p. 125. Le passage cité ne figurait pas dans les éd. de 1674-1675). (Je remercie J.-P. Landais pour cette référence.)

8. Cf. M. SIMONETTI, introd. à l'édition italienne de l'*Apologie* de Rufin, p. 62 : « I pochi difensori di Rufino sono mossi soltanto da spirito campanilistico. » Ces « défenseurs » (*ibid.*, n. 122) sont FONTANINI (*Historiae litterariae Aquileiensis*, t. 1, Rome 1742, p. 149 s. [= PL 21, 75 s.]), DE RUBRIS

rhétorique que de vérité historique, seront perceptibles jusqu'au xix^e s. où Victor Hugo voue aux gémonies (en vrac !) « Czars, sultans, Escobar, *Rufin*, Trimalcion », tandis que — nouveau Jérôme ? — le polémiste catholique Louis Veillot donne le nom de Rufin à ses adversaires libres penseurs¹¹.

Opération significative en tout cas que celle, inaugurée par la *deploratio* d'Augustin en 404¹², qui mue un conflit intra-ecclésial en un *exemplum* édifiant de sorte que, rétrospectivement, la pose paraît avoir été prise pour la postérité et que les deux amis-ennemis se sont trouvés introduits dans une galerie de disputeurs célèbres (*uirii illustres...*) au même titre que ceux dont eux-mêmes — du moins Jérôme — s'étaient réclamés, à savoir, selon l'*Épître aux Galates*, Pierre et Paul partenaires de l'incident d'Antioche, ou, selon les *Actes des Apôtres*, Paul et Barnabé voués par leur désaccord à prendre des routes divergentes¹³. Si leur brouille leur aura fait manquer de pouvoir jamais être agrégés à la série, historique ou légendaire, des grandes amitiés de l'Antiquité (Achille et Patrocle, Oreste et Pylade, Lélius et Scipion, Damon et Phintias, Nisus et Euryale...), Jérôme et Rufin se seront quand même vu octroyer cette sorte de commune « canonisation » moyennant laquelle leur cas singulier a pu être retenu et exalté par la postérité au point de prendre valeur typique.

A évoquer après tant d'autres cette vieille histoire, on n'a sans doute plus tellement à le faire désormais en vue d'en tirer aucune leçon exemplaire, ni au titre d'un

11. Cf. P. ANTIN, *Essai...*, p. 179.

12. Cf. *sup.*, p. 1*-2*.

13. Cf. *Ap.* 3, 2, 11-19 se référant à *Act.* 15, 37-39 et à *Gal.* 1-2 (commentaire, n. 450). Sur l'incident d'Antioche chez Jérôme, cf. P. AUVRAY, « S. Jérôme et S. Augustin... ». Le cas de Paul et Barnabé était le premier de la série esquissée par Bucar en 1534 : cf. *cit. sup.*, p. 120*, n. 9. Le répertoire traditionnel d'*exempla* mobilisés par Jérôme en sa faveur comprend bien d'autres cas de figure conflictuels : cf. *sup.*, p. 99*, n. 142.

quelconque arbitrage à exercer (comme pour enfin départager les adversaires en « comptant les points » et en les renvoyant dos à dos avec mention de leurs torts et raisons respectifs). En revanche paraît s'imposer la tâche, trop peu abordée, de réfléchir le statut et d'analyser les procédures d'une écriture polémique qui constitue l'élément commun où se meuvent diversement ces deux auteurs. Alors que la très riche iconographie de Jérôme, n'échappant pas au rituel de la représentation édifiante, a totalement ignoré en lui le polémiste pour exalter de préférence l'ascète pénitent, l'homme d'études, le dévot de la Nativité, le prince de l'Église¹⁴, c'est dans son discours — et dans ceux de tels de ses contemporains ou successeurs — qu'il est possible de repérer les ressorts de cette rhétorique qui lui a valu d'être malgré tout « canonisé » aussi comme polémiste. Il n'y a d'ailleurs en fait pas si loin des rôles stéréotypés dessinés par l'iconographie à la transmutation opérée par la vertu de la mise en forme (en scène) rhétorique. Ainsi la *controversia* de Jérôme et la *deploratio* d'Augustin construisent diversement la fiction — quasi allégorique — de l'Amitié rompue. Travail savant par excellence que celui qui, hagiographique ou polémique (les deux dimensions se rencontrent ici non fortuitement), valorise le *personnage*

14. L. RÉAU, *Iconographie de l'art chrétien*, t. 3, 2, Paris 1953, p. 742-750 ; M. L. CASANOVA, art. « Girolamo (Iconografia) », in *Bibliotheca Sanctorum*, t. 6, Rome 1965, col. 1132-1137 ; M. MEISS, « Scholarship and penitence in the early Renaissance : the image of St Jerome », *Pantheon* 32 (1974), p. 134-140 ; H. FRIEDMANN, *A bestiary for St Jerome. Animal symbolism in European religious art*, Washington 1980. La seule représentation figurant à ma connaissance un Jérôme polémiste — en tout cas ombreux — est l'excellent dessin en forme de caricature procuré par D. LEVINE pour illustrer le compte rendu du *Jerome* de J. N. D. KELLY par W. H. C. FRENCH (sous le titre « Frustrated Father » !) dans *The New York Review of Books*, vol. 23, n° 7, du 29 avril 1976. Signalons pour son titre non moins évocateur (« The unangelic Doctor » !) un autre compte rendu du même ouvrage par H. CHADWICK (*The Times Literary Supplement* du 4 juin 1976). (Je remercie L. Giard pour ces deux références.)

aux dépens de l'*individu*¹⁵ et immortalise à sa manière les disparus aux yeux de leurs survivants. C'est à une sorte d'embaumement qu'il est procédé selon des techniques complexes. L'écriture stylise. Testamentaire, elle fige pour pouvoir conserver.

Un Valéry Larbaud a bien observé ce procès d'idéalisation qui, paradoxalement, aura fait tourner à la gloire de Jérôme même les aspects apparemment les moins engageants de sa personnalité : « Les disputes qui ont tenu tant de place dans (sa) vie... sont devenues avec le temps... les 'tribulations du saint Docteur'¹⁶. » Mais ce critique s'effarouche de violences qui avaient pourtant moins choqué à d'autres époques civilisées comme celle des humanistes et des controversistes de la Renaissance. Loin de devoir être réduite, comme il le voulait, à un « feu de paille » bon à retenir l'attention des seuls « contemporains qui ont du temps à perdre »¹⁷, la « polémique en tant que forme littéraire » peut paraître avoir atteint chez l'adversaire de Rufin à cette intensité vantée par Friedrich Schlegel, digne de retenir « l'intérêt infini » de la postérité dans la mesure où s'y déploie « la vertu de la fiction » et sa capacité d'« idéaliser » à un très haut degré « l'individu » ennemi, mué en « représentant » de vices « objectifs »¹⁸. Outre la stature qu'elle aura conférée aux partenaires du conflit, la rhétorique vaut ici de surcroît par l'importance des sujets auxquels elle s'applique, aussi significatifs pour l'histoire de la culture que la technique de traducteur et de commentateur ou que le dilemme de lettrés partagés entre les

15. « L'individualité, dans l'hagiographie, compte moins que le personnage » (M. DE CERTEAU, *L'écriture de l'histoire*, Paris 1975, p. 281).

16. *Sous l'invocation de S. Jérôme*, Paris 1946^s, p. 45.

17. *Ibid.*

18. *Fragments critiques*, n° 81 (1977), d'après Ph. LACOUÉ-LABARTHE et J.-L. NANCY, *L'absolu littéraire*, Paris 1973, p. 91.

séductions d'une esthétique profane et les rigueurs d'une éthique chrétienne.

Il n'empêche qu'aux yeux des modernes, la rhétorique, devenue quelque peu désuète, a longtemps eu mauvaise presse¹⁹. On lui reproche ses artifices, supposés incompatibles avec la sobre expression de la vérité pure et simple (comme si un tel idéal ne relevait pas lui-même de la fiction), et l'on dénonce la surenchère qu'elle exercerait en déployant la gamme de ses effets (comme si la volonté de faire croire n'était pas une violence inhérente à tout discours). A l'accuser ainsi tout à la fois d'excès et de mensonge, on lui fait un procès en réalité contradictoire, puisque d'un côté l'on se refuse, de l'autre on s'évertue à la prendre au mot. Jérôme et Rufin étaient quant à eux assez exercés au maniement du même code pour mieux savoir à quoi s'en tenir à cet égard, eux qui se reprochent vertement — polémique oblige — le même type de procédés qu'à l'inverse on peut voir

19. C'était déjà le constat de A. HARNACK (trad. D. Gorce, cit. in J. LABOURR, éd. des *Lettres de S. JÉRÔME*, coll. G. Budé, t. 1, p. LV) : « Il y a un préjugé contre la rhétorique. On veut que partout où elle apparaît, elle soit jugée chose méprisante, comme manquant de sincérité. Mais elle est un art... une sorte de poésie... Dans l'Antiquité, un sentiment vrai pouvait fort bien sans se trahir jouer de cet instrument-là. » Cf. aussi D. S. WIESEN, *St Jerome as a satirist...*, p. 269 (cit. *sup.*, p. 90*, n. 90). Sur l'éclipse subie « depuis plus d'un demi-siècle » par la rhétorique et sur le regain d'intérêt qu'elle suscite, cf. P. KUENTZ, « Le 'rhétorique' ou la mise à l'écart », *Communications*, n° 16 (1970), p. 143-157. Entre autres travaux suggestifs parus en France ces dernières années touchant la rhétorique, on peut signaler ceux de R. Barthes, M. Charles, G. Genette, T. Todorov, P. Zumthor... On trouvera — simples repères dans une abondante littérature — des analyses historiques fouillées dans A. MICHEL, *Rhétorique et philosophie dans l'œuvre de Cicéron*, Paris 1960 ; E. R. CURTIUS, *La littérature européenne et le Moyen Age latin*, trad. J. Bréjoux, Paris 1956 ; E. GARIN, *Moyen Age et Renaissance*, trad. Cl. Carme, Paris 1969 (surtout p. 101-119 : « Réflexions sur la rhétorique ») ; J. CHOMARAT, *Grammaire et rhétorique chez Érasme*, Paris 1981 ; M. FUMAROLI, *L'âge de l'éloquence. Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève 1980 ; M. DE CERTEAU, *La fable mystique. XVI^e-XVII^e siècle*, Paris 1982.

faire l'objet d'une aimable ironie — politesse oblige — entre deux lettrés de leurs contemporains, l'un (Postumianus) taquinant l'autre (Gallus) sur l'éloquence qu'il met à s'excuser précisément d'en manquer²⁰. Il n'y a donc pas lieu de se laisser prendre à ces tours de langage, ni en s'en formalisant à l'excès, ni en en sous-estimant la portée. On aurait bien tort notamment de se fier à Érasme lorsque celui-ci, partial hagiographe et véritable sophiste en l'occurrence, prétend que, sauf à voir en Jérôme un calomniateur (ce qu'à Érasme ne plaise !), l'on est bien obligé de croire qu'il a présenté Rufin sous son vrai jour²¹. Telle sera encore au début du xx^e s. la conviction déjà évoquée du plus candide Brochet²², alors que tels historiens du xvii^e avaient été quant à eux bien autrement lucides sur la rhétorique de Jérôme : ainsi du constat déjà cité que posait Tillemont, à la suite de Noris²³. S'agissant de Rufin, la surenchère polémique — navrante si l'on veut²⁴, mais logique — se sera imposée

20. Cf. SVLP. SEV. dial. 1, 27, 5 : « Cum sis scholasticus, hoc ipsum quasi scholasticus artificiose facis, ut excuses imperitiam, quia exuberans eloquentia » (cité par J. FONTAINE dans son éd. de la *Vita Martini* de Sulpice Sévère, SC 133, Paris 1967, p. 103). Sur le classique *topos* que représente la protestation d'incapacité, cf. *sup.*, p. 61*, n. 311.

21. « Certe cum Hieronymus illum [scil. Rufinum] talibus pinxerit coloribus, infantiam, imperitiam ac stuporem hominis ubique ridens et insectans, aut talem Rufinum fateamur oporteat, aut Hieronymum sychophantam faciamus » (*Hieronymi vita*, in *Erasmii opuscula*, éd. K. Ferguson, La Haye 1933, p. 165, l. 873-876). On a vu qu'Érasme, jamais tendre pour Rufin, s'était quand même montré ailleurs un peu moins péremptoire : cf. *sup.*, p. 119*, n. 7.

22. Cf. *sup.*, p. 117* et n. 1. Voir aussi p. 69*, n. 356.

23. Cf. *sup.*, p. 72*. On lisait déjà chez H. Noris, *Historia Pelagiana...*, Padoue 1673, p. 24 C : « Hieronymus hostes semper despiciere suctus... » (cité par P. ANTIN, *Essai...*, p. 208).

24. Au regard non seulement d'Augustin comme on l'a vu (*sup.*, p. 1*), mais aussi d'un moderne et excellent connaisseur de Jérôme comme était Dom Antin, qui voyait dans l'*Apologie* « le livre le plus lamentable de la Patrologie Latine » (lettre du 24/1/1977) : caractérisation involontairement publicitaire et qui aurait pu faire le slogan de la bande de lancement du présent volume !

d'autant plus à Jérôme que le prestige de l'adversaire était fort et que les distances à marquer devaient être à la mesure de l'intimité d'antan.

Reste que, du *Contre Rufin*, on est fondé à dire ce que précisément son auteur écrivait pour sa part du *Livre de Job* — ouvrage polémique s'il en fût — au moment d'en livrer au public une traduction de l'hébreu, à savoir qu'il est « contourné et fuyant » et que son « agencement figuratif » le rend aussi « glissant » qu'une « anguille »²⁵. C'est en tout cas l'impression qu'il laisse aujourd'hui à celui qui, pour le saisir, lui aura appliqué les méthodes, non seulement de l'édition critique et de la traduction, mais aussi du commentaire suivi²⁶. Ce dernier n'aura pas été de trop pour tenter de cerner tout au long cette « écriture gymnastique » que Jérôme, selon sa propre expression²⁷, y aura mise en œuvre à la manière du lutteur qui s'est imprégné d'huile pour être lui aussi « glissant » face aux prises de l'adversaire. « A malin malin et demi » : l'*Apologie* cite précisément ce proverbe sous sa forme latine qui emprunte au bestiaire²⁸. L'attrapeur d'anguilles (ou de cornelles) se devrait de n'être pas moins retors que le gibier qu'il veut prendre. Ce registre de pêche, de chasse ou de lutte, illustré chez Jérôme par tant d'images et références diverses, le montre exceptionnellement exercé à cette forme d'intelligence qui, pour n'être pas spéculative

25. « Obliguus enim etiam apud Hebraeos totus liber [scil. Job] fertur et lubricus, et quod graece rhetores uocant ἐσχηματισμένος, dumque aliud loquitur, aliud agit, ut si uelis anguillam aut murenulam strictis tenere manibus, quanto fortius presseris, tanto citius elabitur... » (*Vulg. Job, prol.*, Weber 1, 731, 17-20). Or Rufin aussi est qualifié par l'*Apologie* de *lubricus*, « insaisissable » (3, 20, 1 ; cf. commentaire, n. 448 et 563).

26. Cf. *sup.*, p. 1*, n. 1 et *inf.*, p. 143*-144*.

27. Sur ce « γυμναστικῶς scribere » (*Epist.* 49, 13, 1), cf. *sup.*, p. 56*, n. 282 et p. 102*, n. 15.

28. « Crever les yeux aux cornelles » (oiseaux à la vue perçante et réputés rusés) : *cornicum oculos conflagere* (2, 27, 16-17). Cf. commentaire, n. 399.

(Jérôme n'est guère prisé des théologiens modernes²⁹), est à la fois subtile et concrète, et dont M. Détienne et J.-P. Vernant ont remarquablement exploré les avatars et le champ d'application sous son nom de *mêtis* (μῆτις) dans la littérature grecque, repérant le sillage de celle-ci en des points aussi divers que les pièges de la chasse et les filets de la pêche, la maîtrise du navigateur, le flair du politique, le coup d'œil du médecin, les roueries d'un Ulysse, les ruses animales du renard et du poulpe, le jeu des énigmes et l'illusionnisme rhétorique des sophistes³⁰. Le lecteur de l'*Apologie* n'aura pas de peine à déceler d'emblée bien des rapports entre une telle liste et l'écriture de Jérôme (qui d'ailleurs l'enrichit de toutes les ressources qu'il emprunte notamment au courant sapientiel de la littérature biblique³¹). Mais il lui faudra souvent

29. Tandis qu'en matière de théologie, un Érasme portait Jérôme au pinacle (références chez J. CHOMARAT, *loc. cit.*, *sup.*, p. 118*, n. 5), A. HARNACK (*Lehrbuch der Dogmengeschichte*, 1897*, t. 3, p. 27) estimait que « dans une histoire des dogmes, on peut le passer sous silence » et que son titre de Docteur lui faisait sans doute honneur à lui, mais guère à l'Église qui le lui avait décerné (d'après J. N. D. KELLY, *Jerome...*, p. 334, n. 7) ! Il est vrai que depuis Érasme les temps avaient bien changé... On sait que Cavallera aura renoncé à écrire la seconde partie qu'il avait prévue pour son *S. Jérôme*, jugeant finalement la théologie de son héros trop peu originale pour faire l'objet d'un volume : voir son art. « Girolamo », *Enciclopedia Cattolica*, t. 6, Vatican 1951, p. 660-661 (« Dottrina »).

30. *Les ruses de l'intelligence. La mêtis des Grecs*, Paris 1974. « Affrontée à des obstacles qu'il faut dominer en rusant », la *mêtis* vise à « obtenir le succès dans les domaines les plus divers de l'action ». Bien qu'omniprésente dans les textes, cette intelligence-là, non théorique, est restée méconnue des hellénistes dans la mesure où elle « ne se manifeste pas ouvertement pour ce qu'elle est... », ne se montre pas au grand jour de la pensée, mais demeure « immergée dans une pratique qui ne se soucie à aucun moment, alors même qu'elle l'utilise, d'explicitier sa nature ni de justifier sa démarche » (*op. cit.*, introd., p. 8-9).

31. Où la sagesse est souvent savoir-faire ; où abondent sentences et proverbes (on sait le goût de Jérôme pour ceux-ci : cf. *sup.*, p. 92*, n. 103) ; où enfin un thème aussi important que celui des « deux voies » (celle du sage opposée à celle de l'insensé) fournit un cadre précieuse pour l'élaboration d'une problématique conflictuelle. Sur cette perspective sapientielle (particulièrement nette dans le troisième livre de l'*Apologie* — qui d'ailleurs cite abondamment le *Livre des Proverbes* —), cf. commentaire, n. 23a ; 203b ; 308c ; 443b ; 550b ; 618c ; 623 ; 713bc ; 714a.

tendre l'oreille pour percevoir toutes les harmoniques et déchiffrer la composition des accords... L'attention portée à l'exercice réglé de la rhétorique, à prendre au sérieux dans le jeu des figures qu'elle trace dans la lettre du texte — ce qui implique justement qu'on ne prenne pas ces figures « à la lettre » —, devrait en tout cas contribuer à désamorcer le double piège que l'on a dit de la divination psychologique et de l'exaltation hagiographique. Le temps est peut-être venu où n'est plus inéluctable ce mouvement de balancier d'une partialité portée soit vers l'un soit vers l'autre des controversistes, partialité sans doute induite par les tensions inhérentes à leur conflit — et orchestrée par ses acteurs —, mais qui fait écran à une juste appréciation de ses enjeux fondamentaux.

Le conflit entre Jérôme et Rufin, simple « querelle de moines³² », ne mérite sans doute pas de polariser à l'excès l'attention des historiens des iv^e-v^e s. Orage passager dont la violence n'aurait troublé qu'en surface le cours des choses ?

« Il est curieux, écrivait F. Cavallera, que cette agitation contre Origène et les condamnations portées soient comme restées lettre morte. Rufin a continué paisiblement à traduire Origène, comme si de rien n'était : plus de cent trente pièces ! Et personne ne semble y avoir trouvé à redire... Rien ne démontre mieux à quel point l'agitation était factice et tenait beaucoup plus à des questions de personne qu'à des nécessités doctrinales... Jérôme de son côté ne cessa point de s'inspirer d'Origène dans ses commentaires...³³ »

Il n'empêche que « Jérôme n'a pas créé l'origénisme³⁴ » et que des travaux récents sont venus s'inscrire en faux contre la minimisation induite de ce courant (compréhensible certes en l'état de la recherche voici plus d'un

32. Le mot est de Ch. PIETRI, *Roma Christiana...*, t. 1, p. 435 et t. 2, p. 906.

33. *S. Jérôme...*, t. 1, p. 284, n. 1.

34. Y.-M. DUVAL, « Tertullien contre Origène sur la résurrection de la chair... », *REAug* 17 (1971), p. 277.

demi-siècle) : « L'origénisme combattu par Épiphane, Jérôme et Théophile est, grâce à l'œuvre d'Évagre, fort bien attesté », écrit A. Guillaumont à l'encontre de Cavallera pour qui ce mouvement n'aurait guère été qu'un « épouvantail fabriqué par l'innocente sottise d'Épiphane » et utilisé par « l'astucieuse malice de Théophile³⁵ ». Il est à coup sûr légitime de souligner combien « l'origénisme ne s'identifie pas avec le catalogue d'erreurs dressé par Jérôme, Épiphane et Théophile » ni « ne se résume... dans les conflits qui opposèrent Jérôme et Rufin, Théophile et les Longs Frères » pour réclamer que, « sortant des sentiers battus des conflits de personne, on écrive une histoire de l'origénisme au IV^e siècle... sans restreindre (l')étude à l'examen des thèmes excentriques retenus par (les) détracteurs³⁶ ». Il ne l'est pas moins de revendiquer une appréciation de l'œuvre d'Origène dégagée des hypothèques qu'ont fait peser si désastreusement sur elle, bien plus encore que la palinodie de Jérôme, les anathèmes lancés au VI^e s. Il reste que la compréhension d'une œuvre comme le *Peri Archôn* passe aussi par celle de son destin et ne se laisse pas détacher de l'histoire dont les prismes changeants ont reconstruit à chaque époque l'image d'Origène. On ne saurait donc disqualifier trop vite Jérôme et Rufin au titre des « étroitesse » — à nos yeux — de leurs perspectives ou des éléments « personnels » impliqués dans leur conflit. Loin d'être des marionnettes s'agitant dans un décor factice, les deux traducteurs du *Peri Archôn* s'inscrivent par toutes leurs fibres dans une conjoncture complexe, dont il devrait aller sans dire qu'ils étaient après tout plus que quiconque acteurs et

35. *Les Kephalaia...*, p. 81-82, n. 1 et 3, citant F. CAVALLERA, *S. Jérôme...*, t. 1, p. 204. Dans le même sens que ce dernier, A. PENNA (*S. Girolamo*, p. 281) avait parlé d'« origénisme inexistant ».

36. J.-M. LEROUX, « Jean Chrysostome et la querelle origéniste », dans *Epektasis* (Mélanges J. Daniélou), Paris 1972, p. 340.

témoins³⁷. Enfin on n'aura garde d'oublier — c'est là en revanche une dette que la critique est désormais unanime à reconnaître³⁸ — comment c'est à l'action malgré tout conjuguée de ces deux hommes, dont la double culture latine et grecque était déjà l'exception en leur temps, que doit en définitive, au moment critique où se distendaient pour longtemps les liens entre l'Orient et l'Occident, d'avoir été sauvée d'un naufrage irrémédiable et transmise à la postérité une part importante de l'œuvre du théologien exceptionnel qu'aura été Origène³⁹.

37. Ce dont les apologies de Jérôme et de Rufin témoignent amplement, malgré G. GRÜTZMACHER, *Hieronymus...*, t. 3, p. 72, qui juge « indigents et vides au plan objectif (*in sachlicher Hinsicht... dürftig und inhaltlos*) » ces ouvrages de controverse.

38. Cf. p. ex. G. BARDY, « Traducteurs et adaptateurs... », p. 294-298 ; H. DE LUBAC, *Exégèse médiévale*, 1^{re} partie, t. 1, Paris 1959, p. 217-219 ; Y.-M. DUVAL, « Aquilée et la Palestine... », p. 321. Voir aussi commentaire, n. 31a ; 101b.

39. Resterait, dans la perspective du présent chapitre, à analyser en fonction de quelle conjoncture contemporaine s'est inauguré et développé en ce dernier demi-siècle le renouveau des études origéniennes — tel en particulier qu'il a été brillamment illustré par un H. DE LUBAC (cf. surtout son *Histoire et Esprit...*, Paris 1950). Il y faudrait une étude aussi aigüe que celle qu'a consacrée M. DE CERTEAU à l'œuvre de Henri Bremond (« Henri Bremond historien d'une absence », in *L'absent de l'histoire*, Paris 1973, p. 73-108).

APPENDICE I : FAITS DE LANGUE

Formé à l'usage classique et imprégné notamment de Cicéron¹; l'auteur de l'*Apologie* a, comme on l'a vu, le souci de faire en l'occurrence œuvre proprement littéraire, y pratiquant une écriture peut-être inégale², mais souvent extrêmement élaborée. Sa langue n'en présente pas moins, même dans cet ouvrage, nombre de traits qui trahissent un écrivain de la latinité tardive. A titre de contribution à l'enquête qui devra un jour refondre le travail de pionnier accompli voici un siècle par H. Goelzer sur la langue de Jérôme³, j'ai recensé les quelques faits saillants qui s'observent dans l'*Apologie* :

a) *Lexique*

On y relève au moins les deux hapax suivants : *cassiculi* et *depompatio*⁴. Cependant plusieurs autres termes n'apparaissent que très rarement attestés par ailleurs, soit déjà avant Jérôme (*cernulus*, *desertitudo*, *hystriculus*, *recatuus*, *sciolus*⁵), soit même après lui (*chartarium*, *commatice*, *controuersiola*, *implodere*⁶). On notera l'allure de diminutifs de quelques-uns de ces mots. C'est un trait caractéristique de la langue tardive que cette inflation de diminutifs souvent dénués désormais d'à peu près toute valeur expressive. Le départ est néanmoins souvent difficile à faire entre

1. Cf. *sup.*, p. 95* et n. 114.

2. Cf. *sup.*, p. 67*, n. 341.

3. *Étude lexicographique et grammaticale de la latinité de S. Jérôme*, thèse, Paris 1884.

4. 3, 20, 12 et 1, 31, 25. Cf. commentaire, n. 566b et 243d.

5. 1, 17, 6 (cf. Apulée); 3, 6, 14 (cf. Marius Victorinus); 1, 30, 10 (cf. Arnobe et Tertullien); 1, 30, 37 (cf. Plaute); 3, 28, 25 (cf. Arnobe). Voir commentaire, n. 148; 443b; 225; 230c; 622a.

6. 1, 30, 38; 3, 20, 10; 2, 18, 24; 3, 43, 69. Cf. n. crit. 55 (CCL 79, p. 150) et commentaire, n. 565; 349b; 720b. Inconnus avant Jérôme, le premier n'est attesté que chez le grammairien Diomède (contemporain de Jérôme ?), le second ne resurgirait qu'au vi^e s. chez le diacre romain Rusticus, le troisième seulement au v^e chez Arnobe le Jeune, le quatrième pas avant le ix^e chez Euloge et Alvare de Cordoue.

ces diminutifs banalisés qui ressortissent à la langue tardive en général et les diminutifs expressifs qui témoignent d'une intention proprement *stylistique* — fréquente chez Jérôme⁷. La même observation vaut des verbes inchoatifs (p. ex. *pertimescere*) et fréquentatifs (*clamitare*, *iactitare*, *latitare*...), variantes souvent banalisées des verbes simples correspondants⁸. De nombreux termes en soi courants méritent d'être signalés pour leur emploi en des sens caractéristiques de la latinité tardive : p. ex. *causari* (au sens de « trouver à redire »), *conuenire* (au sens de *admonere*), *dimittere* (au sens de *relinquere*), ainsi que le tour *non occurrere* suivi d'un infinitif (au sens de *non posse*)⁹. Autres faits de langue tardive, ceux-là particulièrement banals : les emplois dans l'*Apologie* de *forte* pour *fortasse*, de *ipse* pour *idem* (et de *id ipsum* au sens du grec τὸ αὐτό), de *plerique* au sens de *multi*, de *tanti/quantum* pour *tot/quot*, de *totus* pour *omnis*¹⁰. On trouvera également dans le commentaire suivi une analyse des usages et fréquences comparés dans l'*Apologie* de *circiter* et de *ferme*, de *ergo* et de *igitur*, de *forsitan* et de *forte*, de *idcirco* et de *ideo*, de *scilicet* et de *uidelicet*¹¹. Relevons encore d'une part l'emploi de certains mots plus remarquables d'origine grecque, soit latinisés dès l'époque classique comme *pharmacopola*¹², soit entrés plus tardivement dans la langue comme *choicus* et *commatice*, *-cus*¹³; d'autre part la résurgence d'un vocabulaire ancien, attesté en particulier chez Plaute (et Tércence), mais tombé en désuétude à l'époque classique et revalorisé par la suite : *amasius*, *mussitare* et *multire*, *scipio*¹⁴. A noter enfin, le goût que Jérôme tient sans doute de la langue de son époque pour les pluriels de noms abstraits (comme *odia*)¹⁵.

7. Cas de diminutifs banalisés : *praefattuncula* pour *praefatio*, *opuscula* pour *opera*... Pour ce double usage des diminutifs dans l'*Apologie*, cf. commentaire, surtout n. 15b; 19b; 30a; 44c; 231g.

8. Cf. commentaire, n. 444 et 671b.

9. *Ibid.*, n. 485; 240e; 72b; 500^{bis}.

10. *Ibid.*, n. 572; 319b (et 286b); 506; 41c et 44e; 486b.

11. *Ibid.*, n. 670b; 314b et 625a; 320; 74a; 86b.

12. *Ap.* 1, 1, 5. Cf. n. crit. 4 (CCL 79, p. 119).

13. 1, 32, 12 (cf. n. crit. 62^{bis}, CCL 79, p. 153) et 2, 18, 24 (latinisation introduite par Jérôme : cf. commentaire, n. 349b).

14. 3, 6, 28; 1, 17, 31 et 3, 6, 23 (ou 3, 41, 17); 3, 40, 25. Cf. commentaire, n. 477b; 155a et 476c; 165b.

15. 1, 12, 9; 3, 18, 19; 3, 19, 13. Cf. n. crit. 26, CCL 79, p. 130.

b) Morphologie

Les trois faits remarquables de déclinaison que j'ai relevés appartiennent tous au troisième livre : en 3, 12, 51, un accusatif neutre *illum* pour *illud* ; en 3, 30, 17, un datif de la quatrième déclinaison en *-u* (du reste non inconnu de la langue classique) : *portu* ; en 3, 42, 51, un génitif pluriel *iudicium* assez fortement attesté (influence analogique de la déclinaison des thèmes en *-i* sur celle des thèmes à consonne ?)¹⁸. A signaler encore, d'une part l'hésitation de la tradition manuscrite sur l'ablatif *rete* (*reti* ?) en 3, 20, 13 (où c'est la forme usuelle *rete* qui a été préférée)¹⁷, d'autre part la généralisation de l'ablatif en *-i* pour les adjectifs au comparatif (ainsi que pour *uetus*)¹⁶. En ce qui concerne les verbes, le déponent *trutinari* de 1, 32, 9 paraît être un archaïsme dû à l'influence de Perse, tandis que les contemporains de Jérôme (Ambroise, Symmaque...) ne connaissent que l'actif *trutinare* (attesté du reste aussi chez Jérôme)¹⁹.

c) Syntaxe

Comme faits relevant à la fois du lexique et de la syntaxe, on peut mentionner tel adjectif employé substantivement (*praeuius* en 1, 1, 24), tel substantif faisant à l'inverse fonction d'adjectif (*artifex* en 1, 1, 34), tels adverbies employés eux aussi comme des adjectifs (*repente* en 1, 5, 10 ; *quondam* en 1, 11, 21 et en 3, 1, 32)²⁰, enfin l'usage avec une valeur très affaiblie (de simple possibilité plutôt que d'obligation) du participe en *-ndus*²¹.

Caractéristique du latin tardif apparaît un certain flottement dans l'emploi des *cas*. Ainsi le génitif évince le datif dans le tour « *mili studii fuit...* »²² et semble lui avoir été préféré dans un vœu de Rufin tel que le cite, le modifiant sur ce point, l'*Ap.* 2, 17, 28-29 : « *similis causae similis sufficiat excusatio* », où le complément apparaît rattaché au sujet plutôt qu'au verbe²³. A l'inverse, l'adjectif *cupidus* se voit construire avec un datif (*iniuriis*) en 3, 43, 12²⁴.

16. Cf. n. crit. 163, 208 et 232, CCL 79, p. 203, 221 et 233.

17. Cf. n. crit. 181, CCL 79, p. 209.

18. Cf. commentaire, n. 146d (p. ex. *Ap.* 1, 17, 3 : *ueteri* ; 3, 39, 10 *maiori*).

19. *Ibid.*, n. 255b.

20. *Ibid.*, n. 19a ; 23c ; 58a.

21. *Ibid.*, n. 143c.

22. *Ap.* 1, 7, 33-34. Cf. n. crit. 17, CCL 79, p. 126-127.

23. Cf. n. crit. 98, CCL 79, p. 170.

24. Cf. commentaire, n. 715.

Le qualificatif accompagnant des indéfinis neutres (*nihil, quid, quicquid*), loin d'être toujours au génitif comme on l'attendrait, s'accorde le plus souvent avec le pronom²⁵. Avec *millia*, tantôt le terme dénombré s'accorde pour le cas (comme avec un numéral), tantôt il est — plus classiquement — mis au génitif (en tant que complément de nom)²⁶. De même qu'à propos du génitif et du datif, le choix de l'ablatif ou de l'accusatif après *in* est sujet à diverses fluctuations. Les deux cas semblent pouvoir se rencontrer indifféremment après *dictare in...*, *scribere in...*, *incumbere in...*, *mittere in...*, *offerre in...*, ainsi que dans le tour *in more(m)* (+ gén.)²⁷. Avec *contineri*, le complément (p. ex. *libro*) peut être ou non introduit par *in*²⁸. Jérôme construit *detrudere* tantôt avec le datif (usage tardif), tantôt avec *de* et l'ablatif (usage classique)²⁹. *Haerere* appelle chez lui soit *in* et l'ablatif, soit *inter* et l'accusatif³⁰. Particulièrement insolite est une construction de *parcere* avec l'ablatif³¹. Jérôme connaît deux emplois, transitif et intransitif, de *repugnare*³². Pour *medicari* transitif (en 2, 4, 13), cf. commentaire, n. 269b. Pour *perdere* suivi d'un infinitif complément (en 1, 19, 21), cf. *ibid.*, n. 218. Toujours au chapitre des cas, le génitif donne lieu à quelques emplois hardis et inattendus : génitif subjectif comme en 1, 17, 51 (*uulgi lectione*) ou objectif comme en 1, 31, 10-11 (*natau aeris*)³³ et en 3, 43, 81 (*uindictam impiorum*)³⁴ ; génitif apparemment « possessif » en 2, 33, 9 (« non est *meae culpa*... ») : ce tour appelle usuellement un nominatif.

La valeur de certaines *prépositions* peut être relevée : ainsi de *absque* employé concurremment avec *sine* ; de *ad* au sens de *iuxta* ; de *iuxta* au sens de *secundum* (et beaucoup plus fréquent que ce dernier) ; de *super* qui se généralise en latin tardif au sens

25. *Ap.* 1, 14, 14 : « *nihil... mali* » ; 1, 18, 40 : « *aliquid... bonum* » ; 2, 11, 80 : « *quicquid... malum* » ; 3, 5, 22-23 : « *nihil... haereticum* ». Cf. n. crit. 41, CCL 79, p. 140 et commentaire, n. 636.

26. Voir p. ex. 1, 2, 6 et 2, 22, 18.26.39. Cf. commentaire, n. 366.

27. Cf. n. crit. 207, 44, 230, 205^{er}, 199, CCL 79, p. 220, 144, 221, 219, 215 ; commentaire, n. 398.

28. Cf. n. crit. 50, CCL 79, p. 147-148.

29. *Ap.* 1, 11, 12 et 2, 30, 26 : cf. commentaire, n. 100b.

30. 3, 14, 40-41 et 3, 29, 16-17 : cf. commentaire, n. 630b.

31. 3, 43, 59-60 : citation de *Prov.* 26, 25. La nécessité de concilier la *Septante* et l'hébreu pourrait être à l'origine de cette anomalie : cf. commentaire, n. 719.

32. 1, 6, 3 ; 1, 23, 30-31. Cf. n. crit. 47, CCL 79, p. 145.

33. Cf. commentaire, n. 161b et 239c.

34. Citation (calquée sur le grec de la *Septante*) du *Ps.* 57, 11. Cf. commentaire, n. 721.

de *de*³⁵. Jérôme use encore d'un *per* causal et d'un *pro* causal ou final³⁶. Le complément du comparatif peut être construit avec *ab* et l'ablatif³⁷. S'agissant des compléments circonstanciels de lieu et de temps, notons le locatif pour un nom de pays, l'emploi de *apud* et l'accusatif pour un nom de ville, le génitif temporel (quasi figé adverbiallement) *bidui*³⁸.

Quelques remarques sur la *coordination* : Jérôme fait montre d'une certaine prédilection pour *simulque* en tête de phrase et pour *quoque* en deuxième position³⁹ ; il use à l'occasion d'un *enim* en troisième position et même d'un *autem* en quatrième position⁴⁰ ; il ne recule pas devant certains effets de dissymétrie, comme lorsqu'il coordonne une interrogative indirecte et une complétive (en 1, 8, 25-27)⁴¹, un substantif et un infinitif (en 1, 19, 27-28)⁴², deux compléments, l'un prépositionnel et l'autre au datif (en 3, 16, 5-6)⁴³, une principale au subjonctif et une infinitive ne dépendant d'aucune principale (en 3, 40, 30-31)⁴⁴.

Pour ce qui est de la *subordination*, notons que l'*Apologie* ne semble pas connaître l'indicatif dans l'interrogation indirecte, parfois attesté ailleurs chez Jérôme à la place du subjonctif⁴⁵. En revanche, tantôt le subjonctif tantôt l'indicatif y surviennent après *forsitan*⁴⁶. L'usage facultatif de l'un ou l'autre modes est

35. Cf. commentaire, n. 56a ; 718 (sur 3, 43, 54-56) ; 83 (25 occurrences de *iuxta* pour 5 de *secundum*) ; 100b.

36. *Per* en 1, 31, 18-19 (cf. commentaire, n. 241) ; *pro* en 1, 8, 9 ; 2, 10, 13 ; 2, 22, 30 ; 3, 18, 29, etc. (cf. commentaire, n. 31d).

37. 1, 24, 27-28 : « prudentiores... a filiis » (cf. n. crit. 43, CCL 79, p. 145-146).

38. *Graeciae* en 3, 39, 33 ; *apud Alexandriam* en 3, 19, 2 ; *bidui* en 3, 30, 8 et 15. Cf. n. crit. 221, CCL 79, p. 230 ; commentaire, n. 555g ; n. crit. 157, CCL 79, p. 201.

39. Respectivement 5 et 7 fois dans l'*Apologie* : cf. commentaire, n. 49a et 171.

40. 3, 5, 43 et 2, 22, 26-27. Cf. n. crit. 149 et 115, CCL 79, p. 196 et 177-178.

41. « Dicit... quid... dixerit, et quod... non debeat » : cf. n. crit. 20, CCL 79, p. 128.

42. « Ne uiolentus uiderer interpres et iudaicae calumniae locum dare » : cf. n. crit. 43, CCL 79, p. 143.

43. « *Ad incerta consentis et his...* » : cf. commentaire, n. 531b.

44. « ...non me teneres mendacii... et te frustra errare me tuum protegere uoluisse mendacium » : cf. commentaire, n. 692.

45. Du moins si la préférence accordée à *temperarim* en 1, 12, 18 est justifiée : cf. n. crit. 28, CCL 79, p. 130-131. Voir aussi commentaire, n. 519a.

46. 1, 14, 20 ; 2, 16, 6, etc. Cf. n. crit. 95, CCL 79, p. 169.

particulièrement flagrant en 1, 31, 23-26 (« Praetermitto quae... deturpasti, quae... feceris ») et en 3, 29, 21-23 (« ...docuit quod... nesciret / instruxit... quod... non habuit ») où il permet certains effets de *uariatio*⁴⁷. Quant aux subordinants, l'*Apologie* présente quelques cas d'ellipse assez hardie, comme en 2, 2, 8-9 (« baculum... quem ille teneret in dextera et... [quo] abigeret canes ») et en 3, 5, 1-5 (« Videamus... quid... falsauerit, et [num]... fuerit »)⁴⁸. L'ellipse peut aussi porter sur le verbe principal comme en 3, 7, 39-40 (« scripta uenerunt, [dicentes] quibus... ornasses praeconiis »)⁴⁹. Pour le tour *non quo(d)...*, *sed quo(d)...* (avec, selon l'usage classique, le subjonctif dans les deux membres), cf. n. crit. 129⁵⁰. Pour *cur* et *quare* avec la valeur de *quod* ou de *quia* (16 fois dans l'*Apologie*), cf. commentaire, n. 3. Pour le tour *aliud est si* suivi de l'indicatif, employé concurremment par Jérôme (6 fois dans l'*Apologie*) avec *nisi forte* suivi de l'indicatif ou du subjonctif (10 fois dans l'*Apologie* dont 7 avec l'indicatif), cf. commentaire, n. 38.

APPENDICE II : HISTOIRE DU TEXTE¹

a) La tradition manuscrite

J'ai recensé 206 témoins, soit 150 pour les deux premiers livres (*Ap.* 1-2) et 176 pour le « troisième » (*Ap.* 3)². Cette abondance tient notamment à la prolifération de manuscrits tardifs (135 pour les seuls *xrv^e-xv^e* s.) : aucun témoin ne subsiste des quatre siècles qui ont suivi la composition de l'œuvre. Des trois seuls manuscrits

47. Cf. commentaire, n. 243b et 631c.

48. *Ibid.*, n. 262a et 464b.

49. *Ibid.*, n. 488b.

50. CCL 79, p. 183 s.

1. Je résume ici les résultats de l'étude détaillée de l'histoire de la tradition qui introduit mon éd. de l'*Apologie* dans le vol. 79 du CCL (p. 1^a-320^a). Par rapport à cette dernière, l'apparat critique de la présente édition a été allégé de nombreux lemmes plus significatifs pour le classement des témoins qu'utiles à l'établissement proprement dit du texte. Quant aux lemmes précédés ci-après d'un astérisque, ils font l'objet d'une note dans le commentaire critique adjoint au texte dans l'éd. du CCL (p. 117-248).

2. 28 de ces manuscrits ne sont témoins que de l'*Ap.* 1-2, 54 ne transmettent que l'*Ap.* 3, enfin le contenu de 2 reste incertain. Rappelons que le « troisième livre » a initialement représenté une « lettre » indépendante

Ap. 1-2		Ap. 3	
1	2	3 ¹	3 ²
A(E) F H P TV(W)(X)		A(E) F H P TV(W)	
g(h) i (m) (o)r(x)		(X) (a) c (o)r(x) II Ω	
α = consensus de (f1) : AFHPTV		α = consensus de (f1) : AFHPTVci β = consensus de (f3) : rIIΩ	
β = consensus de (f2) : gijr		β = consensus de (f3) : XrIIΩ	
Famille & groupes			

d'époque carolingienne, l'un (ψ) ne livre qu'un fragment minime (3, 39, 41-64) tandis que les deux autres (V et W), étroitement apparentés, n'ajoutent guère au témoignage l'un de l'autre. L'examen des 71 manuscrits des ix^e-xiii^e s. permet d'y déceler trois familles : (f1), (f2) et (f3). Les deux dernières n'intéressent, l'une que les deux premiers livres, l'autre que le troisième. On a donc affaire à une distribution (f1)/(f2) pour l'Ap. 1-2, (f1)/(f3) pour l'Ap. 3. Au sein de (f1) qui seule transmet les trois livres, on distingue cinq groupes : (g1), (g2), (g3), (g4) et (g5), que représentent respectivement dans l'apparat ci-après les manuscrits $A(E)$, F , H , P et $TV(W)$ ^a; pour (f2), on a retenu le témoignage des manuscrits $g(h)(m)$; pour (f3), on citera II et Ω . Cependant d'autres groupes, dits « mixtes », (m1), (m2), etc., combinent les traditions des familles et groupes précédents. L'apparat fera appel à X de (m1), qui renforce $TV(W)$ pour l'Ap. 1-2-3¹ (jusqu'à 3, 23, 19)⁴ et II pour l'Ap. 3²; à i de (m2), appuyant $g(h)(m)$ pour

des deux premiers auxquels elle est postérieure d'un an (ayant de plus Rufin pour destinataire, et non plus Pammachius et Marcella). Mon édition parue dans le *CCL* connaît 204 témoins, soit 198 (cf. p. 1* s.) + 6 (cf. *Addenda*, p. 310*-311*). Depuis lors, je dois à Fl. Nuvolone (Univ. de Fribourg, Suisse) de m'avoir obligeamment donné connaissance (lettre du 13/5/1982) de 2 témoins supplémentaires :

VATICANO, Bibliotheca Apostolica Vaticana,

Chigi, A.VII.236 s. XV.

Ap. 3, ff. 130-136

Vat. lat. 9336 s. XV.

Excerpta de l'Ap. 3 (jusqu'au § 40, 13 : «...leporem Socratis»), ff. 148-149v.

de l'Ap. 1-2 (depuis 1, 11, 73 : « Quando... », jusqu'à 2, 24, 39 : «...habentia»), ff. 150-151.

D'après l'ordre des pièces relatives à la controverse origéniste qu'ils renferment, il semble que le premier soit à rattacher au groupe (g3), le second à la branche (A) du groupe (m6) : sur ces subdivisions de la tradition, voir ci-après.

Ce livre étant sous presse, P. Petitmengin a su identifier 3 nouveaux *recentiores* : 2 à Budapest et 1 (*excerptum*) à Munich — portant ainsi le total des témoins à 209 (cf. son compte rendu de mon éd. du *CCL*, à paraître dans la *Revue de Philologie*...).

3. Les sigles entre parenthèses désignent les témoins qui, au lieu d'être constitutifs de l'apparat, n'y interviennent que comme manuscrits d'appoint (c'est-à-dire qu'ils ne sont invoqués qu'occasionnellement, lorsqu'ils confirment ou infirment les manuscrits constitutifs de leur groupe de manière significative).

4. Une cassure est souvent intervenue artificiellement dans les manuscrits au milieu de l'Ap. 3 (en 3, 23, 19, où l'incipit de la lettre d'Épiphane citée

l'Ap. 1-2 et TV(W) pour l'Ap. 3 ; à a et c de (m4), appuyant g(h)(m) pour l'Ap. 2-3^a et A(E) pour l'Ap. 3^a ; à (o)r(x) de (m5), appuyant g(h)(m) pour l'Ap. 1-2 et ΠΩ pour l'Ap. 3. Le tableau ci-avant (p. 138*) récapitule ces indications, indispensables dans la mesure où les trois livres ne reposent pas de bout en bout sur une base manuscrite invariable. On y voit d'une part comment les témoins cités dans l'apparat correspondent à divers groupes et familles (recensés dans la colonne centrale) ; d'autre part pour quelles portions de l'Apologie (livres 1, 2, 3^a, 3^b pris séparément ou conjointement : cf. colonnes latérales) ces divers témoins sont invoqués.

Les 135 manuscrits des XIV^e-XVI^e s. ne m'ont paru témoigner d'aucune originalité qui imposât d'en faire une quelconque mention dans l'apparat. En dépit de leur nombre et d'interférences variées et parfois fort complexes entre les divers courants de la tradition, on peut y reconnaître pour l'essentiel la postérité de trois des groupes déjà connus et devenus massivement prépondérants : d'une part (g1) et (g3) de (f1), d'autre part (f3). Des 118 manuscrits datant du seul XV^e s., près de la moitié, soit respectivement 19, 21 et 24, se rattache directement à ces trois courants — et il convient d'y adjoindre 28 témoins d'un nouveau groupe mixte, (m6), particulièrement florissant en Italie du Nord, qui donne de l'Ap. 1-2 une version très abrégée issue de (g3) et de l'Ap. 3 une version complète mais hybride, où l'on reconnaît le croisement des deux autres traditions majoritaires à époque tardive : (f3) et (g1).

b) La tradition imprimée

L'Apologie aura connu, parmi les autres œuvres de Jérôme, 18 impressions incunables de 1468 à 1497. 14 d'entre elles (auxquelles s'ajouteront 4 éditions de 1508 à 1518) représentent — quelque peu revue et corrigée au fil des ans — la seule recension romaine de Giovanni Andrea de' Bussi, largement dépendante de la tradition abâtardie du groupe (g3). C'est sur cette recension qu'Érasme aura principalement fondé son édition de 1516 (revue en 1524 et surtout en 1533). Celle-ci témoigne cependant de corrections ponctuelles où l'on reconnaît en particulier l'influence d'un témoin de (m5). L'édition de Mariano Vittori, parue d'abord à Rome en 1564, s'affiche comme anti-érasmiennne, mais ne s'écarte dans

par Jérôme : « Te autem, frater... », précédé à l'occasion d'un sous-titre, a pu passer à tort aux yeux des copistes pour le début d'une pièce nouvelle), si bien que je distingue entre Ap. 3^a (de 3, 1, 1 à 3, 23, 19) et 3^b (de 3, 23, 19 à 3, 44, 5).

l'ensemble qu'assez peu du texte de l'humaniste hollandais, le corrigeant cependant à l'occasion, notamment à partir, semble-t-il, d'un témoin de (m6). Quant au Mauriste Martianay, bien qu'il ait disposé pour son édition parisienne de 1706 de tout un éventail de témoins appartenant aux groupes (g1), (g2), (g3), (g5) et (m5), il n'en aura en fait guère tiré parti, se contentant souvent d'arbitrer plus ou moins judicieusement les désaccords entre ses prédécesseurs Érasme et Vittori. Reste l'édition de Vallarsi (Vérone 1735, Venise 1767 — cette dernière impression reproduite non sans quelques coquilles par la Patrologie de Migne). Malgré les prétentions de son auteur, elle reste grosso modo conforme à la version de Martianay (revenant cependant parfois aux leçons de Vittori), et pour cause : Vallarsi n'a en réalité consulté aucun manuscrit qui fût un témoin direct de l'Apologie ! D'où le cas bien excessif qu'il fait d'une *vetus editio* où l'on reconnaît en fait l'un des incunables issus de la médiocre recension de Bussi déjà évoquée.

c) La tradition indirecte⁵

Les outrances de Jérôme à l'encontre d'un personnage aussi respectable que son ex-ami auront-elles choqué la postérité ? Ou bien les enjeux et péripéties de la controverse origéniste auront-ils par trop perdu de leur actualité dans les siècles suivants ? Toujours est-il que, de même qu'est fort pauvre en témoins anciens la tradition manuscrite directe de l'Apologie, de même sa tradition indirecte n'atteste pas que l'œuvre ait été beaucoup prisee des auteurs médiévaux. Le *De moribus* du Ps.-Sénèque (alias Martin de Braga, au VI^e s. ?) a du moins conservé les sentences pythagoriciennes de 3, 39, 41-50, tandis qu'un écho des énigmes aristotéliennes qui suivent (3, 39, 51 s.) serait perceptible chez S. Aldhelm († 709). Vers l'an 700, le *Liber scintillarum* de Defensor de Ligugé reproduit la sentence imagée de 1, 17, 10-11⁷. Bède le Vénérable

5. Pour le détail des références aux auteurs ci-après et pour les doutes subsistants quant au fait que tel ou tel se réfère effectivement à l'Apologie, voir mon introd. à l'édition de CCL, p. 279*-290*.

6. C'est l'hypothèse de M. L. W. LAISTNER, « The study of St Jerome in the early Middle Ages », dans *A monument to St Jerome* (F. X. Murphy éd.), New York 1952, p. 246.

7. *Lib. scint.* 3, 14, SC 77, Paris 1961, p. 146. La trad. de H. Rochais (« il est ridicule qu'un corps estropié et brisé ne montre que peu de blessures ») paraît discutable même dans la perspective du chapitre sur la pénitence qui est alors celle de Defensor (tandis que Jérôme se posait en critique du style de Rufin).

aurait également connu l'*Apologie* dans le premier tiers du VIII^e s. Au IX^e, Remy de Lyon la mentionne, Prudence de Troyes en cite un passage (2, 7, 28-59) contre Jean Scot Érigène, Agobard de Lyon s'en souvient peut-être, mais le témoin de loin le plus remarquable est alors Sedulius Scottus dont le *Collectaneum* tire des trois livres de l'*Apologie* un important florilège⁸. On évoquera enfin pour le XII^e s. (s'agissant cette fois de citations ou allusions minimes) Rupert de Deutz, peut-être Guillaume de Malmesbury et — apparemment — Jean de Salisbury. Moisson au total assez maigre : certaines références restent sans doute à glaner qui m'auront échappé...

d) La présente édition

Elle s'écarte de la version de Vallarsi reproduite par Migne⁹ sur quelque 900 points¹⁰. Les anciens éditeurs avaient corrigé diversement, mais non substantiellement modifié la version de base que chacun héritait de son prédécesseur. Transmise ainsi de proche en proche jusqu'à Migne, c'est en définitive la recension romaine de Bussi, par trop tributaire de la seule tradition des témoins tardifs de (g3), qui s'est trouvée accréditée depuis 1468. Il importait tout d'abord d'élargir aux autres courants de la tradition ancienne la base manuscrite sur laquelle établir le texte à nouveaux frais. De plus, conformément aux usages de leur temps, Bussi puis Érasme auront apporté de nombreuses retouches fondées apparemment sur leur seule autorité d'humanistes. Il a fallu décaper l'œuvre de cette double couche de corrections étrangères à la tradition manuscrite que les éditeurs suivants avaient laissée intacte.

A la numérotation ancienne des 32, 35¹¹ et 44 paragraphes pour chacun des livres, j'ai simplement ajouté celle des lignes¹². Ce découpage en paragraphes qui remonte à Vallarsi est loin de toujours correspondre à l'organisation réelle de l'œuvre — dont j'ai tenté de rendre compte plus exactement dans les sommaires

8. Il équivaut à quelque 110 lignes de l'éd. ci-après. On en trouvera une analyse détaillée dans mon introd. à l'éd. du *CCL*, p. 282*-286*. Je remercie P. Petitmengin d'avoir attiré mon attention sur le *Collectaneum* et de m'avoir procuré des photos du seul témoin qui l'ait conservé, le ms. 52 de Kues, St. Nikolaus-Hospital, s. XII^e.

9. *PL* 23, col. 397-492 dans l'éd. de 1845 ; 415-514 dans celle de 1865.

10. Orthographe et ponctuation non comprises.

11. En fait 36, le livre second comptant par erreur deux § 11.

12. Pour les besoins notamment de l'indexation et pour plus de précision éventuelle dans les références. Les lignes de l'éd. ci-après coïncident rigoureusement avec celles de l'éd. du *CCL*.

qui précèdent ci-après chacun des livres et fournissent les subdivisions introduites dans la traduction. Celle-ci est la seconde traduction complète en français, et vient relayer une « belle infidèle » du siècle dernier¹³. C'est en anglais que l'*Apologie* avait été jusqu'à présent le mieux traitée grâce aux deux traductions complètes de W. H. Freemantle et de J. N. Hritzu parues respectivement en 1892 et en 1965¹⁴.

Les 722 appels de notes numérotés qui ponctuent la traduction renvoient, comme il a été dit, à un commentaire analytique suivi¹⁵. Une concordance (avec contextes) et un index des quelque 31500 mots de l'*Apologie*, produits à partir de 1972 grâce aux techniques informatiques du CETEDOC de l'Université de Louvain¹⁶, ont grandement favorisé l'élaboration de ce commentaire. La traduction leur doit également d'avoir pu être rendue plus homogène¹⁷. Ces concordances et index sont en cours de publication dans la coll. *Instrumenta Lexicologica Latina*¹⁸.

* *

13. Par J. Baréille, au t. 3 de ses *Œuvres complètes de S. Jérôme*, Paris 1878-1885. Pour d'autres traductions plus anciennes et seulement partielles en italien et en français, voir mon introd. à l'éd. du *CCL*, p. 291*-295*.

14. La première dans *A select library of Nicene and post-Nicene Fathers of the Christian Church*, 2nd series, Oxford & New York, vol. 3, p. 482-541 ; la seconde dans *Jerome's dogmatic and polemical works*, « The Fathers of the Church », vol. 53, Washington. J'ai consulté et souvent tiré parti de ces traductions pour la mise au point de la mienne (qui doit aussi beaucoup aux avis de J. Fontaine, L. Holtz et R. de Ravinel).

15. Cf. *sup.*, p. 1*, n. 1 et p. 127*. Entre les appels numérotés viennent s'insérer d'autres appels représentés par un simple astérisque : ces derniers signalent des notes du commentaire suivi qui ne sont constituées que de renvois à une ou plusieurs autres notes numérotées.

16. Centre de Traitement Électronique des Documents, Collège Érasme, Place Blaise Pascal, 1, B-1348 Louvain-la-Neuve. Directeur : P. Tombour.

17. Sans que l'on ait prétendu confondre rigueur et uniformité.

18. Collection publiée conjointement par le CETEDOC et par les éd. Brepols sur la base des volumes de la coll. *Corpus Christianorum*. En ce qui concerne l'*Apologie*, le fasc. 2, A (consacré aux 8533 « formes » — occurrences différentes des 31517 mots tels qu'ils se présentent dans le texte —) est paru (liste alphabétique de toutes les formes avec indication de leurs fréquences et — sur microfiches — concordance des formes avec contextes) ; le fasc. 2, B (consacré aux 3631 « lemmes » — mots-vedettes du dictionnaire sous lesquels se laissent en définitive regrouper les 8533 formes différentes figurant dans le texte —) est en préparation. Il comprendra un index des lemmes classés dans l'ordre des fréquences décroissantes. A paraître également, une notice que j'ai consacrée à l'interprétation d'un certain nombre de données significatives issues du traitement informatique (courbes

Édition critique, introduction, traduction, commentaire suivi, indexation : cet ensemble de travaux centrés sur l'*Apologie* a certes visé à l'élucidation de cette œuvre dans sa cohérence et son originalité singulières, mais il l'aura plus encore considérée comme un prisme susceptible de refléter assez exemplairement les multiples facettes de la complexe personnalité de Jérôme et de servir à éclairer largement le corpus entier de ses écrits. En traitant l'*Apologie* de manière aussi diversifiée et exhaustive que possible, j'ai cherché à pallier quelque peu la carence majeure de travaux modernes véritablement critiques (notamment aux plans de l'édition et du commentaire des textes) que l'on doit déplorer dans le champ des études hiéronymiques¹⁹. La réalisation d'un tel projet, rendu opportun mais aussi contrarié par l'absence de précédents sur lesquels s'appuyer, aura exigé des délais certainement éprouvants pour la patience de ceux qui l'avaient encouragé et qui envisageaient d'en publier les résultats ! Je tiens à dire ici ma dette envers MM. L. Holtz (qui m'a mis en 1967 sur la voie de ces recherches) et J. Fontaine (qui les aura patronnées dans le cadre d'un Doctorat — de 3^e cycle puis d'État — présenté à la Sorbonne en 1970 et en 1980). Je dois beaucoup au CETEDOC de Louvain et aux bibliothèques de la Compagnie de Jésus (Chantilly et Paris), mais surtout à l'équipe de l'Institut des Sources Chrétiennes : les aléas de ce travail n'auront en particulier jamais détourné le P. B. de Vregille de faire, avec le dévouement et la compétence qu'on lui connaît, tout le possible pour en favoriser l'aboutissement. Entre bien d'autres, j'ai aussi à remercier plus spécialement à divers titres les PP. R. Brunet, A. Costes, Ch. Morel,

d'accroissement lexical, volumes de divers ensembles de vocabulaire — citations, subdivisions de l'œuvre... — longueurs de phrases, fréquences de vocabulaire — en regard notamment de fréquences repérées chez Ambroise et chez Lactance —).

19. Tel est le constat posé en 1975 par le plus récent biographe de Jérôme : « The amount of work still to be done (in Jerome studies), most urgently perhaps in the provision of properly annotated editions, is... daunting » (J. N. D. KELLY, *Jerome...*, préface, p. vii). Aucune édition vraiment critique d'œuvres de Jérôme (mis à part la *Vulgate*) n'est parue depuis la publication en 1918 du dernier volume de la correspondance au *CSEL* (éd. restée dépourvue de prolégomènes et qui exigerait elle-même d'être reprise à nouveaux frais). Quant à l'annotation, on ne trouve guère à citer que trois œuvres brèves qui en aient été pourvues — et encore seule la dernière aura-t-elle fait l'objet d'un commentaire à proprement parler : le *Commentaire sur Jonas* (éd. P. Antin, *SC* 43, Paris 1965 — une nouvelle édition par Y.-M. Duval est annoncée) ; la *Vie de Paul* (éd. I. S. Kozik, Mount Vernon, N. Y., 1968) ; le *De optimo genere interpretandi* (*Epist.* 57)

R. de Ravinel, ainsi que MM. Y.-M. Duval, A. Mandouze, P. Petitmengin, et surtout P. Fraenkel (auprès de qui j'aurai bénéficié à Genève de conditions de travail sans lesquelles cette édition eût été bien davantage retardée). Enfin je ne saurais manquer de souligner que la Province de France de la Compagnie de Jésus aura soutenu de toutes les manières durant des années mon engagement dans ce travail de longue haleine.

(éd. G. J. M. Bartelink, *Mnemosyne*, Suppl. 61, Leyde 1980). Une annotation, mais très succincte, accompagne également le *Commentaire sur S. Matthieu*, éd. É. Bonnard, *SC* 242 et 259, Paris 1977 et 1979.

SOMMAIRE DU LIVRE PREMIER

PREMIÈRE PARTIE : *LE CONFLIT DES TRADUCTEURS*

I. JUSTIFICATION DE L'ŒUVRE.

1. Campagne contre Jérôme.....	§	1
2. Compliments hypocrites de Rufin.		1
3. L'amitié rompue.....		1
4. Jérôme seul mis en cause.....		2
5. Le contraste des attitudes :		
a) La discrétion de Jérôme.....		3
b) La volte-face et les inconséquences de Rufin.....		3
6. Intentions de l'auteur :		
a) Il diffère une réponse définitive.....		4
b) Il répond provisoirement aux attaques du provocateur....		5

II. LES DEUX TRADUCTIONS DU *PERI ARCHÓN*.

1. Les modifications apportées par Rufin.....		6
2. Le réquisitoire d'un ennemi de Rufin : une incohérence coupable.		7
3. Jérôme plaide pour sa traduction : deux œuvres antagonistes.....		7-8

III. LA TRADUCTION DE L'APOLOGIE D'ORIGÈNE.

- | | | |
|--|---|------|
| 1. Une fausse attribution..... | § | 8-9 |
| 2. Le témoignage d'Eusèbe..... | | 9-10 |
| 3. Un désaveu s'impose..... | | 10 |
| 4. Eusèbe et Méthode..... | | 11 |
| 5. L'attitude de Jérôme à l'égard
d'Eusèbe..... | | 11 |

IV. PROTESTATION D'INNOCENCE.

- | | | |
|--|--|-------|
| 1. Attaque injustifiée de la part de
Rufin..... | | 11 |
| 2. Jérôme mis en demeure de ré-
pondre..... | | 11 |
| 3. Intention de Rufin et arbitrage du
public..... | | 11 |
| 4. Rufin a le délire de la persécution. | | 11-12 |

APPENDICE

- | | | |
|-----------------------------------|--|----|
| V. JÉRÔME ET SON MAÎTRE JUIF..... | | 13 |
|-----------------------------------|--|----|

TRANSITION : LES ERREURS D'ORIGÈNE

- | | | |
|---|--|----|
| VI. 1. Une tardive prise de conscience.. | | 14 |
| 2. Jérôme accusé d'hérésie..... | | 14 |
| 3. Jérôme se propose de justifier
ses <i>Commentaires sur l'Épître aux
Éphésiens</i> | | 15 |

DEUXIÈME PARTIE :

L'ART DU COMMENTATEUR

- | | | |
|--------------------------------------|--|-------|
| VII. 1. Introduction : | | |
| a) Diversité des genres littéraires. | | 15-16 |
| b) L'art du commentaire..... | | 16-17 |
| c) Rufin n'est qu'un ignare..... | | 17 |

- | | | |
|---|---|-------|
| 2. Origène et le mensonge..... | § | 18 |
| 3. Leçon d'exégèse sur un verset de
psaume..... | | 19-20 |
| 4. Réfutation à propos des <i>Commen-
taires sur l'Épître aux Éphésiens</i> : | | 21 |
| a) Pourquoi et comment Jérôme
doit justifier ses <i>Commentaires</i> . | | 21 |
| b) Premier passage : <i>Éphés.</i> 1, 4. | | 22 |
| c) Deuxième passage : <i>Éphés.</i> 1,
20-21..... | | 23 |
| d) Troisième passage : <i>Éphés.</i> 2, 7. | | 24 |
| e) Quatrième passage : <i>Éphés.</i>
3, 1..... | | 25 |
| f) Cinquième passage : <i>Éphés.</i>
4, 16..... | | 26-27 |
| g) Sixième passage : <i>Éphés.</i> 5,
28-29..... | | 28-29 |

PÉRORAISON

VIII. RÉPONSE A DEUX GRIEFS : LES EXCÈS
DU POLÉMISTE ET LE PARJURE DU LETTRÉ.

- | | | |
|--|--|----|
| 1. Jérôme détracteur ?..... | | 30 |
| 2. Le songe et la culture profane :
Jérôme s'est-il parjuré ?..... | | 30 |
| a) Les possibilités de la mémoire. | | 30 |
| b) Les modèles littéraires de
Rufin..... | | 30 |
| c) L'inconsistance des rêves.... | | 31 |
| 3. Critiques auxquelles s'est exposé
Rufin et réserve que Jérôme s'im-
pose..... | | 31 |

APPENDICE

- | | | |
|-------------------------------|--|----|
| IX. RÉPONSE A CHRYSOGONE..... | | 32 |
|-------------------------------|--|----|

LIBER PRIMVS
CONSPECTVS SIGLORVM

I) MANUSCRITS¹

A	PARIS, Bibl. Nat., Lat. 16841	s. XI
E	HAMBURG, Staats- und Universitätsbibl., Cod. 6 in scrin.	s. XII ²
F	PARIS, Bibl. Nat., Lat. 12162	s. XI
H	PARIS, Bibl. Nat., Lat. 1872	s. XI
P	PARIS, Bibl. Nat., Lat. 1800	s. XII
T	BOULOGNE-SUR-MER, Bibl. Mun., 38	s. XII ²
V	ORLÉANS, Bibl. Mun., 153	s. IX ¹
W	ROUEN, Bibl. Mun., 453	s. IX ²
X	LINCOLN, Cath. Libr., C.4.7	s. XI/XII
g	BERLIN, Deutsche Staats- bibl., 18 Phill. 1675	s. XII ²
h	BERLIN, Deutsche Staats- bibl., Theol. fol. 119	s. XII
i	LEIPZIG, Universitätsbibl., 225	s. XII
m	MONTPELLIER, Bibl. de la Fac. de Médecine, H. 63	s. XII
o	DIJON, Bibl. Publique, 135	s. XII ²

1. L'ordre de la liste des manuscrits correspond à l'ordre dans lequel seront toujours disposés les sigles dans l'apparat critique. Les sigles de la colonne de gauche sont ceux des manuscrits dont la collation a servi de base à la constitution de l'apparat. Ceux de la colonne de droite indiquent des manuscrits que l'apparat ne mentionne qu'occasionnellement (parmi lesquels ont surtout été utilisés X et x), lorsqu'ils appuient ou infirment de manière significative telle ou telle leçon. Dans l'apparat, les sigles des manuscrits seront toujours séparés par une virgule des sigles des éditions qui soutiennent la même leçon.

r	VATICANO, Bibl. Apost. Wat., Vat. lat. 360	s. XII
x	OXFORD, Balliol College, 229	s. XII/XIII
A ² , P ² , g ² ...	Corrections ou variantes distinguées des leçons primitivement écrites : A ¹ , P ¹ , g ¹ ...	
α	<i>Consensus codicum AFHPTV</i>	
β	<i>Consensus codicum gir</i>	

II) ÉDITIONS

Er.	D. ÉRASME, Paris 1533.
Vic.	Mariano VITTORI (Marianus VICTORIVS), Anvers 1578.
Mar.	Jean MARTIANAY (édition des Mauristes), Paris 1706.
Val.	Domenico VALLARSI, Venise 1767. (= PL 23, 397-492).
Er. ² , Vic. ² ...	Variantes (en marge ou en note) pour les leçons imprimées dans le texte : Er. ¹ , Vic. ¹ ...
edd.	<i>Consensus Er. Vic. Mar. Val.</i>

III) AUTRES SIGLES

com.	Passages des <i>Commentaires sur l'Épître aux Éphésiens</i> (PL 26, 439-554) cités dans l' <i>Apologie contre Rufin</i> (1, 21-29). (Nous distinguons parfois <i>com.</i> ¹ : leçons imprimées dans le texte, <i>com.</i> ² : variantes indiquées en note, ou imprimées entre parenthèses dans le texte à la suite des leçons retenues.)
Ruf.	Passages des <i>Commentaires sur l'Épître aux Éphésiens</i> cités par Rufin dans son <i>Apo- logie contre Jérôme</i> (1, 24.26.27.38.42.44, CCL 20, 58-80).
*	L'astérisque en tête d'un lemme renvoie à une note critique de l' <i>editio maior</i> (CCL 79, p. 117 s.)

HIERONYMI AD PAMMACHIVM
ET MARCELLAM PRO SE
CONTRA ACCVSATOREM DEFENSIO

INCIPIT LIBER PRIMVS

PL 23

397 A

1. (457) Et uestris et multorum litteris, didici obici mihi *in schola Tyranni* ^a, a *lingua canum* meorum *ex inimicis ab ipso* ^b, cur *Περί Ἀρχῶν* libros in latinum uertirim; et — *o impudentiam singularem* ^c! — accusant medii ⁵ cum quod uenena prodiderit, ut scilicet pharmacopolam suum non innocentiae merito, sed criminis communione tueantur, quasi culpam numerus peccantium minuat et in personis, non in rebus, sit accusatio. Scribuntur contra me libri, ingeruntur omnibus audiendi; et tamen non ¹⁰ eduntur, ut et simplicium corda percutiant, et mihi facultatem pro me auferant respondendi. Nouum malitiae

*Hieronymi (-mus A) ad Pammachium et Marcellam pro se contra accusatorem defensio (id est contra Rufinum adsertorem Origenis *add. T* incipit *add. V*) AFTV: liber sancti Hieronymi ad Pam. et Marc. contra acc. def. E incipit (inc. om. g eiusdem *add. P*) ad Pam. et Marc. pro se contra acc. def. HPXg incipit liber primus beati (primus beati om. r) Hieronymi presbyteri (presbyteri om. r) ad Pam. et Marc. pro se contra acc. def. ir incipit liber primus (i. mg. *add. defensio* Hieronymi contra accusatorem) x ad Pam. et Marcellinum apologia Hieronymi aduersus (aduersum Vic.) Rufinum Er. Vic. Hieronymi ad Pam. et Marcellam contra acc. suum Rufinum monachum defensio Mar. S. Eusebii Hieronymi stridonensis presbyteri apologia aduersus libros Rufini missa ad Pammachium et Marcellam liber primus Val.

1, 2. *Tyranni a AFHTV: -nica β, Er. Vic. -ni P, Mar. Val. || 4. *et o AFHPg: et ob TVhir o *edd.* || 5. *pharmacopolam: φαρμακοπωλαμ HPTV φαρμακων θανασιμον Er.¹ Vic. φαρμακοπωλην Mar. Val.

APOLOGIE DE JÉRÔME POUR LUI-MÊME
CONTRE UN ACCUSATEUR ADRESSÉE
A PAMMACHIUS ET A MARCELLA

LIVRE PREMIER

PREMIÈRE PARTIE :

LE CONFLIT DES TRADUCTEURS

I. JUSTIFICATION DE L'ŒUVRE.

I, 1. Campagne 1. Votre lettre et celles de beaucoup d'autres m'ont appris qu'on me reproche « dans l'école de Tyrannus ^{a 1} », « par la langue de mes chiens d'ennemis, sur son instigation à lui ^{b 2} », d'avoir traduit en latin le *Peri Archôn* ³, et — impudence sans précédent ^{c 4}! — ils accusent le médecin d'avoir dénoncé des poisons, et font en sorte — cela s'entend — de protéger leur marchand de drogue ⁵, non par la justification qu'apporte l'innocence, mais en partageant sa culpabilité; comme si le nombre de ceux qui pèchent diminuait la faute ⁶ et que l'accusation portât sur des personnes, non sur des faits!

On écrit contre moi des livres, on les rabâche aux oreilles de tout le monde ⁷; et toutefois on ne les publie pas ⁸, de manière à frapper le cœur des gens simples ⁹, tout en m'ôtant la possibilité de répondre pour me défendre. Malignité d'une espèce inouïe ¹⁰: des accusations

1, a. Act. 19, 9 b. Ps. 67, 24 c. CICÉRON, *Phil.* 2, 33, 83; cf. *Verr.* 2, 3, 60, 138

genus : accusare quod prodi timeas, scribere quod occultes. Si sunt uera quae scripsit, cur publicum metuit ?
 B Si falsa, cur scripsit ? Olim pueri legimus : *Intemperantis esse arbitror scribere quicquam quod occultari uelis*^a.
 15 Rogo : Quis est iste dolor ? quid aestuant ? quid insaniunt ? Quod praeconem reppuli figuratum ? quod nolui me subdolo ore laudari ? quod sub amici (458) nomine
 398 A inimici insidias deprehendi ? Frater et collega in praefatiuncula uocor et satis aperte exponuntur crimina mea,
 20 quid scripserim, quibus in caelum Origenem laudibus eleuarim. Bono animo fecisse se dicit. Et quomodo nunc eadem inimicus obicit quae tunc amicus laudauerat ? Voluerat me in interpretatione quasi praeuium sequi et
 25 auctoritatem operis sui ex nostris opusculis mutuari. Suffecerat semel dixisse quod scripseram. Quid necesse fuit eadem rursus iterare et frequenter ingerere et, quasi nemo sibi laudanti crederet, ipsa dicta replicare ? Non est tam sollicita de audientium fide^e simplex et pura laudatio. Quid metuit ne illi, sine testimoniis dictorum meorum, in meis laudibus non credatur ? Videtis nos intellegere prudentiam eius et praedicationis diasyrtaicae strophis in scholis saepe lusisse. Simpliciter obtendere non potest, in quo artifex malitia deprehenditur. Semel aut,
 35 ut multum, bis errasse sit casus ; cur prudenter errat et crebro ? (459) Et sic totum textit errorem, ut mihi non liceat negare quod laudat. Prudentis fuerat et amici,

13. metuit : timuit *edd.* || 14. scripsit : scribit β || 15. occultari : -re *HPi* || 22. eleuarim : -auerim *Az* leuarim *H* leuauerim *edd.* || 25. operis sui : -ri suo *PT, edd.*

d. CICÉRON, *Ac.* 1, 1, 2 e. Cf. CICÉRON, *Pro Gabinio* (cf. QUINTILIEN, *Inst.* 11, 1, 73)

dont on redoute la publicité, des écrits que l'on puisse dissimuler¹¹ ! Si ce qu'il a écrit est vrai, pourquoi a-t-il eu peur du public ? Si c'est faux, pourquoi l'a-t-il écrit¹² ? Nous l'avons lu jadis dans notre enfance¹³ : « Il faut être fou, selon moi, pour mettre par écrit quelque chose que l'on voudrait tenir secret^d. »

I, 2. Compliments
 hypocrites
 de Rufin

Je vous le demande : quel est ce dépit ? Pourquoi cette effervescence ? Pourquoi ce délire ? Parce que j'ai repoussé le simulacre d'un panégyriste ? Parce que je n'ai pas voulu des éloges d'une bouche hypocrite ? Parce que, sous le nom d'un ami, j'ai surpris les pièges d'un ennemi¹⁴ ?... On m'appelle frère et collègue dans un avant-propos¹⁵ et on expose bien à découvert¹⁶ mes crimes, ce que j'aurais écrit, les éloges par lesquels j'aurais porté aux nues Origène¹⁷. Il déclare l'avoir fait dans une bonne intention ; mais comment peut-il, maintenant qu'il est mon ennemi, faire porter sa critique sur les mêmes points qu'il avait loués, alors qu'il était mon ami¹⁸ ? Il voulait dans sa traduction me suivre comme un pionnier et se servir de nos opuscules pour cautionner son œuvre¹⁹. Il aurait suffi de mentionner une fois ce que j'avais écrit : pourquoi a-t-il fallu réitérer les mêmes assertions, les accumuler abondamment et — comme si nul n'ajoutait foi à ses éloges — faire étalage de citations ? Elle n'est pas si anxieuse d'être crue de ceux qui l'entendent^e, la louange franche et sincère²⁰. Pourquoi a-t-il eu peur de ne pas être cru en faisant mon éloge, s'il n'avait recours au témoignage²¹ de mes propres paroles ?... Vous voyez que nous comprenons sa sagacité et que nous avons dans les écoles souvent joué des détours rusés de l'éloge sarcastique²². Il ne peut prétexter de sa droiture, celui en qui l'on surprend les ruses de la malignité. Admettons qu'il ait pu se tromper une ou — à la rigueur — deux fois ! pourquoi est-ce à bon escient qu'il se trompe, et fréquemment ? Et il a si bien déguisé toutes ces erreurs qu'il ne m'est pas loisible de nier ce qu'il loue.

post reconciliatam simultatem, etiam leues suspiciones
 399 A fugere, ne, quod fortuito fecisset, consulto facere putare-
 40 tur. Vnde et Tullius, in commentariis causarum pro Gabi-
 nio : *Ego, inquit, cum omnes amicitias tuendas semper
 putavi summa religione et fide, tum eas maxime quae
 essent ex inimicitiiis reuocatae in gratiam ; propterea quod
 integris amicitiiis officium praetermissum imprudentiae uel*
 45 — *ut grauius interpretemur — negligentiae excusatione
 defenditur ; post reditum in gratiam, si quid est commis-
 sum, id non neglectum, sed uiolatum putatur, nec impru-
 dentiae, sed perfidiae adsignari solet* ¹. Flaccus quoque, in
 epistula quam scribit ad Florum : *Male, ait, sarta gratia*
 50 *nequicquam coit et rescinditur* ².

B 2. Quid mihi nunc prodest quod simpliciter errasse se
 iurat ? Ecce obiciuntur mihi laudes eius et crimini datur
 simplicissimi amici non simplex nec pura laudatio. Si auc-
 toritatem suo operi praestruerat, uolens quos sequeretur
 5 ostendere, habuit in promptu Hilarium confessorem, qui
 quadraginta ferme millia uersuum Origenis in psalmos et
 Iob transtulit ; habuit Ambrosium, cuius omnes paene
 libri huius sermonibus pleni sunt, et martyrem Victori-
 num, qui simplicitatem suam in eo probat dum nulli mo-
 10 litur insidias. De his omnibus tacet et, quasi columnis
 Ecclesiae praetermissis, me solum pulicem et nihili homi-
 nem per angulos consecratur. Nisi forte, eadem simplici-
 tate qua amicum nescius accusauit, illos ignorasse se
 iuret. Et quis ei credet, uiro eruditissimo et qui tantam
 C habeat scientiam scriptorum ueterum, et maxime grae-

39. fortuito : -itu PTVXx || 46. quid : quod PTV || 50. nequicquam
 A¹EFPTV¹ glx, edd. : nequicquam A²HV²Xh nec quicquam r || rescinditur :
 restringitur APTX² restringitur HV

2, 6. Iob et psalmos H, edd. || 11. pulicem : publicet g publice hi publicat
 r, Er. Vic. || nihili hominem FHPTVXh²x, edd. : nihil in hominem AE nihilo-
 minus gh²ir || 13. ignorasse se α, edd. : ignorasse β se ignorasse x || 14.
 *credet ir, edd. : -deret AFHP¹TVgh -diderit P² || 15. et om. HT, edd.

f. CICÉRON, *Pro Gabinio* g. HORACE, *Epist.* 1, 3, 31-32

I, 3. **L'amitié rompue** C'eût été faire preuve de sagesse ²³ et
 d'amitié, après le règlement de notre
 différend ²⁴, que de fuir même de légères
 suspensions, pour qu'un acte fortuit ne pût être interprété
 comme accompli à dessein. C'est pourquoi Cicéron dit
 aussi dans les notes de ses plaidoiries en faveur de Gabi-
 nius ²⁵ : « Pour ma part, j'ai toujours pensé que, si toutes
 les amitiés doivent être sauvegardées avec une conscience
 et une bonne foi extrêmes, cela vaut surtout des amitiés
 renouées à la suite d'inimitiés. C'est pourquoi un égard
 que l'on omet lorsque l'amitié est intacte, voilà qui
 s'excuse sur le compte de l'inadvertance ou — pour
 pousser au pire — de la négligence ; après une réconci-
 liation, une faute est-elle commise, on ne l'interprète pas
 comme une négligence, mais comme une violation ; et on
 l'attribue généralement non à l'inadvertance, mais à la
 trahison ¹. » Horace dit aussi, dans la lettre qu'il écrit à
 Florus : « Une amitié mal recousue se raccroche en vain
 et se redéchire ²⁶. »

I, 4. **Jérôme seul mis en cause** 2. A quoi me sert-il maintenant
 qu'il jure s'être trompé en toute fran-
 chise ? Voici qu'on m'oppose ses
 éloges et qu'on me fait grief de la louange ni franche ni
 sincère d'un ami d'une parfaite franchise ! S'il se propo-
 sait de ménager à son œuvre une caution ²⁷, voulant
 montrer quels modèles il suivait, il avait à sa disposition
 Hilaire le confesseur, qui a traduit près de quarante mille
 lignes d'Origène sur les *Psalmes* et sur *Job*. Il avait
 Ambroise, dont presque tous les livres sont pleins eux
 aussi des propos d'Origène, et le martyr Victorin, qui
 manifesta sa candeur en ne tendant de pièges à per-
 sonne ²⁸. Il garde le silence sur eux tous et, tandis qu'il
 a laissé de côté ceux qui sont comme les colonnes de
 l'Église ²⁹, c'est moi seul, un puceron, un homme de rien,
 qu'il traque dans les recoins ³⁰. A moins par hasard qu'avec
 la même candeur qui lui a fait à son insu accuser un ami,
 il ne jure qu'il ignorait ces auteurs ³¹. Et qui le croira,
 étant donné sa vaste culture et la connaissance qu'il a

corum, ut, dum peregrina sectatur, paene sua amiserit : ut recentissimae memoriae uiros et latinos nesciat ? Ex quo apparet non tam me ab eo laudatum quam illos non accusatos, ut, siue illa laus est, ut stultis persuadere
 20 conatur, siue accusatio, ut ego ex uulneris mei dolore sentio, nec in laude haberem aequalium gloriam, nec in uituperatione solacium.

3. Teneo epistulas uestras, quibus accusatum esse me scribitis ; et hortamini (460) ut respondeam criminanti, ne, si tacuerim, uidear crimen agnoscere ^a. Ad quas respondi, fateor ; et quamuis laesus, sic amicitiae iura seruau
 5 ut me sine accusantis accusatione defenderem et, quod unus Romae amicus obiecerat, a multis in toto orbe inidmicis dicerem iactitatum, ut non uiderer homini, sed criminibus respondere. Aliud est si, pro iure amicitiae, accusatus tacere debui et lutatam ab eo faciem atque — ut
 10 ita dicam — haeretico foetore conspersam ne simplici quidem aqua diluere, ne ille mihi fecisse putaretur iniuriam. Haec uox nec hominis est, nec ad hominem, aperte amicum petere et crimina eius sub persona laudatoris exponere, et illi ne hoc quidem liberum derelinqui ut se
 400 A catholicum probet, et laudationem haeretici quae illi obicitur, non de adsensu haereseos, sed de ingenii extitisse

17. ut : quod *edd.* || *recentissimae : recentis α

3, 2. *criminanti : criminationi *gh¹ir* || 3. *ne om. *ghr* || 9. et : et dum *H, Er. Mar. Val.* dum et *P* || ab eo : habeo *Hhm, Er. Mar. Val.* || 11. diluere *TV¹Xghi, edd.* : -erem *AFPrx* deluerem *H* deluere *V²* || 13. petere : praedicare *PT* || 14. derelinqui *AFHVXghz, edd.* : -linquo *P¹T* -liqui *P²ir* || 16. ingenii : ingenti *AH*

3, a. Cf. PAMMACHIUS et OCEANUS, *Hier. epist.* 83, 2

des Anciens, et des Grecs en particulier, à tel point qu'à force de s'attacher à des valeurs étrangères, il en a presque perdu les siennes propres ³¹ ! Lui, méconnaître des auteurs encore tout récents ³², et des auteurs latins ?... Voilà qui fait apparaître, non pas tant l'éloge qu'il me décerne, que l'accusation qu'il ne formule pas contre eux. En conséquence, qu'il s'agisse là d'un éloge — comme il s'efforce de le persuader aux sots ³³ — ou d'une accusation — comme la douleur que me cause ma blessure me le fait sentir —, je n'aurais ni la gloire, en cas d'éloge, ni le réconfort, en cas de blâme, d'être associé à mes contemporains ³⁴.

I, 5. Le contraste
 des attitudes : a) La
 discrétion de Jérôme

3. J'ai les lettres où vous écrivez que j'ai été mis en accusation ; et vous m'engagez à répondre à celui qui m'incrimine, de peur qu'on ne voie dans mon silence un aveu de culpabilité ³⁵. J'ai répondu à vos lettres, je le reconnais ; et, bien que lésé, j'ai sauvegardé les droits de l'amitié au point de me défendre sans accuser mon accusateur ³⁶. J'allai jusqu'à prétendre que les reproches soulevés à Rome par un seul ami avaient été ressassés par nombre d'ennemis dans le monde entier, pour qu'on vît que je répondais non pas à un homme, mais à des griefs ³⁷. C'eût été le comble ³⁸, si j'avais dû, pour respecter le droit de l'amitié, garder le silence sous les accusations, et si, le visage par lui souillé de boue et pour ainsi dire éclaboussé de la puanteur de l'hérésie, j'avais dû ne pas me laver, ne serait-ce qu'avec de l'eau pure ³⁹, pour empêcher qu'on ne le crût coupable d'une injustice à mon égard !

b) La volte-face
 et les
 inconséquences
 de Rufin

Cette attitude ne peut être celle d'un homme vis-à-vis d'un autre homme, qui consiste à attaquer ouvertement un ami et à étaler ses crimes sous le masque d'un panégyriste, pour ne pas même lui laisser la liberté de prouver qu'il est catholique et de répondre que l'éloge d'un hérétique dont on lui fait reproche a été provoqué, non par son adhésion

admiratione respondeat. Placuerat ei, siue, ut ipse uult uideri, compulsus erat in latinam linguam uertere quod nolebat. Quid necesse fuit me latentem et tantis maris
 20 atque terrarum diuisum spatiis inserere quaestioni et opponere inuidiae plurimorum, ut plus mihi laudando noceret quam sibi prodesset exemplo? Nunc quoque, quia renui laudatorem et, uerso stilo, docui me non esse quod meus necessarius praedicauit, dicitur furere et tres con-
 25 tra me libros uenustate attica texuisse, eadem accusans quae ante laudauerat, et obiciens mihi in translatione Origenis nefaria dogmata, de quo in praefatiuncula laudationis suae dixerat: « Sequar regulam praecessorum, et eius
 B praecipue uiri cuius superius fecimus mentionem; qui
 30 cum ultra septuaginta libellos Origenis, quos homeliticis appellauit, aliquantos etiam de tomis in Apostolum scriptis transtulisset in latinum, in quibus, cum aliquanta offendicula inueniantur in graeco, ita eliminat omnia, interpretando, atque purgauit, ut nihil in illis quod a
 35 fide nostra discrepet latinus lector inueniat. Hunc ergo etiam nos, licet non eloquentiae uiribus, disciplinae tamen regulis, in quantum possumus sequimur^b. »

4. Certe haec illius uerba sunt, negare non potest. Ipsa stili elegantia et sermo compositus, quodque his maius est, (461) simplicitas christiana, auctoris sui characterem
 C probant. Aliud est si et ista Eusebii deprauauit et, ac-
 5 cusator Origenis meique studiosus, in uno atque eodem opere et illum et me uel errasse uel bene sensisse testatus est. Non potest nunc me inimicus haereticum dicere,

19. tantis: tanti *ghr* || 20. et *om.* α, *edd.* || 22. exemplo prodesset *ir* || 24. *necessarius: aduersarius αXx || 30. libellos: libros TV || homeliticos Vr: omeliticos AEhi homeliticos F omeliticos HPXx omelicos T homeliticos g, *edd.* homeliticos Ruf.

4. 2. et: est β *om.* x || 4. probant: -bat g²i || et¹: est A¹ *om.* A²E, *edd.* haec T haec est X || et² *om.* β

b. RUFIN, *Orig. princ.* 1, prol. 2, 29-37 (= *Hier. epist.* 80, 2, 1-3)

à l'hérésie, mais par son admiration pour le talent⁴⁰. Il avait trouvé bon, ou plutôt — comme il veut s'en donner l'apparence — il avait été forcé de faire une traduction latine, et cela contre son gré*. Pourquoi a-t-il fallu, alors que je vis caché et que de si vastes espaces de mer et de terres m'avaient séparé de lui⁴¹, me mêler à l'affaire et m'exposer à l'hostilité d'une foule de gens, au point de me nuire par ses éloges plus qu'il ne profiterait de mon exemple?

Maintenant donc, parce que j'ai récusé mon panégyriste et que, retournant mon stylet⁴², j'ai fait connaître que je n'étais pas tel que l'a proclamé mon ami intime, on prétend qu'il est furieux; et il aurait composé avec une élégance attique trois livres contre moi⁴³, où il met en cause les mêmes points qu'il avait auparavant loués* et me reproche dans la traduction d'Origène des thèses sacrilèges*, alors qu'il avait parlé ainsi à mon sujet dans son avant-propos louangeur: « Je suivrai la ligne de mes prédécesseurs, et principalement de celui dont nous avons fait mention ci-dessus. Il a traduit en latin plus de soixante-dix opuscules d'Origène, auxquels il a donné le nom d'homilétiques, sans compter un certain nombre de ses tomes sur l'Apôtre⁴⁴. Comme il s'y trouve, dans le texte grec, nombre d'écueils, il a, dans sa traduction, si bien tout aplani et épuré que le lecteur latin* n'y trouve rien qui soit en désaccord avec notre foi. C'est donc lui que nous suivons nous aussi autant que possible, et, si nous n'atteignons pas à la vigueur de son éloquence, du moins respectons-nous les normes auxquelles il se conforme^b 45. »

4. A coup sûr, ce sont bien ses paroles, il ne peut le nier⁴⁶. La distinction même du style, l'ordonnance du discours et — ce qui compte davantage — la simplicité chrétienne portent l'empreinte de leur auteur⁴⁷. Autre chose serait de prétendre qu'Eusèbe⁴⁸ a aussi altéré ces lignes et qu'à la fois accusateur d'Origène et tout dévoué à mon égard, il a dans un seul et même ouvrage soutenu notre accord à Origène et à moi, soit dans l'erreur, soit sur une interprétation correcte! Il ne peut, maintenant

quem a fide sua dudum non discrepare praefatus est. Simulque et hoc ab eo quaero, quid sibi uelit sermo moderatus et dubius. « Nihil, inquit, in illis quod a fide nostra discrepet latinus lector inueniet. » Fidem suam, quam uocat ? Eamne qua romana pollet Ecclesia an illam quae in Origenis uoluminibus continetur ? Si romanam responderit, ergo nos catholici sumus, qui nihil de Origenis errore transtulimus. Sin autem Origenis blasphemia fides illius est, dum mihi inconstantiae crimen impingit, se haeticum probat. Siue bene credit laudator meus, confessione sua me adsumit in socium ; siue male, ostendit me ideo ante laudatum quia participem sui putabat erroris. Sed aduersum libros illos qui per angulos garriunt et furtiuam accusatione me mordent, cum editi fuerint et de tenebris ad lucem processerint, atque ad nos, uel studio fratrum, uel temeritate aemulorum, potuerint peruenire, respondere conabor. Neque enim magnopere formidandi sunt, quos metuit auctor suus prodere et tantum confoederatis legendos esse decreuit. Tunc aut agnoscam crimina, aut diluam, aut in accusatorem quae obiecta sunt retorquebo ; et ostendam quod hucusque silentium modestiae fuerit, non malae conscientiae.

5. Interim apud tacitum lectoris iudicium purgatum esse me uolui et grauissimum inter amicos crimen refellere, ne prior laesisse uidear, qui et uulneratus nequaquam

14. *nos om. α , edd. || 17. ergo post siue add. PT || 20. aduersum : -sus AFHVX, edd. || libros illos AHPTVr : illos libros Fg, edd. libros eius hi || 21. tenebris : -brosis FHPTV || 22. *lucem : lumen β || 26. aut : autem ir || agnoscam : cogn- Xirx || *crimina : crimen β

5, 1. *esse me EFHPTVg : me esse Ahir, edd.

qu'il est mon ennemi, me traiter d'hérétique, moi dont il a dit naguère dans sa préface que je n'étais pas en désaccord avec sa propre foi *. J'en profite pour lui poser encore cette question : Que signifie ce langage dont la modération est équivoque ⁴⁹ ? « Le lecteur latin, dit-il, ne trouvera rien là qui soit en désaccord avec notre foi. » Qu'appelle-t-il « sa » foi ? Celle qui fait la force de l'Église romaine ou celle que renferment les volumes d'Origène ? S'il répond : la foi romaine, alors c'est nous qui sommes catholiques *, nous qui n'avons rien traduit de l'erreur d'Origène. Mais si sa foi à lui, ce sont les blasphèmes d'Origène, il démontre qu'il est hérétique en m'assénant son accusation d'inconstance ⁵⁰. Ou bien la foi de celui qui me loue est saine, et de son propre aveu il m'associe à lui ; ou bien elle est erronée, et il montre que s'il a auparavant fait mon éloge, c'est qu'il me croyait solidaire de son erreur.

I, 6. Intentions
de l'auteur :
a) Il diffère
une réponse
définitive

Mais pour ce qui est de ces livres qui jacent dans tous les coins et m'infligent la morsure de leur accusation sournoise, une fois qu'ils auront été publiés, que des ténèbres ils auront gagné la lumière et que le dévouement de nos frères ou l'imprudence de nos rivaux aura pu nous les faire parvenir, je m'efforcerai d'y répondre ⁵¹. Ce n'est pas qu'ils soient bien à redouter, les ouvrages que leur propre auteur a eu peur de publier et qu'il a résolu de ne donner à lire qu'à ses partisans. Dès lors, ou bien je reconnaitrai mes fautes, ou bien je me disculperai, ou je retournerai contre mon accusateur les griefs qu'il m'a opposés et je montrerai que c'est la modération, et non la mauvaise conscience, qui m'a fait garder le silence jusqu'à présent ⁵².

b) Il répond
provisoirement
aux attaques
du provocateur

5. En attendant, j'ai voulu me justifier vis-à-vis du jugement implicite du lecteur ⁵³ et démentir une inculpation d'une extrême gravité entre amis ⁵⁴, de manière à ne pas donner l'impression que j'avais eu les premiers torts, moi qui, même blessé,

contra percussorem tela direxi, sed meo tantum uulneri
 5 admoui manum. Quem obsecro ut, absque praeiudicio
 personarum, culpam in eum referat qui lacessuit. Nec
 laeisset contentus, quasi aduersum me elinguem semper-
 que taciturnum, tres elucubrauit libros et ἀντιθέσεις Mar-
 cionis de meis opusculis fabricatus est. Gestit animus et
 10 illius repente doctrinam et meam insperatam uecordiam
 B (462) cognoscere. Fortasse breui tempore didicit quod do-
 cere nos debeat et, quod illum scire nullus putabat, subi-
 tum eloquentiae flumen ostendet. Sic Pater ille Deus
 faciat, sic magnus Iesus. Incipiat conferre manum^a.
 15 Quamuis librauerit accusationis suae hastas et totis
 aduersum nos intorserit uiribus, credimus in Dominum
 Saluatorem, quod scuto circumdabit nos ueritas eius^b; et
 cum psalmista cantare poterimus: Sagittae paruulorum
 factae sunt plagae eorum^c, et: Si constiterint aduersum me
 20 castra, non timebit cor meum. Si steterit aduersum me
 proelium, in hoc ego sperabo^d. Sed haec alias. Nunc ad
 id quod coepimus reuertamur.
 C 6. Obiciunt mihi sectatores eius, cerealiaque arma expe-
 diunt fessi rerum^a, quare Ἐπεὶ Ἀρχῶν libros Origenis
 noxios et ecclesiasticae fidei repugnantes in latinum ser-
 monem uerterim. Ad quod breuis et succincta responsio
 5 est: Tuae me, frater Pammachi, et tuorum litterae con-
 pulerunt, dicentes illos ab alio fraudulenter esse transla-
 tos et interpolata nonnulla, uel addita uel mutata. Ac ne

4. *percussorem: persecutorem α, edd. || 7. *aduersum gr: -sus αi, edd. ||
 *me elinguem V X x: melinguem A¹ elinguem A² EFHPTβ, edd. || 13. *Deus:
 deum α, Er.² Mar. Val. || 15. *librauerit AFHP²X, edd.: uilb- P¹TV libauerit β
 librauit x || 16. Dominum saluatorem: -no -re β deo -re Er. Vic. || 19. constite-
 riunt: consistenter g consistierint hr consistant i
 6, 7. uel¹: et β et uel edd.

5, a. VIRGILE, Aen. 10, 875-876 b. Ps. 90, 5 c. Ps. 63, 8 d. Ps. 26, 3
 6, a. VIRGILE, Aen. 1, 177-178

n'ai en aucune façon dirigé mes traits contre mon agres-
 seur: j'ai seulement porté la main à ma blessure⁵⁵.
 J'adjure le lecteur de faire abstraction de tout préjugé⁵⁶
 vis-à-vis des personnes et de rejeter la faute sur le provo-
 cateur. Non content de m'avoir outragé, il a élaboré trois
 livres contre moi, comme si je n'avais plus de langue et
 que je dusse toujours rester silencieux, et il a forgé à par-
 tir de mes opuscles des *antithèses* à la Marcion⁵⁷. Je
 brûle de prendre connaissance de sa science subite et de
 ma stupidité inattendue⁵⁸. Peut-être a-t-il appris en peu
 de temps ce dont il croit devoir nous instruire et va-t-il
 découvrir, talent que nul ne lui connaissait, un fleuve
 soudain d'éloquence⁵⁹! « Fasse » Dieu le Père, « fasse »
 le grand Jésus « qu'il entreprenne de se mesurer avec
 nous^{a 60}. » Il a eu beau balancer⁶¹ les piques de son accu-
 sation et nous les décocher de toutes ses forces, nous avons
 foi dans le Seigneur qui sauve: « Sa vérité mettra autour
 de nous comme un bouclier^b. » Et nous pourrions chanter
 avec le psalmiste: « Les flèches des enfants sont devenues
 leurs tourments^c. » Et: « Que l'on dresse un camp contre
 moi, mon cœur ne craindra pas; qu'une bataille se dé-
 chaîne contre moi, alors j'espérerai^d. » Mais de cela il
 sera question une autre fois: pour l'instant revenons au
 sujet que nous avons abordé*.

II. LES DEUX TRADUCTIONS DU PERI ARCHON.

II, 1. Les modifications 6. Ses adeptes me font ce re-
 apportées par Rufin proche et, « épuisés par leurs
 épreuves, préparent les armes de
 Cérès^{a 62} »: Pourquoi avoir traduit en latin le néfaste
Peri Archon d'Origène qui est incompatible avec la foi de
 l'Église⁶³? Ce à quoi il est une réponse brève et concise:
 Ce sont tes lettres, frère Pammachius, et celles des tiens
 qui m'y ont contraint^{63bis}, disant qu'un autre avait donné
 une traduction infidèle des livres en question et qu'il s'y
 trouvait un certain nombre d'altérations, sous forme
 d'ajouts ou de modifications. Et de peur que je n'eusse

parum epistulis haberem fidem, misistis exemplaria eiusdem translationis, cum praefatiuncula laudatrice mea.

10 Quae cum legissem contulissēmque cum graeco, ilico animaduerti quae Origenes de Patre et Filio et Spiritu Sancto impie dixerat et quae romanae aures ferre non poterant in meliorem partem ab interprete commutata;

D cetera autem dogmata, de angelorum ruina, de animarum lapsu, de resurrectionis praestigiis, de mundo uel intermundiis Epicuri, de restitutione omnium in aequalem statum et multo his deteriora quae longum est texere, uel

402 A ita uertisse ut in graeco inuenerat, uel de commentariolis Didymi, qui Origenis apertissimus propugnator est, exaggerata et firmiora posuisse, ut qui in Trinitate catholicum legerat, in aliis haeticum non caueret.

7. Alius forsitan, qui non esset amicus eius, diceret : Aut totum muta quod malum est, aut totum prode quod optimum putas. Si propter simplices noxia quaeque detrunctas, et ea quae ab haeticis addita simulas in (463)

5 peregrinum non uis transferre sermonem, caede quicquid est noxium. Sin autem ueritatis fidem in translatione conseruas, cur alia mutas et alia dimittis intacta, quamquam aperta confessio est, in eodem prologo, emendasse te B praua et optima reliquisse ? Ex quo non interpretis libertate, sed scriptoris auctoritate retineberis, si quid, in his quae 10 uertisti, haeticum conprobetur, et manifestissimi criminis argueris, idcirco te ueneni calicem circumlinire melle

trop peu de confiance en vos lettres, vous m'avez envoyé des exemplaires ⁶⁴ de la traduction en cause, avec l'avant-propos qui faisait mon éloge. Une lecture et une confrontation avec le texte grec me permirent de déceler immédiatement les transformations que le traducteur avait fait subir dans un sens favorable aux expressions sacrilèges d'Origène à propos du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint, et aux passages insupportables à des oreilles romaines ⁶⁵. Mais toutes ses autres thèses concernant la chute des anges, la défaillance des âmes, les mirages de la résurrection, le monde ou les intermondes d'Épicure ⁶⁶, la restauration de toutes les créatures dans une condition d'égalité, et d'autres encore bien pires ⁶⁷ qu'il serait long de rapporter ⁶⁸ : ou bien il les avait traduites telles qu'il les avait trouvées dans le texte grec ; ou bien il les avait amplifiées et renforcées à partir des commentaires de Didyme ⁶⁹, qui est un défenseur d'Origène absolument déclaré, si bien que le lecteur, qui l'aurait trouvé catholique sur la question de la Trinité, ne se défierait pas d'un auteur hérétique * sur d'autres points.

II, 2. Le réquisitoire d'un ennemi de Rufin : une incohérence coupable

7. Peut-être un autre ⁷⁰ qui ne serait pas son ami dirait-il : Ou bien change tout ce qui est mauvais, ou bien publie tout ce que tu juges excellent. Si, par égard pour les âmes simples, tu retranches tous les passages nuisibles ⁷¹ et que tu te refuses à traduire dans une autre langue de prétendues additions des hérétiques, coupe tout ce qui est nuisible. Mais si tu sauvegardes dans ta traduction la fidélité à la vérité, pourquoi modifies-tu certains passages et ne touches-tu pas à d'autres, bien que tu reconnaisse ouvertement, toujours dans ton prologue ⁷², que tu as corrigé les passages vicieux et que tu as laissé ceux qui sont excellents ?... Par conséquent, au lieu de bénéficier de l'autonomie laissée au traducteur ⁷³, tu seras lié par une responsabilité d'auteur si ta traduction s'avère entachée d'hérésie ; et tu seras pris en flagrant délit d'avoir voulu enduire de miel les bords

8. parum : paruam V, Mar. Val. || 15. intermundiis Vg, Val. : -dos AEi -dis FHPTXr, Er.² Mar. -dus h mundis Er.¹ Vic. || 16. restitutione EHPTVXgix, edd. : resurrectione AF resurrectionis r || 18. eum post uertisse add. PT

7, 5. caede EHPTV, Vic. : cede AFXghrx, Er. Mar. recide i cedo Val. || 11. *manifestissimi : manifesti α, edd. -tissime fortasse legendum coniecti || 12. circumlinire : -lenire A¹FH -linere V¹X², edd.

uoluisse, ut simulata dulcedo uirus pessimum tegeter. Haec et multo his duriora inimicus diceret, et te non ut interpretem mali operis, sed ut adstipulatorem in ius Ecclesiae traheret. Ego autem memet tantum defendisse contentus, in libris $\text{II}\epsilon\pi\iota\ \text{'A}\rho\chi\omega\upsilon\upsilon$ simpliciter quod in graeco habebatur expressi, non ut crederet lector his quae interpretabar, sed ne crederet illis quae tu ante transtuleras. Duplex in opere meo utilitas fuit, dum et haereticus auctor proditur, et non uerus interpres arguitur. Ac ne quis me putaret his consentire quae uerteram, interpretationis necessitatem praefatione muniui, et docui quibus lector credere non deberet. Prior translatio laudem auctoris continet, secunda uituperationem. Illa lectorem prouocat ad credendum, ista ad non credendum monet. Ibi et ego inuitus laudator adsumor, hic in tantum non laudo quem transfero ut cogar accusare laudantem. Eadem res non eadem mente perfecta est; immo unum iter diuersos exitus habuit. Alius tulit quae erant, dicens ab haereticis deprauata, et addidit quae non erant, adserens ab eodem in locis aliis disputata; quod, nisi ipsa loca monstrauerit unde transtulisse se dicit, probare non poterit. Mihi studii fuit nihil mutare de uero. Ad hoc enim interpretabar ut male interpretata conuincerem. Putatis me interpretem? Proditor fui; prodidi haereticum, ut Ecclesiam D ab haeresi uindicarem. Cur Origenem in quibusdam ante

14. ut om. Hgr || 16. memet: me β || 26. ad om. ATV || monet: mouet W¹, edd. || 29. iter A²Vg³ira, edd.: inter A¹EFHPTXg¹h || 30. habuit: abiit AF¹T habet X || alius tulit: abstulit HP, edd. || 31. addidit: addit FT alius addit X alius addidit x || 33. se om. gi || 34. *studii: -dium Xz -dio edd. || 35. male: mala E, edd.

de la coupe empoisonnée, pour enrober d'une douceur trompeuse la virulence du poison ⁷⁴. Voilà les propos — et d'autres beaucoup plus durs — que te tiendrait un ennemi; et il te traînerait devant la justice de l'Église, non comme traducteur, mais comme répondant d'un ouvrage néfaste ⁷⁵.

II, 3. Jérôme plaide pour sa traduction : deux œuvres antagonistes Pour moi, je me suis contenté de n'avoir assuré que ma propre défense et j'ai rendu tout uniment la teneur du texte grec du *Peri Archôn* *, non pour inciter le lecteur à croire à la version que je présentais, mais pour le détourner de croire à la traduction que tu en avais antérieurement donnée ⁷⁶. Mon œuvre a comporté une double utilité : tout en dénonçant un auteur hérétique, elle inculpe aussi un traducteur infidèle. Et pour n'être pas suspect d'adhérer à ce que j'avais traduit, j'ai appuyé par une préface la nécessité de ma traduction et j'ai instruit le lecteur de ce à quoi il ne devait pas croire.

La première traduction renferme l'éloge de l'auteur, la seconde son blâme; celle-là invite le lecteur à lui accorder sa foi, celle-ci l'engage à la lui refuser; là on m'enrôle moi aussi, panégyriste malgré moi, ici je suis si loin de louer celui que je traduis que je suis forcé d'accuser celui qui le loue. C'est la même entreprise qui a été réalisée, mais non dans le même esprit. Bien plutôt : à chemin unique, issues opposées ⁷⁷. L'un a retranché des passages existants, les déclarant altérés par les hérétiques, et il en a ajouté qui n'existaient pas, en soutenant qu'Origène en avait traité aussi en d'autres endroits. Or, à moins d'indiquer les endroits précis d'où il dit les avoir transposés ⁷⁸, il ne pourra le prouver. Pour moi, j'ai eu à cœur * de n'apporter aucune modification au texte authentique. Ma traduction avait en effet pour but de dénoncer les passages mal traduits.

Vous me prenez pour un traducteur? J'ai été un dénonciateur. J'ai dénoncé l'hérétique pour soustraire l'Église à l'hérésie. Les raisons qui m'avaient fait auparavant louer

laudauerim, praelatus (464) huic operi ostendit liber. Nunc sola interpretationis meae causa redditur; quae cum pietatis habeat uoluntatem, non debeo impietatis
 40 cum pietatis habeat uoluntatem, non debeo impietatis
 403 A argui, prodens impium quod quasi pium Ecclesiis tradebatur.

8. Septuaginta libros eius, ut meus necessarius criminatur, in latinum uerteram, et multa de tomis. Numquam de opere meo quaestio fuit, numquam Roma commota est. Quid necesse erat latinis auribus tradere quod detestatur et Graecia, quod orbis accusat? Ego per tot annos tam multa conuertens, numquam scandalo fui. Tu ad primum et solum opus, ignotus prius, temeritate factus es nobilis. Docet ipsa praefatio et Pamphili martyris librum pro defensione Origenis a te esse translatum. Et hoc agis
 10 totis uiribus, ut, cuius fidem martyr probat, Ecclesia non refutet. Sex libros — ut ante iam dixi — Eusebius caesariensis episcopus, arianae quondam signifer factionis, pro Origene scripsit, latissimum et elaboratum opus; et multis testimoniis approbavit Origenem iuxta se catholicum, id
 15 est iuxta nos arianum esse. Horum tu primum librum uertis sub nomine martyris. Et miramur si me, homunculum parui pretii, Origenis laudatorem uelis, cum martyri calumniam feceris? Paucisque testimoniis de Filio Dei et Spiritu Sancto commutatis, quae sciebas displicitura Romanis, cetera usque ad finem integra dimisisti, hoc idem
 20 faciens in apologia, quasi Pamphili, quod et in Origenis Περὶ Ἀρχῶν translatione fecisti. Si iste Pamphili liber est,

38. huic operi : huius operis α

8, 6. *numquam : num αX non x || 17. Origenis laudatorem : origenistam esse PT origenisten esse Vx origenisten X

Origène sur certains points, le livre placé en tête de cette œuvre les indique. Pour l'instant, je me borne à fournir la raison de ma traduction. Puisqu'elle se veut respectueuse de la foi, on ne doit pas m'inculper pour atteinte à la foi, moi qui ai révélé qu'y portait atteinte une œuvre que l'on présentait aux Églises comme la respectant⁷⁹.

8. J'avais traduit en latin soixante-dix de ses livres, ainsi que mon ami m'en fait grief, et beaucoup de ses tomes. Jamais mon travail ne souleva de problème, jamais Rome n'en a été ébranlée. Quel besoin y avait-il de livrer à l'oreille des Latins ce que la Grèce aussi exècre, ce que le monde entier incrimine? Moi qui durant tant d'années ai traduit tant de textes, je n'ai jamais provoqué de scandale; toi, à ton premier et unique ouvrage, d'obscur que tu étais, ta témérité t'a rendu célèbre⁸⁰.

III. LA TRADUCTION DE L'APOLOGIE D'ORIGÈNE.

III, 1. Une fausse attribution La préface elle-même nous apprend que tu as également traduit le livre du martyr Pamphile pour la défense d'Origène⁸¹. Et tu y consacres toutes tes forces, de sorte que l'Église ne rejette pas un homme dont la foi est confirmée par un martyr. Eusèbe, l'évêque de Césarée, autrefois porte-enseigne de la faction arienne, a écrit, je l'ai déjà dit, six livres en faveur d'Origène⁸², œuvre de grande étendue et travaillée avec soin; et il a multiplié les citations qui démontrent que, de son point de vue, Origène était catholique, c'est-à-dire arien du nôtre⁸³. Toi, tu traduis sous le nom du martyr le premier de ces livres. Et nous nous étonnons que tu veuilles faire de moi, piètre individu sans grand mérite, un admirateur d'Origène, alors que tu as calomnié un martyr⁸⁴! Et tandis que tu as remplacé un petit nombre de citations concernant le Fils de Dieu et l'Esprit-Saint, dont tu savais qu'elles déplairaient aux Romains, tu as laissé tout le reste intact jusqu'au bout, usant du même procédé pour l'Apologie, censée être l'œuvre de Pamphile, et pour la traduction du

de sex libris, quis erit primus Eusebii ? In ipso uolumine quod tu Pamphili simulat, sequentium librorum facta C mentio est. In secundo quoque et reliquis, dicit Eusebius quid in primo libro ante iam dixerit, et quod eadem repetere non debeat. Si totum opus Pamphili est, cur reliquos libros non transfers ? Si alterius, cur nomen immutas ? Taces. Ipsae res loquentur : uidelicet ut crederent martyri, (465) qui arianorum principem detestaturi erant.

9. Quid tibi animi fuisse dicam, amice simplicissime ? Tene potuisse haeretici hominis libro martyris nomen 404 A imponere, et ignaros, sub auctoritate testis Christi, Origenis facere defensores ? Pro eruditione qua polles et 5 inclytus συγγραφεὺς in Occidente laudaris, ita ut coryphaeum te omnes tuae partis nominent, non reor te ignoresse Eusebii σύνταγμα, et Pamphilum martyrem nihil omnino operis condidisse. Ipse enim Eusebius, amator et praeco et contubernalis Pamphili, tres libros scripsit elegantissimos uitam Pamphili continentes, in quibus cum 10 cetera miris laudibus praedicaret humilitatemque eius ferret in caelum, etiam hoc in tertio libro addidit : « Quis studiosorum amicus non fuit Pamphili ? Si quos uidebat ad uictum necessariis indigere, praebebat large 15 quae poterat. Scripturas quoque sanctas non ad legendum tantum, sed et ad habendum tribuebat promptissime, B nec solum uiris, sed et feminis quas uidisset lectioni deditas. Vnde et multos codices praeparabat, ut, cum neces-

25. *in ante reliquis add. β || 26. *quid AFHP²TVXgx, Er. Vic. Mar. : quod P¹i, Val. quin r || *dixerit : -rat gr, Vic. Val. || 29. loquentur : loquuntur A²i, edd.

9, 5. συγγραφεὺς : συγγραφευς tractator AFHPT tractator Xx σύντακτης Er. Vic. || *coryphaeum : corruptum AFHP³ corruptorem P¹T incorruptum VXx χορηγαίου edd. || 7. Eusebii σύνταγμα AHPT¹V, edd. : eus. sintagma FT²β libros eusebii Xx || 9. libros scripsit : libros scribit gr scripsit libros i || 13. quis... non fuit : quia... fuit PT || si : et si PT || 16. et EFHVir, edd. : om. APTXgx

Peri Archôn d'Origène. Si celui-là est un livre de Pamphile, quel sera le premier des six livres d'Eusèbe ? Il est fait mention des livres suivants précisément dans le volume dont tu feins qu'il soit de Pamphile. Eusèbe mentionne également dans le second et dans les autres ce qu'il avait déjà dit auparavant dans son premier livre, et souligne qu'il doit éviter les répétitions⁸⁵. Si l'œuvre est tout entière de Pamphile, pourquoi ne pas traduire les autres livres ? Si elle est d'un autre, pourquoi changer le nom de l'auteur ?... Tu gardes le silence. Les faits vont parler d'eux-mêmes : c'est évidemment pour qu'aient foi en un martyr ceux qui étaient disposés à exéquer le chef des ariens⁸⁶.

III, 2. Le témoignage d'Eusèbe 9. Quelle intention vais-je te prêter, ami d'une parfaite droiture * ? Toi, tu as pu mettre au nom d'un martyr le livre d'un hérétique, et, sous la caution d'un témoin du Christ, faire de gens non prévenus les défenseurs d'Origène ? Étant donné la sûreté que te donne ta culture et la gloire d'un illustre *écrivain* qu'elle te vaut en Occident, au point que tous ceux de ton parti t'appellent leur coryphée, je n'admets pas que tu aies ignoré l'*ouvrage composé* par Eusèbe et le fait que le martyr Pamphile n'est l'auteur d'absolument aucune œuvre⁸⁷. En effet, Eusèbe lui-même, qui chérissait Pamphile, le célébrait, était son inséparable⁸⁸, a écrit trois livres pleins de raffinement, contenant la vie de Pamphile. Il y a fait étalage de toutes ses qualités en termes extraordinairement louangeurs et porté aux nues * son humilité, et il a ajouté encore ceci dans son troisième livre : « Qui parmi ceux qui s'appliquent à l'étude ne fut l'ami de Pamphile ? En voyait-il manquer du nécessaire pour leur entretien, il leur procurait généreusement ce qu'il pouvait. Les saintes Écritures aussi, il les dispensait avec grand empressement, non point pour une simple lecture, mais bien pour qu'on les gardât, et pas seulement à des hommes, mais également aux femmes qu'il avait vues s'adonner à la lecture. C'est pourquoi il préparait de nombreux exem-

sitas poposcisset, uolentibus largiretur. Et ipse quidem
 20 proprii operis nihil omnino scripsit, exceptis epistulis quas
 ad amicos forte mittebat, in tantum se humilitate decece-
 rat. Veterum autem scriptorum tractatus legebat studio-
 sissime et in eorum meditatione iugiter uersabatur^a. »

10. Defensor Origenis et laudator Pamphili dicit Pam-
 philum nihil omnino scripsisse, nec proprii quicquam con-
 didisse sermonis ; et hoc dicit iam Pamphilo martyrio
 coronato, ne habeas suffugium post editos ab Eusebio
 5 libros hoc Pamphilum conscripsisse. Quid facies ? Eo li-
 bro quem sub nomine martyris edidisti, uulneratae sunt
 C conscientiae plurimorum. Non ualet apud eos super Ori-
 genis damnatione episcoporum auctoritas, quem putant
 a martyre praedicatum. Quid facient epistulae Theophili
 10 episcopi, quid papae Anastasii in toto orbe haereticum
 persequentes, cum (466) liber tuus, sub nomine Pamphili
 editus, pugnet contra epistulas eorum, et episcopali no-
 mini testimonium martyris opponatur ? Quod fecisti in
 libris Περὶ Ἀρχῶν, hoc facito et in isto uolumine ψευδεπι-
 15 γράφῳ. Audi consilium amici : Non te paeniteat artis tuae.
 Vel dicito tuum non esse, uel ab Eusebio presbytero depra-
 405 A uatum. Vnde tibi probari poterit quod a te translatum sit ?
 Num manus tua tenetur ? Num tantae es eloquentiae ut
 nullus te possit imitari ? Aut certe si res ad probationem
 20 uenerit, et impudentiam frontis opprimerint testimonia
 plurimorum, παλινοῦδιαν Stesichori more cantato. Melius
 est te paenitere facti tui quam et martyrem in calumnia,
 et deceptos in errore persistere. Nec erubescas de commu-
 tatione sententiae : non es tantae auctoritatis et famae

10, 14. ψευδεπιγράφῳ ᾠ², edd. : ψευδεπιγραφῶς (uel ψεδει- uel -φος)
 APTV¹ ψευδωπιγραφῶς FH pseudographo ᾠ¹ ψευδεπαγρασῶ i² uenaepa-
 trato r || 17. sit : est α, edd. || 18. num... num : non... non r, edd. || 23. de-
 ceptos : -tum PT

, a. EUSÈBE DE CÉSARÉE, Vita Pamphili 3

plaires pour pouvoir en faire don à ceux qui en voulaient,
 selon que la nécessité s'en serait fait sentir⁸⁹. Et lui, pour
 sa part, n'a personnellement rien écrit du tout, en dehors
 des lettres qu'il adressait à l'occasion à ses amis, tant son
 humilité l'avait fait s'abaisser. Mais il mettait tout son
 zèle à lire les traités des Anciens et ne se lassait pas de
 les méditer^a. »

10. Lui qui défend Origène et fait l'éloge de Pamphile *,
 il dit que Pamphile n'a rien écrit du tout et n'a composé
 aucun texte personnel ; et il le dit alors que Pamphile a
 déjà reçu la couronne du martyr, pour te priver de
 l'échappatoire * qui consisterait à prétendre que Pam-
 phile a rédigé cet ouvrage après la parution des livres
 d'Eusèbe.

III, 3. Un désaveu s'impose Que vas-tu faire⁹⁰ ? Le livre que
 tu as fait paraître sous le nom
 d'un martyr a blessé une foule de
 consciences. L'autorité des évêques, pour ce qui est de la
 condamnation d'Origène, n'a pas de prise sur elles, qui
 s'imaginent qu'un martyr l'a célébré. Quel effet produi-
 ront les lettres de l'évêque Théophile, et celles de notre
 père Anastase, qui poursuivent l'hérétique dans le monde
 entier⁹¹, alors qu'elles sont combattues par ton livre pu-
 blié sous le nom de Pamphile et qu'un témoignage de
 martyr se trouve dressé contre le titre d'évêque ? Ce que
 tu as fait pour le *Peri Archôn*, fais-le aussi pour ce volume
faussement intitulé. Écoute un conseil d'ami : Ne va pas
 regretter ton artifice. Ou bien désavoue ce texte, ou bien
 déclare-le altéré par le prêtre Eusèbe⁹² ! Comment pourra-
 t-on te convaincre d'en avoir été le traducteur ? Est-ce
 qu'on y surprend ta main ? Ton éloquence est-elle si
 grande que nul ne puisse t'imiter⁹³ ? Ou, en tout cas, si
 la conviction vient à être établie et qu'une foule de témoi-
 gnages rabat l'impudence de ton front⁹⁴, chante une
palinodie à la Stésichore⁹⁵ ! Mieux vaut te repentir de
 ton acte que de laisser peser la calomnie sur un martyr
 et persister dans l'erreur ceux que tu as abusés. Et ne
 rougis pas de changer d'avis : tu n'as pas un crédit ni une

25 ut errasse te pudeat. Imitare me quem plurimum amas, sine quo nec uiuere nec mori potes^a, et mecum clamita quae ego, laudatus a te, in defensionem mei locutus sum.

11. Eusebius caesariensis episcopus, cuius supra me B mini, in sexto libro τῆς Ἀπολογίας Ὀριγένους hoc idem obicit Methodio episcopo et martyri quod tu in meis laudibus criminari, et dicit : Quomodo ausus est Methodius 5 nunc contra Origenem scribere, qui haec et haec de Origenis dogmatibus est locutus ? Non est huius loci pro martyre loqui ; neque enim omnia in locis omnibus disserenda sunt. Nunc tetigisse sufficiat hoc ab ariano homine obici clarissimo et eloquentissimo martyri, quod tu in me, et 10 amicus laudas, et offensus accusas. Habes occasionem et de praesenti loco, si uelis, mihi calumniam struere cur nunc Eusebio detraham, quem in alio loco ante laudau. Alterum quidem nomen Eusebii, sed eadem quae super Origenis uocabulo calumnia. Laudau Eusebium in Eccle- C siastica Historia, in Digestione Temporum, in Descriptione Sanctae Terrae ; et haec ipsa opuscula in latinum uertens, meae linguae hominibus dedi. Num ex eo arianus sum quia Eusebius, qui hos libros condidit, arianus est ? Si ausus fueris (467) me haereticum dicere, memento praefatiunculae Περὶ Ἀρχῶν, in qua fidei tuae me esse testaris. Simulque obsecro ut amicum quondam tuum expostulan-

réputation tels que tu puisses avoir honte de t'être trompé. Suis mon exemple à moi, que tu aimes tout particulièrement et sans qui tu ne saurais ni vivre ni mourir^{a 96}, et proclame avec moi ce qu'en réponse à tes éloges j'ai dit pour ma défense.

III, 4. Eusèbe 11. Eusèbe, l'évêque de Césarée, dont j'ai fait mention ci-dessus, critique au et Méthode sixième livre de son *Apologie d'Origène* l'évêque et martyr Méthode⁹⁷ sur le même point dont toi, tu me fais grief tout en me louant : « Comment Méthode, déclare-t-il, a-t-il osé écrire maintenant contre Origène, après avoir dit des thèses d'Origène telle et telle chose ? » Ce n'est pas ici le lieu de parler en faveur du martyr : on n'a pas à traiter partout de tout sujet. Qu'il suffise pour l'instant d'avoir constaté⁹⁸ que ce qu'un arien reproche à un martyr d'une réputation et d'une éloquence hors de pair, c'est cela même qui me vaut de ta part aussi bien des éloges amicaux que des accusations ulcérées⁹⁹.

III, 5. L'attitude de Jérôme de Jérôme Le présent passage te fournit encore l'occasion, si tu y tiens, d'échafauder contre moi une calomnie : à l'égard d'Eusèbe Pourquoi me fais-je maintenant le détracteur d'Eusèbe que j'ai loué auparavant ailleurs ? Autre nom, sans doute, avec Eusèbe, mais même calomnie que pour celui d'Origène¹⁰⁰ ! J'ai loué Eusèbe en ce qui concerne son *Histoire de l'Église*, sa *Chronologie*, sa *Description de la Terre Sainte* ; et en traduisant en latin précisément ces derniers opuscules, je les ai mis à la portée des gens qui parlent ma langue¹⁰¹. Suis-je peut-être arien parce qu'Eusèbe, l'auteur de ces livres, est arien ?

IV. PROTESTATION D'INNOCENCE.

Si tu as eu l'audace de me traiter d'hérétique, souviens-toi de ton avant-propos au *Peri Archôn* où tu attestes que je partage ta foi ; et en même temps je t'adjure d'écouter patiemment la protestation de ton ancien ami^{101 bis}.

27. *defensionem Fgr : -ne AHPTVi, edd. || *mei AHPTVXi, edd. : om. Fgr || *locutus sum : elocutus sum F locutus sim H

11, 2. τῆς om. Val. || ἀπολογίας : -γείας AFHTV || Ὀριγένους Hg : -νευς ATVX -νεϊς FP origenis ix, edd. origenois r || 11. struere : inst-ATV || 12. nunc : non A² nunc et HP, edd. || 14. est ante calumnia add. HP, edd.

tem patienter audias. Contra alios digladiaris. Aut facis calumniam, aut pateris. Quos accusas et a quibus accusaris ordinis tui sunt. Recte an perperam, uos uideritis.

25 Mihi etiam uera accusatio contra fratrem displicet, nec reprehendo alios, sed dico quid ipse non facerem. Tantis terrarum spatiis separatus, quid peccauit in te? quid commerui? An quia origenisten me non esse respondi? Num-

D quid defensio mea accusatio tua est? Et tu, si non es

30 origenistes uel non fuisti, credo iuranti; si fuisti, suscipio paenitentem. Quid doles, si id sum quod tu esse te dicis? An quia Περὶ Ἀρχῶν Origenis libros post te transferre ausus sum, et interpretatio mea suggillatio putatur operis tui? Quid poteram facere? Missa mihi est laudatio tua,

35 id est accusatio mea. Tam fortiter me prolixèque laudaueras ut, si tuis laudibus adqueuissem, omnes haereticum

406 A me putarent. Vide quid romanae ad me epistolae clausula teneat: «Purga suspiciones hominum et conuince criminantem, ne, si dissimulaueris, consensisse uidearis a.»

40 Tali strictus articulo, interpretaturus eosdem libros, ausculta quid scripserim: «Hoc mihi praestiterunt amici mei — non dixi amicus, ne te uiderer arguere — ut, si tacuero, reus, si respondero, inimicus iudicet. Dura utraque condicio, sed e duobus eligam quod leuius est. Simultas redin-

45 tegrari potest, blasphemia ueniam non meretur b.» Animaduertis inuito mihi et repugnanti hoc onus impositum,

28. origenisten *FPV*ir, *edd.*: -niasten *AT* -nistem *HX* -niastenus *g* ||

30. origenistes *HPVXgrx*, *edd.*: -niastes *AFTi* || 35. *laudaueras: laudaras *EFHPTV* || 37. clausula teneat: -sura teneat *H* -sulae teneant *P¹T* ||

40. strictus: const- *HP*, *edd.*

11, a. PAMMACHIUS et OCEANUS, *Hier. epist.* 83, 2 b. JÉRÔME, *Epist.* 84, 12, 1

IV, 1. Attaque injustifiée de la part de Rufin Tu t'escrimes contre d'autres. Tu es soit auteur, soit victime de la calomnie. Ceux que tu accuses et ceux qui t'accusent sont de ton rang. Est-ce à juste titre ou fausement, à vous de voir. Pour moi, une accusation, même justifiée, dirigée contre un frère me dégoûte¹⁰². Et je ne blâme pas les autres, mais je dis ce que, pour ma part, je ne ferais pas. Moi que de si vastes territoires avaient séparé de toi*, quelle faute ai-je commise contre toi? En quoi me suis-je rendu coupable? Est-ce pour avoir répondu que je n'étais pas origéniste? Me défendre, est-ce par hasard t'accuser¹⁰³?... Et toi, si tu n'es pas ou n'as pas été origéniste, je te crois sur parole; si tu l'as été, j'accepte ton repentir¹⁰⁴.

IV, 2. Jérôme mis en demeure de répondre Pourquoi t'affliges-tu si je suis ce que toi, tu declares être? Est-ce parce que j'ai osé traduire à ta suite le *Peri Archôn* d'Origène et qu'on interprète ma traduction comme une insulte à ton œuvre? Que pouvais-je faire? On m'a envoyé l'éloge prononcé par toi, c'est-à-dire l'accusation portée contre moi*. Tu m'avais loué avec une telle vigueur et une telle abondance* que, si je m'étais reposé sur tes éloges, tout le monde m'aurait cru hérétique. Vois ce que porte en conclusion la lettre qui m'est envoyée de Rome: «Lave-toi des soupçons des gens et confonds l'accusateur, de peur qu'en restant impassible, tu n'aies l'air d'accord avec lui a*.» Après une mise en demeure aussi contraignante, écoute bien ce que j'ai écrit, au moment de me mettre à cette traduction: «Des amis à moi m'ont placé devant ce dilemme — je n'ai pas dit: un ami, pour ne pas avoir l'air de te dénoncer —: ou me taire, et l'on me croirait coupable, ou répondre, et l'on y verrait une démarche hostile. L'une et l'autre situations sont pénibles, mais des deux je choisirai la plus supportable: on peut venir à bout d'une brouille, le blasphème ne mérite pas de pardon b.» Tu le remarques: ce fardeau m'a été imposé contre mon gré, et à mon corps défendant. Quant à la brouille qui devait résulter d'un

et futuram ex huiuscemodi opere simultatem necessitatis excusatione curatam. Si interpretatus esses libros Περί B Ἀρχῶν absque meo nomine, recte querereris in reprehensionem tuam a me postea esse translatos. Nunc autem iniuste doles in eo opere a me tibi esse responsum, in quo a te laudando accusatus sum. Quam enim tu laudem uocas, omnes accusationem intellegunt. Constet apud te quod accusaueris, et non indignaberis quod responderim. 55 Esto, tu bono animo scripseris et, homo innocens et amicus fidissimus, de cuius numquam egressum est ore mendacium^c, me (468) nescius uulneraris. Quid ad me, qui percussus sum? Num idcirco curari non debeo quia tu me bono animo uulnerasti? Confossus iaceo, stridet uulnus 60 in pectore^d, candida prius sanguine membra turpantur; et tu mihi dicas: Noli manum adhibere uulneri, ne ego te uidear uulnerasse! Quamquam et ipsa translatio magis C Origenem quam te arguit. Tu enim emendasti quae addita ab haereticis arbitratus es; ego prodidi quod ab illo 65 scriptum Graecia uniuersa conclamat. Quis rectius arbitratus sit, nec meum nec tuum iudicium est. Vtriusque scripta censoriam lectoris uirgulam sentient. Tota illa epistula, qua pro me satisfacio, contra haereticos et accusatores meos dirigitur. Quid ad te, qui et orthodoxum et 70 laudatorem meum esse te dicis, si asperior sum in haereticos et illorum in publicum strophas profero? Laetare

56. fidissimus : fidelissimus AW || 59. bono : sano AE || 60. *sanguine membra AFHTVgi, edd. : membra sanguine EPr || 61. *dicas A²Fghr : dicis A²EHPTVi, edd. || 62. mea post translatio add. PT || 67. sentient : -iant HVx, edd.

c. Cf. Judith 5, 5 d. Cf. VIRGILE, Aen. 4, 689

ouvrage de ce genre, elle a eu son remède dans la nécessité qui le justifiait¹⁰⁵.

IV, 3. **Intention de Rufin et arbitrage du public** Si tu avais traduit le *Peri Archôn* sans mettre mon nom en cause¹⁰⁶, tu serais fondé de te plaindre que j'en aie par la suite établi une version pour te critiquer. Mais en réalité tu as tort de te plaindre du démenti que je t'ai apporté à propos de l'ouvrage où, sous couvert de louanges, tu m'as mis en accusation; car ce que toi tu appelles un éloge, tous l'entendent comme une accusation. Reconnais que tu as porté une accusation, et tu ne t'indigneras pas de ce que j'y aie répondu.

Admettons : tu aurais écrit dans une bonne intention et c'est sans chercher à mal, avec toute la loyauté de l'ami dont la bouche n'a jamais proféré de mensonge^c, que tu m'aurais blessé à ton insu¹⁰⁷. Qu'est-ce que ça me fait, à moi qui ai reçu le coup? Devrais-je être privé de soins parce que tu m'as blessé dans une bonne intention? Je gis transpercé. J'ai à la poitrine une douleur lancinante^d. Le sang souille la blancheur de mes membres. Et toi, tu viendrais me dire : Ne porte pas la main à ta blessure, pour qu'on ne voie pas que c'est moi qui te l'ai faite. Et pourtant cette traduction elle-même dénonce davantage Origène que toi. Toi, tu as corrigé ce que tu as pris pour des additions dues aux hérétiques; moi, j'ai mis en lumière ce que toute la Grèce proclame qu'il a écrit¹⁰⁸. Qui a fait preuve du meilleur jugement? Ce n'est ni à toi ni à moi d'en décider. Le lecteur marquera nos écrits à tous deux de sa baguette de censeur¹⁰⁹.

IV, 4. **Rufin a le délire de la persécution** Toute cette lettre par laquelle je me rends justice est dirigée contre les hérétiques et contre mes accusateurs. Qu'est-ce que ça te fait, à toi qui declares tout à la fois être orthodoxe et faire mon éloge, si je fais preuve d'une certaine hargne contre les hérétiques et que j'étales publiquement leurs artifices? Réjouis-toi de

inuectione mea, ne, si dolueris, haereticus esse uidearis. Quando sine nomine contra uitia scribitur, qui irascitur accusator sui est. Prudentis hominis fuerat, etiam si do-
75 lebas, dissimulare conscientiam, et cordis nubilum frontis serenitate discutere.

D 12. Alioquin si quid contra Origenem et sectatores eius dicitur, in te dictum putas. Ergo et epistulae papae Theophili et Epiphaniï et aliorum episcoporum, quas nuper ipsis iubentibus transtuli, te petunt, te lacerant? Imperatorum quoque scripta, quae de Alexandria et Aegypto origenistas pelli iubent, me suggerente dictata sunt? Vt
407 A romanae urbis pontifex miro eos odio detestetur, meum consilium fuit? Vt totus orbis post translationem tuam in odia Origenis exarserit, quem antea simpliciter lecti-
10 tabat, meus operatus est stilus? Si tantum possum, miror cur me non metuas! Ego ille moderatus in epistula publica, qui diligenter caui ne quid in te dictum putares, scripsi ad te statim breuem epistolam, expostulans super laudibus tuis. Quam, quia Romae non eras, amici mei tibi
15 mittere noluerunt, eo quod te dicerent cum sodalibus tuis indigna nomine christiano de mea conuersatione iactare. Cuius exemplum huic uolumini subdidi, ut scias quantum dolorem quanta moderatione necessitudinis temperarim.

B 13. (469) Audio praeterea te quaedam de epistula mea, philosophe, carpere et, hominem rugosae frontis adductique supercilli, plautino in me sale ludere, eo quod Barabban iudaeum dixerim praeceptorem meum. Nec mirum si

mes attaques pour ne pas risquer, si tu te plains, de passer pour hérétique. Quand un écrit s'en prend aux vices sans nommer personne, celui qui se fâche s'accuse lui-même ¹¹⁰. C'eût été agir en homme avisé, même si tu souffrais, que de ne rien laisser paraître de ton état d'âme et de dissiper par la sérénité de ton front les brumes de ton cœur ¹¹¹.

12. D'ailleurs, quoi qu'on dise contre Origène et ses adeptes, tu le prends pour toi *. Donc les lettres de nos pères Théophile et Épiphane et celles des autres évêques, que j'ai traduites dernièrement sur leurs instances ¹¹², t'attaquent et te déchirent elles aussi? Les rescrits des empereurs également, qui ordonnent d'expulser d'Alexandrie et d'Égypte les origénistes, ont été composés à mon instigation? La haine extraordinaire que leur voue le pontife romain, c'est le conseil donné par moi qui l'a provoquée? Si le monde entier a pris feu et flamme, après ta traduction, en haine d'Origène, lui qu'auparavant il lisait et relisait tout bonnement, c'est l'œuvre de ma plume ¹¹³? Si j'ai un pouvoir aussi étendu, je m'étonne que tu ne me redoutes pas ¹¹⁴! Moi qui, d'une modération exemplaire dans une lettre publique, ai pris garde scrupuleusement que tu ne puisses te croire visé, je t'ai aussitôt écrit brièvement pour protester contre tes éloges ¹¹⁵. Tu n'étais pas à Rome, et mes amis n'ont pas voulu t'expédier ma lettre, étant donné, disaient-ils, que toi et tes compagnons, vous vous répandiez en propos indignes du titre de chrétien au sujet de ma conduite ¹¹⁶. J'en ai joint un exemplaire à ce volume, pour que tu saches l'étendue de ma douleur et toute la modération — notre amitié l'imposait — qui m'a permis de la calmer *.

V. APPENDICE : JÉRÔME ET SON MAÎTRE JUIF.

13. J'entends dire en outre que toi, philosophe ¹¹⁷, tu déchires certains passages de ma lettre et qu'en homme au front plissé et au sourcil froncé ¹¹⁸, tu te moques de moi avec la verve d'un Plaute ¹¹⁹, sous prétexte que j'aurais dit que le juif Barabbas était mon maître. Et il n'est

72. de ante inuectione add. PT || 74. dolebas : -bat edd.

12. 1. quid : quicquid g, edd. quod hir || 5. et ante de add. β || 7. detestetur : -statur gi -staretur rx || 9. *odia Origenis AHg : odio orig. FPTVX orig. odia hir, edd. orig. odio x || *lectitabat A²Hβ, edd. : -bant A¹EFPTV || 15. dicerent te ir || 16. iactare : iactitare edd. || 17. exemplum : -plar PT -pla V² || quantum dolorem : -to -re β || 18. *temperarim F²VXrx : -ari AF¹h -aui EHPTgi, edd.

13. 2. *philosophe : -phico hir, edd.

5 pro « Baranina », ubi est aliqua uocabulorum similitudo, scripseris « Barabban », cum tantam habeas licentiam nominum mutandorum, ut de Eusebio Pamphilum, de haeretico martyrem feceris. Cauendus homo, et mihi maxime declinandus, ne me repente, dum nescio, de Hieronymo
 10 Sardanapallum nomines. Audi ergo, sapientiae columnen et norma catonianae seueritatis : ego non illum magistrum dixi, sed meum in Scripturas sanctas studium uolui conprobare, ut ostenderem me sic Origenem legisse quomodo
 C et illum audieram. Neque enim hebraeas litteras a te
 15 discere debui. Aut iniuria tibi facta est, quod pro te Apollinarem Didymumque sectatus sum ? Numquid in illa epistula Gregorium uirum eloquentissimum non potui nominare, qui apud Latinos impar sui est, quo ego magistro gloriator et exulto ? Sed eos tantum posui qui in reprehensione erant, ut similiter me Origenem, non ob fidei ueritatem,
 20 sed ob eruditionis meritum legisse testarer. Ipse Origenes et Eusebius et Clemens aliique complures, quando de Scripturis aliqua disputant et uolunt approbare quod dicunt, sic solent scribere : « Referebat mihi Hebraeus » ; et : « Audiui ab Hebraeo » ; et : « Hebraeorum ista sententia est » .
 408 A Certe Origenes etiam patriarchen Hiullum, qui temporibus eius fuit, nominat ; et tricesimum tomum in Esaïam, in cuius fine edisserit : *Vae tibi, ciuitas Ariel, quam expugnauit Dauid*^a, illius expositione concludit ; et cum aliter prius
 30 sensisse se dicat, doctum ab illo, id quod est uerius confitetur. Octogesimum quoque nonum psalmum, qui inscribitur : *Oratio Moysi hominis Dei*^b, et reliquos undecim qui non habent titulos, secundum Hiulli expositionem eius-

5. Baranina : barania Tgx bar hanina Er. Vic. || 7. mutandorum : immut-
 edd. || 10. Sardanapallum : -palum edd. || nomines : -net PT || 12. Scripturas
 sanctas : -ris -tis VXx || *conprobare : -bari AFHPT approbare X || 18. qui...
 impar : quis... par FH, Mar. Val. || sui : tui AE ante apud transp. Er. Vic. ||
 22. et^a om. gr || 26. *Hiullum V : illum A¹o² huillum A²FHPTir¹, edd.
 huillum E uiillum X hiillum gho¹ uiillum x || 28. Ariel : arihel AHP ||
 30. confitetur : fatetur ir || 31. inscribitur : scribitur α, edd. || 33. *Hiulli Vh :
 huilli AEFHPTi, edd. uiulli Xx hi illi g illius r

pas étonnant qu'au lieu de Baranina, étant donné la relative similitude des mots, tu aies écrit Barabbas, puisque tu pousses la licence, pour ce qui est de changer les noms, jusqu'à faire d'Eusèbe Pamphile et d'un hérétique un martyr¹²⁰ ! Avec toi, la méfiance s'impose, et j'ai, moi surtout, à esquiver tes coups : si tu allais, à mon insu, changer mon nom de Jérôme en celui de Sardanapale¹²¹ !

Écoute donc, pilier de la sagesse et modèle d'austérité catonienne¹²² ! Je n'ai pas dit de lui qu'il était un maître, mais j'ai voulu assurer mon zèle pour les saintes Écritures¹²³, montrant par là que j'ai lu Origène de la même façon que j'ai écouté ce juif¹²⁴. Et de fait, pour apprendre les lettres hébraïques, il ne m'aurait pas fallu m'adresser à toi ! Est-ce une injustice commise à ton égard que d'avoir été disciple d'Apollinaire et de Didyme¹²⁵ plutôt que de toi ? Est-ce que par hasard je n'aurais pu, dans cette lettre, citer Grégoire, dont l'éloquence est sublime, mais qui, chez les Latins, n'est pas égal à lui-même, et que je me flatte, quant à moi, et me réjouis d'avoir eu pour maître¹²⁶ ? Mais je me suis borné à mentionner ceux qui tombaient sous la critique, pour attester que j'avais lu pareillement Origène, non pour la pureté de sa foi, mais pour la valeur de sa science*. Origène lui-même, Eusèbe, Clément et bien d'autres, lorsqu'ils traitent de certains passages des Écritures et veulent corroborer leurs dires, emploient ordinairement des formules de ce genre : « Un Hébreu me rapportait que... », « Je tiens d'un Hébreu que... » et « Telle est l'opinion des Hébreux...¹²⁷. » Origène, en tout cas, cite même le patriarche Hiullus qui vécut de son temps¹²⁸ ; et il conclut son trentième tome sur Isaïe, à la fin duquel il expose ce verset : « Malheur à toi, cité d'Ariel, que David a prise d'assaut^a », par le commentaire de ce juif. Et, alors qu'il dit avoir été d'abord d'un autre sentiment, il reconnaît qu'il a appris de lui une interprétation plus authentique. Le psaume 89 également, qui a pour titre : « Prière de Moïse, l'homme de Dieu^b », et onze autres qui n'ont pas de titre, il les attribue aussi

dem Moysi putat³⁴, (470) nec dedignatur, hebraeam Scripturam interpretans, per singula loca quid Hebraeis uideatur inserere.

14. Lectis nuper papae Theophili epistulis, in quibus Origenis exponit errores, dicitur obturasse aures suas, et B auctorem tanti mali clara cum omnibus uoce damnasse, et dixisse usque in illud tempus se ignorasse quod tam 5 nefaria scripserit. Non recuso nec dico — quod alius forsitan diceret — non potuisse eum ignorare quod interpretatus est, cuius apologiam scriptam ab haeretico sub nomine martyris edidit, cuius defensionem etiam proprio uolumine professus est; aduersum quod in consequentibus, 10 si dictandi spatium fuerit, disputabo. Hoc loquor cui contradicere non potest. Si sibi licet non intellexisse quod transtulit, quare mihi non liceat ignorasse libros Περί Ἀρχῶν quos ante non legi, et eas tantum homelias legisse quas transtuli, in quibus nihil esse mali ipsius testimonium est? Sin autem contra sententiam suam nunc me 15 C in eis arguit in quibus ante laudauerat, undique strictus tenebitur. Aut enim idcirco me haeticum hominem ante laudauit quia eiusdem mecum dogmatis erat, aut nunc frustra inimicus accusat quem prius orthodoxum praedidit 20 cauit. Sed forsitan tunc errores meos quasi amicus tacuit, et nunc iratus profert quod prius celauerat.

34. putat : esse putat PT putant X

14, 4. *in : om. α ad edd. || 6. diceret : dicet HP² || 8. edidit : addidit gh¹r || 11. sibi : illi edd. || 13. homelias FV : omelias AHP¹TXβ homilias edd. || 14. mali esse Ei || 17. ante laudauit : laudauit ante H antea laudauit i laudauit edd. || 19. *ut ante orthodoxum add. αXα, edd.

c. Cf. ORIGÈNE, *Sel. in psalm.* (PG 12, 1056 B)

à Moïse^c d'après le commentaire de Hiullus, et il ne dédaigne pas, dans son interprétation de la Bible hébraïque, d'intercaler au fur et à mesure des passages le point de vue des Hébreux.

VI. TRANSITION : LES ERREURS D'ORIGÈNE

VI, 1. Une tardive prise de conscience 14. Dernièrement, à la lecture des lettres où notre père Théophile expose les erreurs d'Origène, on dit qu'il s'est bouché les oreilles, s'est joint à tous pour condamner à haute et intelligible voix le responsable d'un si grand mal et a déclaré avoir ignoré jusqu'à ce moment qu'il eût écrit de telles abominations¹²⁹. Je ne m'y oppose pas; je ne dis pas non plus — ce qu'un autre dirait peut-être — qu'il n'a pu ignorer*, puisqu'il l'a traduit, celui dont il a publié sous le nom d'un martyr l'apologie écrite par un hérétique; dont il a même, dans un volume personnel, hautement pris la défense. Je discuterai cela dans la suite, s'il me reste du temps pour rédiger. Je parle de ce qu'il ne peut contester.

VI, 2. Jérôme accusé d'hérésie S'il lui est loisible à lui de n'avoir pas compris ce qu'il a traduit, pourquoi ne me le serait-il pas à moi d'avoir ignoré le *Peri Archôn* que je n'avais pas lu auparavant, et d'avoir lu seulement les homélies que j'ai traduites, où il n'y a rien de mauvais, comme il l'atteste lui-même? Ou, s'il se déjuge maintenant et me dénonce sur les points qui avaient fait auparavant l'objet de ses éloges, il va se trouver coincé de tous les côtés. De fait, ou bien, s'il a auparavant loué en moi un hérétique, c'est qu'il partageait ma croyance; ou bien c'est en vain maintenant que son inimitié le fait accuser celui dont il a d'abord proclamé l'orthodoxie. Mais peut-être est-ce au titre de son amitié qu'il a d'abord tu mes erreurs, et la colère lui fait-elle maintenant étaler ce qu'il avait d'abord dissimulé¹³⁰.

15. Quamquam non mereatur fidem inconstantia et professae inimicitiae suspicionem habeant mendacii, tamen audacter conferam gradum, uolens scire quid haereticum scripserim, ut aut cum illo agam paenitentiam et

5 Origenis mala ignorasse me iurem, ac nunc primum a papa
409 A Theophilo didicisse impietates eius, aut certe doceam me
quidem bene sensisse, sed illum more suo non intellegere.
Neque enim fieri potest ut in eisdem ad Ephesios libris,
quos, ut audio, criminatur, et bene et male dixerim, et de
10 eodem fonte dulce amarumque processerit^a, ut qui toto
opere damnauerim eos qui credunt animas ex angelis con-
ditas, subito mei oblitus, (471) id defenderem quod ante
damnaui. Stultitiam mihi obicere non potest, quem diser-
tissimum et eloquentissimum in suis opusculis praedicat.
15 Alioquin stulta uerbositas rabulae potius et garruli homi-
nis quam eloquentis putanda est. Quid in illis libris pro-
prie accuset, ignoro. Fama enim ad me criminum eius,
non scripta uenerunt; et stultum est, iuxta Apostolum,
B pugnis aerem uerberare^b. Tamen in incertum respondebo,
20 donec ad certa perueniam, et ἀντίζηλον meum docebo se-
nex quod puer didici, multa esse genera dictionum et, pro

15, 1. et ante quamquam add. β || 5. ac αg, edd. : aut Xhiræ || 14. *praedicat :
-cauit AFHVX, edd. || 15. rabulae Er.¹ Mar. Val. : fabula PT fabulae
AFHVXβ, Er.² Vic. || 17. accuset : causet P¹T || 20. et om. α, edd.

15, a. Cf. Jac. 3, 11 b. Cf. I Cor. 9, 26

VI, 3. Jérôme
se propose
de justifier
ses Commentaires
sur l'Épître
aux Éphésiens

15. Bien que l'inconstance ne mérite pas crédit et que les inimitiés déclarées soient suspectes de mensonge, j'en viendrai néanmoins hardiment aux prises¹³¹, dans mon désir de savoir ce que j'ai écrit d'hérétique. Ainsi, ou bien je ferai avec lui amende honorable et jurerai que j'ignorais les théories vicieuses d'Origène et que je viens seulement d'apprendre ses sacrilèges par notre père Théophile; ou, en tout cas, je ferai voir que mon sentiment à moi du moins était juste, mais que c'est lui qui, à son habitude, n'a pas compris¹³². Car il ne peut se faire que, dans les mêmes livres sur l'Épître aux Éphésiens qu'il incrimine, on me l'apprend, ce que j'ai dit ait été à la fois bon et mauvais et que de la même source aient découlé douceur et amertume^{a 133}; si bien que moi, dont toute l'œuvre a condamné ceux qui croient à l'origine angélique de la formation des âmes, je m'oublierais tout à coup à défendre ce que j'ai précédemment condamné¹³⁴! Il ne peut me taxer de stupidité, moi dont il célèbre dans ses opuscules l'extrême habileté et aisance de parole. On doit d'ailleurs attribuer le stupide verbiage plutôt à un brailleur et à un bavard qu'à un homme éloquent¹³⁵.

DEUXIÈME PARTIE :

L'ART DU COMMENTATEUR

VII, 1. Introduction : Sur quels points des livres en question il fait au juste porter ses
a) Diversité des genres littéraires : accusations, je l'ignore : car, si j'ai eu vent de ses griefs, ses écrits ne me sont pas parvenus.
Et il est stupide, comme dit l'Apôtre, de « frapper l'air à coups de poings^{b 136} ». Cependant, je répondrai en général, en attendant d'arriver à des données précises, et, âgé, j'instruirai mon émule de ce que j'ai appris enfant, à savoir que nombreux sont les genres littéraires et que, selon

qualitate materiae, non solum sententias, sed et structurarum uerba uariari.

16. Chrysippus et Antipater inter spineta uersantur. Demosthenes et Aeschines contra se inuicem fulminant. Lysias et Isocrates dulciter fluunt. Mira in singulis diuersitas, sed omnes in suo perfecti sunt. Lege ad Herennium
 5 Tullii libros, lege Rhetoricos eius ; aut, quia illa sibi dicit inchoata et rudia excidisse de manibus ^a, reuolue tria uolumina De Oratore in quibus introducit eloquentissimos illius temporis oratores, Crassum et Antonium, disputantes, et
 C quartum Oratorem quem iam senex scribit ad Brutum.
 10 Tunc intelleges aliter componi historiam, aliter orationes, aliter dialogos, aliter epistulas, aliter commentarios. Ego in commentariis ad Ephesios sic Origenem et Didymum et Apollinarem secutus sum, qui certe contraria inter se habent dogmata, ut fidei meae non amitterem ueritatem.
 15 Commentarii quid operis habent ? Alterius dicta edisserunt, quae obscure scripta sunt plano sermone manifestant, multorum sententias replicant, et dicunt : Hunc locum quidam sic edisserunt, alii sic interpretantur, illi sensum suum et intellegentiam his testimoniis et hac
 20 tuntur ratione firmare, ut prudens lector, cum diuersas explanationes legerit et multorum uel probanda uel improbanda didicerit, iudicet quid uerius sit et, quasi bonus trapezita, adulterinae monetae pecuniam reprobet. Num diuersae interpretationis et contrariorum (472) inter se
 25 sensuum tenebitur reus, qui in uno opere quod edisserit,

22. materiae : atesi A¹ a te A² matesis TVX || structurarum : -rumque g scripturarum rz, Er. ¹ Vic. Mar. Val.

16. 4. sunt om. rz || 5. lege om. PT || eius om. PT || 16. plano : pleno AE || 23. pecuniam monetae PTX || num AFHVXiz, edd. : nec P nam T nunc ghr

16, a. Cf. CICÉRON, *De orat.* 1, 2, 5

la nature du sujet, on varie non seulement les idées, mais aussi la forme des agencements ¹³⁷.

16. Chrysippe et Antipater passent leur temps au milieu d'épineuses subtilités ¹³⁸. Démosthène et Éschine déchaînent leurs foudres l'un contre l'autre. Lysias et Isocrate sont un flux harmonieux ¹³⁹. Extraordinaire diversité, à les prendre séparément, mais tous, ils sont d'une perfection consommée, chacun dans son ordre ¹⁴⁰ ! Lis les livres de Cicéron à Herennius, lis sa *Rhétorique*, ou bien puisqu'il dit que ces travaux-là lui « sont tombés des mains au stade d'une ébauche grossière ^a », parcours les trois volumes de son *De Oratore*, où il introduit une discussion entre les orateurs les plus éloquents de ce temps-là : Crassus et Antoine ; et son quatrième traité, l'*Orator*, que, déjà âgé, il adresse à Brutus ¹⁴¹. Alors tu comprendras qu'il y a une façon de composer l'histoire, une autre pour les discours, une autre pour les dialogues, une autre pour les lettres, une autre pour les commentaires.

b) L'art du Pour ma part, dans mes *Commentaires* commentaire sur l'*Épître aux Éphésiens*, j'ai suivi Origène, Didyme et Apollinaire, qui soustiennent à coup sûr des thèses contradictoires, sans abandonner la pureté de ma foi ¹⁴². Quel est le rôle des commentaires ? Ils développent ce qui a été dit par un autre. Les textes qui comportent des obscurités, ils les explicitent en un langage clair. Ils reproduisent des points de vue multiples * et disent : Voici les développements de certains sur ce passage. D'autres l'interprètent ainsi. Tels s'efforcent d'appuyer leur sentiment et leur façon de voir sur telles citations * et sur telle argumentation... Ainsi le lecteur avisé, après avoir lu les diverses explications et appris quelles sont les multiples opinions susceptibles d'être approuvées ou rejetées, pourra juger de ce qui est le plus exact et, comme un bon changeur, repousser l'argent de mauvais aloi ¹⁴³.

Va-t-on par hasard maintenir sous l'accusation d'interprétation fluctuante et d'appréciations contradictoires celui qui aura exposé, dans ses développements sur un

expositiones posuerit plurimorum ? Puto quod puer legeris Aspri in Vergilium ac Sallustium commentarios, Vulcatii in orationes Ciceronis, Victorini in dialogos eius, et in Terentii comoedias praeceptoris mei Donati, aequae in Vergilium, et aliorum in alios, Plautum uidelicet, Lucretium, Flaccum, Persium atque Lucanum. Argue interpretes eorum quare non unam explanationem secuti sint, et in eadem re quid uel sibi uel aliis uideatur enumerent.

17. Praetermitto Graecos, quorum tu iactas scientiam — et, dum peregrina sectaris, paene tui sermonis oblitus es —, ne ueteri prouerbio sus Mineruam docere uidear et in siluam ligna portare ^a. Illud miror quod, Aristarchus nostri ⁵ temporis, puerilia ista nescieris, quamquam tu, occupatus in sensibus, et ad struendam mihi calumniam cernulus, grammaticorum et oratorum praecepta contempseris, paruipendens ὑπερβῶντα post anfractus reddere, asperitatem uitare consonantium, hiulcam fugere dictionem. ^C Ridiculum est debilitati et fracti totius corporis uulnera pauca monstrare. Non eligo quod reprehendam, eligat ipse quo uitio careat. Ne illud quidem socraticum nosse debuerat : Scio quod nescio ^b ?

Nauem agere ignarus nauis timet ; habrotonum aegro
¹⁵ *non audet, nisi qui didicit, dare. Quod medicorum est,*
promittunt medici. Tractant fabrilia fabri.
Scribimus indocti doctique poemata passim ^c.

^{411 A} Nisi forte se litteras non didicisse iurabit, quod nos illi et absque iuramento perfacile credimus, uel ad Aposto-

27. Aspri : asperi β, Er. || Vulcatii : uulgatii II uulcarii Pæ uulgari TVX || 28. *in³ X, edd. : om. cett. codd. || 32. sint AH²PTVg, edd. : sunt FH¹Wir

17, 3. uidear : -atur A¹FPTV || 4. dicar ante portare add. PT || 5. nescieris : -rit AE || 6. cernulus : cernuus A, Er. Vic. || 12. *quo : quod A¹TX, edd. || ne : uel Xæ nae Mar. || 13. *quod AEI, Er. Vic. : quid FHPTVg, Mar. Val. || *nescio FH, edd. : nesciam AEPTVβ || 14. habrotonum HPTVr : abrotinum AE abrotanum FXic. edd. habrotanum g

17, a. Cf. HORACE, Sat. 1, 10, 34 b. Cf. CICÉRON, Ac. 2, 23, 74 c. HORACE, Epist. 2, 1, 114-117

seul ouvrage, les explications d'une foule de commentateurs ¹⁴⁴ ? Je pense que tu as lu dans ton enfance les commentaires d'Asper sur Virgile et Salluste, de Vulcatius sur les discours de Cicéron, de Victorinus sur ses dialogues, sur les comédies de Térence ceux de Donat, mon professeur, ainsi que sur Virgile, et d'autres sur d'autres auteurs, à savoir Plaute, Lucrèce, Horace, Perse et Lucain ¹⁴⁵. Dénonce leurs commentateurs pour n'avoir pas adopté une ligne d'interprétation unique et pour passer en revue sur le même sujet leur propre point de vue et ceux d'autres auteurs.

17. Je laisse de côté les Grecs, que tu te vantes de connaître — et ta fréquentation des œuvres étrangères t'a presque fait oublier ta propre langue ! —, pour ne pas avoir l'air, selon le vieux proverbe, d'instruire Minerve, moi, un pourceau, et d'apporter du bois à la forêt ^a ¹⁴⁶.

^c) **Rufin** Ce qui m'étonne, c'est que toi, n'est qu'un ignare l'Aristarque de notre temps ¹⁴⁷, tu aies ignoré ces enfantillages, bien que tu aies pu, absorbé comme tu l'es par les questions de fond et enclin à échafauder contre moi la calomnie ¹⁴⁸, mépriser les préceptes des grammairiens et des orateurs, te souciant peu de résoudre les *hyperbates* à la suite de circonlocutions, d'éviter la rudesse des cacophonies, de fuir les hiatus ¹⁴⁹. Il est ridicule de mettre en évidence quelques blessures dans un corps tout entier estropié et brisé ¹⁵⁰. Je ne relève pas tel point à critiquer ; que lui-même relève quel défaut lui manque. Est-ce qu'il n'aurait pas dû connaître au moins cet adage socratique : « Je sais que je ne sais pas ^b ¹⁵¹ » ?

« Il a peur de mener un navire, celui qui ne s'y connaît pas en navires. On n'ose administrer l'aurore au malade à moins d'avoir appris. Les médecins s'engagent pour ce qui est de leur ressort. Les ouvriers s'occupent de leur ouvrage. Mais ignorants et savants, indistinctement nous écrivons des poèmes ^c ¹⁵² ! »

A moins que par hasard il ne jure qu'il n'a pas appris les lettres ¹⁵³ ! Nous l'en croyons fort aisément, même sans qu'il le jure. Ou bien peut-être se réfugiera-t-il der-

20 lum confugiet profitentem : *Etsi imperitus sermone, non tamen scientia* ^a. Ille hebraeis litteris eruditus et ad pedes doctus Gamaliel ^e, quem non erubescit, iam apostolicae dignitatis, magistrum dicere, graecam facundiam contemnebat, uel certe quod nouerat humilitate dissimulabat, ut
 25 praedicatio eius non in persuasione (473) uerborum, sed in signorum uirtute consisteret ^f, spernens alienas opes, qui in suis diues erat. Quamquam ad imperitum, et per singulas, instar tui, sententias corruentem, numquam pro tribunali Festus diceret : *Insanis, Paule, insanis ! Multae te litterae ad insaniam conuertunt* ^g. Tu qui in latinis
 B mussitas et testudineo gradu ^h moueris potius quam incedis, uel graece debes scribere ut, apud homines graeci sermonis ignaros, aliena scire uidearis, uel si latina temptaueris, ante audire grammaticum, ferulae manum subtrahere et,
 35 inter paruulos ἀθηνογέρων, artem loquendi discere. Quamuis Croesos quis spiret et Darios, litterae marsupium non sequuntur. Sudoris comites sunt, laboris sociae ; ieiuniorum, non saturitatis ; continentiae, non luxuriae. Demosthenes plus olei quam uini expendisse se dicit, et omnes
 40 opifices nocturnis semper uigiliis praeuenisse. Quod ille in una littera fecit exprimenda, ut a cane rho disceret, tu in me criminari, quare homo ab homine hebraeas litteras didicerim. Inde est quod quidam ineruditae prudentiae
 C remanent, dum nolunt discere quod ignorant, nec Hora-
 45 tium audiunt commonentem :

Cur nescire, pudens praue, quam discere malo ¹ ?

Loquitur et Sapientia, quam sub nomine Salomonis legi-

20. confugiet : -giat ir || sed ante non add. α || 22. Gamaliel : -lielis AEtz, edd. || erubescit : -scis ir || 24. *nouerat conieci : erat codd., edd. || humilitate : -tis edd. || 25. *in² om. β || 29. Festus : Festus sedens PT sedens Festus Er. Vic. || 32. debes : debeas gr || 39. se dicit : dicitur H, edd. || 43. ineruditae : -te edd. || prudentiae αx : sapientiae β sapientes edd. || 44. dum : quod AE || 46. *pudens AEFHic. Vic. Mar. Val. : pudes PTr pudens V¹ pudet V²X prouides g prudens Er. || *malo FHW¹ix, edd. : malle AEPVW²Xgr

rière cette déclaration de l'Apôtre : « J'ai beau être inexpert en fait de discours, pour la science c'est autre chose ^d. » Paul, versé dans les lettres hébraïques et instruit aux pieds de Gamaliel ^e qu'il ne rougit pas, déjà revêtu de la dignité apostolique, d'appeler son maître, méprisait l'aisance à parler le grec, ou du moins, dans son humilité, ne laissait rien paraître de ce qu'il savait, pour que sa prédication ne reposât pas sur la persuasion de la parole, mais sur la force des signes ^f. Riche qu'il était de ses propres ressources, il dédaignait celles d'autrui. D'ailleurs, à un incapable, s'effondrant ^{*} comme toi à chaque phrase, jamais Festus n'aurait dit du haut de son tribunal : « Tu délirés, Paul, tu délirés ! Ta vaste culture te rend fou ^g ¹⁵⁴. »

Toi qui, en matière de lettres latines, bredouilles et te meus à une allure de tortue ^h plus que tu n'avances ¹⁵⁵, il te faut, ou bien écrire en grec, pour avoir l'air, vis-à-vis de ceux qui ignorent le grec, de connaître les lettres étrangères ; ou bien, si tu veux t'essayer aux lettres latines ^{*}, te mettre d'abord à l'écoute du maître de grammaire, soustraire ta main à la férule et, au milieu des gamins, *disciple sénile d'Athéna*, apprendre l'art de la parole ¹⁵⁶.

On a beau jouer les Crésus et les Darius, les lettres ne suivent pas la bourse ¹⁵⁷. Elles vont de pair avec la sueur, c'est l'effort qu'elles accompagnent ¹⁵⁸ ; les jeûnes, non la satiété ; la continence, non la luxure. Démosthène dit qu'il a dépensé plus d'huile que de vin et qu'il a toujours surpassé tous les artisans en veilles nocturnes. Ce qu'il a fait, lui, pour articuler une seule lettre — il a appris le rho d'un chien —, toi, tu m'en fais grief, à moi qui, homme, ai appris d'un homme les lettres hébraïques ¹⁵⁹. De là vient que certains en restent à un grossier bon sens, aussi longtemps qu'ils ne veulent pas apprendre ce qu'ils ignorent ; et ils n'entendent pas la semonce d'Horace : « Pourquoi préféré-je, par fausse honte, être ignorant plutôt que d'apprendre ¹ ? » La Sagesse que nous lisons

d. II Cor. 11, 6 e. Cf. Act. 22, 3 f. Cf. I Cor. 2, 4-5 g. Act. 26, 24 h. Cf. PLAUTE, Aul. 49 i. HORACE, Ars 88

mus : *In maliuolam animam non introibit sapientia nec habitabit in corpore subdito peccatis. Spiritus enim sanctus*
 50 *eruditionis fugiet dolium et recedet a cogitationibus stultis* ¹.
 Aliud est si, uulgi lectione contenti, doctorum aures despicunt, et contemnunt illud elogium quo procax imperitia denotatur :

... *Non tu in triuuis, indocte, solebas*

55 *stridenti miserum stipula disperdere carmen* ^k ?

412 A Quasi non cirratorum turba Milesiarum in scholis figmenta decantent, et Testamentum Suis Bessorum cachinno membra concutiat, atque inter scurrarum epulas nugae istiusmodi frequententur ! Cottidie in plateis fictus hariolus
 60 stultorum nates uerberat et obtorto (474) scipione dentes mordentium quatit, et miramur si imperitorum libri lectorem inueniant ?

18. Indignatur quare origenistas scripserim mendaciorum inter se orgiis foederari. Nominavi librum in quo hoc scriptum legerim, id est sextum Stromatum Origenis, in quo Platonis sententiae nostrum dogma componens, ita loquitur :

Plato, in tertio De Republica libro.

B
 10 *Veritas quoque sectanda magnopere est. Si enim, ut paulo ante rectissime dicebamus, Deo indecens et inutile mendacium est, hominibusque utile, ut utantur eo quasi condimento atque medicamine, nulli dubium est quin huiusmodi licentia medicis danda sit et ab imprudentibus remouenda.*

50. eruditionis : om. A, Er.² disciplinae E || fugiet : effugiet APz, Er.² || dolium : fictum A, Er.² || 52. elogium : eloquium APTV || 57. decantent : -tet Tg, edd. || 60. nates : nares Er. Vic. Mar. || scipione : scorpione A²EPH, edd. fuste A³ || 61. mordentium : mandentium P¹TVH²

18, 1. indignatur : -gnantur r, edd. || 2. hoc om. TV || 3. Stromatum : -teon Vic. Val. -teon Er. Mar. || 9. hominibusque : hominibus quandoque edd. || 11. huiusmodi Aβ : huiusmodi EFHPTV, edd.

sous le nom de Salomon dit aussi : « Dans une âme mal disposée, la sagesse n'entrera pas, et elle n'habitera pas un corps assujetti au péché ; car l'esprit saint qui nous instruit fuira la fourberie et s'éloignera des pensées stupides ¹⁶⁰. » C'est encore bien autre chose si, se contentant d'être lu par le vulgaire, on dédaigne l'oreille des gens instruits et que l'on méprise cet arrêt qui stigmatise l'incompétence effrontée : « N'est-ce pas toi, l'ignare, qui, aux carrefours, avais l'habitude de massacrer un malheureux air sur un pipeau strident ^{k 161} ? » Comme si ce n'était pas une troupe de têtes bouclées qui rabâchent dans les écoles les *Fables Milésiennes* ¹⁶² ; et aux Besses que le *Testament du Pourceau* secoue les membres de fous rires ¹⁶³ ; et dans les banquets des bouffons qu'abondent les sornettes de cette espèce ¹⁶⁴ ! Chaque jour, sur les places publiques, un faux devin tape sur les fesses des imbéciles et, faisant tourner son bâton, secoue les dents de ceux qui y mordent. Et nous nous étonnons que les livres des incapables trouvent lecteur ¹⁶⁵ ?

VII, 2. Origène et le mensonge 18. Il s'indigne de ce que j'aie écrit que les origénistes sont ligés dans le culte qu'ils rendent à des mensonges. J'ai cité le livre où j'ai lu cela en toutes lettres, à savoir le sixième des *Stromates* d'Origène, dans lequel ce dernier, combinant notre dogme avec la pensée de Platon, s'exprime en ces termes ¹⁶⁶ :

— Platon, au troisième livre de la *République* :

« Il faut avoir aussi un grand attachement à la vérité. Si en effet, comme nous le disions fort justement tout à l'heure, le mensonge ne sied pas à Dieu et lui est inutile, tout en étant utile aux hommes pour qu'ils en usent par manière d'assaisonnement et de remède, il ne fait de doute pour personne qu'on doive accorder aux médecins et retirer aux gens non avertis une autorisation de ce genre.

j. Sag. 1, 4-5 k. VIRGILE, *Ecl.* 3, 26-27

— Vere, inquit, adseris.

15 — Ergo principes urbium, si quibus et aliis hoc conceditur, oportet aliquando mentiri, uel contra hostes, uel pro patria et ciuibus. Ab aliis uero qui uti mendacio nesciunt, auferendum est omne mendacium ^a.

Origenes.

20 *Et nos igitur illius praecepti memores : Loquimini ueritatem unusquisque cum proximo suo ^b, non debemus dicere : Quis est proximus meus ^c ? , sed considerare quomodo philosophus caute dixerit Deo indecens et inutile esse mendacium, hominibusque interdum utile, et quod ne pro dispensatione quidem putandus sit Deus aliquando mentiri. Sin autem commodum audientis exegerit, uerbis loquitur ambiguus et per aenigmata quae uult profert, ut et ueritatis apud eum dignitas conseruetur, et quod noxium esse poterat, si nudum proferretur in uulgus, quodam tectum uelamine proferatur.*
 30 *Homo autem cui incumbit necessitas mentiendi, diligenter attendat ut sic utatur interdum mendacio quomodo condimento atque medicamine, ut seruet mensuram eius. Ne excedat terminos quibus usa est Iudith contra Holofernem ^d, et uicit eum prudenti simulatione uerborum. Imitetur Esther quae Artaxerxis sententiam, diu tacita gentis ueritate, correxit ^e; et in primis patriarcham (475) Iacob, quem legimus benedictiones patris artificii impetrasse mendacio ^f. Ex quo perspicuum est quod, nisi ita mentiti fuerimus ut magnum*
 35
 413 A

13. *uere Fβ : uerum APTV²Xx uera H, edd. ueri V¹ || 23. hominibusque : -bus α, edd. || 26. loquitur : loquetur AE || 27. profert : -eret A²Eg || 29. tectum : tecto β || 33. ne : nec rx || 34. Holofernem AHTirx, edd. : olofernem FPX holofernen V olofernum g || 35. Esther F, Mar. Val. : hester AHPTβ, Er. Vic. hesther VX || Artaxerxis HPT, Mar. Val. : artaxerxis AEi artaxerxis FV artatxerxis g artaxerxis rx, Er. Vtc. || 38. artificii : -cioso AE -cis X

18, a. PLATON, Rep. 3, 8 (389 B) b. Éphés. 4, 25 (= Zach. 8, 16)

— Ta position est juste.

— Si donc il en est à qui l'on concède cette faculté, c'est surtout aux gouverneurs des cités qu'il appartient de mentir quelquefois, soit pour lutter contre l'ennemi, soit dans l'intérêt de leur patrie et de leurs concitoyens. Mais des autres, qui ne savent pas se servir du mensonge, il faut écarter toute espèce de mensonge ^a 167. »

— Origène :

« Et nous, par conséquent, nous souvenant de ce précepte : ' Dites la vérité chacun à son prochain ^b ', nous ne devons pas dire : ' Qui est mon prochain ^c ? ', mais considérer avec quelle prudence le philosophe a dit que ' le mensonge ne seyait pas à Dieu et lui était inutile, tout en étant ' quelquefois ' utile aux hommes ', et qu'il ne faut pas croire que Dieu mente parfois, serait-ce pour la mise en œuvre de ses desseins ^d. Si toutefois l'intérêt de l'auditeur l'exige, Dieu emploie un langage à double sens et révèle ce qu'il veut à travers des énigmes, pour que soit sauvegardée auprès de lui la dignité de la vérité et que soit avancé sous le couvert d'un certain voile ce qui pourrait être néfaste, si cela était tout crûment divulgué en public. Mais l'homme à qui incombe la nécessité de mentir doit veiller soigneusement à se servir à l'occasion du mensonge ' par manière d'assaisonnement et de remède ' et à y garder la mesure. Qu'il ne dépasse pas les bornes dans lesquelles se maintint Judith face à Holoferne ^d, ce qui lui permit de le vaincre en déguisant sagement ses paroles. Qu'il imite Esther, qui redressa le jugement d'Artaxerxès en taisant longtemps la vérité sur sa nation ^e; et surtout le patriarche Jacob ^f, dont nous lisons qu'il obtint les bénédictions de son père par un adroit mensonge ^f. De là il ressort avec évidence qu'à moins d'avoir menti pour en retirer quelque grand bien, nous

c. Lc 10, 29 d. Cf. Judith 11 e. Cf. Esther 2, 10, 20; 7 f. Cf. Gen. 27, 18-30

40 *nobis aliquid ex hoc quaeratur bonum, iudicandi simus quasi inimici eius qui ait : Ego sum ueritas* ^ε.

Haec Origenes scripsit, negare non possumus, et scripsit in his libris quos ad perfectos et ad discipulos loquebatur ; docetque magistris mentiendum, discipulos autem
45 non debere mentiri. Qui ergo bene mentitur, et absque ulla uerecundia quicquid in buccam uenerit confingit in fratres, magistrum se optimum probat.

19. Illud quoque carpere dicitur quod, secundum psalmum interpretans, pro eo quod legimus in latino : *Apprehendite disciplinam*, et in hebraico uolumine scriptum est : *Nescu bar*, dixerim in commentariolis : *Adorate filium* ^a.
5 Et rursum omne psalterium in romanum uertens sonum, quasi immemor expositionis antiquae, posuerim : *Adorate pure*, quod utique sibi esse contrarium omnibus pateat. Et reuera ignoscendum est ei, si ignoret linguae hebraicae ueritatem, qui interdum et in latinis haesitat. *Nescu*, ut
10 uerbum de uerbo interpreter, *καταφιλήσατε*, id est *deosculamini* dicitur ; quod ego, nolens transferre putide, sensum magis secutus sum, ut dicerem : *Adorate*. Quia enim qui adorant solent deosculari manum et capita submittere, quod se beatus Iob elementis et idolis fecisse negat, dicens : *Si uidi solem cum fulgeret et lunam incedentem clare, et lactatum est in abscondito cor meum, et osculatus sum manum meam ore meo, quae est iniquitas maxima et negatio contra Deum altissimum* ^b, et Hebraei, iuxta linguae suae proprietatem, *deoscultationem* pro *ueneratione* ponunt, id transtuli quod
20 ipsi intellegunt, quorum uerbum est. *Bar* autem apud illos

40. *aliquid *αγι* : aliquod *Err.*, *edd.* || *simus : sumus *β* || 42. et *om.* *α*, *edd.* 19, 4. *nescu* : -co *FV* *nascu* *Er.* *Vic.* || *meis post commentariolis add. edd.* || 7. *pateat* : *patet αΧα*, *edd.* || 9. *nescu* : -co *AFTV* *nescii r nascu* *Er.* *Vic.* || 15. *lactatum secundum *Vulg.* *scripsi* : *laetatum codd.*, *edd.* || 20. *est bar* : *est bar bar PTV*

g. Jn 14, 6 ORIGÈNE, *Strom.* 6
19, a. Ps. 2, 12 b. Job 31, 26-28 (*Vulg.*)

devrions être jugés en ennemis de celui qui a dit : ' Je suis la vérité ^ε ' . »

Voilà ce qu'Origène a écrit, nous ne pouvons le nier *, et il l'a écrit dans les livres qu'il adressait à des chrétiens accomplis et à ses disciples ; et il enseigne que les maîtres doivent mentir, mais que les disciples ne le doivent pas. Celui donc qui sait mentir et invente sans vergogne contre ses frères tout ce qui lui vient à la bouche ¹⁶⁹ se révèle un maître par excellence ¹⁷⁰ !

VII, 3. Leçon
d'exégèse
sur un verset
de psaume

19. On dit qu'il me déchire également sur ce point ¹⁷¹ : dans ma traduction du psaume deuxième, là où nous lisons en latin : *Apprehendite disciplinam* ^a, et où il est écrit *nescu bar* dans le rouleau hébraïque, j'aurais dit « adorez le fils » dans mes commentaires. Mais, en refaisant de tout le psautier une version de tonalité romaine, j'aurais mis, comme si j'avais oublié mon ancienne interprétation : « Adorez de manière irréprochable ¹⁷² ». Il y aurait là, en tout cas, une contradiction évidente pour tout le monde. A vrai dire, il faut lui pardonner s'il ignore la vérité pour ce qui est de l'hébreu, lui qui hésite parfois même sur les mots latins ¹⁷³. *Nescu*, pour rendre mot à mot, veut dire *kataphilêsate*, c'est-à-dire « baisez ». Ne voulant pas traduire avec affectation, j'ai suivi plutôt le sens, ce qui m'a fait dire « adorez » ¹⁷⁴. C'est qu'effectivement ceux qui adorent ont coutume de se baiser la main et de courber la tête, ce à quoi le bienheureux Job dit s'être refusé vis-à-vis des éléments pris pour idoles, quand il déclare : « Si, à la vue du soleil dans son éclat et de la lune dans sa marche brillante, mon cœur a été secrètement séduit et que de la bouche je me sois baisé la main, ce qui est la faute suprême et un reniement opposé au Dieu très haut... ^b » ; et comme les Hébreux, conformément au génie de leur langue, remplacent « vénération » par « baiser », j'ai adopté le sens qu'ils attachent eux-mêmes à ce mot qui leur appartient. Quant à *bar*, il a chez eux diverses significations. Il veut

diuersa significat. Dicitur enim et *filius*, ut est illud : *Bariona, filius columbae, et Bartholomaeus, filius Tholomaei, et Bartimaeus, et Bariésu, et Barabbas; triticum quoque, et spicarum fasciculus, et electus* (476) ac *purus*.

25 Quid igitur peccauit, si uerbum ambiguum diuersa interpretatione conuertit, et qui in commentariolis, ubi libertas est disserendi, dixeram : *Adorate filium*, in ipso corpore, ne uio-
D lentus uiderer interpres et iudaicae calumniae locum dare, dixerim : *Adorate pure, siue electe* ; quod Aquila quoque
30 et Symmachus transtulerunt. Quid hoc ecclesiasticae fidei nocet, si doceatur lector quot modis apud Hebraeos unus uersiculus explanetur ?

20. Origeni tuo licet tractare de μετεμψυχώσει, innume-
414 A rabiles mundos introducere et rationabiles creaturas aliis atque aliis uestire corporibus, Christumque dicere saepe passum et saepius esse passurum, ut quod semel profuit
5 semper prosit adsumptum. Tibi quoque tantam adsumis auctoritatem, ut de haeretico martyrem, de Origenis libris haeticorum adulteria mentiaris. Mihi non licebit disputare de uerbis et, in commentariorum opere, Latinos docere quod ab Hebraeis didici ? Nisi et prolixum esset,
10 et redoleret gloriolam, iam nunc tibi ostenderem quid utilitatis habeat magistrorum limina terere et artem ab artificibus discere ; et uideres quanta silua sit apud Hebraeos ambiguum nominum atque uerborum. Quae res diuersae interpretationi materiam praebuit, dum unusquisque
B inter dubia quod sibi consequentius uidetur, hoc transfert. Quid ad peregrina te mitto ? Reuolue Aristotelen et Alexandrum Aristotelis uolumina disserentem ; et quanta ambiguum sit copia, eorum lectione cognosces, ut tan-

24. quoque : autem TV || spicarum : spinarum H || ac : et β || 28. *dare : darem VXi, edd. || 30. hoc : ergo edd. || 31. quot : quod EF¹HV¹

20, 1. et ante innumerabiles add. V || 3. atque aliis : aliisque tr || 11. terere : tenere F¹TV || 14. interpretationi : -nis VX || 16. reuolue : remoue PT || Aristotelen FHVgr : -telem APT, edd. -tilem EXiz

dire à la fois « fils », comme par exemple dans « Bariona » : « fils de colombe », « Barthélémy » : « fils de Tholomé », « Bartimée », « Bariésu », « Barabbas »... Il signifie aussi « froment » et « gerbe d'épis », « excellent » et « irréprochable ». Où donc est ma faute ¹⁷⁶, si j'ai donné des traductions divergentes d'un mot ambigu, et qu'après avoir dit dans les commentaires où l'on a la liberté de s'expliquer : « Adorez le fils », j'aie dit dans le texte lui-même, pour ne pas paraître proposer une traduction forcée et donner prise à la calomnie judaïque ¹⁷⁸ : « Adorez d'une manière irréprochable » ou « excellente » ; traduction qui est aussi celle d'Aquila et de Symmaque ¹⁷⁷. En quoi est-ce porter préjudice à la foi de l'Église * que d'instruire le lecteur des diverses façons dont les Hébreux expliquent un unique verset ¹⁷⁸ ?...

20. Il est permis à ton Origène ¹⁷⁹ de traiter de *métempsychose*, de mettre en scène des mondes innombrables, de revêtir les créatures raisonnables de corps sans cesse différents et de dire que le Christ a souffert souvent et souffrira plus souvent encore, pour que soit permanent le bienfait que nous a une fois valu la condition qu'il a assumée ¹⁸⁰. Quant à toi, tu assumes également une autorité telle, que tu fais, par tes mensonges, d'un hérétique un martyr et des livres d'Origène des faux dus aux hérétiques ¹⁸¹. Mais à moi, on ne permettra pas de discuter sur des mots et d'enseigner aux Latins, en faisant œuvre de commentateur, ce que j'ai appris des Hébreux * ? Si ce n'était trop s'étendre et que cela ne fleurât la vaine gloire, je te montrerais sur-le-champ l'utilité qu'il y a à user le seuil de ses maîtres et à apprendre la grammaire de ceux qui en sont spécialistes ¹⁸² ; et tu verrais tout ce maquis de noms et de verbes ambigus qu'il y a chez les Hébreux ¹⁸³ ! C'est ce qui fournit matière à la divergence des traductions, tandis que chacun, entre des sens incertains, choisit celui qui lui paraît le plus cohérent. Mais pourquoi te renvoyer à des œuvres étrangères ? Parcours Aristote et les discussions d'Alexandre sur les volumes d'Aristote ¹⁸⁴ : leur lecture te fera connaître la quantité de passages ambigus qu'ils contiennent. Ainsi tu cesseras

dem desinas amicum tuum in eo reprehendere quod ne
 20 per somnium quidem aliquando didicisti.

21. Sed quia Paulinianus frater meus de commentariis
 ad Ephesios quaedam ab eo reprehensa narravit et pauca
 ex his memoriae tradidit, mihi quae ipsa demonstravit loca,
 non debeo subterfugere; quaesoque lectorem ut, si pau-
 5 lulum in proponendis et diluendis criminibus longior fuero,
 necessitati det veniam. (477) Non enim alterum accuso,
 C sed me nitor defendere et obiectam haereseos calumniam
 refutare. In Epistula Pauli ad Ephesios, tria Origenes
 scripsit uolumina. Didymus quoque et Apollinaris propria
 10 opuscula condiderunt. Quos ego uel transferens uel imi-
 tans, quid in prologo eiusdem operis scripserim subiciam:
 « Illud quoque in praefatione commoneo, ut sciatis Orige-
 nem tria uolumina in hanc epistulam conscripsisse, quem
 et nos ex parte secuti sumus, Apollinarem etiam et Didy-
 15 mum quosdam commentariolos edidisse. E quibus, licet
 pauca, decerpimus, et nonnulla quae nobis uidebantur
 adiecimus siue subtraximus, ut studiosus statim in prin-
 cipio lector agnoscat hoc opus uel alienum esse, uel nos-
 trum ^a. » Quicquid ergo in explanatione huius epistulae
 D uitii potuerit demonstrari, si ego illud in graecis uolumi-
 nibus, unde in latinum uertisse me dixi, ostendere non
 potuero, crimen agnoscam, et meum erit quod alienum
 non fuerit. Tamen, ne rursus uidear cauillari et hac excu-
 sationis stropham gradum non audere conferre, ponam ipsa
 25 testimonia quae uocantur in crimen.

19. ne : nec Fg

21, 1. de : in HP² || 4. paululum : paululo edd. || 8. *epistula : -las AE -lam
 i, edd. || 10. condiderunt : -re edd. || 12. sciatis : scias ir || 20. demonstrari :
 -re H

21, a. JÉRÔME, *In Ephes. 1, prol.* (PL 26, Val. 543-544)

enfin de critiquer ton ami sur ce que tu n'as jamais
 appris, même en songe ¹⁸⁵ !

VII, 4. Réfutation
 à propos des *Commentaires*
 sur l'*Épître aux Éphésiens* :
 a) Pourquoi et comment
 Jérôme doit justifier
 ses *Commentaires*

21. Mais puisque mon
 frère Paulinien ¹⁸⁶ m'a
 parlé de certaines critiques
 que l'autre me fait à pro-
 pos de mes *Commentaires*
 sur l'*Épître aux Éphésiens*,
 en a confié quelques-unes à

sa mémoire et m'a indiqué les passages précis, je ne
 dois pas me dérober et je prie le lecteur de pardonner à
 la nécessité qui m'incombe, si je m'étends un peu plus
 longuement pour exposer ces griefs et m'en laver ¹⁸⁷. Ce
 n'est pas que j'en accuse un autre, mais j'essaie de me dé-
 fendre * et de réfuter l'imputation calomnieuse d'hérésie.

Sur l'*Épître aux Éphésiens*, Origène a écrit trois vo-
 lumes, Didyme aussi et Apollinaire ont composé person-
 nellement des ouvrages. Pour moi, je les ai traduits ou
 imités ¹⁸⁷ ¹⁸⁸, et je vais rappeler ce que j'ai encore écrit à
 ce propos dans le prologue de mon ouvrage : « Je donne
 aussi cet avertissement dans ma préface : sachez qu'Ori-
 gène a rédigé trois volumes sur cette épître et que nous
 l'avons nous aussi suivi en partie. Il y a encore de brefs
 commentaires publiés par Apollinaire et par Didyme :
 nous leur avons fait des emprunts, quoiqu'en petit
 nombre. Et nous avons fait quelques adjonctions ou
 quelques coupes, selon qu'il nous semblait bon. Ainsi
 le lecteur appliqué * reconnaîtra dès l'abord que ces
 commentaires sont tantôt l'œuvre d'autrui et tantôt la
 nôtre ^a. » Donc, tous les passages qu'on aura pu souligner
 comme fautifs dans l'explication de cette épître, si je ne
 puis fournir les références aux ouvrages grecs que j'ai
 indiqués comme sources de ma traduction, je m'en recon-
 naîtrai coupable, et sera de moi ce qui ne se trouvera pas
 être d'un autre ¹⁸⁸. Cependant, pour ne pas avoir encore
 l'air de sophistiquer et, par le biais d'un prétexte, de ne
 pas oser en venir aux prises, je vais citer les textes mêmes
 que l'accusation invoque.

415 A 22. In primo statim uolumine, testimonium Pauli in quo loquitur : *Sicut elegit nos in ipso ante constitutionem mundi, ut essemus sancti et immaculati coram ipso*^a, sic interpretati sumus ut electionem non iuxta Origenem
 5 eorum diceremus qui prius fuerant, sed ad Dei praescientiam referremus. Denique diximus : « Quod autem electos nos, *ut essemus sancti et immaculati coram ipso*, hoc est Deo, *ante fabricam mundi* testatus est, ad praescientiam Dei pertinet, cui omnia futura iam facta sunt et, ante-
 10 quam fiant, uniuersa sunt nota ; sicut et Paulus^b ipse praedestinatur in utero matris suae, et Ieremias^c in uulua sanctificatur, eligitur, roboratur, et in typo Christi propheta gentibus mittitur^d. » Certe in expositione ista nullum crimen est et, Origene dicente contraria, nos eccle-
 15 siasticum sensum secuti sumus. Et quia commentatoris officium est multorum sententias ponere, et hoc me facturum in praefatione promiseram, etiam Origenis, absque inuidia nominis eius, explanationem posui, dicens : (478) « Alius uero, qui Deum iustum conatur ostendere, quod
 20 non ex praeiudicio scientiae suae, sed ex merito electorum unumquemque eligat, dicit ante uisibiles creaturas, caelum, terram, maria, et omnia quae in eis sunt, fuisse alias inuisibiles creaturas, in quibus et animas, quae ob quasdam causas soli Deo notas deiectae sint deorsum in
 25 uallem istam lacrimarum^e, in locum afflictionis et peregrinationis nostrae^f, in quo sanctus constitutus orabat ut ad sedem pristinam reuenteretur, dicens : *Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est. Habitauit cum habitantibus*

22, 6. autem : ait *HP om. T* || 9. distinctio *post* pertinet *add. gr* || 10. ipse *om. β* || 15. commentatoris : -tariis *AE* -tarii *FTV* || 20. scientiae : sententiae *β* || 21. *dicit *PTirz, edd. com. Ruf.* : dicit *AFHVXg* || 22. in eis : *intra ea com.¹ Ruf.* || 28. habitantibus : -tatoribus *FV* -tationibus *g, com.²*

22, a. *Éphés. 1, 4* b. *Cf. Gal. 1, 15* c. *Cf. Jér. 1, 5* d. *JÉRÔME, In Ephes.*

b) Premier passage : 22. Dès le premier volume, notre interprétation du texte de Paul où
Éphés. 1, 4 il déclare : « De même qu'il nous a élus en lui avant la formation du monde, pour que nous soyons saints et immaculés en sa présence...^a » n'allait pas à dire avec Origène qu'il s'agissait de l'élection de ceux qui auraient eu une existence antérieure, mais la rapportait à la prescience de Dieu. En effet, nous avons dit : « L'affirmation de Paul, déclarant que nous avons été élus pour être saints et immaculés en sa présence — c'est-à-dire : en présence de Dieu — avant la création du monde, concerne la prescience de Dieu, pour qui tout ce qui doit exister existe déjà et qui connaît toutes choses avant qu'elles n'arrivent. De même que Paul^b est lui-même prédestiné dans les entrailles de sa mère et que Jérémie^c se trouve dès le sein sanctifié, élu, fortifié et envoyé, figure du Christ, comme prophète aux nations^{d 180}. » Ce développement ne contient assurément rien de répréhensible, et, alors qu'Origène soutenait le contraire, nous, nous avons adopté le sentiment de l'Église^e. Mais comme c'est le rôle d'un commentateur d'exposer de multiples points de vue et que j'avais promis de le faire dans ma préface, j'ai exposé aussi l'explication d'Origène, sans aucune malveillance à son endroit¹⁸⁰ : « Un autre toutefois, ai-je dit, qui entreprend de montrer que Dieu est juste, du fait qu'il élit chacun, non par un jugement a priori de sa connaissance, mais d'après le mérite des élus, dit qu'avant les créatures visibles, le ciel, la terre, les mers et tout ce qu'ils contiennent, existèrent d'autres créatures, invisibles, entre autres des âmes, qui, pour certaines raisons connues de Dieu seul, furent précipitées ici-bas dans cette vallée de larmes^{e 190 bis}, dans le lieu de notre affliction et de notre pèlerinage^f. Un saint qui s'y trouvait fixé demandait en ces termes à regagner sa demeure primitive : ' Malheur à moi, mon exil s'est prolongé. J'ai habité avec ceux qui habitent Quédar. Mon

1, 1, 4 (*PL 26, Val. 548*) e. *Cf. Ps. 83, 7* f. *Cf. Ps. 43, 20 ; 118, 54*

Cedar. *Multum peregrinata est anima mea* ^g; et in alio loco :
 30 *Miser ego homo, quis me liberabit de corpore mortis huius* ^h ?
 et : *Melius est reuerti et esse eum Christo* ⁱ; et alibi : *Antequam humiliarer, ego peccaui* ^j; et cetera his similia ^k »
 quae longum est scribere. Animaduerte quid dixerim :
 « Alius uero, qui Deum iustum conatur ostendere ». « Conatur, inquam, ostendere », non « ostendit ». Sin autem in eo scandalum pateris quare latissimam Origenis disputationem breui sermone comprehenderim et lectori sensum
 D eius aperuerim, atque ex eo tibi occultus illius uideor esse sectator quia nihil ab eo dictum praetermiserim, uide ne
 40 idcirco hoc fecerim ut uestram calumniam declinarem, ne me diceretis quae ab eo fortiter sunt dicta tacuisse et illum in graeco robustius disputare. Posui ergo omnia, licet breuius, quae in graeco repperi, ut nihil haberent discipuli eius noui quod Latinorum auribus ingererent. Facilius
 45 enim nota quam repentina contemnimus. Exposita autem interpretatione eius, quid in fine capituli dixerim ausculta :
 « Non enim ait Paulus : *Elegit nos ante constitutionem mundi*, cum essemus sancti et immaculati, sed : *Elegit nos ut essemus sancti et immaculati*, hoc est : qui sancti et
 50 immaculati ante non fuimus, ut postea essemus. Quod et de peccatoribus ad meliora conuersis dici potest ; et stabit illa sententia : *Non iustificabitur in conspectu tuo omnis uiuens* ^l, id est in tota uita sua, in omni quo in mundo isto uersatus est tempore. Quod quidem ita intellectum et
 55 aduersum eum facit qui, antequam mundus fieret, animas dicit electas esse propter sanctitatem et nullum uitium (479) peccatorum. Non enim, ut ante iam diximus, eligun-

âme a longtemps séjourné en terre étrangère ^g. ' Et à un autre endroit : ' Malheureux homme que je suis ! Qui me délivrera du corps de cette mort ^h ? ' Et : ' Il vaut mieux s'en retourner et être avec le Christ ⁱ. ' Et ailleurs : ' Avant d'être humilié, j'ai péché ^j. ' Et les autres passages de ce genre ^k » qu'il serait long de citer *.

Note bien mes paroles : « Un autre toutefois, qui entreprend de montrer que Dieu est juste... » Il « entreprend de montrer », dis-je, et non pas « il montre ». Si néanmoins cela te scandalise que j'aie résumé en quelques mots une discussion fort étendue d'Origène et que j'aie découvert son sentiment au lecteur, et si tu vois en moi un secret adepte de cet auteur ¹⁹¹ pour n'avoir rien omis de ce qu'il a dit, prends garde que ce ne soit pour réfuter votre calomnie que je l'aie fait, pour que vous n'alliez pas dire que j'ai passé sous silence ce qu'il y a de fort dans ce qu'il dit, et qu'il raisonne avec plus de vigueur dans le texte grec ¹⁹². J'ai donc fait un exposé complet, quoique en plus concis, de ce que j'ai trouvé dans le grec, pour que ses disciples n'aient rien de neuf à rabâcher aux oreilles des Latins. Il est plus facile en effet de mépriser des attaques quand on est au courant qu'à l'improviste *. Écoute bien ma conclusion sur ce morceau, après l'exposé de son interprétation : « Paul ne dit pas : ' Il nous a élus avant la formation du monde alors que nous étions saints et immaculés ', mais : ' Il nous a élus pour que nous soyons saints et immaculés. ' C'est-à-dire : Nous qui précédemment n'étions pas saints et immaculés, pour que nous le soyons par la suite ; ce qui peut se dire aussi des pécheurs convertis à une vie meilleure. Alors cette maxime subsistera : ' Nul vivant ne sera justifié à tes yeux ^l ', à savoir : tout au long de sa vie, tout le temps passé en ce monde. Ainsi compris, en tout cas, ce passage va même à l'encontre ¹⁹³ de celui qui dit qu'avant l'existence du monde il y eut des âmes élues pour leur sainteté et l'absence de toute corruption due aux péchés. En effet, nous l'avons

29. in alio loco : apostolus *ir*, *edd.* || 35. ostendere inquam *H*, *edd.* || 38. atque : et *PT* || 40. uestram : extra *AFHP¹T¹V¹X* ex hoc *P²T²om. V²* || 41. *sunt dicta tacuisse *αX*, *edd.* : sunt dictata tacuisse *β* dicta sunt tacuisse *z* || 42. illum : illud *β* || disputare : -arem *β* -asse *x* || 43. quae : quam *PTVXz* || 46. dixerim *Vβ* : -imus *AFHP¹T¹X*, *edd.* || 47. ante constitutionem *β*, *edd.* : a -ne *αXz* || 48. cum *edd. com.* : quod *V* quia *i* ut *cell. codd.* || 50. ante *α*, *edd. com.* : antea *β*

g. Ps. 119,5 h. Rom. 7, 24 i. Phil. 1, 23 j. Ps. 118, 67 k. JÉRÔME, *In Ephes.* 1, 1, 4 (*PL* 26, Val. 548) l. Ps. 142, 2

tur Paulus et qui ei similes sunt quia erant sancti et immaculati, sed eliguntur et praedestinantur ut in consequenti uita, per opera atque uirtutes, sancti et immaculati fiant^m. » Et
 B audet quisquam post huiuscemodi sententiam nos Origenis haereseos accusare ? Decem et octo ferme anni sunt ex quo istos dictavi libros, eo tempore quo Origenis nomen florebat in mundo, quo Περὶ Ἀρχῶν, illius opus, latinae
 65 aures ignorabant ; et tamen professus sum fidem meam et quid mihi displiceret ostendi. Ex quo, etiam si in ceteris aliquid haereticum monstrare potuisset inimicus, non tam dogmatum peruersorum, quae et hic et in aliis libris saepe damnaui, quam improuidi tenerer erroris.

23. Secundum locum quem mihi ab eo reprehensum frater ostendit, quia ualde friuolus est et apertam sui praefert calumniam, ponam breuiter. In eo testimonio ubi Paulus loquitur : *Sedere eum faciens ad dexteram suam in caelestibus, super omnem principatum et potestatem et uirtutem et dominationem et omne nomen quod nominatur, non solum in hoc saeculo, sed etiam in futuro*^a, post multiplicem expositionem, cum ad ministrorum Dei officia peruenissem et de principatibus ac potestatibus et uirtutibus et dominationibus dicerem, etiam hoc addidi : « Necessae est ut subiectos habeant et timentes se et seruientes sibi et eos qui a sua fortitudine roborentur. Quae distributiones officiorum non solum impraesentiarum, sed etiam in futuro saeculo erunt, ut, per singulos profectus et honores, ascensiones etiam et descensiones, uel crescat aliquis, uel decrescat, et sub alia atque alia potestate, uirtute, principatu et dominatione fiat^b. » Et post exemplum

61. huiuscemodi : huiusmodi α, edd. || 67. potuisset : posset β || 68. et¹ om. AHPW², Er. Mar. Val.

23, 10. et : ac AE, edd. || 12. a αXz, edd. com.² Ruf. : om. β, com.¹ || 15. aliquis : -quid αXz

m. JÉRÔME, In Ephes. 1, 1, 4 (PL 26, Val. 550)

23, a. Ephés. 1, 20-21 b. JÉRÔME, In Ephes. 1, 1, 20-21 (PL 26, Val. 566)

déjà dit précédemment, Paul et ceux qui lui ressemblent ne sont pas élus et prédestinés parce qu'ils étaient saints et immaculés ; mais ils sont élus et prédestinés pour que leurs œuvres et leurs vertus les rendent saints et immaculés dans la vie qui va suivre^m. »

Et l'on ose, après l'énoncé d'une telle opinion, nous accuser de l'hérésie d'Origène¹⁹⁴ ? Il y a près de dix-huit ans que j'ai dicté ces livres¹⁹⁵, du temps où Origène jouissait dans le monde d'un prestige florissant ; où son *Peri Archôn* était inconnu aux oreilles des Latins. Et pourtant j'ai déclaré explicitement ma foi et j'ai indiqué ce qui me déplaisait. Par conséquent, même si mon ennemi avait pu désigner dans tout le reste de mon œuvre un passage hérétique, je serais convaincu, non pas tant d'avoir soutenu des thèses vicieuses, souvent condamnées par moi, ici comme dans d'autres livres, que d'avoir laissé échapper une erreur¹⁹⁶.

c) Deuxième passage :
 Ephés. 1, 20-21

23. Pour le deuxième passage à propos duquel mon frère m'a fait part des critiques de l'adversaire, mon exposé sera bref, car il s'agit d'une vraie futilité et la calomnie dont ce passage est l'objet s'y étale à découvert*. C'est à propos du texte où Paul déclare : « Le faisant siéger à sa droite dans les cieux, au-dessus de toute principauté, puissance, vertu et domination, et au-dessus de tout nom prononcé non seulement dans le siècle présent, mais aussi dans le siècle à venir^a. » Après des explications diverses, j'en étais arrivé aux rôles des serviteurs de Dieu, j'avais parlé des principautés et des puissances, des vertus et des dominations, et j'ajoutai encore ceci : « Il faut qu'ils aient des subordonnés, des êtres qui les craignent et les servent et qu'ils appuient de leur force. Cette répartition des rôles existera aussi bien dans le siècle à venir que dans les circonstances présentes¹⁹⁷. Ainsi, au fil des progrès et des honneurs, des ascensions et des abaissements, ou bien l'on s'élèvera, ou bien l'on décroîtra, et l'on se trouvera soumis à telle et telle puissance, vertu, principauté et domination^b. » Et après avoir évoqué

D terreni regis totamque palatii descriptionem, per quam diuersa ministeriorum Dei officia demonstrabam, addidi :
 20 « Et putamus Deum, dominum dominorum regemque regnantium, simplici tantum ministerio esse contentum ^c ? »
 Quomodo archangelus non dicitur, nisi qui prior est angelorum, sic principatus, potestas et dominatio non appellatur nisi subiectos aliquos habeat et inferiores gradus. (480)
 25 Sin autem putat idcirco me Origenem sequi quia profectus et honores et ascensiones et descensiones, incrementa et imminutiones in expositione mea posui, sciat multum inter-
 417 A esse de angelis et seraphin et cherubin dicere daemones et homines fieri, quod adfirmat Origenes, et ipsos inter se
 30 angelos diuersa officiorum genera esse sortitos, quod Ecclesia non repugnat ; quomodo et inter homines ordo dignitatum ex laboris uarietate diuersus est, et, cum episcopus et presbyter et omnis ecclesiasticus gradus habeat ordinem suum, et tamen omnes homines sint, sic et inter angelos
 35 merita esse diuersa, et tamen in angelica omnes persistere dignitate, nec de angelis homines fieri, nec rursus homines in angelos reformari.

24. Tertius est reprehensionis locus quod, dicente Apostolo : *Vt ostenderet in saeculis superuenientibus abundantes*
 B *diuitias gratiae suae in bonitate super nos in Christo Iesu* ^a, nos triplicem expositionem posuimus : in prima quid nobis
 5 uideretur, in secunda quid Origenes opponeret, in tertia quid Apollinaris simpliciter explanaret. Quorum si nomina non posui, ignosce uerecundiae meae. Non debui eos carpere quos imitabar ex parte et quorum in latinam linguam

23. potestas : -tates HP et -tates edd. || dominatio... appellatur... habeat : -tiones... -lantur... habeant edd. || 24. et om. FHP || inferiores : -oris α, edd. || 28. seraphin... cherubin AFHPgit : -phim... -bim TVXr, edd. || 30. *Ecclesia TVXir : -siae AFHPgx, edd. || 31. et om. AF

24, 1. est om. β

c. JÉRÔME, *ibid.* (Val. 567)

24, a. Éphés. 2, 7

l'exemple d'un roi de la terre et toute l'organisation d'une cour, dont je m'inspirai pour décrire les divers rôles des serviteurs de Dieu, j'ajoutai : « Et nous pensons que Dieu, le Seigneur des seigneurs et le Roi des rois, se contente d'un type unique de serviteurs ^c ? » De même que « archange » ne signifie pas autre chose que « celui qui a primauté sur les anges », ainsi les titres de « principauté », de « puissance » et de « domination » ne se justifient pas sans l'existence de degrés qui leur soient subordonnés et inférieurs.

Or, s'il croit que je me guide sur Origène pour avoir placé dans mon exposé des progrès et des honneurs, des ascensions et des abaissements, des accroissements et des affaiblissements, qu'il sache qu'il y a une différence considérable entre l'affirmation que démons et hommes proviennent des anges, séraphins et chérubins — ce qu'Origène soutient — et celle qui pose qu'entre les anges eux-mêmes des fonctions de divers types ont été distribuées — ce que l'Église ne refuse pas d'admettre ¹⁹⁸. De même que parmi les hommes le classement des dignités est relatif à la diversité des tâches et que l'évêque, le prêtre et tout degré dans la hiérarchie de l'Église * occupent leurs rangs respectifs, s'agissant pourtant d'hommes dans tous les cas, de même parmi les anges les tâches sont diverses, et pourtant tous conservent leur dignité d'anges. Il n'y a pas plus d'hommes qui aient une origine angélique qu'à l'inverse d'hommes à recouvrer une condition angélique.

d) Troisième passage : 24. Il y a un troisième passage
 Éphés. 2, 7 objet de critiques, à savoir ces
 mots de l'Apôtre : « Pour manifester dans les siècles à venir les richesses débordantes de sa grâce envers nous dans le Christ Jésus ^a. » Nous en avons proposé un triple commentaire, qui présentait en premier lieu notre point de vue, en second lieu l'objection soulevée par Origène, en troisième lieu l'explication fournie tout uniment par Apollinaire ¹⁹⁹. Si je n'ai pas indiqué les noms de ces derniers, pardonne à ma discrétion : je ne devais pas déchirer ceux que j'imitais pour une part et

sententias transferebam. « Sed, dixi, qui diligens lector est
 10 statim requiret et dicet ^b », et rursus in fine : « Alius uero
 hoc quod ait : *Vt ostenderet in saeculis superuenientibus*
abundantes diuitias gratiae suae, ad illam intelligentiam
transferet ^c ». Ecce, inquires, sub diligentis lectoris persona
 Origenis sententias explicasti. Fateor errorem. Non debui
 15 diligentem dicere, sed blasphemum ; quod si fecissem et
 aliquo scissem uaticinio te istiusmodi nenas sectaturum,
 C etiam calumniae uerba uitassem. Grande crimen si Ori-
 genem diligentem dixi esse lectorem, cuius septuaginta
 libros interpretatus sum, quem in caelum laudibus tuli,
 20 pro quo compulsus sum ante biennium breui libello tuis
 contra me praeconiis respondere ! Ecclesiarum magistrum
 a me dictum esse Origenem in tuis laudibus obicis ^d, et
 putas quod pertimescere debeam, si diligentem lectorem
 me dixisse inimicus accusas ? Solemus et negotiatores par-
 25 cissimos, et frugi seruos, et molestos paedagogos, et argu-
 tissimos fures diligentes uocare. (481) Et in Euangelio
 uillicus iniquitatis prudenter quaedam fecisse dicitur ^e ; et :
Prudentiores sunt filii huius saeculi a filiis lucis in ge-
 D *neratione sua ^f ; et : Serpens sapientior erat omnibus bes-*
 30 *tiis quas fecit Dominus super terram ^g.*
 25. Quartus reprehensionis locus exordium secundi li-
 bri possidet, in quo hoc Pauli testimonium exposuimus :
Huius rei gratia, ego Paulus, uinctus Iesu Christi pro uobis
gentibus ^a ; et quia per se locus ipse manifestus est, eam
 5 *tantum partem ponam explanationis quae patet calum-*
 418 A *niae : « Vinctum Iesu Christi Paulum esse pro gentibus*

10. dicet : discet PT || 13. *transferet AFHPVXtz, Er. Vic. Mar. com. :
 -fert Tr, Val. -ferret g || 22. in om. FT || 24. me : me illum edd. || et : ut gr ||
 28. *a om. Ar, edd.

25, 2. hoc om. α || 6. Christi Iesu HP, edd. com.

b. JÉRÔME, In Ephes. 1, 2, 7 (PL 26, Val. 576) c. JÉRÔME, *ibid.*
 d. Cf. RUFIN, *Orig. princ.* 1, prol. 1, 19-21 (= *Hier. epist.* 80, 1, 2) e. Cf. Lc
 16, 8 f. Lc 16, 8 g. Gen. 3, 1
 25, a. Éphés. 3, 1

dont je rendais les idées en latin ²⁰⁰. « Mais, ai-je dit, le
 lecteur circonspect s'informerait et dira ^b... » et encore, à la
 fin : « Un autre toutefois rapportera ce que dit Paul :
 ' Pour manifester dans les siècles à venir les richesses
 débordantes de sa grâce ' à l'interprétation suivante ^c. »
 Voilà, diras-tu, c'est sous le masque d'un « lecteur cir-
 conspect » que tu as développé les idées d'Origène !
 J'avoue mon erreur : ce n'est pas « circonspect » que
 j'aurais dû dire, mais « blasphemateur ». Si je l'avais fait
 et qu'une quelconque prédiction m'eût appris que tu
 t'attacherais à de pareilles sornettes, j'aurais évité aussi
 tes paroles calomnieuses. Grand motif d'accusation que
 d'avoir déclaré « lecteur circonspect » cet Origène dont
 j'ai traduit soixante-dix livres, que mes éloges ont porté
 aux nues et en faveur duquel j'ai été forcé, voici deux ans,
 de répondre dans un bref écrit aux compliments que
 tu dirigeais contre moi ²⁰¹ ! Tu me reproches dans tes
 éloges d'avoir dit d'Origène qu'il était le « maître des
 Églises ^d ²⁰² » et tu t'imagines que je dois avoir grand-peur
 si, devenu mon ennemi, tu m'accuses d'avoir parlé d'un
 « lecteur circonspect » ? En général, nous qualifions aussi
 bien de « circonspects » les hommes d'affaires les plus
 économes, les esclaves honnêtes, les précepteurs fâcheux
 et les voleurs les plus astucieux. Et dans l'Évangile, il est
 dit de l'intendant malhonnête qu'il a été bien avisé dans
 certains de ses actes ^e ; et : « Les fils de ce monde sont plus
 avisés parmi leurs contemporains que les fils de lumière ^f » ;
 et : « Le serpent était le plus intelligent de toutes les
 bêtes que Dieu créa sur la terre ^g ²⁰³ ».

e) Quatrième passage : 25. Le quatrième passage cri-
 tiqué occupe le commencement
 Éphés. 3, 1 du second livre, où nous avons
 exposé ce texte de Paul : « C'est pourquoi moi, Paul, pri-
 sonnier de Jésus-Christ pour vous les païens ^a... » Et
 comme le passage en question est très clair par lui-même,
 je me contenterai de citer la partie du commentaire qui
 donne prise à la calomnie ^{*} : « Que Paul soit prisonnier de
 Jésus-Christ pour les païens, cela peut s'entendre aussi de

potest et de martyrio intellegi, quod Romae in uincla coniectus hanc epistulam miserit, eo tempore quo ad Philemonem et ad Colossenses et ad Philippenses in alio loco scriptas esse monstrauius. Vel certe, quia in plurimis locis lectum est uinculum animae corpus hoc dici, quo quasi clausa teneatur in carcere, dicimus propterea Paulum corporis nexibus coerceri nec reuerti et esse cum Christo^b ut perfecta in gentes per eum praedicatio conpleatur^c, licet quidam alium sensum in hoc loco introducant, quod Paulus praedestinatus et sanctificatus ex utero matris suae ad praedicationem gentium^d, antequam nasceretur, postea uincla carnis acceperit^e. » Et in hoc loco triplicem, ut supra, expositionem posui : in prima B quid mihi uideretur, in secunda quid Origenes adsereret, in tertia quid Apollinaris, contra illius uadens dogma, sentiret. Lege graecos commentarios, et, nisi ita reppereris, crimen fatebor. Quod est in isto loco peccatum meum ? Illud nimirum pro quo supra respondi : quare non eos a²⁵ quibus dicta sint nominarim. Superfluum erat per singula Apostoli testimonia eorum nomina ponere, quorum me opuscula translaturum in praefatione signaueram. Et tamen uinctam dici animam corpore, donec ad Christum redeat et in resurrectionis gloria corruptiuum et mortale³⁰ corpus incorruptione et immortalitate commutet^f, non absurdæ intellegentiae est. Vnde et Apostolus : *Miser ego, inquit, homo, quis me liberabit de corpore mortis huius ?*, C corpus mortis appellans quod uitiiis et morbis et perturbationibus ac morti subiaceat, donec cum Christo resurgat

7. uincla gr : -cula αXix, edd. com. || 9. ad² om. edd. || 11. quo A²EHPβ, edd. com. : quod A¹FTVXx || 18. uincla EFHPVXgr : -cula ATix, edd. com. || acceperit : ceperit gr || 19. loco om. Mar. Val. || posui : exposui gr || 21. dogma : dogmata edd. || 25. *sint Aβ : sunt EFHPTVXx, edd. || 30. incorruptione et immortalitate EFHP, edd. : -nem et -tem A in -nem et in -tem TV in -nem et -tem Xx in -ne et -te go in -ne et in -te ir || absurdæ intellegentiae : -da -tia TVXx || 31. unde om. gr

b. Phil. 1, 23 c. Cf. II Tim. 4, 17 d. Cf. Gal. 1, 15-16. I Tim. 2, 7. II Tim. 1, 11 e. JÉRÔME, In Ephes. 2, 3, 1-4 (PL 26, Val. 587)

son martyre, puisque c'est de Rome, où il avait été mis aux fers, qu'il envoya cette épître, au temps où — nous l'avons montré ailleurs — ont été écrites celles à Philémon, aux Colossiens et aux Philippiens²⁰⁴. Ou en tout cas, comme on a lu en maint passage que ce corps est appelé 'lien de l'âme', qui la retient comme enfermée dans une prison, nous disons que si Paul est enserré dans les liens du corps et qu'il ne s'en retourne ni ne se trouve avec le Christ^b, c'est pour que la prédication trouve par lui son plein accomplissement à l'adresse des païens^c. Certains toutefois avancent à propos de ce passage une autre signification : Paul 'prédestiné et sanctifié dès le sein de sa mère pour la prédication aux païens^d' avant sa naissance aurait reçu par la suite les liens de la chair^e. » Et j'ai proposé pour ce passage, comme ci-dessus, un triple commentaire, présentant en premier lieu mon point de vue, en second lieu les affirmations d'Origène, en troisième lieu le sentiment d'Apollinaire qui va à l'encontre de la théorie du précédent. Lis les commentaires grecs, et si tu ne trouves pas qu'il en est bien ainsi, j'avouerai ma culpabilité^{*}.

Quel péché ai-je commis dans ce passage ? Celui sans doute pour lequel j'ai répondu ci-dessus : pourquoi n'avoir pas nommé les auteurs de ces propos ?... Il était superflu de citer chaque fois au fur et à mesure des textes de l'Apôtre le nom de ceux dont j'avais signalé dans ma préface que j'allais traduire leurs ouvrages^{*}. Et d'ailleurs, dire de l'âme qu'elle est liée au corps jusqu'à ce qu'elle retourne au Christ et transforme par l'incorruptibilité et l'immortalité ce corps corruptible et mortel dans la gloire de la résurrection^f, c'est une interprétation qui n'a rien d'absurde. C'est pourquoi l'Apôtre dit : « Malheureux homme que je suis ! Qui me délivrera du corps de cette mort^g ? » L'expression « corps de mort » souligne l'assujettissement du corps aux vices, aux maladies, aux passions et enfin à la mort, jusqu'à ce qu'il ressuscite avec le Christ dans la gloire et que le feu brûlant

f. Cf. I Cor. 15, 53 g. Rom. 7, 24

35 in gloria (482) et, fragile prius lutum, excoquatur feruore Spiritus Sancti in testam solidissimam, demutans gloriam, non naturam.

26. Quintus locus ualidissimus est, in quo exponentes illud Apostoli testimonium : *Ex quo totum corpus, compactum et conglutinatum per omnem iuncturam subministrationis, secundum operationem in mensuram uniuscuiusque 5 membri, augmentum corporis facit in aedificationem sui in caritate*^a, latissimam Origenis expositionem et eosdem sensus per diuersa uerba uolentem breui sermone constrinximus, nihil de exemplis et adsertionibus illius auferentes ; cumque peruenissemus ad finem, haec subiicimus : « Igitur et in restitutione omnium, quando corpus totius Ecclesiae, nunc dispersum atque laceratum, uerus 419 A medicus Christus Iesus sanaturus aduenerit, unusquisque secundum mensuram fidei et agnitionis Filii Dei^b — quem ideo agnoscere dicitur quia prius nouerat et postea nosse 20 desiuit — suum recipiet locum et incipiet id esse quod fuerat, ita tamen ut non, iuxta aliam haeresim, omnes in una aetate sint positi, id est omnes in angelos reformen- 419 A tur, sed unumquodque membrum iuxta mensuram et officium suum perfectum sit ; uerbi gratia, ut angelus re- 20 fuga id esse incipiat quod creatus est, et homo, qui de paradiso fuerat eiectus, ad culturam iterum paradisi restitatur^c », et reliqua.

27. Miror te hominem prudentissimum non intellexisse artem expositionis meae. Quando enim dico : « Ita tamen ut non, iuxta aliam haeresim, omnes in una aetate sint positi, id est omnes in angelos reformatur », ostendo et 5 ea de quibus disputo esse haeretica, et ab alia haeresi dis-

26, 6. expositionem Origenis TV || 8. de om. α, edd. || 10. restitutione : resurrectione β || 17. una aetate : unitate T || positi om. α, Er. Vic. Mar. || 19. ut om. β || 20. et : ut edd.

27, 3. una aetate : unitate T

de l'Esprit-Saint cuise ce qui était d'abord boue fragile, jusqu'à en tirer une poterie d'une résistance à toute épreuve. C'est sur la gloire, non sur la nature, que porte ce changement²⁰⁵.

f) Cinquième passage : 26. Le cinquième passage est inattaquable²⁰⁶. C'est celui où nous avons exposé ce texte de l'Apôtre : « De qui le corps tout entier, grâce à tous les ligaments qui le desservent, tire cohésion et unité, et, selon l'activité assignée à chacun de ses membres, opère sa croissance pour s'édifier lui-même dans la charité^a. » Nous avons résumé brièvement le très abondant commentaire d'Origène qui développe les mêmes interprétations sous diverses formes²⁰⁷, sans rien enlever aux exemples et aux affirmations de l'auteur^{*}. Parvenus à la fin, nous avons ajouté ceci : « Par conséquent, lors de la restauration universelle, quand le vrai médecin, le Christ Jésus, viendra guérir le corps de l'Église entière actuellement dispersé et déchiré²⁰⁸, chacun recevra sa place dans la mesure où il croira au Fils de Dieu et le reconnaîtra^b 208 bis — si l'on dit qu'il le reconnaît, c'est qu'il le connaissait auparavant, mais qu'il a cessé par la suite de le connaître — et commencera d'être ce qu'il avait été. Non pas cependant que, selon une autre hérésie, tous soient établis en un seul âge, en ce sens que tous recouvreraient la condition angélique ; mais alors sera réalisée la perfection de chacun des membres, en fonction de sa taille et de son rôle. Ainsi, par exemple, l'ange apostat commencera d'être tel qu'il a été créé et l'homme qui avait été chassé du paradis sera rétabli pour le cultiver^c », etc.

27. Je m'étonne que, dans ta grande perspicacité, tu n'aies pas compris ma technique d'explication^{*}. Quand je dis : « Non pas cependant que, selon une autre hérésie, tous soient établis en un seul âge, en ce sens que tous recouvreraient la condition angélique », je montre à la fois le caractère hérétique des théories dont je traite et

26, a. Éphés. 4, 16 b. Cf. Éphés. 4, 7.13. Rom. 12, 3 c. JÉRÔME, In Ephes. 2, 4, 16 (PL 26, Val. 619-620)

crepare. Quae sunt ergo duae haereses ? Vna quae dicit omnes rationabiles creaturas in angelos reformari, altera quae adserit unumquodque in restitutione mundi id fore quod conditum est ; uerbi gratia, quia ex angelis daemones sunt, rursum daemones angelos fieri, et animas hominum ita ut sunt conditae, non in angelos, sed in id quod a Deo sunt conditae reformari, ut et iusti et peccatores aequales fiant. Denique, ut scias me non meam explicasse sententiam, sed inter se haereses comparasse, quarum utramque in graeco legeram, disputationem meam (483) hoc fine conpleui : « Idcirco, ut supra diximus, haec apud nos obscuriora sunt, quia μεταφορικῶς dicuntur in graeco et omnis metaphora, si de alia in aliam linguam transferatur ad uerbum, quibusdam quasi sentibus orationis sensus et germina suffocantur ». Nisi haec eadem in graeco reppereris, quicquid dictum est meum putato.

28. Sextum, quod et extremum, mihi obicere dicitur — si tamen nihil in medio frater oblitus est — cur illum locum Apostoli interpretans in quo ait : *Qui uxorem suam diligit se ipsum diligit. Nemo enim umquam carnem suam odio habuit, sed nutrit et fouet eam sicut Christus Ecclesiam*, post simplicem expositionem Origenis posuerim quaestionem, ex cuius persona tacito nomine dixerim : « Opponi nobis potest quod non sit uera sententia dicentis Apostoli : *Nemo umquam carnem suam odit, cum morbo regio laborantes, pthisi et cancre et destillationibus, mortem uitae praeferant et sua oderint corpora.* » Et statim quid

7. rationabiles : -nales *H¹TVXx* || 16. ut om. *A¹FTV* || 17. μεταφορικῶς : -χα *A* -χα; *E* metaphoricos *Fi* om. *X* metaphori cordi *g* metaphoricæ || 28, 1. et om. *Tβ* || 3. in quo : ubi *edd.* || 5. et ante Christus *add. rz, edd.* || 10. pthisi *V²Xi, Er. Vic.* : physi *AFHTV¹* ptysi *Egr, com.* et physi *P* phtisi *Mar. Val.* || cancre : canero *o^r, Er. Vic.*

27, a. Cf. ÉVAGRE D'ANTIOCHE, *Athar. uita Antonii, prol.* (PG 26, 834) JÉRÔME, *In Ephes.* 2, 4, 16 (PL 26, Val. 620)

28, a. Éphés. 5, 28-29

leur désaccord avec une autre hérésie²⁰⁹. Quelles sont donc ces deux hérésies ? L'une, c'est celle selon laquelle toutes les créatures raisonnables recouvrent la condition angélique ; l'autre, celle qui affirme que toute chose sera, lors de la restauration universelle, telle qu'elle a été créée. Par exemple : puisque les démons proviennent des anges, les démons redeviennent des anges ; et les âmes humaines, selon l'état dans lequel elles ont été créées, recouvrent, non pas la condition angélique, mais celle dans laquelle Dieu les a créées, ce qui entraîne l'égalité des justes et des pécheurs. Enfin, pour que tu saches que ce n'est pas mon point de vue que j'ai développé, mais que j'ai comparé des hérésies que j'avais lues toutes deux dans le texte grec, voici la conclusion sur laquelle j'ai achevé ma discussion : « Si ces théories, comme nous l'avons dit plus haut, nous sont quelque peu obscures, c'est qu'en grec elles sont exprimées *métaphoriquement*. Or toute métaphore, si on la transpose mot à mot d'une langue dans une autre, c'est l'étouffement, comme sous des ronces, des significations et des germes dont le discours est porteur^{a 210}. » Si tu ne découvres pas identiquement ces théories dans le texte grec, attribue-moi tout ce qui a été dit.

g) Sixième passage : 28. On dit qu'il me fait une sixième critique, et c'est aussi la dernière — si toutefois mon frère n'a rien oublié en cours de route²¹¹ — : dans mon interprétation de ce passage où l'Apôtre dit : « Celui qui aime sa femme s'aime lui-même. En effet, nul n'a jamais eu en haine sa propre chair ; mais il l'entretient et la choie comme le Christ le fait pour l'Église^a », pourquoi, après une explication littérale²¹², avoir posé le problème soulevé par Origène, à qui j'aurais sans le nommer emprunté ces propos : « On peut nous faire l'objection de prétendre irréaliste l'idée exprimée par l'Apôtre : 'Personne n'a jamais haï sa propre chair', puisque ceux qui souffrent de jaunisse, de phtisie, d'un cancer ou de catarrhe²¹³ préfèrent la mort à la vie et ont en haine leur propre corps » ? Mais j'ai aussitôt ajouté quel était mon sentiment à moi :

ipse sentirem adiunxi : « Magis itaque ad tropicam intelligentiam sermo referatur ^b. » Quando dico « tropicam », doceo uerum non esse quod dicitur, sed allegoriae nubilo figuratum. Ponamus tamen ipsa uerba quae Origenis libro tertio continentur : *Dicamus quod illam carnem quae uisura sit salutare Dei anima diligit et nutriat et foueat, eam disciplinis erudiens et caelesti saginans pane et Christi sanguine irrigans, ut refecta et nitida possit libero cursu uirum sequi et nulla debilitate et pondere praegruari. Pulchre etiam, in similitudinem Christi nutrientis et fouentis Ecclesiam et dicentis ad Ierusalem : Quotiens uolui congregare filios tuos, sicut gallina congregat pullos suos sub alas suas, et noluisti ^c ! animae quoque fouent corpora sua, ut corruptiuum hoc induat incorruptionem ^d et, alarum leuitate suspensum, in aerem facilius eleuetur. Foueamus igitur et uiri uxores, et animae nostra corpora, ut et uxores in uiros, et corpora redigantur in animas, et nequaquam sit sexuum ulla diuersitas ; sed, quomodo apud angelos non est uir et mulier, ita et nos qui similes angelis futuri sumus ^e, iam nunc incipimus esse quod nobis in caelestibus repositum est ^f.*

29. Supra simplicem expositionem (484) quae nobis in testimonio isto esse uidebatur expressimus, dicentes : « Quantum ad simplicem intelligentiam pertinet, sancta inter uirum et uxorem caritate praecepta, nunc iubemur ut nutriamus et foueamus coniuges, ut scilicet eis uictum atque uestitum et ea quae sunt necessaria praebeamus ^a. » Haec nostra sententia est. Igitur omne quod sequitur,

12. sentirem adiunxi EHPVirx, edd. : -ret -xit AT -ret -xi FXg || 13. tropicam : -ce αXx || 15. *in ante Origenis add. αXx, edd. || 20. nulla debilitate et αX, com.² : nulla -te gx nullo -ta i nullo -tis r, edd. com.² || 21. *similitudinem : -ne β || 22. quotiens : -ties H, edd. com. || 23. sicut : ut HP, edd. || 24. suas om. com. || 26. aerem : aere T aera V || eleuetur : subl- edd. || 27. nostra V²β, com. : nostrae AFHPTV²Xx, edd. Ruf. || et ut gr || 28-29. sexuum sit β

29, 2. isto : ipso β || 3-4. sancta... caritate : et -ctam... -tatis ATV et -ctam... -tatem FHP -ctam... -tatem Val.² || 4. praecepta : -to FHP -to hoc Val.² || 6. uestitum : -lmentum TV

« C'est pourquoi ce langage doit être plutôt compris au sens figuré ^b. » Quand je dis « figuré », j'enseigne que ce qui est dit est non pas réel, mais représenté sous la nuée de l'allégorie ^{21a}.

Citons toutefois les mots mêmes qui figurent dans le troisième livre d'Origène * : « Disons que cette chair destinée à voir le salut de Dieu, l'âme doit l'aimer, l'entretenir et la choyer, en lui inculquant des principes, en la repaissant du pain céleste ^{21b} et en la baignant dans le sang du Christ, pour que, réconfortée et florissante, elle puisse librement courir à la suite de son époux, sans qu'aucune faiblesse ni pesanteur vienne l'oppresser. Bien plus, c'est de viser à ressembler au Christ entretenant et choyant son Église et disant à Jérusalem : ' Que de fois j'ai voulu rassembler tes enfants comme la poule rassemble ses poussins sous ses ailes, et tu n'as pas voulu ^c ', qui fait la beauté des égards dont les âmes entourent aussi leur corps, pour que ' cet être corruptible revête l'incorruptibilité ^d ', et que, soutenu par des ailes légères, il puisse être plus aisément élevé dans les airs ^{21e}. Époux, choyons donc nos femmes, et âmes nos corps, pour que les femmes soient assimilées à leurs époux et les corps aux âmes, et qu'il n'y ait plus aucune différence de sexes ; mais, de même que chez les anges il n'y a pas homme et femme, ainsi nous aussi qui sommes destinés à devenir semblables aux anges ^e, commençons dès maintenant à être ce qui nous a été promis pour les cieux ^f. »

29. Nous avons exprimé précédemment en ces termes l'explication littérale qui nous semblait être celle de ce texte : « En ce qui concerne la compréhension littérale, après la recommandation d'un saint amour entre mari et femme, on nous enjoint maintenant d'entretenir et de choyer nos épouses, ce qui implique que nous leur fournissions le vivre, le vêtement et tout le nécessaire ^a. » Tel est notre point de vue. Dès lors, tout ce qui vient ensuite, en

b. JÉRÔME, In Ephes. 3, 5, 28-29 (PL 26, Val. 658) c. Matth. 23, 37 d. I Cor. 15, 53 e. Cf. Matth. 22, 30 f. ORIGÈNE, In Ephes. 3, 5, 28-29 29, a. JÉRÔME, In Ephes. 3, 5, 28-29 (PL 26, Val. 658)

dicentes : « Opponi nobis potest », ostendimus non ex nostra, sed ex contradicentium intellegi debere persona. Quae
 10 cum breuis sit et absoluta responsio, et, iuxta id quod supra diximus, etiam allegoriae umbris de eo quod est ad id quod non erat deprauata, tamen accedam propius et sciscitabor quid tibi in hac disputatione displiceat. Nempe quia
 15 corruptium hoc induat incorruptionem et, alarum leuitate suspensum, in aerem facilius eleuetur ». Quando dico : « Corruptium hoc induat incorruptionem », non muto naturam corporum, sed augeo gloriam. Necnon quod sequitur : « Alarum leuitate suspensum, in aerem facilius eleuetur », qui
 C alas adsumit, id est immortalitatem, ut leuius ad caelum uolet, non perdit esse quod fuerat. Sed, dices, mouent me quae sequuntur : « Foueamus igitur et uiri uxores, et animae nostra corpora, ut et uxores in uiros, et corpora redigantur in animas, et nequaquam sit sexuum ulla diuersitas ; sed, quomodo apud angelos non est uir et mulier, ita
 25 et nos qui similes angelis futuri sumus, iam nunc incipiamus esse quod nobis in caelestibus repromissum est ^b. » Recte mouerent, nisi post priora dixissem : « Iam nunc incipiamus esse quod nobis in caelestibus repromissum est. »
 30 Quando dico : Hic esse incipiamus in terris, non naturam tollo sexuum, sed libidinem et coitum uiri et uxoris aufero, dicente Apostolo : *Tempus breue est. Reliquum est ut et*
 D *qui habent uxores sic sint quasi non habeant* ^c ; et Dominus, interrogatus in Euangelio cuius de septem fratribus
 35 in resurrectione uxor esse deberet ^d, ait : *Erratis, nescientes Scripturas neque uirtutem Dei. In resurrectione enim neque*

8. dicentes : deinceps *Er. Vic.* deinceps et *Mar. Val.* || 10. breuis sit : et breuis ^{V¹} si breuis ^{V²} sit breuis *edd.* || 16. eleuetur : subl- *T, edd.* || 19. aerem : aere *T* || 23. nostra β , com. : nostrae αXx , *edd. Ruf.* || 25. et : neque *edd.* || 27. in terris post esse *add. edd.* || 28. priora : -rem *TV* || iam : sententiam *TVXx* || 32. et om. *AWXr*

b. JÉRÔME, *ibid.* (Val. 659) c. I Cor. 7, 29 d. Cf. Matth. 22, 23-28

disant : « On peut nous objecter... », nous avons montré qu'on doit le mettre non pas sur notre compte, mais sur celui de nos contradicteurs. Quoiqu'il y ait là une réponse parfaite dans sa brièveté, et cela, ainsi que nous l'avons dit plus haut, quand bien même elle a été déformée par les ombres de l'allégorie à partir de ce qui est dans le sens de ce qui n'était pas, je vais néanmoins serrer le problème de plus près et m'enquérir de ce qui te déplaît dans cette discussion²⁷. C'est sûrement parce que j'ai dit des âmes qu'elles choyaient leur corps comme des époux leur femme, « pour que cet être corruptible revête l'incorruptibilité et que, soutenu par des ailes légères, il puisse être plus aisément élevé dans les airs. » Quand je dis : « Que cet être corruptible revête l'incorruptibilité », loin de changer la nature des corps, j'augmente leur gloire * ; et aussi ce qui suit : « Soutenu par des ailes légères, qu'il puisse être plus aisément élevé dans les airs » : celui qui prend des ailes, c'est-à-dire l'immortalité, pour s'envoler avec plus de légèreté vers le ciel, ne perd pas sa nature précédente²⁸.

Mais, diras-tu, je suis troublé par ce qui suit : « Époux, choyons donc nos femmes, et âmes nos corps, pour que les femmes soient assimilées à leurs époux et les corps aux âmes et qu'il n'y ait plus aucune différence de sexes ; mais, de même que chez les anges il n'y a pas homme et femme, ainsi nous aussi qui sommes destinés à devenir semblables aux anges, commençons dès maintenant à être ce qui nous a été promis pour les cieux ^b. » Il y aurait effectivement de quoi être troublé, si je n'avais ajouté à ce qui précède : « Commençons dès maintenant à être ce qui nous a été promis pour les cieux. » Quand je dis : « Commençons ici-bas sur la terre à être... », loin de faire disparaître la nature des sexes, je supprime la sensualité et l'union charnelle entre mari et femme, tandis que l'Apôtre dit : « Le temps est court ; il reste que ceux qui ont femme doivent être comme s'ils n'en avaient pas ^c. » Et le Seigneur, à qui l'on demandait, dans l'Évangile, duquel des sept frères une femme devait être l'épouse ^d, répondit : « Vous êtes dans l'erreur, car vous méconnaissiez les Écritures et la puissance de Dieu. A la résurrection,

nubent neque nubentur, sed erunt sicut angeli Dei in caelo ^e.
 Et reuera ubi inter uirum et feminam castitas est, (485)
 nec uir incipit esse, nec femina, sed, adhuc in corpore po-
 40 sitioni, mutantur in angelos, in quibus non est uir et mulier ;
 quod et in alio loco ab eodem Apostolo dicitur : Qui-
 421 A *cumque in Christo baptizati estis, Christum induistis. Non*
est Iudaeus neque Graecus, non est seruus neque liber, non
est masculus neque femina. Omnes enim uos unum estis
 45 *in Christo Iesu* ^f.

30. Sed quoniam de confragosis et asperis locis enau-
 gait oratio ^a et haereseos crimen impactum tota frontis
 libertate respuimus, ad alias accusationis eius partes, qui-
 bus nos mordere nititur, transeamus. E quibus prima est
 5 me hominem maledicum, omnium detractorem, in prae-
 cessoros meos genuinum semper infigere. Det unum cuius
 in opusculis meis nomen taxauero, uel quem iuxta artem
 B illius figurata laude perstrinxero. Sin autem contra inuidos
 loquor et Luscium lanuinum uel Asinium Pollionem de ge-
 10 nere Corneliorum stili mei mucro conuulnerat, si hystricu-
 lae et liuidae mentis hominem a me submoueo et ad unum
 stipitem cuncta iacula dirigo, quid uulnera sua partitur
 in multos, qui ex impatientia respondendi ostendit se
 esse qui petitur ? Obicit mihi et periurium mixtum sacri-

37. Dei om. HPW || 40. et : neque edd. || 42. ubi ante non add. PT

30, 3. respuimus : repulimus Er.¹ Vtc. Mar.¹ Val.¹ || 6. unum : enim unum
 β || 7-8. taxauero... perstrinxero : -rim... -rim HPTV, edd. || 12. stipitem :
 stipem or || 13. *qui : quid edd. fortasse recte

en effet, on ne prendra ni femme ni mari ²¹⁹, mais on sera
 comme les anges de Dieu dans le ciel ^e. » Et en vérité,
 lorsque la chasteté existe entre un homme et une femme,
 ils se mettent à n'être plus ni homme ni femme, mais
 — bien que retenus pour l'instant dans le corps — ils se
 transforment en anges ; car, parmi ces derniers, « il n'y a
 pas homme et femme ». C'est ce que dit également l'Apôtre
 dans un autre passage encore : « Vous tous qui avez été
 baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ. Il
 n'y a ni Juif ni Grec. Il n'y a ni esclave ni homme libre.
 Il n'y a ni homme ni femme. Vous tous, en effet, vous
 êtes un dans le Christ Jésus ^f ²²⁰. »

VIII. PÉRORAISON. RÉPONSE A DEUX GRIEFS :
 LES EXCÈS DU POLÉMISTE ET LE PARJURE DU LETTRÉ.

VIII, 1. Jérôme 30. Mais puisque notre discours a
 franchi sans encombre des zones de
 détracteur ? brisants et d'écueils ^a et que nous
 avons, avec une franchise pleine d'aplomb, fait fi du grief
 d'hérésie qu'on nous avait asséné ²²¹, passons aux autres
 tentatives auxquelles il se livre pour nous infliger la mor-
 sure de ses accusations. La première en est que moi, le
 médisant, le détracteur de tous, je ne cesse de déchirer à
 belles dents mes devanciers ²²². Qu'il en cite un seul dont
 j'aurai malmené le nom dans mes ouvrages ou que j'aurai
 écorché selon ses procédés à lui par un éloge hypocrite ²²³ !
 Mais si je parle contre des envieux et que la pointe de ma
 plume touche à mort un Luscius de Lanuvium ou un
 Asinius Pollion de la famille des Cornélii ²²⁴, si j'écarte de
 moi un individu à l'esprit hérissé d'une sombre jalousie ²²⁵
 et que je dirige tous mes traits sur un seul poteau, pour-
 quoi redistribue-t-il largement les coups qu'il a reçus, lui
 dont l'impatience à répondre montre qu'il est celui qu'on
 vise * ?

e. Matth. 22, 29-30 f. Gal. 3, 27-28

30, a. Cf. CICÉRON, Tusc. 4, 14, 33

15 legio, quod in libro quo ad instruendam Christi uirginem
 liquor, ante tribunal iudicis dormiens pollicitus sim num-
 quam me saecularibus litteris daturum operam ^b, et nihilo-
 minus damnatae eruditionis interdum meminerim. Nimi-
 rum iste est sallustianus Calpurnius ^c qui nobis per Ma-
 20 gnum oratorem non magnam mouerat quaestionem, cui
 C breui libello satisfacimus ^d. Nunc, quod instat, pro sacrile-
 gio atque periurio somnii respondendum est. Dixi me
 saeculares litteras non lecturum : de futuro sponsio est,
 non praeteritae memoriae abolitio. Et quomodo, inquires,
 422 A tenes quod tanto tempore non relegis ? Rursum si aliquid
 de ueteribus libris respondero (486) et dixerero : *In teneris
 consuescere multum est* ^e, dum renuo, crimen incurro et,
 pro me testimonium proferens, hoc ipso arguor quo de-
 fendor. Scilicet nunc longo sermone texendum est quod
 30 probant conscientiae singulorum. Quis nostrum non me-
 minit infantiae suae ? Ego certe, ut tibi homini seueris-
 simo risum moueam et imiteris aliquando Crassum, *quem
 semel in uita dicit risisse Lucilius* ^f, memini me puerum
 cursasse per cellulas seruulorum, diem feriatum duxisse
 35 lusibus et ad Orbilium saeuientem ^g de auiae sinu trac-
 tum esse captiuum. Et quo magis stupeas, nunc cano et
 recaluo capite saepe mihi uideor in somnis, comatulus et
 B sumpta toga, ante rhetorem controuersiolam declamare ;

15. instruendam : instituendam *edd.* || 16. sim : sum *AH¹TWx* || 23. deinceps ante non *add. edd.* || *de futuro : et futuri *gr futuri ix* || 24. praeteritae : de praeterito *HP praeterito V²* || 26. in : adeo in *edd.* || 28. quo : quod *TV¹x* || 32. moueam : summoueam *Xβ* || et : qui *Xx* || 34. *cursasse i : curasse *A¹F¹X cucurrisse A²EF²TV²x cursitasse HP, edd. cutasse g* || 35. saeuientem : se uenientem *Hor* || 38. *controuersiolam *AFHTV, edd.* : -siam *Pβ*

b. Cf. JÉRÔME, *Epist.* 22, 30 c. Cf. SALLUSTE, *Hist. frg.* 1, 95 d. Cf. JÉRÔME, *Epist.* 70, 6, 2 e. VIRGILE, *Georg.* 2, 272 f. Cf. CICÉRON, *Tusc.* 3, 15, 31. *Fin.* 5, 30, 92 g. Cf. HORACE, *Epist.* 2, 1, 70

VIII, 2. Le songe et la culture profane. Jérôme s'est-il parjuré ? Il me reproche encore un parjure, combiné d'un sacrilège. Dans le livre où je traite de la formation d'une vierge du Christ, j'aurais promis dans mon sommeil, devant le tribunal du juge, de ne jamais m'adonner à la littérature profane ^b et je me serais néanmoins souvenu quelquefois de la culture que j'avais réprouvée ²²⁶. Sans doute est-il ce Calpurnius de Salluste ^c qui nous avait, par l'intermédiaire de l'orateur Magnus, posé un problème sans grande difficulté et à qui nous avons donné satisfaction dans un court traité ^d ²²⁷. Pour l'instant — et c'est urgent — il faut répondre d'un sacrilège et d'un parjure dus à un rêve.

a) Les possibilités de la mémoire J'ai dit que je ne lirais pas de littérature profane : il y a engagement pour l'avenir et non anéantissement de la mémoire du passé. Mais, diras-tu, comment fais-tu pour retenir ce que tu ne relis pas depuis si longtemps ? Vais-je tirer une réponse de mes anciens livres et dire : « Tant il est important de s'habituer dans son jeune âge ^e », tout en le récusant, j'encours ce grief une fois encore, et quand j'allègue un texte qui témoigne en ma faveur, l'argument même qui me soutient sert à me confondre ! Sans doute faut-il rassembler en un long exposé les faits probants dont chacun a l'expérience ? Qui d'entre nous ne se souvient de son enfance ²²⁸ ? Moi, en tout cas, — ceci pour te faire rire, toi, l'austérité en personne, et pour que tu imites enfin Crassus « dont Lucilius dit qu'il a ri une seule fois dans sa vie ^f » — je me rappelle avoir, enfant, gambadé à travers les chambrettes des petits esclaves, passé à jouer mon jour de congé et m'être fait arracher aux bras de ma grand-mère pour être livré captif à la fureur d'un Orbilius ^g ²²⁹ ! Et, de quoi te stupéfier plus encore, maintenant que j'ai la tête cheue et le front dégarni, je m'apparais souvent en rêve, avec de longs cheveux frisés et revêtu de la toge, en train de déclamer devant le rhéteur mon bout de controverse ; et une fois

cumque experrectus fuero, gratulor me dicendi periculo
 40 liberatum. Crede mihi, multa ad purum recordatur infantia. Si didicisses litteras, oleret testa ingenioli tui quo semel fuisset imbuta^h. Lanarum conchylija nullae aquae diluuntⁱ. Etiam asini et bruta animalia, quamuis in longo itinere, nouerunt secundo diuerticula. Miraris si ego lati-
 45 nas litteras non sim oblitus, cum tu graecas sine magistro didiceris? Septem modos conclusionum dialectica me elementa docuerunt; quid significet ἀξιωμα, quod nos « pronuntiatum » possumus dicere^j; quomodo absque uerbo et nomine nulla sententia sit; soritarum gradus, pseudo-
 50 meni argutias, sophismatum fraudes. Iurare possum me, postquam egressus de schola sum, haec numquam omnino legisse. Bibendum igitur mihi erit de lethaeo gurgite, iuxta fabulas poetarum, ne arguar scire quod didici. En tu qui in me paruam scientiam criminaris, et uideris tibi
 55 litteratulus atque rabbi, responde cur scribere aliqua
 423 A ausus sis et uirum disertissimum Gregorium pari eloquii splendore transferre. Vnde tibi tanta uerborum copia, sententiarum (487) lumen, translationum uarietas, homini qui oratoriam uix primis labris in adulescentia degus-
 60 tasti? Aut ego fallor, aut tu Ciceronem occulte lectitas et ideo tam disertus es; mihi que lectionis eius crimen intendis ut solus inter ecclesiasticos tractatores eloquentiae flumine glorieris, licet magis philosophos sequi uidearis, spinas Cleanthis et contorta Chrysippi, non ex arte
 65 quam nescis, sed de ingenii magnitudine. Et quoniam

44. secundo: -da VXx || 45. sim: sum edd. || 47. ἀξιωμα HPVg, edd.: ἀξιωμα AFTX idioma ir || 49. sit: fit gr, edd. || 55. litteratulus: -tus HP || 63. philosophos: -phus AE

h. Cf. HORACE, *Epist.* 1, 2, 69-70. QUINTILIEN, *Inst.* 1, 1, 5 i. Cf. LUCRÈCE, 6, 1074-77. QUINTILIEN, *Inst.* 1, 1, 5 j. Cf. CICÉRON, *Tusc.* 1, 7, 14

réveillé, je me félicite d'être délivré de l'épreuve oratoire²³⁰! Crois-moi, l'enfance garde leur fraîcheur à bien des souvenirs. Si tu avais appris les lettres, le vase de ton petit talent respirerait l'odeur dont il eût été une fois empreint^h. Aucune eau ne peut décolorer les lainages teints de pourpreⁱ. Même les ânes et les bêtes brutes, serait-ce sur un long parcours, savent à la seconde fois reconnaître les auberges²³¹. Tu t'étonnes que je n'aie pas oublié les lettres latines, alors que toi, tu as, sans maître, appris les lettres grecques? Les principes dialectiques m'ont enseigné les sept types de conclusions; la signification de *axioma* que nous pouvons rendre par « énoncé^j »; l'impossibilité de composer une phrase en l'absence de verbe et de nom; les gradations des sorites, les subtilités du pseudomenon, les tricheries des sophismes²³². Je puis jurer que, depuis que j'ai quitté l'école, je n'ai jamais rien lu de tout cela. Il me faudra donc, suivant les mythes des poètes, boire au flot du Léthé, de peur qu'on ne m'accuse de savoir ce que j'ai appris²³³!

b) Les modèles
littéraires
de Rufin

Voyons, toi qui me fais grief de mon peu de science et qui te prends pour un vrai petit lettré, pour un rabbi, réponds: pourquoi as-tu osé écrire quelque chose et donner de la magnifique éloquence de Grégoire une traduction qui l'égalé en éclat*? Où as-tu pris une telle richesse de vocabulaire, de telles figures de pensée, une telle variété dans les métaphores, toi qui n'as, dans ta jeunesse, qu'à peine goûté du bout des lèvres à l'art oratoire²³⁴? Ou je me trompe, ou tu fréquentes Cicéron en cachette, et voilà pourquoi tu es si beau parler! Et si tu lances contre moi l'accusation de le lire, c'est pour être seul parmi les auteurs d'Église à pouvoir te vanter de répandre un fleuve d'éloquence²³⁵. Pourtant il semble que tu te guides plutôt sur les philosophes, sur les subtilités de Cléanthe et les expressions contournées de Chrysippe, non pas en appliquant des principes que tu ignores, mais parce que tu es un esprit supérieur! Et comme les stoï-

stoici logicam sibi uindicant et tu huius scientiae deliramenta contemnis, in hac parte epicureus es, nec quaeris quomodo, sed quid loquaris. Quid enim ad te pertinet, si alius non intellegat quid uelis dicere, quia non ad omnes, B sed ad tuos loqueris? Denique et ego scripta tua relegens, quamquam interdum non intellegam quid loquaris et Heraclitum me legere putem, tamen non doleo nec me paenitet tarditatis: id enim in legendo patior quod tu pateris in scribendo.

31. Haec dicerem, si quidpiam uigilans promissem. Nunc autem, nouum impudentiae genus, obicit mihi somnium meum. Vtinam celebritas loci et sanctorum de toto orbe conuentus sineret me diuinas Scripturas legere! In tantum spatium non habeo externa meditandi. Sed tamen qui somnium criminatur audiat prophetarum uoces, somniis non esse credendum^a, quia nec adulterium somnii me ducit ad Tartarum, nec corona martyrii in caelum leuat^b. Quotiens uidi esse me mortuum^c et in sepulcro positum!¹⁰ quotiens uolare super terras, et montes ac maria natatu aeris transfretare^d! Cogat me ergo non uiuere uel pennas habere per latera, quia uanis imaginibus mens saepe delusa est. Quanti in somnis diuites, apertis oculis repente mendici sunt! Sitientes flumina bibunt, et experrecti siccis¹⁵ faucibus aestuant^e. Tu a me somnii exigis sponsonem, ego

72. Heraclitum : -clium *AE*, *Er.*² horac- *T* erac- *gi*

31, 1. dicerem *VXg²ir*, *edd.* : -res *AFHPTg²* || 2. impudentiae *AFHPVXi*, *edd.* : prudentiae *T* imprud- *grx* || 5. spatium *FPT*, *Vic. Val.* : spatii *AVXβ* spatii *H* spacia *Er. Mar.* || 7. nec : non *AT* || 9. quotiens : -ies *HPg*, *edd.* || uidi esse me *EFTVr* : uidi me esse *A*, *edd.* me uidi esse *HP* me uidisses *g* me uidisse me *i* || 10. quotiens : -ies *HP*, *edd.* || 12. *uanis *Vgrx* : uagis *AFHPTX*, *edd.* falsis *i* || 15. exigis somnii *ir*

ciens revendiquent pour eux la logique et que tu dédaignes les divagations de cette science, sur ce point tu es épicurien^{*}, et tu cherches à savoir, non pas comment dire, mais quoi dire. Que t'importe en effet, si un autre ne comprend pas ce que tu veux dire, puisque ce n'est pas à tous, mais à tes disciples que tu t'adresses^{*}? Finalement moi aussi, en relisant tes écrits, j'ai beau parfois ne pas comprendre ce que tu dis et avoir l'impression de lire Héraclite, je ne m'en afflige pourtant pas ni ne déplore ma lenteur; car ce que j'endure à te lire, toi, tu l'endures à écrire²³⁶!

c) L'inconsistance des rêves 31. Ainsi parlerais-je si c'était à l'état de veille que j'avais fait une quelconque promesse. Mais en réalité — impudence d'une espèce inouïe — il me reproche mon rêve! Si seulement l'affluence propre à ce lieu et le rassemblement des fidèles qui y viennent du monde entier me permettaient de lire les divines Écritures²³⁷! Je n'ai pas davantage le temps de m'adonner aux matières profanes. Mais cependant, lui qui incrimine un songe, qu'il entende les paroles des prophètes disant qu'il ne faut pas croire aux songes^a, car en rêve ni l'adultère ne me conduit au Tartare, ni la couronne du martyr ne m'élève au ciel^b²³⁸. Que de fois me suis-je vu mort^c et déposé dans un sépulcre! Que de fois en train de survoler des terres et de franchir mers et montagnes en nageant dans les airs^d! Qu'il m'oblige donc à n'être pas vivant ou à avoir des ailes aux côtés parce que mon esprit a souvent été le jouet d'images chimériques! Dans leur sommeil combien sont riches, qui ouvrent les yeux pour se retrouver tout à coup mendicants! Combien ont soif et boivent des fleuves; mais à leur réveil, ils sont tout brûlants, la gorge sèche^e²³⁹!

31, a. Cf. Jér. 23, 25-28; 29, 8 b. Cf. TERTULLIEN, *Anim.* 45, 4 c. Cf. LUCRÈCE, 4, 1020. CICÉRON, *Ac.* 2, 16, 51 d. Cf. LUCRÈCE, 4, 1020-22. TERTULLIEN, *Anim.* 43, 12 e. Cf. Is. 29, 8 (LXX). LUCRÈCE, 4, 1022-25. 1097-1100. HORACE, *Carm.* 3, 27, 40-42. CICÉRON, *Ac.* 2, 16, 51. *Phil.* 8, 3, 9. SÉNÈQUE, *Herc.* O. 944. *Herc.* f. 752-755

te uerius strictiusque conueniam. Fecistine omnia quae in baptisate promisisti? Quicquid monachi uocabulum flagitat, nostrum uterque conpleuit? Caue, quaeso, ne per trabem tuam festucam meam uideas^f. Inuitus loquor, et retractantem linguam dolor in uerba compellit. Non tibi ²⁰ D sufficiunt quae de uigilante confingis, (488) nisi et somnia crimineris. Tantam habes curiositatem meorum actuum ut quid dormiens fecerim dixerimue discutias. Praemitto quae contra me loquens, tuum propositum detur- ²⁵ pasti, quae in depomptionem omnium christianorum et uerbis et opere feceris. Hoc unum denuntio, et *repetens iterum iterumque monebo*^g: cornutam bestiam petis^h. Et nisi cauerem illud Apostoli: *Maledici regnum Dei non* ^{424 A} *possidebunt*ⁱ, et: *Mordentes inuicem, consumpti estis ab* ³⁰ *inuicem*^j, iam nunc sentires de paruula subdolaque concordia magnam in mundo ortam esse discordiam. Quid tibi prodest apud notos pariter et ignotos in nos maledicta congerere? An quia origenistae non sumus et in caelo nos peccasse nescimus, in terris arguimur peccatores? ³⁵ Et ideo in concordiam rediuimus ut mihi loqui contra haereticos non liceret, ne, si illos descripsero, tu te appetitum putes? Quandiu non renuebam laudationem tuam, sequebaris me ut magistrum, fratrem et collegam uocabas et catholicum in omnibus fatebaris; postquam

16. *fecistine β: fecisti α, *edd.* || 23. *quid: quae β || 27. *iterum¹: iterumque *FV om. g* || 34. peccasse nos *PT* || peccatores: -rum β || 35. rediuimus: redimus *AE* || mihi α, *edd.*: nihil *Xβ*

f. Cf. Matth. 7, 3 g. VIRGILE, *Aen.* 3, 436. Cf. LACTANCE, *Opif.* 1, 6 h. Cf. HORACE, *Epod.* 6, 12. *Sat.* 1, 4, 34. LACTANCE, *Mort. pers.* 32, 3-4 i. I Cor. 6, 10 j. Gal. 5, 15

VIII, 3. Critiques
auxquelles
s'est exposé Rufin
et réserve
que Jérôme s'impose

Toi, tu me demandes compte d'un engagement pris en rêve; mais moi, je vais te prendre à parti avec plus de sévérité et de rigueur²⁴⁰. As-tu observé toutes les promesses de ton baptême? Avons-nous rempli l'un et l'autre toutes les exigences du nom de moine? Prends garde, je t'en prie, que ce ne soit la poutre de ton œil qui te fasse voir une paille dans le mien^{r 241}! Je parle malgré moi, et c'est la douleur qui force ma langue à parler en dépit de ses répugnances.

Ils ne te suffisent pas, les mensonges que tu forges à propos d'un homme éveillé, tant que tu n'as pas aussi incriminé ses rêves²⁴². Tu es si curieux de mes faits et gestes que tu passes au crible ce que j'ai fait ou dit pendant mon sommeil. Je laisse de côté les paroles que tu as prononcées contre moi et qui ont déshonoré la vie dont tu fais profession, ainsi que la flétrissure dont tu as, tant en œuvre qu'en paroles, marqué tous les chrétiens²⁴³. Il n'y a qu'une chose que je signale, et « je reviendrai à la charge pour renouveler encore et encore mon avertissement^g »: c'est une bête bien encornée que tu attaques^{h 244}! Et si je ne faisais attention à ce mot de l'Apôtre: « Les médisants ne posséderont pas le Royaume de Dieuⁱ », et: « En vous mordant les uns les autres, vous vous êtes entre-détruits^j », tu réaliserais dès maintenant qu'à partir d'une piètre et trompeuse concorde, grande est la discorde qui a surgi dans le monde²⁴⁵!

A quoi te sert-il d'accumuler contre nous les outrages²⁴⁶, aussi bien devant ceux qui me connaissent que devant ceux qui m'ignorent? Est-ce pour n'être pas origénistes et pour ne pas savoir que nous avons péché dans le ciel que l'on nous dénonce sur la terre comme pécheurs²⁴⁷? Et la concorde a-t-elle été rétablie entre nous pour qu'il ne me soit pas permis de parler contre les hérétiques sans que, si je les dépeins²⁴⁸, tu ne te croies attaqué? Aussi longtemps que je ne récusais pas ton éloge, tu me suivais comme un maître, tu m'appelais frère et collègue et tu me déclarais intégralement catholique. Une fois que je n'ai

40 non agnoui laudes tuas et me indignum tanti uiri praecognito iudicauit, ilico uertis stilum et omnia prius laudata uituperas, de eodem ore et dulce proferens et amarum ^k.
 B Sentisne quod taceam, quod aestuanti pectori uerba non commodem et cum psalmista loquar : *Pone, Domine, cus-*
 45 *todiam ori meo et ostium munitum labiis meis. Ne declines cor meum in uerba malitiae*¹; et alibi : *Cum consisteret aduersum me peccator, obmutui et humiliatus sum et silui de bonis*^m; et rursum : *Factus sum quasi homo non audiens nec habens in ore meo increpationes*ⁿ ? Sed pro me tibi
 50 ultor Dominus respondebit ^o, qui dicit per prophetam : *Mihi uindictam, ego retribuam, dicit Dominus*^p; et in alio loco : *Sedens aduersus fratrem tuum loquebaris, et aduersus filium matris tuae ponebas scandalum. Haec fecisti et tacui. Existimasti, inique, quod ero tui similis. Arguam te C et statuam contra faciem tuam*^q; ut in te uideas condemnata quae falso in aliis criminariis !

32. Audio praeterea obici mihi a Chrysogono sectatore eius cur in baptisate dixerim uniuersa peccata dimitti et, mortuo bimarito, nouum uirum in Christo resurgere, atque istiusmodi sacerdotes in Ecclesiis esse
 5 nonnullos ^a. Cui (489) breui sermone respondeo : habet libellum quem in crimen uocat ; illi respondeat, hunc sua disputatione subuertat et scripta scriptis arguat. Quid austeritate frontis et contractis rugatisque naribus concaua

41. uertis : -isti *ir* || laudata prius *HP*, *edd.* || 43. quod¹ : quid *FHP*, *edd.* || pectori : -re *AT* || 45. munitum : circumstantiae *HP*, *Er.*¹ *Vic.* || ne : non *FT*, *edd.* || 47. aduersum : -sus *FHPTV* || 48. *de *AFV* : a *EHPTXβ*, *edd.* || rursum : -sus *E*, *edd.* || homo *om.* *TV* || 49. *nec : et non *Eg* || *meo *EFHVXgα* : suo *APTir*, *edd.* || increpationes : redargutiones *or*, *Er.*¹ *Vic.* || 51. *uindictam : -otam et *Tir* -cta et *edd.* || 52. *aduersus¹ *AHPWgix*, *edd.* : -sum *FTVXr* || *aduersus² *EHPgi*, *edd.* : -sum *APTvr*

32. 1. mihi : nobis *or* || 4. istiusmodi : huiusmodi *or* || 5. respondeo : -debo *H¹*, *edd.* || habet : habent *edd.* || 6. uocat *A²P¹V²X²irx* : uocant *A¹EFHP²TV¹X¹g*, *edd.* || illi : ille *edd.* || hunc *om.* *ir*

k. Cf. Jac. 3, 11 l. Ps. 140, 3-4 m. Ps. 38, 2-3 n. Ps. 37, 15 o. Cf. Jér. 51, 56 p. Rom. 12, 19. Cf. Deut. 32, 35 q. Ps. 49, 20-21

plus admis tes compliments et que je me suis jugé indigne d'un panégyrique fait par un si grand homme, aussitôt tu retournes ton stylet, et tout ce que tu avais d'abord loué, tu le blâmes, en proferant d'une même bouche douceur et amertume ^{k 248 bis} !

Réalises-tu que je me tais, que je refuse de donner libre cours aux bouillonnements de mon cœur ²⁴⁹ et que je dis avec le psalmiste : « Place, Seigneur, une garde à ma bouche et une porte fortifiée à mes lèvres. N'incline pas mon cœur à des paroles méchantes ¹ » ; et ailleurs : « Alors que le pécheur était dressé contre moi, je suis resté muet, j'ai été humilié et je me suis tu sur ce que j'aurais pu avancer de bien ^{m 250} » ; et encore : « Je suis devenu comme un homme qui n'entend pas et qui n'a pas d'invectives à la bouche ⁿ » ? Mais le Seigneur te répondra pour moi en vengeur ^o, lui qui dit par le prophète ²⁵¹ : « A moi la vengeance, c'est moi qui rétribuerais, dit le Seigneur ^p » ; et en un autre passage : « Tu étais assis et tu parlais contre ton frère ; contre le fils de ta mère tu suscitais le scandale. Voilà ce que tu as fait, et je me suis tu. Tu as cru, impie, que je te serais semblable ! Je te dénoncerai et je déposerai contre ta face ^q ! » Ainsi tu verras condamnés en toi les points dont tu as fait injustement grief à d'autres ²⁵².

IX. APPENDICE : RÉPONSE A CHRYSOGONE.

32. J'entends dire en outre que son adepte Chrysogone me reproche d'avoir déclaré qu'au baptême tous les péchés étaient remis, que celui qui y était mort deux fois marié ressuscitait homme nouveau dans le Christ et qu'il se trouvait dans l'Église quelques prêtres de cette sorte ^{a 253}. Je lui réponds en peu de mots : il détient l'ouvrage qu'il incrimine ; qu'il y réponde, qu'il le démolisse par son argumentation et dénonce les écrits par des écrits ²⁵⁴ ! A quoi bon, le front sévère, les narines contractées et fron-

32, a. Cf. JÉRÔME, *Epist.* 69, 2 s.

uerba trutinatur ^b, et sanctitatem apud uulgus ignobile
 10 simulato rigore mentitur ? Audiatur nos iterum procla-
 mantes ueterem Adam in laüacro totum mori et nouum
 D cum Christo in baptisate suscitari ^c ; perire choicum et
 nasci supercaelestem ^d. Haec dicimus non quo ipsi, pro-
 pitio Christo, hac quaestione teneamur, sed interrogati a
 15 fratribus, quid nobis uideretur respondimus, nulli prae-
 iudicantes sequi quod uelit, (490) nec alterius decretum
 nostra sententia subuertentes. Neque enim ambimus ad
 sacerdotium, qui latemus in cellulis, nec humilitate dam-
 nata episcopatum auro redimere festinamus, nec electum
 20 pontificem a Deo rebelli cupimus mente iugulare, nec
 425 fauendo haereticis haereticos nos docemus. Pecunias nec
 habemus nec habere uolumus : *Habentes uictum et uesti-*
tum, his contenti sumus ^e ; illud de ascensore montis domi-
 426 nici ^f iugiter decantantes : *Qui pecuniam suam non dedit*
 25 *ad usuram et munera super innocentes non accepit, qui facit*
haec non mouebitur in aeternum ^g. Ergo qui non facit iam
 corrumpit in aeternum.

EXPLICIT LIBER PRIMVS

10. simulato rigore : simulatoris ore or || 13. *quo : quod *edd.* || ipsi : ipso
 F¹P || 17. ad : et *g om. edd.* || 18. humilitate damnata : -tatis damno or ||
 22. uestitum : -imentum *gr²r* || 23. *dominici : domini β || 24. suam *om. gr* ||
 25. innocentes : -tem *g, edd.*

Explicit liber primus *FHPTXg, Mar.* : expl. ad Pammachium et Mar-
 cellinam liber primus *V* expl. liber Hieronymi primus ad Pammachium et
 Marcellam *r* expl. liber primus ad Pammachium et Marcellam *x* *absque*
ulla inscriptione expl. cett. codd., Er. Vic. Val.

cées, soupeser des mots creux d'une voix caverneuse ^b et
 contrefaire la sainteté devant une foule grossière en affec-
 tant l'austérité ²⁵⁵ ? Qu'il nous entende le proclamer
 encore : le vieil Adam meurt tout entier dans ce bain
 et le baptême le fait se relever nouveau avec le Christ ^c.
 Périt ce qui est terrestre et naît ce qui est supra-
 céleste ^{d 256}. Voilà ce que nous disons, non que, grâce au
 Christ, nous soyons nous-mêmes préoccupés par ce pro-
 blème, mais, des frères nous ayant demandé notre point
 de vue, nous leur avons répondu, sans empêcher qui-
 conque de suivre l'orientation de son choix et sans ren-
 verser par notre avis le décret d'autrui. Car nous n'ambi-
 tionnons pas le sacerdoce, nous qui vivons cachés dans
 nos cellules ; et nous ne sommes pas pressés, en réprou-
 vant l'humilité, d'acheter à prix d'or l'épiscopat. Nous
 n'avons pas non plus, dans un esprit de révolte, le désir
 d'égorger le pontife choisi par Dieu, ni ne nous avérons
 hérétiques en nous montrant favorables aux hérétiques.
 Nous n'avons pas non plus d'argent ni ne voulons en
 avoir : « Nous avons le vivre et le vêtement, et cela nous
 suffit ^{e 257}. » Et nous chantons sans cesse ces mots de celui
 qui gravit la montagne du Seigneur ^{f 258} : « L'homme qui
 n'a pas donné son argent à intérêt et n'a pas reçu de
 cadeaux aux dépens des innocents, celui qui agit ainsi ne
 sera pas ébranlé pour l'éternité ^g. » Si donc il est quelqu'un
 qui n'agit pas ainsi, le voilà qui déjà s'effondre, pour
 l'éternité ²⁵⁹.

FIN DU LIVRE PREMIER

b. Cf. PERSE, *ProL* 9-10. *Saf.* 3, 82.87 c. Cf. Rom. 6, 3-4 d. Cf. I Cor.
 15, 48-49 (*VL*) e. I Tim. 6, 8 f. Cf. Ps. 23, 3 ; 14, 1 g. Ps. 14, 5

SOMMAIRE DU LIVRE SECOND

PREMIÈRE PARTIE :

RÉFUTATION DE L'APOLOGIE DE RUFIN A ANASTASE

1. Transition : Jérôme se propose de réfuter l' <i>Apologie à Anastase</i>	§	1
2. L'orthodoxie suspecte de Rufin et son absence injustifiée.....		2
3. Prétendues épreuves de Rufin...		3
4. Les dérobades de Rufin en matière de foi : critiques de forme et de fond.....		4
a) A propos de l'origine de l'âme du Christ.....		4
b) A propos de la résurrection de la chair.....		5
c) A propos du châtement du diable.....		6-7
d) A propos de l'origine des âmes.		7-10
5. Comment Rufin justifie sa traduction du <i>Peri Archôn</i> :		
a) Il a tort de s'étonner qu'on l'attaque.....		11
b) En modifiant le <i>Peri Archôn</i> , Rufin ne l'a pas rendu orthodoxe.....		11

- c) Les hérésies d'Origène..... § 11-13
 d) Rufin se réclame de Jérôme.
 Comment traduire Origène ? 14

DEUXIÈME PARTIE :

RÉFUTATION DU TRAITÉ DE RUFIN SUR L'ALTÉRATION DES LIVRES D'ORIGÈNE

1. Introduction : Rufin fort soucieux de la défense d'Origène..... 15
2. Hérésies laissées par Rufin dans sa traduction de l'*Apologie* de Pamphile alias Eusèbe..... 15
3. Prétendue preuve d'une falsification par les hérétiques..... 15-16
4. Eusèbe et Didyme garants des hérésies d'Origène..... 16
5. Précédents invoqués par Rufin à l'appui de sa thèse. Objections de Jérôme..... 17
6. La traduction tronquée de la lettre d'Origène à des amis d'Alexandrie. 18-19
7. Le dialogue d'Origène et de Candidé..... 19
8. Précédents latins invoqués par Rufin : Hilaire et Cyprien..... 19
9. Exploitation d'une mésaventure de Jérôme..... 20
10. Épiphane, adversaire d'Origène, attaqué et calomnié par Rufin... 21-22
11. L'auteur de l'*Apologie d'Origène*. Pourquoi Jérôme a changé d'avis. 23

TROISIÈME PARTIE :

JUSTIFICATION DES TRADUCTIONS BIBLIQUES DE JÉRÔME

1. La lettre où Jérôme aurait désavoué ses traductions sur l'hébreu. § 24
 2. L'œuvre de Jérôme condamne-t-elle les Septante ?..... 24
 3. Les préfaces de Jérôme aux traductions de l'Ancien Testament.. 25
 - a) Préface au *Livre de la Genèse*. 25
 - b) Préface aux *Livres de Samuel et des Rois*..... 26
 - c) Préface au *Livre des Chroniques*..... 27
 - d) Préface au *Livre d'Esdras*.... 28
 - e) Préface au *Livre de Job*..... 29
 - f) Préface au *Livre des Psaumes*. 30
 - g) Préface aux *Livres de Salomon*. 31
 - h) Préface au *Livre d'Isaïe*..... 32
 - i) Préface au *Livre de Daniel*... 33
 - j) Conclusion..... 34
 4. Précédents invoqués par Jérôme.. 34
 5. Conclusion : l'autorité non exclusive des Septante..... 35
- CONCLUSION DU LIVRE..... 35

LIBER SECVNDVS
CONSPECTVS SIGLORVM

I) MANUSCRITS¹

A	PARIS, Bibl. Nat., Lat. 16841	s. XI
E	HAMBURG, Staats- und Universitätsbibl., Cod. 6 in scriin.	s. XII ²
F	PARIS, Bibl. Nat., Lat. 12162	s. XI
H	PARIS, Bibl. Nat., Lat. 1872	s. XI
P	PARIS, Bibl. Nat., Lat. 1800	s. XII
T	BOULOGNE - SUR - MER, Bibl. Mun., 38	s. XII ²
V	ORLÉANS, Bibl. Mun., 153	s. IX ¹
W	ROUEN, Bibl. Mun., 453	s. IX ²
X	LINCOLN, Cath. Libr., C.4.7	s. XI/XII
a	HEILIGENKREUZ, Stifts- bibl., 105	s. XII
c	MUENCHEN, Bayerische Staatsbibl., Clm 14512	s. XI
φ	MONTE-CASSINO, Bibl. dell'Abbazia, 205 T	s. XI
g	BERLIN, Deutsche Staats- bibl., 18 Phill. 1675	s. XII ²
h	BERLIN Deutsche Staats- bibl., Theol. fol. 119	s. XII
i	LEIPZIG, Universitätsbibl., 225	s. XII
m	MONTPELLIER, Bibl. de la Fac. de Médecine, H 63	s. XII
o	DIJON, Bibl. Publique, 135	s. XII ¹

r	VATICANO, Bibl. Apost. Vat., Vat. lat. 360	s. XII
α	OXFORD, Balliol College, 229	s. XII/XIII
A ² , P ² , g ² ...	Corrections ou variantes distinguées des leçons primitivement écrites : A ¹ , P ¹ , g ¹ ...	
α	<i>Consensus codicum AFHPTV</i>	
β	<i>Consensus codicum cgr</i>	

II) ÉDITIONS

Er.	} (Voir le <i>Conspectus siglorum</i> du livre premier)
Vic.	
Mar.	
Val.	
edd.	<i>Consensus Er. Vic. Mar. Val.</i>

III) AUTRES SIGLES

praef.	Préfaces de S. Jérôme aux livres de l'An- cien Testament traduits sur l'hébreu, d'après l'édition suivante : <i>Biblia Sacra iuxta Latinam Vulgatam uer- sionem ad fidem codicum... cura et studio monachorum abbatiae... S. Hieronymi...</i> , Romae 1926-1957.
Ruf.	<i>Apologia ad Anastasium papam et De adulteratione librorum Origenis</i> de Rufin (éd. M. Simonetti, CCL 20).
*	L'astérisque en tête d'un lemme renvoie à une note critique de l' <i>editio maior</i> (CCL 79, p. 155 s.).

1. Pour l'ordre et la disposition des sigles, voir le *Conspectus siglorum* du livre premier, note 1.

INCIPIIT LIBER SECVNDVS

PL 23

425 A 1. (491) Hucusque de criminibus, immo pro criminibus meis, quae in me quondam subdolus laudator ingessit et discipuli eius constantius arguunt, non ut debui, sed ut potui, moderato dolore respondi. Propositum 5 quippe mihi est non tam alios accusare quam me defendere. Veniam et ad apologiam eius, qua sancto Anastasio, romanae urbis episcopo, satisfacere nititur et in defensionem sui mihi rursus calumniam struit; tantumque me diligit ut, raptus turbine et in profunda demersus, meum 10 potissimum inuadat pedem, ut mecum aut liberetur aut pereat.

2. Dicit se primum respondere rumoribus quibus illius B Romae carpatur fides, hominis probatissimi tam in fide quam in caritate Dei; et nisi post triginta annos parentibus redditus, nollet eos deserere quos tam tarde uiderat, ne 5 inhumanus putaretur aut durus, et tam longi itineris labore fragilior, ad iterandos labores esset infirmus, ipsum

Incipit (om. Val.) liber (liber om. *FPTgx*) (beati Hieronymi *add. i* eiusdem *add. r* eiusdem ad eosdem *add. x*) secundus (Hieronymi contra Rufinum *add. P* contra Rufinum *add. i*) *FHPTVXgix*, Mar. Val. : incipit epistula secunda aduersus Rufinum A liber sancti Hieronymi aduersus praedictam apologiam E apologiae Hieronymi aduersus Rufinum liber secundus Er. Vic. absque ulla inscriptione inc. c

1, 6. et *ag* : om. *Xβx*, *edd.* || 8. struit *β*, *edd.* : instruit *AFHPTX* astruit V

LIVRE SECOND

I. RÉFUTATION
DE L'APOLOGIE DE RUFIN
A ANASTASE

I, 1. Transition : Jérôme se propose de réfuter l'Apologie à Anastase

1. Jusqu'ici c'est à propos -- ou plutôt en faveur -- de mes crimes, ceux qu'un panégyriste hypocrite m'a naguère jetés à la figure et que ses disciples s'acharnent à dénoncer, que, contenant ma souffrance, j'ai répondu, non comme je l'aurais dû, mais comme je l'ai pu ²⁰⁰. Mon dessein n'est en effet point tant d'accuser autrui que de me défendre. Je vais en venir aussi à son apologie par laquelle il s'efforce de donner satisfaction au saint évêque de Rome Anastase, et où, pour se défendre, c'est encore contre moi qu'il échafaude une calomnie; et son affection pour moi va si loin qu'emporté par un tourbillon et plongé dans l'abîme, c'est mon pied qu'il agrippe de préférence, afin que ce soit avec moi qu'il trouve ou son salut ou sa perte ²⁰¹.

I, 2. L'orthodoxie suspecte de Rufin et son absence injustifiée

2. Il dit qu'il répond d'abord aux rumeurs qui à Rome déchirent sa foi, à lui qui a vraiment fait ses preuves tant en matière de foi que d'amour de Dieu; et, à l'en croire, si ce [n'était que, rendu à ses parents au bout de trente années, il ne voulût se séparer de ceux qu'il avait revus si tardivement pour ne pas être taxé d'inhumanité ou de cruauté; si ce n'était aussi que la fatigue d'un si long voyage ne l'eût rendu plus fragile et que sa faiblesse

uenire uoluisse ; quod quia non fecerit, contra latratores suos misisse ei baculum litterarum, quem ille teneret in dextera et saeuientes contra se abigeret canes ^a. Si pro-
 10 batus est cunctis, et maxime ipsi ad quem scribit episcopo, in fide et caritate Dei, quomodo Romae mordetur et carpitur, et appetitae existimationis eius fama crebrescit ? Dein cuius est humilitatis probatum se dicere in fide et caritate Dei, cum apostoli petant : *Domine, auge nobis*
 C *fidem* ^b, et audiant : *Si habueritis fidem ut granum sinapis* ^c..., et ad ipsum dicatur Petrum : *Modicae fidei, quare dubitasti* ^d ? Quid loquar de caritate, quae et spe et fide maior est ^e et quam Paulus optat potius quam praesumit ^f,
 20 traditum coronam non habet praemiorum ^g ? Harum
 426 A utramque iste sic sibi uindicat ut tamen contra se habeat latratores, qui, nisi inelyti pontificis baculo repellantur, (492) latrare non cessent. Illud uero ridiculum quod post triginta annos ad parentes reuersum se esse iactat, homo
 25 qui nec patrem habet nec matrem, et quos uiuentes iuuenis dereliquit, mortuos senex desiderat. Nisi forte parentes militari uulgarique sermone cognatos et adfines nominat, quos quia non uult deserere, ne inhumanus putetur aut durus, idcirco patria derelicta Aquileiae habi-
 30 tat. Periclitatur Romae illa probatissima fides eius, et hic, resupinus et lassulus post triginta annos, per mollissimum Flaminiae iter uenire essedo non potest ; sicque praetendit longi itineris lassitudinem, quasi triginta annis

2, 3. ei : et A om. edd. || 10. ad quem : quem HP cui edd. || 12. appetitae : ad pietatem A appetitur ac || 17. spe : ipso A ipsa ETX || et² : etiam E om. X || 19. in om. Vr, edd. || 23. cessent : cessant ir, edd. || 24. *esse se cgi || 29. aut : ac FHPT || 32. essedo : esse deo Ag secundo T esseda (-dra X) VXx om. cir

ne, lui interdisit de redoubler ses fatigues, il eût voulu venir en personne. Faute de quoi, il lui a, dit-il, envoyé sa lettre contre ses aboyeurs, comme un bâton que l'autre pût tenir à la main pour chasser les chiens acharnés après lui ^a ²⁶².

S'il est vrai que sa foi et son amour de Dieu ont fait leurs preuves aux yeux de tous, et en particulier de l'évêque à qui il écrit, comment se fait-il qu'à Rome on le morde, on le déchire, et que se propage le bruit des atteintes qu'on porte à sa réputation ? Et puis, quelle humilité y a-t-il à dire qu'en matière de foi et d'amour de Dieu on a fait ses preuves, alors que les apôtres demandent : « Seigneur, augmente notre foi ^b » et qu'ils s'entendent répondre : « Si vous aviez de la foi comme un grain de sénevé ^c... », et qu'à Pierre lui-même il est dit : « Homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté ^d » ? Que dire de la charité, qui est plus grande que l'espérance et que la foi ^e et que Paul souhaite plutôt qu'il ne s'en prévaut ^f, elle sans quoi même le sang versé et le corps livré aux flammes dans le martyre n'obtiennent pas la couronne qui doit les récompenser ^g ? Or lui, il s'arroge l'une et l'autre au point d'avoir quand même des aboyeurs à ses trousses, qui, si le bâton d'un illustre pontife ne les repousse, ne peuvent cesser d'aboyer ²⁶³.

Ce qui vraiment est ridicule, c'est qu'il se vante d'être revenu chez ses parents après trente ans d'absence, alors qu'il n'a ni père ni mère, et qu'après leur mort, il soupire dans la vieillesse après ceux qu'il a quittés vivants dans sa jeunesse. A moins par hasard qu'il n'use du langage des soldats et du vulgaire et ne donne le nom de *parentes* à ceux qui lui sont apparentés par le sang et par alliance ! C'est parce qu'il ne veut pas s'en séparer, de peur d'être taxé d'inhumanité ou de cruauté, qu'il a quitté sa patrie pour habiter Aquilée ²⁶⁴. Cette foi qui a fait ses preuves, elle est à Rome dangereusement exposée, et le voilà affalé et exténué après trente années, qui ne peut emprunter en voiture l'itinéraire de tout repos que lui offre la voie flaminienne ; et il allègue la lassitude que lui aurait causée un long voyage, comme s'il avait couru

2, a. Cf. RVFIN, *Apol. ad Anast.* 1 b. Lc 17, 5 c. Lc 17, 6 d. Matth. 14, 31 e. Cf. I Cor. 13, 13 f. Cf. Phil. 3, 12. Col. 3, 14 g. Cf. I Cor. 13, 3

semper cucurrerit, aut, biennio Aquileiae sedens, praeteriti
B itineris labore confectus sit.

3. Carpamus reliqua et ipsa epistulae eius uerba ponamus : « Quamuis igitur fides nostra persecutionis haereticorum tempore, cum in sancta alexandrina Ecclesia degeremus, in carceribus et exiliis, quae pro fide inferebantur,
5 probata sit... »^a. Miror quod non adiecerit : *Vinctus Iesu Christi*^b, et : *Liberatus sum de ore leonis*^c, et : *Alexandriae ad bestias pugnavi*^d, et : *Cursum consummaui, fidem seruaui, superest mihi corona iustitiae*^e. Quae, malum, exilia, quos iste carceres nominat ? Pudet me apertissimi
10 mendacii. Quasi carceres et exilia absque iudicium sententiis irrogentur ! Volo tamen ipsos scire carceres et quarum prouinciarum se dicat exilia sustinuisse ; et utique
C habet copiam, de multis carceribus et infinitis exiliis, unum aliquod nominandi. Prodat nobis confessionis suae acta
15 quae hucusque nesciuimus, ut inter alios Alexandriae martyres huius quoque gesta recitemus, et contra latratores suos possit dicere : *De cetero nemo mihi molestus sit ; ego enim stigmata Domini nostri Iesu Christi in corpore meo porto*^f.

427 A 4. « ...Tamen et nunc si quis est qui uel temptare fidem nostram cupit uel audire uel discere, sciat quod de Trinitate (493) ita credimus... »^a et reliqua. Supra contra canes tuos baculum episcopo porrigis, quo pro te munitus
5 incedat. Nunc, quasi ambigens, dicis : « Si quis est qui

3, 1. *ponamus : pandamus α || 4. inferebantur : inser- A¹ inger- cir || 8. quae : quod V¹Xciz || *malum F¹HPTV¹gh, Er. Vic. : mala AEr malum quae V¹Xciz malum quaeque x om. F², Mar. Val. || 10. iudicium : -cio Xi || 14. aliquod : aliquid ac

4, 1. nunc si quis αg : si quis nunc cir, edd. nunc si qui Ruf. || 4. porrigis : -gens ac

3, a. RUFIN, *Apol. ad Anast.* 2, 1-3 b. Éphés. 3, 1 (= Philém. 1.9)
c. II Tim. 4, 17 d. I Cor. 15, 32 e. II Tim. 4, 7-8 f. Gal. 6, 17

4, a. RUFIN, *Apol. ad Anast.* 2, 4-5

sans trêve depuis trente ans, ou qu'en dépit de son séjour de deux ans à Aquilée la fatigue de son voyage passé l'eût épuisé²⁶⁵.

I, 3. **Prétendues épreuves de Rufin** 3. Prenons-nous-en à la suite et citons les termes mêmes de sa lettre²⁶⁶ : « Ainsi notre foi a beau

avoir fait ses preuves au temps de la persécution des hérétiques, alors que nous séjournions dans la sainte Église d'Alexandrie, dans les prisons et les exils que l'on nous infligeait pour la foi^a... » Je m'étonne qu'il n'ait ajouté : « Enchaîné pour Jésus-Christ^b », « j'ai été délivré de la gueule du lion^c », à Alexandrie « j'ai combattu contre les fauves^d », « j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi : la couronne de justice m'attend^e ». Que diable sont ces exils, quelles sont ces prisons dont il parle ? Je suis scandalisé d'un mensonge aussi flagrant. Comme si l'on infligeait la prison et l'exil sans les arrêts des juges ! Je voudrais tout de même bien être fixé sur ces prisons et sur les provinces où il prétend avoir subi l'exil. Et à coup sûr, parmi ces multiples prisons et ces exils indéfinis, il a bien la possibilité de citer un nom. Qu'il produise devant nous ses actes de confesseur de la foi, dont, jusqu'à présent, nous n'avons pas eu connaissance, que nous puissions faire lecture, parmi celles des autres martyrs d'Alexandrie, de ses actions d'éclat à lui aussi, et qu'il puisse répondre à ses aboyeurs : « Pour le reste, que personne ne m'importune, car je porte en mon corps les stigmates de notre Seigneur Jésus-Christ^f²⁶⁷. »

I, 4. **Les dérobadés de Rufin en matière de foi : critiques de forme et de fond**

4. « Pourtant, s'il est quelqu'un qui, maintenant encore, désire ou sonder notre foi ou bien entendre ou apprendre ce qu'il en est, qu'il sache que nous croyons ainsi à propos de la Trinité^a, etc. » Cidessus tu tends un bâton à l'évêque contre les chiens qui t'assaillent, pour qu'il s'en fasse une arme et s'avance à ta place. Maintenant, comme si tu hésitais, tu dis : « S'il

temptare fidem nostram cupit ». De uno dubitas, cum multorum latratus ad te usque peruenerint. Non discutio parumper elocutiones tuas, quas et tu contemnis et despicias ; tantum sensibus respondebo. Aliud a te quaeritur, et
 10 pro alio satisfacis. Contra Arii dogmata iam Alexandriae « in carceribus et exiliis » dimicaueras, non uoce sed sanguine. Nunc super Origenis haeresi tibi calumnia commouetur. Nolo cures quae sana sunt : uulnerata medicare.
 B Trinitatem dicis unius esse deitatis ^b, hoc toto credente
 15 iam mundo. Puto quod et daemones confiteantur ^c « Filium Dei natum esse de uirgine » et « carnem naturae humanae atque animam suscepisse ^d. » Si artius quid rogauero, contentiosum uocabis. Dicis « Filium Dei humanae naturae carnem atque animam suscepisse ». Oro te ut
 20 absque stomacho respondeas. Anima ista quam suscepit Iesus, erat antequam nasceretur ex Maria, an in origine uirginali, quae de Spiritu Sancto nascebatur, cum corpore simul creata est, uel, iam in utero corpore figurato, statim facta et missa de caelo est ? E tribus unum quid sentias
 25 scire desidero. Si fuit antequam nasceretur ex Maria, necdum ergo erat anima Iesu et agebat aliquid, ac propter
 C merita uirtutum postea facta est anima eius. Si coepit ex traduce, humanarum igitur animarum quas aeternas fatemur, et brutorum animantium quae cum corpore dissol-
 30 uuntur, una condicio est. Sin autem corpore figurato statim creatur et mittitur, fatere simpliciter et nos scrupulo libera.

9. aliud : alius *AHPVX* || 11. non uoce sed : non uoce *g* uoce non *r* || 13. uulnerata : -ra *F*, *edd.* || 15. confiteantur : -tentur *T* || 16. natum esse : esse natum *AVX* natum *edd.* || 18. *dicis β ; si dicis α , *edd.* || 21. erat : eratne *edd.* || 22. sancto spiritu *PT* || 24. quid : quod *AEz*

b. RUFIN, *ibid.* 2, 5-6 c. Cf. Jac. 2, 19 d. RUFIN, *Apol. ad Anast.* 3, 1-3

est quelqu'un qui désire sonder notre foi... » Ton doute ne porte que sur un seul, alors que nombreux sont ceux dont les aboiements n'ont cessé de parvenir jusqu'à toi. Je n'analyse pas pour l'instant tes expressions, objet de mépris et de dédain même de ta part. Ma réponse ne portera que sur le fond ²⁶⁸.

a) A propos
de l'origine
de l'âme du Christ

On t'interroge sur un point et tu te justifies sur un autre. Tu avais déjà lutté à Alexandrie contre les thèses d'Arius, dans les prisons et les exils, non pas en paroles, mais avec ton sang. Maintenant la calomnie se déchaîne contre toi à propos de l'hérésie d'Origène. Je ne veux pas que tu soignes les parties saines : traite celles qui sont blessées ²⁶⁹. Tu dis que la Trinité caractérise une seule divinité ^b, alors que le monde entier le croit déjà. Je pense que même les démons confessent ^c que « le Fils de Dieu est né d'une vierge » et qu'« il a assumé la chair et l'âme de la nature humaine ^d ²⁷⁰ ».

Si mon interrogatoire se fait plus serré, tu vas crier au chicaneur ^{270 bis}. Tu dis que « le Fils de Dieu a assumé la chair et l'âme de la nature humaine ». Je t'en prie, réponds-moi sans hargne : cette âme qu'a assumée Jésus, elle existait avant qu'il naquît de Marie ? Ou bien, elle qui naissait du Saint-Esprit, a-t-elle été créée en même temps que le corps lors de la conception virginal ? Ou encore, est-ce dès la formation du corps dans le sein qu'elle a été créée et envoyée du ciel ? De ces trois points de vue, je désire savoir quel est le tien. Si elle a existé avant qu'il naquît de Marie, elle n'était donc pas encore l'âme de Jésus, elle avait quelque activité, et c'est pour les mérites dus à ses vertus qu'elle est par la suite devenue son âme. Si c'est par transmission qu'elle a commencé d'être, dans ce cas les âmes humaines dont nous reconnaissons l'éternité et les êtres stupides qui se dissolvent avec leur corps participent d'une seule et même condition. Si c'est au contraire que l'âme est créée et envoyée dès l'instant où le corps est formé, reconnais-le tout bonnement et tire-nous d'appréhension ²⁷¹.

5. Nihil horum loqueris, sed occupatus in aliis, simplicitate nostra abuteris et praestigiis pompaque uerborum haerere nos non sinis quaestioni. Quid, inquires, nonne quaestio erat de resurrectione carnis et poenis diaboli ? Fateor. Ergo breuiter pureque responde. Non quaero quod scribis : eandem carnem resurgere « in qua uiuimus, nullo membro amputato nec aliqua corporis parte desecta » (haec enim tua uerba sunt) ; sed quaero, quod Origenes negat, (494) utrum in eodem sexu quo mortua sunt corpora suscitentur, et Maria Maria, Iohannes resurgat Iohannes, an, commixto sexu atque turbato, nec uir sit nec femina, sed utrumque uel neutrum ; et an ipsa corpora incorrupta et immortalia et, ut argute praemones, iuxta Apostolum spiritalia ^b permaneant in aeternum, et non solum corpora, sed carnes et sanguis infusus uenis et ossibus irrigatus, quae Thomas tetigit ^c ; an certe paulatim resoluantur in nihilum et ad quattuor unde compacta sunt elementa retrahantur. Haec aut dicere debueras aut negare, et non ea loqui quae subdole Origenes fatetur, ut, quasi fatuis et pueris illuderet, « nullo membro amputato nec aliqua corporis parte desecta ». Scilicet hoc timuimus ne sine naso et auribus surgeremus, et, amputatis sectisque genitalibus, eunuchorum in caelesti Ierusalem ciuitas conderetur !

6. Porro de diabolo sic sententiam temperat : « Dici-mus quoque et iudicium futurum, in quo iudicio unus-

5, 5. fateor : fatere ci Val,² || responde : -deo rx || 6. scribis : -it ci || 13. praemones : praemunis Fg praemonens i om. nr || 14. spiritalia EFHPTV ar : -tuala Ai, edd. spalia cg || 15. carnes : et carnes Ti carnis gm caro rx, edd. || 18. aut¹ : autem AX || 19. ea : alia cir || 23. caelesti : -tibus V

5, a. RUFIN, *ibid.* 4, 1-2.4-5 b. Cf. RUFIN, *ibid.* 4, 6-10 (cf. I Cor. 15, 44) c. Cf. Jn 20, 25-27

**b) A propos
de la résurrection
de la chair**

5. Tu ne dis rien de tout cela, mais occupé à autre chose, tu abuses de notre simplicité, et, jonglant avec des mots pompeux, tu nous empêches de serrer de près le problème. « Eh quoi, diras-tu, le problème ne portait-il pas sur la résurrection de la chair et le châtement du diable ? » J'en conviens. Aussi réponds brièvement et sans fard ²⁷². Ma question ne porte pas sur ce que tu écris : résurrection de la même chair « dans laquelle nous vivons, sans amputation d'aucun membre ni retranchement d'aucune partie du corps » — ce sont là tes propres paroles —, mais je demande, et Origène le nie, si les corps ressuscitent avec le même sexe qu'ils avaient à leur mort, si Marie reste Marie à la résurrection et si Jean reste Jean, ou bien si le mélange et la confusion des sexes font qu'il n'y a ni homme ni femme, mais qu'on est à la fois l'un et l'autre, ou aucun des deux ²⁷³. Et les corps justement, demeurent-ils pour l'éternité incorruptibles et immortels et, selon l'Apôtre, comme tu as l'astuce de nous en avertir, spirituels ^b ? Et pas seulement les corps, mais la chair et le sang qui coule dans les veines et circule dans les os, ce que Thomas a touché ^c ? Ou du moins se réduisent-ils peu à peu à rien et sont-ils ramenés aux quatre éléments qui les composent ? Voilà ce que tu aurais dû ou affirmer ou nier, au lieu d'adopter les déclarations hypocrites d'Origène, comme quoi — à croire que tu te joues de niais et de gamins ! — c'est « sans amputation d'aucun membre ni retranchement d'aucune partie du corps ²⁷⁴... » Apparemment nous aurions eu peur de ressusciter sans nez et sans oreilles, et, par amputation et retranchement des organes génitaux, de constituer dans la Jérusalem céleste une cité d'eunuques ²⁷⁵ !

**c) A propos
du châtement
du diable**

6. Plus loin, voici, au sujet du diable, la modération qu'il met dans son propos : « Nous déclarons aussi qu'il y aura également un jugement et que, lors de ce jugement, chacun recevra ce qui lui revient de sa vie

quisque recipiat propria corporis prout gessit, siue bona
 siue mala^a. Quod si homines recepturi sunt pro operibus
 5 suis, quanto magis et diabolus, qui omnibus extitit causa
 peccati! De quo illud sentimus quod scriptum est in
 B Euangelio, quia et ipse diabolus et omnes angeli eius
 cum his qui opera eius faciunt, id est qui criminantur fra-
 tres^b, cum ipso pariter aeterni ignis hereditate potentur^c.
 10 Si quis ergo negat diabolum aeternis ignibus mancipari,
 partem cum ipso aeterni ignis accipiat, ut sentiat quod
 negavit^d. » Repetamus singula : « Dicimus, inquit, iudi-
 cium futurum, in quo iudicio... ». Super uerborum uitiis
 tacere decreueram ; sed quia discipuli eius mirantur elo-
 15 quentiam praeceptoris, pauca perstringam. Dixerat « iudi-
 cium futurum », sed, homo cautus, timuit solum dicere « in
 quo » et posuit « in quo iudicio », ne, si non secundo repe-
 tisset « iudicium », nos, obliti superiorum, pro « iudicio »
 « asinum » putaremus ! Illud quoque quod postea infert :
 20 « Qui criminantur fratres, cum ipso pariter aeterni ignis
 C hereditate potentur » eiusdem est uenustatis. Quis enim
 umquam audiuit « potiri ignibus » et « frui suppliciis » ?
 Sed, homo graecus, uidetur mihi (495) se ipsum interpretari
 uoluisse et, pro eo quod apud illos dicitur « κληρονομή-
 25 σουσις » et apud nos uno uerbo dici potest « heredi-
 tabunt », compositius dixisse et ornatius « hereditate
 potentur ». Istiusmodi nugis et acyrologiis omnis eius
 scaturit oratio. Sed reuertamur ad sensum.

7. Grandi diabolus lancea percutitur, « qui omnibus
 extitit causa peccati », si pro operibus suis quasi homines

corporelle selon ce qu'il a fait, soit en bien, soit en
 mal^a. Et si les hommes doivent être rétribués selon leurs
 œuvres, combien plus le diable qui s'avère être pour
 tous la cause du péché ! Notre sentiment à son sujet est
 conforme à ce qui est écrit dans l'Évangile, à savoir
 que le diable lui-même ainsi que tous ses anges, avec
 ceux qui font ses œuvres, c'est-à-dire qui incriminent
 leurs frères^b, prendront pareillement possession avec lui
 de l'héritage du feu éternel^c. Si donc quelqu'un nie
 qu'au diable soient adjugées les flammes éternelles,
 qu'il reçoive avec lui sa part du feu éternel, afin de faire
 l'expérience de ce qu'il a nié^d. »

Reprenons point par point. « Nous déclarons, dit-il,
 qu'il y aura un jugement et que lors de ce jugement... »
 J'avais décidé de me taire sur les défauts de style, mais
 comme ses disciples admirent l'éloquence du maître, je
 vais en toucher quelques mots^{*}. Il avait dit : « Il y aura
 un jugement », mais en homme précautionneux^{*}, il a eu
 peur de dire seulement « alors », et il a mis : « lors de ce
 jugement ». Nous risquons, s'il n'avait répété une seconde
 fois^{*} « jugement », d'oublier ce qui précédait et de penser
 « âne » au lieu de « jugement » ! Et aussi la phrase qu'il
 introduit ensuite : « Ceux qui incriminent leurs frères
 prendront pareillement possession avec lui de l'héritage
 du feu éternel », voilà qui n'a pas moins de grâce. Qui a
 jamais entendu dire « prendre possession de flammes » et
 « jouir de supplices » ? Mais lui, en Grec qu'il est, a voulu,
 me semble-t-il, se traduire lui-même et, pour exprimer ce
 qui se dit chez eux *klêronomêsousin* et que chez nous l'on
 peut rendre par un seul mot : « (Ils) hériteront », il a usé
 d'une formule plus apprêtée et plus ornée : « Ils prendront
 possession de l'héritage. » Tout son style fourmille de niai-
 series et d'impropriétés de ce genre. Mais revenons au
 contenu²⁷⁶.

7. Terrible coup de lance porté au diable²⁷⁷ « qui
 s'avère être pour tous la cause du péché », s'il doit, comme

6, 3. propria corporis *ag*, *edd. Ruf.* : corp. pr. cir || 5. *extitit : existit *g*,
Ruf. || 10. *quis *AH¹PTX^β*, *edd.* : qui *FH²V*, *Ruf.* || mancipari : -pandum
Ruf. || 11. ipso *ag*, *edd. Ruf.* : illo *cir* || accipiat : -iet *Xr²* || 13. *et cetera
 post iudicio *add. AE*, *edd.* || 26. compositius : cum potius *ci* comptius *r* ||
 dixisse et : et *Ax* dixisset *ci*

7, 2. extitit : existit *EFHP²TV*, *Val. Ruf.* || homines : homo *edd.*

6, a. II Cor. 5, 10 b. Cf. Apoc. 12, 10 c. Cf. Matth. 25, 41 d. *RUFIN*,
Apol. ad Anast. 5

redditurus est rationem et cum angelis suis « aeterni ignis hereditate potietur » ! Hoc enim deerat ut, hominibus tor-
 5 mento subditis, ille non potiretur ignibus quos tanto tem-
 D pore desiderauerat. Et uideris mihi in hoc loco calumniam
 diabolo facere et criminatorem omnium falsis criminibus
 accusare. Dicis enim : « Qui omnibus extitit causa pec-
 10 cati » et, dum in illum refers crimina, homines culpa liberas
 tolleque arbitrii potestatem, Salvatore dicente quod *de*
corde nostro exeant cogitationes malae, homicidia, adulte-
ria, fornicationes, furta, falsa testimonia, blasphemiae ^a; et
 429 A rursum de Iuda in Euangelio legimus : *Post buccellam*
intrauit in illum Satan ^b, quia ante buccellam sponte
 15 peccauerat et nec humilitate nec clementia Saluatoris
 flexus est ad paenitentiam. Vnde et Apostolus : *Quos tra-*
didi, inquit, Satanae, ut discant non blasphemare ^c; et in
 alio loco : *Tradidi huiusmodi Satanae in interitum carnis,*
ut spiritus saluus fiat ^d. Tradidit eos Satanae quasi tortori
 20 ad puniendum, qui, antequam traderentur, uoluntate pro-
 pria blasphemauerant. Et Dauid : *Ab occultis, inquit, meis*
munda me, Domine, et ab alienis parce seruo tuo ^e, breuiter
 et suae uoluntatis errorem et uitiorum incentiua signifi-
 cans. In Ecclesiaste quoque legimus : *Si spiritus potesta-*
 25 *tem habentis ascenderit super cor tuum, locum tuum ne dimi-*
 B *seris* ^f. Ex quo liquido apparet, si dederimus ascendenti
 locum, nos peccasse qui dedimus et ascendentem muros
 hostem non praecipitem deturbauerimus. Quod autem
 imprecaris fratribus, (496) hoc est criminatorem tuis,
 30 aeternos ignes cum diabolo, non tam fratres mihi uideris

4. enim : unum F^a || 5. non om. edd. || 8. extitit AECir, edd. : existit FHPTVg, Ruf. || 9. *a ante culpa add. rz || 10. *potestatem ag : libertatem cir, edd. || 11. exeant : exeunt HP, edd. || 12. *et ante blasphemiae add. β || 14. *intrauit : introiuit Fc || quia : qui HP, Mar. Val. || 18. *huiusmodi gir : huiusmodi oc, edd. || 21. blasphemauerant : -mabant α || meis inquit AXgi || 27. *dedimus AETVβ : dederimus FHP, edd. || 28. deturbauerimus : -arimus g -auimus rz

7, a. Matth. 15, 19 b. Jn 13, 27 c. I Tim. 1, 20 d. I Cor. 5, 5

les hommes, rendre compte de ses œuvres et « prendre possession » avec ses anges « de l'héritage du feu éternel » ! Il n'aurait plus manqué que cela : lui, une fois les hommes soumis au supplice, ne prendrait pas possession des flammes après lesquelles il avait depuis si longtemps soupire ! Et il me semble qu'en ce passage tu calomnies le diable et que tu imputes de fausses accusations à l'accusateur de tous ²⁷⁸. Tu dis en effet : « Celui qui s'avère être pour tous la cause du péché », et en rejetant sur lui les fautes, tu délivres les hommes de leur culpabilité et tu les privés de leur libre arbitre, en dépit de la parole du Sauveur ²⁷⁹ : « C'est de notre cœur que sortent mauvaises pensées, homicides, adultères, fornications, vols, faux témoignages, blasphèmes ^a. » Et nous lisons encore dans l'Évangile à propos de Judas : « Après la bouchée, Satan entra en lui ^b », car, avant la bouchée, Judas avait péché volontairement, et ni l'humilité ni la clémence du Sauveur n'avaient pu l'incliner au repentir. C'est pourquoi l'Apôtre dit : « Je les ai livrés à Satan, pour qu'ils apprennent à ne pas blasphémer ^c. » Et en un autre passage : « J'ai livré à Satan ce genre d'hommes pour la ruine de la chair, afin que l'esprit soit sauf ^d. » Il les a livrés à Satan comme à un tortionnaire pour les punir, ceux qui, avant de lui être livrés, avaient d'eux-mêmes volontairement blasphémé. Et David dit : « Purifie-moi, Seigneur, de mes fautes cachées et préserve ton serviteur des étrangers ^e », désignant en bref tout à la fois l'égarément de sa volonté et les aiguillons des vices. Nous lisons aussi dans l'Ecclesiaste : « Si l'esprit de celui qui a la puissance escalade ton cœur, n'abandonne pas ta place ^f. » D'où il ressort clairement que, si nous cédon la place à celui qui escalade, notre péché aura été de la lui céder, au lieu d'avoir fait dégringoler la tête la première l'ennemi qui escaladait nos murs ^{279 bis}.

Quant à appeler sur tes frères, c'est-à-dire tes accusateurs ²⁸⁰, les flammes éternelles en compagnie du diable, c'est, me semble-t-il, non pas tant écraser tes frères que

e. Ps. 18, 13-14 f. Eccl. 10, 4

premere quam diabolum subleuare, cum isdem quibus homines christiani ignibus puniendus sit. Ignem autem aeternos quos intellegere soléat Origenes, puto quod te non fugiat, conscientiam uidelicet peccatorum et paenitudinem interna cordis urentem, de qua et Esaias loquatur : *Vermis eorum non morietur et ignis eorum non extinguetur* ^ε, et ad Babylonem scriptum sit : *Habes carbones C ignis, sedebis super eos, hi erunt tibi in adiutorio* ⁿ, et in psalmo paenitens audiat : *Quid detur tibi aut quid apponatur tibi ad linguam dolosam ? Sagittae potentis acutae cum carbonibus desolatoriis* ¹, ut linguam dolosam sagittae praeceptorum Dei, de quibus in alio loco propheta dicit : *Versatus sum in miseria, dum configitur mihi spina* ¹, uulnerent atque confodiant et peccatorum in ea solitudinem faciant. Illud quoque testimonium in quo Dominus loquitur : *Ignem ueni mittere super terram, et quam uolo ut ardeat* ^k !, sic interpretatur : Omnes cupio agere paenitentiam et excoquere Spiritu Sancto uitia atque peccata. Ipse enim sum de quo scribitur : *Deus ignis consumens* ^{50 est} ¹. Non ergo grande est hoc de diabolo dicere quod et D hominibus praeparatum est. Magis debueras, ut suspicionem salutis diabolicae declinares, dicere : *Perditio factus es* ^{430 A et non eris in aeternum} ^m, et ex persona Domini loquentis ad Iob de diabolo : *Ecce spes eius frustrabitur eum et uidentibus cunctis praecipitabitur. Non quasi crudelis suscitabo eum. Quis enim resistere potest uultui meo ? Quis ante dedit mihi, ut reddam ei ? Omnia quae sub caelo sunt mea sunt. Non parcam ei et uerbis potentibus et ad deprecandum compositis* ⁿ. Verum haec possunt quasi simplicis hominis

31. isdem *F²Vg* : hisdem *AEF¹TXcir* eisdem *HP* iisdem *edd.* || 33. *soleat β : solet αx, *edd.* || 35. *loquatur *c²g* : loquitur *αc¹ir*, *edd.* || 37. *sit β : est α, *edd.* || 39. *audiat *A¹FHTβ* : audit *A²EPVXx*, *edd.* || 46. *quam *F¹HPgh, Vic. Mar. Val.* : quem *AEF²TVrx, Er.* quid ei || 47. *ut : nisi ut *Tci* || 50. *est¹ *AEPi*, *edd.* : om. *FHTVcgr* || 56. potest : poterit *cir*

soulager le diable, puisqu'il doit subir pour châtement les mêmes flammes que des chrétiens. Pour ce qui est des flammes éternelles, je pense que ce qu'Origène entend généralement par là ne t'échappe pas, à savoir la conscience que l'on a de ses péchés et le regret qui brûle jusqu'à l'intime du cœur, selon ce qu'en dit Isaïe : « Leur ver ne mourra pas et leur feu ne s'éteindra pas ^ε », et comme il est écrit à l'adresse de Babylone : « Tu détiens des charbons ardents. Tu seras assise dessus. Ce sont eux qui te viendront en aide ⁿ ! », et suivant ce que le pénitent s'entend dire dans un psaume : « Que te donner ou bien quel secours t'adjoindre contre la langue perfide ? Les flèches aiguës du puissant ainsi que les braises dévastatrices ¹ », afin que la langue perfide soit blessée et transpercée par les flèches des préceptes divins, dont le prophète dit en un autre passage : « Je me suis débattu dans le malheur, tandis qu'une épine était enfoncée en moi ¹ », et qu'elle soit, grâce à ces flèches, désertée par les péchés. Ce passage aussi où le Seigneur dit : « Je suis venu apporter le feu sur la terre et combien je désire qu'il brûle ^k ! », il l'interprète de cette façon : Je désire que tous fassent pénitence et consomment au feu de l'Esprit-Saint leurs vices et leurs péchés. Car c'est de moi qu'il est écrit : « Dieu est un feu dévorant ^{1 281}. » Donc appliquer au diable ce qui a été ménagé aussi pour les hommes, il n'y a rien là de bien terrible. Tu aurais plutôt dû dire, pour éviter d'être suspecté de sauver le diable ²⁸² : « Tu es devenu perdition et c'en sera fait de toi pour l'éternité ^m », et en prenant modèle sur le Seigneur quand il parle du diable à Job : « Voici qu'il va être déçu dans son espoir et qu'à la vue de tous il va être jeté bas. Ce n'est pas par cruauté que je le susciterai. Qui peut tenir devant ma face ? Qui m'a d'abord donné, que je doive lui rendre ? Tout ce qui est sous le ciel est à moi. Je ne l'épargnerai pas, bien que ses paroles soient puissantes et disposées pour la supplication ⁿ. »

g. Is. 66, 24 h. Is. 47, 14-15 (LXX) i. Ps. 119, 4 j. Ps. 31, 4 k. Lc 12, 49 l. Deut. 4, 24 m. Éz. 28, 19 (LXX) n. Job 40, 28 à 41, 3 (Vulg.)

60 excusari et, cum eruditos non subterfugiant, apud indoc-
tos praeferre innocentiae similitudinem.

8. Quod sequitur de animarum statu excusari omnino
non potest. Dicit enim : « Audio et de anima quaestiones
(497) esse commotas. De qua re utrum recipi debeat que-
B rrimonia aut abici, uos probate. Si autem et de me quid
5 sentiam quaeritur, fateor me de hac quaestione apud
quamplurimos tractatorum diuersa legisse. Legi quos-
dam dicentes quod pariter cum corpore per humani semi-
nis traducem etiam anima diffundatur, et hoc quibus
poterant adsertionibus confirmabant. Quod puto inter
10 Latinos Tertullianum sensisse uel Lactantium, fortassis
et alios nonnullos. Alii adserunt quod, formati in utero
corporibus, Deus cottidie faciat animas et infundat. Alii
factas iam olim, id est tunc cum omnia Deus creauit ex
nihil, nunc eas iudicio suo nasci dispenset in corpore.
15 Hoc sentit et Origenes et nonnulli alii Graecorum. Ego
uero cum haec singula legerim, Deo teste dico quia usque
C ad praesens certi et definiti aliquid de hac quaestione non
teneo, sed Deo derelinquo scire quid sit in uero et si cui
ipse reuelare dignabitur. Ego tamen haec singula et legisse
20 me non nego, et adhuc ignorare confiteor, praeter hoc
quod manifeste tradit Ecclesia, Deum esse et animarum
et corporum conditorem ^a. »

9. Antequam de sensibus disputem, Theophrasti uerba
mirabor : « Audio, inquit, de anima quaestiones esse com-
motas. De qua re utrum recipi debeat querimonia aut
abici, uos probate. » Si quaestiones de animae statu in

8, 4. aut : an *E*, *edd.* || 7. seminis *TXcir*, *Val. Ruf.* : corporis *AFHPVgh*.
Er. Vic. Mar. || 8. * anima diffundatur *EF²TVβ* : an. defun- *AHP*, *Ruf.* an.
defun- *F³* an. diffunditur *X* animae diffundantur *edd.* || 13. quod ante factas
add. A²E, *Mar. Val.* || 14. dispenset nasci *Ruf.* || 18. *derelinquo β : relin-
quo *αx*, *edd. Ruf.*

8, a. RUFIN, *Apol. ad Anast.* 6

d) A propos de l'origine des âmes Au vrai, ces théories peuvent passer sur le compte de la naïveté, et, si les gens instruits ne sauraient s'y tromper, elles peuvent, auprès des ignorants, offrir un semblant d'innocence*.

8. La suite qui concerne la condition des âmes, il n'y a absolument pas moyen de l'excuser. Il dit en effet : « J'apprends qu'on a soulevé des problèmes à propos de l'âme. Faut-il admettre ou rejeter les doléances à cet égard, à vous de l'apprécier. Mais si l'on me demande mon sentiment à moi aussi, je reconnais avoir lu sur ce problème divers avis chez le plus grand nombre possible d'auteurs. J'en ai lu qui disent que la fécondation humaine est l'agent de propagation tout aussi bien de l'âme que du corps, et ils appuyaient leur position sur les arguments qu'ils pouvaient. Parmi les Latins, je pense que ce fut le sentiment de Tertullien ou de Lactance, peut-être ²⁸³ aussi de quelques autres. D'autres soutiennent que Dieu, une fois les corps formés dans le sein, fait chaque jour des âmes qu'il y infuse. Selon d'autres, elles auraient été faites depuis longtemps, c'est-à-dire au temps où Dieu créa toutes choses à partir de rien, et leur naissance en des corps serait désormais réglée selon les dispositions de son jugement. Tel est le sentiment d'Origène et de quelques autres Grecs. Pour ma part, j'ai beau avoir lu tour à tour ces théories, je prends Dieu à témoin que, jusqu'à présent, je ne m'en tiens à rien d'assuré ni de précis sur ce problème ²⁸⁴. Mais je laisse à Dieu la connaissance de ce qu'il en est en vérité, ainsi qu'à celui à qui il daignera le révéler. Pour moi, je ne nie pas pour autant avoir lu tour à tour ces théories, et je confesse l'ignorance où je demeure, sauf sur ce point transmis avec clarté par l'Église : c'est Dieu qui est le créateur des âmes comme des corps ^a. »

9. Avant de discuter sur le fond, je m'extasierai sur le style de notre Théophraste ²⁸⁵. « J'apprends, dit-il, qu'on a soulevé des problèmes à propos de l'âme. Faut-il admettre ou rejeter les doléances à cet égard, à vous de l'apprécier. » Si l'on a soulevé à Rome des problèmes

5 Vrbe commotae sunt, quae est ista querimonia uel que-
rela, quae « utrum recipi debeat » episcoporum iudicio dere-
linquit ? Nisi forte quaestionem et querimoniam id ipsum
significare putat et in Capri commentariis huiuscemodi
D figuram reppererit. Deinde ponit : « Legi quosdam di-
10 centes quod pariter cum corpore per humani seminis tra-
431 A ducem etiam anima diffundatur, et hoc quibus poterant
adsertionibus confirmabant. » Rogo quae est ista licentia
figurarum, quae modorum et temporum perturbatio :
« Legi dicentes... quibus poterant adsertionibus confir-
15 mabant. » Et in consequentibus : « Alii adserunt quod,
formatis (498) in utero corporibus, Deus cottidie faciat
animas et infundat. Alii factas iam olim, id est tunc cum
omnia Deus creauit ex nihilo, nunc eas iudicio suo nasci
dispenset in corpore. » Et hic ordo pulcherrimus : « Alii,
20 inquit, adserunt hoc uel illud. Alii factas iam olim, id est
tunc..., nunc eas iudicio suo nasci dispenset in corpore. »
Tam putide et confuse loquitur ut plus ego in reprehenden-
do laborem quam ille in scribendo. Ad extremum po-
B suit : « Ego uero cum haec singula legerim... », et adhuc
25 pendente sententia, quasi nouum aliquid praetulisset,
adiecit : « Ego tamen haec singula et legisse me non nego,
et adhuc ignorare confiteor. »

10. O infelices animas quae tantis uitiorum lanceis
uulnerantur ! Non eas puto, iuxta Origenis errorem, tan-
tum laborasse cum de caelo in terras ruerent et crassis
corporibus uestirentur, ut nunc et uerbis et sententiis
5 hinc inde collisas — ut praetermittam κακέρματα, quod

9, 5. *Vrbe EFHPTX, Er.¹ Vic. Mar. Val. : orbe Aß, Er.² om. V || *uel querela om. ac || 8. et : quia edd. || 9. figuram : -ras ci || reppererit AFHPVegr : reperit TXix, edd. || 11. *anima diffundatur cir : -mae defundantur AEF¹HP -mae diffundantur (transfun- x) F²TVXx, edd. -ma defundatur (difun- g²) g, Ruf. || 17. nouas ante animas add. edd. || quod ante factas hic et inf. (l. 20) add. A²E || 21. cum omnia deus creauit ex nihilo post tunc add. AE, edd. || 25. praetulisset : prot- ci, edd.

10, 1. infelices : felices cir || 2. uulnerantur : -rentur cgi || 5. *quod AFHPTVc : quo A²Egr, edd.

concernant la condition de l'âme, quelles sont ces do-
léances ou cette plainte * dont il laisse les évêques juges
de déterminer s'il faut les admettre ? A moins par hasard
qu'il n'attribue la même signification à « problème » et à
« doléances » et qu'il n'ait découvert une figure de ce
genre dans les commentaires de Caper²⁸⁶ ! Il continue :
« J'en ai lu qui disent que la fécondation humaine est
l'agent de propagation tout aussi bien de l'âme que du
corps, et ils appuyaient leur position sur les arguments
qu'ils pouvaient. » Quelle est, je te prie, cette hardiesse
dans l'emploi des figures ? et ce bouleversement des modes
et des temps²⁸⁷ ? « J'en ai lu qui disent... ils appuyaient...
sur les arguments qu'ils pouvaient. » Et dans ce qui suit :
« D'autres soutiennent que Dieu, une fois les corps formés
dans le sein, fait chaque jour des âmes qu'il y infuse.
Selon d'autres, elles auraient été faites depuis longtemps,
c'est-à-dire au temps où Dieu créa toutes choses à partir
du néant, et leur naissance en des corps serait désormais
réglée selon les dispositions de son jugement. » Le magni-
fique enchaînement que voilà²⁸⁸ ! « D'autres, dit-il, sou-
tiennent ceci ou cela. Selon d'autres, elles auraient été
faites depuis longtemps, c'est-à-dire au temps où..., et
leur naissance en des corps serait désormais réglée selon
les dispositions de son jugement. » Son langage est si
affecté et si confus que je peine davantage à critiquer
que lui à écrire *. Pour finir, il a mis : « Pour ma part,
j'ai beau avoir lu tour à tour ces théories... » et, tandis que
sa pensée restait en suspens, il a ajouté, comme s'il avait
avané quelque chose de neuf : « Je ne nie pas pour
autant avoir lu tour à tour ces théories et je confesse
l'ignorance où je demeure²⁸⁹. »

10. Ô âmes infortunées, de quels coups de lances ces
incorections vous blessent-elles²⁹⁰ ! Je ne pense pas
que — si l'on suit l'erreur d'Origène — d'avoir été
précipitées du ciel sur la terre et revêtues de corps
grossiers leur ait été une épreuve aussi rude que les
heurts dont les accablent de-ci de-là mots et idées²⁹¹
— pour ne rien dire de l'expression malsonnante qui
attribue à la fécondation humaine la propagation de

de humani seminis traduce diffundi anima dicitur. Scio inter christianos uerborum uitia non solere reprehendi, sed ex paucis ostendere uolui cuius temeritatis sit docere quod nescias, scribere quod ignores, ut similem prudentiam et in sensibus requiramus. Mittit epistulam, id est robustissimum baculum quo romanae urbis armetur episcopus, et in ipsa quaestione pro qua canes latrant, dicit se nescire quod quaeritur. Si ignorat pro quo sibi calumnia commouetur, quid necesse est apologiam mittere quae non
 15 habeat defensionem sui, sed ignorantiae confessionem? Hoc est suspiciones hominum non sopire, sed serere. Tres super animarum statu ponit sententias, et in fine concludens : « Singula, inquit, legisse me non nego, et adhuc ignorare confiteor. » Arcesilam aut Carneadem putes, qui
 20 omnia incerta pronuntiant, licet et illos superet cautione. Illi enim omnium philosophorum inuidiam non ferentes, quod uitam e uita tollerent, uerisimilia reppererunt D (499) ut ignorantiam rerum probabili temperarent ;
 432 A iste se dicit incertum et e tribus omnino nescire quid ue-
 25 rum sit. Si hoc erat responsurus, quae eum ratio impulit ut tantum pontificem inscientiae suae testem faceret? Nimirum haec illa est lassitudo, quod triginta annorum itinere confectus, Romam uenire non potuit. Quanta et alia nescimus, et tamen imperitiae nostrae testes non
 30 quaerimus ! De Patre et Filio et Spiritu Sancto, de natiuitate Domini Saluatoris, super qua Esaias clamitat : *Generationem eius quis enarrabit* ^a ?, audacter loquitur et mys-

6. *diffundi F²TXcir, edd. : defundi AEF¹HPV¹g¹ difundi V²g² || *anima dicitur : -mae dicuntur ATV, edd. || 12. latrant : latrent cirm²x latent r¹ || 13. ignorat : -ret cgr || 15. *habeat α : habet β, edd. || 20. incerta : -te AFHPT || 22. quod : quo cir quoniam Xx || *uitam : uerum Xx ueritatem Er.² Mar. Val. fortasse recte || 23. *probabili FHXc¹gr : -litter AEC²ix argumento probabili PT probabili sententia V, Mar.² probabili adsertione Er. Vic. Mar.¹ Val. probabilitate fortasse legendum conieci || 24. esse post incertum add. Xcix || et e : de AE e F et de T || quid AFHPg¹, edd. : quod TVXci²r || 25. sit : est cir

l'âme. Je sais bien que l'on n'a pas coutume parmi les chrétiens de critiquer les incorrections de style, mais j'ai voulu montrer sur quelques exemples de quelle irréflexion c'est faire preuve que d'enseigner ce qu'on ne sait pas, que d'écrire ce que l'on ignore, pour que nous nous mettions en quête d'une pareille sagacité également sur le fond ²⁹².

Il envoio une lettre, c'est-à-dire un bâton d'une solidité à toute épreuve, dont puisse s'armer l'évêque de Rome. Mais le problème précis qui fait aboyer les chiens, il dit n'en pas savoir le sujet *. S'il ignore à quel propos la calomnie se déchaîne contre lui, quel besoin y a-t-il d'envoyer une apologie qui, au lieu de sa défense, contient un aveu d'ignorance ? C'est là non point endormir, mais semer la suspicion chez les gens ^{292 bis}. Il cite trois points de vue sur la condition des âmes, et à la fin il dit pour conclure : « Je ne nie pas avoir lu tour à tour ces théories et je confesse l'ignorance où je demeure. » On croirait Arcésilas ou Carnéade, qui proclament que tout est incertain, encore que, même eux, il les surpasse en circonspection. Eux en effet, qui ne supportaient pas que tous les philosophes leur en veuillent sous prétexte qu'ils auraient privé de vie la vie, découvrirent le vraisemblable pour tempérer par le probable leur ignorance de la réalité ²⁹³. Lui se dit dans l'incertitude et, des trois points de vue, ne savoir absolument pas quel est le vrai. Si c'était pour faire cette réponse, quelle raison l'a poussé à prendre un si grand pontife à témoin de son ignorance ? C'est assurément ²⁹⁴ cette lassitude qui l'a mis dans l'impossibilité de venir à Rome, épuisé qu'il était par trente années de voyage.

Que d'autres questions majeures sur lesquelles nous sommes dans l'ignorance, sans pourtant que nous allions chercher des témoins de notre incompetence : A propos du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint, de la nativité du Seigneur Sauveur qui fait s'écrier à Isaïe : « Qui racontera sa génération ^a ? », il parle avec audace et s'arroe

terium omnibus retro saeculis ignoratum ^b scientiae suae uindicat ; et hoc solum ignorat quod ignoratum cunctis
 35 scandalum facit. Scit quomodo Deum uirgo generarit et nescit quomodo ipse sit natus. « Animarum et corporum
 B conditorem » fatetur Deum : Siue animae ante corpora fuerint, siue cum corporum nascentur exordiis, siue iam formati in utero figuratisque corporibus immittantur, in
 40 omnibus nouimus auctorem Deum. Nec de hoc nunc quaestio est, utrum Deus an alius eas fecerit, sed e tribus quas proposuit, quae sit uera sententia : nescire se dicit. Vide ne statim tibi obiciatur idcirco te trium ignorantiam confiteri ne unum damnare cogaris, et Tertuliano et Lactantio ideo parcere ne Origenem cum illis iugules. Quantum memoria suggerit, nisi tamen fallor, nescio me legisse Lactantium *συσπειρομένην* animam dicere. Certe tu qui legisse te scribis, dic in quo libro legis, ne, ut me dormientem, sic illum mortuum calumniatus esse uidearis. Sed et in hoc nutabundus incedis et
 C cautus. Dicis enim : « Puto inter Latinos Tertullianum sensisse uel Lactantium, fortassis et alios nonnullos. » Non solum de animarum statu dubitas, sed et de auctorum sententiis « putas ». Et tamen aliquid interest. De animabus enim aperte nescis et inscientiam confiteris. De auctoribus autem sic nosse te dicis ut « putes » potius quam praesumas. In solo Origene non ambigis. Dicis quippe : « Hoc sentit Origenes. » Interrogabo te : Bene (500) sentit an male ? Nescio, inquis. Quid me igitur, missis tabellariis

37. fatetur deum conditorem *cir* || 41. sed e : se de A¹ sed de A²Eg || 42. proposuit : posuit HP, *edd.* || illarum *post* sit *add. edd.* || nescire : nescisse AFHPT || 48. certe tu *cir* : ceterum AETX, *edd.* certum FHPV certe g || 50. nutabundus : cunctab-*edd.* || incedis et : -disset A¹ -dis sed A²EF¹ -dit et T || 57. origene solo *cir* || 59. inquis : -ies *rv*

b. Cf. Col. 1, 26

la connaissance d'un mystère ignoré de tous les siècles passés ^b. Et il n'y a qu'une chose qu'il ignore : celle dont l'ignorance fait scandale aux yeux de tous ²⁹⁶. Il sait comment une vierge a engendré Dieu et il ne sait pas comment il est né lui-même. Il reconnaît en Dieu le créateur des âmes et des corps : ' Soit que les âmes aient existé avant les corps, soit qu'elles naissent lors du commencement des corps, soit qu'elles y soient envoyées une fois que les corps ont déjà pris forme et figure dans le sein, dans tous les cas nous reconnaissons que Dieu en est l'auteur. ' Or la question n'est pas pour le moment de savoir si c'est Dieu ou un autre qui les a faites, mais lequel des trois points de vue qu'il a cités est le vrai : il dit qu'il n'en sait rien ^{*}.

Prends garde qu'on ne te reproche aussitôt d'avouer ton ignorance sur les trois pour ne pas être obligé d'en condamner un, et d'épargner Tertullien et Lactance pour ne pas égorger ²⁹⁶ Origène avec eux. Pour autant que ma mémoire me serve et sauf erreur de ma part, je n'ai pas, que je sache, lu que Lactance dise de l'âme qu'elle serait *ensemencée avec* le corps. Toi du moins qui écris l'avoir lu, dis-nous le livre où tu l'as lu, pour ne pas avoir l'air, comme tu l'as fait pour moi dans mon sommeil, de calomnier Lactance après sa mort. Mais là encore ta marche est hésitante et précautionneuse. Tu dis en effet : « Parmi les Latins, je pense que ce fut le sentiment de Tertullien ou de Lactance, peut-être aussi de quelques autres ²⁹⁷. » Tu ne te contentes pas d'avoir des doutes sur la condition des âmes, mais, même en ce qui concerne les avis des auteurs, tu « penses ». Et pourtant cela a son importance ! De fait, pour ce qui est des âmes, manifestement tu ne sais pas et tu confesses ton ignorance. Quant aux auteurs, tu dis savoir au point de « penser » plutôt que de t'aventurer à affirmer ²⁹⁸. Ce n'est qu'à propos d'Origène que tu n'es pas dans l'embarras. Effectivement tu dis : « Tel est le sentiment d'Origène. » Je te poserai la question : son sentiment est-il bon ou mauvais ? Je ne sais pas, dis-tu ²⁹⁹. Pourquoi alors essaies-tu de m'instruire, en me dépêchant des courriers et en multipliant les émissaires,

60 et creberrimis nuntiis, docere conaris ut sciam quid nescias ?
Et ne forte non credam imperitiae tuae et arbitrer te cal-
lide reticere quod nosti, iuras « Deo teste » quod « usque ad
praesens certi et definiti aliquid de hac quaestione non
teneas » et « Deo derelinquis scire quid sit in uero et si
D cui ipse reuelare dignabitur ». Per tanta saecula nullus

433 A tibi uidetur dignus fuisse cui de hac quaestione Dominus
reuelaret ? Non patriarcha, non propheta, non apostolus,
non martyr ? Nec tibi quidem, quando « in carceribus et
exiliis » morabar, huiuscemodi sacramenta patuerunt ?

70 Dominus in Euangelio : *Pater*, inquit, *reuelauit nomen
tuum hominibus* ^c. Qui Patrem reuelauit de animarum
statu tacuit ? Et miraris si contra te fratrum scandala
concententur, cum id nescire te iures quod Christi Eccle-
siae se nosse fateantur !

11. Exposita fide sua, immo confessione inscientiae,
transit ad aliud et excusare se nititur cur libros Περὶ
'Αρχῶν in latinum uerterit ; et haec scribit ad uerbum :
« Sane quia audio etiam inde esse disputatum, quod quae-
5 dam Origenis, rogatus a fratribus, de graeco in latinum
B transtuli, puto quod omnes intellegant haec pro solo
liuore culpari. Si enim aliquid est quod displiceat in auc-
tore, quare id ad interpretem detorquetur ? Sicut in grac-
cis habetur, rogatus sum ut latinis ostenderem. Graecis
10 sensibus uerba dedi latina tantummodo. Siue ergo in illis
sensibus laus inest aliqua, non est mea ; siue culpa, simi-
liter non est mea ^a. » « Audio, inquit, etiam inde esse dis-

60. *quid : quod V¹c, edd. || nescias : -am AFHPTX || 64. derelinquis :
relinquis Acr relinquo edd. || 68. nec A²Ecq¹ir : ne A¹FHPTVg², edd. ||
70. inquit post Dominus transp. cir || 73. *Ecclesiae... fateantur (-tentur c)
β, edd. : -sia... -atur αx

11, 3. scribit : scripta cir || 11-12. non est similiter cr

c. Jn 17, 6

11, a. RUFIN, *Apol. ad Anast.* 7, 1-8

afin de me faire savoir ce que tu ne sais pas ³⁰⁰ ?... Et
de peur que par hasard je n'aie pas croire à ton incom-
pétence et que je n'estime que tu fais adroitement silence
sur ce que tu sais ^{*}, tu jures en « prenant Dieu à témoin »
que, « jusqu'à présent », tu « ne t'en tiens à rien d'assuré
ni de précis sur ce problème », et tu « laisses à Dieu la
connaissance de ce qu'il en est en vérité, ainsi qu'à celui
à qui il daignera le révéler ». Au cours de tant de siècles,
nul ne te paraît-il avoir été digne de révélations du Sei-
gneur sur ce problème ? Ni un patriarche, ni un prophète,
ni un apôtre, ni un martyr ? Ni à toi non plus, lorsque tu
languissais dans les prisons et les exils, cette sorte de
mystères ne s'est-elle découverte ? Le Seigneur dit dans
l'Évangile : « Père, j'ai révélé ton nom aux hommes ^c. »
Celui qui a révélé le Père s'est tu sur la condition des
âmes ? Et tu t'étonnes de soulever contre toi le scandale
de tes frères, alors que tu jures que tu ignores ce que les
Églises du Christ reconnaissent qu'elles savent ³⁰¹ !

I, 5. **Comment Rufin
justifie sa traduction
du *Peri Archôn* :**

a) **Il a tort
de s'étonner
qu'on l'attaque**

11. Après l'exposé de sa foi,
ou plutôt l'aveu de son igno-
rance ³⁰², il passe à un autre
point et s'efforce de se justifier
d'avoir traduit en latin le *Peri
Archôn*. Et voici textuellement
ce qu'il écrit ^{*} : « En vérité,

puisque j'apprends que même la traduction latine de cer-
tains textes d'Origène que j'ai faite sur le grec à la de-
mande de frères a donné lieu à une discussion, tout le
monde comprend, je pense, que seule la jalousie a pro-
voqué ces accusations. En effet, si l'on a lieu d'être indis-
posé par un passage de l'auteur, pourquoi le retourner
contre le traducteur ? On m'a prié de présenter telle
quelle en latin la teneur du texte grec. Je me suis contenté
de rendre avec des mots latins les idées du grec. Par
conséquent, qu'il y ait quelque mérite en ces idées, ce
n'est pas à moi qu'il revient ; qu'il s'y trouve une faute,
elle ne me revient pas non plus ^a. »

« J'apprends, dit-il, que même cela a donné lieu à une

putatum... » : Quam prudenter accusationem suam « disputationem » uocat ! « ...quod quaedam Origenis, rogatus
 15 a fratribus, de graeco in latinum transtuli » : Quae sunt illa « quaedam » ? Nomen non habent ? Taces. Libelli accusatorum loquentur. « Puto, ait, quod omnes intellegant haec pro solo liuore culpari. » Pro quo « liuore » ? Num inuidet eloquentiae tuae, aut fecisti quod nullus homi-
 C num facere umquam potuit ? Ecce et ego Origenis (501) multa transtuli, et praeter te nemo nec inuidet nec calumniatur. « Si enim, inquit, aliquid est quod displiceat in auctore, quare id ad interpretem detorquetur ? Sicut in graecis habetur, rogatus sum ut latinis ostenderem. Grae-
 25 cis sensibus uerba dedi latina tantummodo. Siue ergo in illis sensibus laus inest aliqua, non est mea ; siue culpa, similiter non est mea. » Et miraris si de te male homines sentiant, cum de apertis blasphemis dicas : « Si est aliquid quod displiceat in auctore... ». Omnibus quae in
 30 illis libris dicta sunt displicent, et tu solus dubitas, et queris cur id ad interpretem detorqueatur quod in translationis tuae praefatione laudasti. Rogatus eras ut, quomodo habebatur in graeco, in latinum uerteres. Vtinam
 D fecisses quod rogatum esse te simulas ! Nulli nunc inuidiae subiaceres. Si tu translationis seruasses fidem, mihi
 35 necessitas non fuisset interpretationem falsam uera interpretatione subuertere. Nouit conscientia tua quae addideris, quae subtraxeris, quae in utramque partem, ut tibi uisum fuerit, immutaris ; et post haec, audes dicere quod
 40 et bona et mala non tibi, sed auctori debeant imputari. Et oppressus inuidia, adhuc uerba moderaris et, quasi super aristas pendenti incedens gradu, loqueris : « Siue in illis

discussion... » : Avec quelle prudence il qualifie de « discussion » l'accusation portée contre lui * ! « La traduction latine de certains textes d'Origène que j'ai faite sur le grec à la demande de frères... » : « Certains », dis-tu. Lesquels ? N'ont-ils pas de titre ? Tu gardes le silence. Les ouvrages de tes accusateurs vont parler *. « Tout le monde, dit-il, comprend, je pense, que seule la jalousie a provoqué ces accusations » : Quelle jalousie ? Porterait-on envie à ton éloquence ? Ou bien as-tu fait ce dont jamais aucun homme n'a été capable ? Il se trouve que moi aussi, j'ai beaucoup traduit Origène, et, à part toi, il n'y a personne pour me porter envie ou me calomnier ³⁰³. « En effet, dit-il, si l'on a lieu d'être indisposé par un passage de l'auteur, pourquoi le retourner contre le traducteur ? On m'a prié de présenter telle quelle en latin la teneur du texte grec. Je me suis contenté de rendre avec des mots latins les idées du grec. Par conséquent, qu'il y ait quelque mérite en ces idées, ce n'est pas à moi qu'il revient ; qu'il s'y trouve une faute, elle ne me revient pas non plus. » Et tu t'étonnes que les gens aient mauvaise opinion de toi, alors que tu declares à propos de blasphèmes manifestes * : « Si l'on a lieu d'être indisposé par un passage de l'auteur... » ! Tout le monde est indisposé par ce qui est dit dans ces livres, et tu es le seul à douter et à te plaindre de ce qu'on retourne contre le traducteur ce dont tu as fait l'éloge dans la préface à ta traduction. On t'avait prié de rendre en latin la teneur du texte grec. Que n'as-tu fait ce dont tu feins qu'on t'a prié ! Tu ne serais en butte aujourd'hui à aucune hostilité. Si toi, tu avais été un traducteur fidèle, je n'aurais pas été, moi, dans l'obligation de ruiner une fausse traduction en rétablissant la vraie. Tu as bien conscience des additions, des suppressions, des modifications que tu as introduites à ta guise dans l'un et l'autre sens, et après cela tu oses dire que ce n'est pas à toi, mais à l'auteur qu'il faut imputer le bon comme le mauvais ³⁰⁴. Et l'hostilité qui pèse sur toi te fait modérer encore tes paroles, et tu parles comme si tu marchais à pas comptés sur des pointes d'épis ³⁰⁵ : « Qu'il y ait quelque

17. loquentur : loquuntur *edd.* || 25. in om. *cgi* || 27. male homines : male mali hom. *T* mala hom. *c* hom. male *HPI*, *edd.* || 30. quereris : quaeris *Fw* || 32. *quomodo *αα*, *edd.* : quod *β* || 34. esse te : te *Ti* te esse *rx*, *edd.* || nulli : nullius *V*

sensibus laus est..., siue culpa... ». Defendere non audes, et tamen damnare non uis. Elige e duobus quod uis, optio tibi datur : si bona est interpretatio tua, lauda ; si mala, condemna. Verum excusat se et subnectit aliam stropham. Dicit enim : « Quinimmo etiam illud adieci, sicut in praefatiuncula mea designaui, ut, in quantum possem, aliqua deciderem, illa tamen quae mihi ad suspicionem ueniebant, quod non ab ipso Origene ita dicta, sed ab aliis uiderentur inserta, propter hoc quod de eisdem rebus in aliis locis eiusdem auctoris catholice dictum legeram ^b. » Mira eloquentia et attico flore uariata : « Quinimmo etiam » et « quae mihi ad suspicionem ueniebant » !
 55 (502) Ausum illum esse haec Romam uerborum portenta transmittere ! Compeditam putes linguam eius et inextricabilibus nodis ligatam uix in humanum sonum erumpere. Sed ad causam redeam.

(11). Quis tibi dedit hanc licentiam ut multa de interpretatione decideres ? Rogatus eras ut graeca in latinum uerteres, non ut emendares ; ut alterius dicta proferres, non ut tua conderes. Non fecisse te quod rogatus es, recidendo plurima, confiteris. Atque utinam praecidisses mala et non in adsertionem malorum tua multa posuisses !
 C E quibus unum proferam, ut ex hoc cognoscantur et cetera. In primo libro Περὶ Ἀρχῶν, ubi Origenes lingua sacrilega blasphemauit quod Filius Patrem non uideat ^c, tu etiam causas reddis, quasi ex persona eius qui scripsit, et Didymi interpretaris σχόλιον in quo ille casso labore conatur
 70 alienum errorem defendere, quod Origenes quidem bene

48. *possem : possim *Ruf.* || 52. locis eiusdem auctoris : eiusd. loc. auct. A¹V¹X auct. eiusd. loc. *HP*, *edd.* || 54. et : ea *Xcix om. r* || 55. admiror ante ausum *add. (i. mg. V) V, Mar. Val.* || 58. redeam : -amus *Xrx* || 64. in : ad *V¹ om. cgt* || 68. causas : -am *ci* || 69. σχόλιον : exoiaion *Eg εγὸλλιον ci exodlion r x εζοδιον Er.*

D. RUFIN, *ibid.* 7, 8-13 c. Cf. ORIGÈNE, *Princ.* 1, 1, 8

mérite en ces idées... qu'il s'y trouve une faute... » Tu n'oses pas les défendre, et pourtant tu ne veux pas les condamner. Libre à toi d'opter entre deux solutions, on te laisse le choix : si ta traduction est bonne, fais son éloge ; si elle est mauvaise, condamne-la ³⁰⁶.

**b) En modifiant
le *Peri Archôn*,
Rufin
ne l'a pas rendu
orthodoxe**

Mais il se dérobe et il combine une autre supercherie *. Il dit en effet : « Bien plus, j'ai encore ajouté autre chose, comme je l'ai signalé dans la préface. C'est que, dans la mesure du possible, j'ai retranché un certain nombre de passages, ceux toutefois qui tombaient sous le coup de mes soupçons, car on aurait dit qu'ils n'étaient pas vraiment d'Origène, mais qu'il s'agissait d'interpolations étrangères, et cela parce que j'avais lu une formulation catholique des mêmes sujets en d'autres passages du même auteur ^b. » Admirable éloquence, et fleurie à l'attique en sa variété ! « Bien plus, j'ai encore... » et « qui tombaient sous le coup de mes soupçons ». Lui, avoir osé faire passer à Rome ces monstruosité verbales ! C'est à croire que sa langue, empêtrée et ligotée de nœuds inextricables, a peine à faire jaillir un son humain ³⁰⁷. Mais revenons-en à notre affaire.

Qui t'a donné licence de retrancher maints passages dans ta traduction * ? On t'avait prié de traduire le grec en latin, non de le corriger ; de présenter les propos d'un autre, non de rédiger les tiens propres. Tu n'as pas fait ce que l'on t'a demandé en retranchant une foule de passages, tu le reconnais. Mais que n'as-tu retranché les passages vicieux ! Je vais donner un exemple qui permette de se faire également une idée des autres cas. Dans le premier livre du *Peri Archôn*, là où Origène a, d'une langue sacrilège, proféré ce blasphème que le Fils ne voit pas le Père ^c, toi, tu en fournis même les raisons, comme si tu représentais l'écrivain en personne, et tu as traduit la *scholie* où Didyme fait de vains efforts pour défendre l'erreur d'autrui, en soutenant qu'Origène, lui, aurait bien parlé, mais que nous, les simples, nous, le troupeau

dixerit, sed nos, simplices homines et cicures enniani^d, nec illius sapientiam nec tuam, qui interpretatus es, intelligere possimus. Praefatio tua, quam nominas et in qua me miris ornas laudibus, te reum pessimae translationis facit.

75 Dicis enim quod de graeco multa decideris, licet taceas quod addideris. Quae decidisti, mala erant an bona? D utique mala. Quae reseruasti, bona an mala? utique bona: neque enim mala transferre poteras. Ergo mala amputasti et reliquisti bona? Nulli dubium est. Probantur

435 A autem quae translata sunt paene omnia mala. Quicquid igitur malum in translatione monstrauero tibi imputabitur qui illud pro bono transtulisti. Aliud est si, iniquus censor eiusdem criminis, reos alios de senatu pellis, alios in curia retines. Sed dicis: Omnia mutare non poteram; ea tantum quae addita ab haereticis arbitraber mihi amputanda credidi. Pulchre. Si amputasti quae addita ab haereticis aestimabas, ergo quae reliquisti eius sunt quem interpretaberis. Si eius sunt quem interpretatus es, (503) responde utrum bona an mala sint. Mala

90 transferre non poteras. Semel enim quae ab haereticis addita fuerant amputasti. Nisi forte haereticorum mala amputare debueris et Origenis errores in latinum integros B uertere! Dic ergo quare Origenis mala in latinum uerteris: ut auctorem mali proderes an ut laudares? Si prodis,

95 in praefatione cur laudas? Si laudas, haereticus approbaris. Restat ut quasi bona protuleris; sed haec bona probantur mala. Igitur unius et auctor et interpres eius criminis erunt, et implebitur illa sententia: *Videbas furem*

71. *cicures enniani: cincturae senniani AE idiotae T || 73. possimus: possumus AF²cix, edd. || 75. decideris: -res cg || 76. quae — utique om. c || mala... bona: bona... mala ir || 77. *reseruasti: seruasti β || 83. reos: reus P¹T. edd. || 85. *ea AEFgr: sed ea HPTVXcix, edd. || arbitraber — haereticis (l. 87) om. α || 87. aestimabas: -bam E²HPTV existimabas edd. || 91. mala: multa AFHPV || 95. haereticus: -cos FHP¹T -cum P²VX || approbaris: comp- E approbas FHPTV || 96. sed: si gr, edd. || bona²: omnia HP, edd. || 97. eius: eiusdemque T rei edd.

d'Ennius^d, nous ne pouvions comprendre ni la sagesse d'Origène, ni la tienne à toi, son traducteur³⁰⁸.

Ta préface, dont tu fais mention et où tu me couvres d'éloges somptueux, t'accuse pour ta traduction désastreuse*. Tu dis en effet que tu as beaucoup retranché au texte grec, encore que tu passes sous silence ce que tu y as ajouté. Les passages que tu as retranchés, étaient-ils mauvais ou bons? mauvais, à coup sûr. Ceux que tu as conservés, étaient-ils bons ou mauvais? bons, à coup sûr. Et, de fait, tu ne pouvais pas traduire les mauvais. Par conséquent, tu as supprimé les mauvais et tu as laissé les bons? Personne n'en doute. Or les passages traduits s'avèrent presque tous mauvais. Dès lors, tout ce que j'aurai montré de mauvais dans la traduction te sera imputé, à toi qui l'as traduit comme bon. Ce serait encore une autre affaire si, censeur inique face aux coupables d'un seul et même crime, tu renvoyais les uns du sénat tout en maintenant les autres dans la curie³⁰⁹! Mais tu dis: « Je ne pouvais pas tout changer. J'ai cru que je devais me contenter de supprimer ce que je jugeais être les additions des hérétiques. » Fort bien. Si tu as supprimé ce que tu croyais être les additions des hérétiques, ce que tu as laissé est donc de celui que tu traduisais. Si c'est bien de celui que tu as traduit, réponds: est-ce bon ou mauvais? Tu ne pouvais pas traduire le mauvais, car tu as supprimé une fois pour toutes les additions des hérétiques. A moins que par hasard il ne t'ait fallu supprimer les mauvais passages dus aux hérétiques, tout en traduisant intégralement en latin les erreurs d'Origène! Dis-moi donc pourquoi tu as traduit en latin les mauvais passages d'Origène. Était-ce pour dénoncer le fauteur du mal ou pour le louer? Si tu le dénonces, pourquoi ces éloges dans ta préface? Si tu le loues, tu es convaincu d'hérésie. Il reste que tu as avancé ces textes comme bons. Mais ces bons textes s'avèrent mauvais. Dès lors, l'auteur et son traducteur tomberont sous le coup d'une seule et même accusation, et cet adage s'accomplira: « Tu voyais

d. Cf. TERTULLIEN, *Adv. Val.* 37, 1 ?

et currebas cum eo, et cum adulteris portionem tuam ponebas^e. Non necesse est rem planam argumentatione dubiam facere. Quod sequitur, respondeat unde illi sit orta suspicio, haec ab haereticis addita. Quia, inquit, « de eisdem rebus in aliis locis eiusdem auctoris catholice dictum legeram ».

12. Videamus quod primum est, ut ordine uenerit ad secundum. Probo ego inter multa Origenis mala haec maxime haeretica : Dei Filium creaturam ; Spiritum Sanctum ministrum ; mundos innumerabiles aeternis sibi saeculis succedentes ; angelos uersos in animas hominum ; animam Saluatoris fuisse antequam nasceretur ex Maria, et hanc esse quae, cum in forma Dei esset, non est rapinam arbitrata aequalem se esse Deo, sed se exinanivit, formam serui accipiens^a ; resurrectionem nostrorum corporum sic futuram ut eadem membra non habeant, quia, cessantibus membrorum officiis, superfluo membra reddantur, ipsaque corpora tenuia et spiritalia paulatim euanescere et in auram tenuem atque in nihilum dissipari ; in restitutione omnium, quando indulgentia uenerit principalis, cherubim et seraphim, thronos, principatus, dominationes, uirtutes, potestates, archangelos, angelos, diabolum, daemones, animas omnium hominum, tam christianorum quam iudaeorum et gentilium, unius condicionis et mensurae fore ; cumque ad formam et libram aequitatis peruenerint, et rationabiles creaturas, (504) omni corporum faece deposita, nouus de mundi exilio populi reuertentis monstrarit exercitus, tunc rursus ex alio principio fieri mundum alium et alia corpora quibus labentes de

99. et¹ om. P²TV || 101. illi sit orta : sit illi orta P sit orta c illi orta sit ir || 102. de om. egr

12. 1. uenerit : ueniamus Xx || 2. Hieronymi in libro secundo contra Rufinum ante probo inc, φ || ego : ergo FVir || 12. spiritalia : -tualia AXræφ || 15. cherubim et seraphim : -bin et -phin EPgx -bin et -phim i || 19. *formam α, edd. : normam βφ || 20. omni corporum : omnium H¹φ

un voleur et tu courais avec lui, et tu plaçais ton lot avec les adultères^e. » Il n'est nul besoin de rendre douteuse par des ratiocinations une affaire évidente^{a10}.

c) Les hérésies d'Origène Pour la suite, qu'il dise d'où lui est venu le soupçon que tels passages avaient été ajoutés par les hérétiques : « C'est, dit-il, que j'avais lu une formulation catholique des mêmes sujets en d'autres passages du même auteur. »

12. Voyons le premier point et la manière dont il a abouti logiquement au second^{a11}. Voici, parmi les multiples erreurs d'Origène, les principales hérésies que je constate : le Fils de Dieu serait une créature, l'Esprit-Saint un ministre de Dieu. Des mondes innombrables se succéderaient dans l'éternité des siècles. Les anges se transformeraient en âmes humaines. L'âme du Sauveur aurait préexisté à sa naissance de Marie. Ce serait elle « qui, bien que de condition divine, ne retint pas jalousement le rang qui l'égalait à Dieu, mais s'anéantit, prenant condition d'esclave^a ». La résurrection de nos corps se passerait sans qu'ils aient les mêmes membres, car, leurs fonctions cessant, c'est pour rien que nos membres nous seraient rendus. Et les corps eux-mêmes, subtils et spirituels, s'évanouiraient peu à peu et se dissiperaient en un souffle subtil pour se réduire à néant. Lors de la restauration universelle, quand sera venu le pardon souverain, alors cherubins et séraphins, trônes, principautés, dominations, vertus, puissances, archanges, anges, diable, démons, âmes de tous les hommes, tant chrétiens que juifs et païens, auraient en partage une situation et une stature uniques. Et une fois qu'ils seraient parvenus à égalité de condition et de niveau, et que l'armée nouvelle du peuple revenant de l'exil du monde aurait présenté des créatures raisonnables débarrassées de toute la bourbe des corps, alors derechef un autre commencement donnerait lieu à un autre monde et à d'autres corps que revê-

e. Ps. 49, 18

12, a. Cf. Phil. 2, 6-7

caelo animae uestiantur, ut uerendum nobis sit ne, qui
 25 nunc uiri sumus, postea nascamur in feminas, et quae
 hodie uirgo tunc forte prostibulum sit. Haec in Origenis
 libris ego haeretica doceo; tu ostende in quo eius opere
 his contraria legeris.

13. Nolo dicas: « Quae de eisdem rebus in aliis locis
 eiusdem auctoris catholice dicta legeram », ne me mittas
 ad sex millia eius libros, quos legisse beatum papam Epi-
 phanium criminari, sed ipsa loca nomina. Nec hoc mihi
 5 sufficit, nisi eadem dicta ad uerbum protuleris. Non est
 B fatuus Origenes, et ego noui. Contraria sibi loqui non
 potest. Igitur ex hac supputatione illa summa nascitur
 non haeticorum esse quae amputasti, sed Origenis, cuius
 10 bona quam mala illius imputanda, cuius scripta prologo
 conprobasti.

14. Sequitur in eadem apologia: « Origenis ego neque
 defensor sum neque adsertor neque primus interpres. Alii
 ante me hoc idem opus fecerant. Feci et ego postremus,
 rogatus a fratribus. Si iubetur ne fiat, iussio obseruari solet
 5 in posterum. Si culpantur qui ante iussionem fecerunt,
 culpa a primis incipiat ». Tandem euomuit quod uolebat
 C et omnis animi tumor in nostrae accusationis erupit inui-
 diam. Vbi interpretatur libros Περὶ Ἀρχῶν, me sequi se
 dicit; ubi accusatur cur hoc fecerit, meum ponit exem-
 10 plum. Et securus et periclitans, sine me uiuere non potest.
 Audiat igitur quod nescire se simulat. Nemo tibi obicit
 quare Origenem interpretatus es — alioquin Hilarius et
 Ambrosius hoc crimine tenebuntur —, sed quia interpre-

tiraient les âmes déchues du ciel, si bien qu'il nous fau-
 drait craindre, nous qui sommes des hommes pour l'ins-
 tant, de naître par la suite en femmes, et que la vierge
 d'aujourd'hui ne soit alors d'aventure une prostituée²⁶ !
 Je fais voir, moi, ces hérésies dans les livres d'Origène;
 toi, indique celle de ses œuvres où tu as lu le contraire*.

13. Je ne veux pas que tu dises: « Ce dont j'avais lu sur
 les mêmes sujets une formulation catholique en d'autres
 passages du même auteur. » Tu risquerais de me renvoyer
 aux six mille livres d'Origène que tu fais grief au vénérable
 père Épiphane d'avoir lus. Mais désigne les passages pré-
 cis, et encore ne m'en contenté-je que si tu cites textuel-
 lement les propos en question²⁷. Origène n'est pas un
 imbécile, je le sais moi aussi. Il ne peut se contredire. Dès
 lors, au bout du compte on arrive au résultat suivant:
 les passages supprimés par toi ne sont pas des hérétiques,
 mais d'Origène dont tu as traduit les mauvais passages
 pour les avoir cru bons, et l'on doit t'imputer aussi bien
 ce qui est bon que ce qui est mauvais chez lui, dont les
 écrits ont eu ta pleine approbation dans ton prologue²⁸.

d) Rufin se réclame
 de Jérôme.
 Comment traduire
 Origène ?

14. La même apologie pour-
 suit: « Pour moi, je ne suis ni
 le défenseur, ni l'avocat, ni le
 premier traducteur d'Origène.
 D'autres avant moi avaient rem-
 pli cette même tâche. Moi aussi, en dernier lieu, à la
 requête de mes frères. Si l'on enjoint de ne pas faire telle
 chose, c'est pour l'avenir que vaut généralement l'injon-
 ction. Si l'on inculpe ceux qui ont agi avant l'injonction,
 que la culpabilité soit d'abord attribuée à ceux qui ont
 commencé ». Enfin il a vomi ses intentions, et l'abcès
 de son âme a complètement dégorgé la haine qui le pousse
 à nous accuser²⁹. Quand il traduit le *Peri Archôn*, il dit
 marcher sur mes traces. Quand on l'accuse de l'avoir fait,
 il cite mon exemple. En sûreté comme en péril, il ne sau-
 rait vivre sans moi* ! Qu'il apprenne donc ce qu'il feint
 d'ignorer. Personne ne te reproche d'avoir traduit Ori-
 gène — sans quoi Hilaire et Ambroise tomberont sous le

26. hodie: nunc φ || tunc forte: postea HP postea forte Val.³
 13. 1. eisdem: hisdem AEHPV¹X isdem F || 2. *ne β, edd.: nec ααφ || 5.
 sufficit: -ciet edd. || 7. post potest expl. φ || 10. in ante prologo add. edd.
 14. 1. ego: ergo AHTV || 2. primus om. gr || 3. fecerant: -runt Xx, Er.
 Vic. Mar. Val.¹

tatus haeretica, praefationis tuae laude firmasti. Ego ipse
 15 quem in crimen uocas, sic septuaginta homelias eius trans-
 tuli et nonnulla de tomis, ut et mala in bonorum interpre-
 tatione (505) subtraherem, et aperte in libris *Ἐπι Ἀρχῶν*
 ad coarguendam translationem tuam. quid lector uitaret
 ostenderem. Vis Origenem in latinum uertere? Habes mul-
 25 tas homelias eius et tomos, in quibus moralis tractatur
 locus et Scripturarum panduntur obscura. Haec inter-
 pretare, haec rogantibus tribue. Quid primus labor tuus
 incipit ab infamia? Cur translaturus haeretica, in defen-
 sionem eorum praemittis quasi martyris librum, et id
 437 A romanis ingeris auribus quod translatum totus orbis ex-
 paut? Aut certe si ideo interpretaris ut eum haeticum
 arguas, nihil de graeco mutes, et hoc ipsum praefatione
 testare quod prudentissime papa Anastasius, in epistula
 quam contra te scribit ad episcopum Iohannem, suo ser-
 30 mone complexus est, me liberans qui id feci et te ar-
 guens qui facere noluit. Ac ne forsitan hoc quoque neges,
 subieci exemplum eius, ut, si non uis audire fratrem mo-
 nentem, audias episcopum condemnantem.

15. Dicis te non esse defensorem neque adsertorem
 Origenis. Iam nunc tibi proferam librum tuum, de quo, in
 B famosa illa praefatiuncula praeclari operis tui, his uerbis
 loqueris: « Cuius diuersitatis causam plenius tibi in apo-

coup de cette accusation —, mais c'est d'avoir appuyé
 d'une préface élogieuse les hérésies que tu as traduites ³¹⁶.
 Moi-même ³¹⁷ que tu incrimines, j'ai traduit soixante-dix
 homélies d'Origène et quelques-uns de ses tomes, en sorte
 que, tout en traduisant les bons passages, je retirais les
 mauvais, et que, pour réfuter ta traduction, je mettais bien
 en évidence dans le *Peri Archôn* ce que le lecteur devait
 éviter. Tu veux traduire Origène en latin? Tu as nombre
 de ses homélies et de ses tomes où il traite du sens moral
 et où il explique les passages obscurs des Écritures. Tra-
 duis ceux-là, donne-les à ceux qui t'en prient. Pourquoi,
 dès son début, ton travail se met-il à faire scandale?
 Pourquoi, au moment de traduire des hérésies, les faire
 précéder, pour les défendre, du prétendu livre d'un mar-
 tyr, et rabâcher aux oreilles des Romains ce dont la tra-
 duction a épouvanté le monde entier ³¹⁸? Ou en tout cas,
 si c'est pour le convaincre d'hérésie que tu traduis Ori-
 gène, ne change rien au grec et atteste dans ta préface
 cela même ³¹⁹ que notre père Anastase a fort sagement
 exprimé en propres termes dans la lettre qu'il écrit contre
 toi à l'évêque Jean, m'acquittant pour avoir agi ainsi et
 t'inculpant pour ne l'avoir point voulu. Et de peur que
 tu ne le nies peut-être aussi ³²⁰, j'ai joint un exemplaire
 de la lettre. Si donc tu ne veux pas entendre l'avertis-
 sement d'un frère, tu entendras la condamnation d'un
 évêque ³²¹.

II. RÉFUTATION DU TRAITÉ DE RUFIN SUR L'ALTÉRATION DES LIVRES D'ORIGÈNE

II, 1. Introduction :
 Rufin
 fort soucieux
 de la défense
 d'Origène

15. Tu dis n'être pas le défen-
 seur ni l'avocat d'Origène ³²². Je
 m'en vais alléguer à l'instant ton
 livre dont tu parles en ces termes,
 dans ce fameux avant-propos à
 ton remarquable ouvrage ³²³ :
 « La raison de cette divergence, nous te l'avons fait
 connaître plus complètement dans l'apologie écrite par

22. primus : -um gr || 23. defensionem : -ne AEi || 30. qui id : quid Xcg
 qui rz

15, 4. causam : causa cgt

5 logetico quem Pamphilus in libris suis scripsit edidimus, breuissimo libello superaddito in quo euidentibus, ut arbitrator, probamentis corruptos esse in quamplurimis ab haereticis et maliuolis libros eius ostendimus, et praecipue istos quos nunc exigis ut interpreter, id est $\Pi\epsilon\rho\iota$
 10 'Αρχων^a. » Non tibi suffecerat Eusebii, uel certe, ut tu uis, Pamphili pro Origene defensio, nisi, quod ab illis minus dictum putabas, tu quasi sapientior et doctior adderes. Longum est si uelim totum librum tuum huic operi inserere et propositis capitulis ad singula respondere, quid in
 15 his uitiorum sermo habeat, quid mendaciorum adsertio, quid inconsequens textus ipse uerborum. Vnde lacinosae
 C disputationis fastidia fugiens et in artum uerba conpingens, tantum sensibus respondebo. Statim de portu egrediens, impegit nauem^b. Referens enim de apologia Pamphili martyris — quam nos Eusebii, arianorum principis, probauimus — de qua dixerat : « Prout potuimus (506) uel res poposcit, latino sermone digessimus^c », intulit :
 20 « Illud est quod te, desideriorum uir^d, Macari, admonitum uolo, ut scias hanc quidem fidei regulam, quam de libris
 25 eius supra exposuimus, esse talem quae et amplectenda sit et tenenda. In omnibus enim his catholicum inesse sensum euidenter probatur^e. » Quamuis de Eusebii libro multa subtraxerit et in bonam partem de Filio et Spiritu Sancto nisus sit commutare, tamen multa in illo scandala
 D repperiuntur et apertissimae blasphemiae, quae iste sua negare non poterit, catholica esse pronuntians. Dicit Eu-

19. impegit : impetit AFHPTX || nauem : nauim A || 23. te gir, Ruf. : om. AFHPVc post admonitum transp. T ante adm. transp. edd. || Macari : matri F machari Pz, Ruf. || 25. talem om. Ruf.

15. a. RUFIN, *Orig. princ.* 1, prol. 3, 40-45 (= *Hier. epist.* 80, 2, 4) b. Cf. QUINTILIEN, *Inst.* 4, 1, 61 c. RUFIN, *Adult.* 1, 3-4 d. Cf. Dan. 9, 23 (= 10, 11.19) e. RUFIN, *Adult.* 1, 4-8

Pamphile au sujet de ses livres, y adjoignant un très bref livret * où, par des preuves à mon sens évidentes, nous avons montré que des hérétiques et des gens mal intentionnés avaient falsifié les livres d'Origène en une foule de passages, et principalement ceux dont tu me réclames maintenant la traduction, c'est-à-dire le *Peri Archôn*^a. » Elle ne t'avait pas suffi, la défense d'Origène par Eusèbe, ou du moins — puisque tu y tiens — par Pamphile ! Il a fallu que toi, tu y ajoutes, comme si tu étais plus intelligent et plus savant, ce dont ils avaient, croyais-tu, insuffisamment traité²⁴. J'en aurais pour longtemps si je voulais introduire ton livre tout entier dans l'ouvrage que voici, présenter les paragraphes et y répondre point par point, en en signalant les incorrections, les affirmations mensongères, l'incohérence jusque dans l'enchaînement des mots²⁵. C'est pourquoi, fuyant les ennuis d'une discussion filandreuse et concentrant l'expression, je me contenterai de répondre sur le fond²⁶.

II, 2. Hérésies
 laissées par Rufin
 dans sa traduction
 de l'Apologie
 de Pamphile
 alias Eusèbe

Dès sa sortie du port, il a échoué son navire^b 227. Traitant de l'apologie du martyr Pamphile — que nous avons démontrée être d'Eusèbe, chef des ariens * — dont il avait dit : « Nous l'avons transposée en latin dans la mesure de nos moyens, ou plutôt des exigences de l'entreprise^c », il a avancé ceci : « Voici ce dont je veux que tu sois averti, toi, Macaire, homme de désirs^d 323 : sache en tout cas que cette règle de foi²⁹, exposée par nous ci-dessus d'après ses livres, est telle que l'on doit l'embrasser et s'y tenir. Car il s'avère évident que l'on a ici affaire à une pensée en tous points catholique^e. » Il a eu beau faire beaucoup de suppressions dans le livre d'Eusèbe et s'efforcer de modifier dans le bon sens ce qui concerne le Fils et l'Esprit-Saint, il s'y trouve cependant bien des thèses scandaleuses et des blasphèmes absolument flagrants qu'il ne pourra désavouer, puisqu'il les proclame catholiques³⁰ ! Eusèbe, ou plutôt — puisque tu y tiens —

sebius, immo, ut tu uis, Pamphilus, in ipso uolumine
 Filium Patris ministrum ; Spiritum Sanctum non de
 eadem Patris Filiique substantia ; animas hominum lap-
 35 sas esse de caelo et in hoc quod sumus de angelis commu-
 438 A tatas ; in restitutione omnium aequales et angelos et dae-
 mones et homines fore ; et multa alia tam impia et nefaria
 quae etiam replicare sit criminis. Quid faciet adsertor Ori-
 genis et interpres Pamphili ? Si in his quae emendauit
 40 tanta blasphemia est, in illis quae ab haereticis falsata
 confingit quanta sacrilegia continentur ? Cuius opinionis
 causam hanc suspicatur quod « uir neque stultus neque
 insanus » dicere « sibi repugnantia ^t » non potuerit. Et ne
 forsitan putaremus diuersis eum uaria scripsisse tempori-
 45 bus et pro aetatibus edidisse contraria, addidit : « Quid
 facimus quod interdum in eisdem locis atque, ut ita dixe-
 rim, in consequenti paene capite sententia contrarii sensus
 inuenitur inserta ? Numquid in eodem opere eiusdem
 libri et interdum, ut diximus, statim in consequenti capi-
 B tulo, oblitus sui esse potuit, uerbi causa ut qui superius
 dixerat nusquam inueniri in omni Scriptura ubi Spiritus
 Sanctus factus uel creatus esse diceretur, continuo
 subiceret inter ceteras creaturas factum esse Spiritum
 Sanctum ? Aut iterum qui Patrem et Filium unius sub-
 55 stantiae, quod graece *ὁμοούσιον* dicitur, designauit, in
 consequentibus statim capitulis alterius esse substantiae
 et creatum poterat dicere eum quem paulo ante de ipsa
 natura Dei Patris pronuntiauerat natum ^g ? »

16. Haec ipsius uerba sunt, negare (507) non potest.
 Nolo dicas : « ...uerbi causa ut qui superius dixerat... »,
 sed ipsum librum nomina ubi prius bene dixerit et postea

32. ipso : isto c, *edd.* || 38. Origenis : criminis *AFHPV*, *Er.*² || 42. uir : om. β
 uix α || 46. facimus : faciemus *TVXa*, *Ruf.* || 49. et om. *Ruf.* || 50. causa : gratia
HP, *Er.*¹ *cell. edd.* || 55. *ὁμοούσιον* *Fcgl*, *Vic. Val.* : *ομοουσιον* *AHPTV*, *Er.*
Mar. *omousion* r *homousion* *Ruf.*

16, 3. dixerit : -rat *HP*

f. Cf. RUFIN, *ibid.* 1, 19-20 g. RUFIN, *ibid.*, 1, 24-36

Pamphile, dit dans ce volume que le Fils est ministre du
 Père, que l'Esprit-Saint n'est pas consubstantiel au Père
 et au Fils, que les âmes humaines sont déchues du ciel,
 que, du fait que nous sommes des anges métamorphosés,
 lors de la restauration universelle, anges, démons et
 hommes seront égaux, et bien d'autres impiétés tout aussi
 abominables qu'il serait coupable même de repro-
 duire ³³¹.

II, 3. Prétendue preuve d'une falsification par les hérétiques

Que va faire l'avocat d'Origène et le traducteur de Pamphile * ? Si le blasphème est si grand dans ce qu'il a corrigé, quels énormes sacrilèges ne renferment pas les passages qu'il prétend falsifiés par les hérétiques ! Pour justifier son opinion, il émet l'hypothèse qu'« un homme qui n'est ni un idiot ni un fou » n'a pas pu tenir « des propos contradictoires ^t ». Et pour que nous n'allions pas penser que les écrits d'Origène ont varié avec le temps et qu'il a émis des idées opposées selon les époques ^{331 bis}, il a ajouté : « Que faisons-nous du fait que parfois dans les mêmes passages et pour ainsi dire presque d'un chapitre à l'autre on trouve intercalé un point de vue contradictoire ? Origène a-t-il pu par hasard avoir des absences dans son travail sur un même livre, et parfois, comme nous l'avons dit, juste d'un chapitre à l'autre ? Par exemple, lui qui avait dit plus haut que l'on ne trouve nulle part dans toute l'Écriture l'affirmation que le Saint-Esprit ait été fait ou créé, il ajouterait aussitôt que le Saint-Esprit a été fait parmi les autres créatures ? Ou encore, lui qui a mis l'accent sur la consubstantialité du Père et du Fils, ce qui se dit en grec *homousios*, dès les chapitres suivants il pourrait dire qu'il est d'une autre substance et qu'il a été créé, celui dont peu auparavant il avait proclamé qu'il était de la nature même de Dieu le Père ³³² ? »

16. Ce sont bien ses paroles, il ne peut le nier *. Je ne veux pas que tu dises : « Par exemple, lui qui avait dit plus haut... », mais cite précisément le livre où il aurait d'abord bien parlé et ensuite mal * ; où, écrivant que le

male, ubi Spiritum Sanctum et Filium de Patris scribens
 C esse substantia, statim in consequentibus adseruerit crea-
 turas. Nescisne me Origenis habere omnia, legisse quam-
 plurima ?

Ad populum phaleras ! Ego te intus et in cute noui a.

Vir doctissimus Eusebius — doctissimum dixi, non catho-
 10 licum, ne more solito mihi et in hoc calumniam struas —
 per sex uolumina nihil aliud agit nisi ut Origenem suae
 ostendat fidei, id est arianae perfidiae. Et multa ponit
 exempla et hoc constanter probat. Tibi in quo somnio
 15 alexandrini carceris reuelatum est ut, quae ille uera profi-
 tetur, falsata confingas ? Sed forsitan hic, ut arianus, ab
 haereticis addita in occasionem sui traxerit erroris, ne
 solus male sensisse contra Ecclesiam putaretur. Quid
 respondebis pro Didymo, qui certe in Trinitate catholicus
 D est, cuius etiam nos de Spiritu Sancto librum in latinam
 20 linguam uertimus ? Certe hic, in his quae ab haereticis in
 Origenis operibus addita sunt, consentire non potuit. Et
 in ipsis *Ἐπι Ἀρχῶν* quos tu interpretatus es libris, breues
 dictauit commentariolos quibus non ab Origene negaret
 scripta quae scripta sunt, sed nos, simplices homines, non
 439 A posse intellegere quae dicuntur, et quo sensu in bonam
 partem accipi debeant persuadere conatur — hoc dum-
 taxat de Filio et Spiritu Sancto. Ceterum in aliis dogma-
 tibus et Eusebius et Didymus apertissime in Origenis
 scita concedunt, et, quod omnes Ecclesiae reprobant, catho-
 30 lice et pie dictum esse defendunt.

13. ergo post tibi add. edd. || 16. *traxerit : traxit β, edd. || 30. et : hi HP

Saint-Esprit et le Fils sont consubstantiels au Père, il
 aurait soutenu juste à la suite qu'ils sont des créatures.
 Ne sais-tu pas que j'ai tout Origène, que je l'ai lu en
 majeure partie ³³³ ?

« Au peuple le clinquant ! Moi je te connais par le dedans
 et jusque sous la peau ³³⁴. »

II, 4. Eusèbe
 et Didyme
 garants des hérésies
 d'Origène

Le très savant Eusèbe — j'ai
 dit « très savant » et non pas
 « catholique », pour que tu
 n'aïlles pas à ta manière habi-
 tuelle m'échafauder aussi là-
 dessus une calomnie * — ne fait au cours de six volumes
 rien d'autre que de manifester qu'Origène partage sa foi,
 c'est-à-dire l'arianisme contraire à la foi. Il multiplie les
 exemples et le vérifie constamment. Dans quel songe de
 ta prison d'Alexandrie as-tu eu la révélation qui t'a fait
 inventer la falsification de passages qu'Eusèbe, lui, dé-
 clare authentiques ³³⁵ ? Mais peut-être celui-ci, en tant
 qu'arien, a-t-il forcé en un sens favorable à ses erreurs les
 additions des hérétiques *, pour qu'on ne le croie pas seul
 à avoir opposé à l'Église son sentiment erroné ? Que
 répondras-tu pour Didyme qui, du moins en ce qui
 concerne la Trinité, est catholique, et dont nous-même,
 nous avons traduit en latin le livre sur le Saint-Esprit ?
 Lui en tout cas n'a pu tomber d'accord avec les passages
 ajoutés par les hérétiques aux œuvres d'Origène. Et il a
 composé, précisément sur le *Peri Archôn* que toi, tu as
 traduit, de brefs commentaires, non pour nier qu'Origène
 ait écrit ce qui s'y trouve écrit, mais comme quoi ce
 serait nous, les simples, qui ne pourrions pas comprendre
 ce qui y est dit, et il essaie de nous persuader en quel sens
 cela doit être pris en bonne part — du moins en ce qui
 concerne le Fils et l'Esprit-Saint. D'ailleurs, pour ce qui
 est des autres thèses, tant Eusèbe que Didyme partagent
 très ouvertement les positions d'Origène et, ce que toutes
 les Églises réprouvent, ils le défendent comme propos
 respectueux de la foi catholique ³³⁶.

17. Videamus tamen quibus argumentis probare nititur Origenis ab haereticis scripta uitiata : « Clemens, inquit, apostolorum discipulus, qui romanae Ecclesiae post apostolos episcopus et martyr fuit, libros edidit qui appellantur Ἀναγνωρισμός, id est Recognitio, in quibus cum ex persona Petri apostoli doctrina quasi uere apostolica B in quamplurimis exponatur, in aliquibus ita Eunomii dogma inseritur, ut nihil aliud quam ipse Eunomius disputare credatur, Filium Dei creatum (508) de nullis extantibus adseuerans ^a. » Et post alia quae prolixum est scribere : « Quid, quaeso, ait, de his sentiendum est ? quod apostolicum uir » haeretica scripserit ? « An id potius credendum est... quod peruersi homines, ad adsertionem dogmatum suorum, sub uirorum sanctorum nomine, tamquam ¹⁵ facilius credenda, interseruerunt ea quae illi nec sensisse nec scripsisse credendi sunt ^b ? » Clementem quoque, alexandrinae Ecclesiae presbyterum, uirum catholicum, scribit in libris suis interdum Dei Filium dicere creatum ^c, et Dionysium, alexandrinae urbis episcopum, uirum eruditissimum, contra Sabellium quattuor uoluminibus disputantem, in arianum dogma delabi ^d. Et sub his exemplis illud agit ut non ecclesiasticos et catholicos uiros male sensisse ^e, sed ab haereticis eorum scripta corrupta esse testetur, et concludat ad extremum dicens : « De ²⁵ Origene quoque, in quo similiter ut in his quos supra diximus quaedam diuersitas inuenitur, istud non sufficiat sentire quod de praeiudicatis iam catholicis sentitur uel

17, 1. nititur : nitantur β nitatur x, edd. || 4. et ante episcopus add. Ruf. || 5. Ἀναγνωρισμός : αναθεωρισμός c, Er.¹ anateorismos rz anagnorismos Ruf. || in om. Ruf. || 6. uere : uera et TVXx || 8. inseritur : scribitur Ruf. || 13. ad : om. A²EFHV in P pro T || 15. *interseruerunt AETVXgx, Ruf. : -ruerint FHPcir, edd. || 17. Ecclesiae — alexandrinae (l. 19) om. g || 18. *creatum : -tiram cir, Er.¹ Vic. Ruf. || 24. concludat : -dit EFP²T || 25. quoque : uero Ruf. || 26. non : nos HPVXc²x om. T uel nos i¹

II, 5. Précédents
invoqués par Rufin
à l'appui de sa thèse.
Objections de Jérôme

17. Voyons cependant les arguments sur lesquels il s'appuie pour prouver l'altération des écrits d'Origène par les hérétiques *. « Clément, dit-il, disciple des apôtres, qui fut après les apôtres évêque de Rome et martyr, a publié des livres appelés *Anagnorismos*, c'est-à-dire « Reconnaissance », où, tandis que bon nombre d'entre eux exposent au nom de l'apôtre Pierre une doctrine donnée pour authentiquement apostolique, vient s'insérer en quelques-uns la croyance d'Eunome, de sorte que l'on n'y voit rien d'autre que les discussions d'Eunome assurant que le Fils de Dieu n'a été créé à partir d'aucun être existant ^a ³³⁷. » Et après d'autres considérations qu'il serait trop long de transcrire *, il ajoute : « Que faut-il en penser, je vous prie ? qu'un père apostolique » a écrit des hérésies ? « Ou faut-il croire plutôt que des individus pervertis, pour soutenir leurs thèses, ont inséré sous le nom de saints personnages, pour en imposer plus facilement la croyance, des idées dont il est à croire que ceux-ci ne les ont ni pensées ni écrites ^b ? » Il arrive aussi, écrit-il, à Clément, prêtre de l'Église d'Alexandrie et catholique, de dire parfois dans ses livres que le Fils de Dieu a été créé ^c, et Denys, évêque de la ville d'Alexandrie, personnage fort cultivé, dans ses quatre volumes de discussions contre Sabellius tombe dans la croyance arienne ^d ³³⁸. Et sous le couvert de ces exemples, il s'emploie à attester que ce sentiment erroné n'est pas le fait de membres de l'Église ni de catholiques ^e, mais que leurs écrits ont été corrompus par les hérétiques, ceci pour conclure finalement : « A propos d'Origène aussi, chez qui l'on trouve pareillement, comme chez ceux dont nous avons parlé plus haut, certaines divergences, il pourrait être insuffisant de s'en tenir à l'appréciation et à la compréhension dont ont déjà fait l'objet les catholiques précédemment soumis à exa-

17, a. RUFIN, *Adult.* 3, 1-7 b. RUFIN, *ibid.* 3, 14-15.18-22 c. Cf. RUFIN, *ibid.* 4, 1-5 d. Cf. RUFIN, *ibid.* 5, 1-7 e. Cf. RUFIN, *ibid.* 6, 1-4

intellegitur uiris, nec similis causae similis sufficiat excu-
 satio '... ». Si conceditur ut quicquid in libris omnium rep-
 30 peritur ab aliis corruptum sit, nihil eorum erit quorum
 fertur nominibus, sed his deputabitur a quibus dicitur
 esse uitiatum, quamquam et illorum non erit quorum
 incerta sunt nomina, atque ita fiet ut, dum omnium
 D omnia sunt, nihil alicuius sit. Hac defensionis perturba-
 35 tione, nec Marcion nec Manichaeus nec Arius nec Euno-
 mius accusari poterunt, quia quicquid nos ab his impie
 dictum obiecerimus, discipuli respondebunt non a magis-
 440 A tris suis ita editum, sed ab inimicis esse uiolatum. Hoc
 genere et iste ipse tuus liber tuus non erit, sed forsitan
 40 meus, et meus liber quo tibi accusatus respondeo, si in
 illo aliquid reprehenderis, non erit meus, sed tuus a quo
 reprehenditur. Et dum omnia ad haeticos refers, quid
 ecclesiasticis tribues, quibus proprium nihil relinquis?
 Et quomodo, inquires, in libris eorum uitiosa nonnulla
 45 sunt? Si me causas uitiorum nescire respondero, non stam
 tim illos haeticos iudicabo. Fieri potest ut uel simpliciter
 errauerint, (509) uel alio sensu scripserint, uel a librariis
 imperitis eorum paulatim scripta corrupta sint, uel certe,
 50 Arius nasceretur, innocenter quaedam et minus caute
 B locuti sint, et quae non possent peruersorum hominum
 calumniam declinare. Obiciuntur Origeni crimina, et tu
 non illum defendis, sed alios accusas, nec crimen renuis,
 sed criminorum turbam requiris. Si tibi diceretur:
 55 Quos habet Origenes in haeresi socios?, recte ista pro-

28. nec A¹EFHPgr, Ruf. : et TV²Xix ne A²v¹, edd. nec et c || *similis¹
 AF¹Vβ, edd. : -li EF²HPTXx, Ruf. || 29. conceditur : contenditur AHP ||
 *omnium : noxium con. Val. || 33. *fiet TX, edd. : fieri AFHPV fiat β ||
 ut dum : utilium AE ut ubi FHP ut cum T || 34. omnia : nomina α ||
 45. respondero : -deo AFTV -deor H || 46. enim post fieri add. edd. || 47. uel
 alio sensu scripserint om. β || 48. *sint corrupta β || 51. sint EFHPTVXcir
 sunt Agx, edd. || possent : posset A possint T, edd. || 53. alios : alium cir
 alio g || 55. quos : quod g quot r

men, et, pour une cause semblable, on pourrait ne pas
 se contenter d'une semblable justification ^{f 339}... »

Si l'on admet que tout ce qu'on trouve dans les livres
 de tout le monde a été corrompu par d'autres, rien ne
 sera de ceux à qui on l'attribue nommément, mais on
 l'assignera à ceux à qui l'on impute la falsification, quoique
 cela ne leur revienne pas non plus, étant donné qu'on
 n'est pas fixé sur leurs noms, et il en résultera que, tout
 étant à tous, rien n'est à personne ³⁴⁰. Grâce à la confusion
 qu'entretient ce système de défense, on ne pourra accuser
 ni Marcion, ni Manichée, ni Arius, ni Eunome ³⁴¹, car tous
 les sacrilèges que nous leur aurons reprochés, les disciples
 répondront qu'ils ne correspondent pas au texte publié
 par leurs maîtres, mais que des ennemis l'ont dénaturé.
 De cette façon, même ce livre dont tu es bien l'auteur *
 ne sera pas de toi, mais de moi peut-être, et mon livre où
 je réponds à tes accusations ne sera pas de moi, si tu y
 critiques quelque chose, mais de toi qui le critiques ³⁴².
 Et tandis que tu rapportes tout aux hérétiques, que vas-tu
 attribuer aux membres de l'Église à qui tu ne laisses rien
 en propre? Mais comment se fait-il, diras-tu, qu'il y ait
 dans leurs livres quelques passages fautifs? Si je réponds
 que je ne sais pas les raisons de ces défauts, je ne vais pas
 aussitôt juger les auteurs hérétiques. Il peut arriver ou
 bien qu'ils se soient tout bonnement trompés *, ou que
 leurs écrits aient un autre sens ou aient été peu à peu
 corrompus par des copistes incompetents ³⁴³; ou tout au
 moins, avant qu'Arius ne naquît à Alexandrie comme un
 démon de midi ³⁴⁴, qu'on ait tenu certains propos inof-
 fensifs, mais pas assez prudents et qui ne peuvent esquiver
 la calomnie d'individus perversis.

On porte des accusations contre Origène, et toi, au
 lieu de le défendre, tu en accuses d'autres et, au lieu de
 réfuter l'accusation, tu vas chercher une foule de cou-
 pables *. Si l'on te disait : « Qui Origène a-t-il comme
 compagnons d'hérésie? », tu aurais raison d'avancer ces
 faits. Or, pour l'instant, on te demande si ce qu'on trouve

f. RUFIN, *ibid.* 6, 4-8 g. Cf. Ps. 90, 6

ferres. Nunc a te quaeritur, haec quae in Origenis libris scripta repperiuntur, bona sint an mala. Taces, et pro his alia loqueris : Clemens hoc ait, Dionysius in isto errore reprehenditur, Athanasius episcopus sic Dionysii defendit errorem, apostolorum scripta similiter deprauata sunt^h. Quomodo et nunc ab aliis tibi haereseos crimen impingitur, et tu pro te taces et pro me confiteris. Ego neminem accuso, pro me tantum respondisse contentus. C Non sum quod arguis ; si tu es quod accusaris, ipse uide-
65 ris. Nec absolutio mea nec reatus te aut innocentem aut obnoxium criminis approbabant.

18. Praemissa falsatione ab haereticis apostolorum et utriusque Clementis atque Dionysii, uenit ad Origenem et his uerbis loquitur : « Ipsius hoc conquerentis et deplorantis scriptis ac uocibus probauimus. Quid enim ipse,
5 cum adhuc esset in carne uiuens, sentiens uidensque, perpressus sit de librorum suorum uel sermonum corruptionibus, uel adulterinis editionibus, ex ipsius epistula quam scribit ad quosdam caros suos Alexandriam euidenter docetur^a. » Statimque exemplum subiungit epistulae, et
10 qui falsitatem scriptorum Origenis haereticis imputat, D ipse incipit a falsitate, non ita interpretans ut habetur in graeco, nec id latinis insinuans quod ipse in suis litteris profitetur. Cumque ille tota epistula Demetrium, alexandrinae urbis pontificem, laceret, et in totius orbis episcopos
15 et clericos inuehatur, et frustra ab Ecclesiis excommunicatum esse se dicat, nec uelle in maledictis referre uicem,
441 A ne scilicet maledicus esse uideatur, homo qui in tantum

57. *sint HPXcgr, edd. : sunt AFTVx || 59. reprehenditur : depr- edd. || 65. mea : mea me edd. || 66. criminis : -ni c, edd.

18, 4. probauimus : -abimus FVX appr- c compr- x-aremus Ruf. || 5. cum : om. A²HP ante ipse transp. c dum Ruf. || esset β, Ruf. : om. α, edd. || 10. lisciptorum β, edd. : -turarum α || 12. id : om. AEF in V id in c || 13. ille : *la HPTVi, edd.

h. Cf. RUFIN, *Adult.* 3-4 ; 5 ; 9, 4-6.12

écrit dans les livres d'Origène est bon ou mauvais. Tu gardes le silence et tu réponds à côté : « Clément dit ceci, on blâme Denys pour cette erreur, l'évêque Athanase défend ainsi l'erreur de Denys, les écrits des apôtres ont été pareillement altérés^h. » De la même façon, d'autres t'assèment maintenant le grief d'hérésie, et toi, tu gardes le silence sur ton compte et c'est sur le mien que tu fais des aveux³⁴⁵ ! Pour moi, je n'accuse personne : je me suis contenté d'avoir assuré ma défense. Je ne suis pas ce que tu dénonces ; si toi, tu es ce dont l'on t'accuse, à toi de voir. Ce n'est ni de me disculper ni de m'accuser qui apportera la preuve ou de ton innocence ou de ta culpabilité³⁴⁶.

II, 6. La traduction
tronquée
de la lettre d'Origène
à des amis
d'Alexandrie

18. Après avoir tout d'abord traité de la falsification infligée par les hérétiques aux apôtres, aux deux Clément et à Denys, il en vient à Origène et parle en ces termes : « Nous avons prouvé cette falsification par les écrits et les propos d'Origène lui-même qui s'en plaint et la déplore. Ce qu'il a enduré, lui, alors qu'il était encore vivant dans la chair, en pleine conscience et lucidité, du fait des altérations apportées à ses livres et à ses discours ou de leurs versions falsifiées, cela ressort avec évidence de la lettre que lui-même écrit à certains de ses amis d'Alexandrie^a. » Et il joint aussitôt un exemplaire de la lettre. Et lui qui impute aux hérétiques la falsification des écrits d'Origène, il commence lui-même par un faux : il ne traduit pas tel quel le texte grec ni ne laisse entendre en latin ce qu'Origène, lui, déclare dans sa lettre³⁴⁷. Or, tout au long de la lettre, Origène déchire Démétrius, pontife de la ville d'Alexandrie, et s'attaque aux évêques et aux clercs du monde entier ; il dit avoir été en vain excommunié par les Églises et ne pas vouloir payer de retour les médisances, de peur évidemment de passer pour médisant, lui qui a poussé la prudence en

18, a. RUFIN, *Adult.* 6, 8-14

cautus sit ad maledicendum ut ne diabolo quidem audeat maledicere — unde et Candido, ualentiniani dogmatis sec-
 20 tatori, calumniandi se occasionem (510) dederit, quod diabolus saluandae dixerit esse naturae —, hic, dissimulato argumento epistulae, fingit pro Origene quod ille non loquitur. Vnde ipsius epistulae partem paululum ex superioribus transtuli, et his iunxi quae ab isto commatice
 25 doloseque translata sunt, ut quo consilio superiora tacuerit lector agnoscat. Contra sacerdotes ergo Ecclesiae generaliter disputans, a quibus indignus communione eius fuerat iudicatus, haec intulit : « Quid necesse est de prophetarum sermonibus dicere quibus saepissime pas-
 30 toribus et maioribus natu et sacerdotibus ac principibus populi comminantur et arguunt eos ? Quae absque nobis de sanctis Scripturis eligere potestis, et liquido peruidere quod forsitan hoc tempus sit de quo dicitur : *Nolite credere amicis nec speretis in principibus* ^b ;
 35 et nunc impleatur uaticinium : *Duces populi mei me nescierunt, filii stulti sunt et non sapientes. Sapientes sunt ut faciant mala ; bene autem facere nescierunt* ^c. Quorum magis misereri quam eos odisse debemus, et orare pro illis quam eis maledicere ^d. Ad benedicendum enim et non ad
 40 maledicendum creati sumus ^e. Vnde et *Michael cum aduersus diabolum disceptaret de Moysi corpore*, ne tanto quidem malo *ausus est iudicium inferre blasphemiae, sed dixit : Imperet tibi Dominus* ^f. Cui quid simile etiam in Zacharia legimus : *Increpet tibi Dominus, diabole, et increpet*
 45 *Dominus in te, qui elegit Ierusalem* ^g. Ita et nos cupimus increpari a Domino eos qui nolunt cum humilitate a

20. se Xβx, edd. : om. α || 32. sanctis scripturis : scr. sanctis ex sanctis gr || eligere : elicere edd. || 36. *non β : non sunt AFHPTV¹, edd. sunt E om. V²X || sapientes² om. AFTV || 37. *mala : male AFTVg || 39. *eis : eos β || 41. *disceptaret : disputaret α, edd. || 41-42. malo quidem cir || 45. ita V¹β : itaque α, edd. || 46. cum humilitate : om. β, Er.¹ in hum. Er.² || 46-47. nolunt post proximis transp. † || a proximis increpari : incr. a proximo cir increpari g

cette matière jusqu'à ne pas oser médire même du diable, ce qui a donné l'occasion à Candide, adepte de la thèse valentinienne, de lui imputer calomnieusement que le diable a une nature telle qu'elle doit être sauvée. Or il dissimule le sujet de la lettre et il invente en faveur d'Origène ce que celui-ci ne dit pas³⁴⁸. C'est pourquoi j'ai traduit une partie de la lettre en question en prenant un petit peu au-dessus de lui, et je l'ai jointe aux passages de sa traduction frauduleusement tronquée pour que le lecteur reconnaisse dans quel dessein il a passé sous silence ce qui précédait³⁴⁹.

Origène donc, discutant d'une manière générale contre les prêtres de l'Église qui l'avaient jugé indigne d'être en communion avec elle, a avancé ces propos : « Quel besoin y a-t-il de citer à partir des discours des prophètes les menaces et les dénonciations dont ils usent très fréquemment à l'encontre des pasteurs, anciens, prêtres et chefs du peuple ? Vous pouvez sans nous les tirer des saintes Écritures et voir à l'évidence * que c'est peut-être de notre époque qu'il est dit : ' Ne vous fiez pas à vos amis et ne mettez pas votre espoir en vos chefs ^b ', et que s'accomplit maintenant l'oracle : ' Les dirigeants de mon peuple ne m'ont pas connu. Ce sont des fils stupides et sans intelligence. L'intelligence, ils l'ont pour faire le mal, mais ils n'ont pas su bien agir ^c. ' C'est de pitié que nous devons faire preuve à leur égard plutôt que de haine, et il nous faut prier pour eux plutôt que de les maudire ^d, car c'est pour bénir et non pour maudire que nous avons été créés ^e. C'est pourquoi ' Michel aussi, dans son débat contre le diable à propos du corps de Moïse, n'osa pas porter une sentence blasphématoire ' même contre un être aussi pervers, ' mais il dit : Que le Seigneur te maîtrise ^f ! ' Nous lisons également dans Zacharie quelque chose de semblable : ' Que le Seigneur te réprimande, Satan, que le Seigneur te réprimande, lui qui a fait choix de Jérusalem ^g. ' Nous de même, nous désirons que soient réprimandés par le Seigneur ceux qui

b. Mich. 7, 5 (LXX) c. Jér. 4, 22 (LXX) d. Cf. Lc 6, 27-28 e. Cf. I Pierre 3, 9 f. Jude 9 g. Zach. 3, 2

proximis increpari. Dicente autem Michael : *Increpet tibi Dominus, diabole*, et Zacharia similiter, utrum increpet an non increpet Dominus diabolum, ipse uiderit ; et si increpat, quomodo increpet, ipse agnoscat. » Et post multa quae prolixum est scribere, addit : « Nos hoc sentimus quod eicientur de regno caelorum non solum qui grandia peccauerunt, uerbi gratia fornicatores et adulteri et masculorum concubitores et fures ⁿ, sed et qui minora deliquerint, ex eo quod scriptum est : *Neque ebriosi neque maledici regnum Dei possidebunt* ¹, et tam in bonitate quam in seueritate Dei ¹ esse mensuram. Vnde cuncta nitimur agere consilio, in uini quoque potu ^k et in moderatione sermonis ¹, ut nulli audeamus maledicere. Ergo cum propter (511) timorem Dei caueamus in quempiam maledicta conferre, recordantes illius dicti : *Non fuit ausus iudicium inferre blasphemiae* ^m, quod dicitur de Michael contra diabolum, et in alio loco : *Dominationes quidem reprobant, glorias autem blasphemant* ⁿ, quidam eorum qui libenter causationes repperiunt adscribunt nobis et doctrinae nostrae blasphemiam. Super qua ipsi uiderint quomodo illud audiant : *Neque ebriosi neque maledici regnum Dei possidebunt* ^o, licet patrem malitiae et perditionis eorum qui de regno Dei eiciuntur dicant posse saluari, quod ne mente ^B quidem quis captus dicere potest ^p » et cetera quae ex eadem epistula transtulit. Pro hoc quod in fine uerborum Origenis interpretati sumus : « Ergo cum propter timorem Dei caueamus in quempiam maledicta conferre » et reliqua, iste, fraudulenter amputatis superioribus ex quibus infe-

47. Michael : -ele i, *edd.* || increpet : imperet *Eir* || 50. ipse (*om. c*) increpet *Teir* || agnoscat : cogn- *AHPV om. T* || 51. *addit *HPgir, edd.* : addidit *AFTVXc* addidi *x* || 52. eicientur : eiciantur *T* deiciuntur *c¹* delicientur *c²ir* || 54. deliquerint *AFHVir* : -runt *EPT, edd.* -rit *cg* || 62. Michael : -ele *A²Eir, edd.* || 65. causationes *ag* : accusationes *cir* contentiones *edd.* || 70. et *om. ag, edd.* || quae : quidem *edd.*

h. Cf. I Cor. 6, 9-10 i. I Cor. 6, 10 j. Cf. Rom. 11, 22 k. Cf. Prov. 31, 4 (LXX) l. Cf. Prov. 17, 27 m. Jude 9 n. Jude 8 o. I Cor. 6, 10 p. ORIGÈNE, *Epist. (ex libro IV)*

ne veulent pas subir avec humilité la réprimande de leur prochain. Lorsque Michel dit : ' Que le Seigneur te réprimande, Satan ! ' et Zacharie pareillement, c'est au Seigneur de voir s'il réprimandera ou non le diable, et dans ce cas, c'est à lui de savoir de quelle façon il le fera. » Et après de multiples considérations qu'il serait trop long de transcrire ^{*}, il ajoute : « Pour nous, nous avons le sentiment que seront rejetés du Royaume des Cieux non seulement ceux qui ont commis des péchés graves, par exemple les fornicateurs, les adultères, ceux qui couchent avec des hommes et les voleurs ⁿ, mais encore ceux qui auront commis des fautes moindres, d'après ce qui est écrit : ' Ni les ivrognes ni les médisants ne posséderont le Royaume de Dieu ¹. ' Et, selon nous, il y a une mesure à la bonté de Dieu tout autant qu'à sa sévérité ¹. Aussi nous efforçons-nous d'agir en tout avec discernement, y compris en buvant du vin ^k et en mesurant nos propos ^{1 350}, si bien que nous n'osons médire de personne. Ainsi nous avons beau, par crainte de Dieu, nous garder de proférer des médisances à l'encontre de qui que ce soit, nous souvenant de ce mot : ' Il n'osa pas porter une sentence blasphématoire ^m ' à propos de Michel dans son débat contre le diable, et en un autre passage : ' Les dominations, certes ils les rejettent ; les gloires, ils les blasphèment ⁿ ', certains de ceux qui se plaisent à inventer des sujets de conflit nous imputent le blasphème, à nous et à notre enseignement. A ce propos, c'est à eux de voir comment entendre ce verset : ' Ni les ivrognes ni les médisants ne posséderont le Royaume de Dieu ^o ', bien qu'ils prétendent que le père de la malignité et de la perdition de ceux qui sont rejetés du Royaume de Dieu peut être sauvé, ce que, même en proie à la folie, nul ne saurait prétendre ^p. » Suit le reste de sa traduction de cette même lettre.

A la place du passage sur lequel nous avons achevé notre traduction des paroles d'Origène : « Ainsi nous avons beau, par crainte de Dieu, nous garder de proférer des médisances contre quiconque, etc. », lui a eu l'astuce de supprimer la première partie qui commande la suite

75 riora dependent, sic transferre coepit epistolam quasi hoc
sensus esset exordium, et ait : « Quidam eorum qui liben-
ter habent criminari proximos suos, adscribunt nobis et
doctrinae nostrae crimen blasphemiae, quod a nobis num-
quam audierunt. De quo ipsi uiderint, nolentes obseruare
80 mandatum illud quod dicit quia *maledici regnum Dei non*
possidebunt ^a, dicentes adserere me patrem malitiae et per-
ditionis eorum qui de regno Dei eiciuntur, id est diabo-
C lum, esse saluandum, quod ne aliquis quidem mente mo-
tus et manifeste insaniens dicere potest ^r. »

19. Conferte Origenis uerba quae supra ad uerbum
transtuli his quae ab isto non uersa sunt, sed euersa, et
quantam inter se, non solum uerborum, sed et sensuum
habeant dissonantiam perspicietis. (512) Obsecro ne mo-
5 lesta sit uobis prolixior interpretatio. Idcirco enim omnia
uertimus ut quo consilio superiora tacuerit probaremus.
Habetur dialogus apud Graecos Origenis et Candidi, ua-
lentinianae haereseos defensoris, in quo duos andabatas
digladiantes inter se spectasse me fateor. Dicit Candidus
D Filium de Patris esse substantia, errans in eo quod *προ-*
βολήν, id est « prolotionem », adserit. E regione Origenes,
443 A iuxta Arium et Eunomium, repugnat eum uel prolatum
esse uel natum, ne Deus Pater diuidatur in partes, sed
dicit sublimem et excellentissimam creaturam uoluntate
15 extitisse Patris, sicut et ceteras creaturas. Rursum ad
secundam ueniunt quaestionem. Adserit Candidus diabo-
lum pessimae esse naturae et quae saluari numquam pos-
sit. Contra hoc recte Origenes respondit non eum peritua-
rae esse substantiae, sed uoluntate propria corruisse et

78. numquam *TVgit*, *Ruf.* : nusquam *AFHPc*, *edd.* || 80. maledici : -cti
Ruf. || 81. adserere *om. Ruf.* (dicere ante esse saluandum *inf.*, l. 83,
addidit) || 82. et ante eorum *add. Acgr*

19. 8. duos : uos *cir* || 11. id est *om. Er. Vic.* || prolotionem : proba-
AFTV¹X om. Er. Vic. || 13. Pater : pariter *er* || 15. rursum : -us *i, edd.* ||
18. hoc : haec *ir* || respondit : -det *PTXz*

q. I Cor. 6, 10 r. ORIGÈNE, *Epist. (ex libro IV)*, cité chez RUFIN, *Adult. 7*,
4-11

et s'est mis à traduire la lettre comme si tel était le début
du développement. Et il a dit : « Certains de ceux qui se
plaisent à incriminer leur prochain nous imputent le
crime de blasphème, à nous et à notre enseignement, sans
avoir jamais entendu de nous rien de tel. A ce propos,
c'est à eux de voir, eux qui ne veulent pas observer ce
commandement d'après lequel 'les médisants ne pos-
séderont pas le Royaume de Dieu ^a', et qui prétendent
que je soutiens que le père de la malignité et de la perdi-
tion de ceux qui sont rejetés du Royaume de Dieu,
c'est-à-dire le diable, doit être sauvé, ce que, même avec
l'esprit dérangé ou dans un délire manifeste, nul ne sau-
rait prétendre ^r. »

19. Confrontez la traduction littérale des paroles d'Ori-
gène faite ci-dessus par moi à — je ne dis pas à la version,
mais à l'inversion qu'il en a donnée —, et vous percevrez
l'étendue de leurs discordances, non seulement quant à
la forme, mais aussi quant au fond ^{as}. Ne vous fâchez
pas, je vous en supplie, de cette traduction un peu longue.
Si nous avons tout traduit, c'est pour établir dans quel
dessein il a passé sous silence ce qui précédait ^{*}.

II, 7. Le dialogue d'Origène et de Candide

Les Grecs détiennent un dialogue
d'Origène et de Candide, défen-
seur de l'hérésie valentinienne, où
j'avoue avoir assisté au spectacle de
deux gladiateurs ferraillant à l'aveuglette ³⁶². Candide
déclare que le Fils est issu de la substance du Père. Son
erreur est de soutenir qu'il en est une *probolé*, c'est-à-dire
une « émission ». A l'opposé, Origène s'accorde avec Arius
et Eunome pour dénier qu'il ait été émis ou qu'il soit né,
de peur qu'on ne divise Dieu le Père en parties ; mais il dit
qu'il est une créature élevée et suréminente qui provient de
la volonté du Père comme toutes les autres créatures ³⁶³.
Ils en viennent derechef à un second problème. Candide
soutient que le diable a une nature totalement perverse et
à jamais incapable de salut, à quoi Origène répond à juste
titre qu'il n'est pas d'une substance périssable, mais qu'il
a dû sa ruine à son vouloir propre et qu'il pouvait être

- 20 posse saluari. Hoc Candidus uertit in calumniam, quasi Origenes dixerit diaboli naturam esse saluandam. Quod ille falso obiecerat, hic refutat. Et intellegimus in hoc tantum dialogo ab Origene argui haeticam falsitatem, et non in ceteris libris de quibus numquam quaestio fuit.
- 25 Alioquin si omnia quae haetica sunt non erunt Origenis, B sed haeticorum — omnes autem propemodum illius tomi his erroribus pleni sunt —, nihil Origenis erit, sed eorum quorum ignoramus uocabula. Non ei sufficit Graecos et antiquos calumniari, de quibus, pro uetustate temporum et longinquitate regionum, habet licentiam quicquid uoluerit mentiendi. Venit ad Latinos ^a, et primum ponit Hilarium confessorem, quod post ariminensem synodum liber (513) ipsius falsatus ab haeticis sit, et ob hanc causam, cum in concilio episcoporum ei quaestio moueretur, proferri librum de domo sua iusserit, qui, nesciente se, in scriniis suis haeticus tenebatur; cumque prolatus fuisset et ab omnibus haeticus iudicatus, auctor libri excommunicatus de concilii conuentione C discesserit ^b. Hoc familiaris meus narrat somnium, et 40 tantae auctoritatis se putat ut nemo ei contra confessorem ista simulanti audeat contradicere. Responde, quaeso : Synodus a qua excommunicatus est, in qua urbe fuit ? Dic episcoporum uocabula, profer sententias, subscriptionum uel diuersitatem uel consonantiam. Doce 45 qui eo anno consules fuerint, quis imperator hanc synodum iusserit congregari, Galliaene tantum episcopi fuerint, an et Italiae et Hispaniae, certe quam ob causam 444 A synodus congregata sit. Nihil horum nominas, sed uirum

25. erunt : erant AETV¹X || 33. ipsius : illius *edd.* || 34. in concilio : consilio *gr* || 37. prolatus : probatus AETX || 38. concilii : consilii *gr* || 39-40 *hoc — somnium post (*ante edd.*) nemo *transp.* α, *edd. om.* x || 39. *hoc : cum hoc E, *edd.* dum hoc PT *om.* V || *familiaris meus : -ribus suis PT, *edd.* || *narrat : qui meum narrat V || *somnia : omnium F || 40. *ut post somnium *transp.* V || *nemo : ne H *ante* audeat *transp.* V || 47. et¹ *om.* Fβ || Hispaniae : spaniae FHV¹

sauvé *. Candide retourne calomnieusement ce point, comme si Origène avait soutenu que la nature du diable dût être sauvée. La critique injustifiée du premier, l'autre la réfute. Et nous comprenons que ce dialogue est le seul où Origène dénonce la fausseté des hérétiques, ce qu'il ne fait pas dans ses autres livres à propos desquels la question ne s'est jamais posée *. D'ailleurs, si tout ce qu'il y a d'hérétique n'est pas d'Origène mais des hérétiques, alors que presque tous ses écrits sont remplis de ces erreurs, rien ne sera d'Origène, mais ce sera de ceux dont nous ignorons les noms *.

II, 8. Précédents
latins
invoqués par Rufin :
Hilaire et Cyprien

Il ne lui suffit pas de calomnier des Grecs, et des anciens, sur le compte desquels le recul des temps et l'éloignement des pays lui laissent licence de faire tous les mensonges qu'il veut. Il en vient aux Latins ^a ³⁵⁴, et cite d'abord le confesseur Hilaire, sous prétexte qu'après le synode de Rimini son livre aurait été falsifié par les hérétiques. Et comme, pour cette raison, on lui soulevait une difficulté dans l'assemblée des évêques, il aurait ordonné qu'on fit venir de chez lui un livre qui, renfermé dans ses coffres ³⁵⁵, était, à son insu, entaché d'hérésie. Le livre ayant été produit et jugé hérétique à l'unanimité, son auteur aurait été excommunié et aurait quitté l'assemblée réunie ^b. Voilà le songe que raconte ce cher ami, et il se croit doté d'une autorité telle que nul n'oserait contredire à ces inventions forgées par lui contre un confesseur ³⁵⁶. Réponds, je te prie : le synode qui l'a excommunié, dans quelle ville a-t-il eu lieu ? Cite les noms des évêques, présente les suffrages exprimés, les votes divergents ou concordants. Fais-nous savoir quels étaient les consuls de l'année, l'empereur qui ordonna la réunion de ce synode, s'il y eut seulement des évêques de Gaule, ou bien aussi d'Italie et d'Espagne, et tout au moins la raison pour laquelle le synode fut rassemblé. Tu

19, a. Cf. RUFIN, *Adull.* 10 b. Cf. RUFIN, *ibid.* 11, 1-14

eloquentissimum et contra arianos latini sermonis tubam,
 50 ut Origenem defendas, excommunicatum a synodo crimi-
 naris. Sed confessoris calumnia utcumque toleranda est.
 Transit ad inclytum martyrem Cyprianum et dicit Ter-
 tulliani librum, cui titulus est : De Trinitate, sub nomine
 eius Constantinopoli a macedonianae partis haereticis lec-
 55 titari ^c. In quo crimine mentitur duo, nam nec Tertulliani
 liber est, nec Cypriani dicitur, sed Novatiani, cuius et
 inscribitur titulo, et auctoris eloquium stili proprietate
 demonstrat.

20. Et superfluum puto apertas ineptias confutare, cum
 mihi mea ingeratur fabella — asino uidelicet lyra ! — et
 B sub nomine cuiusdam amici Damasi, romanae urbis epis-
 copi, ego petar, cui ille ecclesiasticas epistulas dictandas
 5 credit, et apollinarianorum uersutiae describantur, quod
 Athanasii librum, ubi « dominicus homo » scriptus est,
 acceptum ad (514) legendum, ita corruperint ut in litura
 id quod raserint rursus inscriberent, ut scilicet non ab
 illis falsatum, sed a me additum putaretur ^a. Quaeso te,
 10 amice carissime, ut in ecclesiasticis tractatibus, ubi de
 ueritate dogmatum quaeritur et de salute animarum nos-
 trarum maiorum flagitatur auctoritas, huiusmodi deli-
 ramenta dimittas et prandiorum cenarumque fabulas pro
 argumento non teneas ueritatis. Fieri enim potest ut,
 15 etiam si a me uerum audisti, alius qui huius rei ignarus
 est dicat a te esse compositum et, quasi mimum Philistio-
 nis uel Lentuli ac Marulli, stropham eleganti sermone con-
 fictam.

54. macedonianae : -oniae AF -oniaque gr || 57. inscribitur : scrib- α ||
 proprietate : -tas edd.

20, 1. cum : si c¹gir || 2. ingeratur : inferatur ci || *asino Fβ : a synodo
 AHPTV, Vic. Mar. Val. asynodo Er. || *lyra om. α, edd. || 5. credit : tra-
 didit edd. || apollinarianorum scripsi : -nari horum AE -nariorum FHPTVg,
 edd. notariorum Xx apostoli arrianorum cir || 8. raserint : -runt α || *inscri-
 berent cgi : scriberent α, Mar. Val. inscribere r scriberet Er. Vic. || 17. *Marulli
 Er. Mar. Val. : marilli codd. Vic.

ne mentionnes rien de tout cela ³⁵⁷, mais, pour défendre
 Origène, tu accuses un homme d'une éloquence insigne,
 qui fut la trompette de la langue latine sonnante contre
 les ariens, d'avoir été excommunié par un synode. Mais il
 faut endurer tant bien que mal la calomnie contre un
 confesseur ³⁵⁸. Il passe à l'illustre martyr Cyprien et
 déclare que le livre de Tertullien intitulé *De la Trinité* est
 lu et relu sous le nom du premier à Constantinople, par les
 hérétiques du parti macédonien ^c. Ce grief contient deux
 mensonges, car le livre n'est pas de Tertullien, et il n'est
 pas non plus attribué à Cyprien, mais il est de Novatien :
 il est mis sous son nom, et les particularités du style sont
 caractéristiques de la manière de l'auteur ³⁵⁹.

II, 9. Exploitation d'une mésaventure de Jérôme

20. Il est également superflu, je
 pense, de réfuter des inepties mani-
 festes, tandis qu'on me débite ma
 propre historiette — à quoi bon,
 évidemment, « une lyre pour un âne ³⁶⁰ » ! —, que je suis
 visé sous le nom d'un certain ami de Damase, évêque de
 Rome, à qui celui-ci aurait confié la rédaction de lettres
 ecclésiastiques, et que l'on dépeint les manigances des
 apollinaristes qui, ayant reçu pour le lire le livre d'Atha-
 nase où se trouve l'expression *Dominicus homo*, l'auraient
 altéré en rétablissant sur une rature ce qu'ils auraient
 rayé, pour faire croire, bien sûr, non point à une falsifi-
 cation de leur part, mais à une addition de la mienne ^a ³⁶¹.
 Je t'en prie, ami très cher ³⁶² : quand il s'agit d'ouvrages
 d'Église où la vérité des dogmes est en question et où
 l'autorité des anciens est requise à propos du salut de nos
 âmes, abandonne ce genre de divagations et ne va pas
 prendre des propos de table pour preuve de la vérité. Il
 peut arriver en effet que, même si tu as appris de moi un
 fait véritable, quelqu'un d'autre qui n'est pas au courant
 de la chose dise que c'est une invention de ton cru et, à
 la manière du mime d'un Philistion, d'un Lentulus ou
 d'un Marullus, un artifice forgé en un langage raffiné ³⁶³.

21. Quo non perueniat semel effrenata temeritas ^a ! Post excommunicationem Hilarii, post Cypriani *φευδεπίγραφον* haereseos librum, post Athanasii me dormitante lituram simul et inscriptionem, erumpit aliquando contra papam
 445 A Epiphanium, et dolorem pectoris sui, quod eum in epistula quam ad Iohannem episcopum scripserat haeticum arguit ^b, in apologia pro Origene digerit et his se sermonibus consolatur : « Quin potius aperienda est hoc in loco ueritas latens. Non enim possibile est tam iniquo iudicio uti
 10 quemquam hominum, ut de causa aequali non aequaliter sentiat. Sed quod auctores obtrectatorum eius hi sunt qui uel in Ecclesia disputare latius solent, uel etiam libros scribere, qui totum de Origene uel loquuntur uel scribunt, ne ergo plures ipsorum furta cognoscant, quae utique, si ingrati
 15 in magistrum non essent, nequaquam criminosa uiderentur, simpliciores quosque ab eius lectione deterrent. Denique quidam ex ipsis, qui se, uelut euangelizandi, necessitatem per omnes gentes et per omnes linguas
 B habere putat de Origene male loquendi, sex millia librorum eius se legisse, quamplurima (515) fratrum multitudine audiente, confessus est. Qui si utique, ut ipse dicere solet, pro cognoscendis malis eius legebat, sufficere poterant decem libri ad cognoscendum, aut uiginti certe, aut quamplurimum triginta. Sex millia autem libros legere
 20 non iam uelle cognoscere est, sed totam paene uitam suam disciplinis eius ac studiis dedere. Quomodo ergo iste merito audiendus est, cum eos culpat qui, instructionis suae causa, perpauca eius, salua fidei regula atque integra pietate, legerunt ^c ? »

21, 1. quo : quoniam *gr* || perueniat : -niet *g* || 4. *erumpit *cgi* : erupit *arz*, *edd.* || 5. *quod *c*, *edd.* : quo *cell. codd.* || 7. se *om.* *α* || 11. hi : hii *Ecir* || 24. libros : -orum *edd. Ruf.* || 25. iam : nomina *TVX* iam nomina *α* || *uelle cognoscere est : est errores ac mala uelle cognoscere *edd. Ruf.* || suam *om. HP, edd.* || 27. merito iste *Ruf.* || culpat *α, edd. Ruf.* : culpet *cir* culpe *g*

21, a. Cf. CICÉRON, *Catil.* 1, 1, 1 b. Cf. ÉPIPHANE, *Hier. epist.* 51, 6, 4 c. RUFIN, *Adult.* 14, 7 à 15, 12

II, 10. Épiphane,
 adversaire d'Origène,
 attaqué et calomnié
 par Rufin

21. Jusqu'ou ne saurait par-
 venir la témérité, une fois dé-
 bridée ^a ³⁶⁴ ! Après l'excommuni-
 cation d'Hilaire, après le livre
 hérétique *faussement attribué* à
 Cyprien, après la rature accompagnée d'une surcharge sur
 celui d'Athanase tandis que je somnolais, il éclate fina-
 lement contre notre père Épiphane, exhale la souffrance
 de son cœur dans son apologie pour Origène parce qu'Épi-
 phane, dans la lettre qu'il avait écrite à l'évêque Jean, le
 dénonce comme hérétique ^b, et se console avec les propos
 suivants ³⁶⁵ : « Il faut bien plutôt découvrir à cet endroit
 la vérité cachée. Car il est impossible à quiconque de
 témoigner d'une partialité telle qu'il n'apprécie pas iden-
 tiquement une cause identique. Mais les instigateurs du
 dénigrement dont Origène est l'objet étant ceux qui ont
 coutume, ou bien de se répandre en discussions dans
 l'Église, ou même d'écrire des livres, eux qui s'inspirent
 d'Origène pour tout ce qu'ils disent et écrivent, craignant
 par conséquent que plusieurs ne se rendent compte de
 leurs plagats, lesquels assurément ne passeraient nul-
 lement pour condamnables si ces gens-là n'étaient ingrats
 envers leur maître, ils font de sa lecture un épouvantail
 pour tous les esprits un peu simples *. Finalement, l'un
 d'entre eux qui s'imagine que la nécessité lui incombe,
 tout comme de porter l'Évangile, de dire du mal d'Ori-
 gène à travers toutes les nations et en toutes les langues,
 a reconnu devant une multitude considérable de frères
 qu'il avait lu six mille livres de lui. Si de toute façon,
 comme il le dit généralement, il les lisait en vue de
 connaître les théories vicieuses d'Origène *, il aurait pu
 se contenter de dix livres pour les connaître, ou en tout
 cas de vingt, ou tout au plus de trente. Mais lire six mille
 livres ³⁶⁶, ce n'est plus vouloir les connaître, mais c'est
 consacrer presque toute son existence à ses enseignements
 et à son étude. Comment donc le devoir de l'écouter se
 justifierait-il, quand il inculpe ceux qui, en vue de se
 documenter, ont fait quelques rares lectures dans Origène
 en sauvegardant la règle de foi en toute fidélité ^c * ? »

22. Qui sunt isti « qui in Ecclesia disputare latius solent », qui « libros scribere, qui totum de Origene loquuntur et scribunt », qui, dum sua nolunt « furta cognosci » et « ingrati sunt in magistrum », idcirco « simplices ab illius lectione deterrent » ? Nominatim debes dicere et ipsos homines denotare. Ergo beati episcopi Anastasius et Theophilus et Venerius et Chromatius, et omnis tam Orientis quam Occidentis catholicorum synodus, qui pari sententia, quia pari et spiritu, illum haereticum denuntiant populis, fures librorum illius iudicandi sunt, et, quando in Ecclesiis praedicant, non Scripturarum mysteria, sed Origenis furta commemorant ? Non tibi sufficit passiva contra omnes detractio, nisi specialiter contra beatum et insignem Ecclesiae sacerdotem stili tui lanceam dirigas ? Quis est ille « qui, uelut euangelizandi, necessitatem per omnes gentes et per omnes linguas habere se putat de Origene male loquendi », qui « sex millia librorum eius se legisse, quamplurima fratrum multitudine audiente, confessus est » ? In qua multitudine et caterua fratrum tu quoque medius eras, quando ille in epistula sua queritur pro Origenis haeresi nefaria a te dogmata esse prolata *. Crimini ei dandum est quare graecam et syram et hebraeam et aegyptiacam linguam, ex parte et latinam nouerit ? Ergo et apostoli et apostolici uiri, qui linguis loquebantur, in crimine sunt, et me trilinguem bilinguis ipse ridebis ? De sex millibus autem libris quos (516) ab eo lectos esse confingis, quis credet aut te uerum dicere, aut illum potuisse mentiri ? Si enim Origenes sex millia scripsisset libros, potuerat fieri ut, uir eruditus et ab infantia sacris litteris institutus, pro curio-

22, 2. et ante qui¹ add. TVXx || 3. sua nolunt furta : nol. sua furta T sua furta nol. ci || 5. illius : eius VX || debes dicere : de se edicere gr || 7. Venerius EFHPVXx, edd. : uenerarius A uerius T eusebius β || omnis : omnes V²egr || 13. passiva : -as VXcix passim edd. || detractio AFPT, Er. Vic. : detractatio H, Mar. Val. detractioes VXix detractationes c detractiois g || nisi : om. AEVXg fingere ci || 15. dirigas : -gis

22. Quels sont ceux-là qui « ont coutume de se répandre en discussions dans l'Église » ? et « d'écrire des livres, eux qui s'inspirent d'Origène pour tout ce qu'ils disent et écrivent » ? qui, ne voulant pas que l'on « se rende compte de leurs plagiats » et « étant ingrats envers leur maître », « font ainsi de sa lecture un épouvantail pour les simples » ? Tu devrais en parler nommément et signaler précisément les gens ³⁶⁷. Ainsi les vénérables évêques Anastase, Théophile, Venerius, Chromace, et tout le synode des catholiques tant d'Orient que d'Occident qui, par une sentence unanime témoignant de leur unanimité d'esprit, le dénoncent à leurs peuples comme hérétique doivent être condamnés comme plagiaires de ses livres ³⁶⁸ et, quand ils prêchent dans leurs Églises, ce ne sont pas les mystères des Écritures, mais leurs plagiats d'Origène qu'ils évoquent ? Non content de les dénigrer en général, tu fais de ta plume une lance dirigée tout particulièrement contre un vénérable et distingué prêtre de l'Église * ? Quel est-il, celui qui « s'imagine que la nécessité lui incombe, tout comme de porter l'Évangile, de dire du mal d'Origène à travers toutes les nations et en toutes les langues » ? qui « a reconnu devant une multitude considérable de frères qu'il avait lu six mille livres d'Origène » ? Toi aussi, tu t'y trouvais, au milieu de cette multitude et de cette foule de frères, puisqu'il se plaint dans sa lettre que tu as avancé des thèses sacrilèges à l'appui de l'hérésie d'Origène ³⁶⁹. Il faut lui faire grief de savoir le grec, le syriaque, l'hébreu, le copte et en partie le latin ? Donc les apôtres aussi et les disciples des apôtres qui parlaient en langues tombent sous le coup de ce grief ? Et toi, bilingue, tu vas te rire de moi qui suis trilingue ³⁷⁰ ? Quant aux six mille livres dont tu lui prêtes la lecture, qui croira que tu dises vrai ou qu'il ait pu mentir * ? De fait, si Origène avait écrit six mille livres, il aurait pu se faire qu'en homme cultivé et formé dès l'enfance aux lettres

AEVXci || 21. haeresi : -se FHP || 22. prolata : probata APT || 24. *apostoli Tir, Mar. Val. : -lus AFHPVeg, Er. Vic. || 26. *autem millibus β || 27. *credet : credit ci

sitate et scientia legisset aliena. Quod uero ille non scripsit, quomodo iste legere potuit? Numera indicem librorum eius qui in tertio uolumine Eusebii, in quo scribit uitam Pamphili, continentur, et non dico sex millia, sed tertiam partem non repperies. Habemus epistulam supradicti pontificis, in qua huic calumniae tuae, dum adhuc esses in Oriente, respondit, et apertissimum mendacium libera ueritatis fronte confutat.

23. Post haec et tanta, audes in apologia tua dicere te « non esse defensorem Origenis neque adsertorem illius »^a, pro cuius defensione Pamphilus et Eusebius tibi parum dixisse sunt uisi. Aduersum quae uolumina, si Dominus uitae huius dederit spatium, alias respondere conabor. Nunc tantum tuis adsertionibus obuiasse sufficiat, et hoc prudentem breuiter instruxisse lectorem me istum librum, qui sub nomine Pamphili ferebatur, uidisse primum scriptum in codice tuo et, quia non erat mihi curae quid pro haeretico diceretur, sic semper habuisse quasi diuersum esset opus Pamphili et Eusebii; postea uero, quaestione commota, scriptis eorum respondere uoluissse et ob hanc causam legisse quid pro Origene unusquisque sentiret, perspicueque deprehendisse quod primus liber sex uoluminum Eusebii ipse esset qui unus sub nomine Pamphili a te editus est tam graece quam latine, immutatis dumtaxat sensibus de Filio et Spiritu Sancto qui apertam blasphemiam praeferebant. Vnde etiam ante annos ferme decem, cum Dexter amicus meus, qui praefecturam administrauit praetorii, me rogasset ut auctorum nostrae religionis ei indicem texerem, inter ceteros tractatores posui

37. esses : esset TVXx || *respondit aci : -det gr, edd.

23, 4. sunt uisi : uisi sunt Ti sunt uisi ut si g sufficiunt ut si r || 7. prudentem breuiter : -ter -terque Xx breuiter prudentem HP, edd. || 20. praetorii : -rum cgr || auctorum : -tor F -torem TV¹β -res Xx || 21. ei : et cgix om. r || posui : -issem ATV¹ -isse Xcgix

sacrées, Épiphane ait, par souci de s'informer et de s'instruire*, fait des lectures en d'autres domaines. Mais ce que le premier n'a pas écrit, comment ce dernier a-t-il pu le lire? Compte la liste de ses livres que renferme le troisième volume d'Eusèbe, où il écrit la vie de Pamphile³⁷¹, et tu n'en trouveras pas — je ne dis pas six mille, mais le tiers. Nous avons la lettre du susdit pontife où il a répondu à la calomnie que tu lançais, étant encore en Orient, et où il réfute un mensonge flagrant avec la franche assurance de la vérité³⁷².

II, 11. L'auteur de l'Apologie d'Origène. Pourquoi Jérôme a changé d'avis

23. Après de pareilles déclarations, tu oses dire dans ton apologie que tu « n'es pas le défenseur d'Origène ni son avocat »^a, lui dont la défense te paraît avoir été mal assurée par Pamphile et Eusèbe³⁷³. J'entreprendrai ailleurs, si le maître de cette vie m'en donne le temps, de répondre à leurs volumes. Pour l'instant, qu'il me suffise d'avoir seulement contrecarré tes affirmations et informé brièvement le lecteur avisé³⁷⁴ que c'est ton ouvrage qui m'a montré écrit pour la première fois ce livre qui circulait sous le nom de Pamphile, et que, n'ayant cure de ce qu'on pouvait dire en faveur d'un hérétique, j'avais toujours considéré que Pamphile et Eusèbe avaient fait œuvre différente. Mais par la suite, une fois le problème soulevé, j'ai voulu répondre à leurs écrits et, pour ce motif, j'ai lu ce que chacun d'eux pensait d'Origène, et j'ai réalisé clairement que le premier livre des six volumes d'Eusèbe était celui-là même que tu as publié à part sous le nom de Pamphile, tant en grec qu'en latin, en te bornant à modifier les idées concernant le Fils et l'Esprit-Saint où le blasphème s'étalait de manière flagrante³⁷⁵. Aussi, comme, de plus, mon ami Dexter, qui fut chargé de la préfecture du prétoire, m'avait, il y a une dizaine d'années, prié de lui dresser un catalogue des écrivains de notre religion, j'ai, parmi tous ceux qui en ont traité,

23, a. Cf. RUFIN, *Adult.* 7, 17-18

D et hunc librum a Pamphilo editum, ita putans esse ut a te et tuis discipulis fuerat diuulgatum. Sed cum ipse dicat Eusebius Pamphilum (517) nihil scripsisse, exceptis breui-
 25 bus epistulis ad amicos, et primus liber sex uoluminum illius eadem et isdem uerbis contineat quae sub nomine
 447 A Pamphili a te ficta sunt, perspicuum est te idcirco librum hunc disseminare uoluisses ut sub persona martyris haeresim introduceres. Cumque et de hoc ipso libro quem Pam-
 30 phili simulas multa peruerteris, et aliter in graeco, aliter in latino sint, fraudem tuam errori meo imputare non debes. Credidi enim eius esse librum quem titulus praeferebat. Sicut $\Pi\epsilon\rho\iota$ 'Αρ/ων, et multa alia Origenis opera plurimorumque Graeciae tractatorum aut ante non legi, aut
 35 nunc compellor legere, quaestione haereseos suscitata, ut sciam quae uitare debeam, quae probare. Vnde et in adulescentia homelias tantum eius, quas loquebatur ad populum et in quibus non tanta scandala tenebantur, simpliciter rogantibus transtuli, nullis praedudicans ex his quae
 40 probantur illa suscipere quae manifeste haeretica sunt.
 B Certe — ut compendium longi sermonis faciam — sicut ego ostendo me ab his accepisse librum qui de tuo codice transcripserunt, sic tu doce a quo exemplar acceperis, ut qui auctorem libri dare alium non potuerit, ipse falsitatis
 45 teneatur reus. *Bonus homo de bono cordis thesauro profert illa quae bona sunt*^b, atque ex pomorum dulcedine generosi seminis arbor agnoscitur^c.

26. isdem *HXi* : hisdem *APTVgr* eisdem *Fc*, *edd.* || 28. haeresim *TV²ir*, *edd.* : -ses *AFHPXx* -sem *V¹* -sin *eg* || 31. sint : sit *F*, *edd.* || 34. quae post tractatorum *add. HP*, *edd.* || 39. nullis : nulla *A* nulli *EVXx* || 40. suscipere : suspicere *TV* || 46. *illa *FHP*, *edd.* : talia *ATVXix* et alia *egr*

cité aussi ce livre publié par Pamphile, le croyant tel que vous l'aviez présenté, toi et tes disciples³⁷⁶. Mais comme Eusèbe dit lui-même que Pamphile n'a rien écrit en dehors de courtes lettres à ses amis, et que le premier livre des six volumes d'Eusèbe renferme le même contenu et dans les mêmes termes que ce que tu as inventé de placer sous le nom de Pamphile, il est clair que, si tu as voulu répandre ce livre, c'était pour introduire une hérésie sous le patronage d'un martyr. Et comme, précisément aussi dans ce livre dont tu feins qu'il soit de Pamphile, tu as dénaturé maints passages, et qu'ils s'y trouvent différents en grec et en latin, tu ne dois pas mettre au compte d'une erreur de ma part ce qui est fourberie de la tienne*. J'ai cru en effet que le livre avait pour auteur celui qu'indiquait son titre.

Il en va comme du *Peri Archôn* pour bien d'autres ouvrages d'Origène et de quantité d'auteurs grecs : ou bien je ne les ai pas lus jusqu'ici, ou bien me voici maintenant forcé de les lire, dès lors qu'a été soulevé le problème de l'hérésie, pour savoir ce que je dois éviter et ce que je dois approuver. C'est pourquoi j'ai, dans ma jeunesse, traduit en toute bonne foi, pour ceux qui me le demandaient, les seules homélies qu'il adressait au peuple et qui ne contiennent pas toutes ces vues scandaleuses, sans empêcher quiconque de partir de ce qui reçoit l'approbation pour aller faire bon accueil à des hérésies manifestes³⁷⁷. En tout cas — pour abréger un long exposé —, de même que, pour ma part, je montre que j'ai reçu le livre de ceux qui l'ont transcrit d'après ton ouvrage, apprends-nous, quant à toi, de qui tu tiens ton exemplaire. Ainsi, celui qui n'aura pu présenter personne d'autre pour servir de garant à ce livre, ce sera lui que l'on tiendra pour coupable d'imposture. « L'homme bon du bon trésor de son cœur tire ce qui est bon^b » et c'est à la douceur de ses fruits qu'on reconnaît un arbre dont le plant est de race^c³⁷⁸.

b. Matth. 12, 35 c. Cf. Matth. 12, 33. QUINTILIEN, *Inst.* 8, 3, 76

24. Scribit frater Eusebius se apud afros episcopos, qui propter ecclesiasticas causas ad comitatum uenerant, epistulam quasi meo scriptam nomine repperisse, in qua agerem paenitentiam et me ab Hebraeis in adulescentia inductum esse testarer ut hebraea uolumina in latinum uerterem, in quibus nulla sit ueritas. Quod audiens obstupui. Et quia *in ore duorum et trium testium stat omne uerbum*^a, unique testi nec Catoni creditum est, id ipsum multorum me ex Vrbe fratrum scripta docuerunt, sciscitantium an ita se haberet, et a quo ipsa epistula disseminata esset in uulgo lacrimabiliter indicantium. Qui hoc ausus est facere, quid aliud non audeat? Bene quod malitia non habet tantas uires quantos conatus! Perierat innocentia, si semper nequitiae iuncta esset sapientia et totum quicquid cupit calumnia (518) praeualeret. Stilum meum, qualiscumque est, et formam eloquii uir disertissimus exprimere non potuit, sed inter ipsas praestigias et alterius personam quam sibi fraudulenter induerat, quis esset ostendit. Ergo ille qui epistulam sub nomine meo paenitentiae finxerat, quod male hebraea uolumina transtulissem, obicere dicitur me in Septuaginta condemnationem Scripturas sanctas interpretatum, ut, siue falsa sint, siue uera quae transtuli, in crimine maneam, dum aut in nouo opere errasse me fateor, aut recens editio ueteris condemnatio

24, 7. *et² AFHP²TVX²grx: aut P¹ uel X¹ci, edd. || 13. habet: habeat cir || 14. sapientia: possibilitas T² potentia edd.

III. JUSTIFICATION DES TRADUCTIONS BIBLIQUES DE JÉRÔME

III, 1. La lettre où Jérôme aurait désavoué ses traductions sur l'hébreu

24. Mon frère Eusèbe m'écrit qu'il a trouvé, auprès des évêques d'Afrique venus à la cour pour traiter des affaires des Églises, une lettre que je suis censé avoir écrite et où je ferais amende honorable et attesterais avoir été dans ma jeunesse induit par des Hébreux à traduire en latin les volumes hébraïques où il n'y a rien de vrai. Cette nouvelle m'a jeté dans la stupeur³⁷⁹. Et comme « toute parole est établie que prononcent deux ou trois témoins^a » et qu'on n'ajoute pas foi à un seul témoin, fût-il Caton, nombre de frères m'ont écrit de Rome qui m'apprennent ce fait, s'enquièreient s'il en est bien ainsi et me désignent avec des larmes celui qui a propagé la lettre en question dans le public³⁸⁰. L'homme qui a osé faire cela, que n'oserait-il encore? Heureusement que la malignité ne dispose pas de forces proportionnées à ses entreprises! C'en serait fait de l'innocence, si la sagacité était toujours liée à la perversité et que la calomnie triomphât en toutes ses aspirations. Si habile qu'il soit à parler, il n'a pu reproduire mon style, quel qu'il soit, ni mes tours de phrase, mais à travers ses artifices mêmes et le masque d'un autre dont il s'était hypocritement affublé, l'impositeur a révélé son identité³⁸¹.

III, 2. L'œuvre de Jérôme condamne-t-elle les Septante?

Ainsi donc, lui qui avait fabriqué sous mon nom une lettre où j'exprimerais mon regret d'avoir eu le tort de traduire les volumes hébraïques, on dit qu'il me reproche d'avoir traduit les saintes Écritures pour condamner les Septante: dès lors, quoi qu'il en soit de la fausseté ou de la vérité des textes que j'ai traduits, je resterais en butte à l'accusation. De fait, ou bien j'avoue m'être trompé en publiant un nouvel ouvrage, ou bien la version moderne est une condamnation

24, a. Matth. 18, 16 (= II Cor. 13, 1)

25 sit. Miror quomodo in eadem epistula homicidam et adul-
 terum et sacrilegum ac parricidam me esse non dixerit, et
 quicquid potest tacita mentis cogitatio intra se turpitu-
 dinis uoluere. Gratias ei debeo agere quod, cum tanta
 silua sit criminum, unum mihi erroris uel falsitatis crimen
 30 obiecerit. Egone contra Septuaginta interpretes aliquid
 sum locutus, quos ante annos plurimos diligentissime
 emendatos meae linguae studiosis dedi, quos cottidie in
 conuentu fratrum edissero, quorum psalmos iugi medita-
 tione decanto? Tam stultus eram ut, quod in pueritia
 35 didici, senex obliuisci uellem? Vniuersi tractatus mei
 horum testimoniis texti sunt. Commentarii in duodecim
 prophetas et meam et Septuaginta editionem edisserunt.
 B O labores hominum semper incerti! O mortalium studia
 contrarios interdum fines habentia! Vnde me putabam
 40 bene mereri de Latinis meis et nostrorum ad discendum
 animos concitare, quod etiam Graeci uersum de latino
 post tantos interpretes non fastidiunt, inde in culpam
 uocor et nausianti stomacho cibos ingero. Ecquid in
 homine tutum sit, si innocentia criminosa est? Dormiente
 45 patrefamilias, inimicus homo zizania superseminauit^b.
*Exterminauit uineam aper de silua, et singularis ferus de-
 pastus est eam*^c. Ego taceo, et litterae non meae contra me
 loquuntur. Ignoro crimen, et crimen in toto orbe confi-
 teor. *Heu mihi, mater, ut quid me genuisti, uirum qui iudi-
 50 cer et discernar omni terrae*^d?

25. *quomodo : quod β || 30. egone FHPV, edd. : ego nec AETXci ergo
 nec g ergo ne rx || 32. dedi : tradidi cir || 37. prophetas : -tis VX || 41.
 *concitare : -ri β || 43. *ecquid Vic. : ut quid A¹cg at quid A² aut quid Er
 et quid FHPTVXz, Er. Mar. Val. iam quid i || 45. superseminauit : -nat
 HP || 48. crimen² om. α

de l'ancienne *. Je m'étonne qu'il ne m'ait pas, dans la
 même lettre, traité d'homicide, d'adultère, de sacrilège,
 de parricide et de toutes les turpitudes que l'esprit peut
 ressasser dans le secret de la réflexion^{381 bis}. Je dois le
 remercier de m'avoir, dans la forêt si vaste des griefs,
 opposé celui-là seul d'erreur ou de fausseté *. Pour
 moi, ai-je rien dit contre la version des Septante,
 elle que j'ai corrigée voici bien des années avec le plus
 grand soin et offerte aux personnes studieuses qui parlent
 ma langue, elle que j'explique chaque jour dans l'assem-
 blée de mes frères et dont les psaumes sont ceux que je
 pratique assidûment dans la récitation chantée? Était-je
 assez stupide pour vouloir oublier dans ma vieillesse ce
 que j'avais appris dans mon enfance³⁸²? Tous mes traités
 sont tissés de citations des Septante *. Les commentaires
 sur les douze prophètes expliquent à la fois ma propre
 version et celle des Septante. Ô constantes vicissitudes des
 labeurs humains! Ô goûts des mortels qui tendent à des
 fins parfois opposées³⁸³! Là où je croyais bien mériter
 de mes compatriotes latins et encourager les nôtres à
 apprendre cette version à laquelle même les Grecs, après
 de si grands traducteurs, ne répugnent pas dans sa tra-
 duction faite sur le latin, c'est à ce sujet qu'on dénonce
 ma culpabilité et que la nourriture que je dispense soulève
 le cœur³⁸⁴! Y a-t-il rien qui, en l'homme, puisse être en
 sûreté, si c'est un crime que l'innocence³⁸⁵? « Durant le
 sommeil du père de famille, son ennemi a semé de l'ivraie
 par-dessus le blé^b. » « Le sanglier venu de la forêt a
 anéanti la vigne et le fauve solitaire l'a dévorée^c. » Quant
 à moi, je me tais, et une lettre qui n'est pas de moi parle
 contre moi. J'ignore ma faute, et j'avoue cette faute dans
 le monde entier *! « Malheur à moi, ma mère! Pourquoi
 m'as-tu enfanté pour être un homme soumis au jugement
 et à la critique de toute la terre^d? »

b. Cf. Matth. 13, 25.27 c. Ps. 79, 14 d. Jér. 15, 10 (LXX)

C 25. Omnes praefatiunculae Veteris Instrumenti, quarum ex parte exempla subieci, huic rei testes sunt. Et superfluum est quod in illis dictum est (519) aliter quam ibi dictum est scribere. Incipiam igitur a Genesi, cuius
 5 prologus talis est : « Desiderii mei desideratas accepi epistulas, qui quodam praesagio futurorum cum Danihele sortitus est nomen ^a, obsecrantis ut translatum in latinam linguam de hebraeo sermone Pentateuchum nostrorum auribus traderem. Periculosum opus certe, obtreptorum
 10 latratibus patens, qui me adserunt in Septuaginta interpretum suggillationem noua pro ueteribus cudere, ita ingenium quasi uinum probantes, cum ego saepissime testatus sim me pro uirili portione in tabernaculum Dei offerre
 D quae possim ^b, nec opes aliorum alterius paupertate foedari. Quod ut audeam, Origenis me studium prouocauit, asterisco et obelo, id est stella et ueru, opus omne distinguens, dum aut illucescere facit quae minus ante fuerant,
 15 aut superflua quaeque iugulat et confodit, maximeque
 449 A 20 euangelistarum et apostolorum auctoritas, in quibus multa de Veteri Testamento legimus quae in nostris codicibus non habentur, ut est illud : *Ex Aegypto uocauit filium meum* ^c, et : *Quoniam Nazareus uocabitur* ^d, et : *Videbunt in quem conpunerunt* ^e, et : *Flumina de uentre eius fluent*
 25 *aquae uiuae* ^f, et : *Quae nec oculus uidit, nec auris audiuit, nec in cor hominis ascenderunt, quae praeparauit Deus diligentibus se* ^g, et multa alia quae proprium $\sigma\upsilon\nu\tau\chi\mu\alpha$ desi-

25. 9. et ante obtreptorum add. TV², edd. || 13. uirili F¹Vc¹g, edd. praef. : uili AF²HPTXir uiribus c² || tabernaculum : -lo EVXr, edd. || 14. alterius aliorum AXrx, edd. praef. || 15. *audeam : auderem AEX, edd. praef. || 19. *maximeque FTg, praef. : -me quae AHPV²Xir -maque V¹c -meque quae edd. || 20. *promulgauit post (ante X) auctoritas add. AEXcir, edd. || 24. conpunerunt : transfixerunt Ec || 26. nec... ascenderunt ETVcgr, Vic. praef. : nec... -dit AHPX, Er. Mar. Val. nec... non -dit F et... non -dit i

25. a. Cf. Dan. 9, 23 (= 10, 11.19) b. Cf. Ex. 35, 20-29 c. Matth. 2, 15 d. Matth. 2, 23 e. Jn 19, 37 f. Jn 7, 38 g. I Cor. 2, 9

III, 3. Les préfaces de Jérôme aux traductions de l'Ancien Testament
 25. Toutes mes préfaces aux livres de l'Ancien Testament, dont j'ai reproduit ci-après des spécimens, témoignent de ce fait, et il est superflu de donner ici une autre rédaction de ce que j'y ai dit ³⁸⁸.

a) Préface au Livre de la Genèse
 Je commencerai donc par la *Genèse*, dont tel est le prologue : « J'ai reçu de mon cher Desiderius la lettre tant désirée. Lui qui s'est vu attribuer, comme en pré-sage de ses destinées futures, le même nom que Daniel ^a ³⁸⁷, il me supplie de donner à entendre aux nôtres * le *Pentateuque* traduit de l'hébreu en latin. Œuvre à coup sûr périlleuse, et qui donne prise aux aboiements de mes détracteurs *. Ils affirment que c'est pour stigmatiser la version des Septante que je forge des textes nouveaux à la place des anciens. Ils apprécient le talent comme le vin ³⁸⁸, alors que je n'ai cessé personnellement d'attester que j'offrais ce que je pouvais pour la tente de Dieu, selon mes moyens ^b, et que la pauvreté de l'un ne gâtait pas les ressources des autres.

Ce qui m'a poussé à l'audace, c'est le zèle d'Origène qui a intégré à la version antique la traduction de Théodotion, en ponctuant tout son ouvrage de l'astérisque et de l'obèle, c'est-à-dire d'une étoile et d'une broche, soit qu'il mette en lumière les passages qui auparavant étaient manquants, soit qu'il retranche et transperce tous ceux qui étaient superflus ³⁸⁹ ; et c'est surtout l'autorité des évangélistes et des apôtres, chez qui nous lisons beaucoup de citations de l'Ancien Testament que nos manuscrits ne renferment pas *, comme ces versets : ' D'Égypte j'ai appelé mon fils ^c ' ; ' Car on l'appellera Nazaréen ^d ' ; ' Ils verront celui qu'ils ont transpercé ^e ' ; ' Des fleuves d'eau vive couleront de son sein ^f ' ; ' Ce que l'œil n'a pas vu, que l'oreille n'a pas entendu et qui n'est pas monté au cœur de l'homme, ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment ^g ' , et bien d'autres passages qui sont en quête de l'ouvrage * auquel ils appartiennent. Demandons donc à

derant. Interrogemus ergo eos ubi haec scripta sint et, cum dicere non potuerint, de libris hebraicis proferamus.

30 Primum testimonium est in Osee ^h, secundum in Esaia ⁱ,
 B tertium in Zacharia ^j, quartum in Prouerbiis ^k, quintum
 aequae in Esaia ^l. Quod multi ignorantes, apocryphorum
 deliramenta sectantur et hiberas nenas libris authenti-
 cis praeferunt. Causas erroris non est meum exponere.

35 (520) Iudaei prudenti factum dicunt esse consilio, ne
 Ptolomaeus, unius dei cultor, etiam apud Hebraeos dupli-
 cem diuinitatem deprehenderet, quos maximi idcirco faciebat quia in Platonis dogma cadere uidebantur. De-
 nique, ubicumque sacratum aliquid Scriptura testatur de
 40 Patre et Filio et Spiritu Sancto, aut aliter interpretati
 sunt, aut omnino tacuerunt, ut et regi satisfacerent et ar-
 canum fidei non uulgarent. Et nescio quis primus auctor
 septuaginta cellulas Alexandriae mendacio suo extruxerit,
 quibus diuisi eadem scriptitarint, cum Aristaeus,
 C eiusdem Ptolomaei *ὑπερασπιστής*, et multo post tempore
 Iosephus nihil tale rettulerint, sed in una basilica congregatos
 contulisse scribant, non prophetasse. Aliud est enim
 uatem, aliud esse interpretem : ibi Spiritus uentura praedicit,
 hic eruditio et uerborum copia ea quae intellegit
 50 transfert. Nisi forte putandus est Tullius Oeconomicum
 Xenophontis, et Platonis Protagoram, et Demosthenis Pro
 Ctesiphonte adflatus rhetorico spiritu transtulisse ; aut aliter
 de eisdem libris per Septuaginta interpretes, aliter
 per apostolos Spiritus Sanctus testimonia texuit, ut, quod
 55 illi tacuerunt, hi scriptum esse mentiti sint. Quid igitur ?

29. hebraicis *A²V²Xβ*, *prae*f. : hebraeis *A¹EFHPTV¹*, *edd.* || 37. *quos maximi in *prae*f. *rest. Quentin* : quod -me *codd.*, *edd.* || *faciebat : -bant *E*, *edd.* || 38. *uidebantur *prae*f. : -batur *codd.*, *edd.* || 42. uulgarent : diuul-
 ra, *edd.* || 44. *Aristaeus *AFVgr* : -theus *HPTci*, in *prae*f. *ser. Weber* (*Vulg.*,
ed. crit., *Stuttgart 1969*), *plerisque codd. hanc lect. praestantibus* -teas *edd.*
 in *prae*f. *cont. Quentin* || 46. una basilica : unam -cam *cir* basilica *Mar.* ||
 52. aut... texuit (*l. 54*)... tacuerunt (*l. 55*) : ut... texuerit... tacuerint *edd.* ||
 53. eisdem *TVcir*, *Mar. Val. prae*f. : hisdem *A¹EFHP* hisdem *A²P²* his *g*
 eiusdem *Er. Vic.* || 55. hi *AHPTgx*, *edd.* : hii *EFXcir*, *prae*f. ii *V*

nos manuscrits où ces versets se trouvent écrits et, lorsqu'ils n'auront pu nous le dire, citons-les à partir des livres hébreux. La première citation se trouve dans Osée ^h, la seconde dans Esaïe ⁱ, la troisième dans Zacharie ^j, la quatrième dans les Proverbes ^k, la cinquième également dans Esaïe ^l ^{389 bis}. Nombreux sont ceux qui, ignorant cela, s'attachent aux divagations des apocryphes et préfèrent les sonnettes ibériques aux livres authentiques ³⁹⁰. Il ne m'appartient pas d'exposer les causes de cet égarement.

Les juifs disent qu'on a agi par mesure de prudence, pour que Ptolémée, qui honorait un seul Dieu, ne surprît une divinité double même chez les Hébreux, qu'il tenait en très haute estime parce qu'il lui semblait qu'ils donnaient dans le platonisme. En effet, partout où l'Écriture atteste un mystère concernant le Père, le Fils et l'Esprit-Saint, ou bien ils ont traduit différemment, ou bien ils ont gardé un silence complet, à la fois pour satisfaire le roi et pour ne pas divulguer les secrets de la foi. Et je ne sais quel fut le premier auteur dont le mensonge échafauda les soixante-dix cellules d'Alexandrie où ils se seraient empressés de rédiger séparément des textes identiques, alors qu'Aristée, *garde du corps* du même Ptolémée, et bien plus tard Josèphe n'ont rien rapporté de tel, mais écrivent que, rassemblés dans une même résidence royale, ils ont conféré et non pas prophétisé ³⁹¹. Autre chose est d'être prophète, autre chose d'être traducteur. Dans un cas, l'Esprit prédit ce qui doit advenir ; dans l'autre, ce sont le savoir et la richesse du vocabulaire qui permettent de rendre ce que l'on comprend. A moins qu'il ne faille attribuer la traduction par Cicéron de l'*Économique* de Xénophon, du *Protagoras* de Platon et du *Pour Ctésiphon* de Démosthène au souffle rhétorique de son inspiration ³⁹² ; ou bien l'Esprit-Saint a-t-il composé pour les mêmes livres des attestations différentes par l'intermédiaire des Septante et par celui des apôtres, si bien que, ce que les premiers ont passé sous silence, ces

h. Cf. Os. 11, 1 i. Cf. Is. 11, 1 j. Cf. Zach. 12, 10 k. Cf. Prov. 18, 4
 l. Cf. Is. 64, 4

Damnamus ueteres ? Minime ; sed post priorum studia, in domo Domini quod possumus laboramus. Illi interpretati sunt ante aduentum Christi et quod nesciebant dubiis protulere sententiis ; nos, post passionem et resurrectionem eius, non tam prophetiam quam historiam scribimus. Aliter enim audita, aliter uisa narrantur. Quod melius intellegimus, melius et proferimus. Audi igitur, aemule ; obtrectator, ausculta : non damno, non reprehendo Septuaginta, sed confidenter cunctis illis apostolos praefero. Per istorum os mihi Christus sonat, (521) quos ante prophetas inter spiritalia charismata positos lego, in quibus ultimum paene gradum interpretes tenent^m. Quid liuore torqueris ? Quid imperitorum animos contra me concitas ? Sicubi tibi in translatione uideor errare, interroga Hebraeos, diuersarum urbium magistros consule : quod illi habent de Christo, tui codices non habent. Aliud est si contra se postea ab apostolis usurpata testimonia probauerunt, et emendatiora sunt exemplaria latina quam graeca, graeca quam hebraeaⁿ. »

26. In libris quoque Samuel et Malachim, quos nos Regnorum quattuor nominamus, post catalogum diuinae Scripturae haec intuli : « Quae cum ita se habeant, obsecro te, lector, ne laborem meum reprehensionem aestimes antiquorum. In tabernaculum Dei offert unusquisque quod potest : alii aurum et argentum et lapides pretiosos, alii byssum et purpuram et cocceum offerunt et iacinctum. Nobiscum bene agitur si obtulerimus pelles et caprarum pilos^a. Et tamen Apostolus contemptibilia nostra magis

66. spiritalia : -tualia AErx, edd.

26, 3. se ita cī || 5. tabernaculum AF¹HV²cgi, praef. : -lo F²PTV¹r, edd. || 7. et² om. praef. || 8. agitur : agetur F¹HV, praef.

m. Cf. I Cor. 12, 28 n. JÉRÔME, *Vulg. gen., prol.*, Weber 1, 3-4, 1-46
26, a. Cf. Ex. 35, 20-29

derniers l'auraient attribué mensongèrement à l'Écriture ! Qu'est-ce à dire ? Nous condamnons les anciens ? Pas du tout³⁹³. Mais notre travail succède aux études de nos devanciers dans la maison du Seigneur selon nos moyens. Leur traduction est antérieure à l'avènement du Christ, et, ce qu'ils ignoraient, ils l'ont exprimé en des formules indécises. Ce que nous, nous écrivons après sa passion et sa résurrection, ce n'est pas tant de la prophétie que de l'histoire^{*}. De fait, on relate différemment ce que l'on a entendu dire et ce que l'on a vu. A meilleure intelligence, meilleure expression. Écoute donc, toi, mon rival ; prête l'oreille, toi qui me dénigres : je ne condamne pas, je ne critique pas les Septante³⁹⁴, mais à eux tous, je préfère résolument les apôtres. C'est le Christ qui retentit à mes oreilles par la bouche de ceux dont je lis qu'ils précèdent les prophètes dans la hiérarchie des charismes, où les traducteurs occupent presque le dernier rang^m³⁹⁵. Pourquoi te torturer de jalousie ? Pourquoi échauffer contre moi les cœurs des ignorants ? Partout où ma traduction te semble fautive, interroge les Hébreux, consulte des maîtres de diverses cités. Ce qu'ils ont au sujet du Christ, tes manuscrits ne l'ont pas³⁹⁶. A moins qu'ils n'aient établi que les apôtres ont détourné après coup ces attestations contre eux, et que les exemplaires latins ne soient plus corrects que les grecs, les grecs que les hébreuxⁿ ! »

b) Préface aux Livres de Samuel et des Rois 26. Voici également, à propos des *Livres de Samuel et des Rois*, que nous appelons les quatre *Livres des Règles*, les observations que j'ai faites, après avoir présenté le catalogue de la sainte Écriture³⁹⁷ :

« De cet état de fait, ne va pas conclure, lecteur, je t'en prie, que mon travail est une critique des anciens^{*}. Pour la tente de Dieu, chacun offre ce qu'il peut. Les uns offrent de l'or, de l'argent, des pierres précieuses ; les autres du lin fin, de la pourpre, de l'écarlate, de l'hyacinthe. Pour notre part, c'est bien beau si nous pouvons offrir des peaux et des toisons de chèvre^a. Et pourtant

10 necessaria iudicat ^b. Vnde et tota illa tabernaculi pulchritudo, et per singulas species Ecclesiae praesentis futuraeque distinctio pellibus tegitur et ciliciis, ardoremque solis et iniuriam imbrium ea quae uiliora sunt prohibent ^c. » Vide quanto contra Septuaginta interpretes tu-
 15 meam supercilio, ut illos aurum et pretiosos lapides et
 C purpuram, me pelles et pilos caprarum in tabernaculo Christi obtulisse profitear !

27. Ponam et aliud testimonium, ne nunc me rerum necessitate conpulsum dicat mutasse sententiam. In libro Temporum, id est Paralipomenon, qui hebraice dicitur « dabre iamim », hac ad sanctum papam Chromatium
 5 praefatiuncula usus sum : « Si Septuaginta interpretum pura et ut ab eis in graecum uersa est editio permaneret, superflue, mi Chromati, episcoporum sanctissime atque doctissime, impelleres ut hebraea uolumina latino sermone transferrem. Quod enim semel aures hominum occu-
 10 pauerat et nascentis Ecclesiae roborauerat fidem, (522) iustum erat etiam nostro silentio conprobari. Nunc uero,
 D cum pro uarietate regionum diuersa ferantur exemplaria et germana illa antiquaque translatio corrupta sit atque uiolata, nostri arbitrii putas, aut e pluribus iudicare quid uerum sit, aut nouum opus in ueteri opere con-
 15 dere, illudentibusque Iudaeis, cornicum, ut dicitur, oculos
 451 A configere ^a. Alexandria et Aegyptus in Septuaginta suis Hesychium laudat auctorem ; Constantinopolis usque Antiochiam Luciani martyris exemplaria probat ; mediae

17. Christi : dei cir, edd.

27, 2. dicat : dicar g dicas edd. || sententiam : -tias α || 4. dabre iamim E²FVg, Mar. Val. : dabre iamin AE¹HPTXcir, praef. dibre haiaimim Er. Vic. || 7. mi : me F me mi edd. praef. (perpaucis codd. hanc lect. praestantibus) || 8. ut : ut tibi T, edd. || 15. *condere A¹FHPVegi, praef. : cudere A²ETrx, edd. || 18. usque : usque ad HP, edd.

b. Cf. I Cor. 12, 22-23 c. Jérôme, Vulg. I-IV reg., prol., Weber 1, 365, 58-65

27, a. Cf. Cicéron, Mur. 11, 25

l'Apôtre juge plus indispensables nos présents plus méprisables ^b. C'est pour cela que toute cette beauté de la tente, dont les divers aspects mettent en valeur tour à tour l'Église présente et à venir, est recouverte de peaux et de toisons de chèvre. Ce sont ces matériaux plus vils qui arrêtent l'ardeur du soleil et les dommages des pluies ^c. »

Vois la morgue dont je suis tout gonflé face aux Septante ³⁹⁸, moi qui vais jusqu'à proclamer qu'ils ont offert dans la tente du Christ de l'or, des pierres précieuses et de la pourpre, et moi, des peaux et des toisons de chèvre !

c) Préface
 au Livre
 des Chroniques

27. Je citerai encore un autre témoignage, pour que tu n'aies pas dire que c'est sous la pression des circonstances que j'ai été maintenant forcé de changer d'avis. A l'occasion du Livre des Chroniques, c'est-à-dire les Paralipomènes, qui se nomme en hébreu dabre iamim, voici la préface que j'ai adressée au saint père Chromace * :
 « Si la version des Septante restait inaltérée et telle qu'ils l'ont traduite en grec, c'est inutilement que toi, mon cher Chromace, toi le plus saint et le plus savant des évêques *, tu me pousserais à traduire en latin les volumes hébraïques. En effet, ce texte que s'étaient assimilé une bonne fois les oreilles des hommes et dont la foi de l'Église naissante avait été consolidée, il était juste que notre silence à nous aussi lui marquât notre approbation *. Mais maintenant que circulent divers modèles de traduction qui varient selon les régions, et que cette version authentique et primitive a été corrompue et mise à mal *, tu penses que notre jugement est à même de décider entre plusieurs textes lequel est authentique, ou de faire une œuvre nouvelle sur l'ancienne et, malgré les railleries des juifs, de jouer, comme on dit, à malin malin et demi ^{a 399}.

Alexandrie et l'Égypte se recommandent pour leur Septante de l'autorité d'Hésychius. De Constantinople jusqu'à Antioche ont cours les modèles établis par le martyr Lucien. Les provinces intermédiaires lisent

20 inter has prouinciae palaestinos codices legunt, quos ab Origene elaboratos Eusebius et Pamphilus uulgauerunt ; totusque orbis hac inter se trifaria uarietate conpugnat. Et certe Origenes non solum exempla composuit quattuor editionum, e regione singula uerba describens, ut unus
 25 dissentiens, statim ceteris inter se consentientibus arguatur, sed — quod maioris audaciae est — in editione Septuaginta Theodotionis editionem miscuit, asteriscis designans quae minus fuerant, et uirgulis quae ex superfluo uidebantur apposita. Si igitur aliis licuit non tenere quod
 30 semel susceperant, et post septuaginta cellulas, quae uulgo sine auctore iactantur, singulas cellulas aperuere, hocque in Ecclesiis legitur quod Septuaginta nescierunt, cur me non suscipiant Latini mei, qui, inuiolata editione ueteri, ita nouam condidi ut laborem meum Hebraeis et — quod
 35 his maius est — apostolis auctoribus probem ? Scripsi nuper librum De optimo genere interpretandi, ostendens illa de Euangelio : *Ex Aegypto uocaui filium meum* ^b, et : *Quoniam Nazareus uocabitur* ^c, et : *Videbunt in quem conpunerunt* ^d, et illud Apostoli : *Quae oculus non uidit, nec*
 40 *auris audiuit, et in cor hominis non ascenderunt, quae praeparauit Deus diligentibus se* ^e, ceteraque his similia in Hebraeorum libris inueniri ^f. Certe apostoli et euangelistae Septuaginta interpretes nouerant. Et unde eis haec dicere quae in Septuaginta non habentur ? Christus
 45 Deus noster, utriusque Testamenti conditor, in Euangelio secundum Iohannem : *Qui credit, (523) inquit, in me, sicut dicit Scriptura, flumina de uentre eius fluent aquae uiuae* ^g.

21. Pamphilus : -lius praef. || 22. inter : intra gr || 23. exempla : exapla AE² exemplaria Trx hexapla Mar.¹ || 26. maioris audaciae est : ma. est aud. c. aud. ma. est gir || 28-29. fuerant... uidebantur : fuerint... uideantur praef. || 39. quae : quod Xgx || 40. et... non ascenderunt AFPTgi, praef. : nec... non asc. H et... asc. V nec... ascenderunt (-dit X) Xcra, edd. || 41. Deus : dominus EFT, edd. || ceteraque : et cetera cir et cetera quae gr || in : quae in Vcir || 42. libris : uoluminibus cir || inueniri : inu. possunt VX inueniuntur cir || apostoli αXx : et ap. β apostolus edd. || 43. eis om. β || 44. nouerant ante dicere add. cir || 45. noster β, edd. praef. : om. α || 46. inquit om. cg || 47. dicit : dixit HV, praef.

les manuscrits palestiniens qui, objet d'un travail soigné de la part d'Origène, ont été répandus par Eusèbe et Pamphile. Et le monde entier se dispute sur cette divergence en trois branches ⁴⁰⁰. Et en tout cas, Origène ne s'est pas contenté d'associer les textes originaux de quatre versions, les transcrivant mot par mot en vis-à-vis, pour que tout désaccord dû à une seule version fût aussitôt dénoncé par l'accord des autres entre elles ; mais — ce qui est plus audacieux — il a intégré la version de Théodotion à celle des Septante, en signalant par des astérisques les passages manquants et par des virgules ceux qui paraissent avoir été introduits à titre de gloses *. Si donc il a été permis à d'autres de ne pas s'en tenir au texte qu'ils avaient une fois reçu, et si, après les soixante-dix cellules — c'est l'histoire bien connue que l'on colporte sans fondement —, ils ont ouvert chacun sa cellule, et si on lit dans les Églises ce que les Septante ont ignoré, pourquoi mes compatriotes latins ne me recevraient-ils pas, moi qui, sans porter atteinte à l'ancienne version, en ai établi une nouvelle par un travail que garantit l'autorité des Hébreux et — qui plus est — celle des apôtres * ?

J'ai écrit naguère un livre ' sur la meilleure façon de traduire ⁴⁰¹ ' où j'ai indiqué que les passages suivants de l'Évangile : ' D'Égypte j'ai appelé mon fils ^b ' ; ' Car on l'appellera Nazaréen ^c ' ; ' Ils verront celui qu'ils ont transpercé ^d ' ; et ce texte de l'Apôtre : ' Ce que l'œil n'a pas vu, que l'oreille n'a pas entendu et qui n'est pas monté au cœur de l'homme, ce que le Seigneur a préparé pour ceux qui l'aiment ^e ' , ainsi que les autres passages de ce genre se trouvaient dans les livres des Hébreux ^f. Assurément les apôtres et les évangélistes connaissaient les Septante. Mais d'où vient qu'ils citent ces textes qui ne se trouvent pas dans les Septante ? Le Christ notre Dieu, l'auteur des deux Testaments, déclare dans l'Évangile selon saint Jean : « Celui qui croit en moi, comme dit l'Écriture, des fleuves d'eau vive couleront de son sein ^g. » A coup sûr, ce dont

b. Matth. 2, 15 c. Matth. 2, 23 d. Jn 19, 37 e. I Cor. 2, 9 f. Cf. Jérôme, Epist. 57, 7, 6.7.4 ; 57, 9, 5-6 g. Jn 7, 38

Vtique scriptum est quod Saluator scriptum esse testatur. Vbi scriptum est ? Septuaginta non habent, apocrypha
 50 nescit Ecclesia. Ad Hebraeos igitur reuertendum est, unde et Dominus loquitur, et discipuli exempla praesumunt. Haec pace ueterum loquor et obtrectatoribus meis tantum respondeo, qui canino dente me rodunt, in publico detrahentes, legentes in angulis, idem et accusatores
 55 et defensores, cum in aliis probent quod in me reprobant, quasi uirtus et uitium non in rebus sit, sed cum auctore D mutetur. Ceterum memini editionem Septuaginta translatorum olim de graeco emendatam tribuisse me nostris, nec inimicum debere aestimari eorum quos in conuentu
 60 fratrum semper edissero. Et quod nunc « dabre iamim », id est uerba dierum, interpretatus sum, idcirco feci ut
 452 A inextricabiles moras et siluam nominum, quae scriptorum confusa sunt uitio, sensuumque barbariem apertius et per uersuum cola digererem, mihimet ipsi et meis,
 65 iuxta Ismenium, canens, si aures surdae sunt ceterorum ^h. »
 28. In Ezrae quoque uolumine, similia praefatus sum et post multa haec addidi : « Quod illaturus sum aequissimum est. Edidi aliquid quod non habetur in graeco, uel aliter habetur quam a me uersum est. Quid interpretem
 5 laniant ? Interrogent Hebraeos et, ipsis auctoribus, translationi meae uel arrogant uel derogent fidem. Porro aliud est si clausis, quod dicitur, oculis mihi uolunt maledicere, et non imitantur Graecorum studium et beniuolentiam, qui post Septuaginta translatore, iam Christi Euangelio

52. loquor : loquor praef. (perpaucis codd. hanc lect. praestantibus) || 53. me dente ei || 55. reprobant : -bent egi || 56. uirtus et uitium EFHPTVg, edd. praef. : uitium et uirtus AXcir || 60. dabre iamim E²FTVg, Mar. Val. : -min AE¹HPXcir, praef. dibre haiamim Er. Vic. || 65. Ismenium codd. : hismeniam edd. hismenium praef.

28, 5. translationi : -nis gir

h. Cf. CICÉRON, Brut. 49, 187. JÉRÔME, Vulg. I-II par., prol., Weber 1, 546-547, 1-41

le Sauveur atteste que c'est écrit, cela est écrit *. OÙ est-ce écrit ? Les Septante n'ont pas ce texte, et l'Église ignore les apocryphes *. Il faut donc revenir aux Hébreux. C'est d'après eux que parle le Seigneur et que ses disciples anticipent ses figures. Je le dis sauf le respect dû aux anciens, et me borne à répondre à mes détracteurs, ces chiens qui me rongent à belles dents : ils me décrivent en public et me lisent dans les recoins, tout à la fois accusateurs et défenseurs *, puisqu'ils approuvent chez d'autres ce qu'ils réprouvent chez moi, comme si qualité et défaut n'avaient rien d'objectif, mais variaient avec l'auteur. Du reste, je me souviens d'avoir autrefois fait part aux nôtres de la version des Septante corrigée sur le grec, et l'on ne doit pas me prendre pour l'ennemi de ceux que je ne cesse d'expliquer dans l'assemblée de mes frères *. Et si j'ai maintenant traduit les *dabre iamim*, c'est-à-dire les 'paroles des jours ⁴⁰²', c'est pour mettre bon ordre à l'enchevêtrement des césures, au maquis des mots confondus par la faute des copistes et aux barbarismes commis dans l'interprétation, grâce au supplément de clarté qu'apporte une distribution en stiques fondée sur les membres de phrase ^{402 bis}. Si les autres font la sourde oreille, c'est pour moi-même et pour les miens, à la manière de l'Isménien, que je chante ^h ⁴⁰³. »

d) Préface 28. J'ai également, à propos du
 au Livre d'Esdras Livre d'Esdras, tenu des propos similaires dans ma préface ⁴⁰⁴ et, après de multiples considérations, j'ai ajouté ceci : « La conclusion que je vais tirer est parfaitement justifiée. J'ai publié un texte que le grec ne comporte pas, ou qu'il comporte sous une forme qui diffère de ma traduction. Pourquoi déchire-t-on le traducteur ? Qu'on interroge les Hébreux et, en les prenant eux-mêmes pour garants *, qu'on accorde ou qu'on ôte tout crédit à ma traduction. Au surplus, c'est une autre affaire s'ils veulent dire du mal de moi, comme on dit, les yeux fermés ⁴⁰⁵, et qu'ils n'imitent pas le zèle et les bonnes dispositions des Grecs, qui, après les Septante, et alors que l'Évangile du Christ resplendit

B coruscante, Iudaeos et Ebionitas Legis ueteris interpretes, Aquilam uidelicet et Symmachum et Theodotionem, et curiose legunt, et per Origenis laborem in ἐξπλοῖς Ecclesiis dedicarunt. Quanto magis Latini grati esse deberent quod exultantem cernerent Graeciam a se aliquid mutuari ! Primum enim magnorum sumptuum est (524) et infinitae difficultatis exemplaria posse habere omnia. Deinde etiam qui habuerint et hebraei sermonis ignari sunt magis errabunt, ignorantes quis e multis uerius dixerit. Quod etiam sapientissimo cuidam nuper apud Graecos accidit, ut interdum Scripturae sensum relinquens, uniuscuiuslibet interpretis sequeretur errorem. Nos autem qui hebraeae linguae saltim paruam habemus scientiam, et C latinus nobis utcumque sermo non deest, et de aliis magis possumus iudicare, et ea quae ipsi intellegimus in nostra lingua expromere ^a. »

29. Transibo ad librum Iob, quem post Septuaginta interpretum editionem, quam Origenes obelis asterisque distinxit, ante annos plurimos latino sermoni datum, cum rursus iuxta ipsum hebraicum uerterem, sic locutus sum : « Cogor per singulos Scripturae diuinae libros aduersariorum respondere maledictis, qui interpretationem meam reprehensionem Septuaginta interpretum criminantur, quasi non et apud Graecos Aquila, Symmachus et Theodotio uel uerbum e uerbo, uel sensum de sensu, uel ex utroque commixtum et medie temperatum genus translationis expresserint, et omnia Veteris Instrumenti uolumenta Origenes obelis asterisque distinxerit, quos uel

11. et¹ om. AFHP, edd. praef. || Symmachum et Theodotionem : Theod. et Sym. c Sym. Theod. gr || et² om. PV, edd. || 12. in ἐξπλοῖς i, praef. : in exaplis A in exaplois EF²TVox in exaploes F²g in exemploe H in exaploe P in exaplois c in autenticis r om. Er. Mar. ἐν ἐξπλοῖς Vic. Val. || 13. mei post Latini add. edd. || 14. cernerent Graeciam β, praef. : gr. cernerent (canerent F) α, edd. || 16. exemplaria : exempla A¹FHci, Er. Mar. exapla g || posse A²EPXrx, praef. : om. A¹FHTVcgi, edd. || 17. etiam : om. HP et edd. || 25. *expromere A², praef. : exponere cell. codd. exprimere edd.

29, 8. et ante Symmachus add. cir || 9. *Theodotio : -tion AV²x, edd. praef. || *de praef. : e codd., edd.

déjà, lisent attentivement les juifs et les ébionites traducteurs de l'ancienne loi, à savoir Aquila, Symmaque et Théodotion, et qui, grâce au travail d'Origène, ont fait d'eux, dans les Hexaples, hommage aux Églises ⁴⁰⁶. Combien plus les Latins devraient-ils être reconnaissants de voir la Grèce leur emprunter quelque chose dans l'enthousiasme ⁴⁰⁷ ! Tout d'abord, pouvoir entrer en possession de toutes les copies, cela suppose en effet de grandes dépenses et des difficultés sans bornes. Ensuite, même ceux qui les auront eues, mais qui ignorent l'hébreu, se fourvoieront davantage, ignorant lequel parmi tant d'auteurs aura donné l'expression la plus véridique ⁴⁰⁸. C'est ce qui est arrivé naguère chez les Grecs, et même à un homme de grande intelligence, au point qu'il a parfois délaissé le sens de l'Écriture pour suivre l'erreur d'un quelconque traducteur *. Pour nous qui avons au moins une modeste connaissance de l'hébreu — et le latin de toute manière ne nous fait pas défaut —, nous sommes mieux placé, à la fois pour porter un jugement sur d'autres, et pour exposer en notre langue ce que nous-même avons compris ^a. »

e) Préface
au Livre de Job

29. Je passerai au *Livre de Job*. J'en ai donné, voici bien des années, une version en latin, après celle des Septante qu'Origène a ponctuée d'obèles et d'astérisques. En le retraduisant directement sur l'hébreu, voici ce que j'ai dit ⁴⁰⁹ :

« Chacun des livres de la divine Écriture me force tour à tour à répondre aux calomnies de mes adversaires, qui font grief à ma traduction d'être une critique des Septante. Comme si, chez les Grecs, Aquila, Symmaque et Théodotion n'avaient pas également adopté une méthode de traduction, ou bien littérale, ou visant à rendre l'idée, ou constituant une synthèse équilibrée des deux procédés ⁴¹⁰, et qu'Origène n'eût pas ponctué d'obèles et d'astérisques tous les volumes de l'Ancien Testament,

additos uel de Theodotione sumptos translationi antiquae inseruit, probans defuisse quod additum est. Discant igitur obtretractores mei recipere in toto quod in partibus susceperunt, aut interpretationem meam cum asteriscis 15 suis radere. Neque enim fieri potest ut quos plura intermisisse susceperint, non eosdem etiam in quibusdam errasse fateantur, praecipue in Iob, cui si ea quae sub asteriscis addita sunt subtraxeris, pars maxima detruncabitur, et hoc dumtaxat apud Graecos. Ceterum apud Latinos, ante eam translationem quam sub asteriscis et obelis nuper edidimus, septingenti ferme aut octingenti uersus sunt, ut decurtatus et laceratus corrosusque liber 20 foeditatem sui publice legentibus praebeat^a. » Et post multa quae studio breuitatis praetereo, haec in fine (525) subiunxi : « Audiant quapropter canes mei idcirco me in hoc uolumine laborasse, non ut interpretationem antiquam reprehenderem, sed ut ea quae in illa aut obscura 25 sunt aut omissa aut certe scriptorum uitio deprauata, manifestiora nostra interpretatione fierent, qui et hebraicum sermonem ex parte didicimus, et in latino paene ab ipsis incunabulis inter grammaticos et rhetores et philosophos detriti sumus. Quod si apud Graecos post Septuaginta editionem, iam Christi Euangelio coruscante, 35 Iudaeus Aquila, Symmachus ac Theodotion, iudaizantes haeretici, sunt recepti, qui multa mysteria Saluatoris subdola interpretatione celarunt, et tamen in ἑξαπλοῖς habentur apud Ecclesias et explanantur ab ecclesiasticis uiris, 40 quanto magis ego, christianus de parentibus christianis et uexillum crucis in mea fronte portans, cuius studium fuit

16. susceperunt : recep- TV || 18. susceperint : conspexerint rx perspexerint *edd.* || 24. *sunt : desunt A²E, *edd.* || laceratus β, *edd. praef.* : dilaceratus (delac- H) α || 33. et¹ V²cir, *edd. praef.* : om. AFHPTV¹Xg || 36. et (ac g) ante Symmachus *add. Xg, edd. praef.* || *Theodotion : -tioni F -tio T || 37. recepti : reperti A¹EFTV || 38. ἑξαπλοῖς HPO, *Vic. praef.* : hexaplis A, *Mar. Val.* exaplois EF²TVXciz exaploes F¹g exarloes r¹ autenticis r² exaplis Er. || 40. natus post christianis *add. edd.*

signes qu'il a introduits dans l'ancienne version, soit qu'il les ait ajoutés, soit qu'il les ait pris de Théodotion, indiquant que le texte ajouté comblait une lacune *. Que mes détracteurs apprennent donc à accueillir en totalité ce qu'ils ont admis en partie*, ou à faire table rase de ma traduction avec ses astérisques. Il ne peut se faire en effet qu'ils ne reconnaissent pas que ceux chez qui ils ont constaté nombre d'omissions ne soient les mêmes à s'être trompés sur certains points. Surtout dans le cas de Job : si l'on en soustrait les additions signalées par des astérisques, une très grande partie s'en trouvera retranchée, et cela du moins chez les Grecs. Par ailleurs, chez les Latins, avant la version que nous avons dernièrement publiée avec astérisques et obèles, le texte compte à peu près sept ou huit cents stiques, si bien que le livre, écourté, mutilé et tout rongé, fait horreur à ceux qui le lisent en public^a 411. » Et après bien des considérations que je passe dans mon souci de faire bref *, voici ce que j'ai ajouté à la fin : « C'est pourquoi, que mes chiens d'adversaires * l'apprennent : si j'ai peiné sur ce volume, ce n'est pas pour critiquer l'ancienne traduction *, mais pour manifester plus clairement par notre propre traduction ce que l'autre comportait d'obscurités ou d'omissions, ou du moins d'altérations dues à la faute des copistes. Nous avons appris l'hébreu en partie, et, pour le latin, c'est presque dès le berceau que nous y avons été rompus, parmi les maîtres de grammaire, les rhéteurs et les philosophes 412. Et si, chez les Grecs, après la version des Septante, alors que l'Évangile du Christ resplendissait déjà, le juif Aquila et les hérétiques judaïsants Symmaque et Théodotion ont été adoptés, eux qui ont dissimulé sous une traduction trompeuse de nombreux mystères du Sauveur — et pourtant les Églises retiennent leurs versions dans les Hexaples et les hommes d'Église les expliquent —, combien plus * moi, qui suis un chrétien né de parents chrétiens et qui porte sur mon front l'étendard de la croix 413, moi qui me suis appliqué à

29, a. JÉRÔME, *Vulg. Iob, prol.*, Weber 1, 731, 1-14

omissa repetere, deprauata corrigere et sacramenta Ecclesiae puro et fidei aperire sermone, uel a fastidiosis uel a malignis lectoribus non debeo reprobari ^b ! »

C 30. Psalterium quoque, quod certe emendatissimum iuxta Septuaginta interpretes nostro labore dudum Roma suscepit, rursum iuxta hebraicum uertens, praefatione muniui, et sic in parte prologi sum locutus : « Quia igitur ⁵ nuper cum Hebraeo disputans, quaedam pro Domino Salvatore de psalmis testimonia protulisti, uolensque ille te eludere, per sermones paene singulos adserebat non ita haberi in hebraeo ut tu de Septuaginta interpretibus opponeris, studiosissime postulasti ut, post Aquilam, Symmachum ¹⁰ et Theodotionem, nouam editionem latino sermone transferrem. Aiebas enim te magis interpretum uarietate turbari et, amore quo laboris, uel translatione uel iudicio meo ^D esse contentum. Vnde impulsus a te, cui et quae non possum negare non possum, rursum me obtrectatorum latratibus tradidi, maluique te uires potius meas quam uoluntatem in amicitia quaerere. Certe confidenter dicam, et multos huius operis testes citabo, me nihil, dumtaxat scientem, (526) de hebraica ueritate mutasse. Sicubi ergo editio mea a ueteribus discreparit, interroga quemlibet ¹⁵ ⁴⁵⁴ A Hebraeorum, et liquido peruidebis me ab aemulis frustra lacerari, qui *malunt contemnere uideri praecleara quam discere* ^a, peruersissimi homines ; nam cum nouas semper expetant uoluptates et gulae eorum uicina maria non sufficiant, cur in solo studio Scripturarum ueteri sapore con-

30, 7. eludere : illudere E, edd. || 12. amore : pro amore edd. || 13. unde : unde et TVXz || 14. non possum : om. Xi non debeo edd. || 18. ergo : ergo tibi HP || 21. qui EVβ, edd. praef. : quia AFHPTX || 22. semper nouas z, praef.

b. JÉRÔME, *ibid.*, Weber 1, 732, 37-48

30, a. PLINE (?), *locus incertus*

restituer les omissions, à corriger les altérations et à révéler en un langage pur et orthodoxe les mystères de l'Église, dois-je ne pas être en butte à la réprobation de lecteurs dédaigneux ou malintentionnés ^b * ! »

f) Préface
au Livre
des Psaumes

30. Quant au psautier, que Rome a naguère adopté, du moins dans la version très correcte établie par nos soins d'après les Septante, je l'ai également, en le retra-
duisant d'après l'hébreu, muni d'une préface ⁴¹⁴, et voici ce que j'ai dit à un endroit du prologue :

« Ainsi, comme au cours d'une récente discussion avec un Hébreu tu as avancé certaines citations des psaumes en faveur du Seigneur notre Sauveur, et que lui, voulant se jouer de toi, affirmait presque à chaque phrase que l'hébreu ne correspondait pas aux textes que toi, tu tirais des Septante pour les lui objecter, tu as mis tout ton zèle à me réclamer la traduction latine d'une nouvelle version ⁴¹⁵, à la suite de celles d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion. Tu disais en effet que la diversité des traducteurs te troublait fort et que l'amour que tu me portes t'inclinait à te contenter de ma traduction ou de mon jugement. C'est pourquoi, puisque tu m'y as poussé, toi à qui je ne puis même pas refuser l'impossible, je me suis livré derechef aux aboiements de mes détracteurs *, et j'ai préféré te voir mettre en question mes capacités plutôt que ma bonne volonté d'ami. Je dirai en tout cas résolument, et je citerai de nombreux témoins en faveur de mon ouvrage, que je n'ai rien changé, tout au moins sciemment, à la vérité hébraïque *. Si donc quelque désaccord surgit entre les versions anciennes et la mienne, interroge n'importe quel Hébreu, et tu verras à l'évidence que mes rivaux me déchirent en vain, préférant passer pour mépriser les œuvres éminentes plutôt que de les étudier ^a : gens profondément pervertis ⁴¹⁶ ! De fait, eux qui sont toujours en quête de plaisirs nouveaux et dont les mers voisines ne suffisent pas à assouvir la glotonnerie, pourquoi ne se contentent-ils d'une saveur ancienne que pour la seule étude des Écritures ⁴¹⁷ ? Et je ne dis pas cela pour déchirer

25 tenti sunt ? Nec hoc dico quo praecessores meos mordeam,
aut quicumque de his arbitrer detrahendum quorum translationem diligentissime emendatam olim meae linguae hominibus dedi, sed quod aliud sit in Ecclesiis Christo credentium psalmos legere, aliud Iudaeis singula uerba
30 calumniantibus respondere ^b. »

31. Salomonis etiam libros, quos olim iuxta Septuaginta, additis obelis et asteriscis, in latinum uerteram, ex hebraico transferens et dedicans sanctis episcopis Chromatio et Heliodoro, haec in praefatiunculae meae fine
5 subieci : « Si cui Septuaginta interpretum magis editio placet, habet eam a nobis olim emendatam. Neque enim sic noua cudimus ut uetera destruamus ^a. »

32. Veniam et ad Esaiam, et partem prologi eius super Septuaginta interpretatione subiungam. Quem cum magis euangelistam quam prophetam dicerem, eo quod « uniuersa Christi Ecclesiaeque mysteria sic ad liquidum pro-
5 secutus esset ut non de futuro uaticinari, sed de praeteritis historiam texere » crederetur ^a, etiam hoc addidi : « Vnde conicio noluisse tunc temporis Septuaginta interpretes fidei suae sacramenta perspicue ethnicis prodere,
C ne sanctum canibus et margaritas porcis darent ^b. Quae
10 cum hanc editionem legeritis, ab illis animaduertetis abscondita. Nec ignoro quanti laboris sit prophetas intellegere, nec facile quempiam posse iudicare de interpre-

25. *quo AFHPTXci, praef. : quod Vgr, edd. || 26. detrahendum αXz, edd. praef. : om. β || 28. dedi : dederim praef. || *quod : quo AEFg

31, 5. cui : cui sane praef. || 7. *cudimus (super rasuram i) AHPV¹Xix, edd. : conditio F condimus TV²cg, praef.

32, 1. et¹ om. Tclr || 3. ita enim ante uniuersa add. praef. || 4. sic om. gr, praef. || *prosecutus AEP¹Xgr², praef. : pers- FHP²TVcia¹, edd. || 12. quempiam posse α, edd. praef. : posse quempiam cgr posse quippiam i

mes devanciers ou parce que j'estimerai qu'il y ait lieu de décrier ceux dont j'ai autrefois donné aux gens qui parlent ma langue la version corrigée avec le plus grand soin ; mais c'est qu'autre chose est de lire les psaumes dans les assemblées de ceux qui croient au Christ, autre chose de répondre aux juifs qui nous chicanent sur chaque mot ^{b 418}. »

g) Préface aux Livres de Salomon 31. Lorsque je traduisais aussi les *Livres de Salomon*, dont j'avais autrefois donné en latin une version conforme aux Septante avec addition d'obèles et d'astérisques, et que je la dédiais aux saints évêques Chromace et Héliodore, voici ce que j'ai ajouté à la fin de ma préface ⁴¹⁹ :

« Si quelqu'un préfère la version des Septante, il l'a avec les corrections que nous y avons apportées jadis. Si en effet nous fabriquons du nouveau, c'est sans détruire l'ancien ^{a 420}. »

h) Préface au Livre d'Isaïe 32. J'en viendrai également à Isaïe et j'introduirai le passage de son prologue qui concerne la traduction des Septante ⁴²¹. Comme je disais de lui qu'il était plutôt un évangéliste qu'un prophète, étant donné qu'il avait « développé d'une manière si limpide la totalité des mystères du Christ et de l'Église » qu'on eût cru qu'« au lieu de prophétiser de l'avenir, il composait l'histoire du passé ^{a 422} », j'ajoutai encore ceci :

« Aussi je suppose qu'à ce moment-là les Septante n'ont pas voulu livrer en clair aux païens les mystères de leur foi, pour ne pas donner aux chiens une chose sainte ni des perles aux porceaux ^b. Ces mystères, vous constatarez à la lecture de cette version-ci qu'ils les ont dissimulés. Et je n'ignore pas quelle masse de travail exige la compréhension des prophètes, ni que personne ne peut se prononcer aisément en matière de traduction s'il n'a

b. JÉRÔME, *Psall. sec. Hebr., prol.*, Weber 1, 768-769, 18-35
31, a. JÉRÔME, *Vulg. lib. Salom., prol.*, Weber 2, 957, 22-23

32, a. Cf. JÉRÔME, *Vulg. Is., prol.*, Weber 2, 1096, 9-11 b. Cf. Matth. 7, 6

tatione, nisi intellexerit ante quae legerit, nosque patere morsibus plurimorum qui, stimulante invidia, quod con-
 15 sequi non ualent despiciunt. Sciens ergo et prudens, in flammam mitto manum. Et nihilominus hoc a fastidiosis lectoribus precor ut, quomodo Graeci post (527) Septuaginta translatores Aquilam et Symmachum et Theodotionem legunt, uel ob studium doctrinae suae, uel ut Sep-
 20 tuaginta magis ex collatione eorum intellegant, sic et isti saltem unum post priores habere dignentur interpretem. Legant prius et postea despiciant, ne uideantur non
 D ex iudicio, sed ex odii praesumptione ignorata damnare e. »

33. De Danihele autem, breuiter respondebo me non negasse eum prophetam quem statim in fronte prologi prophetam esse confessus sum^a, sed quid Hebraei dicerent et quibus argumentis suam niterentur probare sententiam
 5 uoluisse monstrare, et docuisse lectorem Ecclesias Christi
 455 A hunc prophetam iuxta Theodotionem legere, et non iuxta Septuaginta translatores^b. Quorum si in isto libro editionem dixi multum a ueritate distare et recto Ecclesiarum Christi iudicio reprobata^c, non est meae culpae qui dixi, sed
 10 eorum qui legunt. In promptu sunt quattuor editiones, Aquilae, Symmachi, Septuaginta et Theodotionis. Ecclesiae iuxta Theodotionem legunt Danihelem. Ego quid peccauit, si Ecclesiarum iudicium secutus sum? Quod autem refero quid aduersum Susannae historiam et hymnum
 15 trium puerorum et Belis draconisque fabulas^d, quae in uolumine hebraico non habentur, Hebraei soleant dicere^e, qui id in me criminatur stultum se sycophantam probat. Non

13. nosque : nos quoque *edd. praef.* || 21. priores : -rem *AFX*

33, 2. *eum *AFHPVXz*, *edd.* : fuisse *T om. β* || 15. uolumine *om. citr* || 16. hebraico : *om. g* hebraeo *rx* || *qui id in *HPV* : quid in *A^{1E}* quod in *A²* qui in *Fgrx* quid hinc *T* qui inde *Xci* qui *edd.* || 17. *criminatur *PTVci²*, *edd.* : -nantur *AFHXgi¹rx* || *probat : -ant *F¹rx*

c. JÉRÔME, *Vulg. Is., prol.*, Weber 2, 1096, 11-23

33, a. Cf. JÉRÔME, *Vulg. Dan., prol.*, Weber 2, 1341, 1 b. Cf. JÉRÔME, *ibid.*, Weber 2, 1341, 1-2 c. Cf. JÉRÔME, *ibid.*, Weber 2, 1341, 6-7 d. Cf. Dan. 3, 24-90 ; 13-14 e. Cf. JÉRÔME, *Vulg. Dan., prol.*, Weber 2, 1341-1342, 20-44

auparavant compris ce qu'il a lu, ni que nous sommes exposés aux morsures d'une foule de gens qui, sous l'aiguillon de la jalousie, méprisent un résultat auquel ils sont incapables de parvenir⁴²³. C'est donc sciemment et en toute connaissance de cause que je mets la main au feu⁴²⁴ ; mais néanmoins j'adresse cette prière aux lecteurs dédaigneux : de même que les Grecs lisent Aquila, Symmaque et Théodotion après les Septante, soit par intérêt pour leur doctrine, soit pour mieux comprendre les Septante en les confrontant avec ces auteurs, de même qu'eux aussi veuillent bien consentir à avoir au moins un traducteur en plus des précédents*. Qu'ils commencent par lire et soient ensuite méprisants, pour ne pas donner à croire que ce n'est point le discernement, mais le parti pris de la haine qui leur fait condamner ce qu'ils ignorent^e. »

1) Préface 33. A propos de Daniel, ma réponse au *Livre de Daniel* sera brève : je n'ai pas nié qu'il fût prophète, l'ayant reconnu comme tel dès l'en-tête de mon prologue^a, mais j'ai voulu montrer ce que disaient les Hébreux et les arguments par lesquels ils s'efforçaient de justifier leur point de vue, et j'ai appris au lecteur que les Églises du Christ lisent ce prophète d'après Théodotion, et non d'après les Septante^b⁴²⁵. Si j'ai dit dans ce livre que leur version est fort éloignée de la vérité et que les Églises du Christ ont décidé à juste titre de la rejeter^c, ce n'est pas moi qui l'ai dit qui suis coupable, mais ceux qui la lisent⁴²⁶. Nous disposons de quatre versions : celles d'Aquila, de Symmaque, des Septante et de Théodotion. Les Églises lisent Daniel d'après Théodotion. Pour moi, où est ma faute si j'ai suivi le jugement des Églises* ? Pour ce qui est de rapporter les objections que les Hébreux ont coutume d'opposer à l'histoire de Suzanne, à l'hymne des trois enfants et aux récits de Bel et du dragon^d, qui ne figurent pas dans le volume hébraïque^e, celui qui m'en fait grief prouve qu'il n'est qu'un stupide sycophante⁴²⁷. En effet, ce n'est pas

enim quid ipse sentirem, sed quid illi contra nos dicere
 B soleant explicauit. Quorum opinioni si non respondi in pro-
 20 logo, breuitati studens, ne non praefationem, sed librum
 uiderer scribere, puto quod statim subiecerim. Dixi enim :
 « ... de quo non est huius temporis disserere ¹ ». Alioquin
 et ex eo quod adserui Porphyrium contra hunc prophe-
 tam multa dixisse uocauique huius rei « testes Metho-
 25 dium, Eusebium et Apollinarem, qui multis uersuum mil-
 libus illius uesaniae responderunt ² », me accusare poterit
 quare non in praefatiuncula contra libros Porphyrii scrip-
 serim. Qui istiusmodi nenas consecatur et Scripturae
 hebraicae ueritatem non uult recipere, audiat libere pro-
 clamantem : (528) Nemo eum cogit legere quod non uult.
 Ego petentibus scripsi, non fastidiosis ; gratis, non inui-
 30 dis ; studiosis, non oscitantibus. Et tamen miror quomodo
 C Theodotionem haereticum et iudaizantem legit, et qualis-
 cumque peccatoris christiani translationem fastidit.

34. Quaeso te, amice dulcissime, qui tam curiosus es
 ut etiam somnia mea noueris, omniaque quae per tot
 annos absque metu futurae scripsi calumniae in accusa-
 tionem uoces, ut respondeas quomodo eorum librorum
 5 praefationes nescias quos accusas, quae quodam uaticinio
 futurae calumniae responderunt, implentes prouerbum :
 Ante antidotum quam uenenum. Quid nocet Ecclesiis nos-
 tra translatio ? Magnis, ut scio, sumptibus redemisti Aquilae
 et Symmachi et Theodotionis, quintaecum et sextaecum
 10 editionis iudaicos translatores. Origenes tuus et — ne

25. et om. *Ecir* || 27. praefatiuncula : -tione *cir* || 28. et om. *cgr* || 30. eum
 cogit : enim cogit *cgr* enim cogitur *edd.* || 32. oscitantibus : sciscit- *AFHV* ||
 33. legit : legat *A²V* || 34. fastidit : -diat *AFTV²ix*

34. 3. accusationem : -nes ei -ne r

f. JÉRÔME, *ibid.*, Weber 2, 1342, 48-49 g. Cf. JÉRÔME, *ibid.*, Weber 2
 1342, 49-51

mon propre sentiment, mais les objections que ces gens-là
 ont coutume de nous faire que j'ai développées. Et si
 je n'ai pas réfuté leur point de vue dans le prologue, par
 souci de brièveté, pour ne pas avoir l'air d'écrire un livre
 au lieu d'une préface, j'estime en avoir aussitôt fourni le
 motif ⁴²⁸. J'ai dit en effet : « Ce n'est pas le moment de
 raisonner là-dessus ¹ * ». Autrement, pour avoir aussi sou-
 tenu que Porphyre a beaucoup parlé contre ce prophète
 et invoqué à ce propos « le témoignage de Méthode,
 d'Eusèbe et d'Apollinaire, qui ont écrit plusieurs milliers
 de lignes en réponse à son extravagance ² », il pourra
 m'accuser de n'avoir pas, dans ma petite préface, écrit
 contre les livres de Porphyre ⁴²⁹. Celui qui s'attache à
 des sornettes de ce genre et ne veut pas admettre la
 vérité de l'Écriture hébraïque, qu'il m'entende le pro-
 clamer en toute franchise : nul ne le force à lire ce
 qu'il ne veut pas lire ⁴³⁰. Pour moi, j'ai écrit pour
 ceux qui me le demandaient, et non pour les dédaigneux ;
 pour ceux qui ont de la reconnaissance, et non pour les
 envieux ; pour les gens appliqués, et non pour ceux qui
 bâillent. Et pourtant, je m'étonne qu'il lise Théodotion,
 un hérétique et un judaïsant, et qu'il fasse fi de la version
 d'un chrétien, quelque pécheur qu'il soit ⁴³¹.

J) Conclusion 34. Je t'en prie, ami très cher, toi qui
 pousses la curiosité jusqu'à avoir connais-
 sance même de mes rêves et à mettre en accusation tout
 ce que j'ai écrit durant tant d'années sans craindre la
 calomnie à venir, comment se fait-il, réponds-moi, que
 tu ignores les préfaces des livres que tu accuses ? Elles
 ont, par une sorte de divination, réfuté la calomnie à
 venir, vérifiant le proverbe : D'abord l'antidote, ensuite
 le poison ⁴³².

III, 4. Précédents En quoi notre traduction nuit-
 invoqués par Jérôme elle aux Églises ? C'est à grands
 frais, je le sais, que tu as acheté
 celles d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion, et même
 les traducteurs juifs de la cinquième et de la sixième ver-
 sion ⁴³³. Ton Origène et — pour que tu n'aies pas d'aven-

forte queraris figurata te laude percussum — Origenes noster — nostrum uoco ob eruditionem ingenii, non ob
 456 A dogmatum ueritatem — in omnibus libris suis post Septuaginta interpretes Iudaeorum translationes explanat et
 15 disserit. Eusebius quoque et Didymus idem faciunt. Praetermitto Apollinarem, qui bono quidem studio, sed non secundum scientiam ^a, de omnium translationibus in unum uestimentum pannos adsuere conatus est, et consequentiam Scripturae non ex regula ueritatis, sed ex suo iudicio
 20 texere. Apostolici uiri Scripturis utuntur hebraicis. Ipsos apostolos et euangelistas hoc fecisse perspicuum est. Dominus atque Saluator, ubicumque Veteris Scripturae meminit, de hebraeis uoluminibus ponit exempla, ut est illud : *Qui credit in me, sicut dicit Scriptura, flumina de*
 25 *uentre eius fluent aquae uiuae* ^b, et in ipsa cruce : *Eli, Eli, lema sabacthani, quod interpretatur : Deus meus, Deus meus,*
 B *quare me dereliquisti* ^c ? , non ut a Septuaginta positum est : *Deus, Deus meus, respice me, quare me dereliquisti* ^d ? , et multa his similia. Nec hoc dicimus quod Septuaginta
 30 interpretes suggillemus, sed quo apostolorum et Christi sit maior auctoritas, (529) et ubicumque Septuaginta ab hebraico non discordant, ibi apostolos de interpretatione eorum exempla sumpsisse ; ubi uero discrepant, id possuisse in graeco quod apud Hebraeos didicerant. Sicut
 35 ergo ego ostendo multa in Nouo Testamento posita de ueteribus libris quae in Septuaginta non habentur, et haec scripta in hebraico doceo, sic accusator ostendat aliquid scriptum esse in Nouo Instrumento de Septuaginta

ture te plaindre que l'on t'ait meurtri par un compliment hypocrite — notre Origène — je dis « notre » eu égard à ses connaissances approfondies, non au titre de la vérité de ses croyances ^{*} — expose et discute dans tous ses livres, après les Septante, les traductions des juifs. Eusèbe aussi et Didyme font de même. Je passe sur Apollinaire qui a entrepris, avec une application louable sans doute, mais qui n'est pas conforme à la science ^a, de coudre en un seul vêtement des pièces rapportées de toutes les traductions, et de composer un texte suivi des Écritures, en se conformant non pas à la règle de la vérité, mais à son propre jugement ⁴⁵⁴. Les disciples des apôtres ^{*} recourent aux Écritures hébraïques. Quant aux apôtres et aux évangélistes, il est clair qu'eux-mêmes en ont fait autant. Le Seigneur et Sauveur, toutes les fois qu'il fait mention de l'Ancien Testament, prend ses citations dans les volumes hébraïques, comme ce passage : « Celui qui croit en moi, comme dit l'Écriture, des fleuves d'eau vive couleront de son sein ^b » ; et sur la croix même : « *Eli, Eli, lema sabacthani*, ce qui se traduit : ' Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ^c ? ' », et non pas comme les Septante l'ont rendu : « Ô Dieu, mon Dieu, regarde-moi, pourquoi m'as-tu abandonné ^d ? » et bien d'autres passages semblables ^{*}. Et si nous disons cela, ce n'est pas que nous stigmatisions les Septante, mais c'est que le Christ et les apôtres font davantage autorité ⁴⁵⁵ : le fait est que, partout où les Septante ne sont pas en désaccord avec l'hébreu, c'est à leur traduction que les apôtres ont emprunté leurs citations. Là au contraire où il y a divergence, ils ont mis en grec ce qu'ils avaient appris auprès des Hébreux. De même donc que, pour ma part, j'indique de nombreux textes du Nouveau Testament cités d'après les livres de l'Ancien qui ne se trouvent pas dans les Septante, et que je montre qu'on les trouve écrits dans l'hébreu, de même, que mon accusateur indique dans le Nouveau Testament un passage écrit

15. disserit : ed- Ac, edd. || 23. hebraeis EFVβ : hebraicis AHPTXα, edd. || 24. *dicit Scriptura AECir : ser. dicit FHPTVg, edd. || 26. lema : lama E'rx lamma Er. Vic. || 26-28. Deus¹ — positum est om. g || 26. meus¹ om. EFHT || 27-28. non ut — dereliquisti om. c || 27. a ir, edd. : in αXα || 28. me¹ : in me Acl, edd. om. g || 29. *quod : quo AETVXα || 30. *quo : quod edd. || 31. sit maior : maior sit Eg, edd. sit i || 32. *hebraico : hebraeo α, edd. || 38. Instrumento : testamento Ec, edd.

34, a. Cf. Rom. 10, 2 b. Jn 7, 38 c. Matth. 27, 46 d. Ps. 21, 2 (LXX)

interpretibus quod in hebraico non habetur, et finita contentio est.

C 35. Ex quibus omnibus approbatur, et Septuaginta interpretum editionem, quae legentium uetustate firmata est, utilem (530) esse Ecclesiis, dum ante gentes audiunt Christum uenturum esse quam ueniat, et ceteros interpretes non reprobandos, quia non sua, sed diuina uolumina transtulerunt, et familiarem meum id a christiano et amico debere suscipere quod magno sumptu sibi a Iudaeis describere festinauit. Excessi epistulae modum et, qui contra nefariam haeresim iam stilum fixeram, pro me respondere compulsus sum, expectans tria amici uolumina et ad congeriem criminum eius tota mente suspensus, nisi quod leuius est professum inimicum cauere quam hostem latentem sub amici nomine sustinere.

EXPLICIT LIBER SECVNDVS

Explicit liber secundus HVX : explicit A finit (explicit Tx) liber secundus (sancti add. T) Hieronymi (in defensionem pro se add. x) contra Rufinum (accusatorem x) PTx explicit liber Hieronymi (Hieronymi om. r, Mar.) secundus ad Pammachium et Marcellam pro se (pro se om. Mar.) contra accusatorem (suum add. Mar.) defensio (defensio om. Mar.) gr, Mar. absque ulla inscriptione expl. EFci, Er. Vic. Val.

d'après les Septante qui ne se trouve pas dans la version hébraïque, et voilà le litige réglé ⁴³⁶.

III, 5. Conclusion : 35. De tout cela, il ressort :
 l'autorité d'une part, que la version des Septante, qui doit la solidité de sa position à ce qu'elle a été très anciennement lue, est utile aux Églises, puisqu'elle fait entendre aux nations l'annonce de l'avènement du Christ avant qu'il ne vienne ; d'autre part, que l'on ne doit pas récuser les autres traducteurs, car ce ne sont pas leurs propres volumes, mais des volumes divins qu'ils ont traduits, et que mon ami doit accueillir d'un chrétien, son ami, ce qu'il s'est empressé de faire transcrire pour lui-même à grands frais d'après les juifs ⁴³⁷.

CONCLUSION DU LIVRE

J'ai outrepassé les limites d'une lettre et, moi qui venais de prendre la plume contre une abominable hérésie, j'ai été forcé de me justifier, dans l'attente où je suis des trois volumes de mon ami, et tenu en haleine par le monceau de ses griefs ⁴³⁸, sauf qu'il est moins malaisé de se garder d'un ennemi déclaré que d'endurer un ennemi caché sous un nom d'ami ⁴³⁹.

FIN DU LIVRE SECOND

SOMMAIRE DU DERNIER LIVRE

PREMIÈRE PARTIE :

PROCÉDÉS RESPECTIFS DES DEUX ADVERSAIRES ET DE LEURS ALLIÉS

I. INTRODUCTION : A PROPOS DE LA LETTRE DE RUFIN ET DE SON *APOLOGIE CONTRE JÉRÔME.*

- | | | |
|---|---|-----|
| 1. Une attitude insensée : éloges, accusations, menaces de mort..... | § | 1 |
| 2. Jérôme se refuse à imiter cette conduite scandaleuse réprouvée par l'Écriture..... | | 1 |
| 3. Le meurtre comme solution chrétienne d'un différend ?..... | | 2 |
| 4. Jérôme acculé à répondre..... | | 2-3 |

II. A PROPOS DE L'*APOLOGIE CONTRE JÉRÔME* ET DE LA TRADUCTION RUFINIENNE DU *PERI ARCHÛN.*

- | | | |
|--|--|---|
| 1. La diffusion indiscrète des livres de Rufin impose une réponse.... | | 3 |
| 2. La traduction rufinienne du <i>Peri Archôn</i> falsifiée par les amis de Jérôme ? | | |

a) Riposte à des insinuations : l'or comme instrument de corruption.....	§ 4
b) Pourquoi Eusèbe n'a pu falsifier la traduction du <i>Peri Archôn</i>	5
c) Les incohérences du réquisitoire de Rufin.....	5
3. Jugements des deux adversaires sur leurs capacités littéraires respectives.....	6

III. A PROPOS DES ÉCRITS DE RUFIN ET DE JÉRÔME RELATIFS A LA CONTROVERSE.

1. La publicité donnée aux livres de Rufin est contraire à la discrétion requise.....	7
2. La distance à maintenir entre hérésie et orthodoxie :	
a) Face aux écrits de Rufin, Jérôme acculé à répondre pour se démarquer.....	7-8
b) Appel à la réconciliation dans une foi commune face à l'origénisme.....	9
3. Une excuse irrecevable à l'incapacité littéraire dont témoigne la réponse de Rufin.....	10

DEUXIÈME PARTIE :

RETOUR SUR LES MÉTHODES DE TRADUCTION ET DE COMMENTAIRE AINSI QUE SUR UN PROBLÈME D'ATTRIBUTION

1. Rufin ne peut justifier sa traduction du <i>Peri Archôn</i> en invoquant la technique des <i>Commentaires sur l'Épître aux Éphésiens</i>	§ 11
2. L'attribution à Pamphile de l' <i>Apolo- logie d'Origène</i> :	
a) La volte-face de Jérôme due à la découverte de la supercherie de Rufin.....	12
b) Reconstitution de la tactique de Rufin en faveur d'Origène.	12
c) Rufin invité à se rétracter...	12
3. A propos du traitement que Rufin a fait subir au <i>Peri Archôn</i> :	
a) Mis en cause comme traducteur, il attaque Jérôme commentateur.....	13
b) La traduction rufinienne du <i>Peri Archôn</i> rendue indéfendable par sa préface.....	14

TRANSITION : UNE PROFESSION DE FOI SUSPECTE EN LA RÉSURRECTION DE LA CHAIR.

TROISIÈME PARTIE :

MISES AU POINT

A PROPOS DE DIVERSES PERSONNALITÉS
EN ORIENT ET EN OCCIDENT

1. Au sujet de Théophile :
- a) Rufin se rallierait à sa profession de foi évoquée dans une prétendue lettre de Jérôme ?..... § 16
 - b) L'asile accordé à Paul, condamné par Théophile..... 17
 - Rufin manque à la charité..... 17
 - Jérôme soucieux d'hospitalité..... 17
 - Paul résolu à ne pas se solidariser avec des hérétiques..... 18
 - c) Relations respectives de Jérôme et de Rufin avec Théophile..... 18
2. Au sujet de Vigilance :
- a) L'ignominie d'une prétendue accusation de Jérôme..... 19
 - b) Vigilance et Rufin auraient partie liée..... 19
3. Au sujet d'Anastase :
- a) Sa lettre est-elle un faux ?... 20
 - b) Que Rufin aille se disculper à Rome..... 20
 - c) Vaines dérobades de Rufin... 21

4. Au sujet de Jérôme : les circonstances douteuses de son départ de Rome.
- a) Insinuations de Rufin..... § 21
 - b) Récit du voyage de Jérôme.. 22
 - c) Rufin est sommé de parler clair et mis en garde..... 22
5. Au sujet d'Épiphané :
- a) Pourquoi n'attaquerait-il plus Rufin ?..... 23
 - b) Témoignages « élogieux » que se rendent Rufin et Épiphané. 23
 - c) Épiphané et Anastase n'ont-ils pu écrire légitimement contre Rufin ?..... 23-24

TRANSITION : UNE TRAHISON PRÉMÉDITÉE DE
JÉRÔME ET DES SIENS ?..... 24

QUATRIÈME PARTIE :

RETOUR SUR DIVERS GRIEFS

1. A propos de la lettre aux Africains :
- a) Le démenti opposé par Rufin est-il admissible ?..... 25
 - b) Confrontation des droits de Rufin et de Jérôme traducteurs..... 25
 - c) Confrontation des titres discernés à Eusèbe et à Rufin... 26
2. A propos de l'incapacité littéraire de Rufin :
- a) Négligences de forme signalées comme indices d'une ignorance de fond..... 26

b) Le recours de Rufin à une monition incongrue.....	§ 26
3. A propos de l'éloge et du blâme :	
a) Savoir distinguer comme Jérôme entre les défauts et les qualités.....	27
b) Sa préface au <i>Peri Archôn</i> interdit à Rufin de se déjuger.....	27
4. A propos de la condition des âmes :	
a) Tentative de diversion : l'interrogatoire de Rufin sur la physique.....	28
b) Position de Jérôme sur la condition des âmes et réponse aux objections.....	28
c) Connaissances ou ignorance en physique : les sources respectives de Jérôme et de Rufin..	29
d) Trois hypothèses quant à la condition des âmes : pourquoi Rufin ne se prononce pas...	30
e) Fumées de Jérôme et foudres de Rufin.....	31
5. A propos de l'accusation de parjure : confrontation des songes de Jérôme et de Rufin.....	32

TRANSITION : UNE RÉCONCILIATION HYPOCRITE ?

1. L'invraisemblable préméditation.....	33
2. L'intervention d'Atarbius.....	33

CINQUIÈME PARTIE :

JUSTIFICATION DE LA RIPOSTE DE JÉRÔME
A LA TRADUCTION RUFINIENNE
DU PERI ARCHÔN

1. Jérôme coupable de s'en être pris aux hérétiques en général ?.....	§ 34
2. Incohérence des accusations de Rufin à propos de la diffusion de sa traduction.....	34
3. Jérôme pris entre les lettres de ses amis et la préface de Rufin.....	35
4. Les deux traductions du <i>Peri Archôn</i> :	
a) Légitimité de celle de Jérôme ; embarras où celle de Rufin met son auteur.....	36-37
b) Plaintes injustifiées de Rufin : Jérôme acculé à se défendre..	37
5. Les doutes émis par Rufin quant à l'authenticité d'une lettre de Jérôme.....	38

TRANSITION : RÉPONSE A UNE CONTRE-ATTAQUE.

a) Les livres d'Origène en échange de ceux de Pythagore ?.....	39
b) Jérôme n'avait pas parlé de livres. Excursus sur les doctrines pythagoriciennes.....	39-40
c) La distinction entre livres et doctrines disculpe Jérôme, non Rufin.....	40

SIXIÈME PARTIE :

APPRÉCIATION CHRÉTIENNE
DES ISSUES DU CONFLIT
FINALEMENT ENVISAGÉES PAR RUFIN

1. La conclusion de la lettre de Rufin :
 - a) Un chantage menaçant : la paix au prix du silence, ou la mort..... § 41
 - b) Jérôme se refuse à répondre sur ce ton, indigne de chrétiens..... 42
 - c) Les écrivains dont Rufin peut s'autoriser sont les hérétiques, non les orthodoxes..... 42
 - d) Jérôme s'offre à mourir pour l'orthodoxie plutôt que de se taire..... 42-43
2. Réponse tirée des Écritures :
 - a) La sagesse et les méchants : leçons du *Livre des Proverbes*.. 43
 - b) À titre de consolation en cas d'échec : le *Ps. 57*..... 43
3. L'ultime vœu de paix formulé par Rufin : Jérôme pose ses conditions..... 44

EPISTVLA ADVERSVS RVFINVM
CONSPECTVS SIGLORVM

I) MANUSCRITS¹

A	PARIS, Bibl. Nat., Lat. 16841	s. XI
E	HAMBURG, Staats- und Universitätsbibl., Cod. 6 in scrin.	s. XII ^a
F	PARIS, Bibl. Nat., Lat. 12162	s. XI
H	PARIS, Bibl. Nat., Lat. 1872	s. XI
P	PARIS, Bibl. Nat., Lat. 1800	s. XII
T	BOULOGNE-SUR-MER, Bibl. Mun., 38	s. XII ^a
V	ORLÉANS, Bibl. Mun., 153	s. IX ¹
W	ROUEN, Bibl. Mun., 453	s. IX ²
X	LINCOLN, Cath. Libr., C.4.7	s. XI/XII
a	HEILIGENKREUZ, Stifts- bibl., 105	s. XII
c	MUENCHEN, Bayerische Staatsbibl., Clm 14512	s. XI
i	LEIPZIG, Universitätsbibl., 225	s. XII
o	DIJON, Bibl. Publique, 135	s. XII ¹

1. Pour l'ordre et la disposition des sigles, voir le *Conspectus siglorum* du livre premier, note 1. Deux manuscrits occupent ici une place à part (sigles de la colonne centrale) : X appartient à la même tradition que V et W pour la première partie du texte (jusqu'au § 23, l. 19 : « ... esse uideatur. ») et n'interviendra alors qu'occasionnellement dans l'apparat, tandis que dans la seconde partie, où il est le plus ancien témoin du groupe représenté par II, il sera au nombre des manuscrits constitutifs de l'apparat. a qui fait partie du même groupe que c ne sera généralement pas mentionné jusqu'au § 23 ; mais comme c ne comporte pas la seconde partie du texte, a lui suppléera alors dans l'apparat.

r	VATICANO, Bibl. Apost. Wat., Vat. lat. 360	s. XII
x	OXFORD, Balliol College, 229	s. XII/XIII
II	TROYES, Bibl. Mun., 872	s. XII
Ω	MONTE-CASSINO, Bibl. dell'Abbazia, 295 MM	s. X/XI
ψ	PARIS, Bibl. Nat., Lat. 2772	s. IX ¹
A ² , P ² , r ² ...	Corrections ou variantes distinguées des leçons primitivement écrites : A ¹ , P ¹ , r ¹ ...	
α	<i>Consensus codicum</i> AFHPTVci ⁽¹⁾	
β	<i>Consensus codicum</i> { rIIΩ (jusqu'au § 23, l. 19) XrIIΩ (à partir du § 23, l. 19)	

II) ÉDITIONS

Er.	} (Voir le <i>Conspectus siglorum</i> du livre pre- mier)
Vic.	
Mar.	
Val.	
edd.	<i>Consensus Er. Vic. Mar. Val.</i>

III) AUTRES SIGLES

- epist.* 1) Lettre d'Épiphane traduite par Jérôme
et citée au § 23, l. 19-27 (= *epist.* 51, 6, 4,
dans l'édition I. Hilberg, *CSEL* 54, 406, 21 s.).
- 2) Lettre de Jérôme à Pammachius et à
Marcella citée au § 39, l. 18-22 (= *epist.*
84, 6, 2, dans l'édition I. Hilberg, *CSEL* 55,
127, 23 s.).

(1). Pour les portions de texte manquant dans V et c, on utilisera W et a.

Por.	<i>Vita Pythagorae</i> , par Porphyre, chap. 19, 22, 33, 40-42, 45-46, 48, 55, 57-58 utilisés par Jérôme aux § 39-40 (éd. A. Nauck, dans la collection Teubner).
Sen.	<i>De moribus</i> , du Pseudo-Sénèque, § 144-145 (éd. F. Haase, dans la collection Teub- ner), correspondant au § 39, l. 41-50 de <i>l'Apologie</i> .
Sal.	Citation attribuée à Macrobe par Jean de Salisbury dans son <i>Policraticus</i> , 8, 15 (éd. Cl. C. I. Webb, Oxford 1909) et cor- respondant au même texte que le sigle <i>Sen.</i> (l. 46-50 exclues).
*	L'astérisque en tête d'un lemme renvoie à une note critique de l' <i>editio maior</i> (<i>CCL</i> 79, p. 192 s.).

INCIPIT EPISTVLA HIERONYMI
ADVERSVS RVFINVM
PRESBYTERVM AQVILEIENSEM

PL 23

457 A

1. (531) Lectis litteris prudentiae tuae quibus in me
inueheris, et laudatum quondam tuum quem uerum col-
legam loquebaris et fratrem nunc libris ad respondendum
prouocas, terres criminibus, intellexi illud Salomonis in te
5 esse completum : *In ore stulti baculus contumeliae* ^a, et :
*Non recipit fatuus uerba prudentiae, nisi ea dixeris quae
uersantur in corde eius* ^b, et Esaias : *Fatuus, inquit, fatua
loquetur et cor eius uana intellet, ut compleat iniquitates
et loquatur contra Deum mendacium* ^c. Quid enim necesse
10 fuit accusationis uolumina mittere et maledicta proferre
in medium, si tu in ultima parte epistulae denunciata me

* Incipit (inc. om. ΠΩ) epistula (ep. om. HX beati add. ΠΩ) Hieronymi (Hier. om. H -mus X) aduersus Rufinum presbyterum aquileiensem (presb. aquil. om. HX) HX ΠΩ : liber sancti (lib. sancti om. A) Hieronymi (-mus A) ad Aletium (scripsit add. A) aduersus Rufinum (presbyterum add. A) AE Hieronymi presbyteri aduersus scripta Rufini presbyteri inuectio incipit F liber tertius (tertitus om. ac) beati (sancti ac) Hieronymi contra Rufinum Pac Hieronymus contra Rufinum T (titulum propter lacunam non prae- bet V) incipit aduersus eosdem post lectionem ultima responsio W incipit liber Hieronymi ad supradictum accusatorem Rufinum r incipit eiusdem liber tertius ad Rufinum inuectiuus x apologia Hieronymi aduersus Rufinum Er. Vic. Hieronymi presbyteri aduersus scripta Rufini presby- teri ultima responsio incipit Mar. Val.

1, 4. terres : -resque *edd.* || 11. *si tu Tβ, *edd.* : sit A¹ sint A² sic EFHPWci

1, a. Prov. 14, 3 b. Prov. 18, 2 c. Is. 32, 6 (LXX)

LETTRE DE JÉRÔME CONTRE RUFIN,
PRÊTRE D'AQUILÉE

PREMIÈRE PARTIE :

PROCÉDÉS RESPECTIFS
DES DEUX ADVERSAIRES
ET DE LEURS ALLIÉS

I. INTRODUCTION :

A PROPOS DE LA LETTRE DE RUFIN
ET DE SON APOLOGIE CONTRE JÉRÔME

I, 1. Une attitude
insensée :
éloges, accusations,
menaces de mort

1. A la lecture de la lettre où ta
sagesse se déchaîne contre moi —
et celui dont naguère tu faisais
l'éloge et dont tu disais qu'il était
véritablement pour toi un collègue
et un frère, maintenant c'est par tes livres que tu le
provoques à répondre et que tu le terrorises de tes accu-
sations —, j'ai compris qu'en toi s'était accompli le mot
de Salomon : « Dans la bouche du sot est le bâton de
l'insulte ^a », et : « Le fou n'admet pas les paroles sensées,
à moins que tu ne dises ce qui occupe son cœur ^b. » Isaïe
dit aussi : « Le fou dira des folies et son cœur méditera
des niaiseries ; ainsi mettra-t-il le comble à ses iniquités
et ira-t-il jusqu'à mentir à la face de Dieu ^{c 440}. » A quoi
bon expédier des volumes d'accusations et lancer des
insultes en public, si, à la fin de ta lettre, tu recours à
l'intimidation pour me détourner, en me notifiant ma

B morte deterres, ne audeam respondere criminibus, immo laudibus tuis ? Eadem quippe et praedicas et accusas, et de uno fonte dulce amarumque procedit ^d. Vnde obsecro
 15 te ut uerecundiam et pudorem quem a me exigis prior exhibeas et, qui mendacii alterum criminarius, desinas ipse mentiri. Ego nulli scandalum facio, nec accusator interim tui sum. Non enim considero quid tu merearis, sed quid me deceat ^e, et Saluatoris eloquium pertimesco dicentis :
 20 *Qui scandalizauerit unum de pusillis istis qui in me credunt, expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo eius et demergatur in profundum maris* ^f, et : *Vae mundo ab scandalis. Necessae est enim ut ueniant scandala, sed uae homini illi per quem scandalum uenit* ^g. Poteram et ego in
 25 te saltem falsa congerere et dicere me uel audisse uel uidisse quae nullus ignorat, ut apud ignorantem impudentia ueritas et furor constantia putaretur ^h. Sed absit ut imitator tui sim et quod in te reprehendo ipse faciam. Ille loquatur spurcitas qui potest spurca committere : *Malus homo de malo cordis thesauro profert ea quae mala sunt. Ex abundantia cordis os loquitur* ⁱ. Habeto interim lucrum quod amicus quondam tuus nec (532) accusatus turpia tibi uult obicere. Et hoc dico non quo accusationis tuae
 458 A gladios pertimescam, sed quo magis accusari uelim quam
 35 accusare et pati iniuriam quam facere, sciens praeceptum ab Apostolo : *Non uosmet ipsos ulciscentes, carissimi, sed*

22. ab : a FHPx || 23. *enim Eiß, edd. : om. AFHPTWc || 24. *illi om. α, Er. Mar. Val. || 25. dicere ααΠ, edd. : -rem rΩ || 26. *ignorat : norat Er. Vic. Mar. notat Val. || 32. nec : ne X nunc edd. || 33. tibi : tua HP tibi non edd. || *quo : quod iΩ², edd. || 34. *quo : quod Ω², edd. || 36. *ulciscentes : defendentes ErΩ

d. Cf. Jac. 3, 11 e. Cf. Ciceron, Verr. 2, 1, 12, 32 f. Matth. 18, 6 g. Matth. 18, 7 h. Cf. Tertullien, Adu. Hermog. 1, 2 l. Cc 6, 45

mort, d'avoir l'audace de répondre à tes accusations, ou plutôt à tes éloges ? Ce sont effectivement les mêmes points que tu célèbres et que tu incrimines, et c'est d'une seule source que découlent douceur et amertume ^d ⁴⁴¹. C'est pourquoi je t'adjure de donner d'abord l'exemple de la discrétion et de la retenue que tu exiges de moi ⁴⁴², et, toi qui accuses autrui de mensonge, de cesser toi-même de mentir.

I, 2. Jérôme
 se refuse à imiter
 cette conduite
 scandaleuse
 réprouvée
 par l'Écriture

Pour moi, je ne crée de scandale à personne et, pour l'instant, je ne suis pas ton accusateur. Je ne considère pas en effet le sort que tu mérites, mais la conduite qui me sied ^e, et je redoute fort la parole du Sauveur quand il dit : « Celui qui aura scandalisé un de ces tout-petits qui croient en moi, mieux vaut pour lui qu'on suspende une meule d'âne à son cou et qu'on le précipite au fond de la mer ^f », et : « Malheur au monde à cause des scandales. Il faut bien que se produisent des scandales, mais malheur à celui-là par qui un scandale arrive ^g ^{442 bis}. » Je pourrais, moi aussi, accumuler des faussetés, du moins contre toi, et dire que j'ai entendu ou vu des choses que nul n'ignore, de manière à faire passer, auprès de ceux qui sont dans l'ignorance, l'effronterie pour de la sincérité et la frénésie pour de la fermeté ^h. Mais loin de moi d'être ton imitateur et de faire moi-même ce que je critique chez toi ⁴⁴³ ! C'est à celui qui peut commettre des infamies de tenir des propos infâmes : « L'homme mauvais tire du mauvais trésor de son cœur ce qui est mauvais. La bouche parle de l'abondance du cœur ⁱ. » Profite pour l'instant de ce que ton ami de naguère ne veut pas, même en situation d'accusé, te répondre par des imputations déshonorantes. Et si je le dis, ce n'est pas que je redoute fort les glaives de tes accusations, mais parce que j'aime mieux être accusé plutôt que d'accuser et être en butte à l'injustice plutôt que de la commettre ⁴⁴⁴, sachant qu'il a été prescrit par l'Apôtre : « Ne vous

date locum irae. Scriptum est enim : Mihi uindictam, et ego retribuam ¹, dicit Dominus. Sed si esurierit inimicus tuus, ciba illum ; si sitierit, da illi potum. Hoc enim faciens, car-
40 bones ignis congregabis super caput eius ^k. Qui enim ipse se uindicat ultionem Domini non meretur.

2. Et tamen antequam respondeam epistulae tuae, expostulare tecum libet, uetustissime monachorum, bone presbyter, imitator Christi : fratrem tuum potes occidere quem, si tantum oderis, homicida es ^a ? Hoc a Salvatore
B didicisti, ut uerberanti maxillam praeberes alteram ^b. Sic ipse respondit percussori suo : Si male locutus sum, testimonium perhibe de malo ; si bene, quid me caedis ^c ? Mortem minaris quam et serpentes inferre possunt. Mors omnium est, homicidium pessimorum. Quid enim ? Nisi
10 tu me occideris, ego immortalis ero ? Quin potius habeo gratiam quod facis de necessitate uirtutem. Nonne et apostoli, saluis inter se amicitias, dissenserunt, cum Paulus et Barnabas propter Iohannem cognomento Marcum stomachati sunt, et separauit eos nauigatio quos Christi
15 Euangelium copulabat ^d ? Nonne idem Paulus in faciem Petro restitit, quod non recto pede incederet in Euangelio ^e ? Et tamen praecessorem suum, columnam Ecclesiae uocat ^f, et exponit praedicationem, ne in uacuum cur-
C reret aut cucurrisset ^g. Nonne in religione etiam liberi a
20 parentibus et coniuges a maritis salua pietate dissen-

37. *uindictam : -cta edd. || *et om. rΩ || 39. illum : eum ac || da illi potum : da ei pot. A pot. da ei E pot. da illi Xcia, edd. || 40. congregabis : congeres He, edd. congerabis X || ipse se : se ipse ax se ipsum r, edd.

2, 1. et : at E, Vic. || 2. uetustissime : uenust- A²rx, Er. Vic. || 5. *et ante alteram add. EXrx, Vic. Mar. Val. || 10. habeo : habeo FHPcx, edd. || 15. nonne A²EPTca²IIΩ, edd. : non A¹FHVX¹ num r || 16. Petro : cephae HP, edd. || 17. *et ante columnam add. AEP, edd. || 18. *cum eo post exponit add. PT, Vic. Val. || *curreret... cucurrisset (cucursisset A currisset F) αXrx, edd. : -erem... -issem oIIΩ || 19. a parentibus liberi rΩ

j. Cf. Deut. 32, 35 k. Rom. 12, 19-20

vengez pas vous-mêmes, mes bien-aimés, laissez au contraire place à la colère, car il est écrit : ' A moi la vengeance et c'est moi qui rétribuerais ¹', dit le Seigneur. Mais si ton ennemi a faim, nourris-le ; s'il a soif, donne-lui à boire. Ce faisant, en effet, tu amasseras des charbons ardents sur sa tête ^k. » Celui en effet qui se fait lui-même justice ne mérite pas d'être vengé par le Seigneur ⁴⁴⁵.

I, 3. Le meurtre
comme
solution chrétienne
d'un différend ?

2. Et pourtant, avant de répondre à ta lettre, je trouve bon de te demander raison à toi, le plus vieux des moines, l'excellent prêtre, l'imitateur du Christ ⁴⁴⁶ : tu peux tuer ton frère alors que le seul fait de le haïr fait de toi un homicide ^a ? Tu as appris du Sauveur qu'à qui te frappe sur une joue tu dois présenter l'autre ^b ⁴⁴⁷. Voici comment il a lui-même répondu à qui le frappait ^{*} : « Si j'ai mal parlé, témoigne de ce que j'ai dit de mal ; si j'ai bien parlé, pourquoï me frappes-tu ^c ? » Tu me menaces de mort : les serpents aussi peuvent l'infliger ⁴⁴⁸. La mort est le lot de tous, le meurtre est le propre des scélérats. Eh quoi ! Si tu ne me tues pas, vais-je être immortel ? Je te saurai bien plutôt gré de ce que tu fais de nécessité vertu ⁴⁴⁹. Même les apôtres n'ont-ils pas, sans préjudice de leur amitié mutuelle, été en désaccord, lorsque Paul et Barnabé se disputèrent à cause de Jean surnommé Marc et que le cours de leur navigation sépara ceux que l'Évangile du Christ unissait ^d ? Est-ce que Paul encore n'a pas tenu tête à Pierre, en déclarant qu'il ne marchait pas droit dans la voie de l'Évangile ^e ? Et pourtant il l'appelle son devancier, la colonne de l'Église ^f, et il lui expose sa prédication de peur de courir ou d'avoir couru en vain ^g ⁴⁵⁰. Est-ce qu'en matière de religion, même les enfants n'ont pas de désaccords avec leurs parents et les femmes avec leurs maris, sans pré-

2, a. Cf. I Jn 3, 15 b. Cf. Matth. 5, 39. Lc 6, 29 c. Jn 18, 23 d. Cf. Act. 15, 37-39 e. Cf. Gal. 2, 11.14 f. Cf. Gal. 1, 17 ; 2, 9 g. Cf. Gal. 2, 2

tiunt ? Vos, si ita habetis ut habemus, cur nos odistis ? Si aliter creditis, (533) quid uultis occidere ? An qui a uobis dissenserit occidendus est ? Testem inuoco Iesum conscientiae meae, qui et has litteras et tuam epistulam iudicaturus est, me ad commonitionem sancti papae Chromatii uoluisse reticere, et finem facere simultatum, et uincere in bono malum^h. Sed quia minaris interitum nisi
 459 A tacuero, respondere compellor, ne uidear tacendo crimen agnoscere, et lenitatem meam malae conscientiae signum
 30 interpreteris.

3. Hoc est uerum dilemma tuum, non ex dialectica arte quam nescis, sed ex carnificum officina et meditatione probatum : si tacuero, criminosus ero ; si respondero, maledicus. Tu me ergo et prohibes et cogis ad respondendum. In quo utrumque moderabor, ut et obiecta diluam, et ab iniuria temperem. Quis enim eum non timeat, qui est paratus occidere ? Sequarque uestigia propositionis tuae, seruans cetera illis eruditissimis libris quos, antequam legerem, confutauit. Dicis « te accusationem
 10 meam ad eos tantum misisse qui meis uerbis laesi fuerant, et non ad plures, quia non ad ostentationem, sed ad aedificationem christianis loquendum est ». Et unde, oro te. librorum tuorum ad me fama peruenit ? Quis eos

21. nos : non *ATVci* || odistis *AFHPrΩ*, *edd.* : audistis *Tei* auditis *V* audidistis *X* oditis *II* || 25. *chromatii papae β

3. 3. probatum *AETVciαIIΩ* : prolutum *FHP*, *edd.* probato *r* || 9. legem : -ram *TV¹c*, *Er. Mar. Val.*

h. Cf. Rom. 12, 21

judice de leur affection⁴⁵¹ ? Mais vous, si vous êtes dans les mêmes dispositions que nous, pourquoi nous haïssez-vous ? Si votre foi est différente, pourquoi voulez-vous nous tuer ? Y aurait-il donc lieu de tuer quiconque sera tombé en désaccord avec vous ?

I, 4. Jérôme J'invoque le témoignage que Jésus
 acculé à répondre rend à ma conscience, lui qui doit
 juger aussi bien cette lettre que la
 tienne⁴⁵² : cédant aux objurgations de notre saint père Chromace, je voulais me taire, mettre fin aux disputes et vaincre le mal par le bien^h ; mais comme tu me menaces de mort si je ne me tais, me voici forcé de répondre, pour que mon silence ne passe pour un aveu de culpabilité, et que tu n'interprètes ma douceur comme le signe d'une mauvaise conscience⁴⁵³. 3. Tel est en vérité ton dilemme — et il n'est pas passé par l'épreuve de la dialectique que tu ignores, mais par celle de la salle de tortures et de la pratique des bourreaux : si je me tais, je serai coupable ; si je réponds, médissant⁴⁵⁴. Ainsi donc, tu m'empêches et m'obliges tout à la fois de répondre. Cela étant, j'agirai avec pondération dans l'un et l'autre sens, me lavant des griefs tout en m'abstenant de causer du tort*. Qui en effet ne le craindrait, celui qui est prêt à tuer ? Et je vais suivre pas à pas ton exposé, réservant le reste à ces livres d'une science éprouvée que j'ai réfutés avant même de les avoir lus⁴⁵⁵.

II. A PROPOS DE L'APOLOGIE CONTRE JÉRÔME ET DE LA TRADUCTION RUFINIENNE DU PERI ARCHON.

II, 1. La diffusion
 indiscreète
 des livres de Rufin
 impose une réponse Tu declares « n'avoir adressé ton accusation contre moi qu'à ceux-là seulement que mes paroles avaient blessés, et pas à davantage de monde, car les chrétiens ont à viser dans leurs propos, non pas à l'ostentation, mais à l'édification ». Et d'où, je te prie, est venu jusqu'à

Romae, quis in Italia, quis per Dalmatiae insulas disseminauit ? Si in scriniis tuis et amicorum tuorum latebant, ad me quomodo mea crimina peruenerunt ? Et audes dicere te non ad ostentationem, sed ad aedificationem quasi christianum loqui, qui de sene senex tanta confingis quanta non diceret de latrone homicida, de scorto meretricis, scurra de mimo ; qui parturis mihi montes criminum²⁴, et gladios quos defigas in iugulum meum tanto ante tempore exacuis ! Idcircone Cereales et Anabasi tui per diuersas prouincias cucurrerunt, ut laudes meas legerent ? ut panegyricum tuum per angulos et plateas ac²⁵ muliercularum textrina recitarent ? Haec est tua illa sancta uerecundia, haec aedificatio christiana. Sic modestus es, sic pudens, ut cateruatim de Occidente uenientes mihi tua maledicta narrauerint, ita memoriter et consentaneae ut ego cogerer, (534) non scriptis tuis quae necdum³⁰ legeram, sed scriptorum respondere opinionibus, et uolantia toto orbe iacula falsitatis clipeo ueritatis excipere.

4. Sequitur in epistula tua : « Noli multo auro redimere notarium, sicut amici tui de meis Ἰερί Ἀρχῶν schedulis nondum emendatis, nondum ad purum digestis fecerunt, ut facilius falsare possent quod aut nullus haberet, aut D admodum pauci. Gratis a me missum suscipe codicem quem censu magno cuperes comparatum. » Non te pudet prooemii ? Ego auro redimerem notarium tuum ? Et quis

18. *qui AFHPTV, edd. : quid WXciβ || 21. ante om. rΩ || 22. Cereales : cersales (caer- AF) AFT¹VXca cursales Ei aersales HP cursores T² || 25. textrina : -nas AEI, edd. || 27. pudens : prudens H¹ir

4, 2. meum post notarium add. rz, edd. || 7. prooemii : -mium V¹Xi

moi le renom de tes livres ? Qui les a diffusés à Rome, qui en Italie, qui à travers les îles dalmates ? Si tes coffres et ceux de tes amis les tenaient cachés, comment les griefs retenus contre moi sont-ils parvenus jusqu'à moi⁴⁵⁶ ? Et tu oses prétendre que, comme chrétien, tu tiens des propos qui visent non pas à l'ostentation, mais à l'édification, toi dont la vieillesse invente contre un vieillard des énormités telles qu'un assassin n'en dirait pas autant d'un brigand, ni une courtisane d'une prostituée, ni un bouffon d'un clown ; toi qui accouches contre moi de montagnes d'accusations² et qui aiguises depuis si longtemps des glaives que tu puisses me planter dans la gorge⁴⁵⁷ ! Si tes Céréales et tes Anabasi ont parcouru diverses provinces, était-ce pour y lire mes louanges ? pour déclamer ton panégyrique aux coins des rues, sur les places et jusque dans les ateliers où tissent des femmes de rien⁴⁵⁸ ? La voilà bien, ta sainte discrétion, la voilà l'édification chrétienne ! Tu es si modéré, si réservé, que ceux qui viennent de l'Occident m'ont en foule rapporté tes insultes, m'en donnant des relations si fidèles et si concordantes que j'étais forcé de répondre moi-même, non pas à des écrits que je n'avais pas encore lus, mais aux opinions exprimées dans ces écrits, et de parer avec le bouclier de la vérité aux traits de fausseté qui sillonnaient le monde entier⁴⁵⁹.

II, 2. La traduction rufinienne du *Peri Archôn* falsifiée par les amis de Jérôme ?
a) Riposte à des insinuations : l'or comme instrument de corruption

4. Ta lettre continue : « Ne va pas acheter mon secrétaire à prix d'or, ainsi que tes amis l'ont fait pour mes papiers du *Peri Archôn* qui n'étaient pas encore corrigés, pas encore mis au net⁴⁶⁰, pour pouvoir falsifier plus aisément ce que nul ne détenait, ou fort peu de gens. Reçois pour rien de ma part l'ouvrage* que tu pouvais rêver d'acquérir à grands frais. » N'as-tu pas honte de ce préambule ? Moi, acheter ton secrétaire à prix d'or ? Et quel est-il, l'homme assez

tantus ac talis est ut audeat cum Croeso et Dario pugnare diuitiis, ut subitum Demaratum et Crassum non pertimescat ? Vsque adeone obdurasti frontem, ut mendacium ponas spem tuam, et aestimes te protegi posse mendacio ^a,
 460 A et quicquid finxeris tibi credendum putes ? Quis Bethleem de cubiculo fratris Eusebii furatus est epistulam laudatricem tuam ? Cuius artificio et a cuius ministris, in sanctae Fabiolae hospitio et uiri christiani et prudentis Oceani, inuentus est codex quem illi numquam uiderant ? An idcirco te aestimas innocentem si quicquid tuum est in alios conferas ? Quicumque te offenderit, quamuis simplex, quamuis innoxius sit, ilico criminosis fiet ? Habes
 20 enim per quod Danae est uicta pudicitia, quod Giezi magistri praetulit sanctitati ^b, propter quod Iudas tradidit Dominum suum ^c.

5. Videamus tamen quid meus necessarius de schedulis
 B tuis « necdum emendatis, nondum ad purum digestis » falsauerit ; et ob id facilius ei falsitas fuerit « quod aut nullus eas haberet, aut admodum pauci ». Et ante scripsi, et nunc
 5 eadem, Deo mediante, protestor, me non probasse accusationem eius nec cuiusquam christiani in christianum. Quid enim necesse est in multorum scandala ruinamque proferri quae secreto aut corripere ualeas aut emendare ? Sed quia unusquisque uiuit stomacho suo, et amicus non
 10 statim dominus est alterius uoluntatis, sicut accusationem etiam ueram reprehendo, sic falsitatem schedularum in sancto uiro non suscipio. Quid enim (535) homo latinus

8. Croeso et Dario : -si et -rii VXix || 9. subitum AFHPT Ω , edd. : -to VXciII || 18. alios : alias F aliis HPi alium T || quicumque : qui cum TV || 20. Danae FHPTVc²r : donum A dianae Ec¹ Ω dane XaixIII¹ dinae III² danae edd. || 21. *praetulit magistri β

5, 2. *tuis A² β , edd. : suis cell. codd. || et ante nondum add. edd. || 3. facilius V²W β : -lius AFHPTV¹Xci, edd. || falsitas fuerit : falsatae fuerint FHP, edd. || 5. probasse : -auisse X approbasse r Ω , edd. || 7. scandala ruinamque : -lo -naque HP || 8. *proferri : -re β

fort pour prétendre rivaliser de richesses avec les Crésus et les Darius, pour ne pas avoir grand-peur de tomber à l'improviste sur un Démaratus ou un Crassus ? As-tu poussé si loin l'endurcissement que tu ailles mettre ton espoir dans le mensonge, t'imaginer qu'un mensonge pourra te couvrir ^a et penser qu'on doit ajouter foi à toutes tes inventions ⁴⁶¹ ? Qui a volé à Bethléem dans la chambre du frère Eusèbe la lettre qui faisait ton éloge ? Qui a usé d'astuce, qui a fait agir ses gens, si bien qu'on a découvert au logis de la sainte Fabiola et de ce chrétien avisé qu'est Oceanus un ouvrage qu'eux n'avaient jamais vu ⁴⁶² ? Est-ce que tu places ton innocence dans le fait de rejeter sur les autres tout ce qui est de toi ? Quiconque t'aura froissé, si droit ^{*}, si irréprochable soit-il, tombera aussitôt sous le coup de tes griefs ? Tu possèdes en effet ce qui eut raison de la pudeur de Danae, ce que Giezi préféra à la sainteté de son maître ^b, ce pour quoi Judas livra son Seigneur ^c ⁴⁶³.

b) Pourquoi Eusèbe n'a pu falsifier la traduction du *Peri Archôn*

5. Voyons toutefois quelles falsifications mon ami a apportées à tes papiers « qui n'étaient même pas encore corrigés ni déjà mis au net » — et la tâche lui aurait été facilitée par le fait que « nul ne les détenait, ou fort peu de gens ⁴⁶⁴ ». Je l'ai écrit auparavant, et je proteste maintenant encore, en prenant Dieu pour arbitre, que je n'ai pas approuvé son accusation, pas plus qu'aucune autre portée de chrétien à chrétien. À quoi bon en effet étaler au grand jour, pour le scandale et la perte d'un grand nombre, ce qu'on peut en secret blâmer ou corriger ? Mais puisque chacun vit avec son humeur et qu'un ami n'a pas barre immédiatement sur la volonté d'autrui, tout comme je réproue une accusation, même justifiée, je n'admets pas non plus que soit imputée à un saint homme la falsification de tes papiers ⁴⁶⁵. Qu'est-ce qu'un Latin aurait en effet pu transformer dans une traduction

4, a. Cf. Is. 28, 15 b. Cf. IV Rois 5, 20-27 c. Cf. Matth. 26, 14-16

de interpretatione graeca potuit immutare ? Aut quid subtraheret uel adderet in libris Περὶ Ἀρχῶν, ubi sic contexta sunt omnia et alterum pendet ex altero, ut quicquid tollere uolueris aut addere quasi pannus in uestimento statim appareat ? Quod ergo me mones, ipse facito. Paululum saltem humani, si non christiani pudoris adsume, nec, despecta et calcata conscientia tua, uerbis te purgandum ²⁰ putes, qui rebus urgeris. Si Eusebius auro redemit inemendatas schedulas quas falsaret, tu profer tuas quae falsatae non sunt ; et si probaueris nihil in illis haereticum, tunc ille crimine tenebitur falsitatis. Quamuis mutas, quamuis corrigas, catholicas non probabis. Si enim error ²⁵ esset in uerbis aut in paucis sensibus, possent detruncari mala, et bona pro his reponi. Vbi autem tota disputatio aequalis est et uniuersae rationabiles creaturae, quae propria uoluntate corruerant, in unum postea reuertentur ^D statum, ut rursum ex alio principio aliae sint ruinae, quid ³⁰ habes emendare nisi cuncta mutaueris ? Quod si facere uolueris, iam non libros alienos interpretaberis, sed condas tuos. Hoc autem cuiusmodi argumentum sit, non intellego : « Quia, inquit, inemendatae et nondum ad purum digestae erant schedulae, idcirco facilius ab Eusebio falsatae sunt. » Aut ego tardior sum, aut mihi satis fatuum ³⁵ et obtusum uidetur. Si necdum emendatae nec ad purum digestae erant schedulae, error earum non Eusebio imputabitur, sed morae et tarditati tuae qui emendare cessasti, et in eo solo erit ille culpabilis quia scripta tua cito ⁴⁰ seminauit in uulgo, quae tu paulatim emendare decreue-

13. immutare : imitari r mutare x immitare Ω || subtraheret : -re Xirx ren[f] Ω || 14. adderet : -re Xrx adheret Ω || 16. *uolueris aut addere AFHPTVc : uol. uel add. i, edd. uel add. uol. β || 18. nec : non F ne H, edd. || 19. purgandum : -atum HP, edd. || 21. falsaret : -ris et rΩ -ret et II || 22. sunt : sint edd. || 25. esset... possent : esset... possint A¹HV¹Ω est... possunt Vic. || 28. corruerant : consuuerant F ceciderant T uti consuuerant V conserant rΩ || 29. statum : statim FTV¹rΩ || alio : eodem edd. || 33. inquit : -is II, Vic.

fait sur le grec ? Ou bien que pourrait-il supprimer ou ajouter au *Peri Archôn*, où tout se tient si étroitement et s'enchaîne si bien que, quoi qu'on veuille enlever ou ajouter, cela se verrait tout de suite comme une pièce à un habit ⁴⁶⁶ ? Ce à quoi tu m'engages, applique-le donc toi-même. Pratique un peu la modestie, celle au moins qui sied à un homme, sinon à un chrétien, et ne va pas, après avoir méprisé et foulé aux pieds ta propre conscience, croire que tu puisses être lavé par des mots, alors que les faits t'accablent *. Si Eusèbe a racheté à prix d'or des papiers non corrigés pour les falsifier, toi, produis les tiens qui ne l'ont pas été. Et si tu prouves qu'ils n'ont rien d'hérétique, alors c'est lui qu'on inculpera de faux *. Tu auras beau modifier, tu auras beau corriger, tu ne feras pas la preuve de leur orthodoxie ⁴⁶⁷. S'il y avait erreur sur des mots ou sur quelques idées, on aurait pu retrancher le mauvais et le remplacer par du bon. Mais lorsque tout dans la discussion se vaut, et que l'ensemble des créatures raisonnables, déçues de par leur propre volonté, doivent recouvrer ensuite une condition unique, si bien qu'un nouveau commencement redonnerait lieu à de nouvelles chutes, que peux-tu corriger sans devoir tout changer ? Et si tu tiens à le faire, tu n'en seras plus à traduire les livres d'autrui, mais à composer les tiens propres ⁴⁶⁸.

c) Les incohérences
du réquisitoire
de Rufin

Et je ne saisis pas la portée de l'argument que voici : « C'est, dit-il, parce que mes papiers n'étaient pas corrigés et pas encore mis au net qu'Eusèbe les a plus aisément falsifiés. » Ou bien c'est moi qui ai l'esprit trop lent, ou alors c'est là, me semble-t-il, un argument passablement inepte et stupide. Si tes papiers n'étaient ni corrigés ni mis au net, les erreurs qui s'y trouvent seront imputées non pas à Eusèbe, mais à ton retard et à tes lenteurs à toi qui en as fait traîner la correction. Et s'il est, quant à lui, répréhensible, ce ne sera que pour avoir promptement diffusé auprès du public tes écrits que tu avais décidé de corriger petit

ras. Sin autem, ut tu uis, eas falsauit Eusebius, quid causeris atque praetendis inemendatas et necdum ad purum digestas in publicum prorupisse? Et emendatae enim et non emendatae similem recipiunt falsitatem. « Nullus, 45 inquit, eos habebat libros, aut admodum pauci. » In uno sermone quanta diuersitas! Si nullus eos habebat, quomodo apud paucos erant? Si pauci habebant, cur nullum habuisse mentiris? Cum autem dicas (536) apud paucos B fuisse, et, te ipso confitente, subuersum sit quod nullus 50 habuerit, ubi est illud quod quereris, auro redemptum notarium tuum? Dic nomen notarii, quantum auri datum sit, ubi, per quem aut cui datum. Vtique proditorem tuum abiecisti a te, et tanti facinoris reum a tuo consortio separasti. Vide ne magis illud uerum sit, a paucis illis amicis 55 tuis et Eusebio et ceteris data exemplaria, quae ita inter se congruunt atque consentiunt ut ne puncto quidem ab altero differant. Dein cuius prudentiae est dare aliis exemplar quod nondum emendaueris? Scriptae ad purum non erant schedulae, et emendandos errores tuos iam alii possidebant. Sentisne non haerere inter se mendacium, et quod tibi in articulo temporis profuit ut episcoporum C sententias subterfugeres patere discussum, et tuis te uerbis redargui? Ex quo apparet, iuxta inclyti oratoris elogium, te uoluntatem habere mentiendi, artem fingendi 65 non habere ^a.

41. eas : om. rΩ et II || 43. *enim om. β || 45. inquit : -is A²II, edd. || 51. auri : aurum TVI || 52. *aut : et AFTVci || 54. *illis om. β || 55. et¹ om. TV || 57. dein : deinde x, edd. || 58. emendaueris : -ras HP, edd. || 61. quod : quid AEPXai, edd.

à petit ⁴⁶⁹. Si au contraire, comme tu le veux, c'est Eusèbe qui les a falsifiés, que viens-tu chicaner en alléguant que c'est sans avoir été corrigés ni mis au net qu'ils ont surgi en public? Qu'ils aient été corrigés, en effet, ou qu'ils ne l'aient pas été, ils sont soumis à pareille falsification ⁴⁷⁰.

« Nul, dit-il, ne détenait ces livres, ou fort peu de gens. » En un seul propos, la contradiction est de taille * ! Si « nul » ne les détenait, comment se trouvaient-ils chez « peu de gens » ? S'ils étaient « peu » à les détenir, pourquoi ce mensonge que « nul » ne les a détenus ? Mais puisque tu dis qu'ils ont été aux mains de « peu de gens » et que ton propre aveu renverse l'affirmation selon laquelle « nul » ne les aurait détenus, que devient ta plainte au sujet de ton secrétaire acheté à prix d'or ? Dis le nom du secrétaire, la quantité d'or donnée, le lieu, l'intermédiaire ou le destinataire ⁴⁷¹. A coup sûr, tu t'es débarrassé de celui qui t'a trahi, et tu as rompu toutes relations avec l'homme coupable d'un tel forfait.

Prends garde qu'il n'y ait une autre version plus exacte : ce serait ce « peu » d'amis à toi * qui auraient donné à Eusèbe et à bien d'autres des exemplaires si parfaitement concordants qu'il n'y a de l'un à l'autre pas même un point qui diffère. Et puis, de quelle prudence est-ce faire preuve que de donner à d'autres un exemplaire que tu n'aies pas encore corrigé * ? Tes papiers n'étaient pas mis au net, et les erreurs qu'il te fallait corriger étaient déjà en possession d'autrui ! Est-ce que tu réalises que ton mensonge ne tient pas debout, que ce qui t'a servi à un moment donné pour te dérober aux sentences des évêques * ne résiste pas à l'examen, et que tes propres paroles te confondent ? D'où il ressort que, selon le mot d'un orateur célèbre, tu as la volonté de mentir sans avoir l'art de feindre ^a ⁴⁷².

5, a. Cf. CICÉRON, *locus incertus*

6. Sequar ordinem epistulae et ipsa ut locutus es uerba subnectam : « Eloquentiam, ut dicis, tuam et in praefatione mea laudasse me fateor, et etiam nunc laudarem, nisi tu eam, contra Tullii tui sententiam, multa iac-
 5 tantia faceres odiosam ^a. » Vbi iactaui eloquentiam meam, qui etiam a te laudatam non libenter accepi ? An hoc dicis quia non uis subdola praedicatione palpari ? Aperte accusaberis, ut, qui laudantem respuis, sentias criminantem. Imperitiam autem tuam non tam stultus eram ut repre-
 D henderem, quam nemo potest fortius accusare nisi tu ipse dum scribis ; sed uolui ostendere condiscipulis tuis, qui tecum litteras non didicerunt ^b, quid per triginta annos in Oriente profeceris, qui, συγγραφεὺς ἀγράμματος, procacitatem disertitudinem, et maledicere omnibus bonae
 462 A conscientiae signum arbitraris ^c. Nec tibi, ut dicis, ferulas adhibeo, neque ἀθηνογέροντα meum scutica et plagis litteras docere contendo ; sed quia fulmen eloquentiae tuae atque doctrinae omnes tractatores ferre non possumus, et ingenii acumine praestringis oculos nostros, in tantum ut
 20 omnes (537) tuos inuidos putes, certatim opprimere te cupimus, ne, si semel in scribendo obtinueris principatum et in arce eloquentiae steteris ^d, cunctis nobis qui aliquid scire uolumus muttire non liceat. Ego philosophus, rhetor, grammaticus, dialecticus, hebraeus, graecus, latinus, tri-
 25 linguis ? Hoc modo et tu bilinguis eris, quia tantam habes

6, 2. in : non rΩ || 3. et om. β, Er. Mar. || 4. iactantia : sententia HP² sententia tua i || 7. palpari : palmari ΠΩ || 13. συγγραφεὺς ἀγράμματος AFHPTV¹ci, Er. Vic. Mar. : -φευ αγγ. V²W, Val. συγγρ. αγγματος X supraeu carpanatos rα συκφευ carpanatos ΠΩ || 16. *ἀθηνογέροντα : -ταμ AF athenogerontam TVβ -tem HP -te W -ta Xci, edd. || *meum scutica FcaII, edd. : euscutica A¹E et scutica A² per mea scutica H²P² per euscutica H¹P¹VW eoscutica T mecum scuttina X meum scuticam rΩ || plagis A²EFPTV²Xci, edd. : plagas A¹HV¹β || 17. quia : quasi β || *fulmen : flumen HPTrΩ, Val.² || 19. *praestringis AFPVX, Er. Vic. : praestingis H perstringis Tciβ, Mar. Val. || 20. te opprimere ci || 21. ne si EPTV²WX¹ci, edd. : nisi A¹FHV¹X²β nisi si A² || 22. arce eloquentiae : arte el. TVc el. arce edd. || 24. dialecticus hebraeus graecus om. β || 25. quia : qui HPΩ, edd.

II, 3. Jugements
 des deux adversaires
 sur leurs capacités
 littéraires respectives

6. Je vais suivre l'ordre de la lettre et rapporter exactement les termes que tu as utilisés : « Ton éloquence, comme tu dis, je reconnais en avoir aussi fait l'éloge dans ma préface ; éloge que je renouvellerais maintenant encore, si tu ne l'avais, contre l'avis de ton Cicéron, rendue odieuse par toute ta vantardise ^a ⁴⁷³. » Où donc me suis-je vanté de mon éloquence, moi qui n'ai pas admis de bon gré qu'elle fût louée, même par toi ? Est-ce que tu dis cela parce que tu ne veux pas des cajoleries d'un panegyrique hypocrite ? Tu vas être accusé ouvertement, si bien que, toi qui craches sur qui te loue, tu vas sentir qui t'attaque ⁴⁷⁴. Pour ce qui est de ton incompétence, je n'étais pas assez sot pour la blâmer : nul ne saurait la dénoncer plus énergiquement que toi-même en écrivant * ! Mais j'ai voulu montrer à tes condisciples, ceux qui avec toi n'ont pas appris les lettres ^b, les progrès que tu as accomplis en Orient durant trente années, toi, le *lettré sans lettres*, qui prends l'insolence pour du beau parler et la médisance généralisée pour un signe de bonne conscience ^c ⁴⁷⁵. Ce n'est pas que je t'applique les verges, comme tu dis, ni que je m'efforce d'inculquer les lettres à mon *disciple sénile d'Athéna* par le fouet et les coups. Mais comme nous ne pouvons, nous tous les écrivains, endurer les foudres de ton éloquence et de ta science, et que l'acuité de ton talent éblouit nos yeux, à tel point que tu nous crois tous jaloux de toi, nous rivalisons du désir de t'écraser, de peur que, si jamais tu viens à obtenir la primauté comme écrivain et à t'installer au pinacle de l'éloquence ^d, il ne nous soit pas permis de souffler mot, à nous tous qui prétendons savoir quelque chose ⁴⁷⁶. Je suis, moi, philosophe, rhéteur, grammairien, dialecticien, hébreu, grec, latin, trilingue ? A ce compte-là, tu vas être, quant à toi, bilingue, car tu as du grec et du

6, a. Cf. CICÉRON, *Diu. in Caec.* 11, 36 b. Cf. CICÉRON, *Pro Q. Gallio* (cité chez JÉRÔME, *Epist.* 52, 8, 5) c. Cf. TERTULLIEN, *Adv. Hermog.* 1, 2 d. Cf. CICÉRON, *Orat.* 17, 56. QUINTILIEN, *Inst.* 12, 11, 28

graeci latinique sermonis scientiam ut et Graeci te latinum, et Latini graecum putent; et papa Epiphanius πεντά-
 B γλωσσος, quia quinque linguis contra te et amasium
 tuum loquitur. Simulque admiror qua temeritate contra
 30 tantarum artium uirum audeas dicere: « Tu qui tot disciplinarum oculis uigilas, quomodo uenia donandus es si erraueris, et non perpetuo pudoris silentio contegendus? »
 Quod cum legissem et me putarem alicubi in sermone
 lapsum — *Qui enim in uerbo non peccat, iste perfectus*
 35 *est* e —, et suspicarer eum aliquid meorum prolatum
 esse uitiorum, subito intulit: « Ante biduum mihi quam proficisceretur harum baiulus, in manus uenerunt quae in me declamasti. » Vbi est ergo quod minaris et dicis:
 « Quomodo uenia donandus es si erraueris, et non perpe-
 40 tuo pudoris silentio contegendus? »? Nisi forte pro angustia temporis non potuisti ea in ordinem digerere, aut
 C aliquem de eruditis conducturus eras, qui in opusculis meis gemmarum eloquentiae tuae ornamenta perquireret. Supra scribis: « Gratis a me missum suscipe codicem quem
 45 censu magno cuperes comparatum », et nunc humilitatis praestigiis loqueris: « Imitari te nolui; sed refestinate eo qui ad te remeabat, malui paucis ad te quam ad alios pro-
 tuis maledictis latius scribere. » Et interim audacter fruito imperitia tua. Semel enim confessus es, dicens: « Super-
 50 flua tibi reprehensio fuit in paucis, quae professa nobis habetur in omnibus. » Nec reprehendam quod « comparatum » codicem pro « empto » posueris, cum « comparatio »

34. *uerbo : sermone β || 39. donandus es uenia HP, edd. || 41. ordinem : -ne Pβ || 42. conducturus eras : conduxeras AEF || 44. scribis V²Wβ : scripsi A¹FV¹i scripsisti A²EHPTXca, edd. || 46. praestigiis : -gias perstringis V¹ -gias perstringens V²W uerba (om. Ω) perstringis rΩ || nolui : uolui Er. Vic. Mar. Val.¹ || 48. fruito : -tor Pr, Vic. frui Xcix frueris Er. Mar. Val.

latin une connaissance si approfondie que tout à la fois les Grecs te prennent pour un Latin et les Latins pour un Grec; et notre père Épiphane sera *pentaglotte* puisqu'il parle en cinq langues contre toi et ton favori⁴⁷⁷.

Et, du même coup, je m'étonne de l'outrecuidance avec laquelle tu oses dire contre un homme qui possède tant de qualifications: « Toi qui as, pour être vigilant, les yeux que te donnent d'aussi nombreuses disciplines, comment peut-on devoir t'accorder le pardon si tu te trompes, au lieu de laisser retomber sur toi l'éternel silence de la honte⁴⁷⁸? » J'avais lu cette phrase et je croyais à quelque défaillance dans mon style — « Celui en effet qui ne pêche pas en parole, c'est qu'il est parfait^e 479 » —, et je m'attendais à ce qu'il dénonçât quelque'un de mes défauts, quand il a soudain introduit ces mots: « C'est deux jours avant que ne s'en aille le porteur de la présente que sont parvenues entre mes mains les invectives que tu as lancées contre moi. » Que deviennent donc ta menace et ta déclaration*: « Comment peut-on devoir t'accorder le pardon si tu te trompes, au lieu de laisser retomber sur toi l'éternel silence de la honte? » A moins que par hasard tu n'aies pu, pressé par le temps, y mettre bon ordre, ou bien que tu fusses sur le point d'engager quelqu'un parmi les gens instruits pour aller chercher dans mes opuscles les perles dont s'orne-rait ton éloquence⁴⁸⁰! Plus haut, tu écris: « Reçois pour rien de ma part l'ouvrage que tu pouvais rêver d'acquérir à grands frais », et maintenant voici que tu t'exprimes sous les dehors de l'humilité: « Je n'ai pas voulu t'imiter*. Mais comme celui qui retournait vers toi repartait en hâte, j'ai mieux aimé t'écrire à toi en peu de mots que d'envoyer à d'autres une lettre plus développée en réponse à tes insultes. » Et, pendant ce temps, profite hardiment de ton incompetence! Tu l'as en effet une fois admise par ces mots: « Elle était superflue, la critique que tu as faite sur quelques points, puisque nous reconnaissons qu'elle vaut pour l'ensemble. » Aussi ne te critiquerai-je pas pour avoir employé *comparatum* à propos de l'ouvrage au lieu de *emptum*, bien que *conpa-*

aequalium sit, « emptio » pretii adnumeratio ; et « refestinantante eo qui ad te remeabat » sordidissimae elocutionis

D *περισσολογία*. Tantum sensibus respondebo, et te in omnibus nequaquam soloecistam ac barbarum, sed (538) mendacem, subdolum, impudentem esse conuincam.

7. Si ad me tantum epistulam scribis ut me commoneas et emendatum uelis, ne ceteris scandalum facias, et
463 A aliis furentibus iugulentur alii, cur libros contra me scribis ad alios, et legendos per satellites tuos toto orbe dispergis ? Vbi est syllogismus tuus, quo me irretire conaris et loqueris : « Quem in hoc, magister optime, emendare cupiebas ? Si illos ad quos scribis, nihil deliquerant ; si me quem arguis, non ad me scripseras » ? Et ego tibi tuis respondebo sermonibus : Quem emendare cupiebas, magister indocte ? Eosne qui non peccauerant, an me ad quem non scripseras ? Brutos putas esse lectores et omnes non intellegere prudentiam tuam, immo malitiam, qua et serpens prudentior fuit cunctis bestiis in paradiso ^a, ut a me secretam commotionem flagites quem publica accusatione persequeris ? Et non te pudet accusationem tuam
B apologiam uocare ? Quererisque cur opponam clipeum pugioni tuo, et tibi, quasi religiosus et sanctulus, perso-

55. *περισσολογία Mar. Val. : -για α, Er. Vic. prissolosiae (prito- r) β
7, 7. illos : illis A¹X illi A²Vc²ir, Er. Vic. Mar. || 8. tibi tuis respondebo : tuis resp. Ti tuis tibi resp. VX, Vic. tuis resp. tibi Er. Mar. Val. || 15. persequeris : pros- HP || 17. religiosus : -sulus edd.

7, a. Cf. Gen. 3, 1

ratio se dise de termes équivalents, *emptio* pour le versement d'un prix ; ni pour avoir, en disant : « Comme celui qui retournait vers toi repartait en hâte », commis un affreux *pléonasme*. Je m'en vais répondre seulement sur le fond, et je te convaincrai tout au long, non pas du tout d'être l'auteur de solécismes ni de barbarismes, mais d'être un menteur, un fourbe, un impudent ⁴⁸¹.

III. A PROPOS DES ÉCRITS DE RUFIN ET DE JÉRÔME RELATIFS A LA CONTROVERSE.

III, 1. La publicité donnée aux livres de Rufin est contraire à la discrétion requis

7. Si c'est à moi uniquement que tu écris une lettre pour me rappeler à l'ordre, et avec le désir de me corriger, afin de ne pas créer de scandale à autrui et d'éviter que les uns ne se fassent égorger tandis que les autres se déchaîneraient, pourquoi adresses-tu à d'autres des livres rédigés contre moi et en assures-tu la diffusion par tes hommes de main pour qu'on les lise dans le monde entier ⁴⁸² ? Où est-il ton syllogisme dans le filet duquel tu cherches à m'envelopper en disant : « Qui désirais-tu donc corriger à ce propos, excellent maître ? S'agit-il de ceux à qui tu écris ? Ils n'étaient nullement fautifs ; de moi que tu dénonces ? Ce n'est pas à moi que tu avais écrit. » Eh bien, je m'en vais, moi, te riposter en tes propres termes : Qui désirais-tu donc corriger, maître ignorant ? Ceux qui n'avaient pas péché, ou bien moi à qui tu n'avais pas écrit ⁴⁸³ ? Tu prends tes lecteurs pour des balourds, et tu t'imagines que personne n'entend ta circonspection, ou plutôt ta malice — celle qui a rendu le serpent plus circonspect que toutes les bêtes du paradis ^{a *} —, si bien que tu me réclames un avertissement confidentiel, à moi que tu poursuis d'une accusation publique ? Et tu n'as pas honte de nommer « apologie » ton accusation ? Et tu te plains que j'oppose mon bouclier à ton poignard, et tu t'affubles, en dévot et en petit saint, du

nam humilitatis imponis, et dicis : « Si erraueram, quare scribis aliis et non me ipsum redarguis ? » Hoc ipsum in te
 20 retorquebo ; quicquid enim me non fecisse causeris, quare non ipse fecisti ? Velut si quis pugnis aliquem calcibusque collidens, si resistere uoluerit, dicat ei : Nonne tibi praeceptum est : *Qui te percusserit in maxillam, praebe ei et alteram* ^b ? Quid enim, bone uir, tibi praeceptum est ut me
 25 uerberes, oculus mihi effodias ? Et si paululum me commouero, Euangelii mihi praecepta cantabis ? Vis scire totas argutiarum tuarum strophas et uulpicularum insidias, quae habitant in parietinis ^c, de quibus et Hiezechiel loquitur : *Quasi uulpes in deserto prophetae tui, Israel* ^d ? Aus-
 30 culta quid feceris : ita me in tua praefatione laudasti ut obicerentur mihi laudes tuae et, nisi me alienum tanto laudatore dixissem, haereticus iudicaretur. Postquam repuli crimina, id est laudes tuas, et absque inuidia tui nominis respondi criminibus, non criminatori, atque, ut me
 35 catholicum a te infamatus probarem, inuectus sum in haereticos, irascaris, furis, (539) et luculentissimos libros contra me cudis. Quos cum legendos et cantandos omnibus tradidisses, certatim ad me de Italia et urbe Roma atque Dalmatia scripta uenerunt, quibus me laudator
 40 pristinus ornasses praeconiis.

21. calcibusque aliquem Ac || 23. maxillam : -la FHPTV -lam dexteram c || 26. totas : tutas rΩ tortas Er. Val.² || 31. a ante tanto add. edd. || 37. cudis HPWII, edd. : euomis AEc edis F mittis T condis Xix tu conponis r tu odis Ω || 40. ornasses : et β

b. Matth. 5, 39 c. Cf. Éz. 13, 4 ; 33, 27 d. Éz. 13, 4

masque de l'humilité, et tu dis : « Si j'étais en tort, pourquoi écris-tu à d'autres, au lieu de m'adresser ta réplique précisément à moi ? » C'est cela précisément que je m'en vais retourner contre toi ⁴⁸⁴. En effet, tout ce que tu me reproches de n'avoir pas fait, pourquoi, de ton côté, ne l'as-tu pas fait ⁴⁸⁵ ? C'est comme si l'on se mettait à rosser quelqu'un à coups de poings et à coups de pieds, et qu'on répondît à l'autre, s'il prétendait résister : ' Est-ce qu'il ne t'a pas été prescrit : « A celui qui t'aura frappé sur une joue, présente encore l'autre ^b » ? ' Eh quoi, l'homme de bien ! Il t'a été prescrit de me battre, de me crever un œil * ? Et si je me mets à remuer un tant soit peu, tu vas me chanter les préceptes de l'Évangile ?

III, 2. La distance
à maintenir
entre hérésie
et orthodoxie :

a) Face aux écrits
de Rufin,

Jérôme acculé à répondre
pour se démarquer

Veux-tu savoir tous les détours rusés de tes arguties et les pièges des renardeaux habitant dans les décombres ^c, dont Ézéchiël dit aussi : « Comme des renards dans le désert, tels sont tes prophètes, Israël ^d ⁴⁸⁶. » Écoute ce que

tu as fait. Tu m'as loué à tel point dans ta préface que l'on m'a fait reproche de tes louanges et que, si je ne m'étais désolidarisé d'un tel panégyriste, l'on m'aurait jugé hérétique. Après que j'eus repoussé tes griefs, c'est-à-dire tes louanges, que, sans aucune malveillance à ton endroit, j'eus répondu à ces griefs, et non pas à celui qui les formulait, et que, pour faire la preuve de mon orthodoxie, moi que tu avais discrédité, je me suis attaqué aux hérétiques, te voilà qui t'emportes, qui te déchaines *, et qui forges contre moi des livres éblouissants ⁴⁸⁷. Et comme tu les avais donnés à lire et à fredonner à tout le monde, des écrits me sont parvenus à l'envi, d'Italie, de la ville de Rome, et même de Dalmatie, qui faisaient état des éloges que tu m'avais décernés, toi, mon panégyriste d'antan ⁴⁸⁸.

8. Fateor, ilico ad obiecta respondi, et me non esse
 D haereticum totis uiribus probare conatus sum. Misique
 hos ipsos apologiae meae libros ad eos quos tu uulne-
 raueras, ut uenena tua nostra sequeretur antidotus. Ob
 5 hanc culpam mittis mihi et priores libros et recentem
 epistulam plenam iniuriarum et criminum. Quid me uis
 facere, bone amice ? Taceam ? Videbor crimen agnoscere.
 Loquar ? Terres me gladiis tuis, et accusationem non iam
 ecclesiasticam, sed tribunalium comminaris. Quid feci ?
 10 quid commerui ? in quo te laesi ? Quia me negaui haere-
 464 A ticum ? quia tuis laudibus dixi indignum ? quia haereti-
 corum fraudulentias et periuria aperto sermone descripsi ?
 Quid ad te, qui et catholicum et ueracem esse te iactas,
 qui libentius me accusas quam te defendis ? Num mea
 15 defensio accusatio tua est ? Aut aliter orthodoxus esse
 non poteris nisi me haereticum conprobaris ? Quid tibi
 prodest societas mea ? Aut quae est ista prudentia ? Accu-
 satus ab aliis, accusas alium ; ab alio appeteris, et illi ter-
 gum obuertens, quiescentem contra te prouocas.

9. Testor mediatorem Iesum inuitum me et repugnan-
 tem ad haec uerba descendere et, nisi tu prouocares, sem-
 B per taciturnum fuisse. Denique noli accusare, et ego cessabo
 defendere. Quae est enim audientium aedificatio, duos
 5 senes inter se propter haereticos digladiari, praesertim
 cum ambo catholicos se uideri uelint ? Omittamus haere-
 ticorum patrocinium, et nulla erit inter nos contentio.

8. 4. nostra : noster *FW²cIIΩ om. r* || 5. et¹ om. β || 7. taceam... loquar : si
 tac... si loq. β || 8. iam non *rΩ* || 10. te om. *FHPVt* || me negaui : nominaui *rII*
 minauit *Ω* || 11. tuis : tuis me *T* me tuis *edd.* || dixi : duxi *AP, edd.* dixi me
rx || 13. *esse te : te esse *TVX, edd.* esse *t* || 16. conprobaris : -baueris *Trx,*
edd. -babis *c*

9. 2. descendere : respondere *HP, Val.²*

8. Je l'avoue, j'ai aussitôt répondu aux reproches et
 j'ai tenté de toutes mes forces de prouver que je n'étais
 pas hérétique⁴⁸⁹. Et j'ai envoyé justement ces livres de
 mon apologie à ceux que tu avais blessés, pour qu'à
 la suite de tes poisons vint notre antidote *. Voilà la
 faute pour laquelle tu m'envoies à la fois tes précédents
 livres et une nouvelle lettre pleine d'injures et de griefs *.
 Que veux-tu que je fasse, mon brave ami ? Me taire ?
 J'aurais l'air de reconnaître ma culpabilité. Parler ?
 Tu m'effraies de tes glaives et tu menaces de porter
 plainte, non plus devant l'Église, mais devant les tri-
 bunaux *. Qu'ai-je fait ? En quoi me suis-je rendu cou-
 pable ? En quoi t'ai-je fait du tort ? Est-ce pour avoir
 dit que je n'étais pas hérétique ? Est-ce pour m'être
 déclaré indigne de tes éloges ? Est-ce pour avoir dépeint
 ouvertement les fourberies et les parjures des héré-
 tiques ? Qu'est-ce que ça te fait, à toi qui te vantes d'être
 tout à la fois catholique et sincère, qui es plus empressé
 de m'accuser que de te défendre ? Me défendre, est-ce
 par hasard t'accuser ? Ou bien ne saurais-tu être ortho-
 doxe autrement qu'en me convainquant d'hérésie ?
 Quel profit trouves-tu à m'associer à toi ? Ou bien qu'est-
 ce que cette sagacité ? Accusé par les uns, tu en accuses
 un autre. Tu es assailli par l'un, et voilà que, lui tour-
 nant le dos, tu excites contre toi un autre qui se tient
 tranquille⁴⁹⁰.

**b) Appel
 à la réconciliation
 dans une foi commune
 face à l'origénisme**

9. J'en appelle à Jésus
 comme médiateur : c'est
 contre mon gré et à mon
 corps défendant que je m'a-
 baisse à ces paroles, et si, toi,
 tu ne m'excitais, j'aurais toujours gardé le silence. En
 définitive, ne porte pas d'accusations, et je cesserai,
 quant à moi, de me défendre⁴⁹¹. Qu'y a-t-il en effet
 d'édifiant à entendre deux vieillards croiser le fer à cause
 des hérétiques, surtout quand tous deux veulent passer
 pour catholiques⁴⁹² ? Abandonnons le patronage des
 hérétiques, et il n'y aura entre nous nul conflit⁴⁹³. Avec

Eodem feruore quo Origenem ante laudauimus, nunc damnatum toto orbe damnemus. Iungamus dexteram, animos
 10 copulemus, et duos Orientis atque Occidentis τροπαιοφόρους
 alacri sequamur incessu. Errauimus iuuenes, emendemus
 senes. Si frater es, me gaude correctum. Si amicus sum,
 de conuersione tua debeo gratulari. (540) Quandiu inter
 nos iurgium fuerit, uidebimur fidem rectam necessitate
 15 dicere, non uoluntate. Inimicitiae nostrae inuicem nobis
 C tollunt testimonium uerae paenitentiae. Si unum credi-
 mus, si idem et uolumus et nolumus — ex quo firmas
 nasci amicitias etiam Catilina testatur^a —, si haereticos
 pariter odimus et ueterem aequae damnamus errorem, quid
 20 contra nos tendimus, cum eadem oppugnemus, eadem
 defendamus? Ignosce mihi quod Origenis eruditionem et
 studium Scripturarum, antequam eius haeresim plenius
 nossem, in iuuenili aetate laudauim, et ego tibi dabo ueniam
 quod apologiam librorum eius cano scripseris capite.

10. Ante biduum quam ad nos epistulam scriberes,
 libellos meos in manus tuas uenisse testaris, et idcirco non
 habuisse spatium ex otio respondendi. Alioquin si medi-
 tatus in nos paratusque dixisses, fulmina iacere, non cri-
 15 mina uidereris. Et quis tibi credit, homini ueracissimo, ut
 D negotiator orientalium mercium, qui et hinc deportata
 uendere necesse habebat, et ibi emere quae huc rursus
 adueheret, bidui tantum Aquileiae fuerit, ut raptim et ex

8. damnatum : laudatum cum HP¹ quoque condemnatum T || 9. damne-
 mus : persequamur T laudabimus VXx damnauimus i || 11. *emendemus :
 -mur AFHPT²x, edd. || 14. uidebimur : -mus FHWXQ² || necessitate...
 uoluntate : -tem... -tem rΩ || 15. dicere : ducere c¹, edd.

10, 5. *credit : credet HP, edd. || 6. hinc deportata : hinc portata T haec
 portata VXi || 8. *bidui : biduo PTII biduum i, edd.

la même ardeur qu'auparavant pour son éloge, con-
 damnons Origène maintenant qu'il est condamné dans
 le monde entier. Serrons-nous la main, unissons nos
 cœurs et emboîtons allégrement le pas aux deux
porte-trophée de l'Orient et de l'Occident⁴⁹⁴. Notre
 jeunesse fut dans l'erreur, amendons notre vieillesse. Si
 tu es un frère, réjouis-toi de me voir corrigé. Si je suis un
 ami, je dois te féliciter de ta conversion⁴⁹⁵. Tant que
 durera notre querelle, nous aurons l'air d'énoncer la
 vraie foi par obligation, et non pas spontanément*.
 Nos inimitiés nous ôtent l'un à l'autre le témoignage
 d'un repentir véritable. Si nous n'avons qu'une seule foi,
 si nous nous accordons sur ce que nous voulons et refu-
 sons — de là naissent les amitiés solides, Catilina lui-
 même l'atteste^a 496 —, si nous tenons en pareille haine
 les hérétiques, et que nous condamnions également notre
 ancien égarement, pourquoi nous dresser l'un contre
 l'autre, puisque ce sont les mêmes thèses que nous atta-
 quons, les mêmes que nous défendons? Pardonne-moi
 d'avoir loué dans mon jeune âge le savoir d'Origène
 et son zèle pour les Écritures, avant d'avoir fait plus
 ample connaissance avec son hérésie, et moi, je te tien-
 drai quitte d'avoir écrit l'apologie de ses livres au temps
 de tes cheveux blancs⁴⁹⁷.

III, 3. Une excuse
 irrecevable
 à l'incapacité littéraire
 dont témoigne
 la réponse de Rufin

10. Tu attestes que mes opus-
 cules te sont parvenus entre
 les mains deux jours avant que
 tu ne nous écrives ta lettre, et
 que c'est la raison pour laquelle
 tu n'as pas eu le temps de
 répondre à loisir. Autrement, si tu avais parlé contre
 nous après mûre réflexion, ce sont des foudres qu'on
 te verrait lancer, non des griefs⁴⁹⁸. Et qui donc te croit,
 toi, l'homme à la parfaite sincérité*? Un marchand
 de denrées orientales, qui était dans l'obligation tout
 à la fois de vendre le stock emporté d'ici et d'acheter
 là-bas de quoi rapporter ici, serait resté deux jours
 seulement à Aquilée, si bien que tu aurais été forcé

9, a. Cf. SALLUSTE, *Catll.* 20, 4

tempore contra nos dictare epistulam cogereris ? Libri
 10 enim tui quos limasti per triennium disertiores sunt ?
 Nisi forte non fuit impraesentiarum qui tuas emendaret
 nenias, et idcirco omne iter dictionis tuae absque Palla-
 dis arte * salebris et uoraginibus uitiorum inciditur. Tam
 465 A apertum temporis mendacium est ut, non dicam respon-
 15 dere, sed legere bidui mea scripta non occurreris. Ex quo
 apparet te illam epistulam aut pluribus scripsisse diebus,
 ut stili ipsius elegantia probat, aut, si tumultuaria dictio
 est, nimium te esse neglegentem qui, cum extemporalis
 talis sis, meditatus deterior fueris.

11. Illud autem quod tergiuersaris et dicis te ea trans-
 tulisse de graeco quae ego prius latino sermone transtu-
 lerim, non satis intellego quid uelis dicere, nisi forte adhuc
 commentarios ad Ephesios criminariis et, quasi nihil tibi
 5 super hoc responsum sit, obduras frontis impudentiam
 nec auribus obturatis uoces recipis incantantis *. Nos in
 B commentariis et illis et aliis, et (544) nostram et aliorum
 sententias explicauimus, aperte confitentes quae sint hae-

10. triennium : biennium II || 13. salebris : latebris rΩ || *uitiorum
 uoraginibus β || 15. *bidui : biduo PTLI, edd. || occurreris : potueris edd. ||
 17. dictio : dictatio HPΩ², Val.² || 18. qui om. β
 11, 8. sint : sunt edd.

10, a. Cf. VIRGILE, Aen. 2, 15

11, a. Cf. Ps. 57, 5-6

de composer précipitamment une lettre impromptu
 contre nous * ? Tes livres, en effet, que tu as polis
 sur trois ans sont-ils plus éloquents ⁴⁹⁹ ? Mais peut-
 être n'y a-t-il eu pour lors personne qui pût corriger
 tes sonnettes, et voilà pourquoi le cours de ton élo-
 cution, à laquelle manque l'art de Pallas^a, se trouve
 entrecoupé tout au long par les saccades et les tour-
 billons de tes défauts ⁵⁰⁰. Telle est l'évidence de ton men-
 songe en matière de temps que tu ne serais pas parvenu
 en deux jours, je ne dis pas à répondre à mes écrits,
 mais à les lire ^{500 bis}. D'où il ressort, ou bien que tu
 as mis plus de jours à écrire cette lettre, comme le prouve
 la distinction du style même, ou que, si ton élocution y
 est chaotique, tu es par trop négligent, puisque étant ce
 que tu es dans l'improvisation, tu as été encore plus
 médiocre après réflexion ⁵⁰¹.

DEUXIÈME PARTIE :

RETOUR SUR LES MÉTHODES DE TRADUCTION ET DE COMMENTAIRE AINSI QUE SUR UN PROBLÈME D'ATTRIBUTION

1. Rufin ne peut justifier sa traduction du *Peri Archôn* en invoquant la technique des *Commentaires* sur l'*Épître* aux *Éphésiens*

11. Quant à ta dérobaie lorsque
 tu dis que tu as traduit du grec ce que
 moi j'avais auparavant traduit en
 latin, j'ai quelque peine à comprendre
 ce que tu veux dire, à moins que par
 hasard tu n'incrimines encore mes
Commentaires sur l'Épître aux Éphé-
siens et que, comme si aucune réponse
 ne t'avait été fournie à ce sujet, tu
 n'aies fait front plus impudem-
 ment que jamais, et que tu ne te sois bouché les oreilles
 pour ne pas être réceptif aux paroles du charmeur^a ⁵⁰².
 Nous, dans nos commentaires, aussi bien ceux-ci que les
 autres, nous avons développé à la fois notre point de
 vue et ceux des autres, en reconnaissant ouvertement

retica, quae catholica. Hic est enim commentariorum mos
 10 et explanantium regula, ut opiniones in expositione uarias
 persequantur et quid uel sibi uel aliis uideatur edisserant.
 Et hoc non solum sanctarum interpretes Scripturarum,
 sed saecularium quoque litterarum explanatores faciunt,
 tam latinae linguae quam graecae. Tu in libris $\Pi\epsilon\pi\iota\ \ 'A\rho\chi\omega\nu$
 15 id ipsum obtendere non potes. Arguet te enim praefatiun-
 cula tua in qua polliceris, detruncatis malis et quae ab
 haereticis addita fuerant, optima remansisse, ut quicquid
 ibi uel bonum uel malum dixeris iam non ei imputetur
 quem transfers, sed tibi qui interpretatus es. Nisi forte
 C haereticorum errores emendare debueris et Origenis mala
 proferre in medium! Sed de hoc, quia nos remittis ad codi-
 cem, ante tibi respondimus quam tua scripta legeremus.

12. De Pamphili libro, non ridiculosa, ut tu scribis, sed
 ridicula mihi forte res accidit, ut postquam Eusebii adse-
 ruerim illum esse, non Pamphili, ad extremum dixerim
 etiam me ante annos plurimos hoc putasse quod Pam-
 5 phili fuerit et a te exemplar huius uoluminis mutuatum.
 Vide quantum timeam cachinnos tuos, ut etiam nunc
 eadem ingeram! De tuo codice quasi Pamphili exemplar
 accepimus. Credidi christiano, credidi monacho: non
 putauit tantum sceleris a te posse confingi. Postea uero,
 D per interpretationem tuam quaestione contra Origenem

11. *persequantur: pros- $A^2r\Pi$ prosequatur Ω || et: ut $TVXc^1ix$ || uel¹
 om. $TVci$ || 15. id: ad $A\Omega$ || obtendere: attendere $r\Omega$ || 17. fuerant: -rint
 $TVci$ || 18. *ibi om. $T\beta$ || uel... uel: uel (om. i)... siue $AFHPTXi$ siue...
 siue c || 20. debueris: -ras $TVXcix$, edd.

12, 2. adseruerim: adseuerauerim Xx || 5. mutuatum: -asse $r\Pi$ -a Ω ||
 8. credidi christiano om. β || et ante credidi² add. *Er. Mar. Val.*

ce qui est hérétique et ce qui est catholique. Tel est en
 effet l'usage en matière de commentaires et la règle que
 suivent les exégètes: ils se mettent en quête de points
 de vue divergents quant à l'interprétation, et ils ex-
 posent soit leur propre manière de voir, soit celle d'autrui.
 Et c'est ce que font non seulement les exégètes des
 saintes Écritures, mais aussi les commentateurs de la
 littérature profane, tant en latin qu'en grec⁵⁰³. Toi, tu
 ne peux alléguer le même principe dans le cas du *Peri*
Archôn. En effet, ton avant-propos te dénoncera: tu y
 promets qu'une fois retranchés les mauvais passages et
 ceux qu'avaient ajoutés les hérétiques, il est resté ceux
 qui sont excellents, si bien que tout ce que tu auras dit
 là en bien ou en mal ne sera pas imputable à celui que
 tu traduis, mais à toi qui l'as traduit. A moins par hasard
 que tu n'aies dû corriger les erreurs des hérétiques et
 étaler au grand jour les mauvais aspects d'Origène!
 Mais à ce propos, puisque tu nous renvoies à ton ouvrage,
 nous t'avons répondu avant même de lire tes écrits⁵⁰⁴.

2. L'attribution à Pamphile

de l'*Apologie d'Origène*:
 a) La volte-face de Jérôme
 due à la découverte
 de la supercherie de Rufin

12. En ce qui concerne le
 livre de Pamphile, il a pu
 m'arriver une aventure non
 pas ridicule, comme tu
 l'écris, mais risible⁵⁰⁵. Après
 avoir affirmé qu'il était
 d'Eusèbe et non pas de
 Pamphile, j'ai dit finalement que j'avais, moi aussi, pensé
 bien des années auparavant qu'il était de Pamphile, et
 que je t'avais emprunté un exemplaire de ce volume*.
 Vois combien je redoute tes éclats de rire: c'est au point
 que je persiste encore maintenant à avancer les mêmes
 assertions*! Sur la base de ton ouvrage, nous avons
 reçu l'exemplaire comme étant de Pamphile. J'ai fait
 confiance à un chrétien, j'ai fait confiance à un moine.
 Je n'ai pas songé que tu [pusses imaginer pareille scélé-
 ratesse. Mais par la suite, comme, du fait de ta traduc-
 tion, la discussion s'était élevée dans le monde entier
 vis-à-vis d'Origène, je m'appliquai davantage à rechercher

toto orbe commota, in quaerendis exemplaribus diligentior fui et in caesariensi bibliotheca sex Eusebii uolumina repperi Ἀπολογία ὑπὲρ Ὀριγένους. Quae cum legissem, primum librum eum deprehendi quem tu solum sub nomine martyris edidisti, de Filio et Spiritu Sancto in bonam partem plerisque blasphemis commutatis. Et hoc uel Didymum uel te uel alium fecisse nescio quem, quod tu apertissime in libris Περὶ Ἀρχῶν fecisse conuinceris, maxime cum idem Eusebius — ut iam in duobus libris 466 A docui — scribat Pamphilum nihil proprii operis edidisse. Dic ergo et tu a quo exemplar acceperis, nec mihi ad subterfugiendum (542) crimen mortuos aliquos nomines, ut, cum auctorem ostendere non potueris, illum proferas qui non potest respondere. Sin autem riuulus iste in tuis scri- 25 niis fontem habet, quid sequatur, etiam me tacente, non dubitas. Verum fac ab alio quolibet amatore Origenis libri huius titulum et auctoris uocabulum commutatum; cur hoc in latinam linguam uertis? Videlicet ut testimonio martyris omnes Origenis scriptis crederent, praemissa 30 munitione tanti auctoris et testis. Nec tibi sufficit doctissimi uiri apologia, nisi scribas et proprium uolumen pro defensione eius. Quibus per multos disseminatis, tuto iam B libros Περὶ Ἀρχῶν uertis e graeco et hos ipsos praefatione commendas, dicens nonnulla in his ab haereticis deprauata, quae tu de aliorum librorum Origenis lectione cor- 35 rexeris. Me quoque laudas, ne tibi amicorum meorum quispiam contradicat. Origenis κήρυα praedicat, eloquen-

12. *sex : om. FHTXc¹iβ seu VW post eusebii transp. edd. || 14. solum : solus r, edd. || 27. auctoris : -ri suo AEV¹Xc¹a-ris sui V²W || 30. munitione : mon- V unione β || 35. de : ab TVci || 37. κήρυα edd. : ΚΗΥΥΚΑ AE PHYKA (PHI- c²) FVc¹i philosophica phisica H philosophica P phisicam T om. Xc KYPHKA β

des exemplaires et je découvris dans la bibliothèque de Césarée les six volumes de l'Apologie d'Origène par Eusèbe. Les ayant lus, je trouvai comme premier livre celui que, de ton côté, tu avais publié isolément sous le nom du martyr, où nombre de blasphèmes à propos du Fils et de l'Esprit-Saint avaient été modifiés en bonne part ⁵⁰⁶. Et je ne sais à qui, de Didyme, de toi ou d'un autre, attribuer ce que tu es, quant à toi, de toute évidence convaincu d'avoir fait pour le *Peri Archôn*, d'autant plus que le même Eusèbe — ainsi que je l'ai déjà montré dans deux livres — écrit que Pamphile n'a publié aucune œuvre personnelle*.

b) Reconstitution de la tactique de Rufin en faveur d'Origène Dis-nous donc, toi aussi, de qui tu tiens ton exemplaire, et ne va pas, pour esquiver l'accusation, me citer des morts, si bien que, faute d'avoir pu désigner l'auteur, tu en arrives à mettre en avant quelqu'un qui ne peut répondre*. Mais si ce ruisselet a sa source dans tes coffres ⁵⁰⁷, ce qui s'ensuit, même si je me tais, ne fait pour toi aucun doute. D'ailleurs, suppose que tu mettes au compte de n'importe quel autre fervent d'Origène le changement du titre de ce livre et du nom de l'auteur : pourquoi en fais-tu une traduction latine? C'est évidemment pour que, sur le témoignage d'un martyr, tous ajoutent foi aux écrits d'Origène, une fois dressé le rempart que constitue l'autorité d'un témoin aussi considérable ⁵⁰⁸. Et tu n'as pas assez de l'apologie composée par un homme fort savant : il te faut encore écrire un ouvrage de ton cru pour sa défense ⁵⁰⁹. Une fois ces écrits largement diffusés, tu es désormais tranquille pour traduire du grec le *Peri Archôn* et pour recommander ce livre par une préface ⁵¹⁰, où tu dis que les hérétiques en ont altéré certains passages, mais que toi, tu les as corrigés en t'appuyant sur la lecture des autres livres d'Origène. Tu fais mon éloge, à moi aussi, de peur que quelqu'un de mes amis ne s'inscrive en faux contre toi. Tu célèbres le *héraut* d'Origène ; tu es

tiam meam fers in caelum ut fidem in caenum deprimas, fratrem et collegam uocas et imitatore[m] te mei operis confiteris. Cumque a me translata[s] Origenis septuaginta homelias et nonnullos tomos in Apostolum iactes, in quibus sic cuncta limauerim « ut nihil in illis quod a fide catholica discrepet latinus lector inueniat ^a », nunc eosdem libros haereticos criminaris, et, uerso stilo, quem praedicaueras ⁴⁵ quia consortem putabas, accusas quoniam perfidiae tuae Cernis inimicum. Quis e duobus calumniator est martyr: ego qui illum dico haereticum non fuisse nec scripsisse librum qui ab omnibus reprehenditur, an tu qui uolumen hominis ariani titulo commutato sub nomine ⁵⁰ martyr[is] edidisti? Non tibi sufficit scandalum Graeciae, nisi illum et Latinorum auribus ingeras, et inclytum martyrem tua, quantum in te est, translatione deformes. Tu quidem alia mente fecisti, non ut martyrem argueres, non ut me accusares, sed ut Origenis per nos scripta defenderes. Attamen scito romanam fidem apostolica uoce laudatam ⁵⁵ istiusmodi praestigias non recipere et, etiam si angelus aliter adnuntiet quam semel praedicatum est, Pauli auctoritate munitam ^c non posse mutare. Ergo, frater, siue a te falsatus est (543) liber, ut multi putant, siue D ab altero, ut tu forsitan persuadere conaberis, et temere credidisti haeretici hominis $\sigma\upsilon\nu\tau\chi\gamma\mu\alpha$ esse martyr[is], muta titulum et romanam simplicitatem tanto periculo libera. Non tibi expedit ut per te clarissimus martyr haereticus iudicetur, ut qui effudit pro Christo sanguinem contrarius ⁶⁵ fidei Christi approbetur. Dic potius: Inueni librum, putau

38. *in caelum fers α || 48. omnibus: hominibus (omi- H) HPX || 51. *illum: illud Vic. Mar. Val. || *in ante Latinorum add. HPXc β || 55. uoce: fide FHPVc λ i || 56. *et AFHTXi: om. PVc β , edd. || 58. *mutare: -ri A²EHPT, edd. || si ante frater add. Vci || 60. conaberis: conaris AHP || 65. illum post putau add. r, edd.

12, a. Cf. RUFIN, Orig. princ. 1, prol. 2, 32-35 (= Hier. epist. 80, 2, 2)
b. Cf. Rom. 1, 8.12 c. Cf. Gal. 1, 8

aux anges devant mon éloquence, mais c'est pour traîner ma foi dans la fange; tu m'appelles frère et collègue et tu te declares l'imitateur de mon œuvre ⁵¹⁰ ^{bis}. Et tandis que tu vantes mes traductions des soixante-dix homélies d'Origène et de quelques-uns de ses tomes sur l'Apôtre, dans lesquels j'aurais si bien tout aplani « que le lecteur latin n'y trouve rien qui soit en désaccord avec la foi catholique ^a * », maintenant tu fais aux mêmes livres grief d'hérésie et, retournant ton stylet, celui que tu avais célébré parce que tu le croyais ton associé, tu l'accuses, étant donné que tu vois en lui ton ennemi, celui de la foi violée ⁵¹¹. Lequel de nous deux calomnie le martyr? Moi qui dis qu'il ne fut pas hérétique et n'a pas écrit un livre que tout le monde blâme, ou bien toi qui as publié sous le nom du martyr l'ouvrage d'un arien au prix d'un changement de titre ⁵¹²? Tu n'as pas assez du scandale de la Grèce sans en rebattre aussi les oreilles des Latins et faire de ton mieux pour défigurer par ta traduction un illustre martyr *. Toi, bien sûr, c'est dans une autre intention que tu as agi, non pas pour dénoncer un martyr, non pas pour m'accuser, mais pour défendre par notre entremise les écrits d'Origène ⁵¹³. Sache cependant que la foi romaine, louée par la voix de l'Apôtre ^b, n'admet pas les supercheries de cette espèce, et que, même si un ange délivrait un message autre que celui qui a été prêché une fois pour toutes, cette foi que vient étayer l'autorité de Paul ^c ne saurait changer ⁵¹⁴.

c) **Rufin invité à se rétracter** Par conséquent, frère, que le livre ait été falsifié par toi, comme beaucoup le pensent, ou par un autre, comme tu vas peut-être essayer, quant à toi, de nous en persuader — et tu as cru bien à la légère que l'ouvrage composé par un hérétique était d'un martyr! —, change le titre et délivre la simplicité romaine d'un si grand péril *. Tu n'as rien à gagner à faire passer pour hérétique un martyr de grand renom, en sorte que celui qui a versé son sang pour le Christ serait considéré comme un adversaire de la foi du Christ. Dis plutôt: J'ai trouvé un

martyris. Ne timeas paenitentiam. Iam te non urgebo, non quaeram a quo acceperis. Vel mortuorum aliquem nominato, uel in platea ab ignoto homine emisse te dicito.

467 A Non enim damnationem tuam quaerimus, sed conuersionem. Melius est ut tu erraueris quam ut martyr haereticus fuerit. Interim de praesenti compede utcumque erue pedem. In futuro iudicio tu uideris quid ad martyris contra te respondeas querimonias.

13. Proponis etiam tibi quod nemo obiecit et diluis quod nullus accusat. Ais enim quod in meis litteris legeris : Dic quis tibi permisit ut interpretans quaedam auferres, quaedam adderes, quaedam mutares. Statimque 5 tibi ipse respondes et contra me loqueris : « Et tibi dico : quaeso quis permiserit ut in commentariis tuis quaedam de Origene, quaedam de Apollinare, quaedam de te ipso scriberes, et non de Origene totum, aut ex te, aut ex alio ? »

In te interim, dum aliud agis, crimen fortissimum prodidisti, et oblitus es ueteris prouerbii : mendaces memores esse debere. Dicis enim me in commentariis meis quaedam de Origene, quaedam de Apollinare, quaedam ex me ipso posuisse. Si ergo Apollinaris sunt et Origenis quae sub aliorum nomine posui, quomodo in libris tuis mihi 15 crimen impingis quod, quando scribo : Alius hoc dicit..., quidam sic suspicatur..., alius ille et quidam ego sim ? Inter Apollinarem et Didymum, et explanationis stilus et dogmatum magna diuersitas est. Cum in uno capitulo

livre, j'ai cru qu'il était d'un martyr. N'aie pas peur du repentir. Dès lors, je ne te presserai plus, je ne demanderai pas de qui tu le tiens. Cite donc quelqu'un des morts, ou alors dis que tu l'as acheté à un inconnu sur la grand-place. Ce n'est pas ta condamnation, en effet, que nous cherchons, mais ta conversion. Mieux vaut pour toi avoir fait erreur que pour un martyr d'avoir été hérétique⁵¹⁵. En attendant, dégage ton pied d'une manière ou d'une autre de l'entrave présente⁵¹⁶. A toi de voir quelle réponse tu pourras faire lors du jugement à venir aux doléances du martyr à ton endroit⁵¹⁷.

3. A propos
du traitement
que Rufin a fait subir
au *Peri Archôn* :
a) Mis en cause
comme traducteur,
il attaque Jérôme
commentateur

13. Tu te soulèves même des objections que personne n'a faites et tu dissipes des accusations que nul ne porte⁵¹⁸. Tu declares en effet avoir lu ceci dans ma lettre : ' Dis-moi qui t'a permis d'introduire dans ta traduction des suppressions, des additions, des modifications. ' Et aussitôt tu te donnes toi-même la réponse et tu parles contre moi : « Et moi je te dis : Qui t'a permis, s'il te plaît, d'écrire tes Commentaires à partir tantôt d'Origène, tantôt d'Apollinaire, tantôt de toi-même, au lieu de tout écrire à partir d'Origène, ou de toi-même, ou bien de quelqu'un d'autre⁵¹⁹ ? » Pendant ce temps, c'est contre toi-même que, par distraction, tu as produit un grief extrêmement fort, oubliant le vieux proverbe : Il faut que les menteurs aient de la mémoire⁵²⁰. Tu dis en effet que j'ai mis dans mes Commentaires des textes d'Origène, d'autres d'Apollinaire, d'autres qui sont de moi-même. Si donc les textes que j'ai attribués à « d'autres » sont d'Apollinaire et d'Origène, comment peux-tu, dans tes livres, m'asséner le grief * que, lorsque j'écris : « Un autre dit ceci... ; telle est la conjecture de quelqu'un... », cet « autre » et ce « quelqu'un », ce soit moi⁵²¹ ? Entre Apollinaire et Didyme, aussi bien le style d'exégèse que la divergence dans les doctrines est

86. ne : nec A non c || iam te non : non iam te rx iam te IIΩ || 70. tu om. TVI

13. 1. *obiecit AFHPV : obiecit TcII, *edd.* abiecit Ω || 4. *mutares... adderes β, *edd.* || 5. et² : en *edd.* || 7. te om. FV¹Ω || 8. ex¹ : a r de II om. Ω || 9. in te : om. TIIIΩ post interim *transp. edd.* || prodidisti : perd- AEIIΩ proteicisti T || 11. me om. β || 15. impingis : imponis HP || 16. sim : si AEII om. T sic Xi² sum r || 17. *stilus : stilum Trx stilos Xi stili *edd.* || 18. *dogmatum : dogmata eorum T dogma tam II || *magna om. HP

diuersas pono sententias, num contrarios sensus sequi
20 credendus sum ? Sed haec alias.

C 14. Nunc quaero a te quis tibi obiecerit quare de Ori-
gene uel abstuleris quaedam, uel addideris, uel mutaueris,
et te quasi in eculo appensum interrogauerit : Bona sunt
an mala (544) quae transtulisti ? Frustra simulas inno-
5 centiam, ut interrogatione stulta ueram percontationem
extenues. Ego non accusaui quare Origenem pro uolun-
tate transtuleris : hoc enim et ipse feci, et ante me
Victorinus, Hilarius Ambrosiusque fecerunt ; sed quare
translationem haeticam praefationis tuae testimonio
10 roborasti. Cogis me eadem rursus iterare et per meas
lineas incedere. Dicis enim in eodem prologo te ea quae ab
haeticis addita fuerant amputasse et pro his reposuisse
bona. Si haeticorum mala abstulisti, ergo quae dimi-
D sisti uel addidisti aut Origenis erunt aut tua, quae utique
15 quasi bona posuisti. Sed multa in his mala negare non
poteris. Quid, inquires, ad me ? Origeni imputa ; ego enim
ea tantum quae ab haeticis addita fuerant commutau.
Expone causas quare haeticorum mala tuleris et Orige-
nis integra dereliqueris. Nonne perspicuum est quod mala
20 Origenis ex parte sub haeticorum nuncupatione dam-
naueris, et ex parte susceperis, quia non mala, sed bona
et tuae esse fidei iudicabas ? Haec sunt de quibus quae-
siui utrum bona essent an mala, quae in praefatione lau-

grande *. Quand je cite à propos d'un même passage des
points de vue divergents, doit-on imaginer que j'adopte
des interprétations contradictoires ? Mais de cela il sera
question une autre fois *.

**b) La traduction
rufinienne
du *Peri Archôn*
rendue indéfendable
par sa préface**

14. Pour l'instant je te demande
qui t'a reproché d'avoir introduit
dans Origène des suppressions, des
additions, des modifications, et
t'a, pour ainsi dire, placé sur le
chevalet en te posant cette ques-
tion : ' Sont-ils bons ou mauvais, les textes que tu as
traduits ⁵²² ? ' C'est en vain que tu fais l'innocent *,
pour affaiblir par une question stupide une interroga-
tion justifiée. Pour moi, je ne t'ai pas accusé d'avoir
traduit Origène à ton gré, car j'en ai fait autant moi-
même, et Victorin, Hilaire et Ambroise l'ont fait avant
moi ; mais c'est d'avoir renforcé une traduction héré-
tique par le témoignage de ta préface ⁵²³. Tu m'obliges
à me répéter encore à nouveau et à continuer à courir
dans mon couloir ⁵²⁴. Tu dis en effet, toujours dans ton
prologue, que tu as retranché les additions des héré-
tiques et qu'à la place tu as rétabli les bons textes. Si
tu as supprimé les mauvais, dus aux hérétiques, alors
ceux que tu as laissés ou que tu as ajoutés * seront
ou d'Origène, ou de toi qui à coup sûr les as mis comme
bons. Mais tu ne pourras nier qu'il s'y trouve bien des
passages mauvais. « Qu'en ai-je à faire ? » me diras-tu *,
« mets-les au compte d'Origène. Pour moi, en effet, les
seules modifications que j'ai apportées concernent les
passages que les hérétiques avaient ajoutés. » Expose
les motifs pour lesquels tu as enlevé les mauvais pas-
sages dus aux hérétiques, tout en laissant intacts ceux
qui sont d'Origène. N'est-il pas évident que ces der-
niers, tu les as en partie condamnés en les attribuant
aux hérétiques, et en partie acceptés * parce que tu
jugeais qu'ils étaient, non pas mauvais, mais bons et
conformes à ta foi ? Tels sont les textes dont je me suis
enquis s'ils étaient bons ou mauvais, eux que tu as loués

14, 2. *mutaueris *AEPTXira*, edd. : -aris *FHVcIIQ* || 13. dimisisti : dem-
sisti *AFTXcix* || 14. erunt : erant *rx* || 20. sub *om. T Vei* || damnaueris : a
te damnatur *T* damnatur *V* || 22. iudicabas : non negabis *HP*

- 468 A dasti, quae, amputatis pessimis, quasi optima remansisse
 25 confessus es ; et te in uerae argumentationis appendi eculeo, ut, si bona dixeris, haereticus conproberis, si mala, statim audias : Cur ergo quae mala sunt in praefatione laudasti ? Et non illud adiunxi quod tu callide simulas : Cur quae mala erant ad Latinorum notitiam transtulisti ?
 30 Mala enim ostendere interdum non docentis est, sed uitantis ; ut caueat lector, non ut sequatur errores ; ut nota contemnat quae nonnumquam ignota miraculo sunt. Et audes post haec dicere quod ego auctor scriptorum talium sim ; tu autem ut interpres, in quibus emendare
 35 aliquid potueris, plus egeris quam interpres ; in quibus non potueris, solum interpretatus fueris. Recte ista diceres
 B si libri tui Περὶ Ἀρχῶν praefatiunculam non haberent. « Quod et Hilarius in transferendis homeliis eius fecit, ut et bona et mala non interpreti, sed suo imputarentur auctori. » Si non dixisses amputasse te pessima et optima reliquisset, utcumque de luto euaderes. Hoc est quod destruit strophas ingenioli tui et te hinc (545) inde constrictum euadere non sinit. Nec in tantum abutare simplicitate lectoris et sic omnes qui tua scripta lecturi sunt brutos putes
 45 ut, cum uulnera putrescere sinas, sano corpori te imponere emplastra non rideant.

26. conproberis : -baueris A¹ -baris HΩ comprehendaris Val.² || 28. adiunxi : -xisti Tc || 29. notitiam : letiam V¹W laetitiam TV²X || 31. *uitantis : uet-FHP, Vic. Mar. Val.¹ || 32. miraculo : -la Fβ -losa T || 36. interpretatus : -pretata A¹T -pres A²EII, edd. -preta rΩ || 37. haberent AETβ, edd. : -rem FHPVci || 43. abutare : -tere AEVΩ¹ -taris Tr -t[]re Ω² || 44. *tua scripta : tuam scripturam Eβ, edd. || 46. emplastra : ἐμπλάστρα FV²ci ἐμπάστρα HV¹X ἐμπάστρα Ω¹

dans ta préface et dont tu as déclaré qu'une fois retranchés ceux qui étaient détestables, ils étaient restés comme excellents. Et c'est ainsi que je t'ai placé sur le chevallet d'un raisonnement rigoureux, de sorte que, si tu les declares bons, tu t'avères hérétique, et que, si tu les dis mauvais, aussitôt tu entendes cette question : ' Pourquoi donc as-tu loué dans ta préface ceux qui sont mauvais ? ' Et je n'ai pas ajouté cette phrase que tu as l'astuce de me prêter : ' Pourquoi as-tu traduit, pour les faire connaître aux Latins, les textes qui étaient mauvais ⁵²⁵ ? ' Montrer le mal, en effet, est parfois le fait, non de qui l'enseigne, mais de qui met en garde contre lui ; pour que le lecteur se méfie des erreurs, non pour qu'il y cède ; pour qu'il méprise, une fois connues, des choses qui, encore inconnues, sont parfois objet d'émerveillement. Et tu oses dire après cela que je suis, moi, l'auteur d'écrits de ce genre ⁵²⁶, alors que toi, comme traducteur, c'est là où tu aurais pu apporter des corrections que tu aurais fait plus qu'un traducteur, et que tu te serais contenté de traduire là où tu ne l'aurais pas pu. Tu aurais raison de le dire, si ton *Peri Archôn* n'avait pas d'avant-propos. « C'est également ce qu'a fait Hilaire en traduisant ses homélies, de sorte que, bons et mauvais, les textes fussent mis au compte, non point du traducteur, mais de leur auteur ⁵²⁷. » Si tu n'avais pas prétendu avoir retranché ce qu'il y avait de détestable et laissé ce qui était excellent, tu pourrais te désembourber d'une façon ou d'une autre ⁵²⁸. C'est cela qui démolit les ruses tortueuses de ton maigre talent et t'empêche de t'en sortir, enserré comme tu l'es de tous côtés *. N'abuse pas non plus à ce point de la simplicité du lecteur, et ne va pas prendre tous ceux qui vont lire tes écrits pour si balourds qu'ils ne se moquent des emplâtres que tu appliques sur un corps bien portant, tandis que tu laisses les plaies se gangrener ⁵²⁹.

15. De carnis resurrectione quid sentias, iam in apologia tua didicimus : « ...nullo membro amputato nec aliqua corporis parte desecta ^a ». Haec est tuae simplicitatis pura et aperta confessio quam ab omnibus Italiae episcopis adseris esse susceptam. Crederem dicenti, nisi me dubitare de te iste liber non Pamphili faceret. Et tamen miror quomodo probarit Italia quod Roma contempsit, episcopi susceperint quod sedes apostolica condemnauit.

16. Scribis quoque me litteris indicasse quod papa Theophilus expositionem fidei nuper ediderit quae ad uos necdum peruenit, et polliceris quod quicquid ille scripsit tu sequaris. Ego me hoc scripsisse non noui, nec istiusmodi umquam litteras direxisse. Sed tu idcirco ad incerta consentis et his quae qualia futura sunt nescis, ut certa declines et ad eorum non tenearis adsensum. Duas, synodicam et paschalem, eius epistulas contra Origenem illiusque discipulos, et aliam aduersum Apollinarem et eundem Ori-

15, 3. tuae : autem rΩ || 7. *probarit AFHPVi : -aret Tc -auit rΩ -auerit II, edd.

16, 6. certa : certe FrΩ || 9. aliam : alia rΩ alias II, edd. || aduersum : -sus AEvC

15, a. RUFIN, *Apol. ad Anast.* 4, 4-5

TRANSITION : UNE PROFESSION DE FOI SUSPECTE
EN LA RÉSURRECTION DE LA CHAIR.

15. Pour ce qui est de ton point de vue au sujet de la résurrection de la chair, ton apologie nous l'a déjà appris : « ... sans amputation d'aucun membre ni retranchement d'aucune partie du corps ^a ». Telle est la profession de foi claire et nette que fait ta simplicité ^{520 bis} et dont tu affirmes qu'elle a été admise par tous les évêques d'Italie. Je te croirais sur parole, si ce livre qui n'est pas de Pamphile ne me faisait douter de toi *. Et pourtant je me demande comment l'Italie a pu approuver ce qui fut l'objet du mépris de Rome, comment les évêques ont pu admettre ce qu'a condamné le siège apostolique ⁵³⁰.

TROISIÈME PARTIE :

MISES AU POINT
A PROPOS DE DIVERSES PERSONNALITÉS
EN ORIENT ET EN OCCIDENT

1. Au sujet de Théophile :
a) Rufin se rallierait à sa profession de foi évoquée dans une prétendue lettre de Jérôme ?

16. Tu écris également * que j'ai signalé dans ma lettre l'exposé de la foi récemment publié par notre père Théophile, exposé qui ne vous est pas encore parvenu. Et tu promets de te ranger à tout ce qu'il a écrit. Je ne sache pas, pour ma part, avoir écrit cela ni avoir jamais expédié de lettre de ce genre. Mais si toi, tu conviens de ce qui est incertain et de ce dont tu ignores encore la nature, c'est pour pouvoir esquiver ce qui est certain et n'être pas tenu d'y adhérer ⁵³¹. J'ai traduit, disons : dans le courant des deux dernières années, deux de ses lettres dirigées contre Origène et ses disciples, une lettre synodique et une lettre pascale, ainsi qu'une autre visant Apollinaire et,

10 genem per hoc ferme biennium interpretatus sum et in
aedificationem Ecclesiae legendas nostrae linguae homini-
bus dedi. Aliud operum eius me nescio transtulisse. Et ta-
men tu qui papae Theophili dicis te in omnibus sententiam
sequi, caue ne hoc magistri et condiscipuli tui audiant,
15 et offendas quamplurimos qui me latronem, te martyrem
uocant, ne irascatur tibi qui contra papam Epipha-
469 A nium ad te epistulas dirigens, hortabatur ut permaneres
in fidei ueritate, ut non mutares ullo terrore sententiam.
Quae epistula holographa tenetur ab his ad quos per-
20 lata est. Et post haec, more tuo loqueris, et de quo
supra dixeras : « Ego tibi etiam furenti satisfaciam »,
nunc dicis : « Quid tibi uidetur ? Habesne ultra aliquid quo
neruos tuae loquacitatis intendas ^a ? » Et indignaris si
putide te loqui (546) arguam, cum comoediarum turpi-
25 tudines et scortorum amatorumque ludicra ecclesiasti-
cus scriptor adsumas !

17. Porro quod interrogas quando papae Theophili sen-
tentiam sequi coeperim eique fidei communionem socia-
tus sim, et tibi ipse respondes : « Tunc, credo, quando
Paulum quem ille damnauerat summo nisu et omnibus
B studiis defendebas ; quando eum per imperiale scriptum
recipere sacerdotium quod episcopali iudicio amiserat ins-
tigabas. » Non prius pro me respondebo quam de aliorum
iniuriis loquar. Cuius est humanitatis, cuiusue clementiae

10. ferme : fere A^{Ec} ferre X || 16. is ante tibi add. edd. || 17. epistulas : -Jam
rx || 18. ut : et edd. || 26. adsumas HPeII, edd. : -ar A^EΩ -am F -at TVirx
adsumulat X

17, 2. eique : eiusque TVi || 5. eum : cum A¹FHTVci || per om. FTVci ||
*Imperiale scriptum : -li -to TVci -le rescriptum fortasse legendum coniect

16, a. Cf. TERENCE, Eur. 312

derechef, Origène, et c'est pour l'édification de l'Église
que je les ai données à lire aux gens qui parlent notre
langue. Une autre œuvre de lui, je n'en ai pas traduit,
que je sache ⁵³². Et cependant, toi qui prétends te ranger
sur tous les points au jugement de notre père Théophile,
prends garde que tes maîtres et tes condisciples ne
t'entendent le dire, et que tu ne choques le plus grand
nombre qui nous traitent, moi de brigand, toi de mar-
tyr * ; prends garde que ne se fâche contre toi celui qui,
t'expédiant des lettres hostiles à notre père Épiphane,
t'exhortait à demeurer dans la vérité de la foi, à ne chan-
ger d'avis sous le coup d'aucune frayeur. Cette lettre,
ceux à qui elle fut remise en détiennent l'autographe
complet ⁵³³. Et après cela, tu parles comme à ton habi-
tude, et, à propos de ce dont tu avais dit plus haut :
« Pour moi, je te donnerai satisfaction, même si tu te
déchaînes », maintenant tu dis : « Que t'en semble ? Te
reste-t-il encore un point à propos duquel ton bagou puisse
bander ses énergies ^a ⁵³⁴ ? » Et tu t'indignes que je dénonce
ton langage affecté, alors que toi, un écrivain d'Église, tu
prends à ton compte les obscénités des comédies et les
amusements des prostituées et des débauchés ⁵³⁵ ?

b) L'asile
accordé à Paul,
condamné par Théophile

17. Ensuite vient ta ques-
tion sur le moment où j'ai
commencé de me ranger au
jugement de notre père Théo-
phile et de me mettre en communion de foi avec lui, et
tu te donnes toi-même la réponse * : « C'est, je crois, au
moment où tu faisais tous tes efforts et mettais tous
tes soins à défendre Paul que lui avait condamné ; au
moment où tu poussais le premier à recouvrer grâce
à un rescrit impérial la fonction sacerdotale qu'une
sentence épiscopale lui avait fait perdre ⁵³⁶. »

— Rufin manque
à la charité
Je ne répondrai pas pour me
défendre avant d'avoir parlé des
torts causés à autrui. De quelle
humanité ou de quelle pitié est-ce faire preuve que

insultare aliorum miseris et uulnera cunctis aliena monstrare ? Sic et te docuit ille Samarites seminecem ad stabulum reportare, oleum plagis infundere, mercedem stabulario polliceri ^a ? Sic reuectam ouem, repertam dragmam, prodigum filium legis esse susceptum ^b ? Esto, ego te laeseram et quibusdam, ut dicis, stimulis ad maledictorum insaniam prouocaram. Quid commeruit homo latens ut nudares cicatrices eius et obductam cutem insperato dolore rescinderes ? Nonne, etiam si ille dignus esset contumeliis, tu facere non deberes ? Aut ego fallor, aut illud est uerum quod plurimi iactitant, te origenistarum hostes in illo persequi et sub occasione unius in utrumque saeuire. Si papae Theophili sententiis delectaris et nefas putas pontificum decreta conuelli, quid de ceteris dicis quos ipse damnauit ? quid de papa Anastasio de quo « nulli, ut ais, uerum uidetur ut tantae urbis sacerdos uel innocenti tibi iniuriam facere potuerit, uel absentem » ? Nec hoc dico quod de episcoporum sententiis iudicem aut eorum cupiam statuta rescindi, sed quod unusquisque suo periculo faciat quod sibi uidetur et ipse nouerit quomodo de suo iudicio iudicandum sit. Nobis in monasterio hospitalitas cordi est omnesque ad nos uenientes laeta humanitatis fronte suscipimus. Veremur enim ne Maria cum Ioseph locum non inueniat in diuersorio ^c, ne nobis Iesus dicat exclusus :

10. *sic et AFHPVci : sicne Tr nonne Π hic et Ω sicine edd. || 16. cicatrices : -cem rII, edd. || obductam : abd- FHΩ || 19. iactitant : tacitant AE iactant TVci iactitantes Ω || te om. iβ || 23. ut ais : ut dicis HP om. T || 25. *quod : quo TV ut i || 27. *quod A²iβ, edd. : quo A²EFHPTVct² || 31. non om. TII

17, a. Cf. Lc 10, 30-35 b. Cf. Lc 15, 3-32 c. Cf. Lc 2, 7

d'insulter aux malheurs d'autrui et d'étaler devant tous les blessures du prochain ? Est-ce ainsi que le Samaritain t'a appris à toi aussi à ramener à l'auberge l'homme à demi mort, à lui verser de l'huile sur ses plaies, à promettre à l'aubergiste son salaire ^a ? Lis-tu que la brebis ait été ainsi rapportée, la drachme ainsi retrouvée, le fils prodigue ainsi accueilli ^b ⁵³⁷ ? Admettons que je t'aie, moi, fait du tort, et par certaines de mes pointes, comme tu dis, poussé à la folie de tes insultes ⁵³⁸. Qu'a fait un homme qui se cachait, pour mériter que tu mettes à nu ses cicatrices et que tu redéchires la peau qui s'était refermée, lui infligeant une souffrance inattendue * ? N'est-il pas vrai que, même s'il était digne d'opprobres, tu n'aurais pas dû agir ainsi ? Sauf erreur de ma part, il est vrai, ce propos que beaucoup colportent ⁵³⁸ ⁵⁴⁰, disant qu'en sa personne ce sont les ennemis des origénistes que tu persécutes, et que ta cruauté en profite pour faire d'une pierre deux coups. Si tu te plais aux sentences de notre père Théophile ⁵³⁹, et qu'il soit sacrilège à tes yeux d'abolir les ordonnances pontificales, que dis-tu de tous les autres qu'il a condamnés ? Que dis-tu de notre père Anastase à propos de qui « personne », ainsi que tu le dis, « ne veut croire que l'évêque d'une ville aussi éminente ait pu causer du tort à l'innocent ou à l'absent » que tu étais ⁵⁴⁰ ? Et ce que j'en dis, ce n'est pas que je porte un jugement sur les sentences des évêques ni que je veuille déchirer leurs décrets ⁵⁴¹ ; mais c'est qu'il appartient à chacun de faire à ses risques et périls ce que bon lui semble, et de savoir lui-même * le jugement qu'il convient de porter sur son propre jugement.

— Jérôme soucieux
d'hospitalité

Pour notre part, au monastère, l'hospitalité nous tient à cœur, et nous accueillons joyeusement tous ceux qui viennent à nous et leur faisons bon visage. Nous craignons en effet que Marie, accompagnée de Joseph, ne trouve pas de place à l'hôtellerie ^c, que Jésus, éconduit, ne nous dise : « J'étais un étranger, et

Hospes eram et non suscepistis me ^d. Solos (547) haereticos non recipimus, quos uos solos recipitis. Propositum quippe

³⁵ nobis est pedes lauare uenientium, non merita discutere.
^{470 A} Recordare, frater, confessionis eius et pectoris quod flagella secuerunt; memento carceris, tenebrarum, exilii, metallorum; et non indignaberis hospitio transeuntem esse susceptum. An ideo tibi rebelles uidemur quia calicem aquae frigidae in nomine Christi sitientibus porrigimus ^e ?

18. Vis scire unde illum et nos plus amare, et tu odisse plus debeas? Haereticorum factio nuper fugata de Aegypto et Alexandria se Hierosolymam contulit et huic uoluit copulari, ut, quorum esset unus dolor, una fieret et ⁵ accusatio. Quos iste reppulit, spreuit, abiecit, dicens se non esse inimicum fidei nec contra Ecclesiam bella suscipere; quod prius temptauit doloris fuisse, non perfidiae; nec alterius appetisse innocentiam, sed suam probare ^B uoluisse. Impium putas post sententias sacerdotum imperiale rescriptum? Quod quale sit, nouerit ipse qui meruit. Quid tibi uidetur de his qui damnati palatia obsident et, ¹⁰ facto cuneo, fidem Christi in uno homine persequuntur? Meae autem communionis et papae Theophili nullum alium testem uocabo nisi ipsum quem a me laesum simul, ¹⁵ cuius epistulas ad me semper datas etiam eo tempore non ignoras quo mihi eas reddi prohibebas et, cottidie

33. suscepistis : collegistis HP || 37. et ante exilii add. AEV²c

18. 4. esset unus dolor : unus dol. esset c esset dol. unus rΩ unus esset dol. add. || 11. palatia : -tio F -tium HPTVI

d. Matth. 25, 43 e. Cf. Matth. 10, 42

vous ne m'avez pas accueilli ^d. » Les hérétiques sont les seuls que nous ne recevions pas, les seuls que vous, vous receviez. Nous avons en effet pour vocation de laver les pieds de ceux qui viennent, et non pas de passer au crible leurs mérites ⁵⁴². Rappelle-toi, frère, le témoignage qu'il a rendu et sa poitrine labourée par les fouets. Souviens-toi de la prison, des cachots, de l'exil, des mines, et tu ne t'indigneras pas qu'on lui ait accordé l'hospitalité à son passage ⁵⁴³. Est-ce que par hasard tu nous prends pour des révoltés parce que nous tendons aux assoiffés un verre d'eau fraîche au nom du Christ ^e * ?

— Paul résolu
à ne pas se solidariser
avec des hérétiques

18. Tu veux savoir les raisons que nous avons, nous de l'en aimer, toi de l'en haïr davantage * ? Une faction d'hérétiques, naguère chassée d'Égypte et d'Alexandrie, se rendit à Jérusalem ⁵⁴⁴ et voulut s'allier à lui, de sorte qu'unis dans la souffrance, ils le fussent aussi sous l'accusation. Mais lui les a repoussés, méprisés, rejetés, en disant qu'il n'était pas l'ennemi de la foi et qu'il ne partait pas en guerre contre l'Église; que ses précédentes entreprises étaient à mettre au compte de la souffrance, et non pas de la foi trahie; qu'il n'avait pas non plus attaqué l'innocence d'autrui, mais avait voulu prouver la sienne propre ⁵⁴⁵. C'est une chose impie à tes yeux qu'un rescrit impérial intervenant après des sentences sacerdotales ? Ce qu'il en est, le sait celui qui l'a mérité ⁵⁴⁶. Que te semble de ceux qui, lorsqu'ils ont été condamnés, viennent assiéger les palais, et qui se constituent en formation de choc pour persécuter la foi du Christ en la personne d'un seul homme ⁵⁴⁷ ?

c) Relations respectives
de Jérôme et de Rufin
avec Théophile

De la communion qui nous unissait, notre père Théophile et moi-même, je n'invoquerai pas d'autre témoin que celui-là, justement, dont tu prétends que je lui ai fait du tort ⁵⁴⁸. Tu n'ignores pas les lettres qu'il n'a cessé de

missis tabellariis, inimicum eius amicum nostrum et familiarissimum iactitabas, et ea quae nunc impudenter scribis mentiebaris, ut illius contra nos odia concitares et iniuriae dolor fidei fieret oppressio. Sed uir prudens et apostolicae sapientiae, tempore ac rebus probauit et nostrum in se animum, et uestras contra nos insidias. Si discipuli mei, ut scribis, tibi Romae inuidiam concitarunt et inemendatas schedulas, te dormiente, furati sunt, quis papam Theophilum aduersus perduelles in Aegypto suscitauit ? quis regum scita ? quis orbis in hac parte consensum ? Et gloriaris te ab adulescentia (548) Theophili fuisse auditorem et discipulum, cum et ille, antequam episcopus fieret, pro humilitate sibi insita numquam docuerit, et tu, postquam hic episcopus factus est, Alexandriae non fueris. Et audes dicere in suggillationem mei : « Magistros meos nec accuso nec muto. » Quod si uerum est, suspectam mihi facis conuersationem tuam. Nec damno, ut criminaris, institutores meos, sed metuo illud Esaiae : *Vae qui dicunt D malum bonum et bonum malum, qui ponunt tenebras lucem et lucem tenebras, qui dicunt amarum dulce et dulce amarum*^a. Tu autem, dum inter mulsum magistrorum et uenena pariter bibis, a magistro Apostolo recessisti qui docet etiam angelum et se, si in fide errauerint, non sequendos^b.

21. sapientiae : sententiae TVi || 23. *inuidiam : iniuriam E inuidia H insidias rII, edd. insidiam Ω || concitarunt : -auerunt crx || 27. gloriaris te : gloriam istum AΩ gloriam quis te EVXcix || auditorem HPVII, edd. : adiutorem AFTXcix || 28. credet post discipulum add. Xix || 30. hic om. HPV || 32. accuso nec : accusationem TVi || suspectam : -piciosam AE -picasam FHPT¹ || 33. conuersationem AETcix, edd. : -sionem FHPV || enim post nec add. edd. || 34. *metuo : timeo αXx || 37. mulsum : mulsa HP || 39. errauerint : -rit AECΩ¹

m'adresser, même au temps où tu empêchais qu'on ne me les remît, où tu lui seruais par des courriers dépêchés quotidiennement que son ennemi était l'un de nos amis, et des plus intimes, et où tu débitais les mensonges que tu as maintenant l'impudence d'écrire, pour exciter contre nous sa haine, et faire que la souffrance provoquée par l'outrage se muât en violence exercée sur ma foi⁵⁴⁹. Mais, en homme circonspect et doué de sagesse apostolique, il laissa le temps et les circonstances faire la preuve à la fois de nos dispositions à son égard et des pièges que vous nous tendiez⁵⁵⁰. Si mes disciples, comme tu l'écris, ont suscité contre toi de l'hostilité à Rome, et t'ont dérobé durant ton sommeil tes papiers non corrigés, qui donc a fait se dresser en Égypte notre père Théophile contre des rebelles ? Qui a provoqué les ordonnances des souverains ? Qui a réalisé l'unanimité dans cette partie du monde⁵⁵¹ ? Et tu te targues d'avoir été, dès ta jeunesse, auditeur et disciple de Théophile, alors qu'avant de devenir évêque, il n'a jamais enseigné étant donné sa modestie naturelle, et que toi, après qu'il le fut devenu, tu n'as pas été à Alexandria⁵⁵². Et tu oses dire pour me stigmatiser : « Mes maîtres, je ne les accuse ni n'en change⁵⁵³. » S'il en est bien ainsi, tu me rends suspects tes fréquentations*. Non, je ne condamne pas ceux qui m'ont formé, comme tu m'en fais grief, mais je redoute ce mot d'Isaïe : « Malheur à ceux qui disent mauvais ce qui est bon et bon ce qui est mauvais, qui changent les ténèbres en lumière et la lumière en ténèbres, qui disent amer ce qui est doux et doux ce qui est amer^a. » Mais toi, tandis qu'avec le vin miellé de tes maîtres, tu bois également leurs poisons*, tu t'es détourné du maître qu'est l'Apôtre, lui qui enseigne qu'il ne faudrait pas même suivre un ange ni lui-même, s'ils erraient en matière de foi^b.

471 A 19. In Vigilantii nomine quid somnies nescio. Vbi enim eum scripsi haeretica apud Alexandriam communione maculatum? Da librum, profer epistolam: nusquam omnino reperies. Et eadem licentia, immo impudentia
 5 mentiendi qua putabas omnes tuis sermonibus credituros, addis: «...quando testimonium de Scripturis in eum tam iniuriose posuisti ut ego id repetere meo ore non audeam.» Non audes repetere qui tacendo amplius criminaris, et quia non habes quod obicias, simulas uerecundiam, ut lector te putet mihi parcere, qui mentiens nec tuae animae pepercisti. Quod est illud testimonium de Scripturis quod de tuo illo pudentissimo ore non exeat? Aut quid in sanctis Libris potest turpe memorari? Si erubescis loqui,
 B scribe saltem, ut nos procacitatis proprius sermo conuincat. Vt cetera sileam, ex hoc uno capitulo conprobabo ferream te frontem possidere fallaciae. Vide quantum timeam criminationem tuam: si protuleris quod minaris, mea erunt uniuersa quae tua sunt. Ego in Vigilantio tibi respondi. Eadem enim accusabat quae tu postea, et amicus
 20 laudas, et inimicus accusas. Scio a quo illius contra me rabies concitata sit, noui cuniculos tuos, simplicitatem (549) quam omnes praedicant non ignoro: per illius stultitiam tua in me malitia debacchata est. Quem ego si

2. Au sujet
 de Vigilance :
 a) L'ignominie
 d'une prétendue accusation
 de Jérôme

19. En ce qui concerne Vigilance, je ne sais pas ce que tu vas rêver⁵⁶⁴. Où donc ai-je écrit qu'il s'était souillé en partageant à Alexandrie la communion

des hérétiques? Présente le livre, produis la lettre: tu ne trouveras cela absolument nulle part⁵⁶⁵. Et en mettant la même hardiesse, ou, pour mieux dire, la même impudence à mentir* qui te faisait penser que tout le monde accorderait créance à tes propos, tu ajoutes: «C'est lorsque tu as cité contre lui un témoignage scripturaire d'une manière tellement offensante que je n'ose pas, quant à moi, le répéter de ma bouche.» Tu n'oses pas le répéter, et tu aggraves le grief par ton silence. Et comme tu n'as rien à me reprocher, tu feins d'être discret, pour donner à croire au lecteur que tu me ménages, alors qu'avec tes mensonges tu n'as même pas ménagé ton âme. Quel est-il, ce fameux passage de l'Écriture, qu'il ne puisse sortir de ta bouche que voilà, si scrupuleuse sur la pudeur? Ou bien que peut-il y avoir dans les Livres saints de scandaleux à mentionner⁵⁶⁶? Si tu rougis de parler, écris du moins, pour que nos propres mots nous convainquent d'insolence. Pour ne rien dire du reste, c'est sur ce seul chapitre que je vais faire la preuve que tu possèdes le front d'airain de la fourberie⁵⁶⁷. Vois combien ton accusation me fait peur. Si tu produis ce dont tu me menaces, toutes les charges qui pèsent sur toi me retomberont dessus⁵⁶⁸.

b) Vigilance et Rufin
 auraient partie liée

Pour moi, en la personne de Vigilance, c'est à toi que j'ai répondu. Il m'accusait en effet sur les mêmes points dont, à ton tour, tu me fais depuis lors tout à la fois compliment en ami et grief en ennemi⁵⁶⁹. Je sais qui a excité sa rage contre moi, je connais les sapes que tu creuses, je n'ignore pas ta candeur unanimement vantée: c'est grâce à sa sottise que ta malignité a pu déchaîner sa frénésie contre moi⁵⁷⁰.

19, 1. nescio: sentio TV.Xc²ix || 5. mentiendi om. rΩ || *putabas: putas α.Xx, edd. || 14. nos: non rΩ || 21. cuniculos: cumulos β anniculos Xx || 23. quem: quam rx, edd.

epistula mea reppuli, ne solus habere uidearis baculum
 25 litterarum, non debes turpitudinem simulare uerborum
 quam nusquam omnino legisti, sed intellegere et confiteri
 C per illius uecordiam tuis calumniis fuisse responsum.

20. In epistula sancti papae Anastasii, lubricus exti-
 tisti ; et turbatus, in quo figas gradum non repperis. Modo
 enim dicis a me esse compositam, nunc ab eo ad te de-
 buisse transmitti cui missa est. Rursum iniustitiam scri-
 5 benti arguis. Etiam si scripta sit ab illo, siue non scripta,
 ad te nihil pertinere testaris, qui praecessoris eius habeas
 testimonium, et rogantem Romam ut eam illustraret prae-
 sentia tua, oppiduli tui amore contempseris. Si a me fic-
 tam epistulam suspicaris, cur eam in romanae Ecclesiae
 10 chartario non requiris, ut, cum deprehenderis ab episcopo
 non datam, manifestissime criminis reum teneas, et nequa-
 D quam aranearum mihi opponas cassiculos, sed fortissimo
 472 A me et solidissimo rete constringas. Si autem romani epis-
 copi est, stulte facis ab eo exemplar petere cui missa est,
 15 et non ab illo qui miserit, de Oriente expectare testimo-
 nium cuius auctorem et testem habeas in uicino. Vade
 potius Romam et praesens apud eum expostula cur tibi
 et absenti et innocenti fecerit contumeliam : primum, ut
 non reciperet expositionem fidei tuae, quam omnis, ut
 20 scribis, Italia conprobauit, et baculo tuarum uti noluerit

26. et : sed VXix

20, 5. *arguis HPVcir, edd. : argues AEFIIQ arguens T || etiam si : si
 TXi set siue V et siue W siue c || 7. *illustraret : -res β, edd. || 8. fictam : fac-
 tam V finctam rz || 11. manifestissime : -mi Xi || 13. *rete constringas
 AFHVXi : reti const. PTex const. rete rΩ const. reti II, edd. || 14. missa :
 non missa HP missa non T, edd. commissa rΩ || 19. *reciperet : receperit
 β || 20. scribis : scripsisti VXx

Si j'ai par ma lettre repoussé ses attaques, afin que tu
 ne fusses pas seul à paraître te faire un bâton d'une
 lettre ⁶⁶¹, tu ne dois pas feindre que je l'aie fait en termes
 ignobles, termes que tu n'as lus absolument nulle part ;
 mais il te faut réaliser et reconnaître que c'est grâce à
 sa stupidité que tes calomnies ont reçu réponse ⁶⁶².

3. Au sujet d'Anastase : 20. En ce qui concerne la
 lettre du saint père Anas-
 a) Sa lettre tase, tu t'es montré fuyant,
 est-elle un faux ? et, dans ton trouble, tu ne
 trouves pas d'appui pour assurer ton pied ⁶⁶³. En effet,
 tantôt tu dis que c'est moi qui l'ai composée, tantôt
 que son destinataire aurait dû te la faire passer. De
 nouveau tu dénonces l'injustice de son auteur. D'ail-
 leurs, qu'elle ait été écrite par lui ou qu'elle ne l'ait pas
 été, tu affirmes que cela ne te touche en rien, puisque tu
 as le témoignage de son prédécesseur et que, pour l'amour
 de ta bourgade, tu as méprisé la prière de Rome deman-
 dant que vint l'honorer l'éclat de ta présence ⁶⁶⁴. Si
 tu soupçonnes cette lettre d'être un faux dont je serais
 l'auteur, pourquoi ne la recherches-tu pas dans les
 archives de l'Église romaine ⁶⁶⁵ ? Ainsi, une fois que
 tu aurais découvert qu'elle n'a pas été envoyée par
 l'évêque, tu tiendrais le coupable pris en flagrant
 délit ; et ce ne serait nullement de pauvres toiles
 d'araignée que tu m'opposerais, mais tu m'enserrerais
 dans un filet d'une résistance et d'une solidité à toute
 épreuve ⁶⁶⁶. Si en revanche elle est de l'évêque de Rome,
 tu es bien sot de demander un exemplaire au destinataire,
 et non à l'expéditeur ; d'attendre d'Orient le témoignage
 dont tu peux avoir à proximité le garant et le témoin.

b) Que Rufin aille Va plutôt à Rome requérir en
 se disculper à Rome personne auprès de lui le motif
 de l'opprobre qu'il t'a infligé,
 alors que tu étais à la fois innocent et absent : tout
 d'abord en n'admettant pas l'exposé de ta foi, que
 l'Italie tout entière, ainsi que tu l'écris, a ratifié, et en

litterarum contra canes tuos ; dein, ut epistulas contra te ad Orientem mitteret et cauterium tibi haereseos, dum nescis, inureret diceretque libros Origenis Περὶ Ἀρχῶν a te esse translatos et simplici romanae Ecclesiae plebi traditos, ut fidei ueritatem quam ab Apostolo didicerant per te perderent, et, quo tibi maiorem faceret inuidiam, ausus sit criminari hos ipsos praefationis tuae testimonio robotatos. Non est leue quod (550) tibi impingit tantae urbis pontifex, uel ab alio obiectum temere suscepit. Vociferare et clamita per compita, per plateas : Non est, non est meus liber ! Et si meus est, schedulas inemendatas Eusebius furto abstulit. Aliter ego edidi, immo nec edidi. Vni eas dedi, aut certe paucis ; et tam sceleratus inimicus, tam neglegentes amici fuerunt, ut omnium codices ab eo pariter falsarentur. Haec, frater carissime, facere debueras, et non, illi tergum obuertens, in me transmarinas maledictorum tuorum sagittas dirigere. Quid enim uulneribus tuis prodest si ego fuero uulneratus ? An solacium percussi est, amicum secum uidere morientem ?

C 21. Siricii iam in Domino dormientis profers epistulam, et uiuentis Anastasii dicta contemnis. Quid enim tibi, ut ais, officere potest quod, te ignorante, aut scripsit aut forte non scripsit ? Et si scripsit, sufficit tibi totius orbis testimonium quod « nulli uerum uidetur ut tantae urbis sacerdos uel innocenti iniuriam facere potuerit, uel absent ».

25. *Apostolo : -lis α || 26. quo : quod ArΩ, Er. Mar. || 30. non est² om. AHPTVcir, Er.¹ Mar. Val. || 31. et : aut Xx || 32. ego : ergo AXciΩ || *uni eas FHPV²Xciβ, Er.² Mar. : uineas (post paucis transp. A) AV¹W¹ nulli eas ETW², Er.¹ Vic. Val.

21, 1. *epistulam : -las α.Xx || 3. forte : ad te TX certe V om. t || 4. et : aut TVXi at x

refusant de se servir de ta lettre comme d'un bâton contre les chiens lancés après toi ⁶⁶⁷ ; ensuite en envoyant contre toi des lettres en Orient, ainsi qu'en te marquant à ton insu au fer rouge de l'hérésie ⁶⁶⁸ et en disant que, si tu avais traduit et transmis au bon peuple de l'Église romaine le *Peri Archôn* d'Origène, c'était pour leur faire perdre la vérité de la foi qu'ils avaient apprise de l'Apôtre * ; puis en ayant eu l'audace, pour susciter contre toi une plus grande hostilité, d'incriminer ce même livre qui avait pour le renforcer le témoignage de ta préface *. Elle n'est pas mince, l'accusation que lance contre toi le pontife d'une ville aussi éminente, ou qu'il a eu la légèreté de prendre en considération alors qu'un autre l'avait introduite ⁶⁶⁸²¹⁸. Pousse les hauts cris et proclame-le dans les carrefours et sur les places : ' Non et non, ce n'est pas mon livre ⁶⁶⁹ ! Et si c'est le mien, c'est qu'Eusèbe a subtilisé mes papiers non corrigés. C'est sous une autre forme que moi, je les ai publiés ; ou plutôt que je ne les ai pas publiés. Je ne les ai donnés qu'à une seule personne, ou du moins à fort peu de gens ; et ils ont poussé si loin, mon ennemi la scélératesse, mes amis la négligence, que leurs textes à tous ont été pareillement falsifiés par lui. ' Voilà, frère très cher ⁶⁷⁰, ce que tu aurais dû faire, au lieu de lui tourner le dos et de me décocher par-delà les mers les flèches de tes insultes *. Quel bien en effet cela fait-il à tes blessures que moi, je sois blessé ? Est-ce un soulagement, lorsque l'on a été frappé, que de voir un ami mourir à ses côtés * ?

c) Vaines dérobades de Rufin

21. Tu mets en avant les lettres de Sirice qui est à présent endormi dans le Seigneur, et tu méprises les paroles d'Anastase tandis qu'il est vivant ⁶⁷¹. Que peut-il en effet y avoir pour toi de gênant, comme tu dis, dans le fait qu'à ton insu il ait ou peut-être n'ait pas écrit ⁶⁷² ? Même s'il a écrit, le témoignage du monde entier te suffit du fait que « personne ne veut croire que le prêtre d'une ville aussi éminente ait pu causer du tort à un innocent ou à un absent * ». Tu te declares innocent,

Innocentem te uocas, ad cuius interpretationem Roma contremuit ; absentem, qui accusatus respondere non audeas. Et tantum romanae urbis iudicium fugis ut magis
 10 obsidionem barbaricam quam pacatae urbis uelis sententiam sustinere. Esto, praeteriti anni ego epistulam finxerim. Recentia ad Orientem scripta quis misit, in quibus papa Anastasius tantis te ornat floribus ut, cum ea legeris, magis te uelle defendere quam nos incipias accusare ?
 D Simulque considera inimitabilem illam prudentiam tuam
 473 A et sales atticos et sancti eloquii uenustatem. Ab aliis appetis, aliorum criminatione confoderis, et contra me furibundus iactaris et loqueris : « Numquid et ego non possum enarrare tu quomodo de Vrbe discesseris, quid de te
 20 in praesenti iudicatum sit, quid postea scriptum, quid iuraueris, ubi nauim conscenderis, quam sancte periurium uitaueris ? Poteram pandere, sed plura reseruare statui quam referre. » Haec (551) sunt tuorum ornamenta uerborum. Et post ista, si quid in te asperum dixero, statim mihi
 25 inscriptionem et gladios comminaris. Et interim, homo eloquentissimus, arte ludis rhetorica et simulas te praeterire quae dicis, ut, qui obiecta probare non poteris, quasi praetermissa facias criminosa. Haec est tua tota simplicitas, sic amico parcis ; et reseruas te ad tribunalia iudicium cum, ut aceruum criminum mihi, dum parcis, obieceris.

8. *qui : quia ΠΙΩ || *respondere non audeas : respondeas F resp. non audes β, edd. || 11. *epistulam ego αXx || finxerim : -ram TVXix || 14. uelle : uelles i uelis rx || 15. inimitabilem illam PTV : inimicabilem (inam- F) illam (illam om. A) AEFHciβ illam inimicabilem X illam inimitabilem edd. || 21. *nauim ATcrΩ, edd. : nauem EFHPViII || 22. *reseruare : seruare β, edd. || statui : studui ci || 25. inscriptionem : prosc- rx, edd. || 27. qui : quae AXciΩ quod T quo V || 30. obieceris : obieceres V obicias Xiz

toi dont la traduction a fait trembler Rome ; absent, alors que tu n'oses pas répondre quand on t'accuse *. Et tu fuis à tel point le jugement de la cité romaine que tu préfères affronter le siège des barbares plutôt que la sentence d'une cité en paix ⁵⁷³. Admettons que ce soit moi qui aie fabriqué la lettre de l'an passé. Qui donc a envoyé en Orient les écrits récents dans lesquels notre père Anastase te lance tant de fleurs que, lorsque tu les auras lus, tu commenceras à avoir davantage envie de te défendre que de nous accuser ⁵⁷⁴ ?

4. Au sujet de Jérôme : Et considère en même temps cette sagacité, ce sel attique, ce charme d'un saint langage qui n'appartiennent qu'à toi ⁵⁷⁵. Tu es assailli par les uns, les autres te criblent d'accusations, et c'est contre moi que, débordant de fureur *, tu declares : « Est-ce que par hasard je ne puis, moi aussi, raconter de quelle manière tu as quitté Rome, quel jugement a été en l'occurrence rendu à ton sujet, ce qui fut écrit par la suite, quel serment tu as prononcé, à quel endroit tu t'es embarqué, comment tu t'es scrupuleusement gardé du parjure ? J'aurais pu le révéler, mais je décidai d'en garder pour moi plus que je n'en rapporterais ⁵⁷⁶. » Voilà les beautés de ton style. Et après cela, si j'ai pour toi un mot sévère, aussitôt tu menaces de me citer en justice et de tirer tes glaives ⁵⁷⁷. Et cependant, en homme d'une éloquence consommée, tu joues avec la rhétorique et tu feins de passer sous silence les choses dont tu parles, de manière à rendre criminel par ce procédé même ce dont tu me faisais reproche sans pouvoir fournir de preuves. Voilà toute ta simplicité, c'est ainsi que tu épargnes un ami ; et tu te réserves pour les tribunaux civils, en sorte que tu aies, tandis que tu m'épargnes, un monceau de griefs à dresser contre moi ⁵⁷⁸.

22. Vis nosse profectionis meae de Vrbe ordinem ? Nar-
 rabo breuiter. Mense autem augusto, flantibus etesiis, cum
 sancto Vincentio presbytero et adulescente fratre et aliis
 monachis qui nunc Hierosolymae commorantur, nauim in
 5 romano portu securus ascendi, maxima me sanctorum
 frequentia prosequente. Veni Regium, in scyllaeo litore
 paululum steti, ubi ueteres didici fabulas, et praecipitem
 pellacis Vlixii^a cursum, et sirenarum cantica, et insatiabi-
 lem Charybdis uoraginem. Cumque mihi accolae illius loci
 10 multa narrarent darentque consilium ut non ad Protei
 columnas^b, sed ad Ionae portum nauigarem — illum enim
 C fugientium et turbatorum, hunc securi hominis esse cur-
 sum —, malui per Maleas et Cycladas Cyprum pergere ;
 ubi susceptus a uenerabili episcopo Epiphania, cuius tu
 15 testimonio gloriaris, ueni Antiochiam, ubi fruitus sum
 communionem pontificis confessorisque Paulini, et deduc-
 tus ab eo, media hieme et grauissimo frigore, intraui Hiero-
 solymam. Vidi multa miracula et, quae prius ad me fama
 pertulerat, oculorum iudicio conprobauit. Inde contendi
 20 Aegyptum, lustrauit monasteria Nitriae et inter sanctorum
 choros aspides latere perspexi. Protinus concito gradu
 Bethleem meam reuersus sum, ubi adorauit praesepe et
 incunabula Saluatoris. Vidi quoque famosissimum lacum,
 nec me inertem tradidi otio, sed multa didici quae ante nes-
 25 ciebam. Quid autem de me Romae iudicatum sit et quid
 D postea scriptum, nolo taceas, praesertim cum habeas tes-
 timonium scripturarum, et ego non uerbis tuis, quae simu-

22, 2. autem om. VXi, edd. || etesiis : aetheriis AEC zephiris T²oII here-
 sibus r heresiis Ω || 4. Hierosolymae : -mis Xei || *nauim AECr¹Ω, edd. :
 nauem FHPTVXi²II || 8. *pellacis FHPβ, Vic.³ Mar. Val.¹ : fallacis
 AETVci, Er. Vic.¹ Val.² || *Vlixii AFHVcΩ : -xis PTXirxII, Er. ulyssis
 Vic. Mar. Val. || 11. enim om. β || 13. Cycladas : -des HP || 14. tu : om.
 TXc¹irxΩ te V || 15. *ubi om. α || 16. confessorisque : et confessoris HP ||
 20. ad ante Aegyptum add. F || 22. adorauit : od- Val. || 23. incunabula :
 cunabula cr²x || famosissimum : form- F || lacum Fβ, edd. : locum cett. codd.

b) Récit du voyage de Jérôme

22. Tu veux savoir comment s'est déroulé mon départ de Rome ? Je m'en vais te le raconter brièvement⁵⁷⁹. C'était au mois d'août, tandis que soufflaient les vents étésiens⁵⁸⁰. Je m'embarquai paisiblement dans le port de Rome avec le saint prêtre Vincent, mon jeune frère⁵⁸¹ et d'autres moines qui résident maintenant à Jérusalem. Une foule compacte de fidèles nous accompagnait. J'arrivai à Regium, je fis un moment escale sur le rivage de Scylla, où je m'instruisis des récits anciens : le périlleux périple du perfide Ulysse^a, les chants des sirènes, l'insatiable gouffre de Charybde⁵⁸². Et comme les habitants du lieu me racontaient bien des choses et me donnaient le conseil de cingler, non pas vers les colonnes de Protée^b, mais vers le port de Jonas — la première route en effet était celle des fuyards et des gens en difficulté, l'autre convenait à un homme en paix —, je préférerais gagner Chypre par le cap Malée et les Cyclades⁵⁸³. J'y fus reçu par le vénérable évêque Épiphane, du témoignage de qui tu te prévaux. J'arrivai à Antioche, où je jouis de la communion du pontife et confesseur Paulin⁵⁸⁴. Il me reconduisit sur la route de Jérusalem, où j'entrai en plein hiver et par un froid très rigoureux. Je vis bien des merveilles, et ce qui jusqu'alors m'avait été rapporté par la rumeur publique, je le vérifiai de visu⁵⁸⁵. De là je me rendis en Égypte, je fis le tour des monastères de Nitrie et j'aperçus des serpents cachés parmi les chœurs des saints⁵⁸⁶. Je retournai aussitôt d'un pas rapide à ma chère Bethléem, où j'adorais la crèche, berceau du Sauveur⁵⁸⁷. Je vis aussi le très fameux lac, et je ne m'abandonnai pas à une molle oisiveté, mais je m'instruisis de bien des choses que j'ignorais auparavant⁵⁸⁸.

c) Rufin est
 sommé de parler clair
 et mis en garde

« Quant au jugement rendu » à mon sujet à Rome et « à ce qui fut écrit par la suite », je ne veux pas que tu le taises, d'autant plus que tu disposes de témoignages écrits, et que,

lare potes et impunito iactare mendacio, sed scriptis (552) ecclesiasticis arguendus sim. Vide quantum te timeam : si uel paruam schedulam contra me romani episcopi aut alterius Ecclesiae protuleris, omnia quae in te scripta sunt mea crimina confitebor. Numquid et ego non
 474 A possem profectionem tuam discutere, cuius aetatis fueris, unde, quo tempore nauigaris, ubi uixeris, quibus inter-
 35 fueris ? Sed absit ut quod in te reprehendo faciam et in ecclesiastica disputatione anilium iurgiorum deliramenta conpingam. Hoc solum prudentiae tuae dixisse sufficiat, ut caueas in alterum dicere quicquid in te statim retorqueri potest.

23. In sancti Epiphaniï nomine mira tua tergiuersatio, ut, post osculum, post orationem, neges eum contra te potuisse scribere ; quomodo si contendas non potuisse eum mori qui paulo ante uixerit, aut certior sit tui reprehensio
 5 quam post pacem excommunicatio ! *Ex nobis*, inquit, *exierunt, sed non fuerunt ex nobis ; si enim fuissent ex nobis,*
 B *mansissent utique nobiscum* ^a. Haereticum post unam et alteram commonitionem uitandum Apostolus praecipit ^b, qui utique, antequam uitetur atque damnetur, ecclesiastici gregis portio fuit. Simulque risum tenere non possum quod a quodam prudente commonitus, in laudes Epiphaniï personas : Hic est ille delirus senex, hic ἀνθρώπου μορ-

37. conpingam : conpingam r

23, 1. *mira AETW²Xcia, edd. : mirata FPVW¹rΩ miracula H miratur Π || *tua tergiuersatio : tua terg. est TVXcia est tua terg. r || 4. *uixerit FTVerΩ : -rat AEHPiII, edd. || 6. fuerunt : erant ci || 8. praecipit ETVβ, edd. : -cepit AFHPXci || 10. *non tenere β || 12. personas : -nes AEC peronas Vic. || hic^a : hic est edd.

23, a. I Jn 2, 19 b. Cf. Tite 3, 10

pour ma part, ce n'est pas par tes paroles — tu peux les déguiser et te targuer d'un mensonge impuni —, mais par des écrits ecclésiastiques que je dois être confondu. Vois à quel point tu me fais peur : si tu produis ne serait-ce qu'une petite page de l'évêque de Rome ou d'une autre Église contre moi, je me reconnaitrai coupable de tout ce qui a été écrit contre toi ⁵⁸⁹. Est-ce que par hasard je ne pourrais pas, moi aussi, soumettre à examen ton départ, l'âge que tu avais, ton point d'embarquement, l'époque de ta traversée, les lieux où tu as vécu, les gens que tu as fréquentés ? Mais loin de moi de faire ce que je critique chez toi, et de forger des élucubrations dignes de querelles de vieilles femmes quand il s'agit d'un débat de nature ecclésiastique ⁵⁹⁰. Qu'il suffise d'avoir uniquement invité ta prudence à se garder de dire contre un autre tout ce qui peut aussitôt se retourner contre toi ⁵⁹¹.

5. Au sujet d'Épiphane : 23. Admirable, ta dérobade à propos de saint Épiphane * ! Venir prétendre qu'après le baiser échangé, après les paroles prononcées, il n'aurait pu écrire contre toi ! C'est comme si tu soutenais qu'il n'a pas pu mourir, celui qui peu auparavant aura été en vie, ou que le blâme dont tu as été l'objet fût plus indubitable que ton excommunication survenant une fois la paix conclue ⁵⁹². « Ils sont sortis de nous, est-il dit, mais ils n'étaient pas des nôtres, car s'ils avaient été des nôtres, ils seraient assurément restés avec nous ^a. » L'Apôtre prescrit qu'après un premier et un second avertissement on doit éviter l'hérétique ^b, qui, assurément, avant qu'on l'évite et le condamne, faisait partie du troupeau de l'Église.

b) Témoignages
 « élogieux »
 que se rendent Rufin
 et Épiphane

Et en même temps je ne puis m'empêcher de rire des éloges retentissants que tu as été averti par quelqu'un d'avisé de lancer à l'adresse d'Épiphane ⁵⁹³ : c'est lui, le vieux gâteux, c'est lui, l'*anthropomorphite* ^c, c'est lui

φῆτης ^c, hic qui sex millia Origenis libros te praesente cantauit, qui omnium gentium linguis praedicationem sibi
 15 contra Origenem iniunctam putat, qui ideo eum legi prohibet ne alii eius furta cognoscant ^d ! Lege scripta tua et epistulam eius, immo epistulas, e quibus unum proferam
 tuae fidei testimonium, ut non immerito nunc a te laudatus esse uideatur : « Te autem, frater, liberet Deus, et sanc-
 C tum populum Christi qui tibi creditus est, et omnes fra-
 tres qui tecum sunt, et maxime Rufinum presbyterum, ab haeresi Origenis et aliis haeresibus et perditione earum. Si enim propter unum uerbum aut duo quae contraria
 25 fidei sunt, multae haereses abiectae sunt ab Ecclesia, quanto magis hic inter haereticos habebitur qui tantas
 peruersitates (553) et tam mala dogmata contra fidem adinuenit, Dei et Ecclesiae hostis extitit ^e ! » Haec est uiri sancti de te testificatio ; sic ab eo ornatus, sic laudatus ingrederis. Ista est epistula quam de cubiculo fratris Eu-
 30 sebii nummis aureis produxisti, ut calumniareres interpretem, ut me apertissime teneres criminis reum quare pro « honorabili » « carissimum » transtulisses ^f. Sed quid ad
 D te, qui prudenti consilio cuncta moderaris et sic medius incedis ut, si inueneris qui tibi credant, nec Anastasius
 35 contra te nec Epiphanius scripserint. Nisi ipsae epistulae reclamauerint et fregerint tuae frontis audaciam, statim iudicium utriusque contemnas et non ad te pertineat, siue scripserint, siue non scripserint, quia de innocente et absente scribere non potuerint. Nec in sanctum uirum haec

19. post uideatur hos titulos inseruerunt aliquot codd. : de (ex FP) epistula epiphani (papac add. P) i. mg. scr. FT in ipso textu scr. HPXIIΩ || 23. aut α, epist. edd. : et β || 27. *dei et ET, epist. : dei AFVaiβ, edd. et dei HP || 31. *ut : et α, Vic. Val. || *apertissime : -mi P, edd. || 35. nisi : et nisi T etsi V uel si XII, Er.² || 36. frontis : fraudis AEA || 38. scripserint² om. HP

c. Cf. JÉRÔME, C. Ioh. 11, Val. 417-418 d. Cf. RUFIN, Adult. 14, 13 à 15, 5 (cf. JÉRÔME, Ap. 2, 21, 13-21 et 22, 3-5.15-19) e. EPIPHANE, Hier. epist. 51, 6, 4 f. Cf. JÉRÔME, Epist. 57, 2, 3

qui a, en ta présence, chanté les six mille livres d'Origène ; lui qui se croit chargé de prêcher contre Origène dans les langues de toutes les nations ; qui empêche qu'on ne lise de peur que d'autres ne se rendent compte de ses larcins ^d ⁵⁵⁴ ! Lis tes écrits et sa lettre, ou plutôt ses lettres, dont je vais citer un passage qui témoigne de ta foi, pour qu'il ne paraisse pas maintenant avoir été de ta part l'objet d'éloges immérités ⁵⁵⁵ : « Quant à toi, frère, que Dieu te délivre — ainsi que le saint peuple du Christ qui t'a été confié, et tous les frères qui sont avec toi, et surtout le prêtre Rufin — de l'hérésie d'Origène, des autres hérésies, et de la perdition où elles mènent. Si en effet, pour un mot ou deux qui sont contraires à la foi, beaucoup d'hérésies ont été rejetées par l'Église, à combien plus forte raison comptera-t-on au nombre des hérétiques celui qui a inventé contre la foi de telles aberrations et des doctrines aussi néfastes, celui qui s'est avéré être l'ennemi de l'Église et de Dieu ^e ! » Tel est le témoignage que le saint homme porte à ton sujet. Voilà en quelle parure, voilà parmi quels éloges tu te présentes ⁵⁵⁶ ! C'est là la lettre que tu as fait sortir à prix d'or de la chambre du frère Eusèbe, pour calomnier son traducteur, pour me prendre en flagrant délit d'avoir mis dans ma traduction « très cher » au lieu de « vénérable ^f ⁵⁵⁷ » !

c) Épiphane et Anastase
 n'ont-ils pu écrire
 légitimement
 contre Rufin ?

Mais que t'importe, à toi qui règles toutes choses avec circonspection, et gardes si bien la voie médiane que, si tu trouves des gens pour te croire, ni Anastase ni Épiphane n'auraient écrit contre toi. Si leurs lettres n'étaient justement là pour protester et briser ton audace effrontée, tu aurais tôt fait de mépriser leur jugement à l'un et à l'autre, et tu ne te soucierais pas de ce qu'ils aient écrit ou non, puisqu'ils n'auraient pu le faire contre un innocent ni contre un absent ⁵⁵⁸.

On ne doit pas faire retomber sur un saint homme ces

- 475 A mala conferenda sunt ut ostendatur « ore quidem et osculo pacem dedisse, mala autem et dolum in suo corde seruasse ». Sic enim argumentaris et haec sunt uerba defensionis tuae. Ipsi esse aduersum te epistulam, et orbis agnoscit, et authenticam in manus tuas uenisse
- 45 conuincimus. Et miror quo pudore, immo qua impudentia neges quod uerum esse non ambigis. Ergo pollutus erit Epiphanius qui tibi pacem dedit et mala in suo corde seruauit. Cur non illud uerius sit quod te primum monuerit, quod uoluerit emendare et ad rectum iter reducere et
- 50 Iudae osculum non refutare, ut proditorem fidei frangeret patientia ? Et postquam se intellexit casso labore sudare nec pardum mutare uarietates nec Aethiopem pellem suam ξ , quod mente conceperat litteris indicasse ?
- B 24. Tale quid et contra papam Anastasium disputas ut, quia Siricii episcopi habes epistulam, iste contra te scribere non potuerit. Vereor ne tibi factam iniuriam suspiceris. Nescio quomodo, homo acutus et prudens, ad has ineptias deuoluaris, ut, dum stultos lectores putas, te stultum esse demonstras. Post egregiam argumentationem, ponis in clausula : « Absit hoc a sanctis uiris. De uestra schola solent ista (554) procedere. Vos nobis pacem proficiscentibus dedistis, et a tergo iacula uenenis armata

47. *mala in suo corde : in suo corde dolum XII, *edd.* mala in corde suo i dolum (om. Ω) in suo corde (corde suo x) $\pi\alpha\Omega$ || 49. reducere : edu- $r\Omega$ || *et... refutare $\pi\text{II}\Omega$, *Er.* : ut... -tare α , *cett. edd.* ut... -tare X || 51. intellexit : -xerit F^1Ta

24, 4. *acutus : cautus V || 9. uenenis armata : uen. illita AEa uenientes armata r uenenata x

vilenies qui consistent à le présenter comme « ayant donné la paix, du moins en paroles et par un baiser, mais tout en gardant en son cœur vilenies et fausseté ». Telle est en effet ton argumentation et voilà les mots de ta défense ⁵⁹⁹. Qu'elle soit bien de lui, la lettre dirigée contre toi, non seulement le monde entier * le reconnaît, mais nous apportons la preuve que l'original est parvenu entre tes mains. Et je m'étonne de te voir nier aussi pudiquement, ou, pour mieux dire, aussi impudemment *, ce dont la vérité ne fait pour toi aucun doute. Épiphane en sera donc sali, lui qui t'a donné la paix tout en gardant en son cœur des vilenies. Pourquoi la vérité ne serait-elle pas plutôt qu'il t'a d'abord donné un avertissement, qu'il a voulu te corriger, te remettre dans le droit chemin, et ne pas repousser le baiser de Judas pour que sa patience pût briser la résistance d'un traître à sa foi ? Et après avoir réalisé que c'était peine perdue et que le léopard ne change pas plus de mouchetures que l'Éthiopien de peau ξ , alors il a fait savoir par lettre les pensées qui lui étaient venues ⁶⁰⁰.

24. Tu te livres aussi au même genre de discussion à l'encontre de notre père Anastase, en soutenant qu'étant donné que tu détiens une lettre de l'évêque Sirice, il n'a pas pu, quant à lui, écrire contre toi. Tu soupçonnes, je le crains, que l'on t'ait causé quelque tort. Je ne sais comment un homme aussi pénétrant et sensé que toi se laisse entraîner à ces insanités, au point qu'en prenant tes lecteurs pour des sots, c'est ta propre sottise que tu manifestes *.

TRANSITION :

UNE TRAHISON PRÉMÉDITÉE DE JÉRÔME ET DES SIENS ?

Après une argumentation remarquable, voici ta conclusion : « A Dieu ne plaise que de saintes gens agissent ainsi. C'est de votre école que ces choses-là proviennent ordinairement ⁶⁰¹. Vous nous avez donné la paix quand nous sommes partis, et puis vous nous avez lancé dans le

10 iecistis. » Et in hoc eadem prudentia, immo declamatio, nam disertus esse uoluisti. Pacem dedimus, non haeresim suscepimus. Iunximus dexteras, abeuntes prosecuti sumus ut uos essetis catholici, non ut nos essemus haeretici.

Volo tamen scire quae sint illa iacula uenenata quae post 15 tergum uestrum nos iecisse conquereris : Vincentius, Paulinianus, Eusebius, Rufinus presbyteri ? Quorum Vincentius multo tempore ante uos Romam uenit, Paulinianus et Eusebius post annum uestrae nauigationis profecti sunt, Rufinus in causa Claudii post biennium missus,

20 omnes uel pro re familiari uel pro periculo alieni capitis. Numquid nosse potuimus quod, ingrediente te Romam, uir nobilis somniaret nauim plenam mercium inflatis intrare uelis ? quod omnes aduersum fatum quaestiones non fatua solueret interpretatio ? quod librum Eusebii pro Pam-

25 phili uerteres ? quod tuum quasi operculum uenenatae patellae imponeres ? quod famosissimum opus Περὶ Ἀρχῶν D addita eloquii tui maiestate transferres ? Nouum calumniae genus : ante accusatores misimus quam tu accusanda committeres ! Non fuit, non fuit, inquam, nostri

476 A consilii, sed Dei prouidentiae, ut, missi ad aliud, contra nascentem haeresim dimicarent et in more Ioseph^a famem futuram fidei ardore subleuarent.

10. hoc : hac *edd.* || declamatio nam : -tione *FHP, edd.* || 12. dexteras : -tras *EHPVax* || 14. sint : sunt *x, Vic.* || 16. presbyteri : -ter *HP* || 20. re : se *AHVα* || missi (profecti *T*) sunt post capitis *add. TXΠ* || 21. ingrediente : -diens *rx* || te *om. AWarΩ* || 22. *nauim *A²Xarx²Ω, edd.* : nauem *A¹FHPTVix²Π* || mercium : -ibus *Erz* || 23. aduersum fatum : -sus fatum *Ea, Mar. Val.* -sum fatuum *β, Er. Vic.* || 27. *addita *om. β, edd.* || 29. non fuit² *om. HPV²ax* || 31. *more *AFHPVXatIIΩ* : morem *ETWrx, edd.*

dos des traits armés de poison. » Là encore, même sagesse, ou, pour mieux dire, même grandiloquence ; car tu as voulu être disert. Nous t'avons donné la paix, nous n'avons pas admis l'hérésie ; nous nous sommes serré la main ; nous vous avons accompagnés à votre départ pour que vous, vous fussiez catholiques, et non pas pour être, quant à nous, hérétiques. Je tiens pourtant à savoir quels ils sont, ces traits empoisonnés dont tu te plains que nous vous les aurions lancés dans le dos. S'agit-il des prêtres Vincent, Paulinien, Eusèbe, Rufin... ? Mais Vincent est arrivé à Rome longtemps avant vous ; Paulinien et Eusèbe sont partis un an après votre traversée ; Rufin y a été envoyé deux ans après, à l'occasion du procès de Claude. Tous y sont allés ou bien pour régler des affaires de famille, ou bien pour soutenir quelqu'un d'autre dont la vie était en péril⁶⁰². Est-ce que nous pouvions savoir qu'à ton arrivée à Rome, un noble personnage était en train de rêver qu'un navire chargé de denrées y entraît à pleines voiles ? que tous ses problèmes à l'égard du Fatum, il y aurait pour les résoudre une explication qui n'est pas d'un fat⁶⁰³ ? que tu traduirais un livre d'Eusèbe comme étant de Pamphile ? que tu y ajouterais le tien en guise de couvercle posé sur ce plat empoisonné ? que tu rehausserais ta traduction du très fameux *Peri Archôn* par la majesté de ton style⁶⁰⁴ ? Calomnie d'une espèce inouïe : nous aurions dépêché des accusateurs avant que tu n'eusses commis des actions condamnables * ! Ce n'est pas nous, non, dis-je, ce n'est pas nous, mais la providence de Dieu qui a décidé que des hommes chargés d'une autre mission devraient lutter contre une hérésie naissante et, à la manière de Joseph^a, apaiser par l'ardeur de leur foi une famine à venir⁶⁰⁵.

25. Quo non erumpat semel effrenata audacia^a ? Alienum crimen sibi obiecit ut nos finxisse uideamur. Quod absque nomine dictum est, in se dictum refert, et purgans externa peccata, tantum de sua securus est innocentia. 5 Iurat enim se epistulam non scripsisse ad Afros sub nomine meo, in qua confitear inductum me a Iudaeis mendacia transtulisse, et mittit libros eadem omnia continentes quae nescisse se iurat. Et miror quomodo prudentia eius cum alterius nequitia conuenerit ut, quod alius in B Africa mentitus est, hic Concordiae uerum diceret; stilique eius elegantiam nescio quis imperitus possit imitari. Tibi soli licet haereticorum (555) uenena transferre et de calice Babylonis cunctis gentibus propinare^b. Tu latinas 15 scripturas de graeco emendabis, et aliud Ecclesiis tradis legendum quam quod semel ab apostolis susceperunt; mihi non licet post Septuaginta editionem, quam diligentissime emendatam ante annos plurimos meae linguae hominibus dedi, ad confutandos Iudaeos etiam ipsa exemplaria uertere quae uerissima confitentur, ut, siquando 20 aduersum eos christianis disputatio est, non habeant sub-

25, 2. obiecit : obicit FP || 3. *dictum² om. β, Er. || 8. se om. rΩ || 10. Concordiae : concorditer TVXαII, edd. || 14. emendabis : -das HPT || Ecclesiis : -siae rΩ || tradis : -des FV, edd. || 19. uerissima : -me rΩ ipsi uerissima edd. || 20. aduersum : -sus EVrΩ

25, a. Cf. CICÉRON, *Catil.* 1, 1, 1 b. Cf. Jér. 51, 7

QUATRIÈME PARTIE :

RETOUR SUR DIVERS GRIEFS

1. **A propos de la lettre aux Africains :**
a) **Le démenti opposé par Rufin est-il admissible ?**

25. A quels excès ne saurait se porter l'audace, une fois débridée^a ? Il s'est appliqué l'accusation portée contre un autre, de manière à la faire passer pour une de nos inventions. On parle sans nommer personne : il le prend pour lui, et, alors qu'il se lave de péchés qui lui sont étrangers, il n'y a que son innocence à lui dont il soit sûr⁹⁰⁶. Il jure en effet qu'il n'a pas écrit sous mon nom la lettre aux Africains où je confesserais avoir été amené par les juifs à traduire des mensonges, et il expédie des livres qui contiennent exactement tout ce dont il jure qu'il n'en savait rien*. Et je me demande comment sa sagacité a pu tomber d'accord avec la perversité d'un autre au point de faire passer pour vérités à Concordia les mensonges proférés par cet autre en Afrique ; quant à l'élégance de son style, je ne sais quel est l'incapable qui peut parvenir à l'imiter* !

b) **Confrontation des droits de Rufin et de Jérôme traducteurs**

Toi seul as le droit de traduire les poisons des hérétiques et d'abreuver toutes les nations à la coupe de Babylone^b. Toi, tu corrigeras sur le grec les textes latins, et tu donnes à lire aux Églises autre chose que ce qu'elles ont une fois pour toutes reçu des apôtres, et moi, je n'ai pas le droit, après la version des Septante dont j'ai donné, voici bien des années, aux gens qui parlent ma langue une édition très soigneusement corrigée, de traduire aussi, pour confondre les juifs, les exemplaires mêmes qu'ils tiennent pour absolument authentiques, afin que, si jamais les chrétiens ont

terfugiendi diuerticula, sed suomet potissimum mucrone feriantur? Plenius super hoc et in multis aliis locis et in fine secundi libri ubi accusationi tuae respondi, scripsisse C me memini, et popularitatem tuam, qua mihi invidiam 25 apud simplices et imperitos niteris concitare, perspicua ratione conpescui illucque lectorem transmittendum puto.

26. Hoc intactum praeterire non patiar: ne doleas falsatorem schedularum tuarum confessoris apud me gloriam possidere, cum tu, eiusdem criminis reus, post alexandrinum exilium et tenebrosos carceres a cunctis Origenis 5 sectatoribus martyr et apostolus nomineris. Super excusatione imperitiae tuae iam tibi respondi. Sed quia eadem repetis et, quasi superioris tuae defensionis oblitus, rursum admones ut sciamus te, per triginta annos graecis uoluminibus deuoratis, latina nescire, paulisper attende D me non pauca in te uerba reprehendere — alioquin omnis tua scriptura delenda est —, sed uoluisse ostendere disci- 477 A pulis tuis, quos magno studio nil scire docuisti^a, ut intellexerent cuius sit uerecundiae docere quod nescias, scribere quod ignores, et eandem magistri sapientiam etiam

à disputer contre eux, ils ne puissent s'esquiver par des chemins détournés, mais soient bien plutôt frappés par leur propre épée⁶⁰⁷? J'ai souvenir de m'être étendu plus à fond sur ce sujet en bien d'autres endroits, et à la fin du second livre de ma réponse à ton accusation; et j'y ai ostensiblement fait pièce à la démagogie par laquelle tu t'efforces d'exciter contre moi de l'hostilité auprès des simples et des ignorants: je pense que c'est là qu'il faut renvoyer le lecteur⁶⁰⁸.

c) **Confrontation des titres décernés à Eusèbe et à Rufin** 26. Mais voici un point que je ne laisserai pas passer sans l'aborder: ne viens pas te plaindre de ce que le falsificateur de tes papiers jouit auprès de moi de la gloire d'un confesseur, alors que toi, qui es coupable du même crime, tu reçois de tous les adeptes d'Origène, après ton exil à Alexandrie et tes prisons obscures, le titre de martyr et d'apôtre⁶⁰⁹!

2. A propos de l'incapacité littéraire de Rufin: a) **Négligences de forme signalées comme indice d'une ignorance de fond** En ce qui concerne l'incapacité que tu allègues, je t'ai déjà répondu. Mais puisque tu te répètes et que, comme si tu avais oublié ta précédente apologie, tu nous redonnes à savoir qu'ayant passé trente ans à dévorer des ouvrages grecs, tu ne connais pas les latins, prends garde un instant que je ne me livre pas contre toi à la critique de quelques mots — sans quoi c'est tout ton texte qui serait à biffer —, mais que j'ai voulu les signaler à tes disciples, auxquels tu as pris grand soin d'apprendre à ne rien savoir^a, afin de leur faire comprendre la modestie qu'il faut pour enseigner ce qu'on ne connaît pas, pour écrire ce que l'on ignore, et de les inciter à rechercher également sur le fond la même sagesse chez leur maître⁶¹⁰.

21. suomet: suimet Aa suo HP || 25. concitare: exc- Aa
26, 1. intactum: in tantum WXII || praeterire: -riri edd. || ne: nec β || 4.
a cunctis: ab XII om. rΩ || 5. excusatione: -nem rΩ || 7. oblitus: -tos AFHα ||
rursum: -sus Et || 10. omnis tua: nominis tui XrIIΩ² nominis tua Ω¹
omnis tibi edd. || 12. nil: nihil β, edd.

15 in sensibus quaerent. Quodque addis : « ...peccata putere, non uerba, mendacium, calumniam, detractionem, falsum testimonium et uniuersa conuicia, et *os quod mentitur occidit animam* ^b » monesque iste foetor nares meas penetret, crederem dicenti, nisi facta contraria deprehenderem : quasi si fullo et coriarius moneant pigmentarium ut naribus obturatis tabernas suas praetereat ! Faciam ergo quod praecipis : claudam nares meas, ne ueritatis et benedictionum tuarum suauiissimo odore crucientur.

B 27. In laude et detractione mea, quia uariis extitisti, miro acumine argumentatus es sic tibi licere de me (556) et bene et male dicere quomodo et mihi licuerit Origenem et Didymum reprehendere quos ante laudauerim. Audi 5 ergo, uir sapientissime et romanae dialecticae caput, non esse uitii unum hominem laudare in aliis et in aliis accusare, sed eandem rem et probare et improbare. Ponam exemplum ut quod non intellegis prudens tecum lector intellegat. In Tertulliano laudamus ingenium, sed damnus haeresim. In Origene miramur scientiam Scripturarum, et tamen dogmatum non recipimus falsitatem. In Didymo uero et memoriam praedicamus et super Trinitate fidei puritatem, sed in ceteris quae Origeni male credidit, nos ab eo retrahimus. Magistrorum enim non uitia C imitanda sunt, sed uirtutes. Grammaticum quidam afrum

17. falsum testimonium : -sa -nia r ω -so -nio Ω || 18. *ne (ut F) post monesque add. EFHPT², edd. || 19. dicenti : -tibus Vi tibi dicenti a || deprehenderem : repr- F appr- Vi || 20. *si om. Pa β || coriarius : cetarius H cerarius P || 22. ergo om. r Ω

27. 1. quia : quam HP || 3. male et bene r Ω || 6. uitii : uitium T α || *hominem unum β , edd. || 7. eandem rem : eadem TVi eundem a || et¹ om. XII, Er. Mar. Val. || probare : appr- XII || 8. *prudens tecum lector : prudenter cum lect. A prudens lect. mecum a prudens mecum lector edd. || 9. damnus : non laudamus TVi

b) Le recours de Rufin à une monition incongrue Et puis tu ajoutes : « Ce qui empeste, ce sont les péchés, non les mots : mensonge, calomnie, dénigrement, faux témoignage et toutes invectives ; et 'la bouche qui ment tue l'âme' ^b. » Et tu m'avertis que cette puanteur pourrait bien me pénétrer les narines. Je te croirais sur parole si je ne constatais que c'est le contraire qui a lieu. Comme si le foulon et le tanneur engageaient le parfumeur à se boucher le nez en passant devant leur boutique ! Je suivrai donc ta recommandation : je me boucherai le nez, de peur que la très suave odeur de ta franchise et de tes bénédictions ne le mette à la torture ⁶¹¹.

3. A propos de l'éloge et du blâme :
a) Savoir distinguer comme Jérôme entre les défauts et les qualités

27. Te livrant à mon sujet à l'éloge et au dénigrement — car tu t'es montré d'humeur changeante —, tu as eu cet argument admirable de pénétration, à savoir que tu avais autant le droit de dire de moi à la fois du bien et du mal, que moi de critiquer Origène et Didyme dont j'avais auparavant fait l'éloge ⁶¹². Apprends donc, toi le sage par excellence et le chef de file des dialecticiens romains, qu'il n'y a pas de faute à louer un homme sur certains points tandis qu'on l'accuse sur d'autres, mais à approuver et à improuver à la fois la même chose ⁶¹³.

Je vais donner un exemple pour que ce que tu ne comprends pas, un lecteur intelligent qui serait avec toi le comprenne. Chez Tertullien, nous louons le talent, mais nous condamnons l'hérésie. Chez Origène, nous admirons la science des Écritures, et cependant nous n'admettons pas ses doctrines erronées. Quant à Didyme, nous célébrons en lui à la fois sa mémoire et la pureté de sa foi au sujet de la Trinité, mais sur tous les points où il a eu le tort de faire confiance à Origène, nous nous écartons de lui. Si l'on doit en effet imiter ses maîtres, ce n'est pas pour leurs défauts, mais pour leurs quali-

Romae habuit, uirum eruditissimum, et in eo se aemulum praeceptoris putabat si stridorem linguae eius et uitia tantum oris exprimeret. In praefatiuncula Ηεστὶ Ἀρχῶν fratrem me nominas et collegam, dicis eloquentissimum, 20 fidei meae praedicas ueritatem. His tribus detrahere non poteris. Cetera carpe ut libet, ne uidearis tuo de me testimonio repugnare. Cum fratrem et collegam dicis, amicitia tua dignum fateris ; cum eloquentem praedicas, imperitiae ultra non arguis ; cum catholicum in omnibus profi- 25 teris, haereseos mihi non poteris crimen impingere. Extra haec tria si quid in me reprehenderis, non tibi uideberis esse contrarius. Ex qua supputatione illa summa nascitur D et te errare ea in me reprehendentem quae prius laudaueras, et me non esse in uitio, si in eisdem hominibus et 30 laudanda praedicem et uituperanda reprehendam.

28. Transis ad animarum statum et prolixius fumos meos increpas ; atque ut tibi liceat ignorare quod con- 478 A sulto te scire dissimulas, quaeris a me primum de caelestibus, quomodo angeli, quomodo archangeli sint ; quae 5 eis, uel qualis habitatio ; quaeue inter ipsos differentia, aut si nulla omnino ; quae solis sit ratio, unde augmenta lunae, unde defectus, qui uel qualis sit siderum cursus.

tés ²¹. Quelqu'un eut à Rome pour maître de grammaire un Africain, homme de grand savoir, et il se croyait l'émule de son professeur rien qu'en adoptant sa voix stridente et ses défauts de prononciation ²².

b) Sa préface
au *Peri Archôn*
interdit à Rufin
de se déjuger

Dans ton avant-propos au *Peri Archôn*, tu m'appelles frère et collègue, tu me declares fort éloquent ; tu célèbres l'authenticité de ma foi ²³. Tu ne saurais en rabattre sur ces trois points. Quant au reste, déchire-le à ton gré, pour n'avoir pas l'air de prendre le contre-pied de ton propre témoignage à mon propos. Quand tu me declares frère et collègue, tu me reconnais digne de ton amitié. Quand tu célèbres mon éloquence, tu ne dénonces plus mon incapacité. Quand tu professes que je suis catholique à tous égards, tu ne saurais m'asséner le grief d'hérésie *. Si c'est en dehors de ces trois points que tu m'adresses quelque critique, tu n'auras pas l'air de te contredire. Le résultat auquel on arrive au bout du compte, c'est, d'une part, que tu as tort de critiquer en moi ce que tu avais d'abord loué, et, d'autre part, que je ne suis pas en faute si, chez les mêmes personnes, tout à la fois je célèbre ce qu'il faut louer et je critique ce qu'il faut blâmer *.

4. A propos
de la condition
des âmes :
a) Tentative
de diversion :
l'interrogatoire de Rufin
sur la physique

28. Tu en viens à la condition des âmes, et tu te répands en invectives contre les fumées dont je m'entoure ²⁴. Et pour qu'il te soit loisible d'ignorer ce dont tu caches à dessein que tu le sais, tu commences par m'interroger sur les réalités célestes ²⁵ : comment sont les anges, comment sont les archanges ? quelle est leur habitation et de quelle sorte ? quelle différence il y a entre eux, ou s'il n'y en a pas du tout ? quel est le régime du soleil ? d'où vient l'alternance des phases de la lune ? quel est

21. ne : ut HP || 24. arguis : argues PV²WXII || 28. reprehendentem : -hendendo Ti² -hendo Vi²

28, 4. sint : sunt TVXx || 6. sit om. TVi || 7. qui : quis edd.

Miror quomodo oblitus sis illos uersiculos ponere :

Vnde tremor terris, qua ui maria alta tumescant,
 10 obicibus ruptis, rursusque in se ipsa residant ;
 defectus solis uarios lunaegue labores ^a (557).
 Vnde hominum genus et pecudum, unde imber et ignes,
 arcturum pluuiasque hyadas geminosque triones ;
 15 quid tantum oceano properent se tingere soles
 hiberni, uel quae tardis mora noctibus obstet ^b.

Dein caelestia deserens et ad terrena descendens, in mino-
 ribus philosopharis. Interrogas enim me : « Dic nobis quae
 B fontium ratio, quae uentorum ; quid grando, quid pluuias ;
 quid mare salsum, quid flumina dulcia ; quid nubes aut
 20 imbres, fulgura et tonitrua aut fulmina », ut, postquam me
 haec nescire respondero, tuto tibi de animabus liceat igno-
 rare, et unius rei scientiam tantarum rerum ignoracione
 compenses. Tu qui per singulas paginas fumos meos uenti-
 las, non intellegis uidere nos caligines tuas et turbines ?
 25 Nam ut tibi sciolus esse uidearis et apud calpurnianos
 discipulos doctrinae gloriam teneas, totam mihi physicam
 opponis, ut frustra Socrates ad ethicam transiens dix-
 rit : Quae supra nos, nihil ad nos. Ergo nisi tibi rationem
 reddidero quare formica, paruum animal et punctum, ut
 0 ita dicam, corporis, sex pedes habeat, cum elephantus,
 C tanta moles, quattuor pedibus incedat ; cur serpentes et
 colubri uentre labantur et pectore, cum uermiculus quem
 uulgus millepediam uocat tanto pedum agmine scateat,
 de animarum statu scire non potero ? Quaeris a me quid

12. *pecudum : -des i || ignes W²β, edd. : ignis αW¹ || 13. *pluuiasque :
 plyadasque AaII pliadesque x || 14. properent oceano XxIIΩ || 15. uel : et
 AFHTVa || 20. fulmina : flumina AFHVtΩ || 21. tuto : tota A¹ totum
 V.XrxII toto Ω || animabus : -alibus A¹FH¹Vr¹Ω anima i || 22. et : ut iII ||
 *scientiam : insc- V²W fortasse recte || 24. non : num rx || 30. elephantus : -tis
 Aa, Val. || 32. cum : cur XII, edd. || 33. millepediam : -diuum T millepedam
 (milli- Er.) edd.

28, a. VIRGILE, Georg. 2, 479-480.478 b. VIRGILE, Aen. 1, 743-744.
 745-746 (= Georg. 2, 481-482)

le cours des astres, et de quelle nature ? ... Je m'étonne
 que tu aies pu oublier de citer ces vers fameux ⁶¹⁹ :

« D'où proviennent les tremblements de terre, quelle
 force fait se gonfler les mers profondes, une fois brisées leurs
 digues, puis retomber sur elles-mêmes ; les éclipses variées
 du soleil et les défaillances de la lune ^a ; l'origine de la
 race des hommes et des bêtes, celle de la pluie et des éclairs,
 et Arcture et les pluvieuses Hyades et les deux Ourses
 pourquoi les soleils d'hiver mettent tant de hâte à se plonger
 dans l'océan, et qu'est-ce qui retarde les nuits lentes à
 venir ^b. »

Puis, laissant les hauteurs célestes pour descendre aux
 choses terrestres, te voilà qui philosophes sur des sujets de
 moindre importance. Telles sont en effet les questions que
 tu me poses : « Dis-nous quel est le régime des sources et
 celui des vents ; à quoi bon la grêle, à quoi bon les pluies ;
 pourquoi la mer est salée, pourquoi les fleuves sont d'eau
 douce ; pourquoi il y a des nuages ou des averses, des
 éclairs et du tonnerre ou de la foudre. » Et cela pour qu'une
 fois que j'aurai répondu que je n'en sais rien, tu aies, toi,
 tout tranquillement le droit d'être ignorant au sujet des
 âmes, et que tu puisses mettre en balance la connaissance
 de ce seul point et l'ignorance de tant de choses ⁶²⁰.

Toi qui, page après page, disperses les fumées dont
 je m'entoure, ne comprends-tu pas que nous, nous
 voyons tes brouillards et tes tempêtes ⁶²¹ ? Car, pour te
 faire l'effet d'en savoir long et pour jouir auprès des
 disciples de Calpurnius de la gloire qui s'attache à la
 science, tu m'objectes toute la physique, rendant vain
 le mot de Socrate lorsqu'il en arrive à l'éthique : « Ce
 qui est au-dessus de nous ne nous concerne pas ⁶²². » Ainsi
 donc, à moins de te rendre raison des faits suivants :
 pourquoi la fourmi, petite bête et corps pour ainsi dire
 punctiforme, a-t-elle six pattes, alors que l'éléphant,
 masse énorme, marche avec quatre ? pourquoi serpents
 et couleuvres rampent-ils sur le ventre, alors que le ver-
 misseau vulgairement dénommé mille-pattes fourmille
 d'un tel bataillon de pattes ? — à moins de cela, je ne
 pourrai rien savoir de la condition des âmes ⁶²³ ?

35 ipse de animabus sentiam, ut, cum professus fuero, statim
 inuadas et, si dixero illud ecclesiasticum : Cottidie Deus
 operatur animas et in corpore eas mittit nascentium, ilico
 operatur animas et in corpore eas mittit nascentium, ilico
 magistri tendiculas proferas : Et ubi est iustitia Dei, ut
 de adulterio incestuque nascentibus animas largiatur ?
 40 Ergo cooperatur est malorum hominum et, adulteris semi-
 nantibus corpora, ipse fabricabitur animas ? Quasi uitium
 sementis in tritico sit quod furto dicitur esse sublatum,
 et non in eo qui frumenta furatus est ; idcircoque terra
 D non debeat gremio suo semina confouere, quia sator im-
 45 munda ea proiecerit manu ! Hinc est et illa tua arcana
 interrogatio (558) quare moriantur infantes, cum propter
 peccata corpora acceperint. Extat liber Didymi ad te quo
 sciscitanti tibi respondit non eos multa peccasse, et ideo
 corporum carceres tantum eis tetigisse sufficere. Magister
 50 meus et tuus, eo tempore quo tu ab eo ista quaerebas,
 479 A tres explanationum in Osee prophetam libros ad me, me
 rogante, dictauit. Ex quo apparet quid te, quid me do-
 cuerit.

29. Vrges ut respondeam de natura rerum. Si esset
 locus, possem tibi uel Lucretii opiniones iuxta Epicurum,
 uel Aristotelis iuxta peripateticos, uel Platonis atque
 Zenonis secundum academicos et stoicos dicere. Et ut
 5 ad Ecclesiam transeam, ubi norma est ueritatis, multa et
 Genesis et prophetarum libri et Ecclesiastes nobis de
 huiusmodi quaestionibus suggerunt. Aut si haec igno-

36. tunc ante inuadas add. rΩ || 37. *corpore : -ra Aa, Vic. || 39. incestuque :
 incertoque AFHV i incestoque ETa || 41. ipse : ipsa VW¹ et ipse rΩ ||
 *fabricabitur AEFrΩ : -catur HPTVXatII, edd. || 51. *prophetam : -ta β ||
 52. te... me : te et... me Aa me... te edd.

b) Position de Jérôme sur la condition des âmes et réponse aux objections

Tu me demandes quel est mon avis à leur sujet, pour attaquer dès que je me serai prononcé, et, au cas où je donnerais cette réponse de l'Église : ' Chaque jour Dieu crée des âmes et les envoie dans le corps de ceux qui naissent ', pour me tendre aussitôt tes pièges de professeur ⁶²⁴ : ' Et qu'en est-il de la justice de Dieu, pour qu'il accorde des âmes à ceux qui naissent de l'adultère et de l'inceste ? ' Ainsi donc il seconde les méchants, et, tandis que les adultères engendreront les corps, lui façonnera les âmes ? Comme si le défaut de l'ensemencement résidait dans le grain que l'on dit avoir été dérobé, et non pas en celui qui a volé le blé, et que la terre ne dût pas réchauffer les semences en son sein pour la raison que le semeur les aurait lancées d'une main souillée ⁶²⁵ ! Voilà qui est aussi à l'origine de ta fameuse et mystérieuse question sur le motif de la mort des nouveau-nés, alors que c'est à cause des péchés qu'ils auraient reçu leur corps. Il existe un livre de Didyme, à toi adressé, qui répond à ta requête : c'est qu'ils n'ont pas commis beaucoup de péchés et que, dès lors, il suffit pour eux de n'avoir fait que toucher à leur prison corporelle. Mon maître et le tien a, du temps où tu lui posais ces questions, composé pour moi, à ma demande, trois livres de commentaires sur le prophète Osée. Voilà qui fait apparaître ce qu'il nous a appris, à toi et à moi ⁶²⁶.

c) Connaissances ou ignorance en physique : les sources respectives de Jérôme et de Rufin

29. Tu me presses de répondre au sujet de la Nature. Si c'était le lieu, je pourrais te dire les opinions de Lucrece, fidèle à Épicure, ou celles d'Aristote, fidèle aux péripatéticiens, ou celles de Platon et de Zénon, en accord avec les académiciens et les stoïciens. Et pour en venir à l'Église où se trouve le critère de la vérité, bien des données nous sont fournies sur des problèmes de ce genre tant par la Genèse que par les livres prophétiques et l'Écclesiaste ⁶²⁷. Ou

ramus quomodo et de animarum statu, debueras in apologia tua omnium rerum ignorantiam confiteri et a calumniatoribus quaerere cur a te unum impudenter expeterent, cum ipsi tanta nescirent. O trierem locupletissimam, quae orientalibus et aegyptiis mercibus romanae urbis ditare uenerat paupertatem!

... Tu Maximus ille es

15 unus, qui nobis scribendo restituis rem^a.

Ergo nisi de Oriente uenisses, eruditissimus uir haereret adhuc inter mathematicos et omnes christiani quid contra fatum dicerent ignorarent? Merito a me quaeris de astrologia et caeli ac siderum cursu, qui plenam nauem 20 tantarum mercium detulisti! Fateor paupertatem, non sum ita ut tu in Oriente ditatus. Te multo tempore Pharus docuit quod Roma nesciret, instruxit Aegyptus quod Italia hucusque non habuit.

C 30. Scribis apud ecclesiasticos tractatores tres de animabus esse sententias: unam quam sequatur Origenes; alteram quam Tertullianus et Lactantius, licet de Lactantio apertissime mentiaris; tertiam quam nos, simplices 5 et fatui homines, qui non intellegimus quod, si ita sit, iniustus a nobis arguatur Deus. Et post haec, iuras te nescire quid uerum sit. Dic, oro te: Putasne extra haec (559) tria esse aliquid in quo ueritas sit et in tribus istis mendacium, an de tribus unum esse quod uerum sit? Si est aliud, 480 A cur disputantium libertatem angusto fine concludis et, 10 cum mendacia protuleris, de ueritate taces? Sin autem e

29, 8. et de : et T om. rΩ de edd. || statu : statum rΩ || 11. trierem : triremem edd. || 14. ille es : es ille H ille β || 16. haereret : -rent Aa -rem W errarent XII error esset rx heret Ω || 21. ditatus : doctus XaII dictus rΩ || 22. nesciret : -iuit Vic. Mar. Val.¹

30, 2. sequatur : sequitur rx, edd. || 9. aliud : aliquid edd.

du moins, si nous ignorons ces choses aussi bien que ce qui concerne la condition des âmes, tu aurais dû confesser dans ton apologie ton ignorance de toutes choses, et demander à tes calomnieurs pourquoi ils avaient l'impudence de te réclamer une seule réponse, alors qu'eux-mêmes ignoraient tant de choses⁶²⁸. Ô richissime trière, venue combler des produits de l'Orient et de l'Égypte la pauvreté de la cité romaine!

« Tu es, toi, ce fameux Maximus, le seul qui, en écrivant, rétablisses nos affaires^{a 629}. »

Ainsi donc, si tu n'étais venu d'Orient, un personnage très cultivé serait encore retenu parmi les astrologues, et tous les chrétiens ne sauraient que dire contre le Fatum⁶³⁰? Tu es bien fondé à me poser des questions sur l'astronomie et sur la marche du ciel et des astres, toi qui as amené un plein bateau de telles marchandises! J'avoue ma pauvreté: je ne me suis pas comme toi enrichi en Orient. Pharos t'a longtemps instruit de ce que Rome ignorait. L'Égypte t'a muni de ce que l'Italie n'a pas eu jusqu'à présent⁶³¹.

d) Trois hypothèses
quant à la condition
des âmes :
pourquoi Rufin
ne se prononce pas

30. Tu écris qu'il y a chez les auteurs ecclésiastiques trois points de vue au sujet des âmes. L'un serait adopté par Origène, le deuxième par Tertullien et Lactance — encore qu'à propos de Lactance il soit flagrant que tu mentes —, le troisième par nous, gens simples et bornés, qui ne comprenons pas qu'en l'occurrence nous accusons Dieu d'injustice⁶³². Et après cela, tu jures que tu ne sais pas où est la vérité*. Dis-moi, je te prie^{632 bis}: crois-tu qu'en dehors de ces trois positions, il y en ait une où se trouve la vérité et que ces trois-là soient mensongères, ou bien que, dans les trois, il y en ait une qui soit vraie? S'il en est une autre, pourquoi enclorre la liberté de discussion entre des bornes strictes, et, tout en alléguant des mensonges, te taire sur la vérité? Si au contraire l'une des trois est

tribus unum uerum est et reliqua duo falsa, cur simili
 ignoratione honoras falsa cum ueris? An idcirco uerum
 dissimulas ut tibi tutum sit, cum uolueris, falsa defen-
 15 dere? Hi sunt fumi, hae caligines, quibus ex oculis homi-
 num conaris lumen auferre. Aristippus nostri temporis, qui
 plenam cunctarum mercium nauem romano inuehis portu
 et, sella publice posita, Hermagoram nobis et Gorgiam
 exhibes leontinum, dum nauigare festinas, unius quaes-
 20 tiunculae mercimonium in Oriente oblitus es. Et iterum
 clamitas, et Aquileiae atque Alexandriae didicisse te iac-
 B tas quod Deus sit et animarum creator et corporum. De
 hoc scilicet quaestio uentilatur utrum Deus an diabolus
 animas fecerint, et non utrum animae ante corpora fue-
 25 rint, quod uult Origenes, et egerint aliquid propter quod
 crassis sint corporibus illigatae, an in morem glirium tor-
 pentes consopitaeque dormierint! Haec taces quae omnes
 flagitant, et ad illa respondes quae nullus inquit.

31. Fumos quoque meos frequenter irrides eo quod si-
 milem me scire quae nesciam, et enumeratione doctorum
 rude uulgu inducam. Tu uidelicet flammeus, immo ful-
 mineus, qui in loquendo fulminas et flammis ore concep-
 5 tas tenere non potes; atque ut ille Barchochebas, auctor
 seditionis iudaicae, stipulam in ore succensam anhelitu
 C uentilabat ut flammis euomere putaretur, ita tu nobis,
 alter Salmoneus, omnia per quae incedis illustras, et nos
 fumosos arguis, de quibus forte dicatur: *Qui tangis mon-*

12. sunt post falsa add. edd. || 13. ignoratione: ratione TVi ignorantia XII,
 edd. || honoras: ignoras edd. || 14. falsa om. β || 15. hi... hae: hii... heae EXII
 hii... hae FVar hii... hae i || 17. *nauem: nauim Ea || *portu: portui PT,
 Vic. Mar. Val. || 22. *sit deus β, edd. || 24. *fecerint EFHPVXiIIΩ: -rit
 ATarx, edd. || 26. crassis sint: crassae sint A¹ sint rrxΩ² sint crassis XII,
 edd. || *morem: more TV

31. 2. *quae: quod β, edd. || 3. rude: brutum AEa || fulmineus TXrII,
 edd.: flamminius AEHPV flammineus Fi flaminus W flumineus a flammii-
 nus Ω || 5. *chochebas scripsi: chochabas AFHPaβ, Mar. Val. cobacha T
 chobarcha (-as W) VW hobacha i thochabas Er. Vic. || 7. tu HPVa²rx: ut
 AEFa¹iΩ et tu TX, edd. et tu ut II || 9. tangis: -it or

vraie, et les deux autres fausses, pourquoi fais-tu aux
 fausses l'honneur de les confondre avec les vraies dans
 une égale ignorance? Ou bien est-ce que tu ne dissi-
 mules pas la vraie pour pouvoir, au moment voulu,
 défendre les fausses en toute tranquillité? Voilà les
 fumées, voilà les brouillards par lesquels tu t'efforces
 de priver de lumière les yeux des hommes⁶³³. Toi, l'Aris-
 tippe de notre temps, qui amènes au port de Rome un
 bateau rempli de toutes sortes de marchandises, et qui,
 dressant ta chaire en public, nous joues les Hermagoras
 et les Gorgias de Leontium, dans ta hâte à prendre la
 mer il est une marchandise — un seul petit problème —
 que tu as oubliée en Orient⁶³⁴. Et de nouveau tu te
 récries, et tu te targues d'avoir appris à Aquilée et à
 Alexandrie que Dieu est le créateur des âmes comme des
 corps. La question débattue, c'est sans doute de savoir
 si c'est Dieu ou le diable qui a fait les âmes, et non pas
 de savoir si les âmes ont préexisté aux corps, comme le
 veut Origène, et si elles ont commis des actions pour
 lesquelles elles ont été liées à des corps grossiers, ou
 bien si, engourdies et assoupies, elles dormaient comme
 des loirs! Tu gardes le silence sur ce que tout le monde
 réclame, et tu réponds à ce dont nul ne s'enquiert⁶³⁵.

31. Tu railles également avec
 e) Fumées de Jérôme et foudres de Rufin insistance les fumées dont je
 m'entourerais en feignant de
 savoir des choses que je ne sais pas et en abusant la
 foule inculte par une énumération de gens doctes⁶³⁶.
 Certes, tu es tout flamme, que dis-je!, tout foudre, toi
 qui en parlant lances tes foudres et ne peux retenir les
 flammes qui se forment dans ta bouche⁶³⁷, et, de même
 que le fameux Bar-Kokhba, instigateur d'un soulève-
 ment des juifs, attisait de son souffle une paille qu'il
 tenait allumée dans sa bouche, pour qu'on crût qu'il
 crachait des flammes⁶³⁸, ainsi toi, nouveau Salmonée⁶³⁹,
 tu illumines pour nous tous les endroits par où tu passes,
 et tu nous accuses d'être des faiseurs de fumée, nous
 dont il se pourrait bien qu'on dise: « Toi qui touches

10 *tes, et fumigant* ^a; nec intellegis quid fumus in propheta significet (560) locustarum ^b, et quod pulchritudo oculorum tuorum amaritudinem fumi nostri ferre non possit.

32. De crimine autem periurii, quia me remittis ad codicem tuum et ex magna parte in aliis libris tibi Cal-
481 A purnioque respondi, nunc breuiter dixisse sufficiat te exigere a dormiente quod numquam uigilans praestitisti.
5 Magni criminis reus sum, si puellae et uirgini Christi dixi saeculares codices non legendos, et me in somnis communitum promississe ne legerem ^a. Tua nauis romanae urbi reuelatione promissa aliud pollicetur et aliud efficit. Mathematicorum uenerat soluere quaestionem, et soluit fidem
10 christianorum. Quae per Ionium et Aegeum, Adriaticum atque Tyrrhenum plenis cucurrerat uelis, in romano portu naufragium fecit. Non te pudet istiusmodi deliramenta conquirere et mihi similia obiciendi imponere necessitatem? Esto, alius de te somnium uiderat gloriosum;
15 uerecundiae tuae fuerat et prudentiae dissimulare quod B audieras, et non quasi magno testimonio alterius somnio gloriari. Vide quid inter tuum et meum sit somnium: ego me humiliter reprehensum refero, tu iactanter laudatum esse congeminas. Nec dicere potes: Nihil mea refert quid
20 alius uiderit, cum in luculentissimis libris tuis hac te ad interpretandum dicas ratione commotum ne uir illustris

les montagnes, et elles fument ^{a 640}; et tu ne comprends pas ce que signifie chez le prophète la fumée des sauterelles ^b, ni que la beauté de tes yeux ne saurait supporter l'âcreté de notre fumée ⁶⁴¹.

5. A propos
de l'accusation
de parjure :
confrontation des songes
de Jérôme et de Rufin

32. En ce qui concerne l'accusation de parjure, puisque tu me renvoies à ton ouvrage et que, dans une large mesure, je t'ai répondu dans d'autres livres, à toi ainsi qu'à Calpurnius, qu'il suffise maintenant de souligner brièvement que tu exiges d'un homme endormi ce que tu n'as jamais accompli à l'état de veille ⁶⁴². Grand est le crime dont je suis coupable, si j'ai dit à une jeune fille et à une vierge du Christ qu'il ne fallait pas lire d'ouvrages profanes, et qu'à la suite d'un avertissement reçu en songe j'avais promis de ne pas en lire ^{a 643} !

Ton navire annoncé par révélation à la cité romaine promet une chose et en accomplit une autre. Il était venu résoudre le problème des astrologues, et il dissout la foi des chrétiens. Lui qui avait cinglé à pleines voiles à travers la mer Ionienne et la mer Égée, l'Adriatique et la mer Tyrrhénienne, voilà qu'il a fait naufrage dans le port de Rome ⁶⁴⁴. Tu n'as pas honte d'aller chercher des divagations de ce style et de m'imposer l'obligation de te reprocher pareilles choses * ? ... Soit. Un autre avait eu en songe à ton sujet une glorieuse vision. C'eût été de ta part faire preuve de modestie et de sagesse que de ne rien laisser paraître de ce que tu avais entendu, au lieu de tirer gloire du songe d'autrui comme d'un témoignage de marque. Vois toute la différence qu'il y a entre ton songe et le mien : moi, je rends compte humblement de la semonce infligée ; toi, tu ne cesses de te vanter de l'éloge reçu ⁶⁴⁵. Et tu ne peux pas dire : ' La vision qu'un autre a eue m'est indifférente ', puisque tu dis dans tes livres éblouissants que la raison qui t'a déterminé à traduire, c'est la peur qu'un homme en vue n'ait eu en pure perte un songe à ton sujet ⁶⁴⁶. Voici à

10. fumus... significet : fumi... -cent AEA

32, 2. et om. FT || 3. nunc : et nunc HP cum x || 5. puellae et uirgini : -jis et -nibus XII, edd. -lae et -nes Ω || 6. *codices : libros β, edd. || 7. urbi : urbis EFirΩ, Er. || 9. quaestionem : -nes Vic. Mar. Val. || 10. *Adriaticum AEAβ, edd. : hadriam FHT¹ adriam PV² || 11. mare post Tyrrhenum add. AEA, Vic. Val.³ || 13. similia : -lem Aa -la V || 17. sit : intersit FTV, Vic. Mar. Val. || 18. te post laudatum add. rz, edd. || 19. quid : quod XaII || 20. alius : aliud aβ

31, a. Cf. Ps. 103, 32 b. Os. 13, 3 (LXX). Cf. Apoc. 9, 2-3
32, a. Cf. JÉRÔME, Epist. 22, 30

de te somnium perderet. Hic est omnis conatus tuus : si me periurum docueris, tu haereticus non eris.

33. Venio ad grauissimum crimen in quo post reconciliatas amicitias me infidelitatis accusat. Fateor, inter cuncta maledicta quae uel obicit uel minatur, nihil ita a me repellendum est quam fraus, dolus, infidelitas. Pec-
 C care enim hominis est, insidias tendere diaboli. Ergo ideo
 in Anastasi, immolato agno, dexteras iunximus ut (561)
 tuas Romae schedulas furaremur, ut immissi canes in-
 mendatas chartulas, te dormiente, corroderent ? Et hoc
 10 credibile est ante nos accusatores parasse quam tu crimen
 15 admitteres ? Scilicet noueramus quid in animo uolueres,
 quid alius de te somniaturus esset, ut impleretur graecum
 in te proverbium et sus doceret Mineruam ! Si Eusebium
 ego ad latrandum miseram, quis Atarbii contra te et cete-
 rorum rabiem concitauit ? Nonne iste est qui et me haereti-
 cum ex tuis amicitiiis iudicabat ? Cui cum satisfecissem dam-
 natione dogmatum Origenis, tu clausus domi numquam
 eum uidere ausus es, ne aut damnares quod nolebas, aut
 D aperte resistens, haereseos inuidiam sustineres. An idcirco
 testis contra te esse non poterit quia accusator tui est ?
 20 Antequam sanctus Epiphanius ueniret Hierosolymam et
 « ore quidem et osculo tibi pacem daret, mala autem et

33, 2. accusat : -sas *Ea*, *edd.* || 3. obicit... minatur : -cis... criminarius *E*
 -cis... minaris *edd.* || 6. Anastasi : -sii *PV¹β*, *Er. Vic. Mar.* || 11. graecum in
 te : graecum *T* in te gr. *XaII*, *edd.* gr. illud in te i gr. ante *rΩ* || 13. Atarbii *β*,
Mar.³ Val.³ : ataruii *AFHPVai*, *Mar.³ Val.³* cataruii *T* atarbii *cett. edd.*

quoi tendent tous tes efforts : si tu me convaincs de parjure, toi, tu ne seras pas hérétique ⁶⁴⁷.

TRANSITION : UNE RÉCONCILIATION HYPOCRITE ?

33. J'en viens au grief le plus grave, celui où, à la suite du rétablissement de notre amitié, il m'accuse de déloyauté ⁶⁴⁸. Je l'avoue, entre toutes les insultes qu'il me reproche ou dont il me menace, il n'est rien qu'il me faille autant repousser qu'astuce, fourberie, déloyauté. En effet, pécher est humain, mais tendre des pièges est diabolique ⁶⁴⁹.

1. **L'in vraisemblable** Si donc nous nous sommes serré la main en l'église de la Résurrection préméditation lors de l'immolation de l'agneau, c'était pour voler tes papiers à Rome, pour lâcher des chiens chargés d'aller, durant ton sommeil, ronger tes feuilles non corrigées ⁶⁵⁰ ? Et est-il croyable que nous ayons tenu prêts des accusateurs avant même que tu commisses un crime ? Sans doute étions-nous au courant de ce que tu avais en tête, du songe qu'un autre allait avoir sur ton compte pour que s'accomplît à ton sujet le proverbe grec et qu'un porc intruisit Minerve * !

2. **L'intervention** Si c'est moi qui ai envoyé Eusèbe d'Atarbii aboyer, qui donc a excité contre toi la rage d'Atarbii et de tous les autres ? N'est-ce pas lui qui me jugeait, moi aussi, hérétique du fait de ton amitié ⁶⁵¹ ? Or tandis que je lui avais donné satisfaction en condamnant les thèses d'Origène, toi, tu t'étais enfermé chez toi et tu n'as jamais osé le voir, de peur ou bien de condamner ce que tu ne voulais pas, ou bien, si tu résistais ouvertement, d'encourir la haine qui s'attache à l'hérésie *. Ou alors est-ce qu'il ne pourra figurer vis-à-vis de toi comme témoin à charge parce qu'il est ton accusateur ? Avant que saint Épiphane ne vint à Jérusalem et « ne te donnât la paix, du

dolos in suo corde seruaret » ; antequam nos ei in suggillationem tui epistulas dictarem, ut haereticum scriberet quem oculis orthodoxum cōprobarat, Atarbius contra te latrabat Hierosolymis, et nisi cito abisset, sensisset
482 A baculum non litterarum, sed dexteræ tuæ, quo tu canes abigere consuesti.

34. « Cur, inquit, falsatas meas schedulas suscepisti ? Quare post interpretationem meam ausus es in libris Περὶ Ἀρχῶν stilum figere ? Aut si erraueram ut homo, debuisti me priuatis litteris conuenire et sic mihi blandiri quomodo
5 et ego tibi nunc in meis epistulis blandior. » Haec tota culpa mea est quare, subdolis laudibus accusatus, purgari me uolui, et hoc sine inuidia nominis tui, ut, quod tu solus accusaueras, ad multos referrem, non tibi haeresim obiciens, sed a me repellens. Numquid sciui quod irascereris, si
10 contra haereticos scriberem ? Dixeras te de Origenis libris haeretica sustulisse. Fautorem te haeticorum iam non
B esse credebam, et ideo non in te, sed in haereticos inuectus sum. In quo si uehementior fui, ignosce mihi : putau

moins en paroles et par un baiser, mais tout en gardant en son cœur vilenies et faussetés » ; avant que nous eussions composé pour lui des lettres qui te stigmatisent, afin de lui faire désigner par écrit comme hérétique celui dont il avait garanti, en l'embrassant, l'orthodoxie *, Atarbius aboyait contre toi à Jérusalem et, s'il ne s'était retiré bien vite, il aurait tâté du bâton, non pas celui de ta lettre, mais celui de ta main, celui dont tu as l'habitude de te servir pour chasser les chiens *.

CINQUIÈME PARTIE :

JUSTIFICATION DE LA RIPOSTE DE JÉRÔME
A LA TRADUCTION RUFINIENNE
DU PERI ARCHON

1. Jérôme coupable de s'en être pris aux hérétiques en général ? 34. « Pourquoi, dit-il, as-tu accepté mes papiers falsifiés ? Pourquoi as-tu osé, après ma traduction, y aller de ta plume sur le *Peri Archôn* ? Si du moins j'avais été en tort — c'est humain —, tu aurais dû me rappeler à l'ordre par une lettre privée et avoir pour moi la même douceur dont je fais maintenant preuve envers toi dans mes lettres ⁶⁵². » Ma faute tient tout entière dans le fait qu'étant accusé par des éloges perfides, j'ai voulu m'en laver, et cela sans malveillance à ton endroit, si bien que les accusations que tu étais le seul à avoir formulées, je les imputais à beaucoup de gens, sans te reprocher l'hérésie, mais en la repoussant loin de moi. Est-ce que je savais que tu te fâcherais, si j'écrivais contre les hérétiques ? Tu avais déclaré avoir ôté des livres d'Origène les passages hérétiques. Dès lors, je croyais que tu n'accordais plus ton appui aux hérétiques, et c'est pourquoi ce n'est pas à toi, mais aux hérétiques que je me suis attaqué. Si j'y ai mis trop de véhémence, pardonne-moi. J'ai pensé te faire plaisir à toi aussi ⁶⁵³.

22. ei : et F om. TW || suggillationem : -ne AEHPTa || 24. Atarbius β Mar.¹ : ataruius AFPVai, Mar.² Val.² om. H cartaius T arcabius x aterbius cett. edd. || 25. abisset : ob- Aa || 27. consuesti EPVXorII : -ueuisti AFTai, edd. -uisti HrΩ

34. 1. inquit : -is PT || 3. aut : num Val. || 5. *mea culpa Wβ, edd. || 6. *purgari FTrIIQ : -re AEHPVXai, edd.

quod et tibi placerem. Furto et insidiis ministrorum meo-
 15 rum dicis schedulas tuas in publicum fuisse prolatas, quae
 latebant in cubiculo tuo, uel apud eum solum erant qui
 rem sibi geri iniunxerat. (562) Et quomodo supra confi-
 teris quod « aut nullus eas habuerit, aut admodum pauci » ?
 Si in cubiculo tuo latebant, qua ratione apud eum erant
 20 qui sibi rem geri iniunxerat ? Sin autem unus cui scriptae
 fuerant occultandas susceperat, ergo non latebant tan-
 tum in cubiculo tuo nec habuerunt eas pauci quos habuisse
 testatus es. Furto sublatas arguis, et rursum emptas gran-
 di pecunia et infinitis mercibus criminariis. In una re et in
 25 parua epistula, quanta uarietas et dissonantia mentiendi !
 Tibi licet accusare, mihi defendere non licebit ? Quando
 criminariis, amicum non cogitas ; quando respondeo, tunc
 tibi ius amicitiae in mentem uenit. Dic, oro te : celandas
 schedulas scripseras an prodendas ? Si ut celares, cur
 30 scripsisti ? Si ut proderes, cur celabas ?

35. Sed in eo reprehendendus sum quare accusatores
 tuos, amicos meos, non coercuerim. Vis tibi proferam lit-
 teras eorum in quibus me ὑποκρίσεως arguunt quod, te
 sciens haereticum, tacuerim, quod, dum pacem incautus
 5 praebeo, intestina Ecclesiae bella suscepi ? Tu discipulos
 uocas qui me tuum condiscipulum suspicantur. Et quia
 parciior fui in refundendis laudibus tuis, putant me tuum

14. placerem : -ret A²Erz -re Ω || 19. cubiculo : cubili Vi || 22. habuerunt :
 -rant Fa || 23. *grandi : magna β, Er.

35. 3. ὑποκρίσεως : hypocriseos PTrz, Er. Vic. Val. hypocriseos Mar. ||
 7. parciior : paciencior TVi || refundendis AEFarΩ : refutandis HPTVi
 refellendis XII, edd.

2. Incohérence
 des accusations de Rufin
 à propos de la diffusion
 de sa traduction

Tu dis que c'est à un vol
 commis par mes gens et à
 leurs traquenards que tes
 papiers doivent d'avoir été
 rendus publics, alors qu'ils
 étaient cachés dans ta chambre ou qu'ils se trouvaient
 chez celui-là seul qui t'avait chargé de lui exécuter ce
 travail. Et comment affirmes-tu plus haut que « nul
 ne les détenait, ou fort peu de gens » ? S'ils étaient cachés
 dans ta chambre, comment se fait-il qu'ils se soient trou-
 vés chez celui qui t'avait chargé de lui exécuter ce tra-
 vail ? Si au contraire celui-là seul pour qui ils avaient
 été écrits les avait reçus, à charge de les tenir dissimulés,
 en ce cas ils n'étaient pas cachés seulement dans ta
 chambre, et pas davantage détenus par ce « peu de
 gens » dont tu as attesté qu'ils les auraient détenus. Tu
 cries au vol, et par ailleurs tu dénonces un achat conclu
 contre une fortune et une infinité de biens. Sur un seul
 point et dans une courte lettre, quelles variations et
 quelle incohérence dans le mensonge ⁶⁶⁴ ! Il t'est permis
 d'accuser, et il ne me sera pas permis de me défendre ?
 Quand tu me prends à parti, tu ne considères pas l'ami ;
 quand je réponds, c'est alors que le droit de l'amitié
 te vient à l'esprit. Dis-moi, je te prie : est-ce pour les
 cacher ou pour les publier que tu avais écrit tes papiers ?
 Si c'est pour les cacher, pourquoi les as-tu écrits ? Si
 c'est pour les publier, pourquoi les cachais-tu ⁶⁶⁵ ?

3. Jérôme pris
 entre les lettres
 de ses amis
 et la préface de Rufin

35. Mais il y a un point sur
 lequel on a des reproches à me
 faire : c'est de n'avoir pas
 contenu tes accusateurs, mes
 amis. Veux-tu que je te pré-
 sente leurs lettres, où ils m'accusent d'hypocrisie pour
 m'être tu alors que je te savais hérétique, pour avoir,
 en offrant imprudemment la paix, engagé l'Église dans
 des guerres intestines ⁶⁶⁶ ? Toi, tu désignes comme mes
 disciples ceux qui soupçonnent en moi ton disci-
 pule. Et comme j'ai fait montre d'une excessive modé-

esse συμμίστην. Hoc mihi praestitit prologus ut plus me
 D amicus laederes quam inimicus. Semel sibi persuaserunt
 10 — recte an perperam, ipsi uiderint — te esse haereticum.
 Si defendere uolueris, hoc solum proficiam ut me tecum
 pariter accusent. Denique obiciunt mihi laudationem
 tuam, et te non insidiose putant scripsisse, sed uere; et
 quod tu in me ante laudabas, uehementer insimulant.
 15 Quid me uis facere? ut discipulos accusatores pro te
 habeam? ut contorta in amicum iacula meo suscipiam
 pectore?
 483 A 36. De libris autem Περὶ Ἀρχῶν debes mihi et gratias
 agere. Tu enim, ut dicis, noxia quaeque detruncans,
 meliora posuisti. Ego ita ut in graeco habebantur expressi.
 Ex quo et tua apparet fides, et eius quem interpretatus
 5 es haeresis. Scribebatur mihi de Vrbe a uiris in Christo
 praecipuis: Responde criminanti, ne, si tacueris, consen-
 sisse uidearis^a. Consona omnes uoce poscebant ut Orige-
 nis uersutias (563) proderem, ut uenena haereticorum
 romanis auribus cauenda monstrarem. Quid hoc ad iniu-
 10 riam tuam pertinet? Num solus interpretatus es istos
 libros et alium huius operis non habes participem? Num
 quid et tu de Septuaginta interpretibus es, ut post edi-
 tionem tuam aliis transferre non liceat? Ecce et ego mul-
 B tos, ut dicis, libellos de graeco in latinum transtuli:
 15 habes potestatem rursus eos uertendi ut uolueris. Et
 bona enim et mala suo imputantur auctori. Quod et in

8. tuus post prologus add. T, edd. || 14. ante: semper ante edd.

36, 4. et¹ om. TVai || 7. uoce omnes arΩ || 10. num: non HX || 11. et...
 habes: ut... haberes TVi et... esse rΩ et... uis esse x || *alium... participem:
 alios... -pes β, edd. || 12. tu... es: tua... (translatio add. T) est AFHPTV ||
 15. et tu ante rursus add. edd. || *rursus α: om. X rursus rΠΩ, edd.

ration en repoussant tes éloges, ils me prennent pour
 ton *compagnon d'initiation*⁶⁵⁷. Le résultat, pour moi, de
 ton prologue, c'est que tu m'as fait plus de tort comme
 ami que comme ennemi*. Ils se sont persuadés une
 fois pour toutes — à tort ou à raison, à eux de voir —
 que tu étais hérétique. Si je veux te défendre, j'y gagne-
 rai seulement qu'ils m'associent à toi dans la même
 accusation. Finalement ils m'objectent ton panégyrique,
 et ils croient que tu l'as écrit, non pas par trahison, mais
 en toute sincérité, et ils s'en prennent avec véhémence à
 ce que tu louais auparavant chez moi. Que veux-tu que
 je fasse? que par égard pour toi j'aie mes disciples
 pour accusateurs? que je reçoive moi-même au cœur
 les traits qu'on décoche à un ami⁶⁵⁸?...

4. Les deux traductions
 du *Peri Archôn* :
 a) Légitimité
 de celle de Jérôme ;
 embarras
 où celle de Rufin
 met son auteur

36. En ce qui concerne le
Peri Archôn, tu me dois même
 des remerciements. Toi, en
 effet, à ce que tu dis, tu as
 retranché tout ce qui était
 nuisible et mis un texte meil-
 leur; moi, j'ai rendu la teneur
 exacte du grec. Voilà qui fait

apparaître quelle est ta foi, et quelle est l'hérésie de
 celui que tu as traduit⁶⁵⁹. De Rome, des gens émi-
 nents dans le Christ m'écrivaient: 'Réponds à l'accu-
 sateur, de peur qu'en gardant le silence tu n'aies l'air
 d'accord avec lui^a.' Toutes les voix étaient unanimes
 à réclamer que je dévoile les supercheries d'Origène et
 que j'indique les poisons des hérétiques dont des oreilles
 romaines devraient se garder⁶⁶⁰. En quoi est-ce porter
 atteinte à ton honneur? Serais-tu le seul à avoir traduit
 ces livres, et n'as-tu personne d'autre qui ait pris part à
 cette tâche? Est-ce que tu es, toi aussi, du nombre des
 Septante, pour qu'après la version que tu as publiée,
 nulle autre traduction ne soit autorisée⁶⁶¹? Il se trouve
 que moi aussi, j'ai traduit du grec en latin maints « li-
 vrets », comme tu dis. Tu as la possibilité de les tra-
 duire derechef à ta guise. En effet, « bons et mauvais,

te fieret, nisi dixisses te amputasse haeretica et optima transtulisse. Hic est nodus tuus qui solui non potest. Aut si errasti ut homo, priorem damna sententiam.

37. Sed quid facies de apologetico tuo quem pro Origenis scripsisti operibus ? quid de uolumine Eusebii in quo, cum multa mutaueris et sub nomine martyris haeretici hominis scripta transtuleris, tamen plura posuisti quae ecclesiasticae fidei non conueniant ? Tu etiam latinos libros in graecum uertis, nobis dare nostris externa prohibebis ? Si in alio opere respondissem in quo me non laeseras, C uideri poteram in iniuriam tuam transferre quod uerteras, ut te uel imperitum uel subdolum demonstrarem.

10 Nunc uero, nouum querimoniae genus^a, doles tibi in eo esse responsum in quo a te accusatus sum. Dicebatur ad interpretationem tuam Roma subuersa, postulabant omnes huius rei a me remedium — non quo ego alicuius momenti essem, sed qui petebant esse me aliquid arbitrabantur. Tu amicus eras, qui ista transtuleras. Quid me uis facere ? Oboedire magis Deo oportet an hominibus^b ? domini custodire substantiam an furtum celare conserui^c ? Aliter te non placabo nisi et ego tecum accusanda commiserero ? Si nullam fecisses mei nominis mentionem,

18. enim ante nodus add. edd. || aut : at E, Er. Vic. Mar. Val.¹

37, 4. scripta : -turam rx -tura Ω || 5. *conueniant : -niunt β, edd. || 7. respondissem opere rΩ || 8. poteram : -ras XΠ potest oΩ possem rx || 15. ista : illa edd. || 16. magis Deo oportet : deo magis op. HPWX, edd. magis op. deo a op. deo magis i || 19. commiserero : -rim Vi

37, a. Cf. CICÉRON, Verr. 2, 1, 9, 24 || b. Cf. Act. 5, 29 || c. Cf. CYPRIEN Epist. 27, 1

les textes » sont « mis au compte de leur auteur ». C'est ce qui s'appliquerait également à ton endroit, si tu n'avais déclaré avoir retranché les morceaux hérétiques et traduit les passages excellents⁶⁶². Tel est, dans ton cas, le nœud qu'on ne saurait défaire. « Si du moins » tu as « été en tort — c'est humain — », condamne ta position précédente⁶⁶³.

37. Mais que vas-tu faire de ton apologie écrite en faveur des œuvres d'Origène ? Que vas-tu faire de l'ouvrage d'Eusèbe où tu as eu beau apporter de nombreux changements et placer sous le nom d'un martyr la traduction des écrits d'un hérétique, tu as quand même accru le nombre des passages qui ne sauraient s'accorder avec la foi de l'Église ? Tu vas jusqu'à traduire des livres latins en grec ; nous interdiras-tu de donner à nos compatriotes des textes étrangers⁶⁶⁴ ?

b) **Plaintes injustifiées de Rufin :** Si je t'avais répondu au sujet d'une autre œuvre, à propos de laquelle tu ne m'eusses pas fait de tort, je pouvais à se défendre avoir l'air, en traduisant ce que tu avais déjà traduit, de vouloir te faire injure, pour manifester ton incapacité ou ta perfidie. Mais en réalité — récrimination d'une espèce inouïe^a ! — tu te plains qu'on t'ait répondu sur le sujet même des accusations que tu as portées contre moi⁶⁶⁵. On disait que ta traduction avait mis Rome sens dessus dessous, tout le monde me réclamait un remède approprié à la situation — non que j'eusse quelque importance, mais ceux qui le demandaient estimaient que je comptais pour quelque chose*. Tu étais un ami, toi qui avais traduit ces textes. Que veux-tu que je fasse* ? Faut-il obéir plutôt à Dieu ou aux hommes^b ? protéger les biens de son maître ou tenir caché le vol commis par un camarade de service^c ? Ne pourrai-je faire autrement pour te calmer que de m'associer à toi pour commettre, moi aussi, des actions condamnables⁶⁶⁶ ? Si tu n'avais fait aucune mention de mon nom, si tu ne m'avais pas discerné

20 si me non ornasses egregiis laudibus, potueram aliquod
 D habere suffragium et diuersa obtendere, ne rursum inter-
 pretata transferrem. Tu me, amice, tu compulisti ut aliquot
 dies in hoc opere perderem, ut proferrem in medium quod
 Charybdis debuit deuorare. Et tamen laesus amicitiae in
 25 te iura seruaui et, quantum in me fuit, sic me defendi ut
 te non accusarem. (564) Tu nimium suspiciosus et queru-
 lus, qui dicta in haereticos ad tuam refers contumeliam.
 Quod si aliter amicus tuus esse non possum nisi et haere-
 ticorum amicus fuero, leuius tuas inimicitias quam illo-
 30 rum amicitias sustinebo.

484 A 38. Nouum quoque me putas finxisse mendacium, ut
 epistulam ad te meo nomine conponerem quasi olim
 scriptam, quo bonus esse uidear et modestus, quam tu
 numquam omnino susceperis. Haec res perfacile probari
 5 potest. Multi Romae eius exemplaria habent ante hoc
 circiter triennium, qui tibi eam mittere noluerunt, scientes
 quae de meo nomine iactitares et quam indigna proposito
 christiano ac nefanda confingeres. Ego scripsi nesciens,
 quasi ad amicum. Illi non reddiderunt ei quem inimicum
 10 nouerant, parcentes et meo errori et tuae conscientiae. Et
 simul argumentaris quod si talem tibi epistulam scripseram,
 non debuim contra te in alio libello multa mala scribere.
 Hic est totus error tuus et haec iusta querimonia quod
 B quae nos in haereticos dicimus, tu in te dicta confingis et,
 15 nisi illis pepercerimus, te putas esse uiolatum. An ideo

20. potueram : poteram *i*, *edd.* || 21. suffragium : suffugium *E*, *edd.*
 sufficiens suffragium *TVi* || rursum : -us β , *edd.* || 22. tu^o om. α , *Er.*
Mar. Val. || aliquot *A²XirII*, *edd.* : -os *A¹EFHPTVa* -od Ω

38, 3. quo : quod α || uidear : -aris *HPW²* || 10. errori : ori *TVi* || 11. tibi
 talem *TVi* || 12. *debuim *AFHPTai* : -ram *EV β* , *edd.*

des éloges mirifiques *, j'aurais pu trouver un recours et alléguer divers prétextes pour ne pas recommencer une traduction déjà faite. C'est toi, mon ami, oui, c'est toi qui m'as forcé à perdre quelques jours à ce travail, à étaler au grand jour ce que Charybde aurait dû engloutir ⁶⁶⁷. Et, bien que lésé, je n'en ai pas moins sauvegardé à ton propos les droits de l'amitié, et j'ai fait tout mon possible pour me défendre sans t'accuser *. C'est de ta part trop de méfiance et trop de jérémiades que d'aller te poser en victime d'un affront lorsque l'on parle contre les hérétiques. Et si je ne puis faire autrement, pour être ton ami, que d'être aussi l'ami des hérétiques, je supporterai plus aisément ton inimitié que l'amitié de ces gens-là ⁶⁶⁸.

5. Les doutes
 émis par Rufin
 quant à l'authenticité
 d'une lettre de Jérôme

38. Tu crois que j'ai égale-
 ment inventé un nouveau men-
 songe en rédigeant sous mon
 nom, comme si elle avait été
 écrite il y a longtemps, une lettre
 adressée à toi, de manière à me donner un air de bonté
 et de modération, lettre que tu n'aurais absolument
 jamais reçue ⁶⁶⁹. La chose est bien facile à vérifier.
 Nombre de gens à Rome en ont des copies depuis
 quelque trois ans ⁶⁷⁰, qui n'ont pas voulu te l'envoyer,
 sachant les propos que tu colportais sur mon compte,
 et combien étaient indignes de la vocation chrétienne
 et abominables les contes que tu forgeais. Moi, j'ai
 écrit sans être au courant, comme à un ami. Eux n'ont
 pas remis la lettre à celui qu'ils savaient être un ennemi,
 ayant égard à l'erreur où j'étais, ainsi qu'aux senti-
 ments dont tu témoignais ⁶⁷¹.

Et en même temps tu invoques cet argument que, si je t'avais écrit une telle lettre, je n'aurais pas dû écrire contre toi dans un autre livre une foule de méchancetés. C'est là toute ton erreur, c'est là ta juste récrimination : ce que nous, nous disons contre les hérétiques, toi, tu t'imagines que c'est contre toi qu'on l'a dit, et si nous ne les ménageons pas, tu te crois outragé ⁶⁷².

panem tibi non damus quia haereticorum cerebro lapidem illidimus * ? Et ut nostram epistulam non probes, papae quoque Anastasii simili dicis fraude subnexam. De qua tibi ante respondi. Quam si suspicaris ipsius non esse, 20 habes ubi apud eum nos arguas falsitatis. Sin autem eius est, ut huius quoque anni contra te epistulae probant, frustra falso falsum arguere niteris, cum ex illius uera epistula nostram ueram esse doceamus.

39. In excusando mendacio tuo, quam elegans esse C uoluisti ! Et ne sex millia Origenis libros proferas, Pythagorae a me exigis monumenta. Vbi est illa fiducia qua inflatis buccis creberrime personabas te quae in aliis libris Origenis legeras emendasse in libris $\text{I}\epsilon\sigma\text{I}'\text{A}\rho\chi\omega\text{v}$, et non aliena, sed sua reddidisse suis * ? De tanta librorum silua, unum fruticem ac surculum proferre non potes. Hi sunt ueri fumi, hae nebulae, quas, dum in me criminaris, in te extinguitas dissipatasque cognoscis. Nec fractam cervicem deicis, 10 (565) sed, maiori impudentia quam imperitia, dicis me negare quae in promptu sunt, ut, cum montes aureos pollicitus fueris, ne scorteum quidem nummum de thesauris tuis proferas. Iusta contra me odia recognosco, et uera in nos debaccharis insania. Nisi enim ego quod non est audacter exigere, tu uidebaris habere quod non habes. Pytha-

16. *tibi panem α || 18. *subnexam β : subnixam α , *edd.* || 20. nos : non *AEar* Ω ut x || 21. ut : et *HP om. a* || 22. falso : et falso *FHP*, *edd.* falsoque *T om. W* || falsum : falsam *XII*, *edd.* || 23. epistula : iam *XII* Ω

39. 3. *monimenta *A²EF²PTXaia* II : monum- *A¹F¹HVr* Ω , *edd.* || 7. hi... hae : hii... hae *FVar* hii... heae *EXi* || ueri : tui *T* || 9. per me ante cognoscis *add. edd.* || 10. maiori : -re *Vi* || 13. proferas : -ram *r* Ω

38, a. Cf. Matth. 7, 9. Lc 11, 11. PLAUTE, *Aul.* 195

39, a. Cf. RUFIN, *Orig. princ.* 1, prol. 3, 58-61 (= *Hier. epist.* 80, 2, 6)

Est-ce que par hasard nous ne te donnons pas un pain parce que nous lançons une pierre qui atteint au cerveau les hérétiques * 673 ?

Et pour ne pas avoir à vérifier notre lettre, tu dis que pareille imposture a servi également à combiner la lettre de notre père Anastase. A ce propos, je t'ai déjà répondu : si tu soupçonnes cette lettre de n'être pas de lui, tu tiens là l'occasion de nous dénoncer auprès de lui comme faussaires ; mais si elle est de lui, ainsi que le prouvent aussi les lettres de cette année dirigées contre toi, c'est en vain que tu essaies de dénoncer un faux à l'aide d'un faux, alors que l'authenticité de sa lettre nous permet d'établir que la nôtre est authentique *.

TRANSITION : RÉPONSE À UNE CONTRE-ATTAQUE.

a) Les livres d'Origène 39. Quand tu t'es justifié de en échange de ceux ton mensonge, de quelle élé- de Pythagore ? gance tu as voulu faire preuve ! Et, pour n'avoir pas à produire les six mille livres d'Origène, tu exiges de moi les monuments laissés par Pythagore 674. Où est-elle, cette confiance qui te faisait gonfler les joues et proclamer si souvent à voix retentissante que tu avais corrigé dans le *Peri Archôn* les passages que tu avais lus dans d'autres livres d'Origène, rendant ainsi à chacun son dû, et non pas le bien d'autrui * 675 ? D'une si vaste forêt de livres, tu n'as pas le moindre surgeon, pas la moindre pousse à présenter *. Les voilà bien, les vraies fumées, les voilà, les brumes dont tu découvres, tandis que tu m'en fais grief dans mes œuvres, qu'elles ont été éliminées et dissipées des tiennes 676. Et tu ne courbes pas la nuque, même brisée, mais, avec une impudence qui surpasse encore ton incompetence, tu dis que je nie ce qui est patent, pour n'avoir pas, toi qui as promis des montagnes d'or, à tirer de tes trésors ne serait-ce qu'un sou de cuir 677. Je reconnais la légitimité de ta haine à mon endroit, et c'est justice que ta folie déchaîne sa frénésie contre nous 678. Si en effet je n'avais pas l'audace d'exiger ce qui n'est pas, tu aurais l'air d'avoir ce que tu n'as pas.

gorae a me libros flagitas. Quis enim tibi dixit illius extare uolumina? Nonne in epistula mea quam criminari haec uerba sunt: « Sed fac me errasse in adulescentia, et philosophorum, id est gentiliū studiis eruditum, in principio
 20 fidei ignorasse dogmata christiana, et hoc putasse in apostolis quod in Pythagora et Platone et Empedocle legeram^a »? De dogmatibus eorum, non de libris locutus sum,
 485 A quae potui in Cicerone, Bruto ac Seneca discere. Lege pro Vatinio oratiunculam et alias ubi sodalicioꝝ mentio fit,
 25 reuolue dialogos Tullii, respice omnem oram Italiae quae quondam Magna Graecia dicebatur, et pythagoricorum dogmatum incisa publicis litteris aera cognosces. Cuius sunt enim illa χρυσᾶ παραγγέλματα? nonne Pythagorae?
 In quibus omnia eius breuiter dogmata continentur et in
 30 quae latissimo opere philosophus commentatus est Iamblichus, imitatus ex parte Moderatum, uirum eloquentissimum, et Archippum ac Lysidem, Pythagorae auditores. Quorum Lysis et Archippus Graeciae, id est Thebis, scholas habuere. Qui memoriter tenentes praecepta doctorum,
 35 ris, ingenio pro libris utebantur^b. E quibus illud est:

B Φυγαδευτέον πάση μηχανῇ καὶ περικοπτέον πυρὶ καὶ σιδήρῳ καὶ μηχαναῖς παντοῖαις ἀπὸ μὲν σώματος νόσον, ἀπὸ δὲ ψυχῆς ἀμαθίαν, κοιλίας δὲ πολυτέλειαν, πόλεως δὲ στάσιν, οἴκου δὲ διχοφροσύνην, ὁμοῦ δὲ πάντων ἀμετρίαν^c.

18. sed fac TXII, *edd. epist.*: sed A¹EFHPVat¹Ω om. A² scilicet x || 23. ac: aut T et X om. a || 24. Vatinio V¹Wx, *edd.*: uaticinio *cell. codd.* || 27. cognosces: -sce A²E -scens A¹FV¹Ω || 28. χρυσᾶ V, *edd.*: chrisa AFTatβ chrisatia HP || 32. ac Lysidem Faβ, *edd.*: ac -den A¹EHP et aristidem T calysiden Vi || *auditores XxII, *edd.*: auctores arΩ || 33. *Lysis et Archippus coniect: archippus arΩ archippus ac lysides XII, *edd.* || *Graeciae: in Graecia *edd.* || 34. *habuere: -rat P W² habuit T || tenentes: tenendo TVi || 35. utebantur: -batur V¹W² || *e: a β, *edd.* || 38. ἀμαθίαν: ἀμαρτίαν V ἀμησαν XII ameian rx αμειαν Ω || πολυτέλειαν πόλεως δὲ στάσιν οἴκου δὲ Val. Por.: om. *codd.* ἀκολασίαν πόλεως δε στασιν οικίας δε Mar.

b) Jérôme n'avait pas parlé de livres. Tu me réclames des livres de Pythagore. Qui donc t'a dit qu'il existait des ouvrages de lui? N'y a-t-il pas, dans ma lettre que tu excusais, les paroles suivantes: « Mais admettons que j'aie fait fausse route dans ma jeunesse, que, formé à l'étude des philosophes, c'est-à-dire des païens, j'aie, dans les débuts de ma foi, méconnu les doctrines chrétiennes et que j'aie attribué aux apôtres ce que j'avais lu dans Pythagore, Platon et Empédocle^{a 679} »? J'ai parlé de leurs doctrines, non de leurs livres, doctrines dont j'ai pu m'instruire chez Cicéron, Brutus et Sénèque⁶⁸⁰. Lis le petit discours *Pro Vatinio* et d'autres, où il est fait mention des confréries. Parcours les dialogues de Cicéron. Tourne tes regards vers la côte de l'Italie qui s'appelait jadis Grande Grèce, et tu y reconnaîtras les doctrines pythagoriciennes gravées à frais publics sur des plaques de bronze.

De qui en effet sont les fameux *préceptes d'or*? de Pythagore, n'est-ce pas? Toutes ses doctrines s'y trouvent en abrégé, et le philosophe Jamblique leur a consacré un commentaire fort étendu, où il imite pour une part le très éloquent Moderatus, ainsi qu'Archippe et Lysis, disciples de Pythagore⁶⁸¹. Parmi eux, Lysis et Archippe tinrent des écoles en Grèce, précisément à Thèbes, et, retenant par cœur les préceptes du maître, c'est de leur esprit qu'ils faisaient usage au lieu de livres^b. Voici un échantillon de ces préceptes:

Φυγαδευτέον πάση μηχανῇ καὶ περικοπτέον πυρὶ καὶ σιδήρῳ καὶ μηχαναῖς παντοῖαις ἀπὸ μὲν σώματος νόσον, ἀπὸ δὲ ψυχῆς ἀμαθίαν, κοιλίας δὲ πολυτέλειαν, πόλεως δὲ στάσιν, οἴκου δὲ διχοφροσύνην, ὁμοῦ δὲ πάντων ἀμετρίαν^c.

39, a. JÉRÔME, *Epist.* 84, 6, 2 b. Cf. PORPHYRE, *Vita Pyth.* 48.55.57-58 c. PORPHYRE, *ibid.* 22

40 Quod in latinum ita possumus uertere :

Fuganda sunt omnibus modis et abscondenda igni ac ferro totoque artificio separanda languor a corpore, imperitia ab animo, luxuria a uentre, a ciuitate seditio, a domo discordia, et in commune a cunctis rebus intemperantia. (566)

Pythagorica et illa praecepta sunt : *Amicorum omnia esse communia et amicum se ipsum esse alterum*^d ; *duorumque temporum maxime habendam curam, mane et uesperis, eorum quae acturi sumus et eorum quae gesserimus*^e ; post Deum
 50 *ueritatem colendam, quae sola homines Deo proximos faciat ; illaque aenigmata quae diligentissime Aristoteles in suis*
 C *libris persequitur*^f : *Stateram ne transilias, id est ne praetergrediaris iustitiam ; ignem gladio ne fodias ; iratum uidelicet et tumidum animum uerbis maledicis ne lacessas ;*
 486 A *coronam minime carpendam, id est leges urbium conseruandas ; cor non comedendum, id est maerorem de animo prociendum ; cum profectus, inquit, fueris, ne redeas, id est post mortem uitam istam ne desideres ; per uiam publicam ne ambules, id est ne multorum sequaris errores ; hirundinem in domo non suscipiendam, id est garrulos et uerbosos homines sub eodem tecto non habendos ; oneratis superponendum onus, deponentibus non communicandum, id est ad uirtutem incedentibus augenda praecepta, tradentes se*

41. praecepta Pythagorae ante fuganda scr. ψ || fuganda sunt : -dus est TVi fugienda sunt ψ, Sen. Sal. (hic incipiunt) || abscondenda AEFParΠΩψ, Sal. abscondendus TVi abscondenda HX, edd. Sen. || igni ac (igne et Sal.) — separanda ψ, Sen. Sal. : om. αβ, edd. || 43. imperitia — uentre om. TVi || uentre : mente Sen. || 44. et in commune om. Sen. || 45. post intemperantia expl. Sal. || 46. pythagorica (-rae Ti -riae V) — sunt : idem dixit ψ dixit quidam Sen. || 47. duorumque : -rum quam AE-rum a, Sen. || 48. maxime : quam maxime a, Vic. maximam i om. x || mane et uesperis : id est m. et u. T et ψ, Sen. m. et u. id est edd. || 49. *gesserimus : gessimus ψ, Sen. || 50. Deo : diis Sen. || faciat : facit ψ, Sen. (hic expl. Sen.) || 51. illaque om. ψ || diligentissime om. ψ || in suis libris : in libris suis x om. ψ || 52. persequitur : pro-rz, edd. posuit ψ || 53. praetergrediariis TVirzψ : -re AEFHPa, edd. -ris uel -re XIIΩ || fodias : confodias W²ψ foueas β || 54. et : ac ψ || uerbis

Ce que nous pouvons traduire comme suit :

« Il faut chasser par tous les moyens, retrancher par le fer et par le feu, et éloigner par n'importe quel procédé, du corps la maladie, de l'esprit l'ignorance, du ventre les excès, de la cité la sédition, du foyer la discorde, et en général de toutes choses le manque de mesure⁶². »

Pythagoriciens sont aussi les préceptes suivants : « Entre amis tout est commun » et « Un ami est un autre soi-même^d. » « Il y a deux moments dont il faut particulièrement se soucier : le matin et le soir » — ce que nous allons faire et ce que nous avons fait^e. « Après Dieu il faut honorer la vérité, qui seule peut rendre les hommes proches de Dieu. » Et ces énigmes qu'Aristote s'applique à exposer très attentivement dans ses livres^f : « Ne saute pas par-dessus une balance », c'est-à-dire : ne transgresse pas la justice. « Ne tisonne pas le feu avec une épée », à savoir : n'exaspère pas par des mots insultants un esprit irrité et gonflé de rage. « Il ne faut en aucun cas mettre en pièces une couronne », c'est-à-dire : il faut sauvegarder les lois des villes. « Il ne faut pas se ronger le cœur », c'est-à-dire : il faut bannir de son esprit la tristesse. « Une fois que tu seras parti, dit-il, ne reviens pas », c'est-à-dire : après la mort, ne regrette pas cette vie. « N'emprunte pas la route commune », c'est-à-dire : ne suis pas les erreurs du grand nombre. « Il ne faut pas accueillir l'hirondelle dans sa maison », c'est-à-dire : il ne faut pas avoir sous le même toit que soi des gens bavards et prolixes. « Il faut renforcer la charge de ceux qui sont chargés ; avec ceux qui déposent la leur, il ne faut pas partager », c'est-à-dire : pour ceux qui progressent sur le chemin de la vertu, il faut accroître les préceptes, mais

maledicis : -bo -ci TV -bo -co Wi || 57. inquit fueris : fueris inquit β, edd. fueris ψ || ne redeas : retro ne respicias ψ || id — desideres : id ut proficiens in bono non deficias ψ || 59. errores : -rem ψ, Val.² || 60. domo : domum edd. || 61. tecto non habendos : cordis tui custodia non admittendos ψ || 63. augenda : augmentanda HP, Er. Mar. Val.¹

d. PORPHYRE, *ibid.* 33 e. PORPHYRE, *ibid.* 40 f. PORPHYRE, *ibid.* 41

otio relinquendos s. Et quia pythagorica dogmata legisse
 65 me dixeram, audi quid apud Graecos Pythagoras primus
 inuenerit : immortales esse animas et de aliis corporibus
 B transire ad alia ¹¹ — quod quidem et Vergilius in sexto Ae-
 neidum uolumine sequens loquitur :

70 *Has omnes, ubi mille rotam uoluere per annos
 lethaeum ad fluiuium deus euocat agmine magno,
 scilicet immemores supera ut conuexa reuisant
 rursus et incipiant in corpora uelle reuerti* ¹ — ;

40. se primum fuisse Euphorbum, secundo Aethali-
 dem, tertio Hermotimum, quarto Pyrrhum, ad extremum
 Pythagoram ^a ; et post certos temporum circulos ea quae
 fuerant rursus fieri, nihilque in mundo uideri nouum ^b ;
 5 philosophiam meditationem esse mortis, (567) cottidie
 de corporis carcere nitentem animae educere liberta-
 tem ^c ; *μαθήσεις ἀναμνήσεις, id est discantias reminiscen-*
tias esse ^a ; et multa alia quae Plato in libris suis et maxi-
 C me in Phaedone Timaeoque prosequitur. Nam post Acade-
 miam et innumerabiles discipulos, sentiens multum suae
 10 deesse doctrinae, uenit ad Magnam Graeciam ibique ab
 487 A Archyta tarentino et Timaeo locrensi Pythagorae doc-
 trinae eruditus, elegantiam et leporem Socratis cum huius
 miscuit disciplinis ^e, quae omnia, nomine commutato, Ori-
 15 genes in libros suos Περὶ Ἀρχῶν transtulisse conuincitur.

64. post relinquendos expl. ψ || 67. et om. FrΩ || Aeneidum : -dos edd.
 40, 1. Aethalidem restitui : thalidem codd. callidem edd. Αἰθαλίδης Por. ||
 4. fuerant : -runt HP || 6. corporis : -rum Aarx -ribus EΩ -ribus uelut de T
 -ribus et Vi || 7. μαθήσεις ἀναμνήσεις : -σης -σις AFHP om. TVI μαθουςίς
 ἀναμνσεις XIIΩ -σις -σις a matisis anameisis r μαθ. av. ειναι Er. Vic. ||
 9. prosequitur : pers- F

g. PORPHYRE, *ibid.* 42 h. Cf. PORPHYRE, *ibid.* 19 i. VIRGILE, *Aen.* 6,
 748-751

40, a. PORPHYRE, *Vita Pyth.* 45 b. PORPHYRE, *ibid.* 19 c. Cf. POR-

il faut délaissier ceux qui s'abandonnent à l'oisiveté ^g ⁶⁸⁸.
 Et puisque j'avais dit avoir lu les doctrines pythago-
 riciennes, écoute ce que Pythagore est le premier chez
 les Grecs à avoir découvert : que les âmes sont immor-
 telles et passent d'un corps dans un autre ^h — c'est
 d'ailleurs ce que Virgile dit aussi au sixième livre de
 l'*Énéide*, en ces termes ⁶⁸⁴ :

« Toutes ces âmes, lorsqu'elles ont fait tourner la roue
 durant mille ans, un dieu les appelle en longue file auprès
 du Léthé, et c'est afin qu'ayant perdu tout souvenir, elles
 puissent à nouveau revoir la voûte céleste et commencent
 à vouloir retourner dans des corps ¹ » — ;

40. que lui, Pythagore, fut premièrement Euphorbe,
 secondement Aethalidès, troisièmement Hermotimos,
 quatrièmement Pyrrhus, et finalement Pythagore ^a ⁶⁸⁶ ;
 et qu'après des périodes cycliques déterminées, ce qui
 a été se reproduit et qu'on ne voit rien de nouveau
 dans le monde ^b ⁶⁸⁶ ; que la philosophie est la prépa-
 ration à la mort, elle dont l'effort quotidien vise à
 arracher à la prison du corps la liberté de l'âme ^c ⁶⁸⁷ ;
mathêseis anamnêseis, c'est-à-dire que les connaissances
 sont des réminiscences ^d ⁶⁸⁸ ; et bien d'autres choses
 que Platon expose dans ses livres, et en particulier
 dans le *Phédon* et le *Timée* ⁶⁸⁹. En effet, après l'Acadé-
 mie et ses innombrables disciples, se rendant compte
 que sa doctrine comportait de graves lacunes, il vint en
 Grande Grèce, et là, formé par Archytas de Tarente et
 Timée de Locres à la doctrine de Pythagore, il mêla aux
 enseignements de ce dernier l'élégance et le charme de
 Socrate ^e, toutes choses que, sous un autre nom, Ori-
 gène est convaincu d'avoir fait passer dans son *Peri*
Archôn ⁶⁹⁰.

PHYRE, *ibid.* 46 d. TERTULLIEN, *Anim.* 23, 6 e. Cf. CICÉRON, *Rep.* 1,
 10, 16. Fir. 5, 29, 87

In quo igitur erravi, si adulescens dixi me ea putasse in apostolis quae in Pythagora et Platone et Empedocle legeram? Non, ut tu calumniaris et fingis, in Pythagorae et Platonis et Empedoclis libris, sed : quae in illis fuisse
 20 legeram et aliorum me scripta eos habuisse docuerunt. Et hoc genus elocutionis frequentissimum est, ut si dicam : Quae in Socrate legi dogmata, putavi vera. Non quo Socrates libros ullos scripserit, sed : Quae legi apud Platonem et alios socraticos illum habuisse... Et rursum :
 25 Imitari uolui gesta quae in Alexandro et Scipione legeram. Non quo ipsi sua gesta descripserint, sed quod apud alios legerim quae illos gessisse mirabar. Igitur etiam si docere non possem ipsius Pythagorae extare monumenta, nec a filio eius nec a filia aliisque discipulis probata conuincere,
 30 cerem, non me teneres mendacii, quia non libros, sed dogmata legisse me dixi, et te frustra errare me tuum protegere uoluisse mendacium, ut, nisi ego unum librum Pythagorae protulero, tu sex millia Origenis libros perdideris.

c) La distinction entre livres et doctrines
 disculpe Jérôme, non Rufin

Où donc est ma faute si, dans ma jeunesse, j'ai dit avoir attribué aux apôtres ce que j'avais lu chez Pythagore, Platon et Empédocle⁶⁹¹?

Non pas, selon tes calomnies et tes inventions à toi : dans les livres de Pythagore, de Platon et d'Empédocle, mais : ce dont j'avais lu qu'on le trouvait chez eux, et dont les écrits d'autres auteurs m'ont appris que cela était d'eux. Et cette manière de s'exprimer est des plus courantes, comme si je dis : ' Les doctrines que j'ai lues chez Socrate, je les ai crues vraies ' ; non pas que Socrate ait écrit aucun livre, mais : ' Celles dont j'ai lu, dans Platon et chez les autres socratiques, qu'elles étaient de lui... '. Et encore : ' J'ai voulu imiter les exploits que j'avais lus chez Alexandre et Scipion ' ; non qu'ils aient eux-mêmes retracé par écrit leurs exploits, mais parce que j'aurais lu chez d'autres les exploits pour lesquels je les admirais. Par conséquent, même si je ne pouvais montrer qu'il existe des monuments produits par Pythagore lui-même, ni faire la preuve que son fils, sa fille et ses autres disciples les aient authentifiés, tu ne me convaincras pas de mensonge, car ce ne sont pas ses livres, mais ses doctrines que j'ai dit avoir lues, et c'est en vain que tu as voulu que ma faute couvrit ton mensonge, en sorte que, si moi je ne commence pas par présenter un livre de Pythagore, toi, tu auras pu perdre les six mille livres d'Origène⁶⁹².

18. Pythagorae et Platonis : -ra et -ne β || 19. Empedoclis : -cli AEF -cle β || 22. *quo : quod V², edd. || 23. ullos : illos Fβ || 24. et¹ : aut HP || 26. *quo : quod HP, edd. || 27. *legerim : -rem XII -ram rΩ || 28. *monimenta AF²PTXaizII : monum- F²HVrΩ, edd. || 29. nec a² TViβ : ac AFHPa, edd. || 32. nisi : si Va || 33. perdideris : prodi- AFHPa; non reddi- T reddi- Vi

41. Veniam ad epilogos, id est maledicta tua, in quibus me ad paenitentiam cohortaris et, nisi conuersus fuero, id est nisi te accusante siluero, mihi minaris interitum. Et hoc scandalum redundaturum in caput meum denuntias, C qui te, hominem lenissimum et mosaicae mansuetudinis^a, responsione mea ad inscriptionis insaniam prouocarim; scire enim te crimina (568) quae tibi soli amicissimo sim confessus, et haec in medium prolaturum; meisque me coloribus esse pingendum et debere meminisse quod iacuerim ad pedes tuos, ne gladio oris tui amputares caput meum. Et post multa in quae furibundus exultas, reuocas te et dicis optare pacem, cum denuntiatione dumtaxat ut deinceps taceam, id est ut non scribam contra haereticos nec audeam respondere accusationi tuae. Si hoc 15 fecero, frater ero et collega et uir eloquentissimus et amicus ac sodalis, et, quod his maius est, omnia quae de Origene transtuli catholica iudicabis. Sin autem muttiero et D me commouero, ilico et impurus ero et haereticus et tua indignus necessitudine. Haec sunt praeconia mea, sic 20 me hortaris ad pacem et ne gemitum quidem ac lacrimas dolori liberas esse concedis.

41, 1. ad ante maledicta add. *Aa* || 6. inscriptionis : reser- a scr- irx, *edd.* || prouocarim : -arem *Vi* -auerim *a*, *edd.* || 7. *iactas ante crimina add. *XII*, *edd.* || *dicis post crimina (crimina mea *T*) add. *Trx* || *sim confessus β , *edd.* : confessus sum *AEHPVa* confessus sim *FTi* || 11. quae : quibus *XII*, *edd.* qua ei Ω || 18. et¹ om. *Vrx*, *edd.*

41, a. Cf. Nomb. 12, 3

SIXIÈME PARTIE :

APPRÉCIATION CHRÉTIENNE
DES ISSUES DU CONFLIT
FINALEMENT ENVISAGÉES PAR RUFIN

1. La conclusion de la lettre de Rufin :
a) Un chantage menaçant : la paix au prix du silence, ou la mort

41. J'en viendrai à la péroraison, c'est-à-dire à tes insultes, à l'occasion desquelles tu m'exhortes à la pénitence. Et si je ne me convertis pas, c'est-à-dire si je ne reste pas silencieux sous tes accusations, tu me menaces de mort⁶⁹³. Et tu m'avertis que ce scandale va me retomber sur la tête, pour t'avoir, toi, l'homme doux par excellence, l'homme à la mansuétude toute mosaïque^a, provoqué par ma réponse à la folie d'une citation en justice⁶⁹⁴. Tu saurais en effet des crimes dont tu serais le seul à qui, comme à un ami très cher, j'aurais fait l'aveu, et tu serais disposé à les étaler au grand jour; et il faudrait me dépeindre avec mes propres couleurs⁶⁹⁵, et je devrais me souvenir d'avoir été gisant à tes pieds, si je ne veux pas que tu me tranches la tête du glaive de ta bouche⁶⁹⁶. Et après avoir lancé bien des assauts furieux, tu te ressaisis, et tu dis souhaiter la paix, tout en me notifiant bien entendu d'avoir désormais à me taire, c'est-à-dire à ne pas écrire contre les hérétiques et à ne pas avoir l'audace de répondre à ton accusation⁶⁹⁷. Si j'agis ainsi, je serai un frère et un collègue, un homme fort éloquent, un ami et un compagnon, et — qui plus est — tout ce que j'ai traduit d'Origène, tu le déclareras catholique. Mais si je souffle mot et me mets à remuer, je serai sur-le-champ à la fois corrompu, hérétique et indigne de ton amitié⁶⁹⁸. Tels sont les éloges que tu me décernes, c'est ainsi que tu m'exhortes à la paix, et tu n'accordes même pas à ma peine de donner libre cours à sa plainte et à ses larmes⁶⁹⁹.

488 A 42. Possem et ego tuis te coloribus pingere, et insanire
 contra insanientem, et dicere quicquid uel scio uel nescio,
 et eadem licentia, immo furore et amentia, uel falsa uel
 uera congerere, ut et me loqui, et te puderet audire; et
 5 obicere tibi quae aut accusantem damnarent aut accusa-
 tum, ut ex frontis durtia fidem lectori facerem et, quod
 impudenter scriberem, uere scribere iudicaret. Sed procul
 sit a moribus christianis ut, dum alterius petunt sangui-
 nem, suum offerant, et sine gladio, uoluntate homicidae
 10 sint. Tuae hoc bonitati, tuae mansuetudini et simplici-
 tati conuenit, qui de uno pectoris sterquilinio et odorem
 rosarum et foetorem profers cadauerum, et contra sen-
 B tentiam prophetalem amarum dicis esse quod quasi dulce
 laudaueras^a. Nec necesse est ut in ecclesiasticis tractati-
 15 bus rem tribunalium uentilemus; nihilque super hoc
 amplius audies nisi illud e truuio: Cum dixeris quod uis,
 audies quod non uis^b. Aut si tibi uile uidetur uulgare
 prouerbium et, homo sapientissimus, magis philosopho-
 rum ac poetarum sententiis delectaris, lege illud home-
 20 ricum:

‘Ὅποῦτόν κ’ εἶπρηθα ἔπος, ἔπος τοῦτόν κ’ ἐπακούσῃς^c (569).

Hoc solum requiro ab eximia censura tua et sanctitate,
 cuius tanta est puritas ut ad sudaria et semicinctia tua
 daemones rugiant^d: cuius exemplum in scribendo sequa-

42, 1. possem: possim A¹TaΩ et possim i || 4. puderet: -det A¹FΩ -deat A²ETVi || 5. obicere TVXixIIΩ, edd.: -rem AFHPar || 6. et: ut Vrx, edd. || 7. uere: uel β || scribere: rescriberem XrII rescribere Ω || iudicaret PTV²π, edd.: -res AFHV¹WairΩ -ret XII || 8. dum: cum Aa || alterius: alii eorum XII aliorum edd. || 10. tuae²: tuaeque edd. || 11. pectoris: -re A¹ET -re et FVi || 15. tribunalium: -lem β, Er. Mar. || 16. *e: de FHPrx om. i || 21. *ἔπος τοῦτόν scripsi: πος τοῦτοῦ (posttoion rx) codd. τοῦτοῦ edd. || κ’ ἐπακούσῃς (kepacusals r²x²) β², Mar. Val.: καὶ επακουσῃς α σεπασοιραῖς (sepa-soirais r¹x¹) β¹ κ’ επακουσῃς Er. Vic. || 23. tanta... rugiant: sic sancta... fugiant HP

42, a. Cf. Is. 5, 20 b. Cf. TÉRENCE, *Andr.* 920 c. HOMÈRE, *Il.* 20, 250 d. Cf. Act. 19, 12

b) Jérôme
 se refuse à répondre
 sur ce ton,
 indigné de chrétiens

42. Je pourrais, moi aussi, te
 dépeindre avec tes propres cou-
 leurs, répondre à la folie par la
 folie, dire tout ce que je sais ou
 ne sais pas, et, faisant preuve de
 la même hardiesse ou plutôt me livrant à pareille fré-
 nésie et démence, entasser faussetés ou vérités jusqu'à
 nous en faire rougir, moi de les dire et toi de les entendre;
 et te reprocher des choses qui condamneraient ou l'accu-
 sateur ou l'accusé, de manière à gagner la confiance du
 lecteur grâce à un aplomb imperturbable, et à faire
 juger que j'écris en conscience ce que j'écrirais par impu-
 dence. Mais puisse-t-il être exclu des mœurs de chrétiens
 qu'à vouloir verser le sang d'autrui, on risque le sien
 propre et qu'à défaut du glaive, l'on ait le vouloir
 d'un homicide⁷⁰⁰. Voilà qui va bien avec ta bonté, ta
 mansuétude et ta simplicité à toi, dont le cœur, comme
 un unique fumier, dégage à la fois le parfum des roses et
 la puanteur des cadavres, et qui, à l'encontre de l'adage
 prophétique, declares amer ce que tu avais loué pour sa
 douceur^{a 700 bis}. Et point n'est besoin que, dans des ouvra-
 ges d'Église, nous débattions d'une affaire qui relève des
 tribunaux*. Aussi n'entendras-tu rien de plus à ce sujet,
 si ce n'est ce dicton qui court les rues: 'Quand tu auras
 dit ce qui te plaît, tu entendras ce qui ne te plaît pas^b.'
 Ou bien, si ce proverbe populaire te paraît vulgaire, et
 qu'en homme d'un goût raffiné, tu trouves plus de charme
 aux adages des philosophes et des poètes, lis ce vers
 d'Homère:

Quelque mot que tu dises, c'est un mot tout semblable que
 tu t'entendras dire^{c 701}.

c) Les écrivains
 dont Rufin
 peut s'autoriser
 sont les hérétiques,
 non les orthodoxes

Ce que je requiers seulement de
 ta rigueur exemplaire et de ton
 éminente sainteté à toi, dont la
 netteté est si parfaite qu'à l'as-
 pect de tes mouchoirs et de tes
 linges les démons rugissent^{d 702},
 c'est de savoir de qui tu suis l'exemple en écrivant, et

25 ris ; quis umquam catholicorum in disputatione sectarum turpitudinem ei aduersum quem disputabat obiecerit. Sic te docuerunt magistri tui ? Talibus institutus es
 C disciplinis ut cui respondere non potueris, caput auferas, et linguam quae tacere non potest seces ? Nec magnopere
 30 glories, si facias quod scorpiones possunt facere et cantharides ^e. Fecerunt hoc et Fulvia in Ciceronem et Herodias in Iohannem ^f, quia ueritatem audire non poterant ; et linguam ueriloquam crinali acu confodiebant ^g. Canes latrant pro dominis suis, et tu me non uis latrare pro
 35 Christo ? Scripserunt multi contra Marcionem, Valentinum, Arium et Eunomium ; a quo eis obiecta est turpitude ? Nonne toti in conuincenda haeresi incubuerunt ? Istae machinae haereticorum, id est magistrorum tuorum sunt ut, conuicti de perfidia, ad maledicta se conferrant. Sic Eustathius, antiochenus episcopus, filium dum
 D nescit inuenit ; sic Athanasius, alexandrinae urbis pontifex, tertiam Arsenii amputauit manum : duas enim qui primum mortuus esse fingebatur, uiuens postea habere monstratus est. Talia et condiscipuli tui uel magistri nunc
 489 A de eiusdem Ecclesiae sacerdote confingunt, et auro, id est tuis tuorumque uiribus, oppugnant fidei ueritatem. Quid loquar de haereticis qui, licet foris sint, tamen se nominant christianos ? Aduersum impiissimos Celsum atque Porphyrium, quanti scripsere nostrorum ! Quis, omissa
 50 causa, in superflua criminum obiectione uersatus est, quae non chartae ecclesiasticae, sed libelli debent iudi-

lequel d'entre les catholiques a jamais, lors d'un débat avec les sectes, porté une accusation infamante contre celui qu'il avait pour adversaire dans le débat. Voilà ce que t'ont appris tes maîtres ? Tu as reçu de tels enseignements que celui à qui tu n'auras pu répondre, tu le décapites, et que tu coupes la langue qui ne peut se taire ⁷⁰⁸ ? Et il n'y a vraiment pas de quoi te vanter, si tu fais ce que peuvent faire scorpions et cantharides ^e. C'est ce qu'ont fait aussi bien Fulvia à Cicéron qu'Hérodiade à Jean ^f, car elles ne pouvaient entendre la vérité, et elles transperçaient d'une épingle à cheveux la langue qui disait vrai ^g ⁷⁰⁴. Les chiens aboient pour leurs maîtres, et toi, tu ne veux pas que j'aboie pour le Christ ^{704 bis} ? Nombreux sont ceux qui ont écrit contre Marcion, Valentin, Arius et Eunome. Lequel a accusé ces derniers d'infamie ? Est-ce qu'ils ne se sont pas tous appliqués à confondre l'hérésie ⁷⁰⁵ ? Tels sont bien les expédients des hérétiques, c'est-à-dire de tes maîtres : dès qu'on les a convaincus d'avoir trahi la foi, ils recourent à des calomnies insultantes. C'est ainsi qu'Eustathe, évêque d'Antioche, se découvre un fils dont il ne savait rien. C'est ainsi qu'Athanase, pontife de la ville d'Alexandrie, trancha une troisième main à Arsène : lui qu'on donnait tout d'abord pour mort fut montré ensuite vivant avec ses deux mains ⁷⁰⁶ ! Tes condisciples aussi, ou bien tes maîtres, en inventent maintenant autant au sujet du prêtre de cette même Église, et se servent de l'or, c'est-à-dire de ce qui fait votre force, à toi et aux tiens, pour attaquer la vérité de la foi ⁷⁰⁷. Pourquoi parler des hérétiques qui, bien qu'ils soient au-dehors, se donnent pourtant le nom de chrétiens ? Contre les pires impies, Celse et Porphyre, combien des nôtres ont écrit ! Qui a perdu de vue sa cause, pour venir leur reprocher inutilement des crimes que doivent renfermer non les écrits de l'Église, mais les dossiers des juges ⁷⁰⁸ ?

25. quis : qui or || sectarum β, *edd.* : rectorum *AEaI* recta *FHPW* scortorum et scurrarum *T* recta rem *V* || 26. disputabat obiecerit : -tabat -cerat *a* -tat -cit *XII*, *edd.* -tant -cerint *rΩ* || 28. cui : cum *α* || 31. hoc : haec *Er. Mar. Val.* || 32. *non poterant audire β, *edd.* || 33. crinali acu *AFHPa* : criminalia *T* crinalia *Vi* criminali acu β discriminati acu *edd.* || 37. toti : tot *TVi* || *conuincenda haeresi : -cienda -si *A¹* -cendam (-ciendam *Ω*) -sim *rxΩ* || 40. Eustathius *VΩ*, *edd.* : -achius *AFHPXarII* -acius *Ti* || 43. primum *A²EFHP^r* : -mus *A¹XaIIΩ* -mo *TVi* prius (*post* mortuus *transp.*) *edd.* || *esse : est *A¹om.* β, *edd.* || 44. uel : et *edd.* || 46. tuis : tui *AEa* || 48. aduersum *Waβ* *edd.* : -sus *AFHPTVi* || 51. *iudicium *A¹ETXaioΩ* : -cum *A¹FHPVrII*, *edd.*

e. Cf. CICÉRON, *Tusc.* 5, 40, 117 f. Cf. Mc 6, 19.25 g. Cf. DION CASSIUS, *Hist.* 47, 8, 4

cium continere ? Aut quid refert si causa cadas ? Et crimine superes. Non necesse est ut cum periculo tui capitis accusés : uno percussore conducto satis potes facere desiderio tuo. Et scandalum timere te simulas, qui dudum fratrem, nunc accusatum, semper inimicum, es paratus occidere. Et tamen (570) miror quomodo, homo prudens, furore praeuentus uelis mihi beneficium tribuere ut educas de carcere animam meam, et non patiaris tecum in tenebris huius saeculi commorari ^b.

43. Vis ergo me tacere ? Ne accuses. Depone gladium, et ego scutum abiciam. In uno tibi consentire non potero : ut parcam haereticis, ut me catholicum non probem. Si ista est causa discordiae, mori possum, tacere non possum. Debueram quidem de omni Scriptura tuae insaniae respondere, et diuinis uocibus, in modum Dauid citharizans, lenire furorem pectoris tui ^a ; sed contentus ero unius libri paucis testimoniis et opponam sapientiam stultitiae, ut, si humana contemnis, saltem diuina non neglegas. Audi igitur quid de te et de omnibus inuidis ac maledicis et contumeliosis loquatur Salomon : *Insapientes dum iniuriis cupidi sunt, impii facti oderunt sensum* ^b. *Ne fabriceris in amicum tuum mala et ne inimiceris aduersus hominem sine causa* ^c. *Impii exaltant contumeliam* ^d. *Circumcide a te prauum os et iniqua labia longe repelle abs te* ^e. *Oculus contumeliosi, lingua iniqui, manus effundentes*

55. te timere *ATVai* || 56. semper inimicum : in. semper ai¹ semper inimicus *rx* || paratus es *EXai*

43. 1. *accuses : -sem *codd.* || 3. ut² : et *rx* || 6. citharizans : -zantis *edd.* || 11. sapiens ante Salomon *add. edd.* || 13. inimiceris : irascaris *Aa* || aduersus : -sum β , *edd.* || 16. *oculus... lingua *rIIQ²* : -los... -am α , *edd.* -lus... -am *X* -lis... -a Ω^1

h. Cf. Ps. 141, 8. Is. 42, 7

43. a. Cf. I Sam. 16, 23 b. Prov. (LXX) 1, 22 c. *Ibid.* 3, 29-30 d. *Ibid.* 3, 35 e. *Ibid.* 4, 24

d) Jérôme
s'offre à mourir
pour l'orthodoxie
plutôt que de se taire

D'ailleurs, qu'importe que tu perdes ta cause ? Tu irais jusqu'au crime pour avoir le dessus. Il n'est pas nécessaire que tu ailles risquer ta tête dans une accusation : tu n'as qu'un spadassin à engager pour pouvoir satisfaire ton désir ⁷⁰⁰. Et tu fais semblant d'avoir peur du scandale, toi qui es prêt à tuer le frère de naguère, l'accusé de maintenant, l'ennemi de toujours ⁷¹⁰. Et pourtant, je m'étonne que toi, quelqu'un d'avisé, tu te sois laissé emporter par la folie furieuse à vouloir m'accorder le bienfait de tirer mon âme de sa prison et à ne pas souffrir que je demeure avec toi dans les ténèbres du siècle présent ^{h 711}.

43. Tu veux donc que je me taise ? N'accuse pas. Dépose ton épée, et moi je jetterai mon bouclier. Il n'y a qu'un point sur lequel je ne pourrai tomber d'accord avec toi : c'est d'épargner les hérétiques, c'est de ne pas témoigner de mon orthodoxie. Si telle est la cause de notre différend, je puis mourir, je ne puis pas me taire ⁷¹².

2. Réponse
tirée des Écritures :
a) La sagesse
et les méchants :
leçons
du Livre des Proverbes

Certes, j'aurais dû répondre à ta folie à partir de l'Écriture tout entière et, en jouant de la cithare à la manière de David, calmer par les paroles divines la frénésie de ton cœur ^a ; mais je me contenterai de quelques citations d'un seul livre, et j'opposerai la sagesse à la sottise, de sorte que, si tu méprises les choses humaines, du moins tu ne restes pas indifférent aux choses de Dieu ⁷¹³. Écoute donc ce que Salomon dit de toi et de tous les malveillants, les médisants, les insulteurs ⁷¹⁴ : « Les insensés, étant avides d'injustices ⁷¹⁵, sont devenus impies, et ont pris l'intelligence en haine ^b. » « Ne trame pas de méchancetés contre ton ami et ne nourris pas d'hostilité contre quelqu'un sans motif ^c. » « Les impies rehaussent leur opprobre ^{d 716}. » « Romps avec la bouche mauvaise et repousse loin de toi les lèvres injustes ^e. » « L'œil de l'insulteur, la langue de l'injuste,

*sanguinem iusti, cor fabricans cogitationes malas et pedes festinantes ad malefaciendum*¹. *Qui nititur mendaciis pascit uentos et sequitur aues uolantes. Dereliquit enim uias*
 20 *uineae suae et axes culturae suae fecit errare. Perambulat aridum ac desertum et congregat manibus suis sterilitatem*². *Os procacis appropriat contritioni*³; *et qui profert maledicta stultissimus est*⁴. *Anima benedicta omnis simplex; uir animosus inhonestus est*⁵. *Per delicta labiorum incidit*
 D *in laqueum peccator*⁶. *Itinera stultorum recta in conspectu suo; stultus eadem die ostendit iram suam*⁷. *Abominatio est Domino labia mendacia*⁸. *Qui custodit os suum seruat animam suam et qui temerarius est labiis terrebit semet ipsum*⁹. *Malus cum contumelia agit mala*¹⁰; *et insipiens*
 30 *expandit malitiam suam*¹¹. *Quaeres apud malos sapientiam et non inuenies*¹². *Suis itineribus saturabitur temerarius*¹³. *Sapiens timendo declinat malum, stultus confidens miscetur ei*¹⁴. *Longanimus uir* (571) *multus in prudentia est,*
 490 A *pusillanimus ualde imprudens est*¹⁵. *Qui calumniatur pauperem lacessit factorem eius*¹⁶. *Lingua sapientium bona nouit et os stultorum pronuntiat malum*¹⁷. *Vir animosus parat rixas*¹⁸; *et immundus est apud Deum omnis qui exultat cor suum; manui manus inferens iniuste non erit impunitus*¹⁹. *Qui diligit uitam parcit ori suo. Ante contritionem praecedat contumelia et ante ruinam mala cogitatio*²⁰.
 40 *Qui obfirmat oculos suos cogitat peruersa et prouocat labiis suis omnia mala*²¹. *Labia stulti ducunt eum in mala et os*

18. *mendaciis : -cio XzII, edd. -cium rΩ || 19. *dereliquit A²TVrαΩ, Mar. Val.¹ : -linquit A²EFHPXaiII, Er. Vic. Val.² || 25. peccator : -torum Tirz || 28. *suam om. β, Er. || 29. cum contumelia : contumelliam TVi || mala : malus T malam Vi || 30. quaeres — imprudens est (l. 34) om. a || 33. *longanimus AFHPVXzαΩ, edd. : -mis ETirII || 34. *pusillanimus AFHTVX, edd. : -mis EPirIIΩ || 38. *manui manus EFHPVi : -ui -um AT -us -us XII manui — ori suo om. a manus rα, Er. Vic. manus manui Ω, Mar. Val. || inferens : infers A²Ω inserens PT || iniuste : -tus FHP || 41. qui obfirmat — se obligat (l. 46) om. a || 42. *stulti PTVXiz, edd. : -ta AFHrIIΩ || os om. β

les mains qui versent le sang du juste, le cœur qui trame de méchants desseins et les pieds qui se hâtent d'aller commettre le mal¹. » « Celui qui s'appuie sur des mensonges se fait le berger des vents et il poursuit des oiseaux dans leur vol, car il a abandonné les chemins de sa vigne et il a laissé se perdre les voies de son exploitation². Il parcourt un lieu aride et désert et recueille de ses mains la stérilité³. » « La bouche de l'insolent approche de sa ruine⁴, et celui qui profère des insultes est le pire des sots⁵. » « Ame bénie, toute âme simple. L'homme violent est un être abject⁶. » « Ce sont les fautes de ses lèvres qui font tomber le pécheur dans le filet⁷. » « Les routes des sots sont droites à leurs yeux. Le sot montre sa colère le jour même⁸. » « C'est une abomination pour le Seigneur que des lèvres menteuses⁹. » « Qui veille sur sa bouche préserve son âme et qui ouvre ses lèvres inconsidérément jettera l'effroi sur lui-même¹⁰. » « Le méchant mêle l'outrage aux méchancetés qu'il commet¹¹, et l'insensé déploie sa perversité¹². » « Tu chercheras auprès des méchants la sagesse, et tu ne la trouveras pas¹³. » « Le présomptueux sera rassasié de ses voies¹⁴. » « Le sage qui a la crainte s'écarte du méchant; le sot qui est confiant fraye avec lui¹⁵. » « L'homme patient se montre bien avisé; le pusillanime est fort mal avisé¹⁶. » « Qui calomnie le pauvre irrite le créateur de ce dernier¹⁷. » « La langue des sages sait ce qui est bien et la bouche des sots proclame ce qui est mal¹⁸. » « L'homme violent suscite des querelles¹⁹, et tout homme qui exalte son propre cœur est impur devant Dieu. Celui qui porte la main injustement contre la main d'autrui ne restera pas impuni²⁰. » « Celui qui chérit sa vie ménage sa bouche. L'outrage précède la ruine, et le méchant dessein la chute²¹. » « Qui fixe son regard médite des projets pervers et provoque par ses lèvres tous les maux²². » « Les lèvres du sot le

1. Ibid. 6, 17-18 g. Ibid. 9, 12 h. Ibid. 10, 14 i. Ibid. 10, 18 j. Ibid. 11, 25 k. Ibid. 12, 13 l. Ibid. 12, 15-16 m. Ibid. 12, 22 n. Ibid. 13, 3 o. Ibid. 13, 10 p. Ibid. 13, 16 q. Ibid. 14, 6 r. Ibid. 14, 14 s. Ibid. 14, 16 t. Ibid. 14, 29 u. Ibid. 14, 31 v. Ibid. 15, 2 w. Ibid. 15, 18 x. Ibid. 16, 5 y. Ibid. 16, 17-18 z. Ibid. 16, 30

audax mortem inuocat ^{aa}. Malignus uir multa detrimenta patietur ^{bb}. Melior est pauper iustus quam mendax diues ^{cc}.
 45 Gloria est uiro qui auertit se a maledictis ; qui autem stultus est talibus se obligat ^{dd}. Noli amare detrahere, ne eradiceris ^{ee}. Suauis est homini panis mendacii ; postea implebitur os
 B eius calculo ^{ff}. Qui operatur thesauros lingua mendaci uana sectatur et ueniet in laqueos mortis ^{gg}. In aure stulti noli
 50 quicquam dicere, ne forte irrideat sapientes sermones tuos ^{hh}. Claua et gladius et sagitta perniciosi sunt ; sic et uir qui contra amicum suum falsum dicit testimonium ⁱⁱ. Sicut aues auolant et passeris, ita maledictum uanum non superueniet ulli ^{jj}. Noli respondere imprudenti ad imprudentiam eius, ne similis ei fias, sed responde stulto ad stultitiam eius, ne sibi sapiens esse uideatur ^{kk}. Qui insidiantur amicis suis, cum uisi fuerint, dicunt quia ludens feci ^{ll}. Craticula carbonibus et ligna igni, et uir maledicus ad tumultum rixae ^{mm}. Si te rogauerit inimicus tuus, parcens uoce magna, ne consentias ei ; septem enim nequitiae sunt in anima eius ⁿⁿ. Grauis est lapis et uix portabilis arena, sed
 C ira (572) stulti utroque grauior. Crudelis est indignatio et acuta ira et zelus impatiens est ^{oo}. Impius calumniatur pauperes ^{pp} ; et : Qui fidit in cordis audacia stultissimus est ^{qq}.
 65 Totam iram suam profert insipiens, sapiens dispensat in partes ^{rr}. Filius malus gladios dentes habet et cultros molas, ut consumat infirmos de terra et pauperes ex hominibus ^{ss}. His ergo doctus exemplis, nolui mordere mordentem nec

44. *mellior : -ius rΩ || *diues mendax HPX || 48. *lingua mendaci or : -guae -cis α -gua -cis XIIΩ, Er. Val.² -gua -cii α, Vic. Mar. Val.¹ || 49. in aure — impatiens est (l. 63) om. a || aure : aures AEHPT || 54. *ulli : illi HPXα, edd. || 56. *insidiantur : -diatur ATβ, edd. || 57. *uisi fuerint : uisus -rit β, edd. || *dicunt EFHPTVi : dicit AXIIΩ, edd. dicet rz || *quia om. rΩ, edd. || 59. tuus om. FHP || 60. *enim om. β || 62. *utroque : utraque β || 64. fidit : confidit Aα, edd. || 66. malus : malus malos β || 67. *hominibus : omnibus β || 68. doctus om. rΩ

aa. Ibid. 18, 6 bb. Ibid. 19, 19 cc. Ibid. 19, 22 dd. Ibid. 20, 3 ee. Ibid. 20, 13 ff. Prov. 20, 17 (hébr.) gg. Prov. (LXX) 21, 6 hh. Ibid. 23, 9 ii. Ibid. 25, 18 jj. Ibid. 26, 2 kk. Ibid. 26, 4-5 ll. Ibid. 26, 19 mm. Ibid.

mènent à des maux et sa bouche hardie appelle la mort ^{aa}. » « L'homme pervers subira bien des dommages ^{bb}. » « Mieux vaut un pauvre juste qu'un riche menteur ^{cc}. » « Honneur à l'homme qui se détourne des insultes ; mais celui qui est un sot s'y fait prendre ^{dd}. » « Ne te plais pas à dénigrer, pour ne pas être anéanti ^{ee}. » « Doux est à l'homme le pain du mensonge, mais ensuite sa bouche s'emplira de gravier ^{ff}. » « Celui qui se constitue des trésors par une langue menteuse s'attache aux vanités et aboutira dans les filets de la mort ^{gg}. » « Ne dis rien à l'oreille du sot, de peur qu'il ne vienne à se moquer de tes sages propos ^{hh}. » « Massue, épée et flèche sont dangereuses ; de même un homme qui porte contre son ami un faux témoignage ⁱⁱ. » « De même que volent oiseaux et passereaux, ainsi l'insulte gratuite ne frappera personne ^{jj}. » « Ne réponds pas à l'homme stupide en proportion de sa stupidité, pour ne pas lui ressembler ; mais réponds au sot en proportion de sa sottise, pour qu'il n'aille pas se croire sage ^{kk} ²¹⁸. » « Ceux qui tendent des pièges à leurs amis, lorsqu'on les a vus, disent : ' Je l'ai fait pour rire ^{ll} '. » « Ce que le gril est aux charbons et le bois au feu, l'insulteur l'est pour le fracas de la querelle ^{mm}. » « Si ton ennemi vient te solliciter en s'abstenant de tout éclat de voix ⁿⁿ, ne lui cède pas, car il y a sept méchancetés dans son âme ⁿⁿ. » « Lourde est la pierre et difficile à transporter le sable, mais la colère du sot est plus lourde que tous deux. L'irritation est cruelle, cinglante la colère, et impatiente la jalousie ^{oo}. » « L'impie calomnie les pauvres ^{pp} », et « Celui qui se confie à la hardiesse de son cœur est le pire des sots ^{qq}. » « L'insensé exhale toute sa colère ; le sage la prodigue au fur et à mesure ^{rr}. » « Un mauvais fils a des épées en guise de dents et des couteaux pour mâchoires, afin de supprimer les faibles de dessus la terre et les pauvres d'entre les hommes ^{ss}. » Ainsi donc, instruit par ces exemples, je n'ai pas voulu rendre morsure pour morsure ni infliger les représailles

26, 21 nn. Ibid. 26, 25 oo. Ibid. 27, 3-4 pp. Ibid. 28, 3 qq. Ibid. 28, 26 rr. Ibid. 29, 11 ss. Ibid. 24, 37 (hébr. 30, 14)

uicem talionis implodere ; maluique insaniam excantare
 70 furibundi et unius libri antidotum uenenato pectori in-
 fundere. Sed uereor ne, nihil proficiens, illud dauidicum
 cantare compellar et his me sermonibus consolari : *Alieni-*
nati sunt peccatores a uulua, errauerunt ab utero, locuti
D sunt falsa. Furor illis secundum similitudinem serpentis,
 75 *sicut aspidis surdae et obturantis aures suas, quae non*
exaudiet uoces incantantium et uenefici incantantis sapien-
ter. Deus conteret dentes eorum in ore ipsorum, molas leo-
num confringet Dominus. Ad nihilum deuenient, tamquam
aqua decurrens. Intendit arcum suum donec infirmentur ;
 80 *sicut cera quae fluit auferentur*^{tt}. Et iterum : *Laetabitur*
 491 *iustus cum uiderit uindictam impiorum, manus suas lau-*
abit in sanguine peccatoris. Et dicet homo : Si utique est
fructus iusto, utique est Deus iudicans eos in terra^{uu}.

44. In extrema epistula scribis manu tua : « Opto te
 492 pacem diligere. » Ad quod breuiter respondebo : Si pacem
 desideras, arma depone^a. Blandienti possum adquiescere,
 non timeo comminantem. Sit inter nos una fides, et ilico
 5 pax sequetur.

EXPLICIT EPISTVLA ADVERSVS RVFINVM

69. implodere : -rem *E* reddere *T* inpludere *V* || maluique : malui quam
HP || 74. *post falsa expl. HTVi* || furor — in terra (l. 83) *om. P* || *post serpentis*
expl. F || 76. *exaudiet *AEarΩ* : audiet *XII* audiat *edd.* || *uoces *Aβ* : uocem
Ea, edd. || incantantium et uenefici *om. β* || 78. ad nihilum — et iterum
 (l. 80) *om. a* || 80. *supercecidit ignis et non uiderunt solem *post auferentur*
add. edd. || 82. et dicet — in terra *om. a*

44. 4. *sit... et *β, edd.* : si... est *AEPa* || 5. *sequetur : sequitur *AE*

Explicit epistula (Hieronymi *add. T*) aduersus (contra *T*) Rufinum
 (presbyterum *add. H*) *HT* : explicit (finit *A*) liber (tertius beati Hieronymi
add. P tertius apologiae *add. Mar.*) aduersus (contra *P* aduersus
Mar.) Rufinum (aquileiensem *add. Mar.*) *AP, Mar.* explicit beati Hiero-
 nympi aduersus calumniosos Rufini libellos ultima responsio *W absque ulla*
inscriptione expl. cett. codd., Er. Vic. Val.

du talion⁷²⁰, et j'ai préféré dissiper par mes incantations
 la démence d'un fou furieux, et verser l'antidote de ce
 seul livre en un cœur empoisonné⁷²¹.

b) A titre
 de consolation
 en cas d'échec :
 le *Ps. 57*

Mais je crains que ce ne soit peine
 perdue, et que je n'en sois réduit à
 chanter ce psaume de David et à me
 consoler par ces paroles : « Les pêcheurs
 se sont dévoyés dès le sein, ils se sont
 égarés dès le ventre maternel, ils ont dit des faussetés. La
 frénésie les tient à la manière d'un serpent, comme un
 aspic sourd et qui se bouche les oreilles, qui ne prêtera
 pas l'oreille à la voix des charmeurs et du magicien habile
 aux enchantements. Dieu leur broiera les dents dans
 la bouche, le Seigneur brisera les mâchoires des lions.
 Ils seront réduits à rien, tout comme l'eau qui s'écoule.
 Il tend son arc jusqu'à ce qu'ils soient sans force. Comme
 la cire qui fond, ils seront supprimés^{tt}. » Et encore : « Le
 juste se réjouira quand il aura vu sa vengeance sur les
 impies. Il se lavera les mains dans le sang du pécheur.
 Et l'homme dira : ' Si vraiment il y a un fruit pour le
 juste, c'est qu'il y a vraiment un Dieu qui juge les hommes
 sur la terre^{uu} '. »

3. L'ultime
 vœu de paix
 formulé par Rufin :
 Jérôme pose
 ses conditions

44. A la fin de ta lettre, tu écris
 de ta propre main : « Je souhaite
 que tu chérisses la paix. » A quoi
 je répondrai brièvement : Si tu
 désires la paix, dépose les armes^a.
 Je puis me rendre à la douceur, je
 ne crains pas les menaces. Qu'il n'y ait entre nous qu'une
 seule foi, et sur-le-champ la paix s'ensuivra⁷²².

FIN DE LA LETTRE CONTRE RUFIN

tt. *Ps. 57, 4-9 uu. Ps. 57, 11-12*

44. a. Cf. CICÉRON, *Phil. 5, 1, 3. CYPRIEN, Epist. 59, 18*

INDEX

I. INDEX SCRIPTURAIRE

On trouvera classées dans cet index et dans l'index des auteurs qui le suit toutes les références que signale l'apparat des citations adjoit au texte de l'Apologie. Lorsqu'un astérisque précède la référence à l'Apologie (indiquée comme suit dans la colonne de droite : livre, paragraphe, lignes), il signale qu'on a affaire en l'occurrence à une allusion, à une réminiscence ou à un passage simplement allégué. Dans tous les autres cas, il s'agit d'une citation proprement dite (exacte ou approximative).

Genèse		Judith	
3, 1	1, 24, 29-30	5, 5	*1, 11, 56-57
	*3, 7, 12-13	11	*1, 13, 33-34
27, 18-30	*1, 18, 36-38	Esther	
41	*3, 24, 31-32	2, 10.20	*1, 18, 35-36
Exode		7	*1, 18, 35-36
35, 20-29	*2, 25, 13-14	Job	
	*2, 26, 5-9	31, 26-28 (Vulg.)	1, 19, 14-18
Nombres		40, 28 à 41, 3	2, 7, 54-59
12, 3	*3, 41, 5	(Vulg.)	
Deutéronome		Psaumes	
4, 24	2, 7, 49-50	2, 12	1, 19, 2-3.4.
32, 35	*1, 31, 51		6-7
	*3, 1, 37-38	14, 1	*1, 32, 23-24
I Samuel		14, 5	1, 32, 24-26
16, 23	*3, 43, 6-7	18, 13-14	2, 7, 21-22
IV Rois		21, 2 (LXX)	2, 34, 28
5, 20-27	*3, 4, 20-21	23, 3	*1, 32, 23-24
		26, 3	1, 5, 19-21
		31, 4	2, 7, 43
		37, 15	1, 31, 48-49

38, 2-3	1, 31, 46-48	14, 29 (LXX)	3, 43, 33-34
43, 20	*1, 22, 25	14, 31 (LXX)	3, 43, 34-35
49, 18	2, 11, 98-100	15, 2 (LXX)	3, 43, 35-36
49, 20-21	1, 31, 52-55	15, 18 (LXX)	3, 43, 36-37
57, 4-9	3, 43, 72-80	16, 5 (LXX)	3, 43, 37-39
57, 5-6	*3, 11, 6	16, 17-18 (LXX)	3, 43, 39-40
57, 11-12	3, 43, 80-83	16, 30 (LXX)	3, 43, 41-42
63, 8	1, 5, 18-19	17, 27	*2, 18, 58-59
67, 24	1, 1, 2-3	18, 2	3, 1, 6-7
79, 14	2, 24, 46-47	18, 4	*2, 25, 31
83, 7	*1, 22, 24-25	18, 6 (LXX)	3, 43, 42-43
89, 1	1, 13, 32	19, 19 (LXX)	3, 43, 43-44
90, 5	1, 5, 17	19, 22 (LXX)	3, 43, 44
90, 6	*2, 17, 49	20, 3 (LXX)	3, 43, 45-46
103, 32	3, 31, 9-10	20, 13 (LXX)	3, 43, 46
118, 54	*1, 22, 25-26	20, 17 (hébr.)	3, 43, 47-48
118, 67	1, 22, 31-32	21, 6 (LXX)	3, 43, 48-49
119, 4	2, 7, 39-41	23, 9 (LXX)	3, 43, 49-50
119, 5	1, 22, 27-29	25, 18 (LXX)	3, 43, 51-52
140, 3-4	1, 31, 44-46	26, 2 (LXX)	3, 43, 52-54
141, 8	*3, 42, 58-59	26, 4-5 (LXX)	3, 43, 54-56
142, 2	1, 22, 52-53	26, 19 (LXX)	3, 43, 56-57
Proverbes		26, 21 (LXX)	3, 43, 58-59
1, 22 (LXX)	3, 43, 11-12	26, 25 (LXX)	3, 43, 59-61
3, 29-30 (LXX)	3, 43, 12-14	27, 3-4 (LXX)	3, 43, 61-63
3, 35 (LXX)	3, 43, 14	28, 3 (LXX)	3, 43, 63-64
4, 24 (LXX)	3, 43, 14-16	28, 26 (LXX)	3, 43, 64
6, 17-18 (LXX)	3, 43, 16-18	29, 11 (LXX)	3, 43, 65-66
9, 12 (LXX)	3, 43, 18-21	30, 14 (hébr. =	
10, 14 (LXX)	3, 43, 22	LXX 24, 37)	3, 43, 66-67
10, 18 (LXX)	3, 43, 22-23	31, 4 (LXX)	*2, 18, 57-58
11, 25 (LXX)	3, 43, 23-24	Ecclésiaste	
12, 13 (LXX)	3, 43, 24-25	10, 4	2, 7, 24-26
12, 15-16 (LXX)	3, 43, 25-26	Sagesse	
12, 22	3, 43, 26-27	1, 4-5	1, 17, 48-50
13, 3 (LXX)	3, 43, 27-29	1, 11	3, 26, 17-18
13, 10 (LXX)	3, 43, 29	Isaïe	
13, 16 (LXX)	3, 43, 29-30	5, 20	3, 18, 34-37
14, 3	3, 1, 5		*3, 42, 13-14
14, 6 (LXX)	3, 43, 30-31		
14, 14 (LXX)	3, 43, 31		
14, 16 (LXX)	3, 43, 32-33		

11, 1	*2, 25, 30	Zacharie	
28, 15	*3, 4, 10-11	3, 2	2, 18, 44-45
29, 1	1, 13, 28-29	8, 16	1, 18, 19-20
29, 8 (LXX)	*1, 31, 12-15	12, 10	*2, 25, 31
32, 6 (LXX)	3, 1, 7-9		
42, 7	*3, 42, 58-59	Matthieu	
47, 14-15 (LXX)	2, 7, 37-38	2, 15	2, 25, 22-23
53, 8	2, 10, 31-32		2, 27, 37
64, 4	*2, 25, 32	2, 23	2, 25, 23
66, 24	2, 7, 36-37		2, 27, 38
		5, 39	*3, 2, 5
Jérémie			3, 7, 23-24
1, 5	*1, 22, 11-13	7, 3	*1, 31, 18-19
4, 22 (LXX)	2, 18, 35-37	7, 6	*2, 32, 9
13, 23	*3, 23, 52-53	7, 9	*3, 38, 15-17
15, 10 (LXX)	2, 24, 49-50	10, 42	*3, 17, 39-41
23, 25-28	*1, 31, 6-7	12, 33	*2, 23, 46-47
29, 8	*1, 31, 6-7	12, 35	2, 23, 45-46
51, 7	*3, 25, 12-13	13, 25.27	*2, 24, 44-45
51, 56	*1, 31, 49-50	14, 31	2, 2, 16-17
		15, 19	2, 7, 10-12
Ézéchiël		18, 6	3, 1, 20-22
13, 4	*3, 7, 27-28	18, 7	3, 1, 22-24
	3, 7, 29	18, 16	2, 24, 7-8
28, 19 (LXX)	2, 7, 52-53	22, 23-28	*1, 29, 34-35
33, 27	*3, 7, 27-28	22, 29-30	1, 29, 35-37
		22, 30	*1, 28, 30
Daniel		23, 37	1, 28, 22-24
3, 24-90	*2, 33, 14-15	25, 41	*2, 6, 9
9, 23	*2, 15, 23	25, 43	3, 17, 33
	*2, 25, 5-7	26, 14-16	*3, 4, 21-22
10, 11.19	*2, 15, 23	27, 46	2, 34, 25-27
	*2, 25, 5-7		
13-14	*2, 33, 14-15	Marc	
		6, 19.25	*3, 42, 31-32
Osée			
11, 1	*2, 25, 30	Luc	
13, 3 (LXX)	3, 31, 10-11	2, 7	*3, 17, 31-32
		6, 27-28	*2, 18, 38-39
Michée		6, 29	*3, 2, 5
7, 5 (LXX)	2, 18, 34	6, 45	3, 1, 29-31

10, 29	1, 18, 21	I Corinthiens	
10, 30-35	*3, 17, 10-12	2, 4-5	*1, 17, 25-26
11, 11	*3, 38, 15-17	2, 9	2, 25, 25-27
12, 49	2, 7, 46-47		2, 27, 39-41
15, 3-32	*3, 17, 12-13	5, 5	2, 7, 18-19
16, 8	*1, 24, 27	6, 9-10	*2, 18, 53-54
	1, 24, 27-28	6, 10	1, 31, 28-29
17, 5	2, 2, 14-15		2, 18, 55-56
17, 6	2, 2, 15-16		2, 18, 67-68
		7, 29	1, 29, 32-33
Jean		9, 26	*1, 15, 18-19
7, 38	2, 25, 24-25	12, 22-23	*2, 26, 9-10
	2, 27, 46-47	12, 28	*2, 25, 65-67
	2, 34, 24-25	13, 3	*2, 2, 19-20
13, 27	2, 7, 13-14	13, 13	*2, 2, 17-18
14, 6	1, 18, 41	15, 32	2, 3, 7
17, 6	2, 10, 70-71	15, 44	*2, 5, 13-14
18, 23	3, 2, 6-7	15, 48-49 (VL)	*1, 32, 12-13
19, 37	2, 25, 23-24	15, 53	*1, 25, 29-30
	2, 27, 38-39		1, 28, 25
20, 25-27	*2, 5, 16	II Corinthiens	
		5, 10	2, 6, 2-4
Actes des Apôtres		11, 6	1, 17, 20-21
5, 29	*3, 37, 16	13, 1	2, 24, 7-8
15, 37-39	*3, 2, 12-15		
19, 9	1, 1, 2	Galates	
19, 12	*3, 42, 23-24	1, 8	*3, 12, 56-58
22, 3	*1, 17, 21-22		*3, 18, 39-40
26, 24	1, 17, 29-30	1, 15	*1, 22, 10-11
		1, 15-16	*1, 25, 16-17
Romains		1, 17	*3, 2, 17-18
1, 8.12	*3, 12, 55-56	2, 2	*3, 2, 18-19
6, 3-4	*1, 32, 11-12	2, 9	*3, 2, 17-18
7, 24	1, 22, 30	2, 11.14	*3, 2, 15-17
	1, 25, 31-32	3, 27-28	1, 29, 41-45
10, 2	*2, 34, 16-17	5, 15	1, 31, 29-30
11, 22	*2, 18, 56-57	6, 17	2, 3, 17-19
12, 3	*1, 26, 12-13		
12, 19	1, 31, 51	Éphésiens	
12, 19-20	3, 1, 36-40	1, 4	1, 22, 2-3
12, 21	*3, 2, 26-27	1, 20-21	1, 23, 4-7

2, 7	1, 24, 2-3	Titte	
3, 1	1, 25, 3-4	3, 10	*3, 23, 7-8
	2, 3, 5-6		
4, 7.13	*1, 26, 12-13	Phlémon	
4, 16	1, 26, 2-6	1.9	2, 3, 5-6
4, 25	1, 18, 19-20		
5, 28-29	1, 28, 3-5		
Philippiens		Jacques	
1, 23	1, 22, 31	2, 19	*2, 4, 14-15
	1, 25, 13-14	3, 2	3, 6, 34-35
2, 6-7	*2, 12, 7-9	3, 11	*1, 15, 9-10
3, 12	*2, 2, 18		*1, 31, 42
			*3, 1, 14
Colossiens		I Pierre	
1, 26	*2, 10, 32-33	3, 9	*2, 18, 39-40
3, 14	*2, 2, 18		
I Timothée		I Jean	
1, 20	2, 7, 16-17	2, 19	3, 23, 5-7
2, 7	*1, 25, 16-17	3, 15	*3, 2, 3-4
6, 8	1, 32, 22-23	Jude	
II Timothée		8	2, 18, 63-64
1, 11	*1, 25, 16-17	9	2, 18, 40-43
4, 7-8	2, 3, 7-8	Apocalypse	2, 18, 61-62
4, 17	*1, 25, 14-15	9, 2-3	*3, 31, 10-11
	2, 3, 6	12, 10	*2, 6, 8-9

II. INDEX DES AUTEURS ANCIENS

A. — AUTEURS PAÏENS

CICÉRON		Orator	
<i>Academica</i>		17, 56	*3, 6, 21-22
1, 1, 2	1, 1, 14-15	<i>De oratore</i>	
2, 16, 51	*1, 31, 9	1, 2, 5	*1, 16, 5-6
	*1, 31, 12-15	<i>In M. Antonium orationes Philippicae</i>	
2, 23, 74	*1, 17, 13	2, 4, 8	*3, 26, 11-12
<i>Brutus</i>		2, 17, 43	*3, 26, 11-12
49, 187	*2, 27, 64-65	5, 1, 3	*3, 44, 2-3
<i>In L. Catilinam orationes</i>		8, 3, 9	*1, 31, 12-15
1, 1, 1	*2, 21, 1	<i>De republica</i>	
	*3, 25, 1	1, 10, 16	*3, 40, 11-14
<i>Divinatio in Q. Caeciliam</i>		<i>Tusculanae disputationes</i>	
11, 36	*3, 6, 4-5	1, 7, 14	*1, 30, 47-48
<i>De finibus</i>		3, 15, 31	*1, 30, 32-33
5, 29, 87	*3, 40, 11-14	4, 14, 33	*1, 30, 1-2
5, 30, 92	*1, 30, 32-33	5, 40, 117	*3, 42, 29-31
<i>Pro A. Gabinio</i>		<i>In C. Verrem</i>	
—	*1, 1, 29	2, 1, 9, 24	*3, 37, 10
—	1, 1, 41-48	2, 1, 12, 32	*3, 1, 18-19
<i>Pro Q. Gallio</i>		2, 3, 60, 138	1, 1, 4
—	*3, 6, 11-12	<i>Locus incertus</i>	*3, 5, 64-65
<i>Pro L. Murena</i>			
11, 25	*2, 27, 16-17		

DION CASSIUS		<i>Satirae</i>	
<i>Histoire romaine</i>		3, 30	2, 16, 8
47, 8, 4	3, 42, 31-33	3, 82.87	*1, 32, 7-9
HOMÈRE		PLATON	
<i>Iliade</i>		<i>République</i>	
20, 250	3, 42, 21	3, 8	1, 18, 7-17
HORACE		PLAUTE	
<i>De arte poetica</i>		<i>Aulularia</i>	
88	1, 17, 46	49	*1, 17, 31
139	*3, 3, 20	195	*3, 38, 15-17
<i>Carmina</i>		PLINE (?)	
3, 27, 40-42	*1, 31, 12-15	<i>Locus incertus</i>	2, 30, 21-22
<i>Epistulae</i>		PORPHYRE	
1, 2, 69-70	*1, 30, 41-42	<i>Vie de Pythagore</i>	
1, 3, 31-32	1, 1, 49-50	19	*3, 39, 65-67
2, 1, 70	*1, 30, 35		3, 40, 3-4
2, 1, 114-117	1, 17, 14-17	22	3, 39, 36-40
<i>Epodon liber</i>		33	3, 39, 46-47
6, 12	*1, 31, 27	40	3, 39, 47-49
<i>Satirae</i>		41	3, 39, 49-52
1, 4, 34	*1, 31, 27	42	3, 39, 52-64
1, 10, 34	*1, 17, 3-4	45	3, 40, 1-3
		46	*3, 40, 5-7
		48.55.57-58	*3, 39, 31-35
LUCRÈCE		QUINTILIEN	
<i>De rerum natura</i>		<i>Institutiones oratoriae</i>	
4, 1020	*1, 31, 9	1, 1, 5	*1, 30, 41-43
4, 1020-1022	*1, 31, 10-11	4, 1, 61	*2, 15, 18-19
4, 1022-1025.		8, 3, 76	*2, 23, 46-47
1097-1100	*1, 31, 12-15	11, 1, 73	*1, 1, 29
6, 1074-1077	*1, 30, 42-43	12, 11, 28	*3, 6, 21-22
PERSE		SALLUSTE	
<i>Prologus</i>		<i>De coniuratione Catilinae</i>	
9-10	*1, 32, 7-9	20, 4	*3, 9, 17-18

<i>Historiarum fragmenta</i>		VIRGILE	
1, 95	*1, 30, 19	<i>Aeneis</i>	
		1, 177-178	1, 6, 1-2
SÉNÈQUE LE PHILOSOPHE		1, 743-746	3, 28, 12-15
<i>Hercules furens</i>		2, 15	*3, 10, 12-13
752-755	*1, 31, 12-15	2, 90	*3, 22, 8
<i>Hercules Oetaeus</i>		3, 436	1, 31, 26-27
944	*1, 31, 12-15	4, 689	*1, 11, 59-60
		6, 748-751	3, 39, 69-72
TÉRENCE		6, 845-846	3, 29, 14-15
<i>Andria</i>		10, 875-876	1, 5, 13-14
920	*3, 42, 16-17	11, 262	*3, 22, 10-11
<i>Eunuchus</i>		<i>Eclogae</i>	
312	*3, 16, 22-23	3, 26-27	1, 17, 54-55
		<i>Georgica</i>	
		2, 272	1, 30, 26-27
		2, 479-480.478	3, 28, 9-11
		2, 481-482	3, 28, 14-15

B. — AUTEURS CHRÉTIENS.

CYPRIEN		ÉVAGRE D'ANTIOCHE	
<i>Epistulae</i>		<i>Vita Antonii (Athanasio auctore), prologus</i>	*1, 27, 18-20
27, 1	*3, 37, 17-18	JÉRÔME	
59, 18	*3, 44, 2-3	<i>In Epistulam ad Ephesios commentarii</i>	
ÉPIPHANE		1, <i>prol.</i>	1, 21, 12-19
<i>Epistula ad Iohannem (Hieronymo translato)</i>		1, 1, 4	1, 22, 6-12
51, 6, 4	*2, 21, 5-7		1, 22, 19-32
	*2, 22, 21-22	1, 1, 20-21	1, 22, 47-60
	3, 23, 19-27		1, 23, 10-17
		1, 2, 7	1, 23, 20-21
EUSÈBE DE CÉSARÉE		1, 24, 9-10	1, 24, 10-13
<i>Vie de Pamphile</i>		2, 3, 1-4	1, 25, 6-18
3	1, 9, 13-23	2, 4, 16	1, 26, 10-22
			1, 27, 16-20

- 3, 5, 28-29 1, 28, 7-13
1, 29, 3-6
1, 29, 22-27
- Epistulae*
22, 30 *1, 30, 15-17
*3, 32, 5-7
(51, 6, 4) (voir ÉPIPHANE)
52, 3, 5 *3, 6, 11-12
57, 2, 3 *3, 23, 29-32
57, 7, 6.7.4 } *2, 27, 36-42
57, 9, 5-6 }
69, 2 s. *1, 32, 2-5
70, 6, 2 *1, 30, 18-21
(80, 1, 2) }
(80, 2, 1-3) } (voir RUFIN)
(80, 2, 2) }
(80, 2, 4) }
(80, 2, 6) }
(83, 2) (voir PAMMACHIUS et
OCEANUS)
84, 6, 2 3, 39, 18-22
84, 12, 1 1, 11, 44-45
- Contra Iohannem Hierosolymitanum*
11, Val. 417-418 *3, 23, 12-13
- Veteris Testamenti librorum ex hebraeo translatorum (= Vulgatae editionis) prologi*
Gen., éd. R. Weber,
l. 1-46 2, 25, 5-74
I-IV reg., éd. R. Weber,
l. 58-65 2, 26, 3-14
I-II par., éd. R. Weber,
l. 1-44 2, 27, 5-65
Esd., éd. R. Weber,
l. 29-44 2, 28, 2-25
Iob, éd. R. Weber,
l. 1-14 2, 29, 5-25
l. 37-48 2, 29, 27-44
- Psal.* sec. hebr., éd. R. Weber,
l. 18-35 2, 30, 4-30
Lib. Salom., éd. R. Weber,
l. 22-23 2, 31, 5-7
Is., éd. R. Weber,
l. 9-11 *2, 32, 2-6
l. 11-23 2, 32, 7-23
Dan., éd. R. Weber,
l. 1 *2, 33, 2-3
l. 1-2 *2, 33, 5-7
l. 6-7 *2, 33, 7-9
l. 20-44 *2, 33, 13-16
l. 48-49 2, 33, 22
l. 49-51 *2, 33, 23-26
- LACTANCE
De mortibus persecutorum
32, 3-4 *1, 31, 27
De opificio Dei
1, 6 *1, 31, 26-27
- ORIGÈNE
Commentaires sur l'Épître aux Éphésiens
3, 5, 28-29 1, 28, 16-32
Lettres
(du livre IV) 2, 18, 28-50.
51-70. 76-84
Traité des Principes (Ἰερεὶ Ἀρχῶν ou *De principiis*)
1, 1, 8 *2, 11, 66-67
Selecta in Psalmos
— (PG 12, 1056 B) *1, 13, 31-34
Stromates
6 1, 18, 19-41

- PAMMACHIUS et OCEANUS 4, 4-5 2, 5, 6-8
3, 15, 2-3
Epistula ad Hieronymum
4, 6-10 *2, 5, 13-14
5 2, 6, 1-12
6 2, 8, 2-22
7, 1-8 2, 11, 4-12
7, 8-13 2, 11, 47-53
7, 17-22 2, 14, 1-6
- RUFIN
De adulteratione librorum Origenis
1, 3-4 2, 15, 21-22
1, 4-8 2, 15, 23-27
1, 19-20 *2, 15, 42-43
1, 24-36 2, 15, 45-58
3-4 *2, 17, 58-61
3, 1-7 2, 17, 2-10
3, 14-15.18-22 2, 17, 11-16
4, 1-5 *2, 17, 16-18
5 *2, 17, 58-61
5, 1-7 *2, 17, 19-21
6, 1-4 *2, 17, 22-23
6, 4-8 2, 17, 24-29
6, 8-14 2, 18, 3-9
7, 4-11 2, 18, 76-84
7, 17-18 *2, 23, 2
9, 4-6.12 *2, 17, 58-61
10 *2, 19, 31
11, 1-14 *2, 19, 32-39
12, 1-11 *2, 19, 52-55
13, 3-26 *2, 20, 2-9
14, 7 à 15, 12 2, 21, 8-29
14, 13 à 15, 5 *3, 23, 13-16
- Apologia ad Anastasium*
1 *2, 2, 1-9
2, 1-3 2, 3, 2-5
2, 4-5 2, 4, 1-3
2, 5-6 2, 4, 14
3, 1-3 2, 4, 15-17
4, 1-2 2, 5, 6-8
- Epistula ad Hieronymum* 3 (passim)
De principiis (Origene auctore) librorum 1-2 prologus
1, 19-21 *1, 24, 21-22
(= *Hier. epist.* 80, 1, 2)
2, 29-37 1, 3, 28-37
(= *Hier. epist.* 80, 2, 1-3)
2, 32-35 *3, 12, 41-43
(= *Hier. epist.* 80, 2, 2)
3, 40-45 2, 15, 4-10
(= *Hier. epist.* 80, 2, 4)
3, 58-61 *3, 39, 4-6
(= *Hier. epist.* 80, 2, 6)
- TERTULLIEN
De anima
23, 6 3, 40, 7-8
43, 12 *1, 31, 10-11
45, 4 *1, 31, 7-8
Aduersus Hermogenem
1, 2 *3, 1, 26-27
*3, 6, 13-15
De testimonio animae
6, 1 *1, 10, 25-26
Aduersus Valentinianos
37, 1 ? *2, 11, 71

III. INDEX DES NOMS PROPRES (PERSONNES ET LIEUX)

Les références renvoient comme précédemment au *livre*, au *paragraphe* et à la *ligne*, sauf dans le cas des 13 entrées comportant plus de 15 occurrences pour lesquelles est indiqué entre parenthèses le total de ces occurrences, suivi, pour chaque *livre*, de la mention des seuls *paragraphe*s où elles figurent.

Les adjectifs (éventuellement substantivés) dérivés de noms propres ci-après sont toujours indiqués à la suite de ceux-ci (et en retrait) : p. ex. *Arianus* après *Arius*, *Mosaicus* après *Moses*...

Academia	3, 40, 9	Alexandria	1, 12, 5 ; 2, 3, 6.15 ; 2, 4, 10 ; 2, 17, 49 ; 2, 18, 8 ; 2, 25, 43 ; 2, 27, 17 ; 3, 18, 3.30 ; 3, 19, 2 ; 3, 30, 21
Academici	3, 29, 4	Alexandrinus	2, 3, 3 ; 2, 16, 14 ; 2, 17, 17.19 ; 2, 18, 13 ; 3, 26, 3 ; 3, 42, 41
Adam	1, 32, 11	Ambrosius	1, 2, 7 ; 2, 14, 13 ; 3, 14, 8
Aegeum	3, 32, 10	Anabasis	3, 3, 22
Aegyptus	1, 12, 5 ; 2, 25, 22 ; 2, 27, 17.37 ; 3, 18, 2.25 ; 3, 22, 20 ; 3, 29, 22	Anastasis	3, 33, 6
Aegyptiacus	2, 22, 23	Anastasius	1, 10, 10 ; 2, 1, 6 ; 2, 14, 28 ; 2, 22, 6 ; 3, 17, 23 ; 3, 20, 1 ; 3, 21,
Aegyptius	3, 29, 12		
Aeneis	3, 39, 67		
Aeschines	1, 16, 2		
Aethalides	3, 40, 1		
Aethiops	3, 23, 52		
Africa	3, 25, 10		
Afer	2, 24, 1 ; 3, 25, 5 ; 3, 27, 15		
Alexander			
[de Macédoine]	3, 40, 25		
Alexander			
[d'Aphrodise]	1, 20, 17		

	2.13 ; 3, 23, 34 ; 3, 24, 1 ; 3, 38, 18	Aristoteles	1, 20, 16.17 ; 3, 29, 3 ; 3, 39, 51
Antiochia	2, 27, 18 ; 3, 22, 15	Arius	2, 4, 10 ; 2, 17, 35.50 ; 2, 19, 12 ; 3, 42, 36
Antiochenus	3, 42, 40	Arianus	1, 8, 12.15.30 ; 1, 11, 8.17.18 ; 2, 15, 20 ; 2, 16, 12.15 ; 2, 17, 21 ; 2, 19, 49 ; 3, 12, 49
Antipater	1, 16, 1	Arsenius	3, 42, 42
Antonius	1, 16, 8	Artaxerxes	1, 18, 35
Apollinaris	1, 13, 15 ; 1, 16, 13 ; 1, 21, 9.14 ; 1, 24, 6 ; 1, 25, 21 ; 2, 33, 25 ; 2, 34, 16 ; 3, 13, 7.12.13.17 ; 3, 16, 9	Asinius	cf. Pollio
Apollinariani	2, 20, 5	Asper	1, 16, 27
Apostolus		Atarbius	3, 33, 13.24
[= Paulus]	(21) l. 1, § 3.15.17.24-26.28-29.31 ; l. 2, § 5.7.26-27 ; l. 3, § 1.12.18.20.23. Cf. Paulus	Athanasius	2, 17, 59 ; 2, 20, 6 ; 2, 21, 3 ; 3, 42, 41
		Atticus	1, 3, 25 ; 2, 11, 53 ; 3, 21, 16
Aquila	1, 19, 29 ; 2, 28, 11 ; 2, 29, 8.36 ; 2, 30, 9 ; 2, 32, 18 ; 2, 33, 11 ; 2, 34, 8	Babylon	2, 7, 37 ; 3, 25, 13
Aquileia	2, 2, 29.34 ; 3, 10, 8 ; 3, 30, 21	Barabbas	1, 13, 3.6 ; 1, 19, 23
Arcesilas	2, 10, 19	Baranina	1, 13, 5
Archippus	3, 39, 32.33	Barchochebas	3, 31, 5
Archytas		Bariesu	1, 19, 23
Tarentinus	3, 40, 12	Bariona	1, 19, 22
Ariel	1, 13, 28	Barnabas	3, 2, 13
Ariminensis	2, 19, 32	Bartimaeus	1, 19, 23
Aristaeus	2, 25, 44	Bartholomaeus	1, 19, 22
Aristarchus	1, 17, 4	Bel	2, 33, 15
Aristippus	3, 30, 16	Bessi	1, 17, 57
		Bethleem	3, 4, 12 ; 3, 22, 22
		Brutus	1, 16, 9 ; 3, 39, 23

Caesariensis	1, 8, 11 ; 1, 11, 1 ; 3, 12, 12		39, 23 ; 3, 42, 31. Cf.
Calpurnius	1, 30, 19 ; 3, 32, 2	Claudius	3, 24, 19
Calpurnianus	3, 28, 25	Cleanthes	1, 30, 64
Candidus	2, 18, 19 ; 2, 19, 7.9.16. 20	Clemens [de Rome]	1, 13, 22 ; 2, 17, 2.16.58 ; 2, 18, 2
Caper	2, 9, 8	Colossenses	1, 25, 9
Carneades	2, 10, 19	Concordia	3, 25, 10
Catilina	3, 9, 18	Constantinopolis	2, 19, 54 ; 2, 27, 18
Cato	2, 24, 8	Cornelii	1, 30, 10
Catonianus	1, 13, 11	Crassus [L. Licinius]	1, 16, 8
Cedar	1, 22, 29	Crassus [M. Licinius]	1, 30, 32
Celsus	3, 42, 48	Crassus [M. Lici- nius, petit-fils du précédent]	3, 4, 9
Cerealis		Croesus	1, 17, 36 ; 3, 4, 8
[= de Cérés]	1, 6, 1	Ctesiphon	2, 25, 52
Cerealis [partisan de Rufin]	3, 3, 22	Cyclades	3, 22, 13
Charybdis	3, 22, 9 ; 3, 37, 24	Cyprianus	2, 19, 52.56 ; 2, 21, 2
Christus	(47) l. 1, § 9. 20.22.24-26. 28-30.32 ; l. 2, § 3.10.25- 30.32-35 ; l. 3, § 2.12.17- 18.23.32.36. 42	Cyprus	3, 22, 13
Christianus	(25) l. 1, § 4. 12.31 ; l. 2, § 7.10.12. 29.33.35 ; l. 3, § 3-5.12. 25.29.32.38- 39.42	Dalmatia	3, 3, 14 ; 3, 7, 39
Chromatius	2, 22, 7 ; 2, 27, 4.7 ; 2, 31, 3 ; 3, 2, 25	Damasus	2, 20, 3
Chrysippus	1, 16, 1 ; 1, 30, 64	Danaa	3, 4, 20
Chrysogonus	1, 32, 1	Daniel	2, 25, 6 ; 2, 33, 1.12
Cicero	1, 16, 28 ; 1, 30, 60 ; 3,	Darius	1, 17, 36 ; 3, 4, 8
		Dauid	1, 13, 29 ; 2, 7, 21 ; 3, 43, 6
		Dauidicus	3, 43, 71
		Demaratus	3, 4, 9
		Demetrius	2, 18, 13

Demosthenes	1, 16, 2 ; 1, 17, 38 ; 2, 25, 51		30.32 ; 2, 32, 1 ; 3, 1, 7 ; 3, 18, 34
Desiderius	2, 25, 5	Esdras	2, 28, 1
Dexter	2, 23, 19	Esther	1, 18, 35
Didymus	1, 6, 19 ; 1, 13, 16 ; 1, 16, 12 ; 1, 21, 9. 14 ; 2, 11, 68 ; 2, 16, 18.28 ; 2, 34, 15 ; 3, 12, 17 ; 3, 13, 17 ; 3, 27, 4. 12 ; 3, 28, 47	Eunomius	2, 17, 7.8.35 ; 2, 19, 12 ; 3, 42, 36
		Euphorbus	3, 40, 1
		Eusebius [de Césarée]	(32) l. 1, § 8- 11.13 ; l. 2, § 11.15-16. 22-23.27.33- 34 ; l. 3 ; § 12.24.37
Dionysius [d'Alexandrie]	2, 17, 19.58. 59 ; 2, 18, 2	Eusebius [de Crémone]	1, 4, 4 ; 1, 10, 16 ; 2, 24, 1 ; 3, 4, 13 ; 3, 5, 20.34. 37.41.55 ; 3, 20, 31 ; 3, 23, 29 ; 3, 24, 16.18 ; 3, 33, 12
Donatus	1, 16, 29	Eustathius	3, 42, 40
Ebionita	2, 28, 10	Ezechiel	3, 7, 28
Ecclesiastes	2, 7, 24 ; 3, 29, 6	Fabiola	3, 4, 15
Empedocles	3, 39, 21 ; 3, 40, 17.19	Festus	1, 17, 29
Ennianus	2, 11, 71	Flaccus	1, 1, 48 ; 1, 16, 31. Cf. Ho- ratius
Ephesii	1, 15, 8 ; 1, 16, 12 ; 1, 21, 2. 8 ; 3, 11, 4	Flaminia (Via)	2, 2, 32
Epicurus	1, 6, 16 ; 3, 29, 2	Florus	1, 1, 49
Epicureus	1, 30, 67	Fuluia	3, 42, 31
Epiphanius	1, 12, 3 ; 2, 13, 3 ; 2, 21, 5 ; 3, 6, 27 ; 3, 16, 16 ; 3, 22, 14 ; 3, 23, 1.11.35. 47 ; 3, 33, 20	Gabinius	1, 1, 40
Esaias	1, 13, 27 ; 2, 7, 35 ; 2, 10, 31 ; 2, 25,	Gallia	2, 19, 46
		Gamaliel	1, 17, 22
		Genesis	2, 25, 4 ; 3, 29, 6
		Giezi	3, 4, 20

Gorgias		Hesyehius	2, 27, 18
Leontinus	3, 30, 18-19	Hiberus	2, 25, 33
Graecia	1, 8, 5; 1, 11, 65; 2, 23, 34; 2, 28, 14; 3, 12, 50; 3, 39, 33	Hieronimus	1, 13, 9
Graecia (Magna)	3, 39, 26; 3, 40, 11	Hierosolyma	3, 18, 3; 3, 22, 4.17; 3, 33, 20.25
Graecus, -ce	(65) l. 1, § 2-3.6-7.17.21-22.25.27.29.30; l. 2, § 6.8.11.14-15.18-19.22-25.27-29.32.34; l. 3, § 5-6.11-12.25-26.33.36-37.39	Hilarius	1, 2, 5; 2, 14, 12; 2, 19, 32; 2, 21, 2; 3, 14, 8.38
Gregorius		Hispania	2, 19, 47
[de Nazianze]	1, 13, 17; 1, 30, 56	Hiullus	1, 13, 26.33
Hadriaticum	3, 32, 10	Holophernes	1, 18, 34
Hebraeus	(36) l. 1, § 13.17.19-20; l. 2, § 22.24-25.27-30.33-34; l. 3, § 6	Homerius	3, 42, 19
Hebraicus, -ce	1, 19, 3.8; 2, 25, 29; 2, 27, 3; 2, 29, 4; 2, 30, 3.18; 2, 31, 3; 2, 33, 16.29; 2, 34, 20.32.37.39	Horatius	1, 17, 44. Cf. Flaccus
Heliodorus	2, 31, 4	Iacob	1, 18, 37
Heraclitus	1, 30, 72	Iamblichus	3, 39, 30
Herennius	1, 16, 4	Iberus	cf. Hiberus
Hermagoras	3, 30, 18	Ieremias	1, 22, 11
Hermitimus	3, 40, 2	Ierusalem	1, 28, 22; 2, 5, 23; 2, 18, 45
Herodias	3, 42, 31	Iesus	1, 5, 14; 1, 24, 3; 1, 25, 3.6; 1, 26, 12; 1, 29, 45; 2, 3, 5.18; 2, 4, 21.26; 3, 2, 23; 3, 9, 1; 3, 17, 32
		Iob	1, 2, 7; 1, 19, 14; 2, 7, 54; 2, 29, 1.19
		Iohannes	
		[Évangéliste]	2, 5, 10.11; 2, 27, 46
		Iohannes	
		[Baptiste]	3, 42, 32

Iohannes		Lactantius	2, 8, 10; 2, 10, 45.47.52; 3, 30, 3 (2 fois)
(Marcus) [cf. Act. 15, 37 s.]	3, 2, 13	Lanuinus	cf. Luscius
Iohannes		Latinus, -ne	(73) l. 1, § 1-4.6.8.11.13.17.19-22.24.30; l. 2, § 8.10-11.14-16.18-19.22-25.27-31; l. 3, § 5-6.11-12.14.25-26.36-37.39
[de Jérusalem]	2, 14, 29; 2, 21, 6	Lentulus	2, 20, 17
Ionas	3, 22, 11	Leontinus	cf. Gorgias
Ionium	3, 32, 10	Lethaeus	1, 30, 52; 3, 39, 70
Ioseph		Locrensis	cf. Timaeus
[Patriarche]	3, 24, 31	Lucanus	1, 16, 31
Ioseph [Époux de Marie]	3, 17, 31	Lucianus	2, 27, 19
Iosephus	2, 25, 46	Lucilius	1, 30, 33
Isaïas	cf. Esaïas	Lucretius	1, 16, 30; 3, 29, 2
Ismenius	2, 27, 65	Luscius	
Isocrates	1, 16, 3	Lanuinus	1, 30, 9
Israël	3, 7, 29	Lysias	1, 16, 3
Italia	2, 19, 47; 3, 3, 14; 3, 7, 38; 3, 15, 4.7; 3, 20, 20; 3, 29, 23; 3, 39, 25	Lysis	3, 39, 32.33
Judaeus	1, 13, 4; 1, 29, 43; 2, 12, 18; 2, 25, 35; 2, 27, 16; 2, 28, 10; 2, 29, 36; 2, 30, 29; 2, 34, 14; 2, 35, 8; 3, 25, 6.18	Macarius	2, 15, 23
Judaicus	1, 19, 28; 2, 34, 10; 3, 31, 6	Macedonianus	2, 19, 54
Judaizans	2, 29, 36; 2, 33, 33	Magnus	1, 30, 19
Judas	2, 7, 13; 3, 4, 21; 3, 23, 50	Maleae	3, 22, 13
Judith	1, 18, 33	Manichaeus	2, 17, 35
		Marcion	1, 5, 8; 2, 17, 35; 3, 42, 35
		Marcus	cf. Iohannes (Marcus)
		Maria	2, 4, 21.25; 2, 5, 10 (2 fois); 2, 12, 6; 3, 17, 31
		Marullus	2, 20, 17

Maximus	3, 29, 14	Pamphilus	(37) l. 1, § 8-10.13; l. 2, § 15.22-23.
Methodius	1, 11, 3.4; 2, 33, 24		27; l. 3, § 12.15.24
Michael	2, 18, 40.47.62	Paulinianus	1, 21, 1; 3, 24, 15.17
Milesiae	1, 17, 56	Paulinus	
Minerua	1, 17, 3; 3, 33, 12	[d'Antioche]	3, 22, 16
Moderatus	3, 39, 31	Paulus [Apôtre]	(16) l. 1, § 17.21-23.25; l. 2, § 2; l. 3, § 2.12. Cf. Apostolus
Moyse	1, 13, 32.34; 2, 18, 41		
Mosaicus	3, 41, 5	Paulus [évêque égyptien]	3, 17, 4
Nazareus	2, 25, 23; 2, 27, 38	Pentateuchus	2, 25, 8
Nitria	3, 22, 20	Peripatetici	3, 29, 3
Nouatianus	2, 19, 56	Persius	1, 16, 34
Oceanus	3, 4, 15	Petrus	2, 2, 16; 2, 17, 6; 3, 2, 16
Orbilius	1, 30, 35	Phaedo	3, 40, 9
Origenes		Pharus	3, 29, 21
(Ὠριγένης)	(169) l. 1, § 4-4.6-16.18.20	Philemo	1, 25, 8
	26.28; l. 2, § 4-5.7-8.	Philippenses	1, 25, 9
	10-19.21-23.25.27-29.34;	Philistio	2, 20, 16
	l. 3, § 9.11-14.16.20.23.	Plato	1, 18, 4.6; 2, 25, 38.51; 3, 29, 3; 3, 39, 21; 3, 40, 8.17.19.23
	26-27.30.33-34.36-37.39-41	Plautus	1, 16, 30
Origenistes	1, 11, 28.30; 1, 12, 6; 1, 18, 1; 1, 31, 33; 3, 17, 19	Plautinus	1, 13, 3
Osee	2, 25, 30; 3, 28, 51	Pollio (Asinius)	1, 30, 9
Palaestinus	2, 27, 20	Porphyrius	2, 33, 23.27; 3, 42, 49
Pallas	3, 10, 12	Protagoras	2, 25, 51
Pammachius	1, 6, 5	Proteus	3, 22, 10
		Ptolemaeus	2, 25, 36.45
		Pyrrhus	3, 40, 2
		Pythagoras	3, 39, 2.15.21.28.32.65; 3,

	40, 3.12.17.18.28.33	Siricius	3, 21, 1; 3, 24, 2
Pythagoricus	3, 39, 26.46.64	Socrates	3, 28, 27; 3, 40, 13.22.23
		Socraticus	1, 17, 12; 3, 40, 24
Regium Roma	3, 22, 6 (25) l. 1, § 3.8.12.25; l. 2, § 2.10-11.30; l. 3, § 3.7.15.18.20-22.24.27.29.33.37-38. Cf. Vrbs	Stesichorus	1, 10, 21
Romanus	(26) l. 1, § 4.6.8.11-12.19; l. 2, § 1.10.14.17.20; l. 3, § 12.20-22.27.29-30.32.36	Stoici	1, 30, 66; 3, 29, 4
Rufinus		Susanna	2, 33, 14
[d'Aquilée]	3, 23, 21	Symmachus	1, 19, 30; 2, 28, 11; 2, 29, 8.36; 2, 30, 9; 2, 32, 18; 2, 33, 11; 2, 34, 9
Rufinus [« le Syrien » (?)]	3, 24, 16.19	Syrus	2, 22, 23
Sabellius	2, 17, 20	Tarentinus	cf. Archytas
Sallustius	1, 16, 27	Tartarus	1, 31, 8
Sallustianus	1, 30, 19	Terentius	1, 16, 29
Salmoneus	3, 31, 8	Tertullianus	2, 8, 10; 2, 10, 44.51; 2, 19, 52.55; 3, 27, 9; 3, 30, 3
Salomon	1, 17, 47; 2, 31, 1; 3, 1, 4; 3, 43, 11	Thebae	3, 39, 33
Samarites	3, 17, 10	Theodotion	2, 25, 16; 2, 27, 27; 2, 28, 11; 2, 29, 9.13.36; 2, 30, 10; 2, 32, 18; 2, 33, 6.11.12.33; 2, 34, 9
Samuel	2, 26, 1	Theophilus	1, 10, 9; 1, 12, 2; 1, 14, 1; 1, 15, 6; 2, 22, 7; 3, 16, 2.13; 3, 17, 1.21; 3, 18, 13.25.27
Sardanapallus	1, 13, 10	Theophrastus	2, 9, 1
Satanas	2, 7, 14.17.18.19	Tholomaeus	1, 19, 22
Scipio	3, 40, 25	Thomas	2, 5, 16
Scyllaeus	3, 22, 6		
Seneca	3, 39, 23		
Septuaginta	(38) l. 2, § 24-35; l. 3, § 25.36		

Timaeus		Victorinus	
Locrensis	3, 40, 9.12	[rhétteur]	1, 16, 28
Tullius	1, 1, 40 ; 1, 16, 5 ; 2, 25, 50 ; 3, 6, 4 ; 3, 39, 25. Cf. Cicero	Vigilantius	3, 19, 1.18
Tyrannus	1, 1, 2	Vincentius	3, 22, 3 ; 3, 24, 15.16
Tyrrhenum	3, 32, 11	Vlixes	3, 22, 8
Valentinus	3, 42, 35	Vrbs [= Roma]	2, 9, 5 ; 2, 24, 9 ; 3, 21, 19 ; 3, 22, 1 ; 3, 36, 5. Cf. Roma
Valentinianus	2, 18, 19 ; 2, 19, 7	Vulcatius	1, 16, 27
Vatinius	3, 39, 24	Xenophon	2, 25, 51
Venerius	2, 22, 7	Zacharias	2, 18, 43.48 ; 2, 25, 31
Vergilius	1, 16, 27.29 ; 3, 39, 67	Zeno	3, 29, 4
Victorinus			
[de Poetovio]	1, 2, 8 ; 3, 14, 8		

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Sigles.....	VII
Système de références.....	VIII
Index bibliographique.....	XI
Repères chronologiques.....	XV
INTRODUCTION	
CHAPITRE PREMIER : L'HISTORIQUE DU CONFLIT.....	1*
<i>La légende d'une rupture</i>	1*
I. <i>Jérôme et Rufin: les « vies parallèles »</i>	4*
a) La jeunesse. Ferveurs partagées.....	4*
b) Départs pour l'Orient et espoirs de rencontre.....	5*
c) Formation monastique et théologique.....	8*
d) Retrouvailles à Jérusalem : un contexte embarrassant.....	10*
e) Un arrangement raisonnable.....	15*
f) Tensions latentes.....	17*
II. <i>L'œuvre d'Origène: un destin mouvementé (III^e-IV^e s.)</i>	20*
a) Débats en Orient.....	20*
b) Origène en Occident.....	22*
III. <i>Jérôme et Origène: 375-393</i>	24*
a) Antioche, Constantinople, Rome (375-385).....	24*
b) La rencontre de l'origénisme égyptien (385-386). Jérôme et Rufin, Évagre et Pallade.....	25*
c) Bethléem (386-393).....	28*
IV. <i>La controverse origéniste: première phase (393-397)</i>	30*
a) Campagne d'Épiphané à Jérusalem et rupture avec Jean. L'arrière-plan théologique du conflit.....	30*
b) Recours à Constantinople, à Alexandrie, à Rome.....	35*
c) Un dénouement très provisoire.....	38*
V. <i>La controverse origéniste: deuxième phase (397-401)</i>	40*
a) Rufin à Rome : premiers travaux ; la traduction du <i>Peri Archôn</i>	41*

b) La campagne antilorigéniste à Rome. Pammachius, Marcella, Oceanus.....	48*
c) Départ de Rufin en Haute Italie et entrée en lice de Jérôme..	50*
d) La lettre à Pammachius et à Oceanus (<i>Epist.</i> 84).....	53*
e) Changements à Rome et à Alexandrie. Campagne en Orient et en Occident.....	56*
f) Les <i>Apologies</i> de Rufin : à Anastase et contre Jérôme....	59*
VI. 401-402 : <i>L'Apologie contre Rufin</i>	64*
a) Situations de Rufin en Haute Italie et de Jérôme en Palestine. Le témoignage de Postumianus.....	64*
b) <i>L'Apologie</i> en deux livres de 401.....	67*
c) Lettres de Rufin et de Chromace.....	69*
d) La <i>Lettre contre Rufin</i> de 402.....	71*
VII. <i>Épilogue</i>	73*
CHAPITRE II : L'ESTHÉTIQUE DE L'ŒUVRE.....	76*
a) Le genre et les antécédents.....	76*
b) Une composition concertée.....	77*
c) Une panoplie de moyens tactiques.....	80*
d) Une écriture surexpressive.....	84*
e) Une technique d'imitation.....	90*
— Reprises et <i>uariatio</i>	90*
— L'art de la citation.....	93*
CHAPITRE III : LA POSITION DE L'AUTEUR.....	100*
a) Procédures : une polémique chrétienne ?.....	100*
b) Enjeux : Jérôme entre Augustin et Rufin.....	108*
c) Issues : l'écriture comme salut ?.....	111*
CHAPITRE IV : LÉGENDES, LECTURES.....	117*
APPENDICE I : FAITS DE LANGUE.....	132*
APPENDICE II : HISTOIRE DU TEXTE.....	137*

APOLOGIE DE JÉRÔME POUR LUI-MÊME CONTRE UN ACCUSATEUR ADRESSÉE A PAMMACHIUS ET A MARCELLA

— LIVRE PREMIER

Sommaire.....	1
<i>Conspectus siglorum</i>	4
Texte et traduction.....	6

— LIVRE SECOND

Sommaire.....	95
<i>Conspectus siglorum</i>	98
Texte et traduction.....	100

LETTRE DE JÉRÔME CONTRE RUFIN, PRÊTRE D'AQUILÉE

(= LIVRE TROISIÈME)

Sommaire.....	201
<i>Conspectus siglorum</i>	209
Texte et traduction.....	212

INDEX

I. Index scripturaire.....	338
II. Index des auteurs anciens.....	343
A. — Auteurs païens.....	343
B. — Auteurs chrétiens.....	345
III. Index des noms propres.....	348

SOURCES CHRÉTIENNES

LISTE COMPLETE DE TOUS LES VOLUMES PARUS

N. B. — L'ordre suivant est celui de la date de parution (n° 1 en 1942) et il n'est pas tenu compte ici du classement en séries : grecque, latine, byzantine, orientale, textes monastiques d'Occident ; et série annexe : textes para-chrétiens.

Sauf indication contraire, chaque volume comporte le texte original, grec ou latin, souvent avec un appareil critique inédit.

La mention *bis* indique une seconde édition. Quand cette seconde édition ne diffère de la première que par de menues corrections et des *Addenda et Corrigenda* ajoutés en appendice, la date est accompagnée de la mention « réimpression avec supplément ».

1. GRÉGOIRE DE NYSSÉ : Vie de Moïse. J. Daniélou (3^e édition) (1968).
- 2 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Protreptique*. C. Mondésert, A. Plassart (réimpression de la 2^e éd., 1976).
- 3 bis. ATHÉNAGORE : *Supplique au sujet des chrétiens*. *En préparation*.
- 4 bis. NICOLAS CABASILAS : *Explication de la divine Liturgie*. S. Salaville, R. Bornert, J. Gouillard, P. Périchon (1967).
5. DIADOQUE DE PHOTICÉ : *Œuvres spirituelles*. E. des Places (réimpr. de la 2^e éd., avec suppl., 1966).
- 6 bis. GRÉGOIRE DE NYSSÉ : *La création de l'homme*. *En préparation*.
- 7 bis. ORIGÈNE : *Hom. sur la Genèse*. H. de Lubac, L. Doutreleau (1976).
8. NICÉAS STÉTHATOS : *Le paradis spirituel*. *Remplacé par le n° 81*.
- 9 bis. MAXIME LE CONFESSEUR : *Centuries sur la charité*. *En préparation*.
10. IGNAÇE D'ANTIOCHE : *Lettres — Lettres et Martyre de POLYCARPE DE SMYRNE*. P.-Th. Camelot (4^e édition) (1969).
- 11 bis. HIPPOLYTE DE ROME : *La Tradition apostolique*. B. Botte (1968).
- 12 bis. JEAN MOSCHUS : *Le Pré spirituel*. *En préparation*.
13. JEAN CHRYSOSTOME : *Lettres à Olympias*. A.-M. Malingrey. Trad. seule (1947).
- 13 bis. 2^e édition avec le texte grec et la *Vie anonyme d'Olympias* (1968).
14. HIPPOLYTE DE ROME : *Commentaire sur Daniel*. G. Bardy, M. Lefèvre. Trad. seule (1947).
- 2^e édition avec le texte grec. *En préparation*.
- 15 bis. ATHANASE D'ALEXANDRIE : *Lettres à Sérapion*. J. Lebon. *En prép.*
- 16 bis. ORIGÈNE : *Hom. sur l'Exode*. H. de Lubac, J. Fortier. *En prép.*
17. BASILE DE CÉSARÉE : *Sur le Saint-Esprit*. B. Pruche. Trad. seule (1947).
- 17 bis. 2^e édition avec le texte grec (1968).
- 18 bis. ATHANASE D'ALEXANDRIE : *Discours contre les païens*. P. Th. Camelot (1977).
- 19 bis. HILAIRE DE POITIERS : *Traité des Mystères*. P. Brisson (réimpression, avec supplément, 1967).
20. THÉOPHILE D'ANTIOCHE : *Trois livres à Autolytus*. G. Bardy, J. Sender. Trad. seule (1948).
- 2^e édition avec le texte grec. *En préparation*.
21. ETHÉRIE : *Journal de voyage*. H. Pétré. *Remplacé par le n° 296*.
- 22 bis. LÉON LE GRAND : *Sermons 1-19*. J. Leclercq, R. Dolle (1964).
23. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Extraits de Théodote*. F. Sagnard (réimpr., 1970).

- 24 bis. PTOLÉMÉE : Lettre à Flora. G. Quispel (1966).
- 25 bis. AMBROISE DE MILAN : Des Sacrements. Des Mystères. Explication du Symbole. B. Botte (réimpr. de la 2^e éd., 1980).
- 26 bis. BASILE DE CÉSARÉE : Homélie sur l'Hexaéméron. S. Giet (réimpr. avec suppl., 1968).
- 27 bis. Homélie Pascales, t. I. P. Nautin. *En préparation.*
- 28 bis. JEAN CHRYSOSTOME : Sur l'Incompréhensibilité de Dieu. J. Daniélou, A.-M. Malingrey, R. Flacelière (1970).
- 29 bis. ORIGÈNE : Homélie sur les Nombres. A. Méhat. *En préparation.*
- 30 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Stromate I. *En préparation.*
31. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Histoire ecclésiastique, t. I. Livres I-IV. G. Bardy (réimpression, 1964).
- 32 bis. GRÉGOIRE LE GRAND : Morales sur Job, t. I. Livres I-II. R. Gillet, A. de Gaudemaris (1975).
- 33 bis. A. Diognète. H. I. Marrou (réimpr. avec suppl., 1965).
34. IRÉNÉE DE LYON : Contre les hérésies, livre III. F. Sagnard. *Remplacé par les nos 210 et 211.*
- 35 bis. TERTULLIEN : Traité du baptême. F. Refoulé. *En préparation.*
- 36 bis. Homélie Pascales, t. II. P. Nautin. *En préparation.*
- 37 bis. ORIGÈNE : Homélie sur le Cantique. O. Rousseau (1966).
- 38 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Stromate II. *En préparation.*
- 39 bis. LACTANCE : De la mort des persécuteurs. 2 vol. *En préparation.*
40. THÉODORE DE CYR : Correspondance, t. I. Y. Azéma (1955).
41. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Histoire ecclésiastique, t. II. Livres V-VII. G. Bardy (réimpression, 1965).
42. JEAN CASSIEN : Conférences, t. I. E. Pichery (réimpression, 1966).
- 43 bis. JÉRÔME : Sur Jonas. *En préparation.*
44. PHILOXÈNE DE MABBOUG : Homélie. E. Lemoine. Trad. seule (1956).
45. AMBROISE DE MILAN : Sur S. Luc, t. I. G. Tissot (réimpr. avec suppl., 1971).
- 46 bis. TERTULLIEN : De la prescription contre les hérétiques. *En préparation.*
47. PHILON D'ALEXANDRIE : La migration d'Abraham. *Épuisé.* Voir série « Les Œuvres de Philon ».
48. Homélie Pascales, t. III. F. Floëri et P. Nautin (1957).
- 49 bis. LÉON LE GRAND : Sermons 20-37. R. Dolle (1969).
- 50 bis. JEAN CHRYSOSTOME : Huit Catéchèses baptismales inédites. A. Wenger (réimpr. avec suppl., 1970).
- 51 bis. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIE : Chapitres théologiques, gnostiques et pratiques. J. Darrouzès et L. Neyrand (1980).
- 52 bis. AMBROISE DE MILAN : Sur S. Luc, t. II. G. Tissot (réimpr. avec suppl., 1976).
- 53 bis. HERMAS : Le Pasteur. R. Joly (réimpr. avec suppl., 1968).
54. JEAN CASSIEN : Conférences, t. II. E. Pichery (réimpression, 1966).
55. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Histoire ecclésiastique, t. III. Livres VIII-X. G. Bardy (réimpression, 1967).
56. ATHANASE D'ALEXANDRIE : Deux apologes. J. Szymusiak (1958).
57. THÉODORE DE CYR : Thérapeutique des maladies helléniques. 2 volumes. P. Canivet (1958).
- 58 bis. DENYS L'ARÉOPAGITE : La hiérarchie céleste. G. Heil, R. Roques, M. de Gandillac (réimpr. avec suppl., 1970).
59. Trois antiques rituels du baptême. A. Salles. Trad. seule. *Épuisé.*
60. AELRED DE RIEVAULX : Quand Jésus eut douze ans. A. Hoste, J. Dubois (1958).
- 61 bis. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : Traité de la contemplation de Dieu. J. Hourlier (réimpression, 1977).
62. IRÉNÉE DE LYON : Démonstration de la prédication apostolique. L. Froidevaux. Nouvelle trad. sur l'arménien. Trad. seule (réimpr. 1971).
63. RICHARD DE SAINT-VICTOR : La Trinité. G. Salet (1959).
64. JEAN CASSIEN : Conférences, t. III. E. Pichery (réimpr., 1971).
65. GÉLASE 1^{er} : Lettre contre les Lupercales et dix-huit messes du sacramentaire léonien. G. Pomarès (1960).
66. ADAM DE PERSEIGNE : Lettres, t. I. J. Bouvet (1960).
67. ORIGÈNE : Entretien avec Héraclide. J. Scherer (1960).
68. MARIUS VICTORINUS : Traité théologique sur la Trinité. P. Henry, P. Hadot. Tome I. Introd., texte critique, traduction (1960).
69. Id. — Tome II. Commentaire et tables (1960).
70. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Le Pédagogue, t. I. H. I. Marrou, M. Harl (1960).
71. ORIGÈNE : Homélie sur Josué. A. Jaubert (1960).
72. AMÉDÉE DE LAUSANNE : Huit homélie mariales. G. Bavaud, J. Deshusses, A. Dumas (1960).
- 73 bis. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Histoire ecclésiastique, t. IV. Introd. générale de G. Bardy et tables de P. Périchon (réimpr. avec suppl., 1971).
- 74 bis. LÉON LE GRAND : Sermons 38-64. R. Dolle (1976).
75. S. AUGUSTIN : Commentaire de la 1^{re} Épître de S. Jean. P. Agaësse (réimpression, 1966).
76. AELRED DE RIEVAULX : La vie de recluse. Ch. Dumont (1961).
77. DEFENSOR DE LIGUGÉ : Le livre d'étincelles, t. I. H. Rochais (1961).
78. GRÉGOIRE DE NAREK : Le livre de Prières. I. Kéchichian. Trad. seule (1961).
79. JEAN CHRYSOSTOME : Sur la Providence de Dieu. A.-M. Malingrey (1961).
80. JEAN DAMASCÈNE : Homélie sur la Nativité et la Dormition. P. Voulet (1961).
81. NICÉTAS STÉTHATOS : Opuscules et lettres. J. Darrouzès (1961).
82. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : Exposé sur le Cantique des Cantiques. J.-M. Déchanet (1962).
83. DIDYME L'AVEUGLE : Sur Zacharie. Texte inédit. L. Doutreleau. Tome I. Introduction et livre I (1962).
84. Id. — Tome II. Livres II et III (1962).
85. Id. — Tome III. Livres IV et V, Index (1962).
86. DEFENSOR DE LIGUGÉ : Le livre d'étincelles, t. II. H. Rochais (1962).
87. ORIGÈNE : Homélie sur S. Luc. H. Cruzel, F. Fournier, P. Périchon (1962).
88. Lettres des premiers Chartreux, tome I : S. BRUNO, GUIGUES, S. ANTHELME. Par un Chartreux (1962).
89. Lettre d'Aristée à Philocrate. A. Pelletier (1962).
90. Vie de sainte Mélanie. D. Gorce (1962).
91. ANSELME DE CANTORBÉRY : Pourquoi Dieu s'est fait homme. R. Roques (1963).
92. DOROTHÉE DE GAZA : Œuvres spirituelles. L. Regnault, J. de Préville (1963).
93. BAUDOIN DE FORD : Le sacrement de l'autel. J. Morson, E. de Solms, J. Leclercq. Tome I (1963).
94. Id. — Tome II (1963).
95. MÉTHODE D'OLYMPÉ : Le banquet. H. Musurillo, V.-H. Debidour (1963).
96. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIE : Catéchèses. B. Krivochéine, J. Paramele. Tome I. Introduction et Catéchèses 1-5 (1963).
97. CYRILLE D'ALEXANDRIE : Deux dialogues christologiques. G. M. de Durand (1964).
98. THÉODORE DE CYR : Correspondance, t. II. Y. Azéma (1964).
99. ROMANOS LE MÉLODE : Hymnes. J. Grosdidier de Matons. Tome I. Introduction et Hymnes I-VIII (1964).
100. IRÉNÉE DE LYON : Contre les hérésies, livre IV. A. Rousseau, B. Hemmerding, Ch. Mercier, L. Doutreleau. 2 vol. (1965).
101. QUODVULTEUS : Livre des promesses et des prédictions de Dieu. R. Braun. Tome I (1964).

102. Id. — Tome II (1964).
103. JEAN CHRYSOSTOME : Lettre d'exil. A.-M. Malingrey (1964).
104. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEIN : Catéchèses. B. Krivochéine, J. Paramelle. Tome II. Catéchèses 6-22 (1964).
105. La Règle du Maître. A. de Vogüé. Tome I. Introd. et chap. 1-10 (1964).
106. Id. — Tome II. Chap. 11-95 (1964).
107. Id. — Tome III. Concordance et Index orthographique. J.-M. Clément, J. Neufville, D. Demeslay (1965).
108. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Le Pédagogue, tome II. Cl. Mondésert, H. I. Matrou (1965).
109. JEAN CASSIEN : Institutions cénobitiques. J.-C. Guy (1965).
110. ROMANOS LE MÉLODE : Hymnes. J. Grosdidier de Matons. Tome II. Hymnes IX-XX (1965).
111. THÉODORE DE CYR : Correspondance, t. III. Y. Azéma (1965).
112. CONSTANCE DE LYON : Vie de S. Germain d'Auxerre. R. Borius (1965).
113. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEIN : Catéchèses. B. Krivochéine, J. Paramelle. Tome III. Catéchèses 23-34, Actions de grâces 1-2 (1965).
114. ROMANOS LE MÉLODE : Hymnes. J. Grosdidier de Matons. Tome III. Hymnes XXI-XXXI (1965).
115. MANUEL II PALÉOLOGUE : Entretien avec un musulman. A. Th. Khoury (1966).
116. AUGUSTIN D'HIPPONE : Sermons pour la Pâque. S. Poque (1966).
117. JEAN CHRYSOSTOME : A Théodore. J. Dumortier (1966).
118. ANSELME DE HAVELBERG : Dialogues, livre I. G. Salet (1966).
119. GRÉGOIRE DE NYSSÉ : Traité de la Virginité. M. Aubineau (1966).
120. ORIGÈNE : Commentaire sur S. Jean. C. Blanc. Tome I. Livres I-V (1966).
121. EPHREM DE NISIBÉ : Commentaire de l'Évangile concordant ou Diatesaron. L. Leloir. Trad. seule (1966).
122. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEIN : Traités théologiques et éthiques. J. Darrouzès. Tome I. Théol. 1-3, Éth. 1-3 (1966).
123. MÉLTON DE SARDES : Sur la Pâque (et fragments). O. Perler (1966).
124. Expositio totius mundi et gentium. J. Rougé (1966).
125. JEAN CHRYSOSTOME : La Virginité. H. Musurillo, B. Grilllet (1966).
126. CYRILLE DE JÉRUSALEM : Catéchèses mystagogiques. A. Piédagnel, P. Paris (1966).
127. GERTRUDE D'HELFTA : Œuvres spirituelles. Tome I. Les Exercices. J. Hourlier, A. Schmitt (1967).
128. ROMANOS LE MÉLODE : Hymnes. J. Grosdidier de Matons. Tome IV. Hymnes XXXII-XLV (1967).
129. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEIN : Traités théologiques et éthiques. J. Darrouzès. Tome II. Éth. 4-15 (1967).
130. ISAAC DE L'ÉTOILE : Sermons. A. Hoste, G. Salet. Tome I. Introduction et Sermons 1-17 (1967).
131. RUPERT DE DEUTZ : Les œuvres du Saint-Esprit. J. Gribomont, É. de Solms. Tome I. Livres I et II (1967).
132. ORIGÈNE : Contre Celse. M. Borret. Tome I. Livres I et II (1967).
133. SULPICE SÉVÈRE : Vie de S. Martin. J. Fontaine. Tome I. Introduction, texte et traduction (1967).
134. Id. — Tome II. Commentaire (1968).
135. Id. — Tome III. Commentaire (suite), Index (1969).
136. ORIGÈNE : Contre Celse. M. Borret. Tome II. Livres III et IV (1968).
137. EPHREM DE NISIBÉ : Hymnes sur le Paradis. F. Graffin, R. Lavenant. Trad. seule (1968).
138. JEAN CHRYSOSTOME : A une jeune veuve. Sur le mariage unique. B. Grilllet, G. H. Ettlinger (1968).
139. GERTRUDE D'HELFTA : Œuvres spirituelles. Tome II. Le Héraut. Livres I et II. P. Doyère (1968).
140. RUFIN D'AQUILÉE : Les bénédictions des Patriarches. M. Simonetti, H. Rochais, P. Antin (1968).
141. COSMAS INDICOPLÉUSTÈS : Topographie chrétienne. Tome I. Introduction et livres I-IV. W. Wolska-Conus (1968).
142. Vie des Pères du Jura. F. Martine (1968).
143. GERTRUDE D'HELFTA : Œuvres spirituelles. Tome III. Le Héraut. Livre III. P. Doyère (1968).
144. Apocalypse syriaque de Baruch. Tome I. Introduction et traduction. P. Bogaert (1969).
145. Id. — Tome II. Commentaire et tables (1969).
146. Deux homélies anoméennes pour l'octave de Pâques. J. Liébaert (1969).
147. ORIGÈNE : Contre Celse. M. Borret. Tome III. Livres V et VI (1969).
148. GRÉGOIRE LE THAUMATURGE : Remercement à Origène. — La lettre d'Origène à Grégoire. H. Crouzel (1969).
149. GRÉGOIRE DE NAZIANZE : La passion du Christ. A. Tuilier (1969).
150. ORIGÈNE : Contre Celse. M. Borret. Tome IV. Livres VII et VIII (1969).
151. JEAN SCOT : Homélie sur le Prologue de Jean. E. Jeanneau (1969).
152. IRÉNÉE DE LYON : Contre les hérésies, livre V. A. Rousseau, L. Doutreleau, C. Mercier. Tome I. Introduction, notes justificatives et tables (1969).
153. Id. — Tome II. Texte et traduction (1969).
154. CHROMACE D'AQUILÉE : Sermons. Tome I. Sermons 1-17. J. Lemarié (1969).
155. HUGUES DE SAINT-VICTOR : Six opuscules spirituels. R. Baron (1969).
156. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEIN : Hymnes. J. Koder, J. Paramelle. Tome I. Hymnes I-XV (1969).
157. ORIGÈNE : Commentaire sur S. Jean. C. Blanc. Tome II. Livres VI et X (1970).
158. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Le Pédagogue. Livre III. Cl. Mondésert, H. I. Matrou et Ch. Matray (1970).
159. COSMAS INDICOPLÉUSTÈS : Topographie chrétienne. Tome II. Livre V. W. Wolska-Conus (1970).
160. BASILE DE CÉSARÉE : Sur l'origine de l'homme. A. Smets et M. Van Esbroeck (1970).
161. Quatorze homélies du IX^e siècle d'un auteur inconnu de l'Italie du Nord. P. Mercier (1970).
162. ORIGÈNE : Commentaire sur l'Évangile selon Matthieu. Tome I. Livres X et XI. R. Girod (1970).
163. GUIGUES II LE CHARTREUX : Lettre sur la vie contemplative (ou Echelle des Moines). Douze méditations. E. Colledge, J. Walsh (1970).
164. CHROMACE D'AQUILÉE : Sermons. Tome II. S. 18-41. J. Lemarié (1971).
165. RUPERT DE DEUTZ : Les œuvres du Saint-Esprit. Tome II. Livres III et IV. J. Gribomont, E. de Solms (1970).
166. GUERRIC D'IGNY : Sermons. Tome I. J. Morson, H. Costello, P. Descille (1970).
167. CLÉMENT DE ROME : Épître aux Corinthiens. A. Jaubert (1971).
168. RICHARD ROLLE : Le chant d'amour (Melos amoris). F. Vandenbroucke et les Moniales de Wisques. Tome I (1971).
169. Id. — Tome II (1971).
170. ÉVAGRE LE PONTIQUE : Traité pratique. A. et C. Guillaumont. Tome I. Introduction (1971).
171. Id. — Tome II. Texte, traduction, commentaire et tables (1971).
172. Épître de Barnabé. R. A. Kraft, P. Prigent (1971).
173. TERTULLIEN : La toilette des femmes. M. Turcan (1971).
174. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEIN : Hymnes. J. Koder, L. Neyrand. Tome II. Hymnes XVI-XL (1971).
175. CÉSaire D'ARLES : Sermons au peuple. Tome I. Sermons 1-20. M.-J. Delage (1971).

176. SALVIEN DE MARSEILLE : Œuvres. Tome I. G. Lagarrigue (1971).
177. CALLINICOS : Vie d'Hypatos. G. J. M. Bartelink (1971).
178. GRÉGOIRE DE NYSSE : Vie de sainte Macrine. P. Maraval (1971).
179. AMBROISE DE MILAN : La pénitence. R. Gryson (1971).
180. JEAN SCOT : Commentaire sur l'évangile de Jean. E. Jeuneau (1972).
181. La Règle de S. Benoît. Tome I. Introduction et Chapitres I-VII. A. de Vogüé et J. Neufville (1972).
182. Id. — Tome II. Chapitres VIII-LXXIII, Tables et concordance. A. de Vogüé et J. Neufville (1972).
183. Id. — Tome III. Etude de la tradition manuscrite. J. Neufville (1972).
184. Id. — Tome IV. Commentaire (I-III). A. de Vogüé (1971).
185. Id. — Tome V. Commentaire (IV-VI). A. de Vogüé (1971).
186. Id. — Tome VI. Commentaire (VII-IX), Index. A. de Vogüé (1971).
187. HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM, BASILE DE SÉLEUCIE, JEAN DE BÉRYTE, PSEUDO-CHRYSOSTOME, LÉONCE DE CONSTANTINOPEL : Homélie pascales. M. Aubineau (1972).
188. JEAN CHRYSOSTOME : Sur la vaine gloire et l'éducation des enfants. A.-M. Malingrey (1972).
189. La chaîne palestinienne sur le psaume 118. Tome I. Introduction, texte critique et traduction. M. Harl (1972).
190. Id. — Tome II. Catalogue des fragments, Notes et Index. M. Harl (1972).
191. PIERRE DAMIEN : Lettre sur la toute-puissance divine. A. Cantin (1972).
192. JULIEN DE VÉZELAY : Sermons. Tome I. Introduction et Sermons 1-16. D. Vorreux (1972).
193. Id. — Tome II. Sermons 17-27, Index. D. Vorreux (1972).
194. Actes de la Conférence de Carthage en 411. Tome I. Introduction. S. Lancel (1972).
195. Id. — Tome II. Texte et traduction de la Capitulation et des Actes de la première séance. S. Lancel (1972).
196. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEN : Hymnes. J. Koder, J. Paramelle, L. Neyrand. Tome III. Hymnes XLI-LVIII, Index (1973).
197. COSMAS INDIOPLECTÈS : Topographie chrétienne, t. III. Livres VI-XII, Index. W. Wolska-Conus (1973).
198. Livre (cathare) des deux principes. Ch. Thouzellier (1973).
199. ATHANASE D'ALEXANDRIE : Sur l'incarnation du Verbe. C. Kannengiesser (1973).
200. LÉON LE GRAND : Sermons 65-98, Eloge de S. Léon, Index. R. Dolle (1973).
201. Évangile de Pierre. M.-G. Mara (1973).
202. GUERRIC D'IGNY : Sermons. Tome II. J. Morson, H. Costello, P. Deseille (1973).
203. NERSÈS ŠNORHALI : Jésus, Fils unique du Père. I. Kéchichian. Trad. seule (1973).
204. LACTANCE : Institutions divines, livre V. Tome I. Introd., texte et trad. P. Monat (1973).
205. Id. — Tome II. Commentaire et index. P. Monat (1973).
206. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Préparation évangélique, livre I. J. Sirinelli, E. des Places (1974).
207. ISAAC DE L'ÉTOILE : Sermons. A. Hoste, G. Salet, G. Raciti. Tome II. Sermons 18-39 (1974).
208. GRÉGOIRE DE NAZIANZE : Lettres théologiques. P. Gallay (1974).
209. PAULIN DE PELLA : Poème d'action de grâces et Prière. C. Moussy (1974).
210. IRÉNÉE DE LYON : Contre les hérésies, livre III. A. Rousseau, L. Doutreleau. Tome I. Introduction, notes justificatives et tables (1974).
211. Id. — Tome II. Texte et traduction (1974).
212. GRÉGOIRE LE GRAND : Morales sur Job. L. XI-XIV. A. Bocognano (1974).
213. LACTANCE : L'ouvrage du Dieu créateur. Tome I. Introduction, texte critique et traduction. M. Perrin (1974).
214. Id. — Tome II. Commentaire et index. M. Perrin (1974).
215. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Préparation évangélique, livre VII. G. Schroeder, E. des Places (1975).
216. TERTULLIEN : La chair du Christ. Tome I. Introduction, texte critique et traduction. J. P. Mahé (1975).
217. Id. — Tome II. Commentaire et Index. J. P. Mahé (1975).
218. HYDACE : Chronique. Tome I. Introduction, texte critique et traduction. A. Tranoy (1975).
219. Id. — Tome II. Commentaire et index. A. Tranoy (1975).
220. SALVIEN DE MARSEILLE : Œuvres, t. II. G. Lagarrigue (1975).
221. GRÉGOIRE LE GRAND : Morales sur Job. L. XV-XVI. A. Bocognano (1975).
222. ORIGÈNE : Commentaire sur S. Jean. Tome III. L. XIII. C. Blanc (1975).
223. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : Lettre aux Frères du Mont-Dieu (Lettre d'or). J. Déchanet (1975).
224. Actes de la Conférence de Carthage en 411. Tome III. Texte et traduction des Actes de la 2^e et de la 3^e séance. S. Lancel (1975).
225. DHUODA : Manuel pour mon fils. P. Riché, B. de Vregille et C. Mondésert (1975).
226. ORIGÈNE : Philocalie 21-27 (Sur le libre arbitre). E. Junod (1976).
227. ORIGÈNE : Contre Celse. M. Borret. Tome V. Introduction et index (1976).
228. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Préparation évangélique. L. II-III. E. des Places (1976).
229. PSEUDO-PHILON : Les Antiquités Bibliques. D. J. Harrington, C. Perrot, P. Bogaert, J. Cazeaux. Tome I. Introduction critique, texte et traduction (1976).
230. Id. — Tome II. Introduction littéraire, commentaire et index (1976).
231. CYRILLE D'ALEXANDRIE : Dialogues sur la Trinité. Tome I. Dial. I et II. G. M. de Durand (1976).
232. ORIGÈNE : Homélie sur Jérémie. P. Nautin et P. Husson, Tome I. Introduction et homélie I-XI (1976).
233. DIDYME L'AVEUGLE : Sur la Genèse. Tome I (Sur Genèse I-IV). P. Nautin et L. Doutreleau (1976).
234. THÉODORET DE CYR : Histoire des moines de Syrie. Tome I. Introduction et Histoire Philothée I-XIII. P. Canivet et A. Leroy-Molinghen (1977).
235. HILAIRE D'ARLES : Vie de S. Honorat. M. D. Valentin (1977).
236. Rituel cathare. Ch. Thouzellier (1977).
237. CYRILLE D'ALEXANDRIE : Dialogues sur la Trinité. Tome II. Dial. III-V. G. M. de Durand (1977).
238. ORIGÈNE : Homélie sur Jérémie. Tome II. Homélie XII-XX et homélie latines, index. P. Nautin et P. Husson (1977).
239. AMBROISE DE MILAN : Apologie de David. P. Hadot et M. Cordier (1977).
240. PIERRE DE CELLE : L'école du cloître. G. de Martel (1977).
241. Conciles gaulois du IV^e siècle. J. Gaudemet (1977).
242. S. JÉRÔME : Commentaire sur S. Matthieu. Tome I. Livres I et II. E. Bonnard (1978).
243. CÉSaire D'ARLES : Sermons au peuple. Tome II. Sermons 21-55. M.-J. Delage (1978).
244. DIDYME L'AVEUGLE : Sur la Genèse. Tome II (Sur Genèse V-XVII). Index. P. Nautin et L. Doutreleau (1978).
245. Targum du Pentateuque. Tome I : Genèse. R. Le Déaut et J. Robert. Trad. seule (1978).
246. CYRILLE D'ALEXANDRIE : Dialogues sur la Trinité. Tome III. Dial. VI-VII, index. G. M. de Durand (1978).
247. GRÉGOIRE DE NAZIANZE : Discours 1-3. J. Bernardi (1978).
248. La doctrine des douze apôtres. W. Rordorf et A. Tuilier (1978).
249. S. PATRICK : Confession et Lettre à Coroticus. R.P.C. Hanson et C. Blanc (1978).
250. GRÉGOIRE DE NAZIANZE : Discours 27-31 (Discours théologiques). P. Gallay (1978).

251. GRÉGOIRE LE GRAND : Dialogues. Tome I. Introduction, bibliographie et cartes. A. de Vogüé (1978).
252. ORIGÈNE : *Traité des principes*. Tome I. Livres I et II : Introduction, texte critique et traduction. H. Crouzel et M. Simonetti (1978).
253. Id. — Tome II. Livres I et II : commentaire et fragments. H. Crouzel et M. Simonetti (1978).
254. HILAIRE DE POITIERS : *Sur Matthieu*. Tome I. Introduction et chap. 1-13. J. Doignon (1978).
255. GERTRUDE D'HILFATA : *Œuvres spirituelles*. Tome IV. Le Héraut. Livre IV. J.-M. Clément, B. de Vregille et les Moniales de Wisques (1978).
256. Targum du Pentateuque. Tome II. Exode et Lévitique. R. Le Déaut et J. Robert. Trad. seule (1979).
257. THÉODORE DE CYR : *Histoire des moines de Syrie*. Tome II. Histoire Philotée (XIV-XXX). *Traité sur la Charité* (XXXI) et Index. P. Canivet et A. Leroy-Molinghen (1979).
258. HILAIRE DE POITIERS : *Sur Matthieu*. Tome II. Chap. 14-33, appendice et index. J. Doignon (1979).
259. S. JÉRÔME : *Commentaire sur S. Matthieu*. Tome II. Livres III et IV, index. E. Bonnard (1979).
260. GRÉGOIRE LE GRAND : Dialogues. Tome II. Livres I-III. A. de Vogüé et P. Antin (1979).
261. Targum du Pentateuque. Tome III. Nombres. R. Le Déaut et J. Robert. Trad. seule (1979).
262. EUSEBE DE CÉSARÉE : *Préparation évangélique*, livres IV, 1 - V, 17. O. Zink et E. des Places (1979).
263. IRÉNÉE DE LYON : *Contre les hérésies*, livre I. A. Rousseau, L. Doutreleau. Tome I. Introduction, notes justificatives et tables (1979).
264. Id. — Tome II. Texte et traduction (1979).
265. GRÉGOIRE LE GRAND : Dialogues. Tome III. Livre IV, tables et index. A. de Vogüé et P. Antin (1980).
266. EUSEBE DE CÉSARÉE : *Préparation évangélique*, livres V, 18 - VI. E. des Places (1980).
267. Scolies ariennes sur le concile d'Aquilée. R. Gryson (1980).
268. ORIGÈNE : *Traité des principes*. Tome III. Livres III et IV : Texte critique et traduction. H. Crouzel et M. Simonetti (1980).
269. Id. — Tome IV. Livres III et IV : commentaire et fragments. H. Crouzel et M. Simonetti (1980).
270. GRÉGOIRE DE NAZIANZE : *Discours* 20-23. J. Mossay (1980).
271. Targum du Pentateuque. Tome IV. Deutéronome, bibliographie, glossaire et index des tomes I-IV. Trad. seule. R. Le Déaut (1980).
272. JEAN CHRYSOSTOME : *Sur le sacerdoce* (dialogue et homélie). A.-M. Malingrey (1980).
273. TERTULLIEN : *A son épouse*. C. Munier (1980).
274. *Lettres des premiers Chartreux*, tome II : les moines de Portes. Par un Chartreux (1980).
275. PSEUDO-MACAIRE : *Œuvres spirituelles*, t. I. V. Desprez (1980).
276. THÉODORE DE CYR : *Commentaire sur Isaïe*. Tome I : Introduction et sections 1-3. J.-N. Guinot (1980).
277. JEAN CHRYSOSTOME : *Homélie sur Ozias*. J. Dumortier (1981).
278. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Stromate V*. Tome I : Introduction, texte et index par A. Le Boulluec ; traduction de P. Voulet (1981).
279. Id. — Tome II : commentaire, bibliographie et index par A. Le Boulluec (1981).
280. TERTULLIEN : *Contre les Valentiniens*. Tome I : introduction, texte et traduction. J.-C. Fredouille (1980).
281. Id. — Tome II : commentaire et index. J.-C. Fredouille (1981).
282. Targum du Pentateuque. Tome V. Index analytique. R. Le Déaut (1981).
283. ROMANOS LE MÉLOBE : *Hymnes*. J. Grosdidier de Matons. Tome V. Hymnes XLVI - LVI (1981).
284. GRÉGOIRE DE NAZIANZE : *Discours* 24-26. J. Mossay (1981).

285. FRANÇOIS D'ASSISE : *Œuvres*. Th. Desbonnets, Th. Matura, J.-F. Godet, D. Vorreux, o.f.m. (1981).
286. ORIGÈNE : *Homélie sur le Lévitique*. M. Borret. Tome I : Introduction et Hom. I-VII (1981).
287. Id. — Tome II : Hom. VIII-XVI, Index (1981).
288. GUILLAUME DE BOURGES : *Livre des guerres du Seigneur*. G. Dahan (1981).
289. LACTANCE : *La colère de Dieu*. C. Ingreneau (1982).
290. ORIGÈNE : *Commentaire sur S. Jean*. Tome IV. L. XIX - XX. C. Blanc (1982).
291. CYPRIEN DE CARTHAGE : *A Donat et La vertu de patience*. J. Molager (1982).
292. EUSEBE DE CÉSARÉE : *Préparation évangélique*, livre XI. G. Favrelle et E. des Places (1982).
293. IRÉNÉE DE LYON : *Contre les hérésies*, livre II. A. Rousseau, L. Doutreleau. Tome I. Introduction, notes justificatives et tables (1982).
294. Id. — Tome II. Texte et traduction (1982).
295. THÉODORE DE CYR : *Commentaire sur Isaïe*. Tome II. Sections 4-13. J.-N. Guinot (1982).
296. ÉGÉRIE : *Journal de voyage*. P. Maraval (1982).
297. *Les Règles des saints Pères*. A. de Vogüé. Tome I : *Trois règles de Lérins au V^e siècle* (1982).
298. Id. — Tome II : *Trois règles du VI^e siècle* (1982).
299. BASILE DE CÉSARÉE : *Contre Eunome*, suivi de *EUNOME, Apologie*. B. Sesboüé, G. M. de Durand et L. Doutreleau. Tome I (1982).
300. JEAN CHRYSOSTOME : *Panegyriques de S. Paul*. A. Piédagnel (1982).
301. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : *Le miroir de la foi*. J.-M. Déchanet (1982).
302. ORIGÈNE : *Philocalie 1-20 et Lettre à Africanus*. M. Harl et N. de Lange (1983).
303. JÉRÔME : *Contre Rufin*. P. Lardet (1983).

Hors série :

Directives pour la préparation des manuscrits (de « Sources Chrétiennes »). A demander au Secrétariat de « Sources Chrétiennes », 29, rue du Plat, 69002 Lyon.
La Règle de S. Benoît. VII. Commentaire doctrinal et spirituel. A. de Vogüé (1977).

SOUS PRESSE

- JEAN CHRYSOSTOME : *Commentaire sur Isaïe*. J. Dumortier.
 EUSEBE DE CÉSARÉE : *Préparation évangélique*, Livres XII-XIII. E. des Places.
 BASILE DE CÉSARÉE : *Contre Eunome*, suivi de *EUNOME, Apologie*. B. Sesboüé, G.-M. de Durand et L. Doutreleau. Tome II.
 GRÉGOIRE DE NAZIANZE : *Discours* 4-5. J. Bernardi.
 SOZOMÈNE : *Histoire ecclésiastique*. Tome I. A.-J. Festugière, B. Grillet, G. Sabbah.
 TERTULLIEN : *La Patience*. J.-C. Fredouille.
 GUIGUES I^{er} : *Méditations*. Par un Chartreux.

PROCHAINES PUBLICATIONS

- THÉODORE DE CYR : *Commentaire sur Isaïe*. Tome III. J.-N. Guinot.
Historia acephala Athanasii : M. Albert et A. Martin.
 TERTULLIEN : *La Pénitence*. Ch. Munier.
 JUSTIN : *Apologies*. A. Wartelle.
 JEAN D'APAMÉE : *Dialogues et traités*. R. Lavenant.

SOURCES CHRÉTIENNES

(1-302)

ACTES DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE :
194, 195, 224.

ADAM DE PERSÉIGNE.
Lettres, I : 66.

ALRED DE RIEVAULX.
Quand Jésus eut douze ans : 60.
La vie de recluse : 76.

AMBROISE DE MILAN.
Apologie de David : 239.
Des sacrements : 25.
Des mystères : 25.
Explication du Symbole : 25.
La Pénitence : 179.
Sur saint Luc : 45 et 52.

AMÉDÉE DE LAUSANNE.
Huit homélies mariales : 72.

ANSELME DE CANTORBÉRY.
Pourquoi Dieu s'est fait homme : 91.

ANSELME DE HAVELBERG.
Dialogues, I : 118.

APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145.

ARISTÈS (LETTRE D') : 89.

ATHANASE D'ALEXANDRIE.
Deux apologies : 56.
Discours contre les païens : 18.
Lettres à Sérapion : 15.
Sur l'Incarnation du Verbe : 199.

ATHÉNAGORE.
Supplique au sujet des chrétiens : 3.

AUGUSTIN.
Commentaire de la première Epître de saint Jean : 75.
Sermons pour la Pâque : 116.

BARNABÉ (ÉPÎTRE DE) : 172.

BASILE DE CÉSARÉE.
Contre Eunome, I : 299.
Homélies sur l'Hexaéméron : 26.
Sur l'origine de l'homme : 160.
Traité du Saint-Esprit : 17.

BASILE DE SÉLEUCE.
Homélie pascale : 187.

BAUDOIN DE FORD.
Le sacrement de l'autel : 93 et 94.

BENOÎT (RÈGLE DE S.) : 181-186.

CALLINICOS.
Vie d'Hypatios : 177.

CASSIEN, voir Jean Cassien.

CÉSaire D'ARLES.
Sermons au peuple, 1-20 : 175.
— 21-55 : 243.

LA CHAÎNE PALESTINIENNE SUR LE PSAUME
118 : 189 et 190.

CHARTREUX.
Lettres des premiers Chartreux : 88,
274.

CHROMACE D'AQUILÉE.
Sermons : 154 et 164.

CLÉMENT D'ALEXANDRIE.
Le Pédagogue : 70, 108 et 158.
Protreptique : 2.
Stromate I : 30.
Stromate II : 38.
Extraits de Théodote : 23.

CLÉMENT DE ROME.
Epître aux Corinthiens : 167.

CONCILLES GAULOIS DU IV^e SIÈCLE : 241.

CONSTANCE DE LYON.
Vie de S. Germain d'Auxerre : 112.

COSMAS INDICOPLEUSTÈS.
Topographie chrétienne : 141, 159 et
197.

CYPRICIEN DE CARTHAGE.
A Donat : 291.
La vertu de patience : 291.

CYRILLE D'ALEXANDRIE.
Deux dialogues christologiques : 97.
Dialogues sur la Trinité : 231, 237
et 246.

CYRILLE DE JÉRUSALEM.
Catéchèses mystagogiques : 126.

DEPENSOIR DE LIÉGÈ.
Livre d'étincelles : 77 et 86.

DENYS L'ARÉOPAGITE.
La hiérarchie céleste : 58.

DHUODA.
Manuel pour mon fils : 225.

DIADOQUE DE PHOTICÉ.
Œuvres spirituelles : 5.

DIDYME L'AVEUGLE.
Sur la Genèse : 233 et 244.
Sur Zacharie : 83-85.

A DIOGNÈTE : 33.

LA DOCTRINE DES DOUZE APÔTRES : 248.

DOROTHÉE DE GAZA.
Œuvres spirituelles : 92.

EPHREM DE NISIBE.
Commentaire de l'Évangile concor-
dant ou Diatessaron : 121.
Hymnes sur le Paradis : 137.

EGÉRIE.
Journal de voyage : 296.

EUSÈBE DE CÉSARÉE.
Histoire ecclésiastique, I-IV : 31,
V-VII : 41,
— VIII-X : 55,
— Introduction
et Index : 73.

Préparation évangélique, I : 206,
— II-III : 228,
— IV-V, 17 : 262,
— V, 18 - VI : 266,
— VII : 215,
— XI : 292.

EVAGRE LE PONTIQUE.
Traité pratique : 170 et 171.

ÉVANGILE DE PIERRE : 201.

EXPOSITIO TOTIUS MUNDI : 124.

FRANÇOIS D'ASSISE.
Écrits : 285.

GÉLASE I^{er}.
Lettre contre les lupercals et dix-
huit messes : 65.

GERTRUDE D'HELFETA.
Les Exercices : 127.

Le Héraut : 139, 143, 255.
— t. II : 143.
— t. III : 255.

GRÉGOIRE DE NAREK.
Le livre de Prières : 78.

GRÉGOIRE DE NAZIANZE.
Discours 1-3 : 247.
— 20-23 : 270.
— 27-31 : 250.
Lettres théologiques : 208.
La Passion du Christ : 149.

GRÉGOIRE DE NYSSÉ.
La création de l'homme : 6.
Traité de la Virginité : 119.
Vie de Moïse : 1.
Vie de sainte Macrine : 178.

GRÉGOIRE LE GRAND.
Dialogues : 251, 260 et 265.
Morales sur Job, I-II : 32,
— XI-XIV : 212,
— XV-XVI : 221.

GRÉGOIRE LE THAUMATURGE.
Remerciement à Origène : 148.

GUERRIC D'IGNY.
Sermons : 166 et 202.

GUIGUES II LE CHARTREUX.
Lettre sur la vie contemplative :
163.
Douze méditations : 163.

GUILAUME DE SAINT-THIERRY.
Exposé sur le Cantique : 82.
Lettre aux Frères du Mont-Dieu :
223.
Le miroir de la foi : 301.
Traité de la contemplation de
Dieu : 61.

HERMAS.
Le Pasteur : 53.

HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM.
Homélies pascales : 187.

HILAIRE D'ARLES.
Vie de S. Honorat : 235.

HILAIRE DE POITIERS.
Sur Matthieu : 254 et 258.
Traité des Mystères : 19.

HIPPOLYTE DE ROME.
Commentaire sur Daniel : 14.
La Tradition apostolique : 11.

DEUX HOMÉLIES ANOMÉHNNES POUR
L'OCTAVE DE PÂQUES : 146.

HOMÉLIES PASCALES : 27, 36, 48.

QUATORZE HOMÉLIES DU IX^e SIÈCLE : 161.

HUGUES DE SAINT-VICTOR.
Six opuscules spirituels : 155.

HYDACH.
Chronique : 218 et 219.

IGNACE D'ANTIOCHE.
Lettres : 10.

IRÉNÉE DE LYON.
Contre les hérésies, I : 263 et 264,
— II : 293 et 294,
— III : 210 et 211.

— IV : 100,
— V : 152 et 153.

Démonstration de la prédication
apostolique : 62.

ISAAC DE L'ÉTOILE.
Sermons, 1-17 : 130,
— 18-19 : 207.

JEAN DE BÉRYTE.
Homélie pascale : 187.

JEAN CASSIEN.
Conférences : 42, 54 et 64.
Institutions : 109.

JEAN CHRYSOSTOME.
A une jeune veuve : 138.
A Théodore : 117.
Huit catéchèses baptismales : 50.
Lettre d'exil : 103.
Lettres à Olympias : 13.
Panégyriques de S. Paul : 300.
Sur l'incompréhensibilité de Dieu :
28.
Sur la Providence de Dieu : 79.
Sur la vaine gloire et l'éducation
des enfants : 188.
Sur le mariage unique : 138.
Sur le sacerdoce : 272.
La Virginité : 125.

PSEUDO-CHRYSOSTOME.
Homélie pascale : 187.

JEAN DAMASCÈNE.
Homélies sur la Nativité et la Dor-
mition : 80.

JEAN MOSCHUS.
Le Pré spirituel : 12.

JEAN SCOT.
Commentaire sur l'évangile de
Jean : 180.
Homélie sur le prologue de Jean :
151.

JÉRÔME.
Commentaire sur S. Matthieu :
242 et 259.
Sur Jonas : 43.

JULIEN DE VÉZELAY.
Sermons : 192 et 193.

LACTANCE.
De la mort des persécuteurs : 39.
(2 vol.).
Institutions divines, V : 204 et 205.
L'ouvrage du Dieu créateur : 213
et 214.

LÉON LE GRAND.
Sermons, 1-19 : 22,
— 20-37 : 49,
— 38-64 : 74,
— 65-98 : 200.

LÉONCE DE CONSTANTINOPLÉ.
Homélies pascales : 187.

LIVRE DES DEUX PRINCIPES : 198.

PSEUDO-MACAIRE.
Œuvres spirituelles, I : 275.

MANUEL II PALÉOLOGUE.
Entretien avec un musulman : 115.

MARIUS VICTORINUS.
Traités théologiques sur la Trinité :
68 et 69.

MAXIME LE CONFESSEUR.
Centuries sur la Charité : 9.

MÉLANIE : voir VII.
MÉLITON DE SARDES.
Sur la Pâque : 123.
MÉTHODE D'OLYMPÉ.
Le banquet : 95.
NERSÈS SNORHALI.
Jésus, Fils unique du Père : 203.
NICÉTIAS STÉTHATOS.
Opuscules et Lettres : 81.
NICOLAS CABASILAS.
Explication de la divine liturgie : 4.
ORIGÈNE.
Commentaire sur S. Jean, I-V : 120.
— VI-X : 157.
— XIII : 222.
Commentaire sur S. Matthieu, X-XI :
162.
Contre Celse : 132, 136, 147, 150 et
227.
Entretien avec Héraclide : 67.
Homélie sur la Genèse : 7.
Homélie sur l'Exode : 16.
Homélie sur le Lévitique : 286 et
287.
Homélie sur les Nombres : 29.
Homélie sur Josué : 71.
Homélie sur le Cantique : 37.
Homélie sur Jérémie : 232 et 238.
Homélie sur saint Luc : 87.
Lettre à Africanus : 302.
Lettre à Grégoire : 148.
Philocalie 1-20 : 302.
— 21-27 : 226.
Traité des principes : 252, 253, 268,
269.
PATRICK.
Confession : 249.
Lettre à Coroticus : 249.
PAULIN DE PELLA.
Poème d'action de grâces : 209.
Prière : 209.
PHILON D'ALEXANDRIE.
La migration d'Abraham : 47.
PSEUDO-PHILON.
Les Antiquités Bibliques : 229 et 230.
PHILOXÈNE DE MABBOUG.
Homélie : 44.
PIERRE DAMIEN.
Lettre sur la toute-puissance di-
vine : 191.
PIERRE DE CELLE.
L'école du cloître : 240.
POLYCARPE DE SMYRNE.
Lettres et Martyre : 10.
PTOLÉMÉE.
Lettre à Flora : 24.
QUODVULTEUS.
Livre des promesses : 101 et 102.
LA RÈGLE DU MAÎTRE : 105-107.

LES RÈGLES DES SAINTS PÈRES : 297 et
298.
RICHARD DE SAINT-VICTOR.
La Trinité : 63.
RICHARD ROLLE.
Le chant d'amour : 168 et 169.
RITUELS.
Rituel cathare : 236.
Trois antiques rituels du Baptême :
59.
ROMANOS LE MÉLODE.
Hymnes : 99, 110, 114, 128.
RUFIN D'AQUILÉE.
Les bénédictions des Patriarches :
140.
RUPERT DE DEUTZ.
Les œuvres du Saint-Esprit
Livres I-II : 131.
— III-IV : 165.
SALVIEN DE MARSEILLE.
Œuvres : 176 et 220.
SCOLIUS ARIENNES SUR LE CONCILE
D'AQUILÉE : 267.
SULPICE SÈVÈRE.
Vie de S. Martin : 133-135.
SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEN.
Catéchèses : 96, 104 et 113.
Chapitres théologiques, gnostiques
et pratiques : 51.
Hymnes : 156, 174 et 196.
Traité théologique et éthique :
122 et 129.
TARGUM DU PENTATEUQUE : 245, 256, 261
et 271.
TERTULLIEN.
A son épouse : 273.
De la prescription contre les héré-
tiques : 46.
La chair du Christ : 216 et 217.
La toilette des femmes : 173.
Traité du baptême : 35.
THÉODORE DE CYR.
Commentaire sur Isaïe, I : 276,
295.
Correspondance, lettres I-LII : 40.
— lettres 1-95 : 98.
— lettres 96-147 : 111.
Hist. des moines de Syrie : 234 et
257.
Thérapeutique des maladies hel-
léniques : 57 (2 vol.).
THÉODORE.
Extraits (Clément d'Alex.) : 23.
THÉOPHILE D'ANTIOCHE.
Trois livres à Autolycus : 20.
VIE D'OLYMPIAS : 13.
VIE DE SAINTE MÉLANIE : 90.
VIE DES PÈRES DU JURA : 142.

Également aux Éditions du Cerf

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE

publiées sous la direction de

R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX.

Texte grec et traduction française.

1. Introduction générale. De officio mundi. R. Arnaldez (1961).
2. Legum allegoriae. C. Mondésert (1962).
3. De cherubim. J. Gorez (1963).
4. De sacrificiis Abelis et Caini. A. Méasson (1966).
5. Quod deterius potiori insidari solet. I. Feuer (1965).
6. De posteritate Caini. R. Arnaldez (1972).
- 7-8. De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis. A. Mosès (1963).
9. De agricultura. J. Pouilloux (1961).
10. De plantatione. J. Pouilloux (1963).
- 11-12. De ebrietate. De sobrietate. J. Gorez (1962).
13. De confusione linguarum. J.-G. Kahn (1963).
14. De migratione Abrahami. J. Cazeaux (1965).
15. Quis rerum divinarum heres sit. M. Harl (1966).
16. De congressu eruditionis gratia. M. Alexandre (1967).
17. De fuga et inventione. E. Starobinski-Safran (1970).
18. De mutatione nominum. R. Arnaldez (1964).
19. De somniis. P. Savinel (1962).
20. De Abrahamo. J. Gorez (1966).
21. De Iosepho. J. Laporte (1964).
22. De vita Mosis. R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux,
P. Savinel (1967).
23. De Decalogo. V. Nikiprowetzky (1965).
24. De specialibus legibus. Livres I-II. S. Daniel (1975).
25. De specialibus legibus. Livres III-IV. A. Mosès (1970).
26. De virtutibus. R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Serval et
P. Delobre (1962).
27. De praemiis et poenis. De exsecrationibus. A. Beckaert (1961).
28. Quod omnis probus liber sit. M. Petit (1974).
29. De vita contemplativa. F. Daumas et P. Miquel (1964).
30. De aeternitate mundi. R. Arnaldez et J. Pouilloux (1969).
31. In Flaccum. A. Pelletier (1967).
32. Legatio ad Calum. A. Pelletier (1972).
33. Quaestiones in Genesim et in Exodum. Fragmenta graeca.
F. Petit (1978).
- 34 A. Quaestiones in Genesim, I-II (e vers. armen.) (1979).
- 34 B. Quaestiones in Genesim, III-IV (e vers. armen.) (sous
presse).
- 34 C. Quaestiones in Exodum, I-II (e vers. armen.) (en prépar.).
35. De Providentia, I-II. M. Hadas-Lebel (1973).